





DICTIONNAIRE HISTORIQUE DES CULTES RELIGIEUX

[illegible] autiste

[illegible] heckheim

[illegible] Konstein [illegible]

[illegible] le 18 Aout 1786

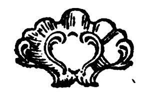
DICTIONNAIRE
HISTORIQUE
DES CULTES
RELIGIEUX
ÉTABLIS DANS LE MONDE,

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A PRÉSENT;

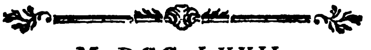
OUVRAGE dans lequel on trouvera les différentes manieres d'adorer la Divinité, que la Révélation, l'Ignorance & les Passions ont suggérées aux hommes dans tous les temps;

L'HISTOIRE abbrégée des Dieux & demi-Dieux du Paganisme, & celle des Religions Chrétienne, Judaïque, Mahométane, Chinoise, Japonoise, Indienne, Tartare, Africaine, &c; leurs sectes & hérésies principales; leurs ministres, prêtres, pontifes & ordres religieux; leurs fêtes, leurs sacrifices, leurs superstitions, leurs cérémonies; le précis de leurs dogmes & de leur croyance.

TOME TROISIEME.



A LIEGE,
Chez F. J. DESOER, Imprimeur de S. A. & Libraire, à la Croix d'or, sur le Pont-d'Isle.



M. DCC. LXXII.


BIBLIOTHECA BODLEIANA



DICTIONNAIRE DES *CULTES RELIGIEUX.*





UNÉRAILLES DU PAPE. Rien de plus triste que le spectacle d'un pape mourant. Le désordre & la confusion l'environnent. Ses parents & ses domestiques n'attendent pas qu'il ait rendu l'esprit pour enlever du palais tous les meubles qu'ils y trouvent : ensorte que, lorsque les officiers de la chambre apostolique viennent se saisir de la dépouille du pape défunt, il ne reste que les quatre murailles, & le cadavre sur une méchante paillasse, où à peine y a-t-il un bout de cierge allumé. „ Alors le cardinal-camerlingue vient en habit violet, accompagné des clercs de la chambre en habit noir, reconnoître le corps du pape. Il l'appelle trois fois par son nom de baptême ; &, comme il ne lui donne ni réponse ni signe de vie, il fait dresser un acte de sa mort, par les protonotaires apostoliques. Il prend des mains du maître de la chambre du pape l'anneau du pêcheur, qui est le sceau du pape, d'or massif, du prix de cent écus. Il le fait mettre en piéces, & donne ces piéces au maître de cérémonies, à qui elles appartiennent. Le dataire & les secrétaires, qui ont les autres sceaux du pape défunt, sont obligés

de les porter au cardinal-camerlingue, qui les fait rompre en présence de l'auditeur de la chambre, du thrésorier & des clercs apostoliques; & il n'est permis à aucun autre des cardinaux d'assister à cette fonction."

„ Ensuite le cardinal-patron & les neveux du pape sont obligés de quitter le palais; ce qui arrive ordinairement au Vatican, ou à Monte-Cavallo quand il ne finit pas sa vie par quelque mort soudaine & imprévue. Le cardinal-camerlingue prend possession du palais, au nom de la chambre apostolique; &, après qu'il y est entré avec toutes les formalités dont nous venons de parler, il fait faire un inventaire sommaire des meubles qui s'y rencontrent; mais il n'y reste le plus souvent aucune chose, comme nous l'avons dit."

„ Cependant les pénitenciers de S. Pierre, & les chapelains du défunt prennent le soin de faire embaumer son corps. Après l'avoir bien fait raser, on le revêt des habits pontificaux, la mitre en tête, le calice à la main. Le camerlingue prend soin d'envoyer incontinent des gardes pour se saisir des portes de la ville, du château Saint-Ange, & des autres portes. Les capitaines de quartier font, nuit & jour, la patrouille avec leurs milices, pour empêcher les séditions de ceux qui cabalent pour l'élection d'un nouveau pape."

„ Après que le camerlingue a pourvu à la sûreté de Rome, il sort du palais apostolique, & fait en carrosse le tour de la ville, accompagné des Suisses, ou du capitaine des gardes qui accompagnoient ordinairement le pape défunt. Lorsque cette marche commence, on sonne la grosse cloche du Capitole. Cette cloche ne sonne jamais que pour annoncer à toute la ville la mort du souverain pontife."

„ Au signal de cette cloche, la Rote, & tous les tribunaux cessent de rendre la justice: la daterie se ferme; &, suivant la bulle *In eligendis* de Pie IV, il ne se fait plus aucune expédition de bulles. Toutes les congrégations ordinaires cessent aussi; ensorte qu'il n'y a plus que le cardinal-camerlingue, & le cardinal-grand-pénitencier, qui continuent les fonctions de leurs charges."

„ Comme les papes ont choisi l'église de S. Pierre pour le lieu de leur sépulture, quand ils sont morts au Mont-Quirinal (qu'on appelle aujourd'hui *Monte-Cavallo*) ou en quelqu'autre de leurs palais, on les porte au Vatican, dans une grande litiere ouverte, au milieu de laquelle le corps du pape est exposé à la vue du peuple, revêtu de ses ornements pontificaux."

„ La litiere est précédée d'une avant-garde de cavaliers avec des trompettes sourdes, couvertes de crêpes moitié noirs & moitié violets. Ces trompettes marchent à la tête de la premiere compagnie, montés sur des chevaux pommelés, & de même couleur que les banderolles attachées à la bouche des trompettes; mais celles de l'avant-garde sont de velours noir avec des crépines d'or & d'argent. Ces cavaliers portent la lance baissée. Ils ont leurs étendards qui précédent chaque escadron, au milieu de leurs tymbaliers qui font entendre sur les tymbales un son lugubre."

„ Quelques bataillons Suisses viennent après. La moitié de ces Suisses porte des mousquets : l'autre moitié, des hallebardes renversées. Ceux-cy sont suivis de vingt-quatre palefreniers qui conduisent autant de haquenées couvertes d'un drap noir traînant jusqu'à terre. Plusieurs estaffiers du pape défunt marchent confusément au milieu de ces haquenées, portant à la main des torches de cire jaune allumées."

„ Les douze pénitenciers de S. Pierre viennent après, chacun la torche à la main, au milieu de la garde des Suisses, qui portent des espadons & des hallebardes autour de la litiere du pape. Le porte-croix marche immédiatement devant la litiere, monté sur un grand cheval, caparaçonné d'un treillis de fil d'archal, comme un cheval de bataille. Derriere celui de parade, sur lequel est le corps du pape, on voit son maître-d'étables sur un cheval noir sans oreilles, & qui n'a pour tout harnois que des bandes de toiles, un drap de satin blanc, & une aigrette à trois rangs de fil d'archal & de clinquant sur la tête."

„ On voit ensuite vingt-quatre autres palefreniers conduisant des mules noires, avec des couvertures

blanches, & une douzaine d'estaffiers avec des haquenées blanches couvertes de velours noir. Ceux-cy sont suivis d'une compagnie de chevaux-legers, dont les cavaliers sont habillés de violet. Après cela vient une compagnie de cuirassiers, & enfin le reste de la garde des Suisses, dont la marche est fermée par une compagnie de carabiniers qui escortent quelques pieces de canon de bronze doré, qu'on fait tirer sur leurs affuts."

„ Si le pape est mort au Vatican, on le porte d'abord, par un escalier secret, dans la chapelle de Sixte. Après l'y avoir laissé vingt-quatre heures, on l'embaume; &, le même jour, on le transporte dans l'église de S. Pierre, sans autre compagnie que celle des pénitenciers, des chapelains & autres ecclésiastiques, qui suivent le corps du pontife défunt, jusques sous le portique de la Basilique. Les chanoines de la même église le viennent recevoir, en chantant les prieres ordinaires pour les morts; ensuite de quoi ils le portent dans la chapelle de la Sainte Trinité, où il demeure exposé, trois jours, sur un lit de parade assez élevé, à la vue du peuple qui vient en foule baiser les pieds de Sa Sainteté, au travers d'une grille de fer qui sert de balustrade & de clôture à cette chapelle."

„ Au bout de trois jours, on met le cadavre embaumé de nouveaux parfums dans un cercueil de plomb, au fond duquel les cardinaux de sa promotion font mettre des médailles d'or & d'argent, qui représentent d'un côté le pape défunt, leur bienfaiteur, & de l'autre, ses actions les plus remarquables. On couvre ensuite ce cercueil d'une caisse de cyprès; & on le laisse en dépôt derriere la muraille de quelque chapelle, jusqu'à ce qu'on lui ait élevé un mausolée à S. Pierre ou ailleurs, s'il ne l'a point fait dresser lui-même de son vivant; car c'est un ordre que quelques-uns donnent d'avance. Mais, quand le pape déclare par testament, ou de vive voix, qu'il choisit quelqu'autre église que celle de S. Pierre, la translation de son corps ne se doit faire qu'un an après qu'il a été mis en dépôt dans quelqu'une des chapelles de cette basilique; & l'on ne peut en ôter le corps du pape, sans donner

une grosse somme d'argent au chapitre de S. Pierre. Il en coûte quelquefois plus d'un million, quand il s'agit d'avoir le cadavre de quelque pontife mort en odeur de sainteté, & qu'on estime pouvoir être un jour canonisé. La chambre apostolique paie les frais de la sépulture du pape, qui sont réglés à cent cinquante mille livres, tant pour les obséques dont nous venons de parler, que pour dresser un mausolée dans saint Pierre, avec une chapelle ardente, où, tous les matins, on chante une Messe de *Requiem*, pendant huit jours, en présence du sacré collége, pour le repos de l'ame du pontife défunt. La clôture de cette cérémonie funébre se fait, le neuvieme jour, par une autre Messe solemnelle, chantée par un cardinal évêque, assisté à l'autel par quatre autres cardinaux en mitre, qui vont avec le célébrant faire, à la fin de l'Office, les encensements sur la représentation du cercueil, & les aspersions ordonnées dans le rituel, en présence des autres cardinaux & de tous les prélats & officiers de la cour du pape défunt, qui se retirent d'abord qu'ils ont entendu le dernier *Requiescat in pace*, à quoi ils répondent *Amen*. Si les papes ne sont point sauvés, ce n'est point faute de prieres. Le premier & le dernier jour de la neuvaine, qui se fait pour le repos de leurs ames, on dit deux cent Messes; &, les autres jours, on en dit cent."

„ Après les funérailles du pape, celles des cardinaux sont les plus magnifiques. "

„ Quoique, par un renvoi du premier volume, nous ayons annoncé un article *Funérailles des Cardinaux*, nous croyons devoir le supprimer, après ce que nous venons de rapporter des funérailles du pape, d'autant plus que cela nous engageroit dans des répétitions & des redites.

7. Une cérémonie particuliere aux funérailles des Luthériens de Saxe consiste à ouvrir la biere, au moment où l'on va la jetter dans la fosse, & à regarder le mort, peut-être pour voir s'il ne donne aucun signe de vie. On la referme aussi-tôt après. En Danemarck, le ministre apostrophe le corps du défunt, lorsqu'il est

dans la fosse. Il dit, en jettant de la terre dessus: „ Tu
„ es né de la terre. " Il en jette une seconde fois, en
disant : „ Tu redeviendras terre. " Enfin il jette encore une troisieme fois de la terre, & dit : „ Tu res-
„ susciteras de la terre. "

Les Frisons ont coûtume de mettre des couronnes sur la tête des jeunes garçons & des jeunes filles, après leur mort.

8. Les Chrétiens Grecs ont conservé dans leurs funérailles l'ancien usage des pleureuses. Tournefort nous a donné la description des obséques d'une femme de Milo, dont il fut témoin oculaire, & dans laquelle il nous apprend que ces pleureuses mêlent quelquefois parmi leurs lamentations des apostrophes au défunt, plus capables de faire rire que d'inspirer la tristesse, „ Te
„ voilà bienheureuse, disoient-elles à la pauvre défun-
„ te. Tu peux maintenant te marier avec un tel; (& ce
„ tel étoit un ancien ami que la chronique scandaleuse
„ avoit mis sur le compte de la morte.) Nous te re-
„ commandons nos parents, disoit l'une : Nos baise-
„ mains à mon compere tel, disoit l'autre; & mille pau-
„ vretés semblables..."

„ Le convoi commença par deux jeunes paysans qui portoient chacun une croix de bois, suivis par un papas revêtu d'une chape blanche, escorté de quelques papas en étoles de différentes couleurs, mal peignés & mal chaussés. On portoit ensuite le corps de la dame à découvert, parée à la gréque de ses habits de noces. Le mari suivoit la biere, soutenu par deux personnes de considération, qui tâchoient, par bonnes raisons, de l'empêcher d'expirer. On disoit pourtant tout bas, que la défunte n'étoit morte que de chagrin... Le jour de l'enterrement, on ne dit point de Messes des morts. Le lendemain, on commence d'en faire dire quarante à chaque paroisse, à sept sols par Messe. Lorsqu'on fut arrivé à l'église, les papas dirent tout haut l'Office des morts, tandis qu'un petit clerc récitoit des pseaumes de David au pied de la biere. L'Office étant fini, on distribua à des pauvres, à la porte de l'église, douze pains, & autant de bouteilles de vin. On donna dix

gazettes, ou fols de Venife, à chaque papas; un écu & demi à l'évêque qui avoit accompagné le corps.... Après cette diftribution, un des papas mit fur l'eftomac de la morte un morceau de pot caffé fur lequel on avoit gravé, avec la pointe d'un couteau, une croix & les caracteres ordinaires, *I. N. R. I.* (lettres initiales de quatre mots grecs, qui fignifient *Jefus Nazaréen, Roi des Juifs.*) Enfuite l'on fit les adieux à la morte. Les parents, & fur-tout le mari, la baiferent à la bouche : c'eft un devoir indifpenfable, & même fût-on mort de pefte. Les amis l'embrafferent : les voifins la faluerent; mais on ne jetta point d'eau bénite. Après l'enterrement, on conduifit le mari jufqu'en fa maifon. Au départ du convoi, les p[illegible]eufes recommencerent leur exercice; &, fur le foir, les parents envoyerent de quoi fouper au mari, & allerent le confoler, en faifant la débauche avec lui. "

9. En Ruffie,, dès que le malade eft décédé, dit Oléarius, on envoie chercher les parents & les amis du mort. Ceux-cy fe rangent autour du corps, & pleurent, s'ils peuvent. Des femmes demandent à ce mort les raifons qu'il a eues de mourir? Si fes affaires n'étoient pas en bon état? s'il n'avoit pas de quoi vivre? &c. L'on commence par faire un préfent de biere, d'eau-de-vie & d'hydromel au prêtre, afin qu'il faffe des prieres pour l'ame du défunt. On lave bien le corps; &, après l'avoir revêtu d'une chemife blanche, ou enveloppé d'un fuaire, on lui chauffe des fouliers de cuir de Ruffie, & on le met dans le cercueil, les bras pofés fur l'eftomac, en forme de croix. Les Mofcovites font les cercueils du tronc d'un arbre creufé. On couvre ce cercueil d'un drap, ou bien de la cafaque du défunt. Le prêtre donne de l'encens & de l'eau bénite au mort jufqu'au jour de l'enterrement (qui n'arrive fouvent que huit ou dix jours après le décès.) L'ordre du convoi fe fait de la maniere fuivante. A la tête, marche un prêtre qui porte l'image du faint que le mort a reçu pour fon patron au baptême. Il eft fuivi de quatre filles, proches parentes du défunt, qui fervent de pleureufes. Après cela, fuit le corps, que fix hommes portent fur les

épaules. Si c'eſt un religieux ou une religieuſe, ſes confreres ou ſes compagnes lui rendent ce dernier devoir. D'autres prêtres marchent aux deux côtés du corps, & l'encenſent, en chantant, pour éloigner les mauvais eſprits. La marche eſt terminée par les parents & les amis du défunt, qui tiennent chacun un cierge à la main. Lorſqu'on eſt arrivé à la foſſe, continue Oléarius, on découvre le cercueil, & l'on tient l'image du ſaint ſur le mort : tandis que le prêtre fait les prieres, on récite quelques paſſages de la Liturgie. Après cela, les parents & les amis diſent adieu au défunt, en le baiſant, ou en baiſant ſon cercueil. Le prêtre s'approche, & lui met le paſſe-port dans la main. Ce paſſe-port eſt ſigné du métropolitain & du confeſſeur, qui le vendent ſelon la qualité des perſonnes qui l'achetent.

10. Les funérailles des Georgiens, Chrétiens ſchiſmatiques du Levant, n'offrent rien de remarquable, ſi ce n'eſt une Lettre écrite par le patriarche, dans laquelle S. Pierre eſt très-inſtamment prié d'introduire dans le ciel le porteur. Le prélat met ſur la poitrine de chaque défunt cette miſſive qui lui eſt toujours bien payée.

11. Les Abyſſins témoignent la plus vive douleur à la mort de leurs parents, de leurs amis, ou de leurs ſouverains. Dès qu'ils en reçoivent la nouvelle, ils ſe jettent le viſage contre terre avec violence s'embarraſſant peu de ſe fracaſſer les os, ou de ſe diſloquer les membres. On commence par laver ſoigneuſement le corps; on l'arroſe d'eau bénite; on l'envelope dans un drap, & on l'enferme dans la biere, après l'avoir couvert d'une eſpece de cuir de bufle. Ceux qui le portent au lieu de la ſépulture, marchent avec une telle vîteſſe, que le clergé & toutes les perſonnes, qui forment le convoi, ont bien de la peine à les ſuivre. Le corps étant placé ſur le bord de la foſſe, le prêtre lit les quatorze premiers verſets de l'Evangile de S. Jean, après quoi, les mêmes hommes, qui l'ont apporté, le jettent rudement dans la foſſe. Tandis qu'on le couvre de terre, les prêtres récitent quelques pſeaumes. Pendant pluſieurs jours de ſuite, ils ſe rendent, dès le matin, ſur la foſſe du défunt, & y reſtent à pleurer juſqu'au ſoir. Toute la fa-

mille y vient en cérémonie, accompagnée de pleureuses gagées pour faire retentir l'église de leurs vaines lamentations. Le bruit des tambours se joint à leurs accents plaintifs. Si le mort est d'un rang distingué, son cheval est de la cérémonie : son écu, sa lance & ses armes contribuent à orner la pompe funébre. On distribue aux pauvres des aumônes considérables. On fait des offrandes à l'église, & des présents aux prêtres. Cette fête lugubre continue pendant plusieurs jours, selon la qualité du défunt : elle est quelquefois prolongée jusqu'à quarante jours.

Les obséques des souverains se font avec beaucoup de pompe & de magnificence. Voici la description des cérémonies qui furent pratiquées aux funérailles de l'empereur Ségued. Un Egyptien avoit construit la biere sur laquelle le corps étoit placé : la forme en étoit quarrée ; & il y avoit des degrés pour y monter. Le corps étoit paré des habits impériaux : un poile de taffetas de diverses couleurs, le couvroit. Il fut apporté de Dancanz où la cour campoit alors, dans un bourg du royaume de Goiam, & déposé dans la grande église. Les étendards impériaux déployés & tous droits, mais sans armes ni devises, précédoient la marche. Des deux côtés, on entendoit le son des grandes tymbales. Les valets de chambre de l'empereur conduisoient ensuite les chevaux que ce prince montoit ordinairement, couverts de riches harnois. Ils étoient suivis des pages & des autres domestiques qui portoient les habits & les armes du prince. L'un tenoit sa veste, l'autre son épée ; celui-là sa couronne ; celui-cy son bouclier. Des officiers montroient de temps en temps au peuple ces tristes dépouilles, & renouvelloient ses regrets. On voyoit ensuite venir de loin l'impératrice, montée sur une mule, la couronne sur la tête, accompagnée de ses filles, des princesses du sang, & de toutes les dames de sa suite, montées comme elle sur des mules. Elles avoient la tête rasée & entourée d'un ruban ou d'une bande de toile blanche, dont les bouts retomboient sur leur dos. La marche étoit fermée par une troupe de seigneurs vêtus de noir, dont les cheveux courts & les habits déchirés

témoignoient l'excessive douleur. Le corps fut reçu à la porte de l'église par six ou sept religieux, qui chanterent des pseaumes & des *alleluia*, jusqu'à ce qu'il fût mis en terre. Toute cette pompe funébre étoit accompagnée de cris & de hurlements; mais on n'y vit aucuns cierges allumés. Le lendemain, ceux qui avoient accompagné le corps de l'empereur reprirent le chemin de Dancanz, rapportant le cercueil vuide. Lorsqu'ils furent arrivés à quelque distance du camp impérial, ils commencerent à marcher dans le même ordre que la veille. Un officier, revêtu des habits de l'empereur, ayant sa couronne sur la tête, & représentant dans toute sa personne le prince mort, s'avançoit monté sur une mule à côté du cercueil. On portoit un dais sur sa tête. Il étoit précédé d'un autre officier qui portoit le casque & la javeline de l'empereur, & qui montoit son plus beau cheval magnifiquement enharnaché. Lorsque le cortége approcha de Dancanz, quelques seigneurs de la cour, avec plusieurs corps de troupes, s'avancerent à sa rencontre en poussant de grands cris, & le conduisirent au pavillon du nouvel empereur, où l'on mit pied à terre. Les principaux ministres entrerent dans le pavillon où étoit le nouvel empereur. Là, deux heures se passerent encore en regrets & en démonstrations de douleur. La tristesse fit ensuite place à la joie: on oublia le prince mort pour ne songer qu'à son successeur, pour lequel on forma mille vœux.

Les obséques les plus pompeuses & les plus magnifiques sont celles des religieux qui se sont distingués par des austérités extraordinaires, & qui sont morts en réputation de sainteté. Le peuple, dans ces occasions, ne met point de bornes à son zéle, & rend à ces fameux solitaires les honneurs qui ne sont dûs qu'aux saints. Il regarde comme des reliques tout ce qui leur a touché ou appartenu. Il va prier sur leurs tombeaux, & entreprend des pélerinages en leur honneur. Il se fait même des translations de leurs reliques, qu'on s'efforce de sauver du pillage des Galles & des autres Barbares; &, les jours auxquels les translations ont été faites, sont ensuite solemnisés comme des fêtes.

12. En Turquie, & dans tous les pays Musulmans, on observe les cérémonies des funérailles avec la plus scrupuleuse exactitude., „ Aussi-tôt qu'un Turc a rendu l'esprit, on met son corps au milieu de la chambre, & l'on répete tristement ces mots à l'entour : *Subanna Allah!* c'est-à-dire : „ O Dieu miséricordieux! ayez pitié de nous. " On le lave ensuite avec de l'eau chaude & du savon; &, après avoir brûlé assez d'encens pour chasser le diable & les autres esprits malins, qui rodent autour de lui, on l'envelope d'un suaire sans coûture, afin que, dans l'autre monde, il puisse se mettre à genoux, lorsqu'il subira son jugement. L'usage de pleurer les morts, en se roulant dans la poussiere, & se couvrant de cendres, est fort ancien dans l'Orient... Les lamentations des femmes Turques s'entendent de si loin, qu'elles suffisent pour annoncer une mort aux voisins les plus éloignés.... Autrefois on exposoit le mort sur une table, comme dans un lit de parade, orné de ses plus beaux habits, & de diverses fleurs de la saison; après quoi, on le portoit sur des brancards hors de la ville, dans un lieu destiné à la sépulture des morts. Aujourd'hui, l'on se contente de le mettre dans une biere, couverte d'un poile convenable à sa profession, sur lequel on répand des fleurs pour marquer son innocence. La loi défend à qui que ce soit de garder un corps mort au-delà d'un jour, & de le porter plus loin d'une lieue. Le Grand-Visir, s'il meurt en voyage, doit être enterré à la place même, ou dans la ville la plus voisine, pourvu qu'elle soit à la distance requise. A l'égard du Grand-Seigneur, mourût-il aux extrémités de l'Inde, son successeur le fait embaumer, & un superbe convoi le conduit à sa mosquée, s'il en a fait bâtir, ou dans le tombeau de quelqu'un de ses ancêtres.

Les Turcs sont follement persuadés qu'au moment que l'ame quitte le corps, les anges la conduisent au lieu où il doit être inhumé, & l'y retiennent, pendant quarante jours, dans l'attente de ce corps; c'est ce qui les engage à le transporter au plus vîte au lieu de sa sépulture, afin de ne pas faire languir l'ame. Quelques-uns prétendent que les femmes & les filles n'assistent

point à ce convoi. Elles demeurent, disent-ils, à la maison pour apprêter à manger aux Imans, qui, après avoir mis le corps dans le tombeau, reviennent pour faire bonne chére, & pour recevoir dix aspres, qui sont leur rétribution ordinaire.

Aussi-tôt que le deuil est fini autour du mort, & qu'on l'a enseveli, on le porte sur les épaules au lieu destiné à sa sépulture. Si sa famille ne peut ou ne veut pas faire les frais de ses funérailles, les Imans le portent aux cimétieres situés entre Galata & Péra. Ceux que la dévotion attire à cette cérémonie lugubre, & qui ordinairement sont en grand nombre, les dédommagent libéralement de l'avarice ou de la pauvreté des parents du mort. C'est un des actes de religion le moins négligé des Imans. Au contraire, si le mort est riche, il est porté à la prochaine mosquée, où on l'enterre dans le cimétiere, après qu'à l'entrée du temple, les Imans ont fait pour le défunt les prieres accoûtumées. Ces prieres pour les trépassés ne consistent, chez ces peuples, qu'en quelques complaintes, & dans le récit de certains vers lugubres. Elles sont répétées mot pour mot par ceux qui accompagnent le convoi, & qui suivent, couverts d'une piéce de drap gris, ou de feutre, pendante devant & derriere.

Arrivés au tombeau, les Turcs tirent le mort du cercueil, & le descendent dans la fosse, avec quelques sentences de l'alcoran.... On ne jette point la terre immédiatement sur le corps, de peur que sa pesanteur ne l'incommode. Pour lui donner un peu d'air, on pose de longues pierres en travers, qui forment une espece de voûte sur le cadavre; ensorte qu'il y est enfermé comme dans un coffre.

13. Les Lapons idolâtres sortent au plus vîte de la cabane dans laquelle une personne vient d'expirer, de peur que son ame, qui voltige quelque temps autour du corps, ne leur fasse quelque mal. Un des amis du mort se charge de préparer tout ce qui est nécessaire pour les funérailles, d'habiller le corps de ses meilleurs habits, & de le renfermer dans le cercueil. Mais, afin que l'ame du défunt ne puisse lui nuire,

ses parents lui attachent au bras droit un anneau de laiton, par le moyen duquel il peut en sûreté s'acquitter de ses fonctions. C'est dans les bois que les Lapons idolâtres enterrent ordinairement leurs morts. Quelquefois ils choisissent une caverne pour le lieu de la sépulture. Après y avoir jetté le corps, ils élevent à l'entrée un grand monceau de pierres pour la boucher. Au rapport de Schæffer, „ ils enterrent avec „ le corps du défunt sa hache, un caillou & un „ morceau d'acier pour faire du feu. Ils donnent pour „ raison de cette superstitieuse coûtume, que le mort se „ trouvant.... dans les ténèbres, il aura besoin de quel- „ que lumiere qu'il pourra recouvrer, allumant du „ feu avec l'acier & le caillou, & qu'au cas qu'il „ trouve en son chemin des brossailles & des bran- „ ches d'arbre, capables de l'arrêter dans ces forêts „ si épaisses, il les pourra couper avec sa hache, „ parce que la loi a été imposée aux morts d'arriver „ aux cieux par le fer & par le feu. Ils raisonnent „ maintenant ainsi, depuis qu'ils ont entendu parler „ du dernier jour du jugement & de la résurrection „ des morts.... Les Lapons idolâtres semblent croire „ que les morts n'arrivent point aux lieux de plaisir, „ qu'après avoir passé au travers des ténèbres, par des „ chemins fort obscurs. C'est une opinion due à la „ nature du climat qu'habitent ces peuples grossiers. „ Les nuits & les ténébres y étant fort longues, ils „ s'imaginent que leurs morts en trouvent de pareil- „ les après leur trépas." Les Lapons même, qui font profession d'être Chrétiens, observent dans leurs funérailles plusieurs pratiques superstitieuses. Ils s'imaginent que celui qui fait la fosse du mort, ne tardera pas à le suivre; & personne ne veut se charger d'une fonction si dangereuse. „ Ils laissent dans le cimétiere „ le traîneau sur lequel on a apporté le corps mort, „ & tous les vêtements qu'il avoit pendant sa mala- „ die..... son lit, ses couvertures, & tout ce qui „ étoit sur lui.... On fait le festin des funérailles, „ trois jours après celui de l'enterrement. Les parents „ & les alliés du défunt y sont conviés.... On y

„ mange la chair du renne qui a traîné le corps mort
„ jusqu'au lieu de la sépulture : on en ramasse les os
„ avec soin dans un panier, sur lequel ils mettent la
„ figure d'un homme, aussi-bien qu'ils la peuvent former,
„ grande ou petite, à proportion de la taille du défunt.
„ & enterrent tout cela... Ils ont la coûtume de boire
„ à la ronde à l'honneur du mort, ce qu'ils appellent
„ *le vin du bienheureux*... On le boit pour se ressou-
„ venir de celui qui a le bonheur d'être délivré des
„ miseres de ce monde." On remarque que les Lapons dans leurs festins funébres, ont coûtume de se froter le visage avec de l'eau-de-vie.

14 Les Arabes n'emploient, dans leurs funérailles, qu'un très-petit nombre de cérémonies. Lorsque quelqu'un d'entr'eux est mort, aussi-tôt les femmes, qui se trouvent dans sa tente, annoncent, par des cris perçants, cette triste nouvelle. Toutes les femmes du voisinage se mettent de la partie, & forment un concert aussi bruyant que lugubre. Leur douleur paroît si vive & si naturelle, qu'on seroit tenté de croire qu'elle est véritable. Mais on est détrompé, lorsqu'on voit ces mêmes femmes passer rapidement de l'affliction la plus profonde à la joie la plus vive. C'est un manége auquel elles sont dressées dès l'enfance. La douleur des hommes n'est peut-être pas plus sincere : elle est du moins plus grave, & ne consiste que dans un air sérieux & composé, qu'ils gardent pendant tout le temps de la cérémonie. Tandis que tout est en pleurs dans la tente du défunt, quelques-uns de ses plus proches parents lavent son corps, & le parent de ses plus beaux habits : d'autres rappellent aux assistants le souvenir de ses vertus, & renouvellent leurs regrets. On porte ensuite le corps jusques vers une hauteur voisine, où l'on creuse une fosse. On y descend le cadavre, & on le couvre de terre. Pour le défendre de la voraçité des oiseaux de proie, on entasse un monceau de pierres sur la place où il est inhumé ; & ce qui n'est pratiqué que pour la défense, est, en même temps, un monument qu'on éleve à sa mémoire.

15 A la Chine, lorsqu'un malade est absolument

désespéré, & qu'on n'attend plus que le moment de sa mort, on a coûtume de lui présenter l'image du diable, qui tient de la main droite le soleil, & de la gauche un poignard. On l'exhorte à attacher ses yeux mourants sur cette peinture, comme on exhorte un Chrétien à fixer ses regards sur le Crucifix. Quelquefois il arrive que les parents font transporter le moribond dans la sale destinée à honorer leurs ancêtres, Dans quelques endroits de la Chine, le fils du mourant ôte son bonnet, & vient, les cheveux épars, s'offrir aux regards de son pere; puis il met en piéces les rideaux & les couvertures du lit, & en jette les morçeaux sur le corps de son pere. Un autre usage non moins singulier, c'est que, dans le moment même qu'un malade rend le dernier soupir, un de ses parents ou de ses amis se saisit de sa robe, & montant sur le toit du logis, déploie cette robe vers le nord. appellant avec de grands cris, jusqu'à trois fois, l'ame du défunt. Il se tourne ensuite vers le midi, & répéte la même cérémonie; après quoi il descend, étend la robe du défunt sur son cadavre, qui pendant l'espace de trois jours, demeure dans le même état. Ce sont toujours des personnes du même sexe que le défunt, qui lavent son corps; l'envelopent dans une toile de coton, ou dans une piéce d'étoffe de soie, & le mettent dans le cercueil, Avant de porter le mort au lieu de la sépulture, on lui met dans la bouche du bled ou du riz. Si c'est une personne riche, on lui met de l'or ou de l'argent. Auprès du cercueil, on place les marques de la dignité du défunt Aux quatre coins, on suspend de petits sacs où sont enfermés des ongles & des ciseaux. Autrefois les Chinois plaçoient auprès de leurs morts des cheveux & des peignes; mais cet usage est aboli depuis que les Tartares ont introduit à la Chine la coûtume de se couper les cheveux. Quand on porte au tombeau le corps du défunt, on ne le fait point sortir par la porte ordinaire: on pratique, exprès, pour le transporter, une nouvelle ouverture que l'on a soin de renfermer aussi-tôt. Le cerceuil est couvert d'un Damas, ou de quelque autre étoffe de soie de la même cou-

leur. Au dessus, un grand nombre d'hommes en habits de deuil soutiennent un grand dais. Immédiatement après le cercueil, marchent les enfants du mort, appuyés sur un bâton; ce qui, parmi les Chinois, est une grande marque de douleur. Les parents du défunt viennent ensuite, suivant leur rang, vêtus d'un sac de toile de chanvre, & ceints d'une corde. Ils ont les pieds entortillés de paille, & la tête couverte de haillons. Une grande quantité de Bonzes & de prêtres grossissent le convoi. Les uns chantent, d'un ton lugubre, des especes d'hymnes, en l'honneur du défunt. Les autres jouent de quelque instrument. Ceux-cy portent des tables chargées de viandes, & de différents mets destinés à être mis sur le tombeau. Ceux-là tiennent en main des cassolettes pleines de parfums. L'un d'eux marche à la tête du convoi, portant un tableau sur lequel est tracé le nom du mort, avec ceux de ses ancêtres. A quelque distance du lieu de la sépulture, le convoi s'arrête; & l'on jette sur le cerçueil de la terre rouge. Auprès du tombeau, il y a quelques sales construites exprès, où l'on voit plusieurs tables rangées. C'est-là que les domestiques apprêtent un repas, pendant que l'on fait les cérémonies ordinaires de l'enterrement, qui se terminent toujours par un festin, à l'honneur du défunt. Les Chinois n'enterrent jamais qu'une seule personne dans la même fosse. Ils se feroient un grand scrupule de toucher au cadavre d'un mort; & ce seroit, parmi eux, un attentat horrible d'ouvrir un cadavre pour en tirer le cœur ou les entrailles, & pour les enterrer dans un lieu séparé, comme cela se pratique en Europe. On ne voit point chez eux des tas d'os de morts amoncelés. Ils ont une horreur extrême des dissections, comme d'une pratique barbare & contraire à l'humanité; ce qui fait qu'ils n'ont presqu'aucune connoissance de l'anatomie.

Dans quelques pays de la Chine, lorsqu'on porte le défunt à la sépulture, il est précédé de quelques prêtres qui ont sur l'épaule des encensoirs de cuivre, & de plusieurs hommes gagés, qui portent des figures d'hommes, de femmes & d'animaux, destinées à être brûlées en l'honneur du mort.

16. Après la mort d'un Japonois, si c'est une personne de quelque distinction, tous les parents & amis vont en cérémonie, & revêtus d'habits de deuil, dans l'endroit où l'on doit brûler le corps du défunt; car c'est la coûtume des Japonois de brûler leurs morts. Les femmes, malgré leur retraite austere, assistent ordinairement à cette cérémonie, mais couvertes d'un voile. Une trentaine de Bonzes marchent à la tête de ce cortége funébre. Leur vêtement n'est autre chose qu'un habit brun, par-dessus un manteau noir. Ils tiennent en main une torche allumée, & sont suivis de deux cent autres Bonzes, qui chantent à pleine voix des hymnes en l'honneur de la divinité que le défunt avoit choisie pour sa protectrice. Après eux, marchent plusieurs hommes gagés par la famille du défunt, qui portent des piques, au bout desquelles sont attachés des paniers pleins de papiers découpés, de diverses couleurs. Ils agitent exprès leurs piques, & font voltiger en l'air leurs papiers; ce que les Japonois regardent comme un signe que le défunt est parvenu aux demeures fortunées des gens de bien. Viennent ensuite huit jeunes Bonzes qui forment deux bandes. Ils tiennent en main de longues cannes, au bout desquelles sont des banderolles où l'on a tracé le nom de quelque dieu. Dix autres Bonzes les suivent, tenant une lanterne allumée, sur laquelle on voit des caracteres symboliques. Deux jeunes gens, revêtus d'habits bruns, accompagnent ces Bonzes, & tiennent en mains des torches éteintes. Ils sont suivis de plusieurs autres personnes, également habillées en brun, dont la tête est couverte de bonnets de cuir noir vernissés. On lit sur ces bonnets le nom de l'idole à laquelle le défunt s'étoit particuliérement consacré. Enfin arrive le défunt. Quatre hommes le portent assis dans son cercueil. Il a les mains jointes, & penche un peu la tête en devant. Son habillement est blanc; & par-dessus il est encore revêtu d'une robe de papier, faite avec les feuilles du livre qui contient l'histoire de la divinité que le défunt avoit coûtume d'invoquer le plus souvent. Le cerceuil est entouré des enfants, dont le plus jeune tient en main une torche de pin allumée, destinée à

mettre le feu au bûcher. Une foule de peuple, avec des bonnets de cuir sur la tête, termine la marche. Lorsqu'on est arrivé au lieu du bûcher, qui est communément environné de quatre murailles, couvertes de draps blancs, où l'on a pratiqué quatre portes tournées vers les quatre vents, „ on creuse au milieu „ une grande fosse qu'on remplit de bois; & l'on dresse „ aux deux côtés de la fosse deux tables couvertes de „ viandes. Sur l'une de ces tables il y a un petit ré„ chaut, en forme d'encensoir, plein de charbons al„ lumés, & du bois de senteur. Lorsque le corps est „ près de la fosse, on attache une longue corde au „ cercueil, qui est en forme de petit lit, où le mort „ repose; puis on porte trois fois ce petit lit autour de „ la fosse; & enfin on le met sur le bûcher, pendant „ que les Bonzes & les parents invoquent sans cesse le „ nom du dieu tutelaire de ce mort. Après cela, le pre„ mier Bonze, c'est-à-dire celui qui étoit à la tête de „ la procession funébre, fait trois tours autour du „ corps avec sa torche allumée, & la passe trois fois „ sur sa tête en prononçant certaines paroles que les „ assistants n'entendent point. " Nieuhof, de qui est ce récit, prétend que le Bonze jette la torche, laquelle est ensuite ramassée par les plus proches parents du défunt, qui la jettent dans la fosse, après l'avoir fait passer trois fois sur le corps. Suivant le P. Crasset, dans l'Histoire de l'Eglise du Japon, le plus jeune des enfants du défunt reçoit la torche des mains du Bonze, & la jette dans la fosse, laquelle est remplie de parfums, d'huiles & de drogues aromatiques. „ Pendant que le corps „ se consume, dit le Jésuite, les enfants, ou les „ plus proches parents du défunt, s'approchent de l'en„ censoir qui est sur la table, & y mettent des parfums. „ Cette cérémonie achevée, les parents & les amis du „ mort se retirent. Il n'y a que le peuple & les pau„ vres gens qui demeurent là pour manger ou pour empor„ ter les viandes. Le lendemain, les enfants, les pa„ rents & les amis retournent au même lieu, pour re„ cueillir les os & les cendres du défunt, qu'ils met„ tent dans une urne de vermeil couverte d'un voile

„ précieux. Les Bonzes s'y rendent aussi pour conti-
„ nuer leurs prieres qui durent sept jours : le huitieme,
„ on porte l'urne en un lieu où on l'enterre sous une
„ plaque de cuivre ou sous une pierre sur laquelle on
„ grave le nom du défunt, & le dieu qu'il a servi. "
Quelquefois on éleve dans le même endroit des colomnes, ou des piliers de marbre, sur lesquels on grave les exploits du mort, les dignités dont il a été honoré, le jour de sa naissance, & celui de sa mort. Souvent on le représente en marbre, les jambes croisées & les mains jointes. Les femmes sont representées les mains étendues, & la tête penchée sur une épaule. Les seigneurs Japonois, après leur mort, sont ordinairement suivis dans l'autre monde par la plûpart de leurs esclaves & de leurs officiers, qui se donnent volontairement la mort, afin de pouvoir accompagner leur maître dans sa nouvelle demeure. Ceux qui meurent avec une grande réputation de sainteté, sont encore plus honorés que les grands seigneurs. On allume sur leurs tombeaux une grande quantité de lampes ; & Nieuhof rapporte qu'on en a allumé jusqu'à cent cinquante, pour honorer un défunt qui s'étoit rendu fameux par la sainteté de sa vie.

17. Les habitants de la Corée, selon le P. Martini, conservent les morts dans leurs maisons, enfermés dans des cercueils, l'espace de trois ans. Pendant ce temps, ils agissent avec eux, comme s'ils étoient en vie ; &, ce terme expiré, ils les enterrent. Les Hollandois, dans leurs Relations, prétendent que les Coréens, ont deux saisons destinées à la sépulture des morts, qui sont le printemps & l'automne. Ils placent dans une espece de loge soutenue par quatre pieux ceux qui viennent à mourir pendant l'été. Après la moisson, ils retirent ces corps & les transportent dans leurs maisons. La veille des funérailles, ils passent la nuit à boire & à se réjouir. Le lendemain de grand matin, plusieurs hommes vigoureux portent au lieu de la sépulture le cercueil du défunt, dans lequel on a mis ses habits & ses bijoux les plus précieux. Ils chantent en chemin, & réglent leur marche sur la mesure de leurs chants. Les parents du défunt font entendre un autre concert, composé de cris & de

hurlements. Si le mort est un homme du peuple, on jette son corps dans une fosse profonde de cinq à six pieds, sans autre cérémonie. S'il s'agit d'une personne de distinction, on éleve sur sa fosse un monument de pierre, où l'on place l'image du défunt, avec une inscription à sa louange. Trois jours après les funérailles, les parents & les amis du défunt se rendent sur sa tombe; &, sous prétexte de le régaler, ils se régalent eux-mêmes, chaque mois, lorsque la lune est dans son plein. Ils ont soin de faire arracher l'herbe qui couvre la fosse, & présentent au défunt des offrandes de riz nouveau. Les Coréens ont généralement une grande appréhension que les morts ne soient mal à leur aise dans leurs fosses; &, pour peu que les Bonzes leur fassent entendre qu'ils y sont génés, ils les transportent aussi-tôt dans un autre endroit qu'ils s'imaginent devoir être plus commode.

18. Les Tonquinois ne sont pas moins magnifiques dans leurs funérailles, que les Chinois dont ils ont imité principalement tout ce qui regarde le culte des morts. Ce qu'il y a de particulier dans leurs cérémonies funébres, c'est que, pendant le convoi, le plus proche parent du défunt s'étend par terre tout de son long, & se laisse fouler aux pieds de ceux qui portent le défunt. Lorsqu'il se releve, il pousse le cercueil des deux mains en arriere, comme s'il vouloit engager le mort à retourner au séjour des vivants. Cette cérémonie se répete, plusieurs fois, pendant la marche. On ne parle point des papiers dorés & découpés, qu'ils brûlent en l'honneur des morts, de la quantité prodigieuse de vivres de toute espece qu'ils leur présentent, de l'or, de l'argent, des étoffes précieuses qu'ils enferment dans leurs tombeaux. Les Tonquinois égalent pour le moins les Chinois dans toutes ces dépenses. S'il arrive qu'une personne meure dans un pays éloigné, & que les parents ne puissent recouvrer son corps, ils tracent son nom sur une planche, & rendent à ce morceau de bois les mêmes honneurs qu'ils auroient rendus au corps même du défunt. Quelquefois ils consultent des sorciers pour sçavoir en quel lieu le défunt a terminé sa vie. Ces sorciers frapent

ſur un tambour, &, par le ſecours d'un miroir magique, prétendent faire comparoître l'ame du mort, afin qu'on apprenne de ſa propre bouche ce que l'on veut ſçavoir. Mais ſi l'ame n'obéit pas aux ordres du magicien, les parents fabriquent une ſtatue de plâtre, à laquelle ils rendent les devoirs funébres, avec toutes les cérémonies uſitées dans le pays.

Rien n'égale la magnificence avec laquelle les Tonquinois célébrent les funérailles de leur roi défunt. Le corps du monarque eſt embaumé avec les plus précieux parfums : on le couvre de ſes plus magnifiques habits; & dans cet état, il reſte expoſé ſur un lit de parade, pendant l'eſpace de ſoixante-cinq jours. Les principaux ſeigneurs, les magiſtrats & le peuple même viennent lui rendre leurs hommages. On dreſſe devant lui des tables magnifiquement ſervies ; & les mets, après avoir été deſſervis, ſont donnés aux prêtres & aux pauvres. Le nouveau roi, revêtu d'un habit violet d'une toile de coton fort groſſiere, accompagné des princes habillés comme lui, & des princeſſes revêtues de robes de ſoie blanche, vient, chaque jour, ſe proſterner devant le corps de ſon prédéceſſeur, & fait brûler des parfums en ſon honneur. Lorſque l'officier, chargé des préparatifs de la pompe funébre, a diſpoſé tout ce qui étoit néceſſaire pour cette grande cérémonie, on ſe met en marche pour conduire le corps au lieu de la ſépulture. Tous les chemins par où paſſe le convoi, ſont couverts d'une groſſe toile de coton violet, quoique le chemin ſoit fort long, puiſqu'il eſt de ſeize jours de marche. Le roi, les princes & princeſſes, & tous les ſeigneurs de la cour, ſont à pied le voyage. On marche, il eſt vrai, fort long-temps; & l'on s'arrête à chaque quart de lieue. Tavernier nous fournira un détail circonſtancié de l'ordre de la marche. A la tête du convoi, „ marchent deux huiſſiers de la „ porte de la chambre du roi; leſquels vont criant le „ nom du feu roi. Ils portent chacun une maniere de „ maſſe d'armes, dont la boule eſt pleine de feux d'ar- „ tifice. Douze officiers des galeres traînent le mauſolée „ ſur lequel eſt écrit le nom de ce prince. Après eux,

„ marche le grand écuyer à cheval : il est suivi de deux
„ pages. Ensuite paroissent douze chevaux de main,
„ marchant deux à deux, tous à bride d'or avec des
„ housses & des selles brodées, des franges d'or, &c.
„ Douze éléphants viennent après. Quatre de ces élé-
„ phants sont montés chacun d'un homme qui tient un
„ étendard. Quatre autres sont chargés de tours qui
„ portent des soldats armés de mousquets & de lances.
„ Les quatre derniers portent des cages, ou du moins
„ quelque chose qui leur ressemble. Une de ces cages
„ est garnie de glaces par le devant & les deux côtés :
„ l'autre est faite en jalousie.... Ces éléphants sont ceux
„ que le roi montoit à la guerre. On voit ensuite un
„ chariot qui porte le mausolée où est le corps du roi.
„ Ce chariot est traîné par huit cerfs ; & chaque cerf est
„ mené par un capitaine des gardes du corps. Le nou-
„ veau roi, ses freres, les princes du sang suivent im-
„ médiatement le chariot.... la tête couverte d'un bon-
„ net de paille. Ces princes, & les princesses qui les
„ suivent, sont environnés de quelques joueurs d'instru-
„ ments : outre cela, les princesses ont après elles deux
„ dames d'honneur. Ces princesses portent à boire &
„ à manger pour le défunt. Ceux qui viennent après ces
„ dames, sont les quatre gouverneurs des quatre prin-
„ cipales provinces du royaume. Ces gouverneurs por-
„ tent chacun sur l'épaule un bâton d'où pend un sac
„ plein d'or & de différents parfums. Ces sacs renfer-
„ ment les présents que les quatre provinces font au
„ prince mort. Ils lui doivent servir pour ses besoins
„ dans l'autre vie. Les deux chariots à huit chevaux,
„ que l'on voit à la suite de quatre gouverneurs, portent
„ des coffres pleins de lingots d'or, de barres d'argent,
„ d'habits d'étoffe d'or & de soie. Le défunt emporte
„ ces thrésors avec lui. Enfin une foule de nobles &
„ d'officiers de tout rang, les uns à pied, les autres à
„ cheval, fait la clôture de cette pompe funébre."
Dans cet ordre, le convoi arrive sur le bord de la riviere. On embarque le corps du roi sur la galere royale, préparée exprès. Les seigneurs qui, par zéle pour leur prince, veulent se faire enterrer avec lui, montent sur une

autre galere. Une troisieme est destinée pour les dames qui ont la même dévotion. Cette derniere est environnée d'un treillis ou d'une espece de jalousie. Pendant que le reste du cortége s'en retourne, ces trois galeres remontent la riviere, & viennent aborder dans un pays désert & inhabité. Alors six des principaux eunuques emportent le corps du roi dans l'endroit le plus secret & le plus reculé de ce désert, où ils l'enterrent. Ils sont les seuls qui connoissent le lieu de la sépulture du roi; & ils s'engagent, par un serment solemnel, à ne jamais le découvrir. On assure que, depuis long-temps, ce n'est plus l'usage au Tonquin que des seigneurs & des dames de la cour se fassent enterrer avec le roi défunt.

Les obséques du roi Ta-tha-ty-twong, qui se firent en 1675, offrent des circonstances nouvelles & curieuses, qui peuvent servir à donner au lecteur une plus juste idée de la magnificence des Tonquinois en ce genre. Le P. Martini rapporte qu'à la tête du convoi funébre, paroissoit une colomne quarrée, haute de soixante empans, & qui en avoit six de diamétre. Elle étoit couverte d'une étoffe de soie très-riche, sur laquelle étoient brodés, en or & en argent, le nom, l'âge & les actions les plus remarquables du monarque défunt. Cette colomne étoit placée sur un piédestal, & tirée par des hommes. Elle étoit si bien ajustée sur le char qui servoit à la conduire, qu'elle se tenoit aussi ferme & aussi droite que si elle eût été appuyée sur la terre. A la suite de cette machine, on en voyoit une autre, sur laquelle on avoit représenté en relief une ville environnée de ses remparts & de ses fortifications. La plus grande partie de cette machine étoit dorée. Sur un troisieme char étoit élevé un thrône magnifique d'or & d'yvoire, destiné à porter les ornements royaux du monarque défunt. Lorsque le corps fut embarqué sur la galere royale, toute éclatante de dorures & de divers autres ornements, le nouveau roi s'avança dans la riviere, à pied, avec toute la famille royale, de maniere qu'il avoit de l'eau jusqu'au-dessus de la cheville du pied; & il resta dans cette situation incommode, jusqu'à ce que la galere se fût dérobée à ses yeux. Tant de marques d'hon-

neur ne suffisoient pas encore pour contenter la piété filiale du nouveau roi. Il voulut élever à la mémoire de son pere un monument dont la magnificence effaçât celle de ses prédécesseurs. Il fit élever au milieu d'une petite isle, une ville superbe, dont les édifices étoient revêtus en dehors des étoffes les plus précieuses, & décorés de peintures, de sculptures, qui représentoient des armées, des batailles, des chevaux & des éléphants. On voyoit dans cette ville deux palais magnifiques, embellis de trophées. Elle avoit quatre portes superbes, opposées aux quatre vents. On y remarquoit principalement une colomne d'une hauteur surprenante, & d'une grosseur proportionnée, couverte de plaques d'or, sur le sommet de laquelle étoient trois grands globes d'or, l'un sur l'autre. Les circonstances les plus remarquables de la vie du feu roi étoient tracées sur cette colomne : aux deux côtés étoient deux statues, qui représentoient des géants, un arc & des fléches à la main. Au centre de la ville, on avoit construit vingt-une tours, à-peu-près sur le modele de cette colomne. Tous ces ouvrages furent achevés en six mois, à cause du nombre & de l'ardeur des ouvriers qui s'offrirent d'eux-mêmes à ce pieux travail. Le 29 du mois de Décembre, au milieu de la nuit, la nouvelle ville fut investie des quatre côtés, par une armée de trente mille hommes. Le lendemain, dès le matin, le roi, la reine, suivis des princes & des princesses du sang royal, accompagnés de quatre mille hommes, qui avoient chacun une épée à poignée d'argent, s'avancerent vers la principale tour, & fraperent à la porte. Alors un jeune garçon commença de chanter sur un air triste & lugubre une chanson, dont voici le sens : „ Un puissant prince, qui, depuis quelque temps, est „ parti pour l'autre monde, se trouvant seul au milieu „ d'un pays étranger, n'ayant point de demeure con„ venable à sa dignité, sans équipage, sans suite, sans „ armes ni soldats, demande qu'on lui céde cette ville „ nouvelle." Le commandant de la tour, auquel la chanson s'adressoit, répondit qu'il consentoit volontiers à remettre la ville à un si grand roi, pourvu que les commandants, qui étoient aux trois autres portes, fussent du

même avis. Sur le champ, les trois freres du roi allerent faire la même proposition aux trois autres commandants; &, tous ayant consenti, le roi entra dans la ville; se rendit au palais, où il fut reçu, au bruit d'une décharge d'artillerie; puis il se mit à genoux avec toute la famille royale, & dans cette posture, écouta la lecture de la vie de son pere. Pendant qu'on lisoit, quatre mille Mandarins, de la suite du roi, avoient le visage collé contre terre. La lecture finie, les ambassadeurs des trois princes tributaires du Tonquin vinrent complimenter le roi sur la mort de son pere apportant des présents pour le défunt, qui consistoient en or, en argent & en parfums. Aprés toutes ces cérémonies, le roi sortit de la nouvelle ville, & s'en retourna dans son palais ordinaire, sur les huit heures du soir, heure à laquelle le roi défunt étoit mort. On mit le feu à cette superbe ville; & tous les monuments, toutes les richesses qu'elle contenoit, furent la proie des flammes, parce que telle est l'opinion de ces peuples, que tout ce qu'on brûle en l'honneur du mort, lui est fidélement remis dans l'autre monde. L'or, l'argent & tout ce qui échapa aux flammes, fut distribué entre les courtisans, les officiers & les soldats. On trouve dans le pere Tissanier une description de cette cérémonie qui, pour le fond, est la même, mais qui varie beaucoup dans les circonstances. Ce Jésuite dit que le nouveau roi alla trouver l'ame de son pere, qui étoit représentée par une statue, magnifiquement décorée, sur laquelle étoit tracé le nom du monarque défunt; qu'il s'inclina profondément devant elle, jusqu'à quatre fois, & la pria de venir honorer de sa présence le nouveau palais qui lui avoit été préparé; que la statue, ayant été placée sur un thrône superbe, fut conduite en pompe dans sa nouvelle demeure.

19. Les funérailles des Talapoins de Siam ont quelque chose de particulier. Le P. Tachard nous en a donné la description. La biere, où le corps est renfermé, est élevée sur un bûcher autour duquel il y a quatre colomnes de bois doré, qui soutiennent une haute pyramide à divers étages; ce qui forme une espece de chapelle ardente. Cette pyramide est environ-

née de plusieurs petites tours quarrées, & raisonnablement hautes, qui sont faites de bois, & couvertes de carton, grossiérement peint, avec plusieurs figures de papier: tout cela est enfermé dans une enceinte quarrée, sur laquelle sont rangées plusieurs autres tours, d'espace en espace. Les tours, qui se trouvent placées aux quatre coins, sont aussi élevées que la pyramide; & toutes sont remplies de feux d'artifices. Il y a de petites maisons de bois, qui joignent les tours des quatre coins, sur lesquelles on voit des peintures grotesques, qui représentent des démons, des singes & des dragons. Entre ces maisons il y a des ouvertures pratiquées exprès pour donner passage aux ballons, espece de barques qui sont en usage à Siam. Le P. Tachard, qui fut spectateur d'une de ces cérémonies, dit que les Talapoins, en tres-grand nombre dans leurs ballons, occupoient presque tout l'espace qui étoit entre le bûcher & le grand carré. Ils avoient tous un air modeste & recueilli. Tantôt ils chantoient quelques prieres : tantôt ils gardoient un profond silence. Il y avoit derriere eux un concours prodigieux de peuple qui s'étoit rassemblé pour voir cette cérémonie, ainsi que les farces & les danses burlesques, dont elle fut accompagnée. „ Les „ Talapoins, dit le Jésuite déja cité, enseignent que, „ plus on fait de dépense aux obséques d'un mort, „ plus son ame est logée avantageusement dans le corps „ de quelque prince ou quelqu'animal considérable. „ Dans cette croyance, les Siamois se ruinent souvent „ pour se faire de magnifiques funérailles."

Ovington, voyageur Anglois, rapporte que c'étoit un ancien usage établi à Siam, que chaque personne fût livrée, après sa mort, à l'élément auquel elle s'étoit consacrée pendant sa vie. Tout Siamois choisissoit alors un élément, dont il faisoit sa divinité particuliere: ainsi on regardoit comme un devoir de renvoyer l'homme, après sa mort, dans le sein de son dieu. Si, par exemple, l'eau avoit été l'objet du culte du défunt, on précipitoit son corps dans la riviere, & ainsi des autres éléments. Mais aujourd'hui cette coûtume est absolument abolie. On enferme dans une biere le ca-

davre du mort, dont quelquefois on consume les intestins par le moyen du mercure, de peur qu'il n'exhale une mauvaise odeur. La biere est souvent d'un bois vernissé & doré, quelquefois de plomb. On la place par honneur dans un lieu élevé communément sur un bois de lit, qui ait des pieds. Auprès du corps brûlent des parfums & des bougies. Les Talapoins viennent, chaque nuit, dans la maison du défunt, pour chanter des prieres, & lui montrer le chemin du ciel. Leurs Patenôtres sont bien payées; & en outre, ils sont nourris. Cela dure jusqu'à ce que tout soit prêt pour les funérailles, & que l'on porte le corps sur le bûcher; ce qui se fait ordinairement le matin. Le bûcher est élevé sur un terrein quarré & environné d'une clôture de bambou. Il est toujours situé auprès de quelque temple. Si le défunt, ou quelqu'un de ses ancêtres, a fait bâtir à ses dépens quelque temple pendant sa vie, c'est auprès de ce temple que l'on brûle son corps. Si c'est une personne de distinction, on éleve le bûcher sur un échafaudage que l'on a couvert de terre. La clôture qui environne le bûcher, & dont l'ouvrage ressemble à celui des berceaux & des cabinets de nos jardins, est couverte de papiers peints ou dorés, & découpés de maniere qu'ils représentent des maisons, des meubles, des animaux. La raison de cet usage est que les Siamois s'imaginent que ces vains papiers deviennent réellement ce qu'ils représentent, & servent aux défunts, dans l'autre monde, lorsqu'ils ont été brûlés avec eux. Mais, comme ce sont les Talapoins qui vendent ces billets, ils sçavent quelquefois les préserver adroitement des flammes, afin de s'épargner la peine d'en découper de nouveaux pour d'autres funérailles. Plusieurs instruments de musique accompagnent le convoi. Le corps du défunt est suivi de ses plus proches parents, qui sont tous vêtus de blanc, & dont la tête est couverte d'un voile de toile blanche. Les parents les plus éloignés, & les amis du mort, ferment cette marche funébre. Si l'on peut se rendre par eau au lieu destiné aux funérailles, on préfere cette voie. Lorsqu'on est arrivé, on tire le corps de la biere pour

le placer sur le bûcher composé entierement, ou en partie, de bois odoriférant. Les Talapoins du couvent voisin viennent chanter quelques prieres, pendant l'espace d'un quart d'heure, & se retirent ensuite ; après quoi l'on représente quelques spectacles, souvent peu convenables à une cérémonie aussi grave, & qui sont uniquement destinés à relever la pompe des funérailles. Vers l'heure de midi, un Tapacan, ou serviteur des Talapoins, vient mettre le feu au bûcher. On ne laisse brûler le corps que pendant deux heures, de maniere qu'il n'est seulement que rôti. Aux funérailles des princes du sang & des favoris du roi, ce monarque met lui-même le feu au bûcher. Il y a une corde tendue, depuis une fenêtre du palais jusqu'au bûcher, le long de laquelle le roi lâche un flambeau, & allume ainsi le bûcher, sans sortir de son palais. Les restes du corps sont renfermés dans la biere, & enterrés sous une des pyramides qui se trouvent ordinairement autour des temples de Siam. Les parents du défunt ont coûtume de régaler ceux qui ont assisté aux funérailles, & de faire l'aumône, trois jours de suite, aux Talapoins & au Temple. Quelquefois la famille du mort garde dans sa maison les restes de son corps, comme quelque chose de précieux. Souvent il arrive qu'un homme du commun, qui fait fortune, ou parvient à quelque poste honorable & lucratif, pousse la vanité jusqu'à faire déterrer le corps de son pere, inhumé depuis long-temps, avec une simplicité conforme à la fortune qu'il possédoit alors, & lui fait faire de nouvelles funérailles dont la magnificence soit digne de son état présent. Quelquefois les parents enfouissent dans la tombe du défunt des pierreries & d'autres effets précieux, parce que, dans cet asyle regardé comme inviolable à Siam, ils sont à couvert de l'avidité du prince. Ceux qui ne sont pas assez riches pour faire la dépense d'un bûcher, enterrent simplement le corps, & paient quelques Talapoins pour réciter des prieres sur la tombe. Les plus pauvres portent leurs morts sur quelque montagne, où ils n'ont pour sépulcre que le ventre des oiseaux de proie. Lorsqu'il regne à Siam quelque maladie épidémique, on ne

brûle point les cadavres ; on se hâte de les enterrer sans cérémonie. Mais, lorsque la contagion paroît entierement dissipée, on les déterre alors pour les brûler, selon la coûtume. Dans ce pays, on prive des honneurs de la sépulture, non-seulement les scelerats exécutés par ordre de la justice, mais encore les enfants morts nés ; les femmes qui meurent en couche ; ceux qui ont le malheur de se noyer ou de périr par quelqu'autre accident fâcheux. Les Siamois, au lieu de plaindre ces infortunés, les regardent comme des coupables que punit la vengeance céleste. Les funérailles des rois ont cela de particulier, qu'après que leurs corps sont consumés, on jette leurs cendres dans la riviere. On peut faire une remarque générale sur les funérailles des Siamois ; c'est qu'elles ne sont point accompagnées de ces cris horribles & de ces bruyantes lamentations que font entendre, en plusieurs autres pays, des pleureuses gagées pour exprimer une douleur qu'elles ne sentent point. Si les larmes, que les Siamois répandent à la mort de leurs parents, ne sont pas toujours sinceres, du moins elles ont une apparence de sincérité, & sont fort éloignées de cette espece de farce qu'étale la fausse douleur. Cependant, contre l'usage des Siamois, Chaou-Peza-Thong, roi de Siam, introduisit des pleureuses aux funérailles de sa fille, qui se firent, le 23 de Février 1650, six mois après la mort de la princesse, & auxquelles assista le sieur Van-Muiden, directeur de la compagnie Hollandoise. Les cérémonies de ces funérailles ayant quelque chose de particulier, capable de plaire au lecteur nous en donnerons ici la description, telle qu'elle se trouve dans le tome 19 de l'Histoire universelle, par une société de gens de lettres.

„ On éleva au milieu d'une des cours du palais cinq „ tours de bois, qui avoient communication par des „ galeries à balustres. Celle du milieu avoit trente brasses de haut : les autres, qui formoient un quarré, n'en „ avoient que vingt. La structure de ces tours avoit „ quelque chose de fort ingénieux. Elles étoient peintes tout autour, au-dessous de l'architrave, de feuillages relevés d'or, & foncés avec de l'ambre & de

„ l'yvoire brûlé. Sur la frise il y avoit des têtes de léo-
„ pards, de tigres & de panthères en sculpture. On
„ voyoit sous l'entablement des supports à l'antique, &
„ qui étoient des emblêmes convenables à la circons-
„ tance. La corniche étoit ornée de feuilles serrées,
„ peintes ou sculptées, qui assortissoient la frise & l'ar-
„ chitrave. Devant la grande tour, qui étoit au centre,
„ il y avoit un autel fort riche, couvert d'or, & enrichi
„ de pierreries, élevé de six pieds au-dessus de terre,
„ sur lequel étoit le corps de la princesse dans un cer-
„ cueil d'or, qui avoit un pouce d'épaisseur. Elle étoit
„ debout, les mains jointes, le visage tourné vers le ciel.
„ Sa robe avoit une longue queue, & étoit enrichie de
„ pierreries. Sa couronne, son collier & ses bracelets,
„ couverts aussi de diamants, étoient d'un prix inestima-
„ ble. Quand ceux qui assistoient à la cérémonie eurent
„ pris leurs places sur des échafauds dressés exprès, tous
„ les seigneurs du royaume, habillés de blanc, ainsi
„ que les dames, sans parure ni ornements, passerent
„ en procession, en jettant, d'un air triste, des fleurs
„ & des parfums autour du corps & de l'autel. Le
„ corps fut ensuite transporté, à vingt pas de-là, sur
„ un char dont la richesse égaloit celle de l'autel. Les
„ seigneurs & les dames, lui ayant rendu les mêmes
„ honneurs qu'auparavant, pleurerent aussi amérement
„ que s'ils eussent perdu ce qu'ils avoient de plus cher
„ au monde. Cette lugubre scéne ayant duré une demi-
„ heure, le char fut conduit lentement vers le bûcher
„ accompagné des seigneurs & des dames, toujours
„ en pleurs. Le fils aîné du roi, âgé d'environ vingt
„ ans, frere unique de la défunte princesse, & tous
„ deux nés de la même mere, marchoit devant eux.
„ Il étoit habillé de blanc, aussi-bien que les seigneurs
„ qui l'accompagnoient, & monté sur un éléphant,
„ dont la housse étoit en broderie, avec des chaînes
„ d'or au col. Il avoit à ses côtés ses deux freres,
„ nés d'autres meres, sur des éléphants équipés comme
„ le sien. Ils tenoient chacun une longue écharpe de
„ soie blanche, attachée par un bout au cercueil. Aux
„ deux côtés du cercueil, marchoient à pied quatorze

„ autres fils du roi, habillés aussi de blanc, ayant un „ rameau d'arbre à la main, & tous bien dressés à l'art „ de pleurer. Des deux côtés du chemin par où le „ cercueil devoit passer, les seigneurs d'un moindre „ rang que ceux dont on a parlé attendoient le convoi „ sur des échafauds. Quand le corps arriva vis-à-vis „ d'eux, les uns jetterent diverses sortes d'habits au „ peuple, & d'autres des oranges remplies de *ficols* „ & de *mases*, deux sortes de monnoie, dont la pre- „ miere vaut environ un demi-écu, & l'autre la moi- „ tié autant. Le corps étant arrivé enfin auprès du bû- „ cher, les grands le prirent avec beaucoup de respect, „ & le mirent sur le bûcher, au son de divers instru- „ ments dont l'harmonie lugubre, mêlée aux cris & „ aux pleurs de toute la cour, avoit de quoi attendrir „ les cœurs les plus insensibles. Ce triste concert fini, „ ils couvrirent le corps de bois de sandal & d'aigle, „ & y ayant ensuite jetté une grande quantité de par- „ fums, le roi & les grands s'en retournerent au palais, „ laissant les dames auprès du corps qui ne devoit être „ brûlé que deux jours après. Elles étoient donc char- „ gées de la tâche la plus difficile ; car, quoiqu'elles „ dussent déja être fatiguées d'avoir bien pleuré, elles „ furent obligées de continuer par cérémonie ce triste „ exercice, pendant deux jours sans intermission. C'é- „ toit sans doute une rude pénitence, dont les dames „ de la plus grande qualité ne furent pas dispensées ; „ &, pour qu'elles s'en acquittassent bien exactement, „ il y avoit parmi elles certaines vieilles, qui frapoient „ avec une espece de discipline celles qui, accablées „ de sommeil & de fatigue, s'endormoient un moment, „ & par-là les obligeoient à verser de véritables & non „ de feintes larmes. Pendant que les dames étoient dans „ cette désagréable situation autour de la princesse, „ les prêtres étoient sur des échafauds dans la cour „ où l'on avoit fait les premieres lamentations, & „ prioient nuit & jour pour l'ame de la défunte. Pen- „ dant que le corps demeura ainsi exposé, ils inter- „ rompoient fréquemment leurs prieres pour jetter au „ peuple toute sorte d'habillements, d'ustensiles de mé-

„ nage, des outils pour les artisans, des lits, des nattes,
„ & d'autres meubles. A côté de la cour, on avoit élevé
„ vingt autres tours tapissées en dedans & en dehors de
„ papier de toutes couleurs. Elles étoient remplies de
„ feux d'artifice qu'on tira pendant quinze jours de
„ suite. Durant cet intervalle, le roi fit distribuer de
„ grandes aumônes aux pauvres & aux prêtres ; ce
„ qui, joint aux dépenses faites pour tout le reste,
„ montoit en tout à cinq mille cutti, ou soixante-
„ six mille livres sterling. On ne comprend pas dans
„ cette somme les statues d'or & d'argent, dont il
„ y en avoit deux d'or, qui avoient quatre pieds
„ & demi de haut, & un pouce & demi d'épaisseur,
„ qui furent mises, à l'honneur de la princesse, dans
„ les plus beaux temples du pays ; & elles étoient
„ faites de l'or, de l'argent & des pierreries, dont le roi
„ son pere & les principaux seigneurs de la cour lui
„ avoient fait présent pendant sa vie. Le corps ayant re-
„ posé deux jours sur les bois odoriférants, qui devoient
„ servir à le brûler, toute la cour vint relever les tris-
„ tes dames que la fatigue avoit rendu fort maigres.
„ La cérémonie commença par les prieres & les orai-
„ sons que firent les prêtres. Quand ils eurent fini leurs
„ fonctions, le roi prit de la main de leur chef un cierge
„ allumé, & mit lui-même le feu au bûcher sur lequel
„ le corps fut réduit en cendres dans le cercueil d'or,
„ auquel on avoit laissé les joyaux & les autres riches
„ ornements. Quand on vint à rassembler les cendres,
„ pour les mettre dans une urne d'or, on trouva un mor-
„ ceau de chair, de la grosseur de la tête d'un petit en-
„ fant, que le feu n'avoit point endommagé."

20. Chez les Parsis ou Guebres, après la cérémonie dont nous avons parlé à l'article Chien, deux prêtres, éloignés de la biere du défunt d'environ cent pas pour ne pas se souiller en approchant plus près, récitent quelques prieres dans lesquelles ils s'adressent à deux anges, Sertan & Azud, qu'ils supplient de préserver l'ame du défunt des attaques des démons. Ils s'adressent aussi aux quatre éléments, & leur disent de reprendre chacun ce qui leur appartient dans le corps du mort. Ces prieres sont

font très-longues, & quoique les prêtres les prononcent avec tant de vîtesse qu'ils ne se donnent seulement pas le temps de respirer, cependant elles durent l'espace d'une demi-heure. „ Pendant la cérémonie, dit Ovington, le mort porte un morceau de papier blanc attaché à chaque oreille, & qui lui pend sur le visage jusqu'à deux ou trois doigts au-dessous du menton. D'abord après que les prieres sont finies....le corps est porté au lieu destiné...& toute la compagnie suit, deux à deux, les mains jointes. Il est défendu de parler, parce que le sépulcre est un lieu de silence & de repos. Une femme, qui meurt pendant sa grossesse, est portée au lieu de sa sépulture par quatre hommes, quoiqu'on n'emploie que deux hommes pour porter les morts ordinaires; & la raison de cet usage est qu'ils regardent une femme enceinte, comme une personne double. *Voyez les articles* CHIEN & CIMÉTIERE.

21. Dans le royaume de Pégu, situé dans la presqu'isle au-delà du Gange, le défunt est conduit au bûcher sur un brancard porté par quinze ou seize hommes, couvert de cannes dorées, & surmonté d'un dôme ou d'une espece de tour. Les parents & les amis suivent le brancard. Le corps ayant été consumé par les flammes, les assistants se retirent; &, pendant deux jours, la famille du défunt fait dans sa maison une fête funébre. Ce terme expiré, la veuve, accompagnée de plusieurs de ses amies, se rend à l'endroit où étoit placé le bûcher du défunt, & passe quelque temps à pleurer & à se lamenter : puis, s'il reste quelques os que le feu ait épargnés, elle les enterre.

Après la mort du roi de Pégu, on fait construire deux barques au-dessus desquelles on éleve un toit doré, en forme de pyramide, qui les couvre & les unit toutes deux. Au milieu de ces barques, on dresse un échafaud doré, sur lequel on place le corps. On l'environne de bois d'aloës, de sandal, de benjoin, de musc, & d'autres matieres odoriférantes & combustibles. Lorsqu'on y a mis le feu, quelques Talapoins, qui sont dans ces barques, les font voguer, en descendant la riviere du Pégu; &, pendant que le corps brûle, ils chantent ou

récitent des prieres; puis ils délaient les cendres avec du lait, & en forment une boule, qu'ils jettent dans l'eau. Ils ramassent ensuite les os, & les déposent dans une chapelle, que l'on construit exprès.

22. Les funérailles des habitants du royaume de Laos, dans la même presqu'isle, ressemblent à celles des Siamois, & n'ont rien de particulier.

23. C'est un usage célébre dans les Indes, que les femmes se brûlent toutes vives après la mort de leurs maris. Nous allons donner une description exacte & détaillée de cette tragique cérémonie, qui varie dans la pratique, selon les différentes provinces. Dans le royaume de Bisnagar, les femmes ne se brûlent que plusieurs mois après les funérailles de leurs époux. Elles emploient ce temps à réfléchir sur une action aussi importante que celle qu'elles doivent faire. Il y a lieu de douter que la réflexion augmente leurs forces & leur courage. La mort est une de ces choses dont la méditation est plus capable de grossir que de diminuer l'horreur. Quoi qu'il en soit, le jour marqué pour cette lugubre fête étant arrivé, la victime se pare de ses joyaux & de ses plus superbes habits; se couronne de fleurs; monte sur un éléphant, ou dans un palenquin, & s'avance vers le bûcher, portant une fléche dans la main droite, & un miroir dans la main gauche. Ses parents & ses amis l'accompagnent, & la conduisent comme en triomphe. Elle-même, affectant une joie que le cœur peut-être dément, fait retentir les airs de chants d'allégresse, qui témoignent le desir qu'elle a d'aller rejoindre son cher époux. Lorsqu'elle est arrivée au lieu où se doit passer cette scéne, elle s'assied à une table couverte de toutes sortes de mets; &, soutenant jusqu'au bout son rolle, elle tâche de faire honneur à un festin qui doit être le dernier pour elle: puis elle donne elle-même ses ordres avec une tranquillité apparente, pour la construction du bûcher qu'on prépare ordinairement dans une fosse quarrée. Lorsque tout est fait, & qu'on voit déja la flamme s'élever au-dessus du bûcher, elle se rend au bord de la riviere, accompagnée d'un de ses plus proches parents. Là elle quitte les bijoux & les or-

nements dont elle eſt décorée ; les donne à ſon parent, & entre dans l'eau pour s'y purifier. Après cette ablution, elle ſe couvre le corps d'une piéce de toile jaune, & revient promptement avec ſon parent au lieu où elle doit conſommer ſon ſacrifice. Elle monte ſur une éminence de cinq ou ſix pieds de haut, qui ſe trouve auprès du bûcher. Là, une femme lui répand ſur le corps un pot d'huile; puis elle adreſſe quelques paroles aux aſſiſtants. Mais ſouvent, au milieu de ſon diſcours, les Bramines la pouſſent rudement dans la foſſe. Quelquefois elle prend ſon eſſor, & s'élance elle-même courageuſement au milieu des flammes. Dans ce moment, s'élevent des cris de joie & de triſteſſe que pouſſent les aſſiſtants. On remarque, que, pour dérober aux femmes la vue des flammes, qui pourroit faire chanceler leur courage, il y a ſouvent une natte tendue au bord de l'éminence, qu'on ne leve qu'au moment que la femme ſe précipite dans le bûcher.

Dans le royaume de Guzerate, & dans une partie du Mogol, on place le bûcher ſous une petite cabane quarrée, conſtruite avec des roſeaux trempés d'huile, & couverts d'autres matieres combuſtibles. Cette cabane eſt ordinairement ſituée ſur le bord de quelque riviere. La veuve eſt aſſiſe au milieu : un morceau de bois lui ſert de chevet, & ſoutient ſa tête. Derriere elle eſt un pilier auquel les Bramines ont la précaution de l'attacher, de peur que ſon courage ne s'évanouiſſe à la vue des flammes, & qu'elle ne ſe dérobe à la mort par la fuite. Le cadavre de ſon mari eſt ſur ſes genoux; &, pendant qu'elle le ſerre entre ſes bras avec tendreſſe, on met le feu à la cabane. Les parents & les amis de la veuve, pour augmenter encore l'activité de la flamme, ont ſoin d'y répandre quelques pots d'huile.

Dans la province de Bengale, la veuve, après s'être lavée dans le Gange avec le corps de ſon époux, eſt conduite en grande cérémonie, au ſon de tous les inſtruments de muſique, au lieu où l'on a dreſſé le bûcher. Elle s'y étend ſur une eſpece de lit qu'on y a préparé. On place ſur elle le corps de ſon mari en travers. Elle reſte quelque temps dans cette ſituation

pour recevoir les commissions qu'on lui donne pour l'autre monde. L'un lui apporte des lettres qu'elle est chargée de remettre là-bas à leur adresse. L'autre lui confie des étoffes & des présents de toute espece qu'il veut envoyer par cette voie aux morts de sa connoissance. Lorsque personne n'apporte plus rien, la femme avertit, par trois fois, les assistants, que ceux qui ont quelque dépêche à lui donner pour l'autre monde, ne tardent pas à s'approcher, parce qu'elle est sur le point de partir; puis elle met dans son sein tous les présents qu'on lui a confiés, dont elle fait un gros paquet. Le bûcher s'allume, & la veuve, avec toutes ses dépêches, n'est bientôt plus qu'un monceau de cendres.

Sur la côte de Coromandel, la veuve tourne trois fois autour de la fosse dans laquelle est préparé le bûcher. A chaque tour, elle embrasse tendrement ses amis & ses parents, leur disant le dernier adieu. Lorsqu'elle acheve son troisieme tour, les Bramines commencent par précipiter dans les flammes le corps de son mari, & puis ils l'y jettent elle-même.

Dans quelqu'autres endroits des Indes, les femmes ne se brûlent pas après la mort de leurs époux, mais se font périr par un genre de mort encore plus cruel. On creuse une fosse profonde, mais fort étroite, où on les fait descendre jusqu'au col. Alors quelques Bramines les étranglent & leur marchent sur la tête. On jette ensuite dessus des paniers pleins de terre pour les couvrir.

Le voyageur Bernier, qui souvent a été témoin oculaire de ces funestes scènes, en a décrit quelques circonstances curieuses, capables de donner au lecteur une idée plus précise de ces sortes de sacrifices. Il rapporte qu'il se trouva un jour dans un endroit où il vit quatre ou cinq Bramines qui mettoient le feu à un bûcher sur lequel une femme étoit assise auprès du corps de son mari. Cinq femmes de moyen âge, se tenant par la main, formoient autour du bûcher une danse joyeuse qu'elles accompagnoient de leurs chants. Le peuple, assemblé en foule, les regardoit attenti-

vement. Déja la flamme s'élevoit au-dessus du bûcher, sans que la victime donnât la moindre marque de frayeur, lorsqu'une des danseuses se précipita dans la fosse, & fut aussi-tôt suivie des quatre autres. Ces cinq esclaves, par zéle & par attachement pour leur maîtresse, s'étoient engagées à se brûler avec elle. Le même voyageur vit à Surate une autre femme qui paroissoit avoir environ trente-cinq ans, & dont la figure conservoit encore assez d'agrément. Il ne put s'empêcher d'admirer l'intrépidité de cette femme, & la gaieté féroce avec laquelle elle regardoit les préparatifs de sa mort. Elle s'entretenoit avec les assistants, avec autant de sang froid & de tranquillité, que si elle fût venue pour voir le supplice d'une autre. Lorsque sa petite cabanne fut préparée, elle y entra d'un air aisé, &, s'étant assise sur le bûcher, elle pencha sur son sein la tête de son époux; puis, prenant un flambeau, elle mit elle-même le feu par-dedans, tandis que les officieux Bramines prenoient soin de l'allumer, & de l'attiser par-dehors de tous les côtés. Mais il ne faut pas croire que toutes les femmes Indiennes aient le même courage. Bernier en a vu plusieurs en qui les préjugés n'avoient pu étouffer la nature. Il vit entr'autres une jeune femme qui recula cinq ou six pas à la vue du bûcher; mais les Bramines qui dans ces tristes cérémonies, font l'office de bourreaux, la poussèrent rudement dans les flammes avec de longs bâtons qu'ils tenoient en main. Une autre veuve, voyant la flamme s'élever autour d'elle, & s'attacher à ses habits, voulut s'élancer hors du bûcher; mais les impitoyables prêtres la repoussèrent avec leurs bâtons, toutes les fois qu'elle essaya de se lever. Il y en eut cependant une qui fut assez heureuse pour s'échaper des mains des cruels Bramines. Elle se refugia parmi les Gadous qui étoient assemblés en grand nombre aux environs. Ces Gadous sont des gens regardés comme infâmes parmi les indiens Gentils. Lorsqu'ils sçavent qu'une femme jeune & belle doit se brûler, que sa famille n'est pas considérable, & qu'il n'y a qu'un petit nombre de ses parents qui l'accompagnent, ils viennent en foule auprès du bûcher; &, si elle peut se

sauver, ils la reçoivent parmi eux. Cette femme, après une fuite si honteuse, ne pourroit plus vivre dans la société. Elle est obligée de demeurer parmi ces Gadous, dont elle partage l'infamie; & quelqu'un d'entr'eux la prend pour femme. Bernier rapporte encore qu'il vit à Lahor une jeune femme d'une figure charmante, & qui ne paroissoit pas avoir plus de douze ans. Une vieille Mégere la tenoit sous le bras, & la traînoit vers le bûcher, malgré ses cris & ses larmes ameres. Les Bramines la firent asseoir, comme malgré elle, sur le bûcher; lui lierent les pieds & les mains, de peur qu'elle ne prît la fuite, & la brûlerent ainsi toute vive. Ce trait d'inhumanité mit notre voyageur dans une furieuse colere contre les Bramines.

Ces exemples pourroient faire penser qu'il y a une loi positive, qui oblige les femmes à se brûler après la mort de leurs maris. Cependant elles n'y sont pas contraintes absolument : il faut même qu'elles en obtiennent la permission du gouverneur. Il n'y a gueres que quelques-unes des femmes d'un grand seigneur, qui soient obligées de le suivre dans l'autre monde. Souvent aussi, le mari étant près de mourir, & craignant que sa femme ne passe entre les mains d'un autre, lui fait promettre de se brûler avec lui; &, dans ce cas, la femme est engagée irrévocablement par sa promesse. Dans les pays qui sont encore sous la domination des Rajahs, ou anciens rois des Indes, avant la conquête des Mogols, les Bramines forcent ordinairement les femmes à se soumettre à cette barbare coûtume. Ils ne consultent en cela que leurs interêts; car tous les joyaux, dont les femmes se parent dans ces occasions, leur appartiennent de droit; & ils les cherchent soigneusement dans les cendres, ainsi que l'or & l'argent qui peut s'y trouver. Tous ces cas exceptés, les femmes Indiennes ne sont pas absolument obligées à ce sacrifice; mais la condition de celles qui survivent à leurs époux est si triste & si misérable, que la plûpart préferent la mort. Une veuve, qui n'a pas le courage de suivre son époux, est obligée de renoncer à toute parure, & de se faire raser la tête. „ Elle ôte, dit Tavernier, de ses bras & de ses jambes les bracelets

que son mari y avoit mis en l'épousant, pour marquer qu'elle lui étoit soumise & enchaînée; & elle demeure, le reste de sa vie, dans sa maison, sans y être considérée, & pire qu'une esclave, au lieu qu'auparavant elle s'y voyoit maîtresse. C'est cette malheureuse condition qui leur fait haïr la vie. Elles aiment mieux aller sur un bûcher pour y être consumées toutes vives avec le corps de leur mari défunt, que d'être, le reste de leurs jours, en opprobre & en infamie à tout le monde. " Une chose qui les engage encore à prendre ce parti, c'est la gloire dont elles se couvrent par une si généreuse résolution; c'est l'espérance du bonheur que les prêtres leur promettent dans l'autre monde, & l'assurance que ces fourbes leur donnent qu'aussi-tôt qu'elles seront au milieu des flammes, le dieu Ram viendra leur découvrir, même avant leur mort, les secrets les plus cachés de l'avenir; récompense sans doute bien capable de piquer la curiosité naturelle au sexe. Quelquefois le gouverneur refuse à certaines femmes la permission de se brûler avec leurs maris. Alors elles sont obligées de se consacrer, pour toute leur vie, aux œuvres de piété. Elles se mortifient par des pénitences continuelles; &, par un principe de charité, elles s'occupent à faire cuire des légumes qu'elles distribuent aux pauvres qui passent devant leurs maisons. Quelques-unes se dévouent à des austérités capables de faire soulever le cœur au plus déterminé pénitent. Elles s'engagent à ne se nourrir que des grains qui, n'étant pas digérés, se trouvent tout entiers dans la fiente de bœuf ou de vache. Lorsqu'une veuve a des enfants, il faut qu'elle vive pour pouvoir prendre soin de leur éducation; &, dans ce cas, elle n'est point assujettie à l'usage ordinaire. On assure que cette coûtume inhumaine s'affoiblit insensiblement dans les Indes, & que les Mahométans font leurs efforts pour l'abolir entierement par-tout où ils sont les maîtres.

Le voyageur Ovington rapporte qu'il s'est trouvé aux Indes des maris assez amoureux de leurs femmes, pour se brûler avec elles sur le même bûcher, dans l'espérance d'être réunis avec elles dans l'autre monde. Combien, parmi nous, de maris qui trouvent que c'en est bien as-

fez d'avoir la compagnie de leurs femmes dans ce monde!

On voit, d'après ce que nous venons de dire, que c'est la coûtume aux Indes de brûler les corps des défunts. Le bûcher est communément placé sur le bord de quelque riviere. D'abord on étend le cadavre à terre, & le Bramine, qui fait la cérémonie, prononce d'un ton grave ces paroles: „ O terre! qui nourrissois pendant sa vie cet homme fait de terre, nous te le rendons après sa mort." On couvre ensuite le corps de matieres combustibles sur lesquelles on jette de l'huile & des aromates, & l'on y met le feu. Lorsque la flamme commence à s'élever, le Bramine s'écrie: „ O feu, „ dont la chaleur bénigne entretenoit la vie de cet homme, nous te rendons son corps, afin que tu le purifies!" Ensuite le fils du défunt pose à terre un pot d'eau sur lequel il met un pot de lait; puis il renverse les deux pots d'un coup de pierre; &, par un raisonnement froid & puéril en pareille circonstance, il dit aux assistants, „ que la maladie a séparé l'ame de son pere d'avec son corps, comme la pierre a séparé le pot d'eau d'avec le pot de lait." Lorsque le corps est entierement consumé, on en jette les cendres en l'air; & le Bramine s'écrie: „ O air, par qui cet homme respiroit „ autrefois, nous te rendons après sa mort celui dont „ tu entretenois la vie!" Les cendres jettées en l'air retombent dans l'eau; & alors le Bramine fait une derniere apostrophe à ce quatrieme élément: „ O „ eau! ton humidité étoit le principe de la vie de cet „ homme; nous te le rendons après sa mort." Toute cette cérémonie funébre est fondée sur l'opinion où sont ces peuples, que, l'homme ne subsistant que par le concours des quatre élements, il est juste de le leur rendre après sa mort. Les funérailles étant terminées, le Bramine donne au fils, ou bien au plus proche parent du défunt un registre, sur lequel est marqué le temps de la mort de ses ancêtres. Les Indiens se dispensent quelquefois, dans les funérailles, de tout cet attirail de cérémonies, sur-tout lorsqu'il s'agit d'une personne du commun. Après avoir fait rôtir un peu le corps avec du chaume, sur le bord d'un fleuve, ils le jettent dans l'eau.

La chaleur du pays ne permettant pas de garder les corps, ils se hâtent de procéder aux funérailles d'une personne, dès qu'il leur semble qu'elle est morte : cette précipitation est cause qu'ils brûlent quelquefois les gens avant leur mort. On a l'exemple d'un Banian qui servoit de courtier aux Anglois. On le portoit au bûcher comme un homme mort. Heureusement le chirurgien Anglois rencontra le convoi, & s'avisa de tâter le pouls au prétendu défunt, & trouva qu'il avoit encore quelque reste de vie. Sur sa parole, on ramena le Banian chez lui ; &, quelque temps après, il recouvra la santé.

24. Les insulaires de Banda, l'une des Molucques, s'imaginent pouvoir appeller l'ame d'un mort, à force de cris & de plaintes. Ainsi, lorsqu'un malade a rendu le dernier soupir, la maison retentit aussi-tôt des hurlements de plusieurs femmes. Lorsqu'on s'apperçoit que tout ce tintamare est inutile, plusieurs personnes portent le défunt sur leurs épaules dans un cercueil couvert d'une toile blanche. La cérémonie de l'enterrement étant finie, on dresse sur la fosse une petite hute sous laquelle on allume une lampe pendant la nuit qui suit immédiatement les funérailles. C'étoit autrefois l'usage, après la mort d'un souverain d'une des isles Molucques, que les autres isles envoyassent des ambassadeurs pour assister aux funérailles du prince.

25. Il regnoit autrefois dans l'isle de Java, une coûtume également superstitieuse & barbare. Lorsqu'une personne étoit malade, on appelloit un magicien auquel on demandoit s'il y avoit à craindre pour la vie du malade. Si l'imposteur s'avisoit de décider que sa maladie étoit mortelle, on se hâtoit de terminer les souffrances du malade, en avançant l'exécution de son arrêt. En conséquence, on l'étrangloit pour lui rendre service ; puis on cachoit son corps fort avant dans la terre, pour le dérober aux insultes des bêtes féroces. Dans quelques cantons de la même isle, on livroit les vieillards & les infirmes à des Anthropophages qui les dévoroient.

26. C'est dans le royaume de Canora qu'a pris naissance la coûtume inhumaine, répandue dans les Indes, qui oblige les femmes de se brûler avec leurs maris

défunts ; & voici à quelle occasion elle fut établie. Les femmes de ce pays étoient dans l'usage de se défaire de leurs maris par le poison, lorsqu'elles en avoient reçu quelque sujet de mécontentement. Cette pernicieuse habitude depeuploit d'hommes tout le pays, lorsque les Bramines, pour en arrêter le cours, s'aviserent de porter une loi qui obligeoit les femmes à se brûler avec leurs maris ; & l'on remarqua que, depuis ce temps, les empoisonnements cesserent. La loi des Bramines fut universellement adoptée dans toutes les Indes. Il s'est conservé cependant un usage particulier dans le royaume de Canora, qui ne se pratique pas dans les autres pays, c'est que, sur le bord de la fosse où est placé le bûcher, il y a une pile de bois, qui pese pour le moins cinq cent livres : on la fait tomber, par le moyen d'une corde, sur la femme, qui, dans un instant, est accablée & étouffée sous cet énorme poids.

27. Les Indiens du royaume d'Asem sont persuadés que les gens de bien seront, après leur mort, dans l'abondance de toutes choses, mais que les méchants seront absolument dénués de tout. Dans cette idée, ils enterrent toujours avec les morts une grande quantité de provisions de toute espece pour prévenir la disette où ils pourroient se trouver. Outre cela, les parents & les amis, qui assistent aux funérailles, se dépouillent des bracelets & des autres ornements qu'ils portent sur eux, & les jettent dans la fosse, afin que le défunt puisse s'en parer au besoin dans l'autre monde. Après la mort du roi, on l'enterre dans une cave avec ses meubles les plus précieux, & une quantité prodigieuse de vivres. Ses femmes & ses principaux officiers se font enterrer avec lui. On lui donne aussi pour compagnie douze chameaux, six chevaux, un éléphant & plusieurs chiens de chasse, qu'on enterre tout vivants. Il ne faut pas oublier l'idole, à laquelle le roi étoit particulierement dévot, que l'on met avec lui dans la même cave.

28. Dans le royaume d'Arracan, dès qu'une personne est morte, on place le corps au milieu de la maison. Quelques prêtres l'encensent, tandis que d'autres tour-

ment autour, récitant à voix basse quelques prieres. Pendant ces cérémonies, les gens de la maison sont en sentinelle auprès du corps, & frapent sur des morceaux de cuivre, croyant épouvanter par ce son un mauvais génie qu'Ovington appelle *le chat noir*, & l'empêcher de passer sur le corps du défunt; car si un tel malheur arrivoit, ils sont persuadés que le mort, qui a déja pris possession du paradis, seroit obligé de sortir de ce lieu de délices, pour revenir sur la terre mener une vie malheureuse. Avant que l'on porte le corps au bûcher, les parents du mort donnent un grand festin, auquel ils invitent une certaine espece de gens que le voyageur Anglois nomme *graii*; s'ils n'acceptent pas l'invitation, l'allarme se répand dans toute la famille, & leur refus est regardé comme une preuve certaine que le défunt ne jouit pas des plaisirs du paradis, mais, au contraire, est tourmenté dans l'enfer, qu'ils appellent *la maison de fumée*. C'est l'usage en ce pays de brûler les corps; & ce sont les Raulins, ou prêtres, qui mettent le feu au bûcher. Mais ceux qui ne sont pas assez riches pour acheter du bois qui, dans le pays, coûte fort cher, portent leurs morts sur le bord de la riviere, lorsqu'elle est basse; & le courant de l'eau les emporte, lorsque la riviere vient à monter.

Les funérailles du grand-prêtre d'Arracan, se font avec beaucoup de magnificence. Dès qu'il est mort, toutes les fonctions publiques sont interrompues : les portes & les fenêtres des maisons sont fermées; & le deuil est universel. On expose le pontife à la vénération du peuple, dans une espece de chapelle ardente. Il est environné d'un nombre prodigieux de prêtres qui donnent les marques de la plus vive douleur. Cinq cent petits enfants tout nuds, le corps ceint de cordes & de chaînes de fer, portent sur la tête des faisceaux de bois, &, tenant en main des couteaux, marchent en procession, & chantent sur un ton lugubre ces paroles: „ O vous, vénérable pontife, qui goûtez dans le ciel un bonheur „ suprême, jettez un regard sur nous, qui trainons encore une misérable vie; & faites que nous puissions „ bientôt partager la félicité dont vous jouissez. " Après

cette procession, le plus ancien des prêtres se met à genoux, & adresse au défunt une harangue où les louanges ne sont pas épargnées, à laquelle un autre prêtre répond modestement au nom du mort; puis tous les assistants, à genoux, adressent une priere dévote au dieu qui regne dans le soleil. Une troupe de jeunes gens font ensuite une nouvelle procession autour du corps, devant lequel ils s'inclinent profondément. Ils frapent l'air avec des sabres & des cimeterres, pour éloigner le diable du cercueil; &, lorsqu'ils se sont retirés, des prêtres vêtus d'une robe violette, & portant une espece d'étole, s'approchent du corps & l'encensent. Un spectacle tragique termine ces cérémonies funébres. Six jeunes gentilshommes s'immolent volontairement aux manes du grand-prêtre, & leurs corps sont brûlés sur un bûcher de bois odoriférants; après quoi le corps du pontife lui-même est consumé avec la chapelle ardente & tous les ornements qui servoient à la décorer. Le lendemain des funérailles, un prêtre fait, en présence du roi, l'oraison funébre du pontife. Le sermon est suivi de la distribution des cendres du défunt, que chacun reçoit & conserve comme de précieuses reliques.

29. Les Tartares Wogulskes rendent aux chiens défunts les devoirs funébres, avec une certaine solemnité. Ils bâtissent en leur honneur une petite cabane de bois, qu'on peut regarder comme un monument.

Les Tartares Daores ne portent les défunts au lieu de la sépulture, que trois jours après qu'ils sont morts. Ce terme expiré, ils les enterrent dans une fosse très-peu profonde, & leur laissent la tête découverte, parce que leurs parents ont coûtume de venir, pendant un certain temps, apporter des vivres au défunt.

Les Tartares Tunguses laissent sécher à l'air les cadavres des morts; &, lorsqu'ils ne sont plus que de squelettes, ils mettent les os dans la terre.

Les Tartares Ostiakes enterrent quelquefois leurs morts sous la neige, avec leurs arcs, leurs fléches & des provisions de toute espece.

Les Tartares de Samoïèdes, au rapport du voyageur de Bruyn, n'enterrent point les enfants qui meurent

avant l'âge d'un an. Ils suspendent seulement leurs petits corps à des arbres. Les mêmes peuples couvrent les défunts des mêmes habits dont ils faisoient usage pendant leur vie. Auprès du lieu de la sépulture, ils attachent à des pieux les armes du mort & diverses ustensiles de cuisine.

30. Dans l'isle de Ceylan, après la mort d'une personne, ses parents appellent un prêtre qui récite des prieres pour le repos de l'ame du défunt; puis on prépare un bon repas pour le ministre des dieux : on le comble de présents, & on lui demande s'il y a lieu d'espérer que le mort jouisse d'un état heureux. Le prêtre, après avoir été si bien régalé, n'a garde de chagriner ses bienfaiteurs par des nouvelles affligeantes. Il ne manque jamais de leur assurer que le défunt goûte un bonheur parfait dans l'autre monde, offrant de leur en donner un certificat signé de sa main. Les parents, consolés par cette assurance, procedent aux funérailles. Si le mort est une personne de qualité, on commence par bien laver le corps; ensuite on l'embaume; on le remplit de poivre, & on l'enferme dans un cercueil, qui n'est autre chose qu'un tronc d'arbre creusé. Toutes ces cérémonies étant faites, on attend, pour brûler le corps, que le roi en ait donné l'ordre : Car, dit Ribeyro, si c'est le corps d'un courtisan, on n'oseroit
„ le brûler sans l'ordre du Souverain. Il arrive quelque-
„ fois qu'il est long-temps sans donner l'ordre, ou que
„ même il n'en donne pas du tout. Alors, afin que
„ le corps ne tienne aucune place dans la maison, ils
„ font un trou dans le plancher; y mettent l'arbre &
„ le corps, & le couvrent jusqu'à ce que le roi or-
„ donne qu'il soit brûlé. Après que le feu a consumé
„ le corps & le bûcher, on amasse les cendres en un
„ monceau semblable à un pain de sucre : l'on fait une
„ haie tout autour, & l'on y seme des herbes." La raison pour laquelle on brûle les corps des gens de qualité, c'est qu'ils ne peuvent souffrir l'idée révoltante de servir de pâture aux vers, après leur mort. Les gens du commun, peu délicats, s'embarrassant peu du sort de leur cadavre, sont enterrés sans façon. On enve-

lope feulement leurs corps avec une natte. Tous les meubles du mort font enterrés avec lui : fes héritiers ne gardent que les inftruments néceffaires pour labourer la terre. On obferve de placer le corps dans la foffe fur le dos, de lui tourner les pieds du côté du levant, & la tête du côté du couchant. Il faut que ceux qui ont fait la cérémonie de l'enterrement, fe purifient bien enfuite; car, felon la loi du pays, on ne peut toucher un mort, ni même approcher de fa maifon, fans en être fouillé. Ribeyro affure que ces Infulaires regardent comme indigne des honneurs funébres ceux qui meurent de la petite vérole ; &, quand ils feroient de la premiere diftinction, on ne leur fait point d'autres funérailles que de les brûler très-fimplement fur des épines. Aux environs des lieux de fépulture, on a coûtume de planter des arbres confacrés à Buddu. Les habitants penfent que ceux qui plantent ces arbres, ne jouiffent pas d'une longue vie; mais qu'en récompenfe le ciel leur eft affuré après leur mort.

31. Les Maures, qui habitent le défert de Zaara dans l'Afrique, n'ont rien de particulier dans leurs funérailles, fi ce n'eft qu'ils placent le corps, la tête un peu élevée, dans la foffe, & lui tournent le vifage du côté de l'orient.

32. Dans l'Ifle Formofe, lorfqu'un malade eft fur le point d'expirer, on accélere fa mort, en le faifant boire jufqu'à ce qu'il étouffe. Dès qu'il a rendu le dernier foupir, fa mort eft annoncée à tout le canton par le fon d'un certain tambour fait avec le tronc creux d'un arbre, qu'on frape devant fa maifon. On immole un pourceau pour rendre les dieux favorables au défunt. On place devant la porte de fon logis un bambou, forte de rofeau qui foutient une efpece de banniere, auprès de laquelle on met une cuve remplie d'eau. Le foir, les habitants fe raffemblent autour de la maifon du mort, & s'enyvrent en fon honneur. Les parents témoignent plus de douleur. Ils fe précipitent fur le cadavre du défunt, & lui demandent, d'un ton lamentable, pourquoi il les a fi cruellement abandonnés? Enfuite on lui lie les pieds & les mains : on l'attache fur

:chafaud de la hauteur de six ou sept pieds ; & l'on
: auprès de lui ses armes. Il reste en cet état, pen-
deux jours, au bout desquels on transporte l'écha-
auprès d'un grand feu, dont la violence desséche
: l'humidité du cadavre : on l'y laisse pendant huit
.ix jours ; &, malgré l'odeur infecte qu'il exhale,
arents ne le quittent pas. Au bout de ce temps,
nvelope le corps d'une natte, après l'avoir ôté de
s l'échafaud : on le ramene à sa maison pour le
r sur un autre échafaud plus haut que le premier,
'on environne d'une espece de pavillon formé de
eurs morceaux d'étoffe. Le corps y demeure quel-
ois pendant l'espace de trois ans, au bout desquels
enterre dans sa maison. On marque sur un bambou,
utant de coches, le nombre des ennemis que le
it a tués ; & l'on place ce trophée sur sa tête.
ant les neuf jours qui suivent les funérailles, un
ne gagé fait la garde, jour & nuit, auprès du mort.
ixieme jour, on s'assemble autour de la fosse ; &,
chasser le diable qu'on suppose être auprès du dé-
on fait une espece de charivari accompagné de
ments & de lamentations capables d'épouvanter le
: même. Si le défunt laisse une femme, elle prend
un balai qu'elle jette en l'air, du côté du midi,
isant : „ La maison ne m'appartient plus ; & je
veux plus m'en embarrasser davantage."
orsque ces mêmes peuples ont perdu une bataille,
omptent combien il y a eu de leurs compatriotes
dans l'action. Ils font avec du linge un pareil nom-
le poupées, & leur rendent les derniers devoirs,
ne ils auroient fait aux corps même de leurs ca-
les. Une prêtresse offre à ces morts des sacrifices
ires, & les conjure principalement de ne pas se
r du côté de leurs ennemis.

. Dans l'isle de Bissao, située à quelque distance
riviere de Gambie, en Afrique, on fait des fu-
les publiques en l'honneur de ceux qui ont été
à la guerre ; & l'on pleure leur trépas, de la
re la plus tragique. Tous les cris, les mouvements
s gestes que peuvent suggérer le désespoir & la

rage, ſont employés pour déplorer la perte de ces défenſeurs de la patrie. Ce ſont ordinairement des femmes qui ſont chargées de faire ces lamentations. Lorſqu'elles ſont fatiguées d'un exercice ſi violent, elles boivent du vin de palmier, pour rétablir leurs forces, & recommencent enſuite avec plus de vivacité leurs démonſtrations de douleur.

34. Les habitants du Monomotapa gardent religieuſement les os de leurs parents décédés. Ils ont, dans la ſemaine, un jour conſacré pour leur rendre des hommages. Ce culte ne conſiſte qu'à dreſſer en l'honneur des morts une table qu'ils couvrent de pluſieurs mets. Ils accompagnent cette cérémonie de quelques prieres pour leur proſpérité & pour celle de leur monarque. Les viandes offertes aux morts leur ſervent enſuite pour faire un feſtin. On obſerve que, ce jour-là, ils s'habillent toujours de blanc.

35. Les habitants du royaume de Quiteve, & les peuples voiſins ou dépendants du Monomotapa, enterrent ſimplement le corps du défunt dans un creux fait dans la terre, avec quelques vivres qu'ils placent à côté de lui. Lorſque le trou eſt comblé, on met ſur le tombeau le ſiége ou la natte qui ſervoit au défunt, lorſqu'il eſt mort. Ce monument, ainſi que toutes les choſes qui ont touché le mort, ſont tellement reſpectés, que ce ſeroit un grand crime d'y toucher. Les huit jours qui ſuivent la mort du défunt, ſont conſacrés à des cérémonies funébres, des danſes, des chanſons, des plaintes qui durent depuis le matin juſqu'au ſoir, & qui finiſſent par des feſtins en l'honneur du mort.

Le roi de Quiteve va, tous les ans, dans le temps de la nouvelle lune de Septembre, ſur une colline qui eſt le lieu de la ſépulture des rois. Il y célébre une neuvaine, en mémoire des ames de ſes ancêtres. Les huit premiers jours ſe paſſent en repas ſomptueux, où les convives s'enyvrent ordinairement d'une certaine liqueur faite avec du maïs & quelques autres grains, qu'on appelle *pombo*. Un magnifique tournoi fait partie de ces réjouiſſances. Le roi y aſſiſte dans toute ſa pompe, environné de ſes courtiſans. La ſolemnité ſe termine

termine par un deuil de deux jours, entierement consacrés à la douleur. Pendant ce temps de tristesse, un des courtisans du roi se trouve tout-à-coup possédé du démon, qui par sa bouche fait connoître aux assistants qu'il est l'ame du prédécesseur du roi regnant. Le courtisan fait toutes les folies d'un possédé; mais le démon qui l'agite s'adoucit peu-à-peu, & commence à parler avec sagesse. Le roi saisit ce moment de calme, pour s'approcher du démoniaque, qu'il salue comme son prédécesseur. Alors tous les assistants se retirent; & le monarque, dans un entretien particulier, consulte le démon sur les affaires les plus importantes de son royaume. Il écoute ses réponses comme des oracles, & en fait son profit. Le possédé revient ensuite dans son état naturel; mais on prétend qu'il lui reste toujours quelques traces funestes du séjour que le diable a fait dans son corps.

36. Les habitants du royaume de Sofala, en Afrique, n'ont rien de particulier dans leurs funérailles, si ce n'est qu'ils mettent aux deux bouts de la fosse deux pierres frotées de sandal.

37. Les habitants du royaume de Mombase & de Mélinde, en Afrique, envelopent les morts avec des bandes d'étoffe noire, & enterrent avec lui ses armes, une partie de ses meubles, & une certaine quantité de vivres, selon l'usage de la plûpart des peuples Africains. Ils brûlent la cabane du défunt & tout ce qui s'y rencontre, & en jettent les cendres dans la fosse. Ils se croiroient souillés, s'il leur arrivoit de toucher un mort, ou quelque meuble qui lui ait appartenu. Les funérailles, chez ces peuples, sont une espece d'octave de lamentations & de plaintes. Pendant huit jours, on emploie deux heures par jour à cet exercice. A minuit, un des pleureurs donne le signal; & tous les autres commencent avec lui la lugubre psalmodie. Chaque jour, on se rend sur la tombe du mort, auquel on porte quelques mets pour sa nourriture. Ceux qui sont chargés de cette fonction, se barbouillent de farine l'œil gauche & la joue, & disent quelques mots, à voix basse, sur la fosse du défunt.

38. Un voyageur, témoin oculaire des funérailles du

chef d'un village de Négres, sur la côte de Malaguette, en Guinée, nous en a laissé la description. Le Marabout, ou prêtre, commença d'abord par examiner attentivement le corps. Après qu'il eut décidé qu'il étoit véritablement privé de la vie, les autres prêtres, qui l'accompagnoient, le laverent & le graisserent avec du suif. Ils le coucherent ensuite sur une natte au milieu de la cabane. Les femmes du défunt l'environnerent en pleurant. La favorite se distinguoit entr'elles, par l'excès de sa douleur. On peut penser que ses larmes étoient sinceres; car son titre de Favorite l'engageoit à tenir compagnie à son époux dans le tombeau. Après un concert lugubre de cris & de lamentations, qui dura deux heures entieres, quatre Négres vigoureux, étant entrés dans la cabane, attacherent le cadavre sur une civiere avec des branches d'arbre, & le porterent sur leurs épaules dans tout le village. Malgré le fardeau dont ils étoient chargés, ils couroient avec une extrême vitesse : & quelquefois ils feignoient de chanceler comme s'ils eussent été yvres, & faisoient mille contorsions ridicules. Ils étoient suivis des femmes du défunt, & de toutes celles qui se trouverent dans le village, qui faisoient retentir l'air de leurs cris. La procession étant finie, les Négres reporterent le mort dans sa cabane, & l'étendirent sur sa natte, après l'avoir détaché de dessus la civiere. Pendant que les femmes renouvelloient leurs plaintes, le prêtre fit creuser une fosse capable de contenir deux personnes. On tua un cabri, & on l'écorcha : on fit, de la fressure, un ragoût, dont toute l'assemblée se régala. Le repas fini, le Marabout, prenant la favorite par le bras, la mit entre les mains de deux Négres qui lui attacherent les bras derriere le dos, & lui lierent fortement les pieds & les genoux. Dans cet état, ils l'étendirent à terre sur le dos, & lui mirent sur la poitrine une piéce de bois. Ils monterent ensuite dessus, appuyant leurs mains sur les épaules l'un de l'autre, & firent plusieurs sauts sur la poitrine de cette malheureuse femme. Ils la pousserent ensuite dans la fosse, & jetterent sur elle le cadavre de son époux. Les membres du cabri qu'on avoit immolé, furent pareillement enter-

rés; & la fosse fut aussi-tôt couverte de terre & de pierres. Après cette cérémonie, tous les assistants s'en retournerent chez eux, en grand silence.

39. Dans le pays de Sierra-Léona, en Guinée, les tombeaux des rois sont sur les grands chemins qui conduisent à la capitale. Ces peuples sont persuadés que les princes doivent être séparés du commun des hommes, après leur mort, comme pendant leur vie. Les funérailles des particuliers sont assez semblables à celles des autres habitants des côtes de la Guinée, dont nous avons parlé.

Quelques auteurs prétendent, que, dans plusieurs cantons de la Guinée, l'emploi d'enterrer les morts est réservé aux femmes; qu'elles seules même assistent aux funérailles, excepté lorsqu'il faut transporter le corps d'un village à un autre. Ils ajoûtent que les femmes, qui ont enterré le défunt, ont coûtume de se traîner plusieurs fois sur sa fosse, en rempant. Ils prétendent encore que les créanciers du défunt peuvent venir se payer sur les provisions & sur les effets qu'on expose sur son tombeau.

40. Les Négres de Cabo-de-Monte, ont cela de particulier dans leurs funérailles, qu'ils levent le corps du défunt, & lui mettent des appuis sous les bras, & derriere le dos, pour le faire tenir droit. Ils lui mettent en main son arc & ses fléches, & le parent de ses plus beaux habits. Ses parents & ses amis viennent ensuite à l'envi lui offrir des présents; après quoi ils lui tournent le dos; mettant un genou en terre, & bandent leurs arcs avec tant de violence qu'ils semblent prêts à se briser, voulant témoigner qu'ils sont disposés à percer de leurs fléches l'auteur de la mort du défunt.

41. Les peuples, qui habitent l'intérieur de la Guinée, ont coûtume, après la mort d'un de leurs chefs, d'enfermer dans un arbre creusé exprès, un jeune esclave, destiné à le servir dans l'autre monde.

42. Dans le royaume de Benin, on exhume quelquefois le corps du défunt, plusieurs jours après sa mort, pour célébrer en son honneur de nouvelles funérailles.

Lorsqu'un citoyen de la ville de Benin est surpris

de la mort, dans quelqu'autre endroit du royaume, on fait desſécher ſon corps devant le feu. On le renferme dans une biere dont les planches ſont bien exactement jointes avec de la colle; & l'on attend une occaſion pour le renvoyer dans ſa patrie. Le deuil des habitants de ce royaume conſiſte à ſe raſer la barbe, ou les cheveux, quelquefois la moitié de la tête ſeulement. Leurs lamentations funébres ſont toujours accompagnées de quelques inſtruments de muſique; & ils les interrompent ſouvent pour boire à la ſanté du défunt.

Dès que le roi de Benin eſt mort, on commence par creuſer, auprès de ſon palais, une foſſe très-profonde, ou plutôt un puits, dont l'entrée eſt fort étroite, mais qui eſt aſſez large dans le fond. On y jette le corps du roi; & pluſieurs des aſſiſtants ſe diſputent l'honneur d'y être précipités avec lui. Ceux à qui l'on accorde cette faveur, font gaiement le ſaut; après quoi l'on ferme avec une pierre l'ouverture de la foſſe. Le lendemain, on leve la pierre; & quelques ſeigneurs, baiſſant la tête, demandent à ceux qu'on a enterrés la veille, s'ils ont rencontré le roi? Si l'on s'apperçoit qu'il en reſte encore quelques-uns de vivants, on referme la foſſe. Le lendemain, on vient encore leur faire la même queſtion, juſqu'à ce qu'on remarque qu'ils ſont tous morts. On ſe perſuade alors qu'ils ont enfin rencontré le roi, & qu'ils lui tiennent compagnie dans ſon voyage. On court en donner avis au nouveau monarque, qui vient ſur le bord de la foſſe, & la fait fermer en ſa préſence. La pierre, dont on ſe ſert pour en boucher l'entrée, ſe change en table de feſtin. Le roi fait apporter deſſus un grand nombre de mets & de liqueurs deſtinés pour le peuple. Le repas dure juſqu'à la nuit. Les convives, échauffés par le vin, quittent la table, & courent, comme des furieux, dans toutes les rues de la ville, maſſacrant tout ce qui ſe rencontre ſur leur paſſage. Ils apportent enſuite ſur le tombeau du roi les corps de ceux qu'ils ont immolés à ſes manes.

43. Les habitants de Socotra n'attendent pas, pour enterrer un homme, qu'il ait rendu le dernier ſoupir: ils croient lui rendre un grand ſervice que de lui épar-

gner les souffrances qui accompagnent l'agonie ; &, lorsqu'ils jugent qu'un malade ne guérira pas, ils se hâtent de le porter en terre, ou l'empoisonnent avec une liqueur blanche, qui coule d'un certain arbre de l'isle. Les malades demandent eux-mêmes la mort pour abbréger leurs peines. Lorsqu'un de ces insulaires se voit attaqué d'une maladie mortelle, il fait assembler auprès de lui tous ses parents, & leur adresse un discours pathétique, dans lequel il leur recommande d'observer fidellement les coûtumes de leurs ancêtres ; de n'avoir aucun commerce avec les étrangers, & sur-tout de tirer vengeance de leurs ennemis & des siens. Il leur nomme ensuite tous ceux qui l'ont outragé pendant sa vie, & les conjure de le venger après sa mort. Il termine cette exhortation, en demandant qu'on ne le laisse pas souffrir plus long-temps.

44. La coûtume barbare, répandue dans presque toute l'Afrique, d'enterrer des vivants pour tenir compagnie aux morts, est presqu'abolie dans le royaume de Loango. Cependant, aux funérailles des rois, on massacre encore quelques esclaves qu'on enterre dans un caveau voisin de celui où le roi repose. Autour du siége sur lequel le corps du prince est placé, on met de petites figures de bois, de terre, ou de cire, pour le servir dans l'autre monde. La raison pour laquelle on enterre ainsi des esclaves avec le roi, prouve que les habitants de Loango ont quelque notion d'une autre vie. Ils s'imaginent que, lorsque ces esclaves comparoîtront au tribunal du grand Monarque, ou Dieu, ils y rendront témoignage de la maniere dont le monarque s'est comporté pendant sa vie.

A l'exemple des habitants de Malaguette, ils portent les morts au lieu de la sépulture, avec une précipitation étonnante. Le convoi marche à la hâte, comme s'il étoit poursuivi par l'ennemi. On jette le défunt dans la fosse, avec la plus grande promptitude. On enterre avec lui ses habits, ses armes, & divers ustensiles ; &, lorsqu'ils sont en trop grand nombre, pour que la fosse puisse les contenir tous, on attache le reste sur des pieux. Mais, de peur qu'on ne les enleve, on les dé-

chire auparavant, de maniere qu'ils ne peuvent plus être d'aucun usage. Ils ne permettent jamais qu'un étranger soit inhumé dans leur pays. Un marchand Portugais ayant été enterré dans une de leurs villes, il survint, quatre mois après, une famine affreuse, causée par la sécheresse, qui fit périr un grand nombre d'habitants. Le Mokissos fut consulté sur la cause de ce fléau. Il répondit que le Chrétien, inhumé parmi eux, avoit attiré la colere des Dieux. Les habitants coururent aussi-tôt vers le lieu de la sépulture du Portugais ; & , après l'avoir exhumé, ils le précipiterent dans la mer. Au bout de trois jours, une pluie abondante arrosa la terre. Depuis ce temps, il fut expressément défendu d'enterrer dans le pays aucun étranger.

45. Cette lugubre cérémonie est, chez les habitants de Madagascar, un mêlange bizarre & comique de joie & de douleur, de deuil & de divertissement. Pendant que les parents, les amis & les esclaves du défunt se lamentent auprès de son corps, aux pieds duquel brûle une bougie, une troupe de femmes & de filles dansent à la porte, au son des tambours ; & les hommes font l'exercice des armes. Après un certain temps, ils entrent dans la maison, & commencent à pleurer avec les autres. Ils sortent ensuite, & reprennent leurs amusements. Cette plaisante alternative se continue pendant toute une journée. La maniere, dont ceux qui sont dans la maison expriment leurs regrets, n'est pas moins comique. Ils interrogent le défunt. „ Pourquoi, lui disent-ils, „ t'es-tu laissé mourir ? Quel chagrin t'a fait quitter la „ vie ? Est-ce que tu n'étois pas assez riche ; que tu „ n'avois pas assez d'or & de fer, assez de bestiaux & „ d'esclaves ? " Le soir on donne un grand festin à la compagnie. Avant de porter le défunt au lieu de sa sépulture, ses plus proches parents lavent avec soin son corps, & prennent plaisir à le parer des plus riches ornements : bracelets, bagues, chaînes d'or, ils mettent tout en usage pour déguiser les traits hideux de la mort. Ils l'envelopent ensuite dans deux ou trois habillements les plus fins, & l'enferment dans un cercueil qui ressemble assez à un coffre, fait avec deux troncs d'arbres

creusés & ajustés l'un sur l'autre. Après toutes ces cérémonies, on porte le défunt au tombeau nommé *amounouque*. On l'enterre dans une fosse qui a six pieds de profondeur, au-dessus de laquelle est une maison de bois qu'on a soin de remplir de riz, de tabac, & d'autres provisions, comme si le mort devoit en faire quelqu'usage. On y met aussi un plat de bois, un petit réchaud où l'on fait brûler des parfums, un habillement & une ceinture. La pompe funébre est terminée par un sacrifice. On réserve une partie de la chair des animaux immolés pour le mort, pour le diable, & pour Dieu; après quoi l'on ferme exactement la maison de bois, & l'on met devant une pierre énorme, haute de douze ou quinze pieds. Les têtes des animaux, qu'on a sacrifiés, sont attachées sur des pieux, & rangées à l'entour du monument. Quinze jours après, les parents du mort, craignant qu'il n'ait déja consommé ses provisions, & que la faim ne le tourmente, envoient leurs esclaves lui porter des vivres. Les enfants se rendent, de temps en temps, au lieu de sa sépulture, & lui offrent un boeuf. Lorsqu'ils ont quelqu'embarras, ils le consultent sérieusement, & lui disent: „ Toi qui es à présent avec „ Dieu, conseille-nous ce qu'il faut faire dans telle af- „ faire. "

Quand un noble de Madagascar est surpris par la mort, dans un lieu éloigné de son pays, on l'enterre dans ce lieu-là même; mais on lui coupe la tête, & on la rapporte dans sa patrie. Ceux qui périssent à la guerre, sont traités de la même maniere; mais, lorsque la paix est faite, on a soin de les exhumer, pour les transporter au lieu de la sépulture de leurs ancêtres.

Ces peuples ont, en général, un grand respect pour les amounouques, ou tombeaux de leurs peres; &, lorsqu'ils veulent assurer quelque chose, par un serment qui paroisse inviolable, ils ont coûtume de jurer par l'ame de leurs peres.

46. Les habitants du Congo, même ceux qui sont Chrétiens, ont conservé dans leurs funérailles une ancienne pratique, qui leur a été transmise par leurs ancêtres. Lorsque le corps du défunt est placé dans la fosse,

un homme, ſpécialement chargé de cet emploi, compoſe avec de la terre & de l'eau une eſpece de mortier qu'il apporte ſur ſes épaules. Il s'approche de la foſſe à reculons, & jette ce mortier ſur le cadavre. Auſſi-tôt tous les habitants viennent ſur la foſſe, & s'empreſſent de pétrir avec leurs pieds ce mortier. Ils croient, par cette cérémonie, pouvoir fixer dans la terre l'eſprit du défunt, & l'empêcher de venir inquiéter les vivants. En général, les habitants du Congo, malgré leur avarice & leur pauvreté, n'épargnent rien pour s'acquitter avec honneur des derniers devoirs qui ſont dûs aux morts. Les plus pauvres empruntent, dans cette occaſion, ce qui leur manque; & il eſt rare qu'on le refuſe. On remarque que les riches portent, le jour des funérailles, des habits de toile blanche d'Europe, tandis que la biere eſt couverte de drap noir.

Dans le même royaume, il eſt défendu à tout particulier, ſous les plus griéves peines, de pleurer la mort du roi. Il y a ſeulement des gens qui ſonnent dans tous les carrefours avec des cornets d'yvoire, pour avertir le peuple de prier pour le roi défunt.

Avant que les rois de Congo euſſent embraſſé le Chriſtianiſme, leurs funérailles étoient accompagnées de pluſieurs cérémonies ſuperſtitieuſes. Entr'autres, on avoit coûtume d'enfermer dans leur tombeau quelques-unes de leurs femmes les plus chéries. Le choix n'étoit pas aiſé à faire. Toutes ſe diſputoient l'honneur d'accompagner leur prince; & leur zéle alloit quelquefois ſi loin, qu'elles en venoient aux mains avec furie, & continuoient le combat juſqu'à ce que le ſort, ou quelqu'officier du roi, eût décidé la querelle. On voyoit briller la joie la plus vive dans les yeux de celles qui avoient eu la préférence. Elles ſe paroient avec ſoin de leurs plus précieux bijoux, & relevoient leurs charmes naturels par les plus riches ornements. Elles s'avançoient enſuite vers le lieu de la ſépulture avec un viſage plus gai que ſi elles avoient été à la plus brillante cérémonie; tant la ſuperſtition a de force pour étouffer dans les cœurs les ſentiments même les plus naturels!

47. Dans le pays des Jagas, peuples ſauvages qui ha-

bitent les côtes occidentales de l'Afrique, lorsqu'un d'entr'eux est mort, on casse les bras à deux de ses femmes les plus chéries, qu'on force à l'accompagner chez les morts. Deux hommes portent le mort assis dans un siége, & le mettent au tombeau dans la même posture. Les deux femmes sont à ses côtés : on couvre ensuite de terre le tombeau ; & les parents l'arrosent de sang de de bouc & de vin de palmier, en témoignant leur douleur, à la façon du pays.

48. Les Benguélas, leurs voisins, ont coûtume d'enterrer avec le défunt des armes & divers ustensiles, si c'est un homme riche. Ils s'estiment fort heureux, en mourant, lorsqu'ils laissent après eux une famille nombreuse qui puisse venir de temps en temps rendre quelques honneurs à leurs cendres : car c'est l'usage chez eux, que tous les membres d'une famille continuent, pendant toute leur vie, d'aller en certains temps honorer la tombe de leurs parents décédés ; & ils regardent comme un grand malheur, pour un mourant, de ne point laisser de parents qui puissent lui rendre ce pieux office.

49. D'horribles hurlements annoncent à tout le village la mort d'un Négre de Guinée. Les parents mettent le corps sur une natte faite d'écorce d'arbre, après l'avoir envelopé dans une vieille étoffe de coton. Un bloc de bois lui sert de coussin ; & une peau de mouton lui couvre le visage. On répand sur lui des cendres & des écorces d'arbre ; & , après toutes ces cérémonies, on lui ferme les yeux. On le transporte ensuite hors de la maison, & on le laisse exposé à l'air. Sa femme la plus chérie reste auprès de lui pour le garder. Si c'est une femme qui est morte, son mari, son pere, ou quelqu'un de ses plus proches parents se tient assis auprès de son corps, pendant que tout le village se rassemble pour assister aux funérailles. Personne ne se dispense de ce devoir. Chacun des habitants se rend à la porte du défunt, muni d'un présent plus ou moins considérable, selon ses facultés. Une vieille femme reçoit dans un bassin de cuivre une partie de ces présents, destinés à payer les frais des funérailles.

Le reste est mis dans des paniers, & réservé pour les prêtres. Cependant les nouveaux-venus, pour charmer leur douleur, commencent à boire abondamment de l'eau-de-vie, si c'est le matin; du vin de palmier, si c'est l'après-midi. On pare ensuite le cadavre d'habits magnifiques; & l'on enferme avec lui dans la biere des fétiches d'or, un collier de corail très-précieux, & plusieurs autres bijoux. Dans quelques cantons, le prêtre, dans ses habits de cérémonie, paré de colliers de verre & de plaques d'or, se place dans un coin de la chambre au milieu de trois fétiches domestiques. Il égorge un poulet dont il fait dégoutter le sang sur une grande quantité de pois, de féves, de ritz, de maïs & de vin de palmier. Il marmote ensuite quelques prieres; & prenant un peu d'eau ou de vin dans sa bouche, il rejette cette liqueur sur le plus ancien des fétiches; après quoi, il pétrit, avec des feuilles, de la graisse ou du saindoux, dont il fait une pâte qu'il divise en plusieurs petits morceaux. Il en distribue une partie aux assistants : le reste est mis dans le cercueil avec le corps. Après toutes ces cérémonies, le défunt est porté au lieu de la sépulture. A la tête du convoi, marche une troupe de jeunes gens qui ne cessent de tirer des coups de fusil, jusqu'à ce que le corps soit enterré. Parmi ceux qui assistent aux funérailles, on remarque que les uns pleurent & se lamentent, selon l'usage, tandis que les autres s'entretiennent ensemble, & font de grands éclats de rire. L'enterrement fini, quelques-uns se retirent dans leurs maisons : la plûpart retournent chez le mórt, où ils passent plusieurs jours dans la joie & dans les festins.

Le roi, les princes, ou les autres personnes de grande distinction, ne sont jamais enterrés qu'un an après leur mort. Ils restent, pendant cet espace de temps, couchés sur la terre; mais, de peur que leur corps ne se corrompe, on le fait auparavant dessécher sur un gril de bois, sous lequel on met des charbons. Quelques-uns l'enterrent secrettement dans leurs maisons, & le gardent ainsi pendant toute l'année. Le jour marqué pour l'en-

terrement folemnel étant arrivé, on le fait publier dans les terres qui dépendent du défunt, & dans tous les cantons voisins. Les habitants accourent en foule à cette pompeuse cérémonie. Chacun s'efforce de se faire remarquer par la richesse de sa parure ; ce qui contribue beaucoup à la magnificence de la fête. Quelques esclaves du défunt, & celles de ses femmes qu'on appelle *Bossum*, sont envoyés lui tenir compagnie dans l'autre monde. On immole encore, d'une maniere plus cruelle, plusieurs autres esclaves achetés exprès pour cet usage. Ce sont ordinairement des vieillards & des infirmes, incapables de rendre aucun service. On se plaît à tourmenter en mille façons différentes ces malheureuses victimes, avant de leur donner le coup de la mort. Un voyageur rapporte qu'il a vu un de ces infortunés, lequel, après avoir souffert les plus cruelles tortures, fut enfin décapité par un enfant de six ans, qui, n'ayant pas la force suffisante pour cette exécution, déchiqueta le patient pendant près d'une heure, avant de pouvoir lui couper la tête. Pour distinguer les tombeaux, ils construisent dessus une petite hute ; ou bien ils y plantent un jardin qu'ils entourent de roseaux, & dans lequel ils jettent quelques bagatelles de peu de valeur, qui ont appartenu au défunt ; car ce n'est pas la coûtume chez eux, comme chez bien des peuples de l'Afrique, d'enterrer avec le mort ses meubles les plus précieux. Dans le pays d'Axim, l'usage est de placer des statues de terre sur les tombeaux, une année après les obséques. On lave ces statues ; & l'on renouvelle avec la même pompe la cérémonie des funérailles.

Les Négres de Guinée, comme autrefois les payens, ont un extrême desir de recevoir les honneurs de la sépulture dans leur patrie. Lorsqu'un d'entr'eux a fini ses jours dans une terre étrangere, fort éloignée du lieu de sa naissance, ses amis, ne pouvant pas le transporter en entier dans son pays, lui coupent la tête, un bras & une jambe ; font bouillir ces membres pour en dépouiller la chair. Ils emportent ensuite les os dans la patrie du défunt.

Dans quelques endroits de la Guinée, les esclaves

ſont privés des honneurs funébres. Leurs corps, aban
donnés dans les champs, deviennent la proie des bête
ſauvages. En d'autres cantons, on les couvre ſeuleme
de terre.

Au Cap-Corſe, on laiſſe dans la maiſon le corps d
défunt juſqu'au moment auquel on le porte en ter
Les aſſiſtants boivent, & ſe réjouiſſent auprès de
foſſe du défunt, dans laquelle ils jettent leurs pip
avec une partie de leur vin. Pluſieurs jours après l
funérailles, on porte tous les matins quelques mets
la foſſe.

50. Lorſqu'un Hottentot eſt ſur le point d'expir
ſes parents & ſes amis s'aſſemblent autour de lui;
pent des pieds & des mains, comme des furieux,
pouſſent des hurlements affreux. Dès que la nouv
de ſa mort eſt répandue dans le village, les homme
les femmes accourent devant ſa hute, & forment d
bandes dont chacune eſt accroupie en rond. Ils jett
des cris lamentables, & répetent ſouvent le mot *bo*,
qui ſignifie *pere*, *pere*. On envelope le corps du
funt avec la peau qui lui ſervoit d'habillement. C
que les parents ont choiſis pour le porter, le p
nent entre leurs bras, & l'enlevent hors de la hute,
pas par la porte, mais par une ouverture qu'on y p
que, en levant les nattes dont elle eſt couverte. A
les hommes & les femmes, accroupis devant la hute
levent, & ſuivent le convoi, toujours ſéparés en d
bandes, & répétant ſans ceſſe, le long du chemin,
bo. La caverne d'une bête ſauvage eſt ordinaireme
tombeau dans lequel on dépoſe le mort. On bou
enſuite le trou avec du terreau de fourmiliere; &
jette encore par-deſſus des pierres & du bois. Aprè
obſéques, les aſſiſtants reviennent à la porte de la
du défunt, & y renouvellent leurs lamentations & l
bo, *bo*, qu'ils accompagnent de pluſieurs ſauts &
contorſions ridicules. Après avoir ainſi hurlé pend
l'eſpace d'une heure, chacun garde un profond ſilen
Alors deux vieillards, unis au défunt par le ſang ou
l'amitié, ſe levent, & paſſent l'un dans le cercle des hom
mes, l'autre dans celui des femmes; & chacun arroſe d

son urine ceux qui l'environnent. Après cette aspersion, ils entrent dans la hute du mort; prennent au foyer chacun une poignée de cendres; &, sortant par l'ouverture qu'on a pratiquée pour transporter le cadavre, ils répandent sur la tête des assistants les cendres qu'ils tiennent en main; sans doute pour les faire souvenir que la mort doit un jour les réduire en poudre. Cette cérémonie étant achevée, chacun se leve & se retire.

51. Les Négres du royaume de Juida, sur la Côte des Esclaves, après la mort de leur pere, n'osent habiter la maison du défunt, pendant l'espace de douze lunes, & pensent qu'il leur est permis, pendant ce temps, de jouir de ses femmes.

52. Voici la description des funérailles de Tembam-Dumba, fondatrice de la secte des Giagas. Une colline élevée fut choisie pour le lieu de la sépulture. On y creusa un vaste souterrein dans lequel on pratiqua plusieurs appartements. Les plus belles étoffes de l'Europe furent employées à les tapisser. Le plancher fut couvert des plus belles nattes, & de peaux les plus estimées. On remplit ces appartements de liqueurs & de viandes exquises. Les principaux officiers de l'Etat portoient le corps de la reine, revêtue de ses plus magnifiques habits, & assis sur un thrône dans la posture d'une personne qui commande. Ils étoient précédés des milices & de tous les seigneurs de la cour. L'époux de la reine suivoit le corps; & la marche étoit terminée par un nombre prodigieux de misérables, destinés à être immolés sur le tombeau de Tembam-Dumba. Lorsque le convoi fut arrivé à la colline, on plaça le corps de la princesse dans le lieu qui lui étoit destiné. L'air retentit du son des instruments, mêlé avec les cris des victimes qu'on sacrifioit. Le corps de la cruelle reine fut arrosé de leur sang; & les assistants s'enyvrerent de cette affreuse liqueur. On jetta ensuite dans la fosse ce qui resta des cadavres de ces malheureuses victimes.

La danse est une des principales cérémonies funébres en usage chez les Giagas. On danse, pendant plusieurs jours, autour du corps du défunt. Les danseurs, pour reprendre des forces, mangent & boivent souvent; &,

lorsqu'ils sont rassasiés, ils jettent sur le cadavre le reste de leur viande & de leur boisson. Ces peuples barbares immolent, dans les funérailles, un grand nombre d'animaux, & même des victimes humaines. On ne sacrifie jamais moins de dix hommes dans ces occasions; &, lorsque le défunt est une personne de qualité, on en égorge quelquefois jusqu'à cent. Les Giagas, étant divisés en plusieurs sectes, ont aussi différentes manieres d'enterrer les morts. Les uns couchent le cadavre sur le dos; les autres sur le côté. Quelques-uns ne creusent point de fosse. Ils couvrent seulement le corps avec de la terre & des pierres qu'ils amassent en grande quantité: de maniere qu'il s'éleve au-dessus du cadavre une très-haute bute. Souvent ils construisent une espece de cloison autour du défunt, & plantent aux environs des pieux, au haut desquels ils placent des têtes de morts. Plusieurs, après avoir embaumé les cadavres, les laissent tout nuds, étendus sur la surface de la terre; mais ils y placent des gardes qui empêchent tout le monde d'en approcher. Lorsque les chairs sont entiérement consumées par les vers & par la pourriture, ils emportent les os; les renferment précieusement dans des coffres de bois, & les honorent comme des reliques.

Pendant que les Giagas forment des danses funébres autour du corps du défunt, on massacre en son honneur un grand nombre de prisonniers. Après les obséques, ils font un festin, où l'on ne sert pour tous mets que la chair de ces malheureuses victimes. Ils ramassent ensuite tous les os dans un monceau, & les couvrent de terre. Sur ce tas d'ossements, ils placent, à certaine distance, des pieux, sur lesquels sont les cranes.

53. Dans le royaume d'Ardra, c'est le roi qui fait la dépense des funérailles des particuliers. Chaque gouverneur est obligé de fournir une piéce d'étoffe pour envelopper le corps de chaque homme qui meurt dans sa province. Il se fait ensuite rembourser par le roi.

54. Les Brésiliens enterrent leurs morts dans des fosses rondes, qui ressemblent à un tonneau. Ils les y descendent tous droits, & ne manquent pas de laisser autour d'eux diverses sortes de mets, afin qu'un mauvais

génie, qu'ils nomment *Agnian*, trouvant quelque chose à manger auprès du défunt, ne soit pas tenté d'enlever son corps. „ Comme ils changent souvent de demeure, dit Korcal, afin que l'endroit où est la fosse ne devienne pas inconnu, ils la couvrent de *pindo*, qui est une plante du Bresil; &, toutes les fois qu'ils passent près de ces fosses, ils font des chants lugubres à l'honneur des morts, avec un tintamarre épouvantable: on diroit qu'ils veulent les ressusciter."

55. Les grands du Pérou étoient embaumés avec soin, après leur mort, & placés sur une espece de thrône. Dans cette situation, on les portoit à la sépulture sur un brancard. Les femmes & les domestiques qui devoient être enterrés avec le défunt, suivoient le brancard. Il y en avoit d'autres qui portoient des mets de toute espece. Le long du chemin, un des parents du mort lui introduisoit dans la bouche quelque nourriture, par le moyen d'une sarbacane. Après qu'il avoit été enterré, on avoit coûtume de mettre sur sa tombe sa statue en bois.

56. Les Américains, qui habitent aux environs du fleuve Orénoque, emportent dans leurs cabanes les cadavres de leurs parents. Lorsque les chairs, entiérement rongées, ne laissent plus que le squelette, ils les placent, comme des reliques, dans un endroit honorable & apparent, & prennent plaisir à décorer ces objets hideux & dégoûtants, de tous les ornements qui sont en usage parmi eux.

57. Les anciens habitants des Canaries avoient coûtume de placer leur roi défunt debout dans une cave. Ils l'armoient d'un grand bâton, sans doute afin qu'il s'en servît pour éloigner de lui les esprits malins; &, de peur que la faim ne le tourmentât dans l'autre monde, ils avoient la précaution de placer à côté de lui un pot rempli de lait. Ces peuples, pour préserver les corps morts de la corruption, se servoient d'un baume dont la vertu étoit si grande, que, pendant plusieurs siécles, il entretenoit les cadavres sains & entiers. Il n'y avoit que certaines familles qui sçussent l'art d'embaumer ainsi les corps. Ces familles, séparées en quelque sorte

du reste des insulaires avec lesquels toute alliance leur étoit interdite, avoient seules le privilége de fournir des prêtres pour l'exercice du culte religieux. Lorsque les corps étoient embaumés, ils étoient dans l'usage de les coudre dans des peaux de boucs.

58. Les Mexicains enterroient quelquefois les défunts; & alors la cour de la maison du mort étoit communément le lieu que l'on choisissoit pour sa sépulture. Quelquefois aussi ils brûloient les corps avec tout ce qui avoit appartenu au défunt; enfermoient les cendres dans un vase qu'ils déposoient dans quelque temple. Les funérailles des grands seigneurs étoient des plus magnifiques. Leurs cadavres étoient portés comme en triomphe dans les temples des dieux. „ Les prêtres venoient audevant, „ dit l'auteur de l'Histoire de la Conquête du Mexi„ que, avec leurs brasiers de Copal, chantant, d'un „ ton mélancolique, des hymnes funébres, accompa„ gnées du son lugubre & enroué de quelques flûtes. „ Ils élevoient, à diverses fois, le corps en haut, „ pendant qu'on sacrifioit ceux qui étoient destinés à „ servir ces morts distingués. On faisoit mourir les do„ mestiques, afin qu'ils tinssent compagnie à leurs maî„ tres. C'étoit une marque d'amour exquis, mais or„ naire aux femmes légitimes, de célébrer par leur mort „ les funérailles de leurs maris. On enterroit, avec ces „ morts, beaucoup d'or & d'argent, pour faire les „ frais du voyage qu'ils croyoient long & fâcheux."

On avoit coûtume de couvrir d'un masque le visage des idoles, lorsque l'empereur étoit affligé de quelque maladie. S'il venoit à mourir, ses obseques se faisoient avec une pompe digne de la Majesté d'un si grand prince. Les principales cérémonies consistoient à lui mettre dans la bouche une émeraude; à envelopper son corps dans dix-sept mantes riches & précieuses, sur la derniere desquelles étoit représentée l'idole favorite du prince; enfin à lui couper un toupet de cheveux, que l'on conservoit dans le temple, comme une relique respectable, & que les Mexicains regardoient comme une image de l'ame. Le dedans du cercueil étoit embelli de diverses peintures qui représentoient des idoles.

les. Sur le cercueil, on plaçoit ordinairement le portrait du monarque.

59. Chez les Caribes, on ne procede jamais aux funérailles d'un défunt, que tous ses parents ne se soient assurés par leurs propres yeux, que sa mort est naturelle. Lorsque chacun d'eux a bien vu & bien examiné le corps, on le peint en rouge; & on mélange cette couleur de marques noires. On lui met des moustaches sur la lévre supérieure; & on lui noue les cheveux derriere la tête. Dans cet équipage, on le descend dans un puits dont la profondeur est de six à sept pieds, & le diamétre de quatre. La posture, qu'on lui fait tenir, mérite d'être remarquée. Il est accroupi, ayant les coudes soutenus sur les genoux, & les joues appuyées sur les mains. Afin qu'il demeure dans cette situation, on jette du sable dans le puits, de maniere que le mort en ait jusqu'aux genoux. On observe de mettre à côté de lui son arc, ses fléches & son couteau. La Borde dit qu'on enterre aussi avec lui son chien, pour lui servir de garde dans l'autre monde.

60. „ Les Virginiens, dit l'auteur de l'Histoire de la „ Virginie, conservent religieusement les corps de leurs „ rois & de leurs chefs; & voici comment ils s'y pren- „ nent. Ils fendent d'abord la peau, tout le long du „ dos, & l'arrachent toute entiere, s'il est possible. Ils „ décharnent ensuite les os, sans offenser les nerfs, afin „ que les jointures puissent rester ensemble. Après avoir „ fait sécher les os au soleil, ils les remettent dans la „ peau, qu'ils ont eu soin de tenir humide avec un peu „ d'huile ou de graisse; ce qui la garantit de la corrup- „ tion. Lorsque les os sont bien placés dans la peau, „ ils en remplissent adroitement les vuides avec du sa- „ ble très-fin; & ils la recousent, ensorte que le corps „ paroît aussi entier que s'ils n'en avoient point ôté la „ chair. Ils portent le cadavre, ainsi préparé, dans un „ lieu destiné à cet usage. Ils l'y étendent sur une „ grande planche nattée, qui est à quelqu'élévation du „ sol; & ils le couvrent d'une natte pour le garantir de la „ poussiere. La chair, qu'ils ont tirée du corps, est exposée „ au soleil, sur une claie; &, quand elle est tout-à-fait

„ séche, ils l'enferment dans un panier bien cousu, & la „ mettent aux pieds du cadavre." Ils ont coûtume de mettre en sentinelle dans cet endroit une statue du dieu *Kiwasa*, qu'ils constituent gardien des corps de leur prince. Un prêtre y fait aussi sa résidence, & y entretient un feu continuel, auprès duquel il pratique quelques cérémonies religieuses.

Pour ce qui regarde les simples particuliers, on enferme leurs corps dans des peaux, ou dans des nattes; on les pose sur des bâtons, & on les couvre de terre. Voilà toute la cérémonie.

61. Les habitants de la Floride ont coûtume d'environnes les tombeaux de leur *paraousti*, ou *Princes*, de fléches dont ils enfoncent la pointe dans la terre. Ils mettent dessus, la coupe dont il se servoit ordinairement: ils brûlent aussi tout ce qu'il avoit possédé pendant sa vie.

A l'égard de leurs prêtres, ils les brûlent dans leurs maisons, avec tous leurs meubles. On prétend qu'ils en pulvérisent les os, & qu'au bout d'un an, ils font boire cette poudre sacrée aux plus proches parents du mort.

Dans quelques provinces, on enterre, avec les princes, des esclaves vivants, au rapport de Fernand de Soto.

Les Floridiens, qui habitent aux environs des montagnes d'Apalache, conservent, pendant l'espace de trois ans, les corps de leurs *Paraoustis*, embaumés avec soin; & enfermés dans des cercueils de bois de cédre. Au bout de ce temps, on les porte dans une grotte située sur le penchant de la montage d'Olaimy, que l'on ferme avec de gros cailloux. Les armes, dont le défunt avoit coûtume de faire usage, sont suspendues aux arbres voisins; & ses plus proches parents plantent, en son honneur, un cédre aux environs de la grotte.

62. Il n'y a rien de particulier à dire sur les cérémonies funébres des Indiens de Cumane, de Darie, de Panama, de la Nouvelle Grenade, dans l'Amérique méridionale. On remarque seulement qu'ils avoient la barbare coûtume, lorsqu'une femme, qui alaitoit son enfant, venoit à mourir, d'enterrer l'enfant avec la mere, & de l'attacher à sa mammelle, afin, disoient-ils, que cet enfant ne restât pas orphelin. A la mort des héros

de la nation, plusieurs hommes se faisoient enterrer avec eux; persuadés que, par ce moyen, ils partageroient le sort glorieux destiné à ces héros dans l'autre vie. Ces peuples célébroient, chaque année, des fêtes solemnelles sur les tombeaux de leurs plus fameux guerriers. Ils faisoient une image qui représentoit l'ennemi, & la brisoient en mille morceaux. La danse, les festins & la débauche étoient l'ame de ces fêtes. Ils plaçoient aussi dans un canot une image du héros défunt, sur un tas de plusieurs sortes de choses que l'on sçavoit avoir été de son goût pendant sa vie; & l'on réduisoit le tout en cendres. Il ne faut pas oublier une singuliere libation que faisoient, en l'honneur des morts, les jeunes gens de ces contrées. Ils se perçoient les parties naturelles avec une arète de poisson, & offroient à ces illustres guerriers le sang qui couloit de la plaie.

63. Les habitants de Cinaloa, dans l'Amérique septentrionale, brûlent le défunt dans sa maison, avec tous ses meubles. Ils jettent ses cendres dans une fosse creusée exprès; &, sur cette fosse, ils répandent une certaine poudre, dont les plus proches parents du mort se servent pour composer un breuvage violent, avec lequel ils s'enyvrent à l'honneur du défunt.

64. Les mêmes cérémonies funébres sont aussi pratiquées à-peu-près chez les Californiens.

65. Le baron de la Hontan décrit ainsi les funérailles des habitants du Mississipi, & du Canada : „ Dès „ qu'un Sauvage est mort, on l'habille le plus pro„ prement qu'il est possible; & les esclaves de ses parents „ le viennent pleurer. Ni meres, ni freres, ni sœurs, „ n'en paroissent nullement affligés. Ils disent qu'il est „ bienheureux de ne plus souffrir.... Ils croient que la „ mort est un passage à une meilleure vie. Dès que „ le mort est habillé, on l'assied sur une natte, comme s'il „ étoit vivant. Ses parents se rangent autour de lui : cha„ cun lui fait une harangue. On lui raconte ses exploits: „ on lui récite les beaux faits de ses ancêtres. Le der„ nier orateur s'explique en ces termes : Te voilà, dit „ l'orateur sauvage, assis avec nous. Tu as la même „ figure que nous : il ne te manque ni bras ni jambes,

„ Cependant tu cesses d'être, & tu commence à t'évaporer comme la fumée de cette pipe. Qui est-ce qui nous parloit, il y a deux jours ? Ce n'est pas toi ; car tu nous parlerois encore. Il faut donc que ce soit ton ame qui est à présent dans le grand pays des ames avec celles de notre nation. Ton corps, que nous voyons ici, sera, dans six mois, ce qu'il étoit, il y a deux cent ans. Tu ne sens rien, & tu ne vois rien, parce que tu n'es rien. Cependant, à cause de l'amitié que nous portions à ton corps, lorsque l'esprit t'animoit, nous te donnons des marques de vénération... Après que ces harangues sont finies, les parents sortent pour faire place aux parentes, qui font le même compliment au défunt. Ensuite on l'enferme, vingt heures, dans la cabane des morts; &, pendant ce temps-là, on fait des danses & des festins qui ne paroissent rien moins que lugubres. Les vingt heures étant expirées, ses esclaves le portent sur leur dos, jusqu'au lieu où on le met sur des piquets de dix pieds de hauteur, enseveli dans un double cercueil d'écorce, dans lequel on met ses armes, du tabac, des pipes, & du bled d'Inde. Pendant que ces esclaves portent le cadavre, les parents & les parentes dansent, en l'accompagnant : d'autres esclaves se chargent du bagage dont les parents font présent au mort, & le transportent sur son cercueil. Les sauvages de la Riviere longue brûlent les corps. Ils les conservent dans des caveaux, jusqu'à ce qu'il y en ait un assez grand nombre pour les brûler tous ensemble; ce qui se fait hors du village, dans un lieu destiné pour cette cérémonie. "

FURIES ; divinités infernales, qui, selon les poëtes, étoient filles de l'Achéron & de la Nuit. Elles étoient au nombre de trois, Mégere, Tisiphone, & Alecton. Elles avoient pour cheveux des serpents & des couleuvres. Leurs yeux étoient étincellants de rage & de fureur. L'écume leur sortoit de la bouche; & leurs mains étoient armées de torches ardentes : telle étoit la forme sous laquelle on dépeignoit ces terribles déesses. Leur emploi étoit de tourmenter dans les enfers les

ames des méchants. Quelquefois elles venoient sur la terre, & s'attachoient à persécuter les grands criminels. Ainsi Oreste, après avoir tué sa mere, fut poursuivi par les Furies. Cicéron remarque, à ce sujet, que ces Furies n'étoient autre chose que les remords qui suivent ordinairement le crime, & ne laissent aucun repos aux coupables. En général, les Furies avoient plusieurs temples dans la Gréce, qui étoient autant d'asyles inviolables pour tous ceux qui pouvoient s'y refugier.

FURINE : divinité des anciens Romains, qui présidoit aux voleurs, & dont Cicéron parle comme d'une divinité infernale. Quelques-uns la confondent avec l'AVERNE. *Voyez cet article.*

FURINALES : fêtes que les anciens Romains célébroient en l'honneur de la déesse Furine.



GAB

GABRIEL : archange dont le nom signifie en hébreu, *homme de Dieu*, ou *puissance de Dieu*. L'Ecriture nous apprend que cet archange fut employé à plusieurs messages importants. Ce fut lui qui fut chargé d'annoncer à Zacharie la naissance de Jean-Baptiste, & à Marie celle de Jesus-Christ.

Les rêveries du faux prophete des Musulmans donnent bien d'autres occupations à cet archange. Il apporta du ciel l'Alcoran une fois en entier; & depuis, il l'apporta, chapitre par chapitre, pendant l'espace de vingt-trois ans. Mahomet ne faisoit rien, ne disoit rien, que Gabriel ne le fît agir ou parler. L'imposteur se trouvoit-il embarrassé sur une question? L'archange paroissoit à point nommé pour la lui résoudre. S'agissoit-il de faire sauter la lune; de la fendre en deux parties égales, ou d'opérer quelque prodige semblable? C'étoit toujours par le ministere de Gabriel. Il fut aussi chargé de conduire Mahomet dans son voyage nocturne jusqu'au thrône de l'Eternel, & de lui expliquer toutes les curiosités qui devoient naturellement se rencontrer sur la route. Il instruisoit le faux prophete de toutes les cérémonies de sa prétendue loi nouvelle; ce qui ne devoit pas l'occuper médiocrement, s'il est vrai, comme le prétendent quelques docteurs Musulmans, que Mahomet ne sçavoit ni lire ni écrire. Terminons cette suite d'absurdités par le portrait de l'archange Gabriel, tel qu'un des amis intimes de Mahomet dit l'avoir entendu faire à cet imposteur. „ Son teint, dit-il, étoit blanc comme la neige. Ses cheveux blonds, tressés d'une façon admirable, lui tomboient en boucles sur les épaules. Il avoit un front majestueux, clair & serein, les dents belles & luisantes, & les jambes teintes d'un jaune de sapphir. Ses vêtements étoient tout tissus de poil, & de fil d'or très-pur. Il portoit sur son front une lame sur laquelle étoient écrites deux lignes toutes brillantes & éclatantes

de lumiere. Sur la premiere il y avoit ces mots : *Il n'y a point de Dieu que Dieu*; sur la seconde, ceux-cy : *Mahomet est l'apôtre de Dieu*. „A cette vue, continue le fourbe, „ je demeurai le plus surpris & le plus confus de tous „ les hommes. J'apperçus autour de lui soixante & dix „ mille cassolettes, ou petites bourses pleines de musc „ & de safran. Il avoit cinq cent paires d'aîles; & d'une „ aîle à l'autre, il y avoit la distance de cinq cent an„ nées de chemin."

GABRIEL. (*Congrégation de S.*) Il y a une congrégation établie sous ce nom à Bologne, ville d'Italie. Elle est composée de gentilshommes qui se proposent pour but l'avancement de la Doctrine Chrétienne.

GAIANITES : hérétiques, dont la secte étoit une branche de celle des Eutychiens. Ils furent ainsi appellés, parce qu'ils avoient pour chef un certain Gaïan. Ils soutenoient, entr'autres erreurs, que Jesus-Christ, après l'union hypostatique, n'avoit plus été sujet aux infirmités de la nature humaine.

GALATHÉE : nymphe marine, fille de Nérée & de Doris, ainsi nommée à cause de sa blancheur éblouissante. Elle inspira de l'amour au géant Polyphème, & au jeune Acis. Il est aisé de deviner lequel des deux fut préféré. Ce n'est pas que le géant ne fût très-galant. Il disoit les plus jolies choses du monde, si l'on en croit Théocrite & Ovide qui nous ont conservé ses chansons amoureuses; mais son œil au milieu du front, son poil hérissé, sa stature énorme, & son air terrible nuisoient à l'effet de ses discours. Polyphème ayant appris qu'il avoit un rival, & un rival heureux, ne songea plus qu'aux moyens de satisfaire sa vengeance. Ayant un jour surpris Acis avec Galathée, il écrasa ce malheureux jeune homme sous un rocher qu'il lui jetta.

GALÉNISTES, *ou* GALÉNITES : hérétiques ainsi nommés, parce qu'ils avoient pour chef un médecin d'Amsterdam, appellé *Galénas*. Ils renouvellerent les erreurs des Sociniens, ou plutôt des Ariens, touchant la divinité de Jesus-Christ.

GALILÉENS : secte de Juifs séditieux, qui avoient à leur tête Judas de Galilée. L'empereur Auguste ayant

ordonné qu'on fît le dénombrement de tous ses sujets, les Galiléens exciterent leurs compatriotes à ne point se soumettre à cet édit, leur représentant qu'ils ne devoient reconnoître d'autre maître & d'autre seigneur que Dieu seul, & qu'il étoit honteux pour le peuple Juif de payer tribut à un prince étranger. D'ailleurs leur doctrine étoit la même que celle des Pharisiens.

GALLES : prêtres de Cybèle, ainsi appellés d'un fleuve de Phrygie nommé *Gallus*, dont ils buvoient, avant de commencer leurs sacrifices, & dont les eaux leur inspiroient une fureur si violente, qu'ils se mutiloient eux-mêmes, à l'exemple d'Atis, autrefois le favori de Cybèle. Ils célébroient leurs fêtes, en courant comme des insensés, en se heurtant les uns contre les autres, comme des béliers, & en faisant mille contorsions extravagantes, au son des tambours d'airain. Ils alloient de ville en ville, jouant de la flûte, portant l'image de la déesse, & mendiant de porte en porte. Ils se mêloient de prédire l'avenir, & amusoient le peuple avec de certains secrets qui charment toujours la multitude. Les loix des douze tables, chez les Romains, leur permettoient de faire la quête, à certains jours, à l'exclusion de tout autre mendiant. Souvent ils dansoient autour de la statue de Cybèle ; &, dans les transports dont ils étoient agités, ils se faisoient de profondes incisions avec des lancettes, en différents endroits du corps. Tous les ans, ils envelopoient un pin de laine, & le portoient en cérémonie dans le temple de Cybèle, en mémoire de ce que la déesse avoit ainsi porté dans sa caverne le corps mort d'Atis. Ils étoient, dans cette cérémonie, couronnés de violettes qu'on supposoit être nées du sang d'Atis, lorsqu'il se mutila lui-même. Ces prêtres soutenoient que tous les serments étoient illégitimes ; & cette idée leur étoit commune avec tous les Phrygiens. Après leur mort, on plaçoit leur corps sur une pierre haute de dix coudées. Ils avoient un chef nommé *Archigalle*, qui étoit vêtu de pourpre, & portoit la tiare. Ils étoient à Rome dans un souverain mépris, quoique Cybèle fût en grande vénération dans cette ville. Aucun Romain ne voulut

jamais embrasser la profession de Galles; & il fallut en faire venir de Phrygie. Valere Maxime nous fournit un exemple du cas qu'on en faisoit à Rome. „ Un certain Génutius, prêtre, ou eunuque de Cibèle, ayant, par le décret du Préteur, été mis en possession d'un bien qui lui avoit été légué par testament, Mamercus Æmilius Lépidus, alors Consul, annulla le décret du Préteur, & dit que Génutius, n'étant ni homme ni femme, ne devoit jouir d'aucun privilége semblable."

Il y avoit aussi en Syrie des hommes consacrés au service du temple de Junon, que Lucien nomme *Galles*, qui étoient eunuques comme les prêtres de Cybèle, & qui portoient des habits de femmes. Un jeune homme, qui vouloit être admis dans leur société, se dépouilloit tout nud, en présence d'une grande multitude de peuple, &, s'avançant au milieu de l'assemblée, un des Galles lui présentoit une épée, avec laquelle il se mutiloit. Après cette opération, il couroit par la ville, portant en main ce qu'il venoit de se couper, jusqu'à ce qu'il le jettât dans quelque maison, qu'il choisissoit toujours entre les plus apparentes & les plus riches, parce que la maison où le nouveau Galle avoit jetté la marque de son sexe, étoit obligée de lui fournir un habillement complet de femme. Toutes les fonctions de ces misérables Galles se réduisoient à rassembler le peuple, à certains jours, & à l'amuser, en se battant les uns contre les autres, & en se faisant des incisions aux coudes, au son des tambours & des flûtes. Plusieurs d'entr'eux gagnoient leur vie à promener sur un âne la déesse de Syrie par les bourgs & par les villages. Quand ils arrivoient en quelque endroit, ils faisoient arrêter l'âne. Un joueur de flûte commençoit un air sacré. Alors tous les *Galles*, jettant à terre leurs mîtres, baissant le col, & tournant la tête d'une façon extraordinaire, se déchiroient les bras avec des épées; se coupoient avec les dents des morceaux de la langue; &, dans un moment, ils étoient tous couverts de sang. Cette scene étoit suivie de la quête qu'ils faisoient, à les entendre, pour l'entretien de la déesse, & non pas pour eux-mêmes. Chacun des spectateurs leur donnoit, soit de l'argent,

ſoit quelque denrée. Au reſte, ces Galles étoient des hommes infâmes & décriés pour leurs mœurs. Lorſqu'il étoit mort quelqu'un dentr'eux, ils le portoient dans un endroit écarté hors de la ville; & là, ils lui jettoient des pierres juſqu'à ce qu'il en fût tout couvert. Ils s'en retournoient enſuite chez eux; mais ils demeuroient ſept jours ſans pouvoir entrer dans le temple, comme étant ſouillés par cette action. Ils regardoient la colombe comme un animal ſacré, & ne ſe permettoient pas même de la toucher. S'il arrivoit que quelqu'un d'eux en touchât une par mégarde, il étoit impur pendant tout le jour : c'eſt pour cette raiſon qu'on voyoit dans leurs maiſous un grand nombre de colombes qui s'y promenoient, ſans rien craindre, comme en pleine campagne.

GALLICANE. (*Libertés de l'Egliſe*) *Voyez* LIBERTÉS de, *&c.*

GAMÉLIEN : ſurnom que les anciens donnoient à Jupiter, parce qu'il préſidoit aux noces. On donnoit auſſi, par la même raiſon, le ſurnom de *Gamelienne* à Junon.

GAMÉLIES : nom général que les anciens donnoient aux fêtes nuptiales.

GANGA-GRAMMA. C'eſt le nom d'un démon femelle que les Indiens craignent beaucoup, &, par conſéquent, auquel ils rendent de grands honneurs. Ce mauvais génie a un nombre très-conſidérable de pagodes, où il eſt repréſenté avec une ſeule tête, mais avec quatre bras. Il tient dans la main gauche une petite jatte, & dans la main droite une fourchette à trois pointes. On célébre ſa fête avec beaucoup de ſolemnité, & on le mene en proceſſion ſur un char, avec autant de pompe que les grands dieux Viſtnou & Iaora ; & quelquefois il ſe trouve des fanatiques, qui ſe font écraſer par dévotion ſous les roues de ſon chariot. Les boucs ſont les victimes ordinaires qu'on lui immole. Ganga-Gramma étant un génie malfaiſant, les Indiens ſe font du mal pour lui plaire. Il y en a qui, dans des maladies ou dans quelqu'autre danger, s'engagent par vœu, s'ils en réchapent, à pratiquer en l'honneur de Ganga-Gramma la cérémonie ſuivante. On leur enfonce dans la peau du dos deux

crochets, par le moyen desquels on les éleve en l'air. Là, ils font quelques tours d'adresse, en présence des spectateurs. Il se trouve quelquefois des femmes simples & crédules, à qui l'on persuade que cette cérémonie est extrêmement agréable à Ganga-Gramma, & qu'elle ne cause aucune douleur. Dans cette idée, elles veulent aussi se faire accrocher. Lorsqu'elles sentent la douleur, il n'est plus temps de s'en dédire : elles sont déja en l'air; & les cris des assistants étouffent leurs plaintes. Une autre sorte de pénitence, qui se pratique en l'honneur de Ganga-Gramma, consiste à se laisser passer dans la chair une ficelle, & à danser pendant que d'autres personnes tirent vers eux la ficelle. La nuit qui suit le jour de sa fête, on lui sacrifie un buffle, dont on recueille le sang dans un pot. On place ce pot devant l'idole; & l'on assure que, le lendemain, il se trouve vuide. Quelques auteurs disent qu'autrefois, au lieu d'un buffle, on immoloit à Ganga une victime humaine.

GANGAS : prêtres du royaume de Congo, dans l'Afrique occidentale. Les Gangas ont pris un si grand empire sur l'esprit des peuples, qu'ils les tiennent dans la plus dure servitude, & s'en font redouter plus que les dieux même, dont ils se disent les ministres. Ils leur persuadent tout ce qu'ils veulent, & leur inculquent sur-tout plus profondément les opinions qui peuvent contribuer à augmenter leurs richesses & leur autorité. Ils retirent un profit immense des offrandes que le peuple apporte dans le temple : ce sont ordinairement quelques effets précieux, des habits, des meubles & des vivres. Les habitants de Congo, séduits par leurs prêtres, s'imaginent que toutes ces choses peuvent être de quelque usage pour leurs dieux, tandis qu'elles ne servent qu'à leurs ministres. Les Gangas se sont érigés en courtiers & distributeurs des faveurs des dieux. Ils les vendent au plus offrant, & y mettent le prix qui leur plait. Ils font exécuter leurs volontés avec un empire tyrannique, parce qu'ils sont venus à bout de persuader au peuple que les dieux puniroient séverement la moindre désobéissance à leurs prêtres. Le pays de Congo est sujet à des tremblements de terre, à des inondations, à

des féchereffes, à la pefte, & à plufieurs autres calamités. C'eft dans ce temps malheureux que triomphe la fourberie des Gangas. Ils annoncent, d'une voix terrible, que les crimes du peuple ont irrité la colere des dieux, & prefcrivent les offrandes par lefquelles il faut les appaifer. Le peuple tremblant écoute ces prêtres impofteurs, comme les interpretes de la divinité. Il vient en foule dans les temples apporter les préfents que l'avarice des Gangas a demandés; &, malgré la mifere qui l'accable, il s'efforce de fatisfaire à cette vaine & onéreufe obligation. Si la calamité ceffe, il faut de nouvelles offrandes pour remercier les dieux. Si elle continue toujours, ces fourbes en rejettent la faute fur les crimes réitérés des habitants, ou fur l'infuffifance des dons qu'ils ont offerts : par ce moyen, ils amaffent des richeffes, & confervent leur autorité, fans que leur impofture foit feulement foupçonnée. S'il arrive que quelqu'un plus éclairé découvre leurs intrigues & veuille les dévoiler aux yeux du peuple, ils l'accufent comme calomniateur devant le tribunal du Chalome, ou grand-prêtre, qui eft dans leurs interêts; & cet infortuné fubit ordinairement quelque fupplice cruel.

Qu'un particulier foit affligé de quelque maladie dangereufe, la famille fe hâte d'appeller un Ganga, qui ne manque pas cette occafion d'exercer fa fourberie. Il commence par prefcrire un facrifice pour appaifer la colere des dieux. Si le malade ne guérit pas, & que fes facultés ne lui permettent pas de donner une nouvelle offrande, le prêtre lui ordonne de fe tenir dans quelque pofture gênante, & de ne la pas quitter, pour quelque raifon que ce foit. Si le malade eft trop foible pour réfifter à la gêne de cette attitude, le Ganga prononce que le dieu tutelaire, irrité de fa défobéiffance, refufe de le guérir. Si, au contraire, le malade conferve affez de force pour garder conftamment la pofture prefcrite, & que, malgré cela, il ne recouvre pas la fanté; le prêtre alors, pour s'excufer, affure qu'il eft enforcelé par quelqu'ennemi. Il fe charge de le découvrir & de le citer devant l'affemblée des Gangas qui s'entre-donnent tous la main. S'il a dans la ville quelqu'un à qui il

e du mal, il l'accuse de ce prétendu sortilege. Il
que l'accusé subisse, pour se justifier, différentes
ves en usage dans le pays, comme l'eau, le feu,
le certaine liqueur empoisonnée, qui, s'il est in
it, ne lui fera aucun mal. C'est encore pour le
i un nouveau moyen de gagner de l'argent. C'est
ii est chargé de diriger l'épreuve. Pourvu qu'il
re un riche présent de l'accusé, il fera tant, par
dresse, qu'il sortira sain & sauf de toutes les épreu-
Mais si, fier de son innocence, il néglige de faire
rgesses au prêtre, il succombe & dépérit tous
urs. Ces imposteurs trouvent de nouvelles occa-
d'arracher de l'argent au pauvre peuple. Tantôt
pour le préserver des esprits malins, tantôt pour
délivrer. Leurs secours sont toujours payés d'a-
; après quoi ils se soucient peu quel en sera l'effet.
s Gangas sont en très-grand nombre; & chacun
distriĉt Les uns sont chargés du soin d'appaiser
ieux, de détourner les calamités. L'emploi des
s est de guérir les maladies, de rompre les char-
& les sortiléges. Ceux-cy prédisent si le succès
guerre sera heureux; si telle entreprise réussira;
écolte sera abondante. Ils marquent le temps pro-
our semer, &c. Le Ganga-Iligui, ou président,
les sacrifices & les cérémonies qui doivent ac-
agner les fêtes solemnelles. Il reçoit les offrandes
euple, & les met sur l'autel. Il prescrit aussi les
issances qui doivent terminer ces fêtes. Le chef
ut l'ordre des Gangas se nomme *Chalome* ou *Cha-*
: on l'honore comme un dieu. Les chefs de
le famille viennent lui offrir les prémices des fruits
urs terres. Cette offrande solemnelle se fait, au
les instruments, avec beaucoup d'appareil. Si le
ombe est content du présent qu'on lui offre, il
ace, d'un air serein, au pere de famille, une abon-
moisson pour l'année prochaine: sinon il le ren-
avec mépris. Il reçoit encore de nouveaux dons,
la saison des semailles; alors, par reconnoissance,
roie quelqu'un de ses serviteurs, pour donner la
ier coup de bêche dans la terre; ce que ces pau-

vres ignorants regardent comme un heureux présage, quoique l'événement frustre souvent leurs espérances. Le Chalombe prétend qu'il garde dans sa maison le feu sacré; & il le vend au peuple à un prix excessif : c'est pourquoi l'entrée de sa maison est absolument défendue, sous des peines très-griéves. Il est juge souverain pour le spirituel & pour le temporel; & il nomme des commissaires pour l'aider dans cette fonction. Les officiers envoyés par le prince, en qualité de Souzas, ou de gouverneurs, doivent avoir l'agrément du Chalombe, sans quoi le peuple ne reconnoît point leur autorité; mais, pour l'ordinaire, le gouverneur & le Chalombe se réunissent pour piller le peuple de concert.

Lorsque ce chef des Gangas est obligé, pour quelqu'affaire, de quitter le lieu de sa résidence, les habitants, quoique fort adonnés aux plaisirs, se feroient un scrupule d'avoir commerce avec leurs femmes, pendant tout le temps de son absence. Il ne manque jamais de faire avertir d'avance, lorsqu'il part ou lorsqu'il revient. Une femme, qui veut se délivrer du joug de son mari, l'accuse quelquefois de n'avoir pas gardé la continence pendant l'absence du Chalombe, &, par ce moyen, obtient la permission d'en épouser un autre. Le peuple est persuadé que le monde finiroit bientôt, si le Chalombe mouroit de mort naturelle. Pour prévenir ce malheur, lorsqu'il est surpris de quelque maladie grave, ou accablé par la vieillesse, son successeur l'étrangle, ou l'assomme d'un coup de massue, & se fait ensuite installer en sa place. Le plus considérable des Gangas, après le Chalombe, se nomme *Ngombo*. Il se donne pour un prophete. On accourt de toutes parts pour le consulter, & ses réponses ne sont pas moins ambiguës que celles des anciens oracles; ce qui lui fournit toujours des défaites, lorsqu'il est reconnu menteur. Il vend fort cher des charmes & des amulettes pour guérir les maladies. Quelques habitants de Congo, nouvellement convertis par les missionnaires, leur ont porté ces amulettes, dans lesquelles on n'a trouvé que des guenilles & des ordures. Le Ngombo est passé maître en fait de tromperie : en voici une preuve. „ Lorsqu'il s'apperçoit

que tous ses remédes & tous ses charmes ne peuvent rien pour guérir une maladie, il déclare que le malade est ensorcelé mortellement. Les parents lui demandent quel est l'auteur de ce sortilége, afin qu'ils puissent en tirer vengeance. Alors le fourbe les fait venir dans sa maison, & les conduit dans une chambre obscure. Là, il débute par des conjurations terribles & d'affreuses grimaces. Il fait ensuite aux assistants une peinture vague & générale de celui qui a ensorcelé le malade. Ceux des parents qui sont les plus irrités, s'imaginent reconnoître à ce portrait le coupable. Ils sortent, accompagnés de toute la famille, & vont massacrer un innocent qui, malheureusement pour lui, se trouve avoir quelqu'un des traits indiqués par le Ngombo. Quelquefois le scelerat fait en public cette cérémonie. Il fait assembler le peuple dans quelque bocage épais & sombre; &, après ses exorcismes & ses contorsions ordinaires, il saisit un des assistants, comme étant le coupable, & le conduit bien garotté dans un endroit, où, pour se justifier, il est contraint de boire une liqueur si bien empoisonnée, qu'il ne sort jamais à son honneur de cette épreuve. L'emploi du Ngoseï, le troisieme chef des Gangas, est très-lucratif. Si quelqu'un a reçu quelqu'outrage d'un ennemi puissant; si on lui a fait quelqu'injustice, il va trouver le Ngoseï, afin qu'il prie les dieux de le venger. Il lui fait un présent convenable; après quoi le Ngoseï, coupe un toupet de ses cheveux, qu'il mêle avec de la paille. Il y met ensuite le feu, & encense l'idole avec la fumée qui en sort, la priant de prendre en main la cause de l'offensé; de punir ses ennemis & toute leur famille. Le Ngoseï a souvent de pareilles aubaines, parce que la vengeance est la passion favorite des habitants du Congo. Le Npindi occupe le quatrieme rang. Il se vante de disposer à son gré de l'atmosphere; de faire tomber la pluie, & gronder le tonnerre. Lorsqu'il s'apperçoit à la disposition du temps, qu'il doit bientôt pleuvoir, il fait assembler le peuple autour de petites monticules, élevées exprès dans le voisinage de sa maison. Il fait en sa préseuce plusieurs conjurations; & souvent il arrive qu'il a si bien pris son

temps, que la pluie tombe en effet au moment qu'il a marqué. Si, par hazard, la pluie n'obéit pas à ses conjurations, il dit que les dieux de l'air sont irrités, & qu'il faut les appaiser par des sacrifices.

Il y a dans chaque ville du vaste royaume de Congo un corps de Gangas, qui a ses divers officiers & son Chalombe particulier. On distingue le Chalombe de Sundi, dont les grands cheveux sont tressés & ornés de grains de verre. Il porte la fierté si loin, qu'il ne veut pas même qu'on le regarde en face; & ce n'est qu'à force de présents qu'on peut obtenir la permission de l'approcher lorsqu'il sort de sa cabane. Quelques ministres portent devant lui une idole de bois, couchée dans un brancard.

Parmi les Gangas il y en a un qu'on nomme *Mutuin*, & qui se qualifie Roi de l'eau. Il prétend qu'il trouve dans l'eau des remédes sûrs contre toutes les maladies. Il jette un grand vase vuide dans une riviere, sur le bord de laquelle les malades sont assemblés. Après avoir proféré quelques mots mystérieux, il le retire plein d'eau, & distribue à chacun des assistants une portion de cette eau, les assurant qu'elle suffira pour les guérir de tous leurs maux. Un autre Ganga, nommé *Amoboudu*, enterre au milieu des champs une mokisse faite d'argille; & prétend, par ce moyen, préserver les moissons de tout accident, & rendre la terre fertile. Un autre, plus hardi, qui s'appelle *Matambola*, se vante de pouvoir rappeller les morts à la vie, par la force de ses conjurations.

GAN-HÉDEN. C'est ainsi que les Juifs modernes appellent le paradis où ils croient que les gens vertueux goûtent une félicité parfaite dans la seule union de Dieu.

GANGE. Les Indiens Gentils regardent le Gange comme la voie qui conduit au ciel; & c'est dans cette idée qu'ils jettent dans ce fleuve les cendres des défunts.

GANIMÉDE, jeune berger, fils de Tros, roi de Troie, gardoit les troupeaux de son pere dans les campagnes de la Troade, lorsque Jupiter, épris de sa beauté, se déguisa en aigle, & l'enleva dans l'Olympe, où il lui donna la charge de verser aux dieux le nectar; charge occupée auparavant par Hébé, déesse de la jeunesse.

Les anciens ont aussi donné le nom de *Ganimède* à Hébé. Les Phlyasiens avoient dans leur citadelle un bois sacré, où cette déesse étoit honorée sous le nom de *Ganimede.*

GARDE-ROBE. C'est le nom que l'on donne à l'un des camériers du pape, qui est chargé de la garde des joyaux, des reliquaires, des *agnus*, de l'or & de l'argent.

GARDIEN : titre que l'on donne aux supérieurs, dans les couvents des Franciscains, & dans les maisons de la Congrégation de la sainte Trinité à Rome.

GARMANES : religieux pénitents des anciens Indiens, qui faisoient profession d'expier les péchés du peuple, & d'appaiser la colere des dieux par leurs austérités & leurs bonnes œuvres. Ils vivoient retirés dans les bois les plus solitaires; & les arbres leur fournissoient la nourriture & le vêtement. Lorsque les seigneurs du pays vouloient les consulter sur quelques entreprises importantes, ils envoyoient vers eux un messager, auquel les Garmanes rendoient leur réponse; car ces religieux se faisoient une loi de ne jamais parler aux grands.

GARRONDA : oiseau sacré, auquel les Indiens rendent les honneurs divins. Ils racontent que cet oiseau naquit d'un œuf que sa mere Diti avoit pondu cinq cent ans auparavant qu'il commencât d'éclorre. L'oiseau Garronda a la figure d'un faucon rouge. Il est orné d'un collier blanc, & sert de monture au dieu Vishnou.

GAURES, GUEBRES *ou* PARSIS. On donne ce nom aux restes de ces anciens Perses, adorateurs du feu, qui sont aujourd'hui dispersés dans la Perse & dans l'Inde. Les Mahométans, qui ont usurpé leur Empire, les méprisent & les persécutent. Les Gaures font profession de pratiquer, dans toute sa pureté, la religion de Zoroastre & des Mages. On trouvera dans le cours de cet ouvrage ce qui concerne leurs cérémonies religieuses, rangé sous différents titres.

GEHENNE : nom dont l'Ecriture se sert pour désigner le feu éternel de l'enfer. Voici l'origine de cette expression, selon quelques auteurs. *Gehinnon* signifie en hébreu *la vallée de Hinnon*. Dans cette vallée, qui

étoit voisine de Jérusalem, il y avoit un lieu nommé *Tophet*, où les Juifs avoient coûtume de faire passer leurs enfants par le feu, en l'honneur du dieu Moloch. Le roi Josias, voulant abolir ces abominables sacrifices, fit changer en cloaque le lieu où ils se faisoient; &, comme pour brûler toutes les immondices que l'on jettoit en ce lieu, on y entretenoit un feu continuel, les Juifs en prirent occasion d'employer le mot de *Gebenna* ou *Gebinnon*, pour exprimer le feu éternel de l'enfer. *Voyez* ENFER.

GÉNÉRAL D'ORDRE. C'est celui qui est le chef de tous les couvents établis sous la même régle.

GENESE. C'est le premier des cinq livres de Moïse, qui composent ce qu'on appelle le *Pentateuque*. Ce Livre doit nous être précieux à bien des égards. Il nous instruit de notre premiere origne & de la maniere dont fut créé ce monde que nous habitons. Nous y trouvons l'histoire de notre premier pere, & de l'accroissement du genre humain. Nous y apprenons comment le monde fut submergé par le déluge, & repeuplé par Noé. Nous y lisons les promesses faites à Abraham & à sa postérité; les principales actions de ce patriarche, & celles d'Isaac & de Jacob. Le Livre finit à la mort de Joseph, & comprend un espace de 2369 ans.

GÉNIAL (de l'ancien mot latin *genere* pour *gignere* produire): nom commun que les anciens payens donnoient à plusieurs dieux qui présidoient à la génération. Les quatre éléments, le soleil, la lune, & les douze signes du zodiaque étoient au nombre des dieux géniales.

GÉNIES. 1. Les anciens payens donnoient ce nom à des êtres spirituels, qu'ils supposoient présider à la naissance de chaque personne, & l'accompagner ensuite pendant tout le reste de sa vie. Non-seulement les hommes, mais encore les royaumes, les provinces, les villes, les bourgades, les maisons même étoient censés avoir leurs génies. Ces êtres étoient regardés comme tenant le milieu entre Dieu & les hommes. Leur séjour étoit la moyenne région de l'air. Les uns étoient bons, les autres mauvais. C'étoit à ces derniers qu'on attribuoit les fléaux qui affligeoient l'humanité. Les payens

faisoient des sacrifices aux génies, le jour de leur naissance; mais ces sacrifices n'étoient point sanglants : c'étoient des offrandes de vin, de fleurs, & d'encens. Cependant on leur immoloit quelquefois un jeune porc. Entre les temples qu'on avoit élevés en l'honneur des génies, il y en avoit deux remarquables par leur magnificence; l'un à Rome, & l'autre à Alexandrie. On représentoit les génies, tantôt sous la forme d'un vieillard, tantôt sous celle d'un jeune homme, tenant d'une main un vase, de l'autre, une corne d'abondance; très-souvent sous la figure d'un serpent. C'étoit un usage, chez les Romains, de jurer par le génie de l'Empereur; & ce serment étoit regardé comme inviolable.

2. Les Chaldéens s'imaginoient que, depuis le ciel où paroissoit la lune, jusqu'au séjour de l'Être suprême, il y avoit plusieurs espaces, tels que le ciel des étoiles fixes, l'éther, l'empirée; que ces espaces étoient habités par des génies de différents ordres, plus ou moins subtils, selon qu'ils étoient plus ou moins éloignés de l'Être suprême; que ces génies descendoient souvent sur la terre, unis à un corps éthérien, qui leur servoit comme de véhicule, & par le moyen duquel ils pouvoient voir & connoître tout ce qui se passoit dans le monde sublunaire. „ Selon les Chaldéens, dit un auteur moderne, „ les ames humaines n'étoient que ces esprits, qui, „ avec leurs corps éthériens, s'unissoient au fœtus humain. Le dogme de la Métempsycose étoit une suite „ naturelle de ces principes; & l'on supposa que les „ ames, unies au corps humain par la volonté de l'Être „ suprême, y rentroient, lorsqu'elles en avoient été dégagées par la mort. L'esprit humain, toujours inquiet „ sur sa destination, rechercha la fin que l'Être suprême „ s'étoit proposée, en unissant des esprits au corps humain. L'idée de la bonté de l'Etre suprême, la beauté „ du spectacle de la nature, le rapport de tout ce que „ la terre produit avec le plaisir de l'homme, firent juger que l'ame étoit unie au corps, afin de le rendre „ heureux par cette union; &, comme on supposoit la „ matiere sans activité, & absolument incapable de se „ mouvoir elle-même, la formation du corps humain,

„ la production des fruits, tous les dons de la nature
„ furent attribués à des esprits bienfaisants. C'étoient
„ ces esprits qui faisoient parcourir au soleil sa carriere,
„ qui répandoient la pluie, qui fécondoient la terre; &
„ l'on attribua à ces génies des fonctions & des forces
„ différentes. Dans cet espace même, qui est au-dessous
„ de la lune, au milieu de la nuit, on voyoit se former
„ des orages. Les éclairs sortoient de l'obscurité des
„ nuages : la foudre éclatoit & désoloit la terre. On
„ jugea qu'il y avoit des esprits ténébreux; des démons
„ matériels, répandus dans l'air. Souvent, du sein de la
„ terre même, où tout est ténébreux, on voyoit sortir
„ des flots de feu : la terre étoit ébranlée par les vol-
„ cans. On supposa des puissances terrestres, ou des
„ démons, dans le centre de la terre; &, comme on
„ supposoit la matiere sans activité, & incapable de se
„ mouvoir par elle-même, tous les mouvements des
„ corps, tous les phénomenes furent attribués à des
„ génies.

„ Les tonnerres, les volcans, les orages sembloient
„ destinés à troubler le bonheur des hommes. On crut
„ que les démons, qui les produisoient, étoient mal-
„ faisants, & haïssoient les hommes. On leur attribua
„ tous les événements malheureux; & l'on imagina
„ une espece d'hiérarchie, dans les mauvais génies,
„ semblable à celle qu'on avoit supposée pour les bons.

„ Si l'on objectoit aux Chaldéens qu'il étoit peu
„ convenable à la bonté de l'Etre suprême de souffrir
„ que ces mauvais génies tourmentassent ainsi les hom-
„ mes, ils répondoient que la Majesté de Dieu ne de-
„ voit point s'abbaisser jusqu'à faire la guerre à des êtres
„ qui lui étoient si inférieurs; qu'il laissoit les bons &
„ les mauvais génies combatre entr'eux, sans se mêler
„ de ces débats subalternes. Quelques-uns disoient qu'il
„ n'étoit pas au pouvoir de Dieu de détruire ces mau-
„ vais génies, mais que, pour défendre les hommes
„ contre leurs attaques, il leur a donné pour protec-
„ teurs des bons génies chargés de veiller à leur con-
„ servation; que ces bons génies avoient renfermé
„ dans le centre de la terre les esprits malfaisants, &

„ les y retenoient captifs ; mais que souvent, malgré „ leur vigilance, les prisonniers s'échapoient, & faisoient sur la terre de grands ravages. Il étoit de l'intérêt des hommes de chercher les moyens de faire „ connoître à leurs protecteurs les dangers où ils se „ trouvoient & de les appeller, quand ils en auroient „ besoin. Dans cette idée, ils leur forgerent des noms „ composés de certaines combinaisons des lettres de „ l'alphabet. Ils attribuerent à ces noms la vertu d'attirer les génies, & croyoient qu'il suffisoit de les „ prononcer, pour forcer ces esprits à paroître.

„ Ces mêmes noms, continue l'auteur cité plus haut, „ servoient quelquefois à chasser les Génies malfaisants : c'étoient des especes d'exorcismes ; car on „ croyoit que ces génies étoient relégués dans le centre de la terre, & qu'ils ne faisoient du mal, que „ parce qu'ils avoient trompé la vigilance des génies „ destinés à les tenir renfermés, & s'étoient échapés „ dans l'atmosphere. On croyoit que ces génies malfaisants, lorsqu'ils entendoient prononcer le nom des „ génies qui les tenoient renfermés dans le centre de la „ terre, s'enfuyoient, à-peu-près, comme un prisonnier „ échapé, qui entend appeller la garde." Il est aisé de reconnoître dans ce systême le fondement des rêveries de la Cabale.

„ Comme on avoit supposé, ajoûte notre auteur, „ dans le nom des génies, ou dans les signes qui exprimoient leur fonction, une vertu, ou une force „ qui les obligeoit à se rendre auprès des hommes qui „ les invoquoient, on crut que le nom, ou le signe „ du génie, gravé ou écrit, fixeroit, pour ainsi dire, „ le génie auprès de celui qui le porteroit ; & c'est „ apparemment l'origine des talismans faits avec des „ mots gravés, ou avec des figures symboliques."

3. Le génie, auquel les Chinois attribuent la garde des villes & des provinces, se nomme *Chin-Hoan*. Dans tous les lieux de l'Empire, il y a des temples élevés en son honneur. Les Chinois regardent ces Chin-Hoans comme de véritables divinités, mais fort inférieures en puissance à l'Être suprême ; ce qui n'empêche pas qu'ils

ne penſent que ces génies ont été autrefois des hommes comme eux. Lorſqu'un Mandarin arrive dans une province, en qualité de gouverneur, avant de faire aucune des fonctions de ſa dignité, il faut qu'il aille rendre ſes hommages au Chin-Hoan de la ville où il ſe trouve, & lui demander les ſecours néceſſaires pour s'acquitter dignement de ſa commiſſion. Il eſt obligé, deux fois chaque année, de renouveller la même cérémonie; &, s'il y manque, il eſt privé de ſon emploi. Selon les idées des Chinois, ces génies ſont les gouverneurs inviſibles du monde, deſtinés à réparer les fautes & les injuſtices que les gouverneurs viſibles ne commettent que trop ſouvent, & à punir les crimes qui peuvent échaper à leur vigilance. Autrefois on ne voyoit dans les temples Chinois aucunes ſtatues de ces génies : il y avoit ſeulement un tableau ſur lequel on liſoit ces mots gravés en lettres d'or : *C'eſt ici la demeure du gardien ſpirituel de la ville.* Ce ne fut que pluſieurs ſiécles après, qu'on mit dans les temples des idoles qui repréſentoient ces génies. Les Chinois reconnoiſſent de bons & de mauvais génies, auxquels ils donnent le nom de *Xin* & de *Quey*. Ils en ont qui préſident aux montagnes; d'autres qui préſident aux eaux, &c; & chacun de ces génies eſt honoré par des ſacrifices ſolemnels.

4. Les Siamois diſtinguent des bons & des mauvais génies. „ Les bons génies, dit le P. Tachard, ſont „ des ames eſtimées plus ou moins bonnes, ſelon „ qu'elles ont été plus ou moins vertueuſes en cette „ vie. Les mauvais génies ſont les ames de ceux qui „ meurent, ou par ordre de la juſtice, ou par quel„ qu'un de ces malheurs extraordinaires qui les font „ juger indignes des honneurs funébres." (*Voyez* à l'article ANGES ce qui regarde les opinions des Siamois ſur les bons génies; *&* à l'article DÉMONS, ce qu'ils penſent des mauvais génies.)

5. Les Parſis, ou Guèbres, penſent que chaque homme eſt toujours accompagné d'un bon génie qui lui ſuggere de bons deſſeins, & d'un mauvais génie qui s'efforce de le porter au mal. *Voyez* GÉRÉAHS.

GÉNITALES : (*dieux*) nom que donnoient les

anciens payens aux dieux auxquels ils attribuoient la production des hommes.

GENTILS. C'est le nom que l'Écriture donne aux payens. Lorsque Dieu choisit les Juifs pour être son peuple chéri, la plûpart des autres hommes, répandus sur la surface de la terre, s'étoient laissé aveugler par leurs passions, & avoient perdu la connoissance du vrai Dieu. Ils prostituoient leurs hommages à de vaines idoles, enfants de leur caprice. Les Juifs, environnés de tous ces Gentils, étoient comme une perle au milieu d'un vaste fumier. Quelques Gentils cependant, éclairés des lumieres célestes, conservoient, dans le centre même de l'idolâtrie, des notions pures de l'Être suprême: tels furent, entr'autres, Melchisédech & Job; mais le nombre en étoit bien petit, en comparaison de la prodigieuse multitude des idolâtres. Enfin, lorsque le peuple Juif eut fatigué par son ingratitude la bonté du Dieu qui l'avoit choisi; lorsque leur rage perfide, après avoir fait expirer Jesus-Christ sur la croix, commença à s'acharner encore sur ses disciples, alors Dieu réprouva cette nation perverse, & lui substitua les Gentils. Un capitaine, nommé *Corneille*, fut le premier payen qui reçut la lumiere de l'Évangile. Les apôtres se disperserent ensuite dans les différents pays de la terre, pour annoncer aux Gentils les vérités du Christianisme; & leurs travaux eurent des succès si rapides, que la Religion de Jesus-Christ se trouva répandue & établie sur les ruines de l'idolâtrie dans toutes les contrées de l'univers. Cependant, entre tous les apôtres, S. Paul se distingua tellement par son zéle & par ses écrits, qu'il fut spécialement appellé l'*Apôtre des Gentils*.

GÉRÉAHS. C'est ainsi que les insulaires de Ceylan nomment certaines divinités desquelles ils font dépendre leur fortune, & qui sont au nombre de neuf. Ils sont persuadés que, s'ils ont le bonheur de gagner l'affection de ces divinités, il n'y a point d'obstacle qui puisse s'opposer à leur fortune, & que tous les biens viennent fondre en foule sur leurs maisons. La forme du culte de ces Géréahs est singuliere. Ceux qui veulent mériter leur protection, pétrissent de l'argille,

& en forment autant de petites statues qu'il y a de génies malfaisants, dont ils craignent le courroux. Ils donnent à ces statues une figure hideuse, & les barbouillent de diverses couleurs. Il leur font, pendant la nuit, des offrandes qui consistent en différents mets qu'ils servent devant elles. La cérémonie est accompagnée du son du tambour, & de plusieurs danses qui durent jusqu'à ce que le jour paroisse. Alors ils jettent ces statues sur les grands chemins, & distribuent aux pauvres les mets qui leur ont été présentés.

GÉRONTHRÉENNES ou GÉRONTHRÉES: fêtes que les Géronthréens célébroient, tous les ans, en l'honneur de Mars, dieu de la guerre, dans une des isles Sporades.

GHEHINNAM. C'est le nom que les Juifs modernes donnent à l'enfer, où ils croient que les ames des méchants sont tourmentées par le feu, & par d'autres supplices; les unes pour toute l'éternité, les autres ponr un certain temps. *Voyez* PURGATOIRE, ENFER, GEHENNE.

GHETT. Les Juifs modernes donnent ce nom aux lettres de divorce. Ces lettres doivent être écrites en présence d'un ou de plusieurs rabbbins distingués par leur sçavoir, sur un vélin qui soit réglé. Il faut qu'elles contiennent précisément douze lignes en lettres quarrées. Les rabbins ont beaucoup subtilisé sur la maniere d'écrire ces lettres, & ont inventé un grand nombre de vétilles & de minuties qui concernent les caracteres, les noms & surnoms du mari & de la femme. Il est absolument nécessaire, pour la validité de ces lettres, que l'écrivain, les rabbins & les témoins, ne soient parents ni du mari, ni de la femme, ni même entr'eux : voici quelle est à-peu-près la teneur de cette lettre : „ Un tel jour, „ mois, année, & lieu, &c. moi, tel, te répudie „ volontairement; t'éloigne & te fais libre, toi telle, „ qui as été cy-devant ma femme, & te permets de te „ marier avec qui il te plaira, &c." Lorsque la lettre est écrite, un rabbin fait plusieurs questions subtiles au mari pour donner ses dispositions au sujet du divorce qu'il veut faire. Outre les deux témoins qui signent, &

deux autres témoins pour la date, il faut encore qu'il y ait au moins dix personnes présentes à l'action. Le rabbin ordonne ensuite à la femme d'ouvrir les mains, & de les approcher l'une de l'autre pour recevoir la lettre de divorce. Le mari lui dit, en la lui donnant : „ Voilà „ ta répudiation ; je t'éloigne de moi, & te laisse en „ liberté d'épouser qui tu voudras." La femme prend la lettre, & la rend au rabbin qui la lit encore une fois. Il avertit ensuite la femme d'attendre l'espace de trois mois, avant de se marier, afin de voir si elle ne seroit pas enceinte du mari dont elle se sépare. Après cette cérémonie, il n'est plus permis à ces personnes, qui étoient auparavant mari & femme, de se trouver ensemble seuls dans quelque endroit que ce soit. Il faut remarquer que, si un mari répudie sa femme à cause de quelque liaison qu'elle ait formée avec un autre homme, la femme, quoique d'ailleurs libre de prendre un nouvel époux, ne peut cependant pas épouser celui qui est la cause qu'elle a été répudiée.

GHILGUL. Parmi les Juifs modernes, il s'en trouve plusieurs qui croient à la Métempsycose, & s'imaginent que les ames passent d'un corps dans un autre. Ils appellent cette transmigration *ghilgul*. Ceux qui tiennent cette opinion, ne sont point regardés comme hérétiques. Ils prétendent trouver la preuve de leur systême dans quelques passages de l'Ecriture, la plûpart tirés de l'Ecclésiaste & du Livre de Job.

GHÉMILUD-HANADIM. C'est ainsi que les Juifs modernes appellent une société ou compagnie de charité, instituée parmi eux, pour recueillir les aumônes des fideles, que l'on nomme *Zedaca*, & les distribuer aux pauvres.

GIAGAS, *ou* JAGAS, *ou* JAGUES : peuples errants comme les Arabes, dont l'origine est inconnue, dont les coûtumes & les loix particulieres forment une espece de secte la plus féroce & la plus barbare qu'on connoisse. On a de la peine à croire qu'une femme en ait été la fondatrice. Tembam-Dumba, fille de Zimbo, premier chef des Giagas, après la mort de son pere, se fit admirer par un courage au-dessus de son âge, & par

une férocité naturelle, qui ne pouvoit manquer de plaire à des peuples tels que les Giagas. Trop fiere pour supporter long-temps le joug de sa mere Mussasa, qui avoit succédé à son époux, elle se révolta ouvertement contre elle. Les Giagas, qui avoient conçu de grandes espérances de cette jeune princesse, abandonnerent le parti de sa mere, & vinrent en foule se ranger sous ses ordres. Tembam-Dumba, se voyant à la tête d'un peuple nombreux, dont elle étoit presqu'adorée, conçut le dessein de leur donner des loix conformes à son caractere ; de former une religion de sang & de meurtres, & de cimenter par les plus affreuses cérémonies la fidélité de ses nouveaux sujets. Dans cette vue, elle assembla ses troupes ; parut en leur présence armée & vêtue en homme, & leur annonça son projet comme le moyen le plus propre à les rendre puissants & redoutables. Persuadée que les exemples feroient plus d'impression que les discours sur ces peuples barbares, elle se fit amener son fils unique ; &, étouffant dans son cœur tous les sentiments de la nature, elle saisit cette innocente victime ; la jetta dans un mortier, & la pila de sa main. Elle en forma une pâte qu'elle fit bouillir dans une marmite avec de l'huile & différentes racines, & en composa un onguent. Elle s'en fit froter tout le corps en présence de ses sujets ; leur assurant que par la vertu de cet onguent, elle deviendroit invulnérable, & se rendroit maîtresse de tout l'univers. Les Giagas suivirent l'exemple de leur reine. Chacun se fit une gloire de piler ses enfants pour composer de leur chair cet onguent détestable. Tembam-Dumba porta ensuite une loi par laquelle il étoit ordonné à tous ses sujets de se froter de cet onguent, avant de rien entreprendre d'important. Elle ajoûta que cet onguent auroit une bien plus grande vertu, si l'on employoit, pour sa composition, les enfants des principaux de l'Etat, qui les offriroient volontairement pour cet usage. Elle fit une expresse défense à toute femme d'accoucher dans le camp qu'on appelloit *chilombo* ; ordonnant, en pareil cas, qu'on fit mourir la mere, ou qu'on la forcât de tuer elle-même son enfant. Elle recommanda particulierement

à tous ses sujets de se nourrir de chair humaine, & de préférer cet aliment à tous les autres. Mais un reste d'égards pour son sexe lui fit défendre de manger de la chair de femme. Cette défense n'eut pas l'effet qu'elle en attendoit. Les Giagas sont, en effet, très-friands de la chair de femme, & s'en régalent en secret, peut-être parce qu'elle leur est défendue. La nouvelle législatrice défendit encore à ses peuples de mener des femmes à la guerre, de peur que leur courage n'en fût amolli. Une autre loi de cette abominable reine ordonnoit aux jeunes filles, qui auroient pour la premiere fois leurs purgations, d'en donner avis à la nation, afin qu'on célébrât par des réjouissances ce gage de sa fécondité. Si quelque fille, au contraire, après avoir atteint un certain âge, paroissoit condamnée par la nature à la stérilité, elle devoit perdre une vie qu'elle étoit incapable de communiquer à d'autres. Tembam-Dumba termina son code sanguinaire par une ordonnance plus contraire à la pudeur qu'à l'humanité. Elle voulut que les officiers de son armée, lorsqu'ils étoient sur le point de partir pour quelque expédition, conduisissent dans une place publique la plus chérie de leurs femmes, & goûtassent avec elle, en présence de tout le monde, des plaisirs que la nature nous enseigne à cacher. Les loix de Tembam-Dumba furent nommées *Quixilles*. Cette reine, qui paroissoit avoir dépouillé tout sentiment humain, étoit cependant très-voluptueuse. Mais, pour conserver son crédit dans l'esprit des peuples, elle affectoit en public une grande austérité de mœurs; &, cruelle jusques dans ses plaisirs, elle faisoit périr tous ceux qui avoient eu le malheur de lui plaire, dans la crainte qu'ils ne divulguassent ses foiblesses. Après avoir immolé un grand nombre d'amants, elle jetta les yeux sur un simple soldat nommé *Culemba*, jeune & bien fait, aussi féroce qu'elle, & plus artificieux encore. Elle voulut même l'épouser solemnellement; & ensenglanta la pompe de son mariage par la mort d'un grand nombre de malheureux dont la chair servit pour le festin. Mais, aussi volage qu'emportée dans ses amours, elle ne tarda pas à se dégoûter de son époux. Culemba,

qui n'ignoroit pas le sort de ses prédécesseurs, s'appercevant du changement de la reine, ne douta pas qu'elle ne lui réservât le même traitement. Il résolut de la prévenir, & l'empoisonna.

La loi de Tembam-Dumba, qui ordonnoit de tuer les enfants qui naîtroient dans le camp ou chilombo, fut mitigée, du vivant même de cette reine, & encore plus adoucie après sa mort, parce qu'elle parut capable de détruire la nation. Il fut même permis d'introduire, de temps en temps, quelques enfants dans le chilombo; & voici la cérémonie qui se pratique dans cette occasion. Le chef du chilombo arrive au son des instruments, accompagné d'une de ses femmes. Les enfants, qu'on doit admettre dans le camp, restent avec leur mere, cachés dans des buissons. Les troupes se divisent en plusieurs compagnies, & pratiquent divers exercices militaires. Ils forment ensuite une danse guerriere. Alors les meres se séparent de leurs enfants, &, sortant des buissons, s'avancent à la rencontre de leurs époux; dansent avec eux, & leur indiquent le lieu de la retraite de leurs enfants. Aussi-tôt ils courent vers le buisson, & leur appuient legérement sur le corps la pointe de leurs fléches. On leur frote ensuite la poitrine, les épaules & le bras droit, avec le détestable onguent de Tembam-Dumba; &, la nuit suivante, les meres les apportent dans le Chilombo.

Plusieurs années après la mort de Tembam-Dumba, Zingha, reine d'Angola, voulant chasser les Portugais de son royaume, appella les Giagas à son secours; &, pour se les attacher plus étroitement, elle embrassa leurs superstitions barbares, & se déclara chef de leur secte. N'ayant point d'enfants dont elle pût se servir pour composer l'abominable onguent inventé par Tembam-Dumba, elle en adopta un exprès qu'elle pila elle-même, & qu'elle employa à cet exécrable usage. Elle acquit une grande autorité parmi les Giagas par ses horribles cruautés, & sur-tout par son adresse à leur persuader que rien ne lui étoit caché, & qu'elle lisoit dans le fond de leurs cœurs. Elle fit recueillir avec soin les os de son frere dont elle s'étoit défaite par le poison; les

renferma dans un petit coffre couvert de lames d'argent, qu'elle plaça, avec honneur sur un piedestal, dans une espece de temple orné de riches tapis. Elle institua des prêtres pour lui faire des sacrifices auxquels elle assistoit souvent elle-même. Le motif de cette conduite étoit de faire accroire aux Giagas qu'elle avoit des entretiens secrets avec l'esprit de son frere, qui lui révéloit tout ce qui se passoit. Pour entretenir de plus en plus le peuple dans cette erreur, elle avoit un grand nombre d'espions & d'émissaires répandus dans tout le royaume, qui lui rendoient un compte exact de tout ce qui arrivoit dans leur département; & cette princesse habile mettoit si heureusement en usage les lumieres qu'elle en recevoit, que les Giagas la respectoient comme une divinité qui pénétroit leurs plus secrettes pensées. Cette opinion s'étoit gravée si profondément dans leurs esprits, que, long-temps après, lorsque cette reine barbare se fut convertie au Christianisme, ils demeurerent toujours persuadés qu'il étoit impossible de lui rien cacher. Etant un jour allée se promener dans le jardin du couvent des Capucins, qu'elle avoit fait bâtir, un esclave, qui y travailloit alors, l'ayant apperçue de loin, quitta brusquement son ouvrage, & prit la fuite. Il ne revint travailler que lorsque la reine fut partie. Un frere lui ayant demandé la raison de cette fuite précipitée, „J'ai fait „ autrefois un vol, lui répondit-il. Si la reine m'avoit „ vu, elle eût aussi-tôt connu mon crime, & n'eût pas manqué de me faire punir."

GILGUL-HAMMETHIN. Ces deux mots signifient en Hébreu le *roulement des morts*. Les Juifs s'imaginent qu'à la venue du Messie, les cadavres & les cendres de ceux de leur nation sortiront de leurs tombeaux, & se traîneront jusqu'à la Terre sainte en roulant dans des cavernes que Dieu leur creusera sous terre. C'est ce voyage des morts que les Juifs expriment par les mots *Gilgul-Hammethin*.

GIRONDINS. Ce nom fut autrefois donné aux religieux du monastere de Biclare dans les Pyrenées, parce que Jean de Biclare, leur fondateur, fut élu évêque de Gironde, ou Girone, ville d'Espagne dans la Catalogne.

GIWON : divinité Japonoise. Les habitants croient qu'elle veille particulierement à la conservation de leur vie, & qu'elle peut les préserver de tout accident fâcheux, comme des chutes, des mauvaises rencontres, des maladies, & principalement de la petite vérole. C'est pourquoi ils ont coûtume de placer sur la porte de leurs maisons l'image de cette divinité.

GLORIA PATRI. C'est le commencement d'un verset qui termine tous les pseaumes que l'on chante à l'Eglise, & par lequel on glorifie la très-sainte Trinité.

Gloria in excelsis : cantique, qui fait partie des prieres de la Messe, & dont le commencement est composé des paroles que les Anges chanterent à la naissance de Jesus-Christ. Aux Messes des morts, & dans les jours consacrés à la tristesse & la pénitence, on ne dit point le *Gloria in excelsis*, qui est un cantique de joie. *Voyez* DOXOLOGIE.

GNOMES. C'est le nom de certains génies élémentaires, imaginés par les Cabalistes, qui font leur séjour dans les entrailles de la terre, & sont les gardiens des thrésors & des mines qu'elle renferme. Ces génies sont de différents sexes. Les femelles se nomment *Gnomides*. Voyez GÉNIES & CABALE.

GNOSIMAQUES : hérétiques, qui se déclarerent ennemis de la science, & condamnerent toute sorte d'études & de recherches, même celles qui avoient la religion pour objet. Ils prétendoient qu'un Chrétien devoit se borner à faire de bonnes œuvres & ne point s'engager dans de vaines recherches, où il entroit toujours plus de curiosité & d'orgueil, que d'amour de la vérité, & qui, par conséquent, étoient criminelles.

GNOSTIQUES : hérétiques du deuxieme siécle de l'Église. Ce mot signifie *sçavant*, ou *illuminé*. Cependant, tout sçavants & illuminés que se prétendoient les Gnostiques, ils ne laissoient pas d'autoriser, par leur morale comme par leur conduite, les dissolutions les plus infâmes. Chez eux, les femmes étoient communes; & les maris n'avoient pas honte, en donnant l'hospitalité aux étrangers, de leur donner aussi leurs femmes. Leurs assemblées nocturnes etoient des assemblées de dé-

bauche : femmes, filles, hommes, enfants, tous y étoient pêle-mêle. Le festin, qu'on y donnoit, étoit à peine fini que les lumieres s'éteignoient ; & chacun contentoit à l'instant ses brutales passions sur le premier objet qu'il trouvoit sous sa main. Toutefois, pour comble d'horreur, ils empêchoient, tant qu'ils pouvoient, la génération : on les accusoit même de faire avorter les femmes. Non-seulement les Gnostiques étoient corrompus dans leurs mœurs ; ils l'étoient même par principe. Ils ne croyoient pas qu'aucune action fût mauvaise en soi, sinon par l'opinion des hommes : il s'ensuivoit donc que l'impureté n'étoit point réellement un crime. Il y a plus : ils pensoient que l'impureté étoit le seul moyen de parvenir à Dieu ; que, pour être sauvé, il falloit avoir couronné toutes les œuvres de la chair ; qu'une ame, qui ne s'étoit point acquittée de cette dette, passoit continuellement d'un corps dans un autre, jusqu'à ce qu'elle eût tout accompli.

GOD-SU-TEN-OO. C'est le nom d'une divinité Japonoise. Il signifie proprement le *prince des cieux à la tête des bœufs*. Voyez GIWAN.

GONES : nom commun que portent les prêtres de l'isle de Ceylan. Leur habillement est le même que celui des *Tirinanxes*. Voyez TIRINANXES. Ils subsistent, comme tous leurs confreres des autres pays, par le moyen des aumônes, & des présents qu'ils reçoivent des dévots crédules & superstitieux. Lorsqu'un insulaire de Ceylan a formé la résolution de se convertir, & de mener une vie plus réguliere qu'il n'a fait jusqu'alors, il fait appeller un Gone, pour s'affermir, par ses exhortations, dans son pieux dessein. Le prêtre arrive en grande cérémonie : quatre hommes soutiennent une espece de dais sur sa tête. On le reçoit comme un ange tutélaire : on le régale des mets les plus exquis. Le pénitent le comble de présents proportionnés à ses facultés, & le retient dans sa maison, pendant un jour ou deux. Le prêtre emploie une partie de ce temps à exhorter, à instruire le nouveau converti. Entr'autres choses, il lui chante un cantique, qui con-

... ...uans de la religion; &, après l'a-
... ...n donne l'explication.

...A. C'eſt le nom hébreu de la monta-
... Voyez CALVAIRE.

...NONNIER, celui qui porte le gonfa-
...iere d'Egliſe à trois ou quatre fanons, ou
... pendantes, & aboutiſſantes, non pas en quar-
... comme les bannieres, mais en pointes à demi-
...lées." C'eſt la définition que le Dictionnaire de
... donne au gonfanon.

Autrefois ceux qui ſe déclaroient protecteurs des égli-
ſes, portoient le titre de *gonfanonniers*.

GOUL *ou* GUSUL. Ce mot ſignifie, chez les Turcs, *...man*. C'eſt la ſeconde eſpece de purification ordonnée par le légiſlateur Arabe. Ils l'emploient, lorſqu'ils ont eu commerce avec leurs femmes, ou qu'ils ont eu quelques pollutions nocturnes. Juſqu'à ce qu'un Muſulman ſe ſoit exactement lavé ces parties, de maniere qu'il n'y reſte plus aucune ordure, on l'appelle *Giunab*, c'eſt-à-dire un homme dont les prieres doivent être en abomination devant Dieu. Il eſt même regardé comme impur, &, en conſéquence, éloigné de la ſociété. On voit bien que cet uſage eſt encore emprunté des Juifs. *Voyez* ABLUTION, ABDEST, & TAHARET.

GOUPILLON : inſtrument dont on ſe ſert dans les égliſes des Catholiques, pour jetter de l'eau bénite au peuple. Le Dictionnaire de Trevoux dit que goupillon eſt dérivé du vieux mot *goupil*, qui ſignifioit *renard*, parce qu'on ſe ſervoit autrefois d'une queue de renard, en guiſe de goupillon.

GOUROU. C'eſt le nom que les Indiens donnent aux docteurs de leur religion, & même aux miſſionnaires Chrétiens.

GRACE. On donne ce nom, en général, à tout don gratuit que Dieu fait aux hommes. On diſtingue la *grace naturelle*, & la *grace ſurnaturelle*. Dans la premiere ſont compris tous les biens qui ſont d'un ordre naturel, tels que la vie, la ſanté, l'eſprit, les forces du corps, &c. Par la ſeconde, nous recevons les biens

qui

ont rapport au salut ; & c'est de cette derniere, il s'agit ici. La grace surnaturelle se divise en tuelle & *actuelle*. La grace habituelle, qu'on ap- autrement *justifiante*, ou *sanctifiante*, est celle ous rend saints & justes devant Dieu. Elle con- dans l'exemption du péché. La grace actuelle est ouvement intérieur, que Dieu nous inspire pour porter au bien, & nous détourner du mal. C'est ette sorte de grace qu'il s'est élevé, parmi les ogiens, tant de disputes. La maniere, dont Dieu sur la volonté de l'homme par le moyen de la , est un de ces mysteres qu'on s'efforce en vain ercer, & sur lesquels il est fort inutile de disputer. plus fameux systêmes, sur la grace, sont celui des nistes & celui des Thomistes. Nous en donnerons notion succinte aux articles MOLINISTES & MISTES. Nous nous contentons de placer ici ce y a de certain sur la grace, & ce dont tous les conviennent.

. La grace nous est donnée gratuitement, & sans nous la méritions. 2°. Nous ne pouvons faire ne bonne œuvre méritoire pour le Ciel, sans le rs d'une grace actuelle. 3°. Il n'y a point d'hom- qui Dieu n'accorde au moins autant de graces lui en faut pour faire son salut. Ce n'est pas à que Dieu distribue également ses graces à tous les nes. Il est certain qu'il y a des ames privilégiées, uelles il en donne beaucoup plus qu'aux autres. maître de ses dons, il peut sans injustice les ger comme il lui plaît. 4°. La grace ne détruit le libre arbitre, & l'homme conserve toujours ouvoir de lui résister.

RACES : divinités payennes, filles de Jupiter e Vénus, selon les poëtes, & qui accompagnoient urs leur mere. Elles étoient au nombre de trois, voir Euphrosine, Thalie & Aglaïe. Elles se plai- t, au rapport d'Horace, à danser au clair de la avec Vénus & les nymphes. Le poëte observe les ôtoient alors leur ceinture pour se donner cet e négligence, qui sied si bien à la beauté. Les

anciens sacrifioient aux graces, afin d'obtenir de ces déesses cette politesse, ces agréments, cet enjouement aimable, qui font le charme de la société, & sans lesquels la vertu même est farouche & sauvage. Platon disoit à Xenocrate : „ Sacrifiez aux graces, " pour lui faire entendre qu'une philosophie stupide & renfrognée n'est propre qu'à décréditer la sagesse dans l'esprit de la plûpart des hommes.

GRACES, pour *Actions de Graces :* petite priere que nous adressons à Dieu, après nos repas, pour le remercier des bienfaits dont il ne cesse de nous combler, & spécialement de la nourriture que nous venons de prendre.

Voici en quoi consiste la cérémonie des graces, chez les Juifs modernes. Le maître de la maison, après avoir fait rincer un verre, le remplit de vin, & le leve en l'air, en disant : „ Messieurs bénissons celui dont nous venons „ de manger le bien." Les convives répondent : „ Béni „ soit celui dont nous avons mangé le bien, & qui nous „ a nourris." Le maître continue l'action de graces, après laquelle il fait boire à chacun une partie du vin qui est dans son verre, & boit le reste.

GRADUEL : priere que le prêtre, qui célébre la messe, récite après avoir lu l'épître, & qui sert comme de préparation à la lecture de l'évangile. Cette priere est nommée *graduel*, parce qu'anciennement, dans les Messes solemnelles, on montoit au jubé pour la chanter; coûtume qui s'observe encore dans quelques églises. Depuis Pâques, jusqu'à la Septuagésime, on joint au graduel l'*alleluia*; mais, depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques on substitue à cette joyeuse antienne quelques versets d'un pseaume, que l'on appelle *trait*, parce qu'on les chantoit d'un ton lugubre, & d'une voix traînante.

GRADUÉS. On donne ce nom à ceux qui sont revêtus des degrés de docteur, de licencié, de bachelier, ou de maître, dans l'une des quatre facultés d'une université. Les gradués des universités fameuses & privilégiées ont droit de posséder, exclusivement à tout autre, la troisieme partie des bénéfices du royaume; &

voici quelle est l'origine de ce droit. En 1438, il s'assembla un concile à Basle, pour travailler à l'extirpation du schisme qui désoloit alors l'Église. Plusieurs docteurs des plus fameuses universités assisterent à cette assemblée; & leurs lumieres furent d'nn grand secours aux Peres du concile. Lorsqu'il fut question de considérer les abus qui s'étoient glissés dans la discipline ecclésiastique, ces docteurs ne manquerent pas d'insister vivement sur l'article des bénéfices. Ils représenterent qu'ils étoient fort mal distribués; que c'étoit, pour l'ordinaire, des ignorants, & des gens sans mœurs, qui les obtenoient, tandis que les gens lettrés & vertueux étoient frustrés d'un bien, qui sembloit destiné pour être la récompense de leurs travaux. Sur ces plaintes, le concile ordonna que les gradués des universités fameuses auroient droit de requerir la troisieme partie de tous les bénéfices, & qu'on ne pourroit les conférer à d'autres qu'à eux. La Pragmatique-sanction confirma ce droit des gradués, & ajoûta que, des bénéfices affectés aux gradués, les deux tiers appartiendroient aux suppôts de l'université; que tous les collateurs ecclésiastiques tiendroient un rolle exact de tous les bénéfices dont ils pouvoient disposer, & que, sur trois, ils en conféreroient un aux gradués, à tour de rolle. Le Concordat changea quelque chose à ces dispositions, sans cependant diminuer en rien le droit des gradués. Il ordonna que tous les bénéfices, qui viendroient à vaquer pendant quatre mois de l'année, à sçavoir, Octobre, Janvier, Avril, & Juillet, seroient conférés aux gradués; & c'est ce qui se pratique aujourd'hui. Sur les quatre mois, il y en a deux qu'on appelle *mois de faveur:* ce sont Avril & Octobre. Ils sont ainsi nommés, parce que les gradués simples, c'est-à-dire ceux qui n'ont simplement que leurs grades & leur attestation du temps d'étude, peuvent être pourvus des bénéfices vacants dans le cours de ces deux mois. Janvier & Juillet sont les mois de rigueur. Les bénéfices qui vaquent pendant ces mois, ne peuvent être conférés qu'aux gradués nommés, c'est-à-dire à ceux qui ont obtenu de l'université des lettres de nominations sur certains collateurs. Les bénéfices consistoriaux & électifs;

ceux qui ſont à la nomination du roi ou d'un patron laïque, ne ſont point du nombre de ceux qui ſont affectés aux gradués. Lorſqu'un gradué a une fois obtenu, en vertu de ſes grades, un bénéfice de la valeur de 400 livres, il n'eſt plus reçu à en demander d'autres. S'il eſt pourvu d'un bénéfice de 600 livres, quoique ce ſoit par une autre voie que par ſes grades, il ne peut plus requérir aucun bénéfice, en qualité de gradué. Il n'y a que les bénéfices vacants par mort, auxquels les gradués aient droit. Enfin la province de Bretagne ne reconnoît point le droit des gradués, & ne l'a jamais admis.

GRATUIT. (*don*) Outre les décimes ordinaires que le clergé paie au roi, il lui fait, tous les cinq ans, un préſent que l'on appelle *don gratuit*, ou autrement *décimes extraordinaires*. Voyez DÉCIMES & ASSEMBLÉES DU CLERGÉ.

GRECS SCHISMATIQUES. *Voyez* SCHISME DES GRECS.

GRIS-GRIS : petits billets ſur leſquels ſont tracées des figures magiques, ou, ſelon quelques-uns, des paſſages de l'Alcoran, en caractères arabes. Les Négres, qui habitent les pays intérieurs de la Guinée, achetent fort cher ces billets de leurs Marabouts, ou prêtres, & les regardent comme des préſervatifs aſſurés contre tous les maux. Ils en ont preſque tout le corps couvert. Ils ſe forment une croix, depuis le front juſqu'au col, avec ces gris-gris. Ils en ont ſur leurs bonnets qui reſſemblent à des cornes. Quelquefois ils leur donnent la figure de quelqu'animal.

GUASTALLINES. Il y a une congrégation de filles, établie à Milan, ſous ce nom, par Louiſe Torelli comteſſe de Guaſtalle. L'habit de ces filles eſt à-peu-près ſemblable à celui des religieuſes de S. Dominique. S. Charles Borromée leur donna des conſtitutions qui furent approuvées, en 1525, par le pape Urbain VIII.

Il y a une autre communauté de Guaſtallines, dont le principal but eſt l'éducation des jeunes filles de qualité, qui reſtent orphelines. Il y en a toujours dans leur maiſon dix-huit qui y ſont entretenues & inſtruites de tout ce qu'elles doivent ſçavoir, pendant l'eſpace de

douze ans. Ce terme expiré, elles peuvent ou se faire religieuses dans le couvent, ou bien se marier. Si elles choisissent ce dernier parti, on leur donne une dot de deux mille livres.

GUEBRES, Gaures, *ou* Parsis. C'est le nom que donnent les Mahométans aux Perses qui ont conservé l'ancienne religion des Mages, depuis la défaite de leur dernier roi Yesdezerd par les Califes. Ces conquérants, sectateurs de Mahomet, voulurent forcer les Perses, leurs nouveaux sujets, à embrasser le Mahométisme; mais ils éprouverent une résistance invincible de la part d'un grand nombre d'entr'eux, qui ne voulurent jamais renoncer à la religion de leurs peres. Quelques-uns, fuyant la cruauté du vainqueur, se refugierent dans les Indes. Les autres furent relégués dans la province de Kirman, la plus désagréable & la moins fertile de toute la Perse. Les Mahométans les y laissent exercer paisiblement leur religion; mais ils ont pour eux un souverain mépris, & leur donnent le nom de *Gaures*, qui signifie *infideles*. Ces Gaures, depuis leur dispersion, ont toujours conservé leur religion dans toute sa pureté, sans y mêler aucune des pratiques, ni des Indiens, ni des Mahométans dont ils sont environnés. Francs & sinceres dans leurs procédés, austeres dans leurs mœurs, ils supportent avec une patience héroïque la pauvreté à laquelle ils sont réduits, & le mépris des autres peuples. Les Guebres prétendent que le livre, qui contenoit leur religion, fut envoyé par Dieu même à Abraham, & que ce saint patriarche le communiqua aux Perses. *Voyez* Gaures.

GUI de Chêne. Le chêne étoit un arbre sacré chez les anciens Gaulois. Ils le regardoient comme l'embléme de la Divinité. C'étoit sous des chênes qu'ils pratiquoient leurs cérémonies religieuses, & même qu'ils rendoient la justice. Le gui de chêne étoit aussi en grande vénération parmi eux. Ils le cueilloient avec une grande dévotion & beaucoup d'appareil. „ Le gui, dit Pline le Naturaliste, est fort difficile à trouver. Quand on l'a découvert, les Druides vont le chercher avec des sentiments mêlés de respect. C'est en tout

temps le sixieme jour de la lune, jour si célébre parmi eux, qu'ils l'ont marqué pour être le commencement de leurs mois, de leurs années & de leurs siécles même, qui ne sont que de trente ans. Le choix qu'ils font de ce jour vient de ce que la lune a pour lors assez de force, quoiqu'elle ne soit pas encore arrivée au milieu de son accroissement. Enfin ils sont si fort prévenus en faveur de ce jour, qu'ils lui donnent un nom en leur langue qui signifie „ qu'il guérit de tous maux." Lorsque les Druides ont préparé sous l'arbre tout l'appareil du sacrifice & du festin qu'ils doivent y faire, ils font approcher deux taureaux blancs, qu'ils attachent alors par les cornes, pour la premiere fois. Ensuite un prêtre, revêtu d'une robe blanche, monte sur l'arbre; coupe le gui avec une faulx d'or, & on le reçoit dans un sagum blanc. Cela est suivi de sacrifices que les Druides offrent, en conjurant Dieu que son présent porte bonheur à ceux qui en seront honorés." Au surplus, ils tiennent que l'eau du gui rend féconds les animaux stériles qui en boivent, & qu'elle est un reméde spécifique contre toute sorte de poison; ce qui prouve que la religion des hommes n'a souvent pour objet que des choses frivoles."

Les anciens Germains avoient aussi une grande vénération pour le gui de chêne, qu'ils désignoient par le nom de *gutbyl*, ou *gutbeyl*. Ils lui attribuoient des vertus merveilleuses, particulierement contre l'épilepsie. Ils le cueilloient avec les mêmes cérémonies que les Gaulois. Dans quelques endroits de la haute Allemagne, où il s'est conservé plusieurs superstitions payennes, les habitants sont encore aujourd'hui dans l'usage de courir de maison en maison, & de ville en ville, en criant : *Gutbeyl! Gutbeyl!*

Plusieurs peuples septentrionaux s'imaginoient qu'un homme muni de gui de chêne, non-seulement ne pouvoit être blessé, mais encore étoit sûr de blesser tous ceux contre lesquels il lançoit une fléche. C'est à cause des vertus magiques, que l'on attribuoit au gui de chêne, qu'on l'appelle encore en Alsace *marentaken*, c'est-à-dire *arbrisseau des spectres.*

Il faut observer que, sur cet article comme sur bien d'autres, les Germains, dont l'origine est la même que celle des Gaulois, avoient aussi la même religion. Il en faut dire autant des Celtes & des Cimbres. *Voyez* DRUIDES & AGUI-L'AN-NEUF.

GUIGHIMO. C'est sous ce nom, qui signifie *Seigneur du ciel*, que la plûpart des Négres adoroient autrefois l'Etre suprême.

GUIMPE : partie de l'habillement d'une religieuse. C'est ce petit mouchoir rond, d'une toile fine & blanche, qu'elles attachent des deux côtés de la tête, & qui leur sert à couvrir la gorge.

GUILLELMITES, *ou* GUILLEMINS : religieux de la régle de S. Benoît, fondés en Italie, au milieu du douzieme siécle, par S. Guillaume de Malaval, hermite de Toscane.

GYMNOSOPHISTES : prêtres & philosophes des anciens Indiens. Leur nom est composé de deux mots grecs, dont l'un signifie *nud*, & l'autre *sectateur de la sagesse* : voici ce qu'en dit Arrian. Nous emprunterons les termes de son traducteur Ablancourt. „ Ils ne travaillent point de leurs mains, & ne paient aucun tribut au prince, mais s'emploient aux sacrifices publics ; & si quelqu'un veut sacrifier en particulier, il faut qu'il y en ait un présent pour le directeur de l'action : autrement ils ne croiroient pas qu'elle fût agréable à Dieu. Ils sont sçavants dans l'art de deviner ; & il n'y a qu'eux qui l'exercent. Ils prédisent principalement le changement des temps & des saisons ; & , s'il arrive quelque calamité publique, c'est à eux qu'on a recours... Ils vivent tout nuds, l'hiver, au soleil, & l'été, à l'ombre sous de grands arbres qui font cinq arpents d'ombrage.... Leur nourriture est de fruits, & d'une certaine écorce d'arbre, qui est aussi nourrissante que des dattes. Au haut de l'arbre, il croit quelque chose de charnu comme à la palme." Ajoûtons que les Gymnosophistes étoient en même temps les prêtres & les médecins du pays.



HABDALA, c'est-à-dire *distinction*. C'est ainsi qu'on appelle une cérémonie en usage parmi les Juifs modernes, pour la clôture du Sabbat. *Voyez* SABBAT.

HABIT ECCLÉSIASTIQUE. Ce n'est que dans le quatrieme siécle que l'habit des Ecclésiastiques a commencé à être distingué de celui des laïques. Il n'y avoit auparavant aucune différence. Mais, lorsque les Barbares furent établis en Italie, les laïques prirent la maniere de s'habiller de ces nations; au lieu que les Ecclésiastiques conserverent toujours l'habit Romain. Il est arrivé depuis quelque changement dans l'habillement des Ecclésiastiques; mais il est peu considérable: de-là vient la legere différence que l'on remarque dans les habits des prêtres séculiers, & ceux des prêtres réguliers, tels que les Barnabites, les Théatins, les Oratoriens, qui portent l'habit ecclésiastique qui étoit en usage du temps de leur fondateur. Les habits des moines, qui nous paroissent aujourd'hui singuliers & bizarres, sont les mêmes que portoient autrefois les pauvres & les paysans. *Voyez* MOINES.

HABITUÉ. (*prêtre*) On appelle ainsi un prêtre attaché au service d'une paroisse.

HACELDAMA, c'est-à-dire, en syriaque, *le champ du sang*. Judas ayant reçu trente deniers des princes des prêtres pour leur livrer Jesus-Christ, n'eut pas plutôt commis cette horrible trahison, qu'il s'en repentit. Il rapporta aux princes des prêtres l'argent qu'il avoit reçu, & le jetta dans le temple, & leur présence. Les princes des prêtres se firent un scrupule de remettre dans le thrésor un argent qui étoit le prix du sang. Ils s'en servirent pour acheter le champ d'un potier, & destinerent ce champ à la sépulture des étrangers; & il fut appellé *Haceldama*.

HADA: divinité des Babyloniens, qu'on croit être la même qu'Adargatis. *Voyez* ADARGATIS.

HADRIANISTES. C'est le nom de quelques hé-

rétiques, qui parurent dans le premier siécle de l'Eglise, & qui furent disciples de Simon le Magicien.

L'histoire fait mention d'une autre secte d'Hadrianistes, qui eureut pour chef un Anabaptiste nommé *Hadrien.*

HAGADA. Les Juifs appellent ainsi une oraison qu'ils ont coûtume de réciter, le soir de la veille de leur Pâque. Cette oraison rappelle les miseres du peuple Juif pendant sa servitude d'Egypte, & les prodiges que Dieu opéra pour l'en délivrer.

HAIRE : petit vêtement en forme de chemise, qui est tissu de crin, & extrêmement rude à la peau. C'est un des instruments de pénitence en usage parmi les moines & les personnes dévotes.

HAIRETIS : sectaires Mahométans, qu'on pourroit appeller *Pyrrhoniens* & *Epicuriens.* Il doutent de toutes choses, selon Ricaut; &, dans les disputes, ils ne déterminent jamais rien. Ils souffrent tout, sans contredire, & ne se mettent pas en peine de faire des questions pour trouver la vérité. Ils ne se mêlent jamais de persuader ou de dissuader, & disent, comme les Académiciens, que le mensonge peut être si bien paré par la subtilité de l'esprit humain, qu'on ne sçauroit le distinguer d'avec la vérité, & qu'au contraire, on peut tellement déguiser la vérité par des sophismes & par des illusions, qu'elle paroîtra aussi laide que le mensonge : d'où ils concluent que toutes questions sont seulement probables; mais qu'elles ne sont point démonstratives. Ils se contentent de dire, dans les choses douteuses, & qui ne sont pas évidentes : „ *Allar bilur*; Dieu le sçait ;" & „ *Bize baranuk*; Nous ne le sçavons pas," sans se mettre en peine de pénétrer plus avant dans les arts & dans les sciences. Il y a cependant parmi eux des prédicateurs, qui parviennent par degrés à être Mouphtis; mais ils se gouvernent, dans cette charge éminente, avec beaucoup d'indifférence, & sont toujours prêts à signer des sentences en faveur de celui qui demande, moyennant ce correctif qu'ils ont soin d'y ajoûter : „ *Wel abu* „ *calem bissenah*; Dieu sçait bien ce qui est meilleur."

Leur maniere de vivre est aisée & commode. Ils observent exactement les choses qui regardent la reli-

gion, & se conforment entierement à ce qu'ordonnent les loix civiles, quoiqu'ils aient toujours du penchant à suivre leur inclination naturelle. Ils boivent du vin, quand ils sont en compagnie, pour ne point paroître de mauvaise humeur; mais entr'eux, & dans le particulier, ils se servent de boissons où il entre de l'opium; ce qui contribue beaucoup à entretenir & à augmenter leur engourdissement d'esprit.

HAKEM : fameux imposteur Juif, qui voulut se faire passer non-seulement comme un prophete inspiré de Dieu, mais encore comme un être d'une nature supérieure à l'humanité, & étroitement unie avec la nature divine. On raconte que ce fourbe, étant près de tomber entre les mains des Sarasins, qui le poursuivoient vivement, se précipita dans une cuve pleine d'eau forte, afin que, son corps étant consumé entierement par cette liqueur corrosive, on s'imaginât qu'il avoit disparu miraculeusement; mais il fut trompé dans son attente. On trouva dans la cuve ses cheveux & sa graisse que l'eau forte ne put dissoudre.

HALACHORES. C'est ainsi que l'on nomme une secte d'Indiens qui n'ont, à proprement parler, aucun culte, & qui ne sont ni Gentils ni Mahométans. Ils sont extrêmement méprisés de tous les autres Indiens. La plûpart d'entr'eux sont employés à nettoyer les maisons, & en transportent les immondices sur un âne, animal qui, dans les Indes, est regardé comme impur & souillé. Cette fonction, que les Halachores exercent, est regardée comme infâme; & le dernier valet refuseroit même de s'en charger. Ils se nourrissent de la chair de toutes sortes d'animaux, & même de celle de cochon.

HALIES. *Voyez* ALIES.

HAMADRIADES : nymphes du paganisme qui, selon les poëtes, étoient attachées à de certains chênes avec lesquels elles naissoient & mouroient.

HAMULL. C'est le nom que les Parsis ou Guèbres donnent à un ange, à qui Dieu a donné l'inspection sur les cieux. *Voyez* ANGES.

HAN, roi de Thanchuth, se rendit autrefois célébre par sa bonté, sa justice & la sainteté de sa vie.

Les Tartares l'adorent aujourd'hui comme un dieu. Lorſque les Lamas font leurs prieres devant cette divinité, ils roulent un inſtrument cylindrique ſur ſon cube.

HANAN-PACHA, c'eſt-à-dire, dans la langue Péruvienne, *le haut Monde*. Les Amantas, docteurs & philoſophes du Pérou, appelloient ainſi le lieu où les gens de bien devoient aller, après la mort, recevoir la récompenſe de leurs vertus. Ils faiſoient conſiſter le bonheur que l'on goûtoit dans ce haut monde, à mener une vie paiſible & libre des inquiétudes de celle-cy. Ils ne comptoient point parmi les plaiſirs de ce ſéjour les voluptés charnelles, & tout ce qui flate les ſens. Ils réduiſoient toute la félicité de ce paradis à la tranquillité de l'ame, & à celle du corps.

HANUCA, *ou* LA FÊTE DES LUMIERES, que les Juifs modernes célébrent le 25 du mois de Chiſleu ou de Décembre, en mémoire de la victoire que les Machabées remporterent ſur les Grecs. Cette fête dure huit jours. On allume une lampe le premier jour, deux le ſecond, & ainſi en continuant juſqu'au dernier qu'on en allume huit. Voici quel eſt le fondement de cette cérémonie. Les ennemis étant entrés dans la ville, & ayant profané le temple, Jochanam & ſes enfants les chaſſerent & les défirent. A ſon retour, Jochanam, voulant allumer les lampes du chandelier, ne put trouver d'huile pure : il en trouva ſeulement dans un petit vaſe une quantité ſuffiſante pour éclairer pendant une nuit; mais Dieu permit par miracle, que ce peu d'huile brûlât pendant huit jours. On célébre auſſi dans cette fête l'heureux exploit de Judith, quoique quelques-uns le rapportent à un autre temps. Les travaux ordinaires ne ſont point interrompus pendant ces jours de fête. Le nom de *Hanuca*, que l'on donne à cette fête, ſignifie *exercice* ou *renouvellement*, parce qu'on renouvelle l'exercice du temple qui avoit été profané.

Outre les lampes qu'on allume, ce jour-là, dans la ſynagogue, chaque Juif en allume une dans ſa maiſon, & obſerve qu'elle ſoit placée à gauche en entrant.

HANUMAN : ſinge fameux par ſes exploits, & que les Indiens honorent comme un dieu. Ixora, une

des principales divinités des Indes, se promenant un jour, avec sa femme Paramerséri, dans un bois rempli de singes, Paramerséri en remarqua deux, entr'autres, qui se caressoient avec tant de tendresse, que l'envie lui prit de les imiter. Elle conjura son mari de prendre la figure de singe : elle se transforma en guenon. Tous deux, sous cette forme nouvelle, travaillerent à la production du singe Hanuman. Mais Paramerséri, revenue de son caprice, eut horreur de l'enfant qu'elle portoit, & pria le vent de le faire passer dans le sein d'une autre femme; ce qu'il fit. Hanuman eut, par ce moyen, deux meres, & même deux peres. Il se rendit, dans la suite, fort célébre par les services importants, qu'il rendit au dieu Vistnou, incarné sous la forme de Ram. Il en est parlé à l'article VISTNOU. C'est par cette raison que, dans l'enceinte du temple dédié à Vistnou, sous le nom de *Ram*, le singe Hanuman a une petite chapelle où il reçoit les honneurs divins.

Dans la ville de Calicut, sur la côte de Malabar, on admire une superbe pagode élevée en l'honneur de ce fameux singe, & dont le portique est soutenu par sept cent piliers de marbre.

HARPOCRATE, dieu du silence chez les Egyptiens, ne fut, dans son origine, qu'une figure symbolique, dont M. Pluche nous dévelope admirablement bien l'usage. Les anciens Egyptiens, après avoir vu long-temps leurs moissons ravagées par les inondations du Nil, trouverent enfin, à force de recherches & de travaux, un moyen d'assurer leur récolte contre les insultes de ce fleuve. Ils apprirent à semer & à recueillir, dans l'espace de quatre mois, „tout ce dont ils avoient „ besoin pour se nourrir pendant l'année. Charmés „ d'une si heureuse découverte, ils ne manquerent pas „ de placer dans les lieux consacrés aux exercices de „ leur religion le symbole des prospérités de leur labourage. Ils y joignirent les traits ou les caracteres „ les plus propres à étaler aux yeux des peuples les „ bienfaits d'une Providence singuliere, qui les chérissoit, comme une mere aime son fils, & à leur recommander sur-tout d'en faire usage en paix, en

„ silence, & selon les loix, parce que le bon ordre, la „ douceur & la concorde étoient l'unique moyen de „ s'assurer la jouissance & la propriété des biens de la „ terre. C'est pour inculquer aux peuples cette utile leçon, „ que, dans les fêtes qu'on célébroit, après toutes les „ récoltes du bled, du vin, des fruits & des légumes, lors „ de l'entrée du soleil au capricorne, on plaçoit dans les „ assemblées la figure d'Horus, (symbole du labourage,) „ courbée sous le poids des biens qu'il avoit recueillis. „ Il portoit sur sa tête les marques naturelles d'une heu- „ reuse récolte, sçavoir trois cruches de vin ou de „ biere, surmontées de trois pains & accompagnées de „ feuillages, de légumes & de plusieurs fruits : Quel- „ quefois ses genoux paroissoient plier sous le fardeau. „ Souvent on le peignoit assis, pour marquer le repos „ dont il assuroit aux hommes la jouissance. Il portoit „ le doigt sur la bouche, & recommandoit aux assis- „ tants... la modération, la soumission aux loix, la dis- „ crétion, en un mot la paix, sans laquelle les hommes „ perdent la possession des biens qui ont été accordés à „ leur travail.... On le nommoit alors *Harpocrate*; „ nom qui, en Phénicien, signifie *l'ordre de la société*, „ *la police*...

„ La fête où paroissoit Harpocrate, c'est-à-dire la „ fête qui suivoit les récoltes, se nommoit en Egypte „ & en Orient *les Pamylies*. Le nom de cette fête, qui „ signifie *l'usage modéré de la langue*, ne laisse aucun „ doute sur le sens du symbole que nous expliquons."

Lorsque la superstition & l'ignorance eurent changé les symboles en réalités, Harpocrate devint un être réel, & le dieu de silence. Son culte se répandit de l'Egypte chez les autres peuples, qui lui donnerent chacun un nom. Les Romains en firent leur déesse ANGERONE. *Voyez cet article*.

HARUSPICE. *Voyez* ARUSPICE.

HARVID. Ce mot, que les Juifs modernes emploient pour désigner la priere du soir, répond à celui de *vêpres*.

HASSIBETULOTH. C'est le nom d'une société ou compagnie de charité, instituée parmi les Juifs mo-

dernes, dont le but est de ramasser des aumônes, pour marier de pauvres filles.

HAUDRIETTES : nom que portent les religieuses de l'Assomption de Notre-Dame, fondées par Etienne Haudri, l'un des secrétaires de S. Louis. Cet ordre est annexé à celui de S. Augustin.

HAUTS-LIEUX. On appelloit ainsi les montagnes & les collines sur lesquelles les Juifs idolâtres dressoient des autels aux faux dieux des peuples voisins. Ils plantoient ordinairement autour de ces lieux des bocages, comme pour dérober aux yeux leurs honteux sacrifices. Le culte des hauts-lieux étoit expressément défendu dans la loi Judaïque. Il n'étoit pas même permis d'y adorer le vrai Dieu. Cependant, malgré les plus séveres défenses, ce culte fut toujours fort commun parmi les Juifs; & plusieurs de leurs rois, quoique pieux & zélés, ne purent jamais parvenir à l'abolir entierement.

HEBDOMADIER. On donne ce nom à celui qui est de semaine dans un chapitre ou dans un couvent, pour faire l'office & y présider.

HEBDOMÉ. Le septieme jour de chaque mois de la lune étoit consacré à Apollon chez les Athéniens, parce qu'on croyoit que ce dieu étoit né ce jour-là. En conséquence, les Grecs célébroient, ce même jour, une fête qu'ils appelloient *Hebdomé*.

HÉBÉ : déesse de la jeunesse, fille de Jupiter & de Junon, selon les poëtes. Son pere, charmé de sa beauté, lui confia le soin de verser le nectar à la table des dieux. Mais, un jour qu'elle exerçoit ses fonctions, elle se laissa tomber d'une maniere peu décente; ce qui fit faire à tous les dieux de grands éclats de rire. La pauvre Hébé fut si honteuse, qu'elle n'osa plus reparoître, ni reprendre son emploi. Elle vouloit même quitter absolument le séjour de l'Olympe; mais Junon la retint auprès d'elle, & lui donna la charge d'atteler son char. Hercule ayant été reçu au nombre des dieux, à cause de ses belles actions, on lui donna Hébé pour femme. Cette déesse avoit à Corinthe un temple fameux, qui avoit droit d'asyle.

HÉBREU, (l') ou la langue sainte que les Juifs

appellent *saschon bacodesch.* C'est dans cette langue que sont écrits les Livres de l'ancien Testament, & quelques-uns du nouveau. Les Juifs modernes ne la parlent presque plus. Ils se servent plus communement de la langue du pays où ils sont nés. La plûpart même ne sçavent plus que quelques mots corrompus de cette langue que parlerent autrefois leurs ancêtres. Si l'hébreu est aujourd'hui une langue peu connue, & qui semble réservée pour les sçavants, ce n'est pas qu'elle soit difficile à apprendre. Elle n'a qu'un très-petit nombre de mots; & la grammaire n'en est point embarrassée de régles & d'exceptions. Les rabbins y ont mêlé plusieurs mots chaldéens, grecs, & d'autres langues, & en ont formé un langage presque nouveau, qu'on appelle l'*hébreu de rabbin.* C'est dans cette langue que sont écrits les ouvrages des docteurs Juifs: on l'emploie aussi dans les contrats, les journaux & les affaires publiques.

HÉCATE: c'est le nom que les anciens donnoient à Diane, quand ils la considéroient comme une divinité infernale; &, en cette qualité, Hécate étoit la déesse de la nuit, des enfers & des ombres. Elle présidoit aux enchantements & aux sortileges. C'étoit à elle que s'adressoient les magiciennes, lorsqu'elles vouloient évoquer les ames des morts. Hécate répondoit à leurs prieres, par d'horribles hurlements qui faisoient retentir tous les carrefours. Plusieurs croient qu'elle est la même que Proserpine. Elle étoit représentée, tantôt avec trois têtes sur un seul corps, tantôt avec trois corps adossés les uns contre les autres, & cette triple figure exprimoit les triples fonctions d'Hécate, qui sur la terre étoit la déesse de la chasse, dans le ciel étoit la lune, & dans les enfers la déesse des morts. *Voyez* DIANE, PHŒBE, LUNE.

HÉCATESIES: fêtes en l'honneur d'Hécate, déesse des enfers, qui étoient particulierement célébrées par les Athéniens & les habitants de la ville de Stratonice.

HÉCATOMBE. Les anciens appelloient ainsi un sacrifice de cent bœufs. Les Lacédémoniens furent les premiers qui offrirent un pareil sacrifice. Comme ils avoient cent villes dans leur territoire, ils en prirent oc-

casion d'instituer une fête annuelle, dans laquelle ils immoloient un bœuf pour chaque ville. Cette fête demandoit beaucoup d'apprêts; car il falloit autant d'autels & autant de sacrificateurs qu'il y avoit de victimes. Dans la suite des temps, ils trouverent que cette solemnité les engageoit à une trop grande dépense : c'est pour cette raison qu'ils substituerent aux cent bœufs un pareil nombre d'animaux de moindre valeur, comme des brebis, des agneaux, &c.; & le sacrifice conserva toujours, quoiqu'improprement, le nom d'*hécatombe*. Les Grecs & les Romains offroient rarement des hécatombes. Ils réservoient ces sacrifices pour des occasions extraordinaires, où ils avoient un besoin pressant du secours des dieux, comme dans les temps de peste, de famine ou de quelqu'autre calamité publique. Le mot *hécatombe* est derivé de deux mots grecs, dont l'un signifie *cent*, & l'autre *bœuf*. Quelques uns lui donnent une autre étymologie. Ils disent que les Lacédémoniens, pour diminuer les frais de l'hécatombe, s'imaginerent que le sacrifice seroit complet, pourvu qu'il s'y trouvât cent pieds de victimes; &, dans cette idée, au lieu de cent bœufs, ils n'en immolerent que vingt cinq; ce qui faisoit leur compte.

HECATOMBÉES : fêtes que les Athéniens célébroient, tous les ans, en l'honneur d'Apollon, le premier jour du mois de Juin, qui chez eux s'appelloit *Hécatombéon*.

HECATON-PHONEUME. C'est le nom d'un sacrifice que les Athéniens avoient coûtume d'offrir, tous les ans, en l'honneur du dieu Mars, & dans lequel ils immoloient cent victimes.

HECATON-PHONIE. Chez les Messéniens, lorsqu'un guerrier avoit tué cent ennemis dans une guerre, il avoit coûtume d'offrir aux dieux, en action de graces, un sacrifice qu'on appelloit *hécaton-phonie*.

HEGIRE, mot arabe qui signifie *fuite*, est le nom de la fameuse époque d'où les Arabes & les Mahométans commencent à compter leurs années. L'an de grace 622, la nuit du 14 au 16 de Juillet, Mahomet, devenu suspect aux Magistrats de la Mecque par ses impostures &

& par ses discours séditieux, & craignant avec raison qu'ils ne le fissent arrêter, prit la fuite, & se retira à Médine, autre ville de l'Arabie heureuse, à quatre-vingt-huit lieues de la Mecque. Cette fuite fut l'époque des succès de Mahomet; & c'est pour cette raison que les Mahométans l'emploient pour compter leurs années. Nous ajoûterons ici quelques-unes des prétendues merveilles, dont ils assurent que cette fuite fut accompagnée. Mahomet, disent-ils, ayant appris par le ministere de l'ange Gabriel, que des habitants de la Mecque devoient venir le poignarder pendant la nuit, engagea son cousin Ali, fils d'Abutaleb, à se coucher dans son lit à sa place, & l'assura qu'il ne lui arriveroit aucun mal. Le courageux Ali ne repliqua point au prophete, & se coucha tranquillement. Alors Mahomet, ouvrant la porte, apperçut les gens armés, qu'on avoit envoyés pour le prendre, ensevelis dans un profond sommeil. Il passa au milieu d'eux; &, prenant une poignée de poussiere en sa main, il la dispersa sur leurs têtes, en récitant ces paroles de l'Alcoran : „ Nous les avons „ couverts de poussiere, & ils n'ont pu voir." L'imposteur étoit déja en sûreté, lorsque, les conjurés se réveillant, un d'eux regarda par la fente de la porte, & vit Ali, qu'il prit pour le prophete, couché dans le lit, & dormant d'un sommeil tranquille. Ayant attendu jusqu'au jour, ils enfoncerent la porte; mais ils furent étrangement surpris de ne point trouver celui qu'ils cherchoient. Ils interrogerent Ali sur ce qu'étoit devenu son cousin; &, comme il leur répondit qu'il n'en sçavoit rien, ils le laisserent, sans lui faire aucun mal, pour aller à la poursuite de Mahomet.

Ce faux apôtre, au sortir de sa maison, avoit été trouver Abubekre, son oncle; &, lui ayant représenté le danger auquel il s'exposoit en restant à la Mecque, il l'avoit fait résoudre à l'accompagner dans sa fuite. Tous deux se hâterent de quitter la ville; &, après une heure de chemin, ils arriverent à la caverne de Thur, où ils avoient donné rendez-vous à quelques-uns de leurs plus intimes amis. Ils demeurerent trois jours cachés dans cette caverne; mais voici encore du merveilleux. Le

bruit de l'évasion de Mahomet ne s'étoit pas plutôt répandu dans la Mecque, qu'on avoit envoyé des coureurs & des espions en grand nombre dans tous les environs. Une des troupes, qui battoient la campagne, s'approcha de la caverne. Il se trouva là par hazard un homme qui, les voyant si empressés à chercher, leur dit : „ Par Dieu ! il est impossible que ce que vous cherchez se trouve dans cette caverne." Abubekre, qui entendit cette voix, en fut saisi de frayeur. Mais le prophete le rassura par ces mots : „ Ne vous attristez point; „ car Dieu est avec nous." Durant ce temps-là, les coureurs qui avoient battu autour de la caverne à droite & à gauche, arriverent à l'entrée. Lorsqu'ils y voulurent regarder, ils virent deux colombes qui y avoient bâti un nid & pondu deux œufs. De plus, ils apperçurent qu'une araignée y avoit fait une toile qui bouchoit tout le passage. A cet aspect, ils firent ce raisonnement : „ Si quelqu'un étoit entré dans cette caverne, il auroit infailliblement cassé les œufs de la colombe, & rompu la toile de l'araignée;" ce qui fit qu'ils se retirerent. Mahomet, ayant reçu quelques provisions de ses amis, continua sa route. Les Koraïschites avoient promis cent chameaux à quiconque le leur ameneroit vif ou mort. De tous ceux que l'appas de cette récompense avoit excités à le poursuivre, un certain Soraka fut le plus heureux. Il sçut, par le moyen des fléches divinatoires, le chemin qu'avoit pris le prophete ; & il ne tarda pas à le joindre. Abubekre, le voyant, s'écria tout éperdu : „ O apôtre de Dieu ! le persécuteur nous tient." Mais le prophete lui dit les mêmes paroles qu'il lui avoit dites dans la caverne : „ Ne vous attristez point ; car Dieu est avec nous." Ensuite, se tournant vers Soraka, il l'appella par son nom. En même temps, le cheval de Soraka ayant bronché du pied de devant, il s'abbatit, & Soraka fut renversé par terre. Ainsi le prophete eut le temps de gagner au pied. Soraka, se relevant promptement, jetta encore une fois le sort; mais il lui fut aussi peu favorable que la premiere. Il ne voulut pourtant point se rendre : il se remit, au contraire, à poursuivre sa pointe encore plus vivement qu'auparavant ; &, con-

pressoit déja le prophete, l'épée dans les reins, le
ete fit cette courte priere : „ O Dieu! arrête cet
nme en la maniere qui te sera la plus agréable."
tôt le cheval de Soraka, pliant ses quatre pieds
on ventre, renversa son homme par terre. Ce fut
e temps-là que Soraka reconnut que Dieu s'oppo-
son dessein, & que le prophete étoit un saint hom-
l se jetta à ses pieds; lui demanda un écrit pour lui
de sauvegarde, & le laissa, lui & les siens, con-
leur route. On entrevoit dans cette aventure
ire défigurée de Judas & de ses satellites renversés
rre, lorsque le Sauveur du monde eut prononcé
aroles : „ Que cherchez-vous ? " Toute la loi
lahomet n'étant qu'une compilation grossiere des
ons Juive & Chrétienne & de l'idolâtrie, il ne
pas difficile de trouver par-tout de semblables
rts.

tre les choses singulieres qui arriverent au prophete
ieu & à Abubekre, sur leur route, on raconte
cy. „ Lorsqu'ils se furent rendus à un certain bourg,
lé *Giamaa*, situé dans le territoire de Codaïd,
abondant en eaux, ils passerent devant la tente
femme nommée *Omm-Mabed.* Elle étoit pour
assise à la porte de sa tente, buvant & mangeant.
prierent de leur fournir des fruits & de la viande,
it de payer, argent comptant; mais ils ne purent
obtenir d'elle. Cependant ils commençoient déja à
ir de la disette. Mais l'apôtre de Dieu, ayant ap-
ı au travers des fentes de la tente une brebis extrê-
ent maigre & atténuée, il l'appella à lui. Il lui passa
ement sa main bénite sur la tête; & il en sortit
tôt une grande abondance de lait. Il fit ensuite ap-
r une coupe; il la remplit, & la présenta à Omm-
ed, qui en but legérement; il en donna aussi à ses
pagnons, qui appaiserent pleinement leur soif; &
ıême en but autant qu'il en avoit besoin. Après cela,
nplit une seconde fois la coupe, qu'il laissa à cette
ıe. Il la paya, & il continua son chemin. Le mari
revenu chez lui, & ayant appris ce qui s'étoit passé,
at promptement après le prophete, & crut en lui."

HÉIA. C'est le nom que les Tartares Samoïèdes donnent à l'Être suprême.

HELLOTIES. 1. Les habitants de l'isle de Crète célébroient, sous ce nom, une fête solemnelle en l'honneur d'Europe, fille d'Agénor, roi de Phénicie, qui fut enlevée par Jupiter changé en taureau, & portée dans l'isle de Crète.

2. Les Corinthiens célébroient aussi, en l'honneur de Minerve, surnommée *Hellotis*, des fêtes qu'ils appelloient *Hellоties*. Ces fêtes étoient accompagnées de jeux & de combats solemnels, dans lesquels les jeunes gens s'exerçoient à courir, tenant en main une torche allumée.

HELVIDIENS : hérétiques, ainsi nommés, parce qu'ils avoient pour chef un Arien nommé *Helvidius*, homme fort ignorant, & qui n'avoit pas même la premiere teinture des lettres. Les Helvidiens nioient la Virginité de Marie, mere de Jesus-Christ, & soutenoient qu'elle avoit eu plusieurs enfants de S. Joseph.

HEMACURIES : fêtes que les habitants du Peloponnèse avoient coûtume de célébrer en l'honneur de Pélops. La principale cérémonie de ces fêtes consistoit à fouetter de jeunes gens devant l'autel de Pélops, jusqu'à ce qu'ils l'eussent ensanglanté.

HÉMÉROBAPTISTES. C'est le nom qui fut donné à certains sectaires parmi les Juifs, qui, pour se distinguer des autres, se baignoient tous les jours, en quelque temps que ce fût. Ils subsistent encore, sous le nom de CHÉTIENS DE S. JEAN. *Voyez cet article.*

HÉNOCH. Prophete & patriarche de l'ancienne loi, fils de Jared & pere de Mathusalem. Il est écrit, dans la Genese, qu'Hénoch disparut de dessus la terre; & l'opinion des docteurs de l'Eglise est que ce patriarche doit venir, à la fin du monde, avec Elie, pour confondre l'Ante-christ, & prêcher l'Evangile aux hommes.

HÉNOTIQUE : fameux édit publié par l'empereur Zénon, à la sollicitation d'Acace, patriarche de Constantinople, pour la réunion des Catholiques & des Eutychiens, & pour le rétablissement de la paix dans l'Église, l'an 482, sous le pontificat de Simplicius,

oi de l'Église Catholique étoit assez bien exposée ce décret : tout y paroissoit orthodoxe, en apıce; mais on avoit affecté de n'y faire aucune mendu concile de Chalcédoine, pour favoriser les iques Eutychiens, qui rejettoient ce concile. Le Felix III, successeur de Simplicius, prononça ême contre tous ceux qui recevoient l'Hénotide Zénon. L'empereur, de son côté, employa son autorité & toute sa puissance pour forcer ses à le recevoir. Ce conflit de la puissance spiri- & la puissance temporelle excita de grands troudans l'Église.

ENRICIENS : hérétiques, qui parurent au comement du onzieme siécle, & qui furent ainsi nomparce qu'ils avoient Henri Bruys, hermite, pour Ce Henri, par une affectation d'austérité, & par enre de vie bizarre & singulier, étoit parvenu faire regarder comme un saint du premier ordre. peuples du Mans l'inviterent à venir leur annone chemin du ciel. Henri se rendit à leurs instan- On lui fit dans la ville du Mans la réception la honorable; & l'évêque lui permit de prêcher. Henri uit bientôt la réputation de célébre prédicateur. Il une poitrine forte, une voix tonnante. Cette quajointe à la prévention que les peuples avoient en reur, donna une grande vogue à ses sermons. Ceant Henri ne disoit que des choses triviales; & son ance étoit extrême. Lorsqu'il s'apperçut qu'il étoit es suffrages du peuple, il commença à débiter plu- erreurs dangereuses. Il enseigna que le baptême it ni nécessaire ni utile aux enfants; qu'on ne depoint prier dans les Eglises. Il publia que la célé- on de la Messe étoit une mauvaise pratique qu'il falbolir; qu'on ne devoit rendre aucun hommage à oix, ni faire aucune priere pour les morts. Le peudopta avec tant de fureur ces opinions erronées, on premier mouvement fut de se déchaîner contre rêtres qui l'avoient bercé jusqu'alors d'une doctrine opposée. Les Ecclésiastiques se virent tout-à-coup sés aux insultes de la canaille. Plusieurs furent in-

dignement traités. Ce fut en vain que le chapitre du Mans, en l'absence de l'évêque, défendit à Henri de prêcher, sous peine d'excommunication. Cet hérétique, se sentant le plus fort, se moqua de la défense. L'évêque du Mans, étant de retour, jugea que, dans une circonstance aussi délicate, il n'étoit pas sûr d'employer l'autorité. Il se rendit sur la place où Henri prêchoit; &, sous prétexte de lui faire quelque question familiere, il le convainquit de la plus crasse ignorance, & le couvrit de honte devant tous ses auditeurs. Henri se hâta de sortir du Mans, & parcourut le Périgord, le Languedoc, la Provence, dogmatisant toujours, & faisant quelques disciples; mais enfin, par les soins du pape Eugene III, & de S. Bernard, Henri fut arrêté & confiné dans les prisons de l'archevêché de Toulouse, où il finit ses jours.

HÉPATOSCOPIE : sorte de divination. C'est l'art prétendu de connoître ce qui doit arriver, par l'inspection des entrailles d'une victime, & particulierement du foie. C'étoit en quoi consistoit autrefois la science chimérique des ARUSPICES. *Voyez* cet article.

HERCULE, le plus illustre des héros ou demi-dieux du paganisme, étoit fils de Jupiter & d'Alcmene, épouse d'Amphitrion, roi de Thebes. „ Le maître des dieux, disent les poëtes, étant devenu éperdument amoureux d'Alcmene, prit la figure de son mari, qui étoit alors occupé à combatre les Télebéins. Alcmene, trompée par ce déguisement, devint enceinte d'Hercule. Jupiter, au comble de ses vœux, promit au fruit de ses amours les destinées les plus brillantes. Mais Junon, toujours jalouse, toujours vindicative, ayant appris l'intrigue de son époux; tourna toute sa rage contre l'enfant innocent qui en devoit naître. A peine eut-il vu le jour, qu'elle envoya deux serpents horribles pour le dévorer dans son berceau; mais le courageux enfant, sans s'effrayer, saisit les serpents, & les étouffa. Cet exploit fut le prélude des combats qu'il devoit livrer un jour à tant de monstres. Junon, désespérée que le jeune Hercule eût échapé à ce danger, ne changea point le dessein qu'elle avoit formé de le perdre, quoique plu-

sieurs prétendent qu'elle se réconcilia depuis avec lui; qu'elle lui donna même de son lait, dont quelques gouttes, en tombant, formerent la voie lactée. Il est certain que la haine de Junon étoit plutôt assoupie qu'éteinte; &, lorsqu'elle vit Hercule parvenu à l'adolescence, & dans l'âge d'acquérir de la gloire, sa fureur & son dépit se réveillerent; & elle chercha avec plus d'ardeur que jamais les occasions de faire périr ce jeune héros. Les destinées, pour faire éclater davantage la vertu & le courage d'Hercule, avoient arrêté qu'il seroit soumis, pendant un certain temps, à Euristhée, roi de Mycene, & obligé de se soumettre à ses ordres. En conséquence, Junon engagea Euristhée à commander à Hercule les entreprises les plus difficiles, dans l'espérance qu'il y périroit; mais elle fut trompée dans sa vengeance; &, loin de nuire à Hercule, elle ne fit qu'augmenter sa gloire.

Entre plusieurs actions mémorables qu'Hercule fit, par l'ordre d'Euristhée, on en compte particulierement douze, qui sont appellées *les douze Travaux d'Hercule*. 1. Il tua un lion d'une grandeur énorme, qui exerçoit d'horribles ravages dans la forêt de Némée; &, pour conserver un monument de sa victoire, il mit la peau de ce lion sur ses épaules, & la porta toujours depuis. 2. Le lac de Lerne étoit infesté par une hydre, qui avoit sept têtes, & qui étoit d'autant plus terrible, que, lorsque l'on coupoit une de ses têtes, il en renaissoit aussi-tôt plusieurs autres. Hercule les coupa toutes d'un seul coup. Il trempa ensuite ses fléches dans le sang de ce monstre; ce qui en rendit les blessures incurables & mortelles. 3. Il y avoit dans la forêt d'Erymanthe un énorme sanglier qui désoloit tous les environs. Euristhée ordonna à Hercule de le lui amener vivant. Il ne pensoit pas qu'Hercule pût en venir à bout; & il pensa mourir de frayeur, lorsque notre héros vint lui présenter cette horrible bête. Hercule, après s'être acquitté de sa commission, tua le monstre aussi aisément qu'il l'avoit amené. 4. Une biche, qui avoit les pieds d'airain, & les cornes d'or, étoit depuis long-temps l'objet des efforts de tous les chasseurs des environs du mont Ménale; mais

elle couroit avec tant de vîtesse, qu'ils n'avoient jamais pu réussir à l'attraper. Euristhée chargea Hercule de lui amener cette biche. Ce héros, après l'avoir poursuivie sans relâche, pendant l'espace d'une année entiere, l'atteignit enfin, & la conduisit devant le roi de Mycene. 5. Il y avoit aux environs du lac Stymphale, un nombre prodigieux d'oiseaux qui incommodoient beaucoup tout le voisinage. Ils obscurcissoient le ciel avec leurs aîles, & faisoient retentir les pays d'alentour de leurs cris aigus & perçants. S'ils appercevoient quelqu'un dans la campagne, ils se jettoient dessus; l'enlevoient en l'air, & le dévoroient. Hercule reçut ordre de les tuer; & il sortit encore avec honneur de cette entreprise. 6. Euristhée, voyant que les monstres les plus redoutables ne pouvoient tenir devant Hercule, lui ordonna d'aller combattre les Amazones, héroïnes célébres par leur valeur. Hercule, accompagné de Thésée, attaqua ces illustres guerrieres sur les bords du Thermodoon; les vainquit, & fit leur reine prisonniere. 7. Augias, roi d'Elide, avoit un nombre prodigieux d'étables remplies de tant de fumier & d'ordures, que l'air en étoit infecté. Hercule détourna le cours d'une riviere, dont il fit passer les eaux à travers ces étables; &, par ce moyen, il les nettoya parfaitement. 8. Un taureau furieux, suscité par Neptune, ravageoit les environs de Marathon. Hercule, par l'ordre d'Euristhée, en délivra le pays. 9. Diomede, roi de Thrace, avoit un grand nombre de beaux chevaux; quatre, entr'autres, qui vomissoient le feu par la bouche. Pour s'épargner la dépense de leur nourriture, il leur faisoit dévorer tous les étrangers qui passoient par ses Etats. Hercule punit ce roi barbare; en le faisant lui-même servir de pâture à ses chevaux. Busiris, roi d'Egypte, immoloit à Osiris tous les étrangers. Hercule lui-même, voyageant dans ce pays, fut arrêté par l'ordre du roi, & conduit à l'autel; mais, lorsqu'on se disposoit à l'immoler, il rompit ses liens, & sacrifia Busiris lui-même. Ces deux exploits font le neuvieme des travaux d'Hercule. 10. Gérion, roi d'Espagne, avoit de grands troupeaux de bœufs qu'il nourrissoit de chair humaine. Ces bœufs étoient

és par un chien qui avoit trois têtes, & par un
on qui en avoit sept : Gérion lui-même étoit un en-
i redoutable; car, selon la fable, il avoit trois corps.
:ule cependant tua ce roi inhumain, avec le chien
dragon, & emmena les bœufs. 11. Il y avoit,
les jardins des Hespérides, des pommes d'or con-
es à Junon, & gardées par un horrible dragon qui
endormoit jamais. Hercule tua ce gardien vigilant,
nleva les pommes d'or qu'il porta à Euristhée. 12. Ce
i, ne sçachant plus de quel moyen se servir pour
périr Hercule, lui ordonna de descendre aux en-
, d'en arracher le Chien Cerbere, & de le lui ame-
Hercule obéit : il se montra vivant aux enfers, &
âlir Pluton jusques sur son thrône. Les hurlements
ux du chien à trois têtes ne furent pas capables de
ouvanter. Il l'enchaîna, malgré sa résistance, & le
a dans la région des vivants. Tels sont les douze
oits principaux, qui ont illustré Hercule. Ce n'est
qu'il n'en ait fait beaucoup d'autres, dont le détail
t long & ennuyeux. Ce sont toujours des monstres
ssés, des géants vaincus, des brigands punis. Ces
ns étoient d'autant plus glorieuses, qu'elles avoient
: objet la sûreté publique. Nous ne pouvons omet-
:ette célébre jonction de l'Océan avec la Méditerra-
que fit Hercule, en séparant les deux montagnes
e & Abyla. Croyant que cet endroit étoit le bout
ionde, il y planta deux colomnes sur lesquelles il
a cette inscription, qui est passée en proverbe : *Non
ultrà*. Les colomnes furent depuis appellées de son
colomnes d'Hercule.

a gloire, dont se couvroit ce héros, ne faisoit qu'ir-
la haine implacable de Junon. Furieuse de le voir
npher de tous les dangers qu'elle lui suscitoit, elle
cha du moins à l'affliger dans ce qu'il avoit de plus
. Pendant qu'il étoit aux enfers, occupé à exécu-
es ordres d'Euristhée, elle suscita un certain Lycus
'empara de Thebes, & voulut forcer Mégare, femme
rcule, à l'épouser ; & cette princesse eût sans doute
obligée de subir la loi du vainqueur, si Hercule n'é-
survenu fort à propos pour la délivrer. Junon indi-

gnée du mauvais succès de son entreprise, inspira à Hercule une fureur violente, dans les excès de laquelle il tua de sa propre main sa femme & ses enfants, sans les connoître. Ce malheur domestique empoisonna toute la joie que pouvoient lui causer tous ses heureux succès.

Ce fut peut-être pour se distraire de ces cruels chagrins, qu'il se livra aux charmes de la volupté, & laissa amollir dans le commerce des femmes ce courage indomptable, qui avoit triomphé des monstres & des géants. Il devint amoureux de la belle Omphale, reine de Lydie, & descendit, pour lui plaire, jusqu'aux plus honteuses foiblesses. On vit ce héros si terrible, confondu avec les femmes d'Omphale, manier la quenouille & tourner les fuseaux de la même main dont il avoit terrassé tant de monstres, tandis qu'Omphale, revêtue de la peau du lion de Némée, & armée de la massue, jouoit le personnage d'Hercule, & insultoit à son captif. L'inconstance, plutôt que la honte, arracha Hercule aux liens d'Omphale, pour le faire passer dans ceux de Déjanire. Achéloüs, fils de Thétis, osa lui disputer cette princesse. Les deux rivaux se battirent. Achéloüs avoit l'avantage de pouvoir changer de forme, à chaque instant. Malgré ses métamorphoses, toutes plus terribles les unes que les autres, Hercule le terrassa & enleva Déjanire prix de sa victoire. Sur sa route, il rencontra une profonde riviere. Le Centaure Nessus s'offrit de transporter Déjanire à l'autre bord. Hercule, qui étoit sans défiance, accepta l'offre; mais le perfide Centaure n'eut pas plutôt traversé la riviere, qu'il s'enfuit avec sa proie. Hercule bande aussi-tôt son arc, &, d'un coup de fléche, arrête Nessus dans sa course. Le Centaure, mortellement blessé, pourvut à sa vengeance. Avant de mourir, il donna à Déjanire sa robe teinte de son sang, l'assurant que cette robe auroit la vertu de ranimer l'amour de son époux, lorsqu'il commenceroit à s'affoiblir. La crédule Déjanire reçut avec joie ce fatal présent, & ne tarda pas à en faire usage. Hercule, déja degoûté de Déjanire, brûloit de nouveaux feux pour la jeune Iole. Déjanire crut pouvoir arrêter les progrès de cette passion naissante, par le

moyen de la robe du Centaure. Elle chargea un serviteur, nommé *Lychas*, de la porter à Hercule, qui offroit alors un sacrifice sur le mont Œta. Le héros s'en revêtit ; &, dans l'instant même, le sang empoisonné du Centaure, se glissant dans ses veines comme un poison subtil, alluma dans son sang un feu secret, qui lui fit éprouver les plus vives douleurs. Enfin, ne trouvant aucun reméde au mal qui le devoroit ; & ne pouvant plus en supporter la violence, il résolut de terminer sa vie & ses tourments. Il entassa plusieurs arbres dont il forma un bûcher ; puis, montant dessus, il y mit le feu, & y fut consumé. Avant de mourir, il confia ses fléches à son ami Philoctète, & lui fit jurer de ne jamais découvrir le lieu où il déposeroit ses cendres. Les poëtes supposerent qu'Hercule, après sa mort, avoit été mis au nombre des dieux, & que Jupiter lui avoit donné pour épouse Hébé, déesse de la jeunesse.

Hercule étoit ordinairement représenté sous la figure d'un homme d'une taille gigantesque, extrêmement fort & nerveux, armé d'une grosse massue, arme dont il fit usage dans la plûpart de ses expéditions, revêtu d'une peau de lion, & couronné de peuplier, arbre qui lui étoit consacré. Quelquefois on lui sacrifioit un bœuf ; & l'on en donne cette raison. Hercule voyageant un jour, & se trouvant pressé de la faim, rencontra un laboureur nommé *Théodamas* ; prit un des bœufs dont il se servoit pour labourer la terre, & le mangea tout entier. C'est en mémoire de ce fameux repas qu'on immola depuis un bœuf à Hercule.

Laissons à M. Pluche le soin de débrouiller l'origine & le sens de toutes les fables que les Grecs ont imaginées sur leur Hercule.

„ Quand les animaux malfaisants se multiplioient trop, „ dit cet auteur en parlant de l'Egypte, & qu'il y „ avoit quelque bête furieuse, ou quelqu'insigne vo- „ leur qui troubloit la contrée, alors on mandoit, „ non une armée entiere ni une nouvelle levée, mais „ seulement les plus expérimentés dans le métier de „ la guerre ; ceux qui avoient acquis les rangs les plus

„ distingués, ou peut être les volontaires ; ceux qui
„ se présentoient sans contrainte pour l'expédition. En
„ ce cas, un Horus, armé d'une massue, & placé
„ dans l'assemblée publique, réunissoit promptement,
„ à un certain jour, les plus distingués d'entre les jeu-
„ nes guerriers. Je juge de l'intention du symbole par
„ le nom qu'on lui donnoit. On le nommoit *Héracli*
„ ou *Hercule*, c'est-à-dire *les illustres dans la guerre*,
„ *les enfants distingués*, ou plus exactement encore,
„ *les gens d'armes*... Cet Hercule, qui n'étoit qu'une
„ enseigne, devint... un dieu tout occupé de la des-
„ truction des monstres, des bêtes & des larrons qui
„ troubloient les habitants.

„ Toute l'antiquité fait naître Hercule en Egypte.
„ Cicéron en trouve un second en Crète, & un troi-
„ sieme en Phénicie, lequel alla jusqu'aux colomnes
„ qui portent son nom, & dont le culte fut long-
„ temps célébre à Cadix. Les Grecs se sont attribué
„ le leur. On ne peut guéres douter qu'il n'en soit
„ d'Hercule comme des autres symboles, & que les
„ Crétois, ou les Phéniciens, le voyant souvent parmi
„ les instruments de leurs indictions & de leur culte,
„ ne l'aient pris pour un dieu de leur patrie, & ne
„ lui aient fait son histoire propre. Que si l'on vient
„ à rapprocher & à réunir en un corps d'histoire les
„ travaux & les merveilleuses expéditions de tous ces
„ Hercules locaux, je laisse à penser quel Roman il
„ en résultera."

„ Je ne disconviens point qu'il n'y ait eu en Gréce, un peu avant la guerre de Troye, un fameux aventurier, un défalseur de torts, un grand assommeur de brigands, auquel on a fait honneur de tous les traits qu'on attribuoit dès-auparavant à plusieurs Hercules imaginaires. Il paroît que cet Hercule a eu une postérité qui s'est établie, à diverses reprises, dans le Péloponnèse ; mais il en est de la plûpart de ses exploits, comme de sa généalogie, qui n'est qu'un pur jeu des Phéniciens. Ils nommoient leur Hercule, *Ben-Alcum* ou *Ben-Alcmen*, *le Fils invincible* : voilà fort vraisemblablement ce qui a fait dire de l'Hercule Grec,

qu'il étoit fils d'*Alcumene* ou *Alcmene.* Son hiſtoire eſt pleine de traits dont toute la merveille, ſe réduiſant ſemblablement à l'interprétation équivoque de quelques mots Phéniciens, prouve que la plûpart de ces aventures n'ont aucun fondement dans l'hiſtoire."

Voici ce qu'on lit au ſujet de ce dieu dans l'*Hercule Gaulois* de Lucien. „ Les Gaulois, dit cet auteur, appellent Hercule, dans leur langue, *Ogmius*, & repréſentent ce Dieu ſous une forme tout-à-fait extraordinaire. Hercule chez eux eſt un vieillard décrépit, qui a une partie de la tête chauve, & le reſte à demi-couvert de cheveux blancs. Sa peau eſt ridée, noire & brûlée. Il reſſemble à un vieux matelot; & vous le prendriez plutôt pour Caron, pour Japhet, ou pour quelqu'un des dieux infernaux, que pour Hercule. Cependant, avec cette figure hétéroclite, il ne laiſſe pas d'être revêtu des mêmes habillements que l'on donne à Hercule. Il eſt couvert d'une peau de lion. Sa main droite eſt armée d'une maſſue, & ſa gauche d'un arc tendu. Sur ſes épaules pend un carquois : en un mot, il ne lui manque rien d'Hercule, que la figure. Je m'imaginois que les Gaulois ne lui avoient donné une forme ſi ridicule que pour inſuler aux dieux des Grecs : je ſoupçonnois même qu'ils avoient voulu, par cette injurieuſe peinture, ſe venger des ravages qu'Hercule avoit faits autrefois dans leur pays; mais je n'ai pas encore parlé de ce qu'il y a de plus ſingulier dans ce portrait d'Hercule. Le vieillard, qui porte ſon nom, traîne après lui un grand nombre de perſonnes attachées par l'oreille à une chaîne d'or fort mince, qui reſſemble à un beau collier. Quoique ces priſonniers puiſſent aiſément rompre le foible lien qui les attache, & prendre la fuite, cependant il ne paroît pas qu'ils faſſent aucune réſiſtance pour ſuivre le vieillard. Ils ſemblent même marcher ſur ſes pas, avec joie; &, loin de ſe laiſſer traîner, l'ardeur qu'ils ont de s'approcher du vieillard, fait que leur chaîne eſt fort lâche. On juge même, en les voyant, qu'ils ſeroient bien fâchés qu'elle fût briſée; mais ce qui m'a paru de plus abſurde & de plus ſingulier dans cette repréſentation, c'eſt que l'artiſte ne ſçachant où

attacher les extrémités de la chaîne, la main droite du dieu étant occupée par sa massue, & la gauche par son arc, il lui a percé la langue & fait passer dans l'ouverture les deux bouts de la chaîne. Ainsi le vieillard tourné vers les prisonniers, & les regardant d'un air riant, les entraîne avec sa langue. J'ai long-temps demeuré immobile devant ce tableau, tantôt surpris, tantôt incertain, tantôt indigné, lorsqu'un Gaulois, versé dans la littérature & dans la langue grèque, qui est, à ce que je pense, un des philosophes de son pays, est venu m'aborder. „Etranger, m'a-t-il dit, je vais t'expliquer le sens „ de ce tableau qui te paroît une énigme. Nous autres „ Gaulois, nous ne croyons point, avec les Grecs, „ que Mercure soit le dieu de l'éloquence. Nous attribuons cette qualité à Hercule, comme à un dieu „ beaucoup plus vigoureux & plus robuste que Mercure. Ne soyez pas surpris de le voir représenté sous „ la figure d'un vieillard; car c'est dans la vieillesse que „ l'éloquence est dans toute sa force & dans toute sa „ vigueur, si j'en crois vos poëtes qui disent que le „ nuage épais des passions obscurcit l'esprit & trouble „ le cœur des jeunes gens, mais que la sagesse elle-même parle par la bouche des vieillards: de-là ce fleuve „ de miel qui couloit de la bouche du vieux & éloquent Nestor; de-là ce langage doux & fleuri de ces „ vieillards Troyens, dont parle Homère. Vous devez „ concevoir aisément pourquoi Hercule, dieu de l'éloquence, entraîne des hommes enchaînés à sa langue „ par les oreilles: vous sçavez l'intime rapport qu'il y „ a entre les oreilles & la langue. Ce n'est pas pour „ outrager Hercule qu'on l'a représenté la langue percée: vous pourriez le croire, en vous rappellant ce „ passage d'un de vos poëtes ïambes, qui dit qu'on a „ percé l'extrémité de la langue à tous les babillards. „ Tous ces travaux fameux d'Hercule, que vante l'histoire, nous ne les attribuons pas à la force de son „ bras, mais à l'effort victorieux de son éloquence. „ Pour soumettre les plus fiers ennemis, il n'employa „ que la douce violence de la persuasion. Il n'eut point „ d'autres armes que ses raisons convaincantes, qui,

„ comme autant de traits rapides & acérés, pénétroient „ dans le fond des ames, & les bleſſoient vivement. „ De-là vient que vos poëtes repréſentent les paroles „ aîlées comme les fléches."

HÉRENAGUE : titre d'un office eccléſiaſtique en Hibernie. Les Hérénagues étoient des clercs qui n'étoient ſimplement que tonſurés, & dont la fonction conſiſtoit à recueillir les revenus de l'égliſe.

HERÈS-MARTEA : divinité adorée autrefois chez les anciens Romains, & qui préſidoit aux héritages & ſucceſſions. On la ſuppoſoit à la ſuite de Mars, parce que le dieu de la guerre ouvre bien des ſucceſſions en un jour.

HÉRÉSIARQUE. C'eſt le nom que l'on donne au chef d'une ſecte, à l'auteur d'une héréſie qui a un grand nombre de partiſans : par exemple, Arius, Luther, Calvin, ſont des héréſiarques.

HÉRÉTIQUES. On appelle ainſi ceux qui ſoutiennent opiniâtrément une héréſie. Les noms des héréſiarques & des hérétiques les plus célébres ſe trouveront dans le cours de cet ouvrage.

HÉRESIE. C'eſt ainſi qu'on appelle toute opinion contraire à la foi orthodoxe de l'Egliſe Catholique, & ſoutenue avec opiniâtreté.

Toutes les héréſies qui ſe ſont élevées contre la Religion Chrétienne depuis ſon établiſſement, ont chacune leur article particulier dans cet ouvrage.

HÉRÉVIS, *ou* HIZREVIS : ordre de religieux Turcs, qui prit naiſſance du temps d'Orchan, ſecond Empereur Ottoman, dans Pruſe, alors capitale de l'Empire Hérévi ; le fondateur, avoit coûtume d'acheter, de côté & d'autre, des freſſures de veaux, de moutons, &c. pour en nourrir les animaux qui n'avoient point d'aſyle. Ses diſciples l'imitent encore aujourd'hui dans ce ridicule emploi ; mais ils ne font pas, comme lui, profeſſion de pauvreté, en mortifiant leurs corps par le jeûne, & pleurant, à ſon exemple, leurs crimes avec tant de force, que les anges, dit-on, deſcendoient du ciel pour être témoins de ſa pénitence.

Cet Hérévi étoit ſçavant en chymie. Il donnoit de

l'or au lieu d'aſpres à ceux qui vouloient entrer dans ſon ordre. Il portoit une veſte verte, raccommodoit lui même ſes habits; étoit cuiſinier de ſa communauté, & vivoit fort ſobrement. Il donna de grandes ſommes d'argent à des moſquées & à des hôpitaux, dont il fonda quelques-uns. Ses diſciples ont grand ſoin de mettre à la porte de leurs égliſes, de leurs jardins & de leurs monaſteres des ornements ridicules, comme chapelets, rubans, morceaux de taffetas, cornes, &c. s'imaginant qu'il faut être hypochondriaque, ou fou, pour ſervir Dieu.

HERMANUBIS, c'eſt-à-dire *Mercure Anubis*: divinité Egyptienne, compoſée des attributs de Mercure & d'Anubis. Elle portoit un caducée comme Mercure. Elle avoit une tête d'épervier ou de chien, comme Anubis. *Voyez* ANUBIS.

HERMAPHRODITE : dieu du paganiſme, fils de Vénus & de Mercure. „ Les Naïades, dit Ovide, éleverent, dans les grottes du mont Ida, cet aimable enfant, qui réuniſſoit ſur ſon viſage les traits de ſon pere & ceux de ſa mere. A peine eut-il atteint ſa quinzieme année, que le deſir de voir de nouveaux pays & des rives inconnues, le fit quitter les montagnes paternelles & les nymphes d'Ida. La variété des objets, en piquant ſa curioſité, charmoit la fatigue du voyage. Après avoir parcouru les villes de Lycie, il étoit entré dans la Carie, qui en eſt voiſine. Un jour il rencontra ſur ſa route une fontaine, dont l'eau claire & tranſparente laiſſoit voir le ſable de ſon lit: ni joncs ni roſeaux n'embarraſſoient ſon cours. Ses bords étoient couverts d'une riante verdure & d'un gazon toujours frais. La nymphe, qui habitoit cette fontaine, n'étoit point de celles, qui ſur les pas de Diane, s'exercent dans les bois à pourſuivre les bêtes ſauvages. Ses mains délicates n'avoient jamais manié l'arc ni le javelot. Elle étoit la ſeule des Naïades, qui fût inconnue à la déeſſe des forêts. Ses ſœurs lui diſoient quelquefois : „ Salmacis, prens l'arc & „ le carquois, & amuſe-toi à chaſſer avec nous; " mais Salmacis ne prenoit ni l'arc ni le carquois, & ne trouvoit pas que le pénible exercice da la chaſſe fût un amuſement.

fement. Elle avoit des plaiſirs plus doux. Tantôt elle ſe baignoit dans l'eau claire & pure de ſa fontaine : tantôt elle ajuſtoit avec grace ſa blonde chevelure, & compoſoit ſes attraits dans le miroir naturel que l'onde lui préſentoit. Tantôt, revêtue d'une robe élégante & legere, elle ſe repoſoit ſur le gazon : tantôt elle s'amuſoit à cueillir des fleurs. Ce fut pendant qu'elle formoit une guirlande, que le jeune Hermaphrodite s'offrit à ſes yeux. Le voir & l'aimer fut la même choſe pour elle. Cependant avant que de l'aborder, elle eut ſoin de voir s'il ne manquoit rien à ſa parure : elle compoſa ſon viſage, & mérita de paroître belle. „ Jeune homme, lui dit-elle, „ ſi tu es un dieu, tu es ſans doute le dieu de l'amour; „ ſi tu n'es qu'un mortel, heureux ceux qui t'ont „ donné le jour ! mais plus heureux encore celle qui „ te ſera unie par les liens de l'hyménée ! Si tu as „ déja une épouſe, couvrons nos amours des voiles „ du myſtere. Si tu es encore libre, choiſis-moi pour „ épouſe, & hâtons-nous de nous unir." La nymphe ſe tut. Le jeune homme, qui n'entendoit point ce langage, rougit ; & ſa rougeur lui prêta des graces nouvelles. Salmacis le preſſe, & veut lui ravir quelques baiſers. Elle le ſerroit déja dans ſes bras, lorſque le jeune homme, la repouſſant fiérement : „ Laiſſez-moi, „ lui dit-il, ou je vais m'éloigner à l'inſtant de vous & „ de ces lieux." Salmacis, tremblante & confuſe, ſe retira en lui diſant : „ Adieu, bel étranger, je vous „ céde la place." Elle s'éloigna enſuite lentement, regardant ſouvent derriere elle, & s'enfonça dans un buiſſon voiſin, d'où elle pouvoit voir le jeune homme, ſans en être vue. Hermaphrodite, ſe voyant libre & ſeul, ſe promene quelque temps ſur le bord de la fontaine : quelquefois il y trempe l'extrémité de ſes pieds ; & enfin, attiré par la pureté & par la beauté de ſes eaux, il quitte ſes vêtements, & ſe diſpoſe à prendre le bain. A la vue des beautés qu'il dévoila, Salmacis ne fut plus maîtreſſe d'elle-même. Au moment où le jeune homme s'élancoit dans les eaux, elle ſort de ſon embuſcade, en criant : „ Je triomphe, tu es à moi ; " &, ſe débarraſſant promptement de ſa

robe, elle se jette dans la fontaine ; saisit Hermaphrodite, & l'embrasse aussi étroitement que le lierre embrasse le tronc qui lui sert d'appui. Hermaphrodite cependant s'épuise en vains efforts, & cherche à se débarrasser de la nymphe. „ Ta résistance est inutile, „ lui dit-elle; tu ne peux m'échaper. O dieux! exau„ cez mes vœux , & faites que jamais nous ne soyons séparés." A peine eut-elle achevé cette priere, que le corps du jeune homme & celui de la nymphe , semblables à deux rameaux qui, réunis sous la même écorce, croissent ensemble, & ne forment plus qu'un seul arbre, s'unirent ensemble, & ne firent plus qu'un seul corps. De cette union, il résulta un être qui n'étoit ni homme ni femme, mais qui étoit l'un & l'autre, sans être aucun des deux. Hermaphrodite, au sortir de cette fontaine, se voyant si changé, invoqua son pere & sa mere, & leur demanda, pour consolation que tous ceux qui se baigneroient dans cette fontaine, éprouvassent le même changement que lui; ce qui lui fut accordé.

Le nom d'*Hermaphrodite* est composé de deux mots grecs dont l'un signifie *Mercure* & l'autre *Vénus*.

HERMÉES : fêtes en l'honneur de Mercure, qui étoient célébrées dans l'isle de Crête, & pendant lesquelles les maîtres servoient leurs esclaves.

HERMÉROS : divinité du paganisme, qui tenoit de Mercure & de l'Amour, & étoit un composé de ces deux dieux, comme son nom le porte. Elle étoit représentée sous la figure d'un jeune enfant, tel qu'on dépeint l'Amour. Elle tenoit d'une main une bourse, & de l'autre un caducée qui sont les attributs de Mercure.

HERMES : statues de Mercure, faites de marbre ou de bronze, qui n'avoient ni bras ni pieds, & qui étoient quarrées par le bas. Les anciens avoient coûtume de les placer à l'entrée des maisons & des temples, dans les carrefours & sur les grands chemins. Les femmes avoient une dévotion particuliere pour ces statues. Celles qui étoient stériles leur attachoient quelques ornements aux parties destinées à la génération, & s'imaginoient par ce moyen devenir fécondes.

HERMHARPOCRATES : divinité, ou plutôt statue allégorique, honorée chez les anciens payens, qui réunissoit les attributs de Mercure, dieu de l'éloquence, & d'Harpocrate, dieu du silence. Comme le premier, elle avoit des aîles aux talons, & un caducée en main : comme le second, elle avoit un doigt sur la bouche. Les anciens vouloient peut-être faire entendre, par cet emblême, qu'il y a des occasions où le silence est plus éloquent que tous les discours.

HERMHÉRACLES : divinité composée de Mercure & d'Hercule. Pour la représenter, on mettoit sur une statue de Mercure, les attributs d'Hercule, c'est-à-dire, la massue & la peau de lion. Cette figure symbolique fut sans doute imaginée pour désigner la force indomptable de l'éloquence.

HERMITAGE : habitation solitaire & isolée, qui sert de retraite à un hermite.

HERMITE : homme dévot, qui s'est retiré dans la solitude pour mener une vie plus sainte & plus austere. Dans les premiers siécles du Christianisme, plusieurs personnes, soit pour se dérober à la cruauté des persécuteurs de la Religion Chrétienne, soit pour se livrer en liberté à toutes les rigueurs de la pénitence, abandonnoient le monde, & se retiroient dans des déserts affreux. Là, ils partageoient leur temps entre la priere & le travail. Leur logement, leurs habits, leur nourriture, tout respiroit la pauvreté & la pénitence. Ils habitoient dans des cavernes ; se couvroient de feuilles de palmier ; buvoient de l'eau ; mangeoient des racines ; jeûnoient presque tous les jours, & méditoient continuellement. S. Paul, dont S. Jérôme nous a donné la Vie, est le premier que l'on connoisse qui ait embrassé la vie érémitique, S. Antoine & S. Hilarion marcherent sur ses traces, & ensuite une infinité d'autres. Ce qu'on raconte des austérités de certains hermites d'Orient paroîtroit presqu'incroyable, si l'on ne voyoit encore aujourd'hui, dans les Indes, au Japon, & ailleurs, des exemples de ce genre, quoique dans de fausses religions. Les hermites ont été les premiers instituteurs de la vie monastique. Quelquefois,

ennuyés de la solitude, ils se rapprochoient les uns des autres & vivoient en commun. *Voyez* ANACHORETES, CÉNOBITES, MOINES.

Quelques ordres religieux ont retenu le nom d'*hermites* : tels sont les hermites de S. Augustin & ceux de S. Jérôme. *Voyez* AUGUSTINS, JÉRONIMITES.

Il y a chez les Siamois un ordre singulier d'hermites ou d'anachoretes, parmi lesquels se renouvelle la fable si vantée de la mort & de la renaissance du phénix. Les déserts les plus sauvages sont la demeure de ces merveilleux hermites. Ils s'occupent, dans leurs affreuses retraites, non pas à faire oraison, ni à se donner la discipline, mais à sonder les mysteres les plus cachés de la nature. On prétend qu'ils réussissent tellement dans cette étude, qu'ils s'élevent, en quelque sorte, au-dessus de l'humanité, & deviennent les maîtres de la nature après en avoir été les disciples. Ils ont l'art d'écarter toutes les maladies, & la mort même; de faire, quand il leur plaît, de l'argent & de l'or; deux secrets qui paroîtroient aux autres hommes d'un prix inestimable; mais qui, pour ces solitaires qui vivent comme des ours, ne devroient pas être bien précieux. Quels attraits l'or peut-il avoir pour des hommes retirés dans un désert? & quel agrément ont-ils dans la vie pour desirer de la rendre immortelle? Aussi, au bout de mille ans, ils en sont si ennuyés, qu'ils en font à Dieu un sacrifice assez peu méritoire. Ils allument un grand bûcher sur lequel ils se consument. Il en reste cependant un, qui, par la force de ses enchantements, rappelle à la vie tous les autres. La plûpart des Siamois ignorent le lieu de la retraite de ces fameux hermites. Ils craignent fort de les rencontrer, persuadés que leur vue est capable de donner la mort.

HERMOPAN : divinité composée de Mercure & de Pan.

HERMOSIRIS : figure qni rassembloit les attributs de Mercure & ceux d'Osiris. Comme le premier, elle avoit en main un caducée : comme le second, elle avoit une tête d'épervier, & un aigle à son côté.

HÉRODIENS. Ce nom fut donné à une secte de

Juifs qui s'éleverent du temps de Jesus-Christ, & qui reconnurent Hérode pour le Messie.

HÉROÏDE. C'est le nom d'une fête du paganisme, qui se célébroit, tous les neuf ans, dans l'isle de Délos.

HERTHA : ancienne divinité des Germains, dont la statue étoit placée sur un char couvert, dans un bois appellé *Castum Nemus*. Elle avoit à son service un prêtre qui seul avoit le privilege de l'aborder. Tacite rapporte que cette déesse, lorsqu'elle avoit envie de se promener, le disoit à son prêtre, qui ne manquoit pas de le communiquer à la nation. On atteloit deux génisses à son char, & on la promenoit de tous côtés. Le peuple, pendant ce temps-là, se livroit à la joie & faisoit bonne chere. Lorsque la déesse témoignoit, par quelque signe, qu'elle vouloit s'en retourner, le prêtre la ramenoit dans son bocage.

HÉSITANTS. Ce nom fut donné aux hérétiques Eutychiens & Acéphales, parce qu'ils rejettoient, en hésitant, le concile de Chalcédoine.

HE'TE'ROUSIENS. On appella ainsi certains hérétiques Ariens, disciples d'Arius, parce qu'ils soutenoient que le Fils de Dieu étoit d'une autre substance que son Pere.

HEURES CANONIALES. C'est le nom que l'on donne, dans l'Eglise Catholique, à l'Office divin, que les Ecclésiastiques récitent chaque jour, parce que les différentes parties, dont il est composé, se récitent à certaines heures prescrites par les canons de l'Eglise. *Voyez* BREVIAIRE.

HIERACITES : anciens hérétiques, qui parurent peu de temps après les Manichéens. Ils furent ainsi nommés, parce qu'ils avoient pour chef un certain Hiéracas, Egyptien. Ils nioient absolument la résurrection de la chair.

HIERARCHIE. On emploie ce terme pour désigner l'ordre & les divers degrés de la milice céleste, c'est-à-dire des anges qui sont divisés en neuf chœurs. *Voyez* CHŒURS DES ANGES.

HIÉRARCHIE s'entend plus communément de la

ſubordination qui ſe trouve entre les miniſtres de l'Egliſe, & des divers degrés qui les diſtinguent. Le pape eſt le chef ſuprême de toute l'Egliſe. Les prélats gouvernent chacun une portion déterminée de l'Egliſe univerſelle. Entre les prélats, les primats & les archevêques ſont d'un rang plus élevé que les ſimples évêques, quoique, dans le fond, leur juriſdiction ſpirituelle ſoit la même. Les curés, ſous l'autorité des prélats, ſont chargés du ſoin des paroiſſes. Enfin les ſimples prêtres forment le dernier rang de la hiérarchie eccléſiaſtique.

HIE'ROMNE'MON : titre d'office dans l'Egliſe gréque. L'Hiéromnémon étoit un diacre chargé de ſe tenir derriere le patriarche, dans les cérémonies, de préparer & de lui montrer les prieres & oraiſons qu'il devoit réciter.

HIE'RONIMITES *ou* Hermites de S. Jérôme : ordre religieux. *Voyez* Jéronimites.

HIEROPHANTE. Les Athéniens donnoient ce nom au prêtre de la déeſſe Hécate. La principale fonction de l'Hiérophante étoit d'enſeigner les choſes ſacrées à ceux qu'il jugeoit dignes d'être initiés aux myſteres.

HIEROPHYLAX : titre d'office dans l'Egliſe gréque. L'Hiérophylax étoit chargé du ſoin de garder les choſes ſacrées. Il exerçoit les mêmes fonctions que le ſacriſtain dans l'Egliſe latine.

HIPPOCRATIES : fêtes que les habitants de l'Arcadie avoient coûtume de célébrer en l'honneur de Neptune, cavalier. La principale cérémonie de ces fêtes conſiſtoit à promener des chevaux magnifiquement enharnachés, & parés de guirlandes de fleurs.

HISTOIRE sacrée. C'eſt l'hiſtoire de tout ce qui concerne Dieu & la Religion. On comprend ordinairement ſous ce nom l'hiſtoire de la Religion Judaïque, renfermée dans l'ancien Teſtament, & celle de la Religion Chrétienne, contenue dans le nouveau. La premiere nous apprend la maniere dont Dieu choiſit les Juifs, pour être ſon peuple; les miracles qu'il opéra en leur faveur; les préceptes qu'il leur donna, les châtiments dont il punit ſouvent leur déſobéiſſance & leur ingratitude; les promeſſes & les menaces qu'il leur fit

faire par ses prophetes. L'histoire de la Religion Chrétienne offre des mysteres plus sublimes. L'incarnation & la naissance du Fils de Dieu ; sa vie humble & pénitente ; ses miracles, ses discours, sa morale, sa passion, sa mort & sa résurrection, les prédications de ses apôtres animés par l'Esprit saint ; leurs succès rapides, malgré tous les obstacles ; enfin l'établissement du Christianisme parmi nous sont les grands tableaux que présente l'histoire de la Religion Chrétienne.

HOBAL : mot arabe, dont le sçavant Pocoke tire l'étymologie de l'hébreu *hebel*, vanité. C'étoit le nom d'une idole de Syrie, qu'un certain Amrou, qui voyageoit dans ce pays, avoit achetée des habitants, sur ce qu'ils lui avoient dit que ce dieu leur donnoit de la pluie quand ils en avoient besoin ; & qu'il avoit transportée dans sa patrie. Il l'avoit placée dans la Kaaba, ou maison sainte, à la Mecque, au rang d'un grand nombre d'autres idoles. Voici la description qu'en donne M. Gagnier, d'après l'Alcoran. „ La statue de l'idole Hobal étoit de pierre rouge. Elle avoit la forme d'un homme vieux & vénérable, avec une longue barbe. La main droite en avoit été cassée dans le voyage, & les Koraïschites lui en avoient fait faire une autre, qui étoit d'or. Ils avoient mis en cette main sept fléches du sort, comme en avoient Ibrahim & Ismaël. Cette idole étoit placée auprès du marche-pied d'Ibrahim, vers la porte de la Kaaba." Le faux prophete Mahomet détruisit cette idole avec toutes les autres qui étoient dans le même lieu.

HOLOCAUSTES : On appelloit ainsi, chez les Hébreux, les sacrifices dans lesquels on faisoit consumer sur l'autel toutes les chairs de la victime. Du temps des premiers patriarches, Dieu envoyoit le feu du ciel, qui consumoit la victime, lorsque le sacrifice lui étoit agréable. Voici quelles étoient les principales cérémonies de l'holocauste. Après qu'on avoit immolé la victime, on dépeçoit sa chair, on la saloit : le sacrificateur lavoit les pieds & les intestins. Ensuite les prêtres, qui se trouvoient présents, prenoient chacun un membre de la victime, & le portoient sur l'autel avec une cer-

taine quantité de vin & de gâteaux. Les différentes piéces de la victime étoient arrangées sur l'autel, dans le même ordre où elles étoient avant leur dissection. Moïse l'avoit ainsi ordonné. On faisoit ensuite brûler la victime avec le feu sacré que l'on conservoit exprès pour cet usage; & le sacrificateur ne gardoit pour lui que la peau.

HOMÉLIES, ou, comme on disoit autrefois, *Homilies*, ce qui est plus conforme à l'étymologie du mot, signifie à la lettre *conférence* ou *assemblée*. On a donné ce nom aux instructions familieres que les prélats faisoient au peuple dans leurs églises, pendant les cinq premiers siécles du Christianisme. Il y a, selon Photius, cette différence entre l'homélie & le sermon, que la premiere étoit une espece de conférence qui se faisoit familierement, & pendant laquelle le prélat interrogeoit les assistants & répondoit à son tour aux questions qu'ils lui faisoient; au lieu que le sermon est un discours oratoire, travaillé avec soin, & prononcé en chaire, sans aucune interruption.

HOMICIDE. La loi des Juifs étoit extrêmement sévére sur l'homicide, & ne tendoit qu'à leur inspirer une grande horreur de ce crime, si contraire à l'humanité. On en peut juger par la cérémonie qu'elle ordonnoit de pratiquer. Lorsqu'il s'agissoit d'un meurtre, dont l'auteur étoit inconnu, les juges de l'endroit où s'étoit commis le meurtre, après avoir fait toutes les perquisitions requises, & ne pouvant découvrir le coupable, ordonnoient aux anciens de la ville la plus proche, de prendre une jeune vache; de la faire descendre dans une vallée; de lui couper la tête, après quoi ils devoient se laver les mains au-dessus de la jeune vache, & prononcer ces paroles: „ Nos mains n'ont point „ répandu ce sang; nos yeux aussi ne l'ont point vu „ répandre: ô Eternel, sois propice à ton peuple, & „ ne lui impute point le sang innocent."

HOMINICOLES: c'est-à-dire, *Adorateurs d'un homme*. C'est le nom que les Apollinaristes donnoient autrefois aux Catholiques, adorateurs de Jesus-Christ.

HOMOÏOUSIOS: mot grec, qui signifie *sem-*

stable en substance, que des évêques, partisans de l'hérétique Arius, substituerent, dans le concile de Nicée, au mot *Homousios*, qui veut dire, *de même substance*, lorsqu'ils signerent la profession de foi dressée par le même concile, dont le but étoit d'établir irrévocablement, & de la maniere la plus précise, que le Fils, (la seconde Personne de la sainte Trinité) est consubstantiel au Pere ; ce qu'ils exprimerent par le mot *Homousios*.

HOMUNCIONATES. Les Ariens appelloient ainsi, dans le quatrieme siécle, les Fideles Catholiques, parce qu'ils admettoient deux natures en Jesus-Christ.

HOMUNCIONISTES. Ce nom fut donné aux hérétiques sectateurs de Photin, qui enseignoient que Jesus-Christ n'étoit qu'un pur homme

HONNEURS RENDUS AUX MORTS. 1. A la Chine, les gens riches ont dans leurs maisons un appartement nommé *stutange*, c'est-à-dire l'appartement des ancêtres. On y voit l'image du plus distingué des aïeux de la famille, placée sur une table autour de laquelle il y a des gradins. Aux deux côtés, sont les noms de tous les morts de la famille, hommes, femmes, enfants. Ils sont gravés sur de petites tablettes de bois, avec l'âge, la qualité, l'emploi & le jour de la mort de chacun. Tous les six mois, les parents s'assemblent dans cette sale. Chacun pose sur la table son offrande : c'est ordinairement de la viande, du vin, du riz, des fruits, des parfums & des bougies. Ces offrandes se font avec les mêmes cérémonies que les Chinois, grands complimenteurs, ont coûtume d'employer, lorsqu'ils font quelques présents aux Mandarins, le jour de leur naissance, & aux autres personnes qu'ils veulent honorer. Ceux qui ne sont pas assez riches, pour avoir dans leur maison un appartement uniquement destiné à cet usage, choisissent l'endroit le plus propre de leur logis pour y placer les noms de leurs ancêtres. Ceux qui sont Chrétiens, ont coûtume de placer au-dessus une croix ou l'image de quelque saint.

Les Chinois ont la sage coûtume de ne point enter-

rer les morts dans l'enceinte des villes. Tous les tombeaux ſont en pleine campagne, & ſouvent dans les montagnes. Chaque citoyen va, tous les ans, accompagné de ſa famille, viſiter les ſépulcres de ſes ancêtres. C'eſt ordinairement vers le commencement de Mai, que ſe pratique cette cérémonie. Tous les parents s'occupent d'abord à nettoyer le lieu de la ſépulture, des herbes & des broſſailles qui le couvrent. Ils l'arroſent de leurs larmes, & mettent deſſus des viandes & du vin, qui leur ſervent à faire un feſtin à l'honneur des morts.

Chaque jour de la nouvelle & de la pleine lune, les Chinois ont coûtume de brûler des parfums devant les tableaux de leurs ancêtres, & de leur offrir des viandes. Ils allument auſſi des cierges en leur honneur, & les ſaluent par de profondes révérences.

Ces peuples offrent encore un ſacrifice ſolemnel aux ames de leurs ancêtres, le 14 de la lune d'Août. Le P. Moralès ayant aſſiſté à ce ſacrifice, nous en a laiſſé une deſcription exacte, dans une Relation qu'il envoya de Manille à ſes ſupérieurs : nous nous ſervirons de ſes expreſſions. „ Sur la porte du temple où ſe pratique cette cérémonie, on liſoit, dit-il, ces mots: *Kia-cheu*; Le Temple des Ancêtres.... Il avoit comme trois portiques ſitués à diverſes faces, après leſquels on voyoit une eſpece de baſſe-cour; & il y avoit auſſi deux marches qu'il falloit monter en avançant dans le temple. On avoit préparé ſix tables pour le ſacrifice. Sur ces tables on voyoit des viandes apprêtées, &, outre cela, du fuit, des fleurs, des parfums qui brûloient ſur divers petits réchauts. Dans le lieu le plus éminent du temple, on avoit arrangé proprement les tablettes des ancêtres, chacune dans ſa niche. Aux deux côtés, étoient placées les images des grands-peres, attachées contre la muraille. On avoit étendu dans la baſſe-cour pluſieurs tapis, ſur leſquels on voyoit des amas de papiers découpés en forme de deniers qu'ils croyoient devoir être changés en véritable monnoie dans l'autre vie, & y ſervir à racheter les ames de leurs parents. Enfin on avoit élevé dans un

de la basse-cour un grand arbre, à l'extrémité
il étoient attachés des copeaux qui brûlerent pen-
out le sacrifice, & servirent à éclairer les ames des
. Les licenciés, qui assisterent à ce sacrifice, étoient
s des habits de docteur, qu'ils prennent dans les
solemnels. Un deux faisoit l'office de prêtre : deux
étoient comme le diacre & le sous-diacre. Un qua-
faisoit la fonction de maître des cérémonies. Plu-
autres docteurs exerçoient divers autres ministeres,
e celui d'acolythe, &c. Ceux qui n'avoient pas en-
e degré de docteur, étoient vêtus de leurs plus
habits, rangés en ordre, & partagés en divers
's au bas du temple, du côté des portes.... Le sa-
commença de la maniere qui suit. Le prêtre s'étant
avec ses deux assistants à ses côtés, sur un des
lui couvroient le milieu de la basse-cour, le mai-
s cérémonies ordonna que tous se missent à ge-
le visage contre terre; après quoi il ordonna
se relevât, & cela se fit aussi-tôt avec un grand
.. Le prêtre & les ministres s'approcherent, d'un
ve & sérieux, du lieu où étoient les tablettes &
ages de leurs défunts, & les encenserent.... Le
des cérémonies ordonna qu'on offrit le vin des
rités & de la bonne fortune. En même temps,
nistres donnerent le vin au prêtre, qui prit la coupe
x mains, l'éleva, l'abbaissa & la consomma. Il seroit
eux de rapporter beaucoup d'autres cérémonies....
être & les assistants se tournerent vers le peuple.
qui faisoit l'office de diacre publia à haute voix
ices & les indulgences que l'assemblée devoit es-
„ Sçachez, leur dit-il, que vous tous qui avez
sté à ce sacrifice, devez être certains de recevoir
grands avantages de vos ancêtres défunts, à cause
l'honneur que vous leur avez fait, en leur sacri-
t.. Vous serez honorés; vous aurez une longue
, & vous jouirez de toute sorte de biens tempo-
." Ce discours fini, on mit le feu aux deniers de
, & le sacrifice finit aussi-tôt. „ Ajoûtons à cette
otion quelques circonstances particulieres, rappor-
lleurs. Les Chinois, avant d'entrer dans le temple

de leurs ancêtres, pouſſent trois cris ou trois gémiſſements. Il eſt dit, dans une Deſcription de ces ſacrifices funébres, que les images d'un vénérable vieillard étoient placées ſur deux autels ſitués l'un vis-à-vis de l'autre. Après que le prêtre a élevé & bu la coupe pleine de vin, il éleve, dans un baſſin de bois, la tête d'une chévre avec la peau, le poil & les cornes, ornées de fleurs. Les Chinois ſont perſuadés que le culte, qu'ils rendent à leurs ancêtres, eſt pour eux la ſource de toute ſorte de biens & de proſpérités. Ils penſent que les ames de leurs aïeux décédés environnent le thrône du Roi du ciel, & que leurs mérites égalent preſque ceux du ciel même.

La perſuaſion répandue parmi les Chinois, que les ames des morts ſont préſentes & attentives aux actions des vivants, ſemble contredire les idées reçues parmi les Lettrés ſur la nature de l'ame. Perſuadés que l'homme eſt formé du concours fortuit de différentes particules de matiere, ils doivent naturellement penſer que l'ame qui n'eſt qu'une portion plus ſubtile & plus épurée de cette matiere, doit périr avec le corps, lorſque les particules, qui compoſent l'homme, viennent à ſe déranger. Pour excuſer, en quelque ſorte, cette contradiction, on peut dire que les Chinois ſuppoſent que cette partie ſubtile de la matiere, qui compoſe l'ame, eſt incorruptible, & qu'il en demeure toujours quelque portion dans les tableaux des morts, qu'ils ont toujours ſoin de rendre creux, & qu'ils nomment, pour cette raiſon, *les ſiéges des ames*. Une autre excuſe plus ſolide ſeroit de dire que les Lettrés ne regardent les honneurs qu'on rend aux morts, que comme une inſtitution politique, capable d'exciter les hommes à ſe diſtinguer par leurs belles actions, dans l'eſpérance des mêmes honneurs.

3. Le voyageur Dampiere rapporte qu'étant dans le royaume de Tonquin, il fut témoin d'une fête que les habitants célébroient en l'honneur de leurs ancêtres défunts. En arrivant dans une ville, il vit une grande multitude de peuple aſſemblé aux environs d'une tour de la hauteur de ving-ſix pieds. Ignorant ce que ſignifioit ce concours, il ſe fit jour à travers la foule; & s'étant approché plus près de la tour, il vit un grand nombre

de petites loges, dans lesquelles étoient étalés des viandes & des fruits de toute espece; ce qui lui fit croire que c'étoit un marché. Comme il étoit fatigué, & qu'il se sentoit bon appétit, il voulut acheter quelque chose pour rétablir ses forces, & s'avisa de marchander quelques morceaux de chair de porc; mais il fut bien étonné de se voir assailli, dans l'instant même, par la canaille, qui lui déchira son habit, & lui fit mille outrages. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il se débarrassa de ce peuple furieux, par le moyen de son guide, qui étoit un Tonquinois, & qui lui apprit que la tour qu'il avoit vue, étoit un tombeau; que les viandes étalées étoient des offrandes en l'honneur des morts, & qu'il avoit commis un sacrilége, en voulant en acheter.

4. Il y a un article du Sadder, qui ordonne aux Guèbres, de se souvenir de leurs parents défunts. C'est pour accomplir ce précepte, qu'ils font un grand festin, presque tous les mois, pour honorer la mémoire des morts de leur famille. Ils ont aussi coûtume de porter sur la tombe du défunt, la premiere nuit d'après ses funérailles, une offrande qui consiste en différents mets, & que l'on appelle une aumône.

5. Les peuples de Courlande & de Samogitie, ainsi que les Lithuaniens & les Livoniens, avoient autrefois coûtume de préparer, tous les ans, vers le mois d'Octobre, un grand repas pour les morts. Chaque pere de famille appelloit par leur nom tous ses parents & ses amis défunts, & les prioit de faire honneur au festin qu'il leur avoit apprêté. Les morts étoient supposés accepter l'invitation, & venir se mettre à table: on les y laissoit un temps raisonnable; &, lorsqu'on jugeoit qu'ils devoient être rassasiés, le maître de la maison leur donnoit honnêtement congé, & les prioit que, puisqu'ils avoient été bien régalés, ils évitassent, en s'en retournant, de marcher sur ses bleds.

HÔPITAL: maison de charité, fondée pour loger, nourrir & soulager les pauvres. 1. Dans les premiers siécles du Christianisme, dès que l'Eglise fut délivrée des persécutions, „ on bâtit diverses maisons de charité, dit M. Fleury, que nous appellerions toutes *hô-*

pitaux; mais on les distinguoit en grec, par différents noms, suivant les différentes sortes de pauvres. La maison où l'on nourrissoit les petits enfants à la mammelle, exposés, ou autres, s'appelloit *brephotrophium*; celle des orphelins, *orphanotrophium*. *Nosocomium* étoit l'hôpital des malades; *xenodochium*, le logement des étrangers & des passants, que l'on appelle proprement en françois *hôpital*, ou *maison* d'*hospitalité*. *Gerontocomium* étoit la retraite des vieilles gens. *Stochotrophium* étoit un hôpital général pour toutes sortes de pauvres. Il y avoit de ces maisons de charité dès devant qu'on leur eût donné ces noms; & l'on en établit bientôt dans toutes les grandes villes. C'étoit d'ordinaire un prêtre qui en avoit l'intendance, comme à Alexandrie S. Isidore, sous le patriarche Théophile; à Constantinople, S. Zotique, & ensuite S. Samson. Il y avoit des particuliers qui entretenoient des hôpitaux à leurs dépens, comme saint Pammachius à Porto, & S. Gallican à Ostie. Ce dernier avoit été patrice & consul; & c'étoit une merveille qui attiroit des spectateurs de toutes parts, de voir un homme de ce rang qui avoit eu les ornements du triomphe, & l'amitié de l'empereur Constantin; de le voir, dis-je, laver les pieds des pauvres; les servir à table, & donner aux malades toutes sortes de soulagements.

2. La charité des Banians a fondé, aux environs de Surate, un hôpital où les animaux, que la maladie ou la vieillesse rendent incapables de services, sont nourris & soignés jusqu'à ce qu'ils meurent de leur mort naturelle. Les puces, les punaises, &, en général, toute cette vermine qui suce le sang humain, & incommode tant les hommes, n'ont pas été oubliés par ces charitables Indiens. Ils ont fondé pour leur subsistance un hôpital particulier; & la maniere dont on les y nourrit est assez plaisante. On loue un pauvre homme, que l'on attache dans un endroit rempli de ces insectes avides. On l'y laisse, pendant une nuit toute entiere, exposé à leurs piquures, pour qu'ils aient le loisir de se rassasier de son sang. L'affection des Banians pour ces animaux incommodes, est poussée si loin,

que, lorsqu'ils sont tourmentés de leurs piquures, ils se gardent bien de les tuer pour s'en délivrer; mais ils font venir un des Joguis, ou pénitents du pays; &, moyennant une certaine somme, le bon hermite se charge de nourrir cette vermine; &, la transportant sur son corps, il la prend, pour ainsi dire, en pension: telles sont les extravagances où conduit le systême de la Métempsycose.

3. Tout homme, à la Chine, est obligé, par les loix, de se marier. Ceux qui n'ont pas le moyen d'acheter une femme, peuvent aller se pourvoir à l'hôpital des enfants-trouvés. S'ils sont connus pour honnêtes gens, & qu'ils aient quelque métier, on leur donne une fille qui, dans leur ménage, leur donne souvent plus de satisfaction qu'une femme qui leur auroit coûté bien cher. Les gens riches, qui n'ont point d'héritiers, vont aussi dans ces hôpitaux chercher des enfants. Ils font accroire au public que leur femme est enceinte; &, pendant la nuit, ils font venir dans leur maison le petit orphelin, qu'ils font passer pour leur fils. On a plus souvent recours à ce moyen qu'a celui de l'adoption, parce qu'il faut avoir la permission du gouvernement pour adopter un enfant, & qu'il en coûte beaucoup pour obtenir cette permission.

HOREY: nom que les Négres de la côte occidentale d'Afrique donnent au diable, qui, selon toutes les apparences, n'est autre chose qu'un Négre aposté par les Marabouts, & dont ces prêtres imposteurs se servent pour épouvanter le peuple. A ne s'en tenir qu'au bruit populaire, les cérémonies de la circoncision, chez les Africains, ne manquent jamais d'être accompagnées des mugissements de Horey. Ce bruit ressemble au son le plus bas d'une voix humaine. Il se fait entendre à quelque distance, & rien n'inspire tant de frayeur aux jeunes gens. Dès qu'il commence, les Négres préparent des aliments pour le diable, & les lui portent sous un arbre. Tout ce qu'on lui présente est dévoré sur le champ, sans qu'il en reste un os. Si la provision ne lui suffit pas,

Il trouve le moyen d'enlever quelque jeune homme qui n'a point encore été circoncis ; car il semble qu'il ne s'en prend jamais aux femmes ni même aux jeunes filles. Les Négres prétendent qu'il garde sa proie dans son ventre, jusqu'à ce qu'il ait reçu plus de nourriture, & que plusieurs jeunes gens y ont passé jusqu'à dix ou douze jours. Après même la rédemption, la victime demeure muette autant de jours qu'elle en a passés dans le ventre du diable. Le capitaine Jobson, Anglois, vit un exemple de cette prévention populaire dans une ville des Soulis. Un jeune Négre, d'environ quinze ans, étoit sorti, disoit-on, du ventre de Horey la nuit précédente. Il eut la curiosité de le voir ; & tous ses efforts ne purent lui faire ouvrir la bouche pour parler, quoiqu'il lui présentât le bout de son fusil que les Négres appréhendent beaucoup. Au bout de quelques jours, le même jeune homme parut librement au milieu des Anglois, & leur raconta des choses étranges qu'il tiroit apparemment de son imagination. Enfin tous les Négres parlent avec le dernier effroi de cet esprit malin ; & l'on est surpris de la confiance avec laquelle ils assurent qu'ils ont été non-seulement enlevés, mais avalés par ce terrible monstre.

HORMUZ, *ou* HORMIZDA-CHODA, que les Grecs, par corruption, ont appellé *Oromazdes*. C'étoit le nom que les anciens Perses donnoient au premier principe de toutes choses, & à l'Etre suprême, qui étoit le seul objet de leur culte. Ils disoient que c'étoit lui qui avoit créé d'abord la lumiere & les ténébres, & que c'étoit le mélange de ces deux choses si opposées, qui avoit produit les biens & les maux.

HORTA : divinité adorée autrefois chez les anciens Romains. C'étoit la femme de Romulus, qui, pendant qu'elle vécut, porta le nom d'*Hersilie*, & qui, après sa mort, ayant été mise au rang des dieux par les Romains, reçut le nom d'*Horta*. Les Romains attribuoient à cette déesse les mouvements secrets, & les inspirations heureuses, qui les portoient à faire le bien.

HORUS : dieu des Egyptiens, fils d'Osiris & d'Isis, & qui, comme tous les autres objets du culte des Egyptiens,

tiens, ne fut, dans ſon origine, qu'une figure ſymbolique, deſtinée à repréſenter le travail de la campagne, le labourage. Sa généalogie étoit fort naturelle. Oſiris étoit le ſymbole du ſoleil; Iſis, celui de la terre. Ce n'étoit que par leur moyen que le labourage pouvoit naître & ſubſiſter. Il étoit tout ſimple de le regarder comme leur fils. Les travaux ruſtiques varient ſelon les temps & les ſaiſons : de-là les différentes formes qu'on faiſoit prendre au ſymbole du labourage. Tantôt il étoit repréſenté ſous la figure d'un enfant, pour faire entendre que tous les efforts de l'homme ſont foibles & inutiles, s'ils ne ſont pas ſecondés par la chaleur du ſoleil & par la fécondité de la terre. Tantôt il paroiſſoit comme un homme fait, recevant une maſſue des mains d'Iſis & d'Oſiris, image de la force & des ſecours que prêtent au labourage le ſoleil & la terre. Quelquefois on le voyoit avec des aîles qui déſignoient les vents favorables. Pour repréſenter l'état d'inaction où le débordement du Nil réduiſoit les laboureurs, on dépeignoit le fils d'Oſiris & d'Iſis les pieds & les mains liés, hors d'état de faire le moindre mouvement. Souvent le ſymbole du labourage ne conſiſtoit que dans une tête d'homme accompagnée d'un ſerpent; & ces deux figures étoient placées ſur un van. Le nom d'*Horez* ou *Horos*, que l'on donnoit à l'enfant bien-aimé d'Oſiris & d'Iſis, ſignifioit en hébreu & en phénicien le *labourage* & le *laboureur*. Lorſque l'abus de l'écriture ſymbolique eut fait prendre les figures pour des réalités, les Egyptiens regarderent Horus comme un véritable enfant. Les différentes formes qu'on lui faiſoit prendre, donnerent lieu à autant d'hiſtoires que l'on bâtit ſur ſon compte. On lui rendit les honneurs divins; & ſon culte paſſa chez les autres peuples, qui l'altérerent conſidérablement, en y mêlant de nouvelles folies. Bacchus, Apollon, Mars, Protée, Hercule, ces noms ſi fameux dans la théologie des anciens payens, ne ſont tous que le même Horus diverſifié.

HOSANNA. Les Juifs appellent ainſi les prieres qu'ils récitent le ſeptieme jour de la fête des Tabernacles, parce qu'ils y répétent ſouvent le mot *Hoſanna*.

Dans l'Egliſe Catholique, on donne ce nom au Di-

manche des Rameaux, parce que, dans l'Office de ce jour, on chante l'antienne *Hosanna Filio David.*

HOSIES : ministres d'Apollon dans le temple de Delphes, qui étoient chargés de se tenir auprès de la Pythienne & des devins, & de les aider dans les sacrifices.

HOSPICE : petit couvent de religieux, destiné à recevoir les religieux étrangers du même ordre. On donne aussi le nom d'*hospice* à des maisons bâties dans les grandes villes pour servir de retraite, pendant la guerre, & dans des temps fâcheux, aux religieux & religieuses dont les couvents sont situés dans la campagne, &, par conséquent, exposés au pillage.

HOSPITALIERS : c'est le nom que portent les religieux dont les fonctions ont pour objet le soulagement des pauvres.

Il y a en Italie une congrégation de religieux hospitaliers, établie par le pape Innocent III, qui donnent l'hospitalité aux pelerins & aux voyageurs, & prennent soin des enfants trouvés. Leur habillement est à-peu-près le même que celui des prêtres. Ils sont distingués par une croix blanche qu'ils portent sur leur soutane & sur leur manteau.

Hospitalieres de la Charité de Notre-Dame : religieuses de l'ordre de S. Augustin, établies sous ce nom à Paris. Leur habillement est gris-brun, & le même que celui de l'ordre de S. François. Elles portent un scapulaire blanc & un voile noir. Ces religieuses font les trois vœux ordinaires de religion ; mais elles y joignent un quatrieme vœu d'hospitalité.

Hospitalieres de la Miséricorde de Jesus. Ce sont aussi des religieuses de l'ordre de S. Augustin, qui reconnoissent pour supérieur l'Archevêque de Paris. Leur habillement, en été, consiste dans une robe blanche & un rochet de fin lin. En hiver, elles se couvrent d'un grand manteau noir par-dessus le rochet.

HOSPITALITÉ : charité qu'on exerce envers les Passants & les voyageurs, en leur fournissant un asyle & les choses nécessaires à la vie. L'hospitalité fut autrefois en honneur chez presque toutes les nations, qui la regardoient comme un devoir religieux.

1. Les bons Israëlites la pratiquoient avec le plus grand soin. L'Ecriture en fournit plusieurs exemples, entr-autres celui d'Abraham. Ce patriarche étoit assis à l'entrée de sa tente, dans la vallée de Mambré, pendant la plus grande chaleur, lorsqu'il apperçut trois hommes qui venoient vers lui. Aussi-tôt il se leva pour aller à leur rencontre; &, se prosternant devant eux: „ Faites-moi la „ grace, leur dit-il, de ne point passer devant la mai-„ son de votre serviteur, sans vous y reposer. Je vais „ vous apporter de l'eau pour vous laver les pieds, & „ des vivres pour réparer vos forces; & vous conti-„ nuerez ensuite votre route: en attendant, reposez „ vous sous cet arbre. Abraham entra promptement dans sa tente, & dit à Sara, son épouse, de faire cuire des pains sous la cendre. Il courut à son troupeau; prit le veau le plus gras, & ordonna à ses gens de le faire cuire. Lorsque tout fut prêt, il apporta lui-même les mets à ses hôtes, & y joignit du beurre & du lait. Pendant le repas, il se tint debout auprès de l'arbre, attentif à les servir.

2. „ L'hospitalité étoit d'un usage ordinaire, même entre les payens, dit l'Abbé Fleury. Chez les Grecs & les Romains, les hôtelleries publiques n'étoient guéres fréquentées par les honnêtes gens. Dans les villes où ils pouvoient avoir affaire, ils avoient des amis qui les recevoient, & qui réciproquement logeoient chez eux quand ils venoient à leur ville. Ce droit se perpetuoit dans les familles: c'étoit un des principaux liens de l'amitié entre les villes de Gréce & d'Italie; & il s'étendit depuis par tout l'Empire Romain. Ils regardoient ce droit comme une partie de leur religion. Jupiter, disoit-on, y présidoit. La personne de l'hôte, & la table où l'on mangeoit avec lui, étoient sacrées. Quelques auteurs rapportent que, lorsqu'un étranger demandoit l'hospitalité, le maître du logis, avant de le recevoir, lui faisoit mettre un pied sur le seuil de la porte: il en faisoit autant de son côté; &, dans cette posture, ils s'engageoient tous deux, par le serment le plus solemnel, de ne se nuire l'un à l'autre, en aucune maniere. C'est pourquoi l'on mettoit au rang des scelerats & des parjures ceux qui violoient les droits sa-

crés de l'hofpitalité. La fable de Philémon & de Baucis, fi élégamment décrite dans les Métamorphofes d'Ovide, fait voir que les anciens regardoient l'hofpitalité comme une des vertus les plus agréables aux dieux."

3. „ Il ne faut pas s'étonner, continue l'abbé Fleury, fi (dans les premiers fiécles de l'Eglife) les Chrétiens exerçoient l'hofpitalité, eux qui fe regardoient tous comme amis & comme freres, & qui fçavoient que Jefus-Chrift l'a recommandée entre les œuvres les plus méritoires. Pourvu qu'un étranger montrât qu'il faifoit profeffion de la foi orthodoxe, & qu'il étoit dans la communion de l'Eglife, on le recevoit à bras ouverts. Qui eût penfé à lui refufer fa maifon, eût craint de rejetter Jefus-Chrift même; mais il falloit qu'il fe fît connoître. Pour cet effet, les Chrétiens, qui voyageoient, prenoient des lettres de leur évêque ; & ces lettres avoient certaines marques, qui n'étoient connues que des Chrétiens. Elles faifoient voir l'état de celui qui voyageoit : s'il étoit Catholique ; fi, après avoir été hérétique ou excommunié, il étoit rentré dans la paix de l'Eglife ; s'il étoit catéchuméne ou pénitent ; s'il étoit clerc ; & en quel rang ; car les clercs ne marchoient point fans le démiffoire de leur évêque. Il y avoit auffi des lettres de recommandation pour diftinguer les perfonnes de mérite, comme les confeffeurs ou les docteurs, ou ceux qui avoient befoin de quelque afiftance particuliere.

„ La premiere action de l'hofpitalité étoit de laver les pieds aux hôtes.... & ce foulagement étoit néceffaire, vu la maniere dont les anciens étoient chauffés : de-là vient que, dans S. Paul, l'action de laver les pieds eft jointe à l'hofpitalité. Si l'hôte étoit dans la pleine communion de l'Eglife, on prioit avec lui, & on lui déféroit tous les honneurs de la maifon : de faire la priere; d'avoir la premiere place à table; d'inftruire la famille. On s'eftimoit heureux de l'avoir; le repas où il prenoit part, étoit eftimé plus faint. On honoroit les clercs à proportion de leur rang ; & fi un évêque voyageoit, on l'invitoit par-tout à faire

l'office, & à prêcher pour montrer l'unité du Sacerdoce & de l'Eglise : c'est ainsi que le pape S. Anicet en usa envers S. Polycarpe. Il y a eu des saints à qui l'hospitalité, exercée envers des clercs, ou d'autres qui venoient prêcher l'Evangile, à été occasion de martyre, comme on dit du fameux S. Alban en Angletetre, & de S. Gentien à Amiens. Les Chrétiens exerçoient l'hospitalité, même envers les infideles. Ainsi ils exécutoient avec grande charité les ordres du prince qui les obligeoient à loger les gens de guerre, les officiers & les autres qui voyageoient pour le service de l'Etat, ou à leur fournir des vivres. S. Pacome, ayant été engagé fort jeune à servir dans les troupes Romaines, fut embarqué avec sa compagnie, & aborda en une ville où il fut étonné de voir que les habitants les recevoient avec autant d'affection que s'ils eussent été leurs anciens amis. Il demanda qui ils étoient, & on lui dit que c'étoient des gens d'une religion particuliere, que l'on appelloit *Chrétiens*. Dès-lors il s'informa de leur doctrine ; & ce fut le commencement de sa conversion.

4. On ne connoît point dans l'Abyssinie les hôtelleries ni les auberges. Qu'un voyageur arrive dans un village, s'il y fait un séjour de plus de trois heures, on lui fournit un logement convenable pour lui & pour sa suite. Le maître de la maison, où il est entré, donne aussi-tôt avis à tout le village, qu'il est descendu chez lui un étranger. Alors chacun contribue à la dépense. L'un fournit du pain, l'autre de la biere ; un plus riche tue une vache : on s'empresse de bien traiter le voyageur, afin qu'il soit content ; car, s'il avoit lieu de se plaindre, le village seroit condamné à une grosse amende. Malheureusement un tas de vagabonds, qui infectoient l'Abyssinie, ont fait dégénérer en abus une si pieuse coûtume.

5. Les Arabes du désert ont conservé dans l'exercice de l'hospitalité les mêmes compliments, & les mêmes cérémonies que pratiquoient les anciens patriarches. Ils saluent l'étranger qui leur rend visite, en lui souhaitant la paix. Ils lui lavent les pieds ; lui font la

meilleure chére qu'ils peuvent, & ne se mettent point à table avec lui, mais se tiennent debout pour le servir. Ils se demandent réciproquement des nouvelles de leurs familles, & s'informent en particulier de l'état de chacun de ceux qui la composent. Les Arabes poussent même la politesse sur cet article beaucoup plus loin que les patriarches; car ils s'informent de la santé des domestiques de leur hôte, de leurs troupeaux, de leur volaille. Ils lui demandent si ses chiens sont fideles & vigilants; si ses chats ont soin d'éloigner les souris; &, lorsqu'ils prennent congé de lui, ils font des vœux pour la prospérité de toutes ces créatures.

6. Les Mahométans de l'Indostan sont extrêmement charitables. Plusieurs fondent, dans les villes & dans les bourgs, des maisons destinées à servir d'asyle aux voyageurs. D'autres envoient à leurs dépens, sur les grands chemins les plus fréquentés, des gens avec des outres sur des buffles, pour donner des rafraîchissemens aux voyageurs & à leurs bêtes.

7. Sur la côte de Malabar, les Bramines reçoivent charitablement les passants étrangers, ceux même qui sont d'une religion différente de la leur. Ils leur donnent un asyle dans de petites cabanes bâties exprès aux environs des temples; & si la nuit est proche, ils les y laissent se reposer jusqu'au lendemain. *Voyez* TALAPOINS, AUMÔNE, ZACAT, HÔPITAL.

HOSTIES. Les anciens donnoient ce nom à l'animal qu'un général d'armée immoloit aux dieux avant la bataille, afin d'obtenir la victoire sur les ennemis. Celui qu'il immoloit après la victoire, étoit appellé *victime*; telle est la différence que met Isidore entre l'hostie & la victime. Le même auteur ajoûte que les victimes étoient pour les sacrifices solemnels & de grand appareil, & les hosties pour les sacrifices de moindre conséquence. Si l'on en croit Aulu-Gelle, toute sorte de prêtres pouvoient indifféremment sacrifier l'hostie. Le droit d'immoler la victime étoit réservé au général vainqueur de l'ennemi. Les anciens distinguoient plusieurs sortes d'hosties. Nous allons les désigner par leurs noms latins, dont nous donnerons l'explication.

HOSTIÆ puræ : c'étoient des agneaux & de petits cochons, qui n'avoient que dix jours.

Hostiæ præcidaneæ. On appelloit ainsi les hosties que l'on immoloit la veille des fêtes solemnelles.

Hostiæ bidentes : hosties de deux ans, lesquelles, à cet âge, avoient deux dents plus élevées que les autres.

Hostiæ injuges. C'étoient celles qui n'avoient jamais subi le joug.

Hostiæ eximiæ : hosties choisies entre les plus belles d'un troupeau, & mises à part comme la portion des dieux.

Hostiæ succedaneæ : hosties qui se succédoient les unes aux autres. Lorsque la premiere hostie n'étoit pas favorable, ou, lorsqu'en l'immolant, on avoit manqué à quelque cérémonie essentielle, on en sacrifioit une autre. Si l'on ne réussissoit pas mieux, on passoit à une troisieme, & ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il en vint une favorable.

Hostiæ ambarvales. C'étoient des hosties qu'on promenoit, avant de les immoler, autour des champs ensemencés, afin d'obtenir des dieux une heureuse récolte. *Voyez* AMBARVALES.

Hostiæ amburbiales : on appelloit ainsi celles que l'on promenoit autour des murs de la ville.

Hostiæ caneares ou *caviares :* hosties qui étoient présentées au sacrificateur par la queue, parce que cette partie de l'animal s'appelloit *caviar.*

Hostiæ prodicæ. On donnoit ce nom à celles qui étoient entierement consumées par le feu.

Hostiæ piaculares : hosties expiatoires, que l'on immoloit pour se purifier de quelque souillure.

Hostiæ ambegnæ, ou *ambiegnæ.* C'étoient des brebis ou des vaches qui avoient mis bas deux agneaux ou deux veaux, & qu'on sacrifioit avec leurs petits à la déesse Junon.

Hostiæ barvigæ ou *barugæ :* hosties dont on examinoit les entrailles pour en tirer des présages.

Hostiæ mediales : hosties noires, que l'on sacrifioit en plein midi.

HOURIS. C'est le nom que les Mahométans don-

nent à des vierges merveilleuſes, dont leur faux prophete promet la jouiſſance éternelle à ſes ſectateurs dans le paradis. Voici la maniere dont ils prétendent que les vrais croyants ou fideles ſeront accueillis dans le ciel : Un ange d'une beauté raviſſante viendra préſenter, diſent-ils, à chacun des élus, dans un baſſin d'argent, une poire ou orange des plus appétiſſantes. L'heureux Muſulman prendra ce fruit pour l'ouvrir; & il en ſortira auſſi-tôt une jeune fille, dont les graces & les charmes ſeront au-deſſus de l'imagination, (même Orientale,) & avec laquelle il goûtera, pendant une éternité, des plaiſirs toujours nouveaux. Selon l'Alcoran, il y a dans le paradis quatre eſpeces de ces filles. Les premieres ſont blanches; les ſecondes, vertes; Les troiſiemes, jaunes; les quatriemes, rouges. Leurs corps ſont compoſés de ſafran, de muſc, d'ambre & d'encens; & ſi par hazard une d'entr'elles crachoit ſur la terre, on y ſentiroit par-tout une odeur de muſc.

HUGUENOTS. On appelle ainſi en France ceux qui ſuivent les opinions de Calvin. On ne ſçait pas bien l'origine de ce nom. Parmi les différentes étymologies qu'on en a données, celle que nous allons rapporter, nous a paru la plus plauſible. „ Le peuple de Tours étoit perſuadé qu'un lutin, appellé *le Roi Hugon*, couroit toutes les nuits par la ville; &, comme les Prétendus-Réformés ne ſortoient que la nuit pour faire leurs prieres, on les appella *Hugonots* ou *Huguenots*, comme qui diroit les diſciples du roi Hugon, ou les Hugons. " Quant à leur doctrine. *Voyez* CALVINISTES.

HUILES SAINTES, *ou* SAINTES HUILES. On en diſtingue, chez les Catholiques, de cinq ſortes; celles qui ſervent pour les malades; le ſaint chrême pour la Confirmation; celui qu'on emploie au Baptême des enfants ou des catéchumenes ; les ſaintes huiles dont on ſe ſert au ſacre des rois, & celles qu'on emploie à l'ordination des prêtres. La bénédiction s'en fait ſolemnellement, & avec grande cérémonie, le jeudi ſaint. Tout le clergé, & ſur-tout le célébrant, les diacres & ſous-diacres aſſiſtants, doivent y être revêtus de parements blancs. Quand on a conſacré les nouvelles huiles, on

les apporte en procession à la sacristie, & l'on brûle les anciennes.

HUJUMSIN : célébre chymiste, qui trouva, dit-on, la pierre philosophale, & que les Chinois ont mis au rang des dieux. Ils racontent que cet homme, ayant tué un horrible dragon qui ravageoit le pays, attacha ce monstre à une colomne, qui se voit encore aujourd'hui, & s'éleva ensuite dans le ciel. Les Chinois, par reconnoissance, lui érigerent un temple dans l'endroit même où il avoit tué le dragon.

HUMILIÉS. *Voyez* VAUDOIS.

HUS, (*Jean*) *ou* JEAN DE HUSSINETS, fameux hérésiarque du quinzieme siécle, étoit recteur de l'université de Prague, capitale de la Bohême, lorsqu'il commença à s'élever contre l'Eglise. Son caractere, naturellement dur & austere, s'irrita par la lecture des lettres de Wiclef & d'autres hérétiques, qui s'étoient répandus en invectives contre le clergé, & avoient voulu s'ériger en réformateurs de l'Eglise, dans le siécle précédent. Jean Hus, sans approuver toutes les erreurs contenues dans ces livres, jugea que leurs auteurs n'avoient point eu si grand tort de s'élever contre les abus qui s'étoient introduits dans les églises, & de prétendre qu'une réforme étoit nécessaire. Les désordres dont il étoit témoin chaque jour, le faste, le déréglement & l'ignorance du clergé, les excommunications réciproques des antipapes, qui, de son temps, se disputoient le siége apostolique ; les croisades qu'ils faisoient prêcher l'un contre l'autre, les indulgences qu'ils prodiguoient à leurs partisans, tous ces objets acheverent d'enflammer le zéle de Jean Hus, & de lui persuader qu'il falloit absolument établir une réforme générale dans le clergé & dans la discipline ecclésiastique. Il ne dissimula point ses sentiments, & commença à prêcher avec feu contre la corruption des Ecclésiastiques, & contre leurs richesses excessives, qui, selon lui, étoient la source du mal. Il osa même vanter les livres de Wiclef & des autres sectaires, comme très-propres à faire connoître la grandeur des maux dont l'Eglise étoit affligée, & comme remplis d'un grand nombre de vérité utiles, présentées sous un

jour plus frapant, que dans tous les autres livres. Ces discours indiscrets exciterent un grand scandale : on commença de regarder Jean Hus comme un homme dangereux. Il fut cité à Rome, & chassé de Prague. Cet affront ne fit que l'irriter davantage. Il continua de prêcher avec plus de vivacité que jamais. Il prit la défense des livres de Wiclef, qui venoient d'être brûlés tout récemment. Ce n'est pas qu'il entreprit de justifier ses opinions erronées; mais il soutenoit qu'il ne falloit point brûler les livres des hérétiques; qu'il falloit, au contraire, les laisser entre les mains du peuple, & lui donner les instructions nécessaires pour le mettre en état de les juger lui-même, & d'en appercevoir le faux; que, par ce moyen, l'erreur tomberoit d'elle-même. Ce principe spécieux avoit de dangereuses conséquences, en ce qu'il établissoit les simples Fideles juges compétents de l'Ecriture & des controverses de la Foi. Une croisade que Jean XXIII fit alors prêcher contre Ladislas, roi de Naples, donna lieu à Jean Hus de déveloper de plus en plus sa doctrine. Dans la bulle de cette croisade, le pape accordoit les mêmes indulgences, que pour celle de la Terre-sainte, à tous ceux qui prendroient les armes contre Ladislas, ou qui contribueroient aux dépenses de la guerre. Jean Hus prit feu là-dessus, & s'éleva vivement contre l'abus qu'il prétendoit que le pape faisoit de son autorité. Il soutint qu'il étoit contraire à l'esprit de l'Evangile d'allumer la guerre entre des Chrétiens; que les papes ne pouvoient recourir à la voie des armes pour soutenir des interêts purement temporels, tandis que Jesus-Christ, pour défendre sa vie, n'avoit pas voulu que Pierre se servît de l'épée; que les indulgences ne devoient jamais être le prix d'une action aussi profane que celle de combatre contre un prince Chrétien. De-là il s'avança jusqu'à dire qu'on ne devoit avoir aucun égard pour les excommunications qui n'étoient pas fondées sur des causes légitimes, & que c'étoit aux fideles à juger par eux-mêmes si l'excommunication étoit injuste ou non. Enfin, il développa amplement son systême, dans un Traité qu'il composa sur l'Eglise. Il établit d'abord pour principe, que Jesus-

Christ étoit le chef de l'Eglise, & non point le pape; que le corps de l'Eglise n'étoit composé que des justes & des prédestinés, qui ne pouvoient en être séparés par aucune excommunication; que les pécheurs & les éprouvés n'étoient point membres de cette Eglise; que le pouvoir de lier & de délier, accordé aux apôtres, n'étoit qu'un pouvoir ministériel, qui n'opéroit rien par lui-même; qu'il n'y avoit que Jesus-Christ qui pût lier ou délier, d'où il concluoit que les péchés étoient remis par la seule contrition, & non par l'absolution du prêtre, qui déclaroit simplement que le pardon avoit été accordé, mais qui ne l'accordoit pas; que l'Eglise n'avoit besoin, pour subsister, ni du pape ni des évêques; qu'il étoit cependant juste de leur obéir, mais seulement lorsque leurs ordres seroient conformes à l'équité & à la raison. Tout cela étoit accompagné d'injures & d'invectives, alors à la mode. Le systême de Jean Hus fut avidement adopté par un grand nombre de gens avides de nouveautés, & dont l'esprit inquiet & turbulent se paroit du beau nom de zéle. Les évêques & les magistrats firent de vains efforts pour arrêter les progrès de cette secte. Elle devenoit de jour en jour plus formidable par le nombre & par l'enthousiasme de ceux qui la composoient, lorsque son chef, Jean Hus, fut dénoncé au concile de Constance, & sommé d'y comparoître. Il s'y rendit muni d'un sauf-conduit de l'empereur Sigismond. Arrivé à Constance, il déclara qu'il ne changeroit jamais de sentiment, à moins qu'on ne le convainquît évidemment qu'il s'étoit trompé. Sur ces discours, qui marquoient un dessein tacite de résister au concile, quelque fût son jugement, on fut d'avis que le plus sûr étoit de se saisir d'abord de la personne de Jean Hus. Plusieurs personnes se sont vivement récriées contre le procédé du concile, qu'ils ont regardé comme une infraction du droit des gens, & de la foi du sauf-conduit. Mais l'empereur n'avoit accordé un sauf-conduit à Jean Hus, que pour sa sûreté pendant la route, & non pour le mettre en état de résister impunément au concile. Il n'est fait aucune mention de Constance, dans le sauf-conduit; ce qui prouve qu'il

ne s'étendoit point sur son séjour en cette ville. Jean Hus ayant été arrêté, on travailla à l'examen de sa doctrine. On recueillit de ses ouvrages une trentaine de propositions qui furent censurées avec les différentes qualifications qui sont en usage. Jean Hus, condamné comme hérétique, fut remis par l'empereur entre les mains du magistrat de Constance, lequel, après avoir fait de vains efforts pour vaincre l'opiâtreté du coupable, & l'engager à se retracter, le condamna enfin à périr dans les flammes. Jean Hus subit ce supplice avec un courage & une fermeté dignes d'une meilleure cause. Sa mort, loin d'affoiblir & d'intimider ses partisans, les rendit plus furieux; & le desir de venger leur chef les porta aux dernieres extrémités. *Voyez* HUSSITES.

HUSÉANAWER. Les Virginiens nomment ainsi l'initiation de ceux qui sont destinés à être prêtres & devins, & l'espece de noviciat qu'on leur fait subir. Cette cérémonie singuliere se célèbre, dit-on, ordinairement une fois en quinze ou seize ans, à moins que les jeunes gens ne se trouvent plus souvent en état d'y être admis. C'est une discipline par laquelle tous les jeunes hommes doivent passer, avant que d'être reçus au nombre des grands hommes de la nation. Les chefs du lieu où se doit faire la cérémonie, choisissent les jeunes hommes les mieux faits qu'ils puissent trouver pour être *Huséanaves*. Ceux qui refuseroient de subir l'épreuve de cette discipline, n'oseroient demeurer avec leurs compatriotes. On peint ces jeunes hommes de blanc, & on les conduit devant une multitude de prêtres & de peuple assemblés, qui tiennent en main des gourdes & des rameaux. Le peuple chante & danse autour des jeunes garçons, pendant toute la matinée. L'après-midi, on les mene sous un arbre, & l'on fait entr'eux une double haie de gens armés de faisceaux de petites cannes. On choisit alors cinq jeunes hommes qui vont prendre tour-à-tour un de ces garçons; le conduisent à travers la haie, & le garantissent, à leur propre péril, & avec une patience merveilleuse, des coups de baguette qu'on fait pleuvoir sur eux. Pendant ce cruel exercice, les meres apprêtent, en pleurant, des nattes, des peaux,



ouffe & du bois fec, pour fervir aux funérailles
enfants qu'elles regardent déja comme morts.
ette cérémonie, on abbat l'arbre : on met en
e tronc; on coupe les branches & les rameaux
t fait des guirlandes pour couronner les jeunes
Ils ne font cependant pas au bout de leurs pei-
les renferme, plufieurs mois de fuite, chacun
e cabane; &, dans leur folitude, on ne leur
ucune autre nourriture que la décoction de quel-
cines propres à troubler le cerveau. Ce breuva-
ils nomment *vifoccan*, joint à l'auftérité de la
e que l'on fait obferver au novice, ne manque
le rendre abfolument fou. Lorfqu'on s'apperçoit
nt entierement perdu la raifon, on commence
inuer la dofe ordinaire du vifoccan, afin qu'ils
revenir peu-à-peu dans leur bon fens. Mais,
u'ils foient guéris, on les conduit dans les diffé-
llages du pays, & on les montre au peuple dans
de démence. Le but de cette initiation eft de
blier à ces jeunes gens, non-feulement tout ce
nt appris, mais encore les chofes qu'il leur eft
le de ne pas fçavoir, comme leur nom, celui
parents, leur langage, leurs biens, & autres
de cette nature. Au fortir d'une fi cruelle épreu-
jeunes gens feignent d'avoir oublié tout cela. Il
qu'ils entrent dans un monde nouveau, ou qu'ils
nt que de naître. Ils n'ont garde de dire qu'ils
iennent de la moindre chofe, dans la crainte d'ê-
anavés une feconde fois. L'auteur de l'Hiftoire
Virginie penfe que les vieillards avoient imaginé
vention, pour s'emparer des biens des jeunes
En effet on choifit ordinairement, pour être ini-
es jeunes gens riches; &, comme ils font cen-
és l'initiation, avoir oublié qu'ils ont des biens,
s n'ofent les redemander, de peur d'un fecond no-
les vieillards les diftribuent entr'eux, & fe con-
de dire qu'ils les deftinent à des ufages publics.
es Indiens prétendent, dit l'auteur cité, qu'on
ploie ces violents moyens, que pour délivrer
nesse des mauvaifes impreffions de l'enfance &

„ de tous les préjugés qu'elle contracte avant que la
„ raison puisse agir. Ils soutiennent que, remis alors
„ en pleine liberté de suivre les loix de la nature, ils
„ ne risquent plus d'être les dupes de la coûtume ou de
„ l'éducation, & qu'ils sont plus en état d'administrer
„ équitablement la justice, sans avoir égard à l'amitié
„ ni au parentage.

HUSSITES, (*les*) disciples & sectateurs de Jean Hus, joignirent aux opinions de leur maître une nouvelle erreur qui leur fut suggérée par un curé de Prague, nommé *Jacobel*. Cette erreur consistoit à soutenir que la communion sous les deux especes étoit absolument nécessaire au salut, parce que Jesus-Christ avoit dit „ Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, „ & si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point „ la vie en vous." Jean Hus, qui étoit alors au concile de Constance, consulté par ses disciples sur cet article, approuva le sentiment de Jacobel. Quelque temps après, il fut brûlé, comme nous l'avons dit. Mais les Hussites n'en devinrent que plus ardents à soutenir les dogmes de leur maître, & la communion sous les deux especes, quoiqu'ils eussent été tous excommuniés par le concile. Dans plusieurs endroits de la Bohême & de la Moravie, on commença d'administrer la Communion sous les deux especes; mais les curés & les prêtres Catholiques s'opposerént avec tant de force à cette innovation, que les prêtres Hussites furent obligés de se retirer sur une montagne, & d'y dresser une chapelle pour donner la Communion à leur maniere. Cette montagne fut appellée *Thabor*, mot qui, dans la langue du pays, signifioit *tente* ou *camp*. Le peuple accourut en foule au Thabor; & la Communion sous les deux especes sembloit s'accréditer par les obstacles même qui devoient la détruire. Les Hussites, poussés à bout par les rigueurs que l'on exerçoit contre eux, ne consulterent plus que la rage & le désespoir, & prirent les armes pour se défendre. Zisca, chambellan du roi Wenceslas, se mit à leur tête. Cet homme, qui possédoit toutes les qualités d'un grand capitaine, rendit le parti des Hussites redoutable aux plus puissants princes. Il fit

ie forteresse sur le Thabor; rassembla les Hussites
:orps d'armée ; les dressa au service militaire, &
enfuite sur les ennemis. La victoire le suivit
it. Il ravagea la ville de Prague ; massacra les
:s; pilla & brûla les monasteres. Ses soldats étoient
au carnage par la vue d'un tableau qu'il leur fai-
ntrer, où l'on avoit peint un calice. Sigismond
s'opposer aux progrès rapides de Zisca. Il mena
lui des armées formidables, qui furent taillées
es. Vaincu trois fois, il commençoit à négocier
é, lorsque Zisca, qui étoit aveugle depuis plu-
nnées, fut emporté par la peste. Après sa mort,
ites se diviserent en trois corps. Les uns ne vou-
oint de chef & se firent nommer *orphelins*. Les
hoisirent des chefs, & prirent le nom d'*Orébites*.
ieme corps, & le plus considérable, donna pour
ur à Zisca un de ses éleves appellé *Procope le*
ui fut surnommé le *Grand*. Cette division des
ne nuisit point à leurs conquêtes. Ils étoient
; réunis, lorsqu'il falloit combatre contre les
ques. Les papes firent prêcher contre eux des
s. Des armées composées de cent mille croisés
ent les Hussites bien inférieurs en nombre, &
nises en déroute. Enfin le pape & l'empereur,
d'une guerre si malheureuse, voulurent tenter
s de l'accommodement. Ils inviterent les chefs
ssites à se rendre au concile de Basle, en leur
toute sûreté pour leur personne. L'invitation
ptée. Les députés Hussites, entre lesquels étoit
:, étant arrivés au concile, demanderent, 1. que
ninistrât aux laïques la Communion sous les
peces ; 2. que tous les prêtres eussent pleine
le prêcher la parole de Dieu; 3. que la pos-
& la propriété des biens temporels fût interdite
:léfiastiques; 4. que les magistrats fussent exacts
:r des peines aux crimes publics. Le concile
pas voulu satisfaire les députés sur ces quatre
, ils s'en retournerent, & l'on vit bientôt la
: rallumer aussi vivement que jamais, mais avec
e succès pour les Hussites. Ils perdirent leurs

meilleurs généraux, & furent vaincus en plusieurs rencontres; ce qui rabatit un peu leur orgueil, & les rendit plus attentifs aux propositions de paix que le concile leur fit renouveller. On fit donc un traité, par lequel on permettroit aux Hussites la Communion sous les deux especes, à condition qu'ils se soumettroient à tous les autres usages de l'Eglise Catholique, & lui rendroient l'obéissance filiale, qui lui est dûe. Une autre condition portoit que les prêtres de Bohême, avant de donner la Communion sous les deux especes, avertiroient le peuple de ne pas croire que, sous l'espece du pain, il n'y eût que le Corps de Jesus-Christ & que son Sang sous l'espece du vin, mais qu'il étoit tout entier sous chaque espece. La communion sous les deux especes s'accrédita dans la plûpart des églises de Bohême; mais les prêtres négligerent d'avertir le peuple qu'elle n'étoit pas néceſſaire.

HUTTITES : secte d'hérétiques Anabaptistes, ainsi nommés, parce qu'ils avoient pour chef Jean Huttus. Ces sectaires prétendoient être descendus des Israëlites, & envoyés pour exterminer les ennemis de leur secte, comme leurs prétendus ancêtres avoient exterminé les Cananéens.

HYACINTHIES : fêtes que les Lacédémoniens célébroient autrefois, pendant l'espace de trois jours, en l'honneur d'Apollon & d'Hyacinthe, son favori. Les poëtes racontent qu'Hyacinthe, jeune homme de Laconie, d'une beauté parfaite, fut tendrement aimé d'Apollon. Zéphyre, qui étoit aussi amoureux d'Hyacinthe, jaloux de voir Apollon préféré, s'en vengea d'une maniere cruelle. Un jour qu'Apollon jouoit au palet avec son favori, le jaloux Zéphyre détourna par son souffle le palet d'Apollon, & le porta dans le visage du jeune Hyacinthe qui tomba évanoui du coup. Apollon désespéré fit de vains efforts pour rappeller à la vie son cher Hyacinthe. Le voyant sur le point d'expirér, il le métamorphosa en une fleur qui porte son nom. C'est en mémoire de cette triste aventure que les Lacédémoniens célébroient les fêtes appellées *Hyacinthies*.

HYBRISTIQUES:

HYBRISTIQUES : fêtes que les habitants d'Argos célébroient pour honorer le courage héroïque de leurs femmes, qui avoient pris généreusement les armes pour défendre la ville assiégée par les Lacédémoniens, & les avoient forcés de se retirer.

HYDROMANTIE : art de connoître les choses cachées, & de prédire l'avenir par le moyen de l'eau. On appelle cette espece de divination *Hydatoscopie*.

HYDROMISTE : titre d'office dans l'Eglise Grecque. Les fonctions de l'hydromiste étoient de faire l'eau bénite, & d'en asperser le peuple.

HYDROPARASTATES : hérétiques, les mêmes que les Entratistes. On ne leur donnoit ce nom, que parce que le vin leur étoit absolument intetdit. Ils ne buvoient que de l'eau, même dans l'Eucharistie. Voyez ENCRATISTES.

HYDROPHORIES : fêtes funébres que les Athéniens & les Æginètes célébroient pour honorer les mânes de ceux qui avoient péri dans les eaux du déluge.

HYMEN ou HYMÉNÉE : dieu du paganisme, qui présidoit au mariage. Les poëtes le supposent fils de Bacchus & de Vénus. On dit qu'un jeune Athénien nommé *Hyménée*, & doué d'une parfaite beauté, conçut, dès l'âge le plus tendre, une violente passion pour une jeune fille d'Athènes, d'un état & d'un rang bien supérieur au sien. N'osant, par cette raison, lui découvrir son amour, il se déguisa en fille. Sa beauté & sa jeunesse favorisoient ce travestissement. Dans cet équipage non suspect, il suivoit par-tout sa belle, & ne la perdoit pas de vue. Un jour que les dames Athéniennes s'assembloient sur le bord de la mer pour la célébration des fêtes de Cérès, Hyménée, sçachant que sa maîtresse étoit de l'assemblée, eut l'adresse de s'y faire admettre à la faveur de son déguisement. Au mileu de la fête, des pirates descendant tout à coup sur le rivage, enlevent toutes les femmes, & Hyménée avec elles; les jettent dans leurs vaisseaux, & mettent à la voile. Hyménée dans cette circonstance, fit voir un courage & une prudence qui décélerent son sexe, malgré ses habits. Les corsaires, n'ayant au-

cune défiance de cette troupe de femmes, leur laissoient beaucoup de liberté, & se tenoient peu sur leurs gardes. Hyménée profita de leur sécurité pour tramer avec ses compagnes le complot le plus hardi. Après leur avoir exposé la grandeur du péril où elles étoient, il vint à bout de leur inspirer son courage, & les détermina à entreprendre de tuer leurs ravisseurs qui étoient en petit nombre. Le complot eut tout le succès qu'on en pouvoit attendre. Les pirates furent égorgés au moment qu'ils s'y attendoient le moins; & Hyménée ramena auprès d'Athènes ses compagnes triomphantes. Il les cacha à quelque distance de la ville, & il y entra seul. Le bruit de la descente des corsaires, & de l'enlèvement de tant de personnes illustres, s'étoit déja répandu dans Athènes. Hyménée raconta toutes les circonstances de cette aventure, & s'engagea de ramener dans Athènes toutes les prisonnieres, si l'on vouloit lui accorder pour épouse celle qu'il demanderoit. Cette proposition ayant été acceptée avec joie, Hyménée alla retrouver ses compagnes, & rentra avec elles dans Athénes. Il ne tarda pas à épouser solemnellement sa maîtresse; & ce mariage fut accompagné des acclamations & des vœux de toute la nation. C'est en mémoire de cette aventure, qu'Hyménée, après sa mort, fut invoqué comme le dieu du mariage. Il étoit ordinairement représenté sous la figure d'un jeune homme couronné de fleurs, tenant d'une main une torche allumée, & de l'autre un voile jaune. Son nom étoit souvent répété dans les cérémonies nuptiales, & servoit de refrain aux épithalames.

HYMNES : vers composés à l'honneur de la divinité. 1. Les anciens regardoient la poésie comme un art divin, & particulierement destiné à chanter la gloire de leurs dieux. Nous avons plusieurs de leurs hymnes composés par les plus fameux poëtes. L'hymne séculaire d'Horace nous apprend quelle étoit, chez les Romains, la forme de ces sortes de poëmes. Nous distinguons les hymnes des payens en *poëtiques*, ou *populaires*, parce qu'ils ont été composés par des poëtes théologiens, & qu'ils renferment la croyance du peuple : tel est l'hymne

d'Horace dont nous venons de parler, & en *philosophiques* parce que ceux-cy, composés par des poëtes philosophes, expriment les idées sublimes & le systême religieux, qu'ils s'étoient formé de la divinité. Tel est le bel hymne que Stobée nous a transmis, & qu'on croit avoir été composé par Cléanthe, Lycien, le second fondateur du Portique. En voici la traduction par M. de Souchay, de l'Académie des inscriptions & belles-lettres. „ O pere des dieux ! vous qui réunissez plu„ sieurs noms, & dont la vertu est une & infinie ; vous „ qui êtes l'auteur de cet univers, & qui le gouver„ nez suivant les conseils de votre sagesse, je vous sa„ lue, ô Dieu tout puissant ! car vous daignez nous „ permettre de vous invoquer. Nous qui rampons sur „ la terre, ne sommes-nous pas l'ouvrage de vos mains, „ & comme l'image de votre parole éternelle ? Vous „ serez, ô Jupiter ! la matiere de mes louanges ; & votre „ souveraine puissance sera le sujet ordinaire de mes „ cantiques. Vous voulez les biens & les maux, selon „ les conseils de votre loi, loi éternelle qu'osent bra„ ver les impies. Malheur à ces impies ! S'ils étudioient „ votre loi, s'ils lui obéissoient, ils couleroient des „ jours heureux dans l'innocence & dans la paix ; mais „ ils ne suivent que les loix de leur aveugle instinct. Ils „ sont les vils esclaves & les misérables jouets de tou„ tes les passions. "

2. Les sentiments furent autrefois partagés dans l'Eglise, au sujet des hymnes. Les uns prétendoient qu'on devoit les admettre dans l'Office divin. Les autres soutenoient le contraire. Le premier concile de Brague défendit de rien insérer dans l'Office, qui ne fût tiré de l'Ecriture ; & nommément il en bannit toute hymne, toute poësie, toute composition humaine ; mais l'usage des hymnes fut permis, en 633, par le quatrieme concile de Tolede, à condition qu'on ne chanteroit que des hymnes composées par des auteurs recommandables. La principale raison sur laquelle s'appuyoit le concile, étoit l'exemple de Jesus-Christ & des apôtres, que l'Ecriture dit avoir chanté une hymne, *Hymno dicto*. La

coûtume de chanter des hymnes s'établit si bien, qu'on en joignit dans le corps de l'Office avec les pseaumes. On ne trouve pas que, dans l'Eglise de Rome, on ait chanté des hymnes avant le douzieme siécle. Les églises de Lyon & de Vienne n'en chantent point encore aujourd'hui, si ce n'est à Complies. L'usage des hymnes date de S. Ambroise, évêque de Milan, au quatrieme siécle. Les Grecs & les anciens moines de l'Orient ne s'en sont jamais servis. Un Cordelier François du siécle dernier, scandalisé du style barbare & des fautes sans nombre, contre la mesure & la quantité, qui se trouvoient dans les hymnes du bréviaire Romain, s'imagina qu'il rendroit un grand service à l'Eglise, en les corrigeant & en les rendant plus poëtiques; & son travail fut approuvé par le pape Urbain VIII, qui fit insérer dans le bréviaire Romain les corrections de ce religieux. Cette espece d'innovation excita les plaintes de plusieurs qui trouvoient dans les anciennes hymnes une certaine onction, un certain sentiment de piété qu'elles n'avoient plus depuis qu'elles étoient plus régulieres. S. Ambroise & S. Bernard disent, en parlant des hymnes de leur façon, qu'ils ont plus songé, en les composant, au sens qu'aux paroles. Malgré le mécontentement de quelques particuliers, Urbain VIII ne cessa de faire l'éloge des nouvelles hymnes. Il déclara même qu'en les comparant avec celles des anciens, il lui sembloit que les anciens avoient ébauché ces hymnes, & que l'auteur moderne les avoit perfectionnées. Il s'en falloit cependant beaucoup que les hymnes du Cordelier fussent parfaites. Elles sont même gothiques & barbares, en comparaison de la poësie du fameux Santeuil, chanoine de S. Victor, qui s'est acquis une réputation justement méritée par ses admirables hymnes, qui sont insérées dans le bréviaire de Paris. On estime particulierement celles où il célébre les mysteres de la sainte Vierge, &, entre ces dernieres, celle qui a pour objet la Purification, & qui commence par ces mots: *Stupete gentes*.

3. Les Indiens ont des hymnes qui renferment quelque histoire de leurs dieux, ou de leurs Deutas, ou gé-

nies; & ces histoires, qui sont des fables extravagantes, contiennent, pour l'ordinaire, quelqu'instruction morale: voici un de ces hymnes que les Bramines sont obligés de chanter, tous les matins, au lever de l'aurore. Il roule sur une aventure arrivée à un Deuta, nommé *Indré Doumena*; & il a pour but de faire voir que l'orgueil est la source de bien des maux.

Indré Doumena traversa les airs sur un char plus rapide que le vent. Il rencontra dans sa course la montagne Tricoveta-Parvatam, fameuse par ses trois cimes, dont l'une est d'or, l'autre d'argent, la troisieme de fer, & qui toutes sont ornées de pierres précieuses. Cette montagne est située dans une mer de lait. Sa hauteur & sa largeur sont de dix mille lieues. Le Deuta ne voulut point passer outre, sans se promener un peu sur cette montagne. Il descendit de son char, avec sa femme; &, charmé de la beauté du lieu, il s'y arrêta quelque temps. Après avoir fait plusieurs tours, il choisit pour se reposer un endroit frais & solitaire. S'y étant assis avec sa femme, il n'y demeura pas oisif, & sa compagne se ressentit des tendres sentiments que lui inspiroit un si agréable séjour. Ce préambule n'est que pour l'ornement de la narration: voici le fait. Le Deuta, après avoir goûté les plaisirs de l'hymen, vit passer un Moneswara, personnage d'une espece plus sainte & plus excellente que celle des Deutas. Cependant il ne lui rendit aucun hommage, & le regarda d'un œil fier & dédaigneux. Le Moneswara, piqué de ce mépris, prononça une imprécation contre l'orgueilleux Doumena, & souhaita qu'il fût changé en éléphant, & qu'il n'eût pour compagnie que des femelles d'éléphant. (Cet animal, chez les Indiens, est le symbole de l'orgueil.) En vain le Deuta essaya-t-il, par ses soumissions, de fléchir le Moneswara. Il ne put obtenir que de reprendre sa premiere forme, après un certain nombre d'années. Le voilà devenu éléphant, & entouré de dix mille femelles de la même espece. (Ce nombre est fixé dans l'hymne.) Etant un jour allé boire à un étang, il fut attaqué par un crocodile, & le combat dura mille ans. Il eût fini au désavantage de l'éléphant, parce que

le crocodile, qui étoit dans son élément, en tiroit à chaque instant de nouvelles forces, si Vistnou ne fût venu à son secours, & ne lui eût donné la victoire sur le crocodile. Le Deuta reprit alors sa premiere forme; témoigna sa réconnoissance à Vistnou, & lui demeura depuis particulierement attaché.

Les Bramines assurent que Vistnou a promis une entiere rémission de tous les péchés à ceux qui réciteroient cette histoire.

HYPAPANTE. C'est le nom que les Grecs donnent à la fête de la Purification de la sainte Vierge, & de la Présentation de l'Enfant Jesus dans le temple. Le mot *hypapante* signifie *rencontre*. Il exprime la rencontre du vieillard Siméon, & d'Anne la prophétesse, qui se trouverent ensemble, comme par une espece de miracle, dans le temple, lorsque l'Enfant Jesus y fut apporté.

HYPHIALTES. Les Grecs appelloient ainsi certaines divinités nocturnes à peu-près semblables aux Songes, & qui tourmentoient les hommes pendant le sommeil. Les Latins les nommoient INCUBES. *Voyez cet article.*

HYPSISTAIRES. Ce nom fut donné à certains hérétiqnes, qui parurent dans le quatrieme siécle, & qui faisoient profession de n'adorer que le Dieu très-haut. Leurs dogmes n'étoient qu'un mélange absurde & monstrueux de la religion des payens & de celle des Juifs.

HYPSISTE fut, selon les Phéniciens, le pere & le premier des dieux. Si l'on en croit Sanchoniaton, il eut de sa femme Béruth un fils, qu'il appella *Uranus*, nom que les Grecs donnerent depuis au ciel.

HYRBAD, *ou* HARBOOD. *Voyez* MAGES.



IBE

IACCHUS : surnom donné à Bacchus, & qui signifie, en langage syriaque, *un enfant qui tete*, parce qu'on dépeignoit souvent Bacchus sous cette forme. Quelques-uns dérivent le mot *Iacchus*, d'un mot grec qui signifie *je crie*, *je hurle*, par allusion aux cris & aux hurlements des Bacchantes dans les fêtes de Bacchus.

IBÉRIENS : Chrétiens schismatiques du Levant. Ils ont les mêmes opinions que les Grecs sur le purgatoire, sur le jugement dernier, sur la confession, & sur la plûpart des points contestés entre les Eglises Greque & Latine. *Voyez* SCHISME DES GRECS. Le P. Avitabolis, missionnaire, envoyé par le pape Urbain VIII, pour ramener les Ibériens au sein de l'Eglise, dit que ces peuples „ travaillent les jours de fête les plus solemnels, même le jour de la Nativité de Notre-Seigneur." Il décrit ainsi la maniere dont leurs prêtres administrent le Sacrement de Baptême „ Premierement, le prêtre lit un grand nombre d'oraisons sur l'enfant ; &, quand il vient aux paroles où nous faisons consister la forme du Baptême, il ne s'arrête point, & il les lit de suite, sans baptiser en ce temps-là l'enfant; puis, si-tôt que la lecture est achevée, l'on dépouille l'enfant, & il est enfin baptisé par le parrein, & non par le prêtre; ce qui se fait sans prononcer d'autres paroles que celles qui ont été prononcées quelque temps auparavant. Ils ne se mettent pas fort en peine de recevoir le Baptême. Ils rebaptisent ceux qui retournent à la foi, après avoir apostasié. Le prêtre seul est parmi eux le véritable ministre du Baptême; de sorte que, faute de prêtres, un enfant mourra sans être baptisé; & il y a quelques-uns de leurs docteurs qui croient qu'alors le Baptême de la mere suffit pour sauver l'enfant. Ils donnent aux enfants avec le Baptême, la Confirmation & l'Eucharistie. Ils se confessent, pour la premiere fois, quand ils se marient; ce qu'ils font aussi, quand ils se croient à l'extrémité; mais ils font leur confession en quatre mots.

Ils donnent la Communion aux enfants, lorsqu'ils sont à l'article de la mort; & les adultes ne la reçoivent que rarement: il y en a même plusieurs qui meurent sans la recevoir. Le prince contraint les ecclésiastiques, même les évêques, d'aller à la guerre; &, de retour d'une campagne, ils célébrent la Messe sans aucune dispense de leur irrégularité. Ils sont dans ce sentiment, qu'en un jour on ne doit dire qu'une Messe sur un autel, non plus que dans chaque église. Ils consacrent dans des calices de bois; & ils portent l'Eucharistie aux malades avec une grande irrévérence, sans aucune lumiere & sans convoi. En de certains jours de fête, les prêtres assistent ensemble à la Messe de l'évêque, qui leur donne l'Eucharistie dans leurs mains; & ils la portent eux-mêmes à la bouche. Les ecclésiastiques ne récitent pas tous les jours le bréviaire; mais un ou deux seulement le récitent, & les autres écoutent... La plûpart des Ibériens sçavent à grand peine les principes de la Religion. S'ils n'ont point d'enfants de leurs femmes, ils les répudient avec la permission des prêtres, & en épousent d'autres; ce qu'ils font aussi, en cas d'adultere ou de querelle. Ils prétendent qu'il ne se fait plus de miracles dans l'Eglise Romaine, & que le pape ne peut donner des dispenses que dans les choses qui sont de droit positif; & encore est-il nécessaire qu'elles ne soient pas de grande conséquence."

IBUM. Ce mot hébreu signifie *épouser sa belle-sœur*, & c'est le nom que les Juifs modernes donnent au mariage qu'un frere contracte avec la veuve de son frere défunt, lorsqu'il est mort sans enfants. Un tel mariage, qui seroit regardé parmi nous comme incestueux, étoit autrefois recommandé aux Juifs par la loi de Dieu. Celui qui refusoit de se conformer à cette loi, étoit regardé avec mépris, comme un homme sans cœur, qui s'embarrassoit peu de laisser périr le nom de son frere. La veuve se rendoit aux portes de la ville. Elle y faisoit assembler les vieillards, & leur disoit: „ Le frere „ de mon époux ne veut point perpétuer la postérité „ de son frere en Israël." Les vieillards faisoient alors venir le beau-frere, & lui demandoient s'il étoit vrai

qu'il refusât d'épouser la veuve de son frere? Après qu'il avoit déclaré son refus, la veuve s'approchoit de lui; le déchaussoit & lui chachoit au visage, en disant : „ Ainsi sera-t-on à l'homme qui n'édifie pas la maison de son „ frere; & sa maison sera nommée dans Israël, *la mai-* „ *son du déchaussé.*" Les Juifs modernes nomment cette cérémonie *caliza*, ce qui signifie *déchausser le soulier.* Il est rare qu'ils se chargent des veuves de leurs freres. Ils aiment mieux les mettre en liberté ; ce qu'ils font avec les mêmes cérémonies qu'on vient de décrire. Les rabbins tiennent la place des vieillards ; & l'action se passe dans le lieu qu'ils ont marqué, & non, comme autrefois, à la porte de la ville. Quelques Juifs abusent de cet usage pour satisfaire leur avarice; car leurs belles sœurs ne pouvant redemander leur dot, ni se remarier qu'après avoir été affranchies par eux, ils les font attendre long-temps, & leur vendent fort cher cet affranchissement : c'est p. urquoi lorsqu'un Juif marie sa fille à un homme qui a des freres, il stipule quelquefois dans le contrat, que si son mari meurt sans laisser d'enfants, le frere aîné l'affranchira gratuitement. D'autres obligent le mari, lorsqu'il est sur le point de mourir, d'affranchir sa femme, afin qu'elle ne tombe pas au pouvoir de son beau-frere. On trouve dans le Talmud une question importante au sujet de ce déchaussement, qui, selon la loi, doit être fait de la main droite. On demande donc comment une femme qui seroit privée de la main droite, pourroit s'acquitter régulierement de cette cérémonie, si elle se trouvoit dans le cas? & l'on répond que, dans cette circonstance, elle devroit se servir de ses dents, pour déchausser son beau-frere.

ICHTYOMANCE: sorte de divination qui se faisoit en examinant les entrailles des poissons, ou leur maniere de manger.

ICONOCLASTES. On appelle ainsi les adversaires des images. L'auteur de cette hérésie fut, dit-on, un nommé *Xénias*, ou *Philomene*, esclave fugitif, Persan de nation, qui avoit trouvé le moyen de se faire élever à l'épiscopat. Il regardoit le culte des images comme une idolâtrie injurieuse aux Saints, à Jesus-Christ

& à Dieu même, qui ne vouloit être adoré qu'en esprit & en vérité. Il ne vouloit pas qu'on représentât ces êtres spirituels, sous des images grossieres & corporelles; ces êtres vivants, sous des figures muettes & insensibles. Nulle secte n'a peut-être jamais fait tant de ravages que celle-cy. On a vu des empereurs la soutenir avec le dernier acharnement. Elle occasionna même les persécutions les plus violentes; &, quoique condamnée dans plusieurs conciles, elle s'est encore renouvellée dans les derniers siécles, & est même en vigueur aujourd'hui chez les Prétendus-Réformés.

ICONOLATRES. Les hérétiques Iconoclastes donnoient ce nom aux Catholiques, pour leur reprocher qu'ils rendoient aux images le culte qui n'étoit dû qu'à Dieu.

ICOXUS: nom que l'on donne aux partisans d'une certaine secte répandue dans le Japon. Le fondateur de cette secte, quoique livré aux vices les plus honteux, sçut les déguiser avec tant d'art, que le peuple, trompé par son extérieur hypocrite, le regarda pendant sa vie, comme un saint du premier ordre. La vénération, qu'on avoit pour lui, étoit si grande, que, lorsqu'il marchoit dans les rues, tous les passants se prosternoient à ses pieds, s'imaginant obtenir par ce seul acte de respect le pardon de tous leurs péchés. Après sa mort, on lui rendit les honneurs divins. Ses sectateurs célébrent, tous les ans, sa fête avec beaucoup de solemnité. Ils croient fermement que celui qui, ce jour-là, peut entrer le premier dans son temple, est comblé de graces particulieres. Dans cette idée, une prodigieuse multitude de peuple s'assemble, de grand matin, à la porte de son temple. Aussi-tôt qu'elle s'ouvre, chacun fait tous ses efforts pour entrer; & la presse est si grande, qu'il arrive ordinairement que quelque zélé dévot y est étouffé. Il y en a qui poussent la dévotion jusqu'à s'étendre sur le seuil du temple, & à se laisser écraser sous les pieds de ceux qui entrent en foule.

IDOLATRES. C'est le nom que l'on donne à ceux qui adorent de faux dieux, & qui rendent les honneurs divins à des idoles fabriquées de la main des hommes.

IDOLATRIE : culte, adoration des idoles & des faux dieux. L'idolâtrie eſt preſque auſſi ancienne que le monde. Pluſieurs prétendent que les premiers hommes ne conſerverent pas long-temps la connoiſſance du Dieu qui les avoit créés ; qu'ils ne tarderent pas à lui ſubſtituer d'autres dieux forgés par leur ignorance, par leurs paſſions, ou par leur caprice. Dès l'an du monde 245, on diſtinguoit les enfants de Dieu d'avec les enfants des hommes, c'eſt-à-dire les adorateurs du vrai Dieu, d'avec ceux qui étoient engagés dans l'idolâtrie. La corruption du genre humain fit de ſi grands progrès, & devint ſi univerſelle, que, vers le temps du déluge, il ne ſe trouva ſur la terre qu'une ſeule famille dont la religion fût pure, tandis que tout le reſte des hommes avoit corrompu ſa voie. Après le déluge, le culte du vrai Dieu ſe conſerva quelque temps parmi les enfants de Noé; mais, après la diſperſion des nations & la confuſion des langues, ce culte fut étrangement défiguré chez les différents peuples qui partagerent entr'eux l'univers. Les mêmes cauſes, qui avoient produit l'idolâtrie avant le déluge, la firent renaître ; & les hommes, livrés à leurs penchants corrompus & à la groſſiéreté de leurs ſens, perdirent abſolument la connoiſſance d'un Etre ſpirituel & inviſible, dont les qualités & les perfections n'étoient pas aſſez palpables pour eux. Mais, en oubliant quel étoit le vrai Dieu, ils ne purent oublier qu'il y avoit un Etre ſuprême duquel ils dépendoient : c'étoit un ſentiment chez eux plutôt qu'une idée. Voilà donc la véritable ſource de l'idolâtrie : l'ignorance où tomberent les hommes des perfections du vrai Dieu; & ce beſoin de Dieu, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, c'eſt-à-dire ce beſoin d'un maître, d'un protecteur & d'un appui, qui eſt le premier beſoin de l'humanité; beſoin dont elle eſt ſans ceſſe avertie par ſes foibleſſes, ſes infirmités, ſes craintes, ſes eſpérances, & les dangers continuels auxquels elle eſt expoſée. Les hommes, réduits en cet état, ſe trouvant entre l'ignorance du véritable Dieu & la néceſſité d'avoir des dieux, jetterent les yeux autour d'eux. Incertains & flotants, ils les leverent vers le ciel. Ils

y virent briller cet astre radieux qui dispense les jours & la lumiere; qui ranime la nature languissante par sa chaleur féconde; qui fait meurir les fruits; qui réjouit l'univers par sa présence, & le plonge, par son absence, dans la tristesse & dans la nuit; qui paroît être, en un mot, l'ame de l'univers. Cet astre, dont ils recevoient tant de bien, leur parut être le véritable Dieu qui rouloit sur leurs têtes dans toute la splendeur de sa majesté, & dont leurs foibles yeux ne pouvoient soutenir l'éclat. Ils se prosternerent en tremblant devant lui, & l'adorerent. La lune & les étoiles, qui leur sembloient être les ministres du soleil, eurent aussi part à leurs hommages : tels sont les premiers dieux que se forgerent les hommes. Le culte des astres fut long-temps leur religion dominante; &, sans doute, c'est la moins absurde de toutes les idolâtries. *Voyez* SABÉÏSME, SOLEIL.

Après le culte des astres, celui du feu est le plus ancien. Cet élément, si utile à la vie, si répandu dans tous les corps, si pur, si noble, si impétueux & si terrible, parut aux mortels ignorants avoir quelque chose de divin. Les Perses & les Chaldéens lui rendirent des honneurs particuliers. *Voyez* FEU, MAGES, GAURES, ZOROASTRE.

Les hommes, n'ayant que des idées grossieres & charnelles de l'Etre suprême, qu'ils se formoient, ne crurent pas qu'il fût de sa dignité d'entrer dans le détail de tous les événements de la vie, & de gouverner toute la nature. Ils jugerent plus grand & plus noble de lui donner des ministres qui, dans l'administration de l'univers, eussent chacun leur département : de-là cette foule de dieux subalternes, qu'ils imaginerent, & auxquels ils assignerent à chacun une portion de la nature à gouverner.

L'apothéose des grands hommes est aussi une des principales branches de l'idolâtrie. Ceux qui, pendant la vie, s'étoient distingués par quelques exploits extraordinaires, par quelque invention utile à l'humanité, furent regardés comme des hommes divins, que l'Etre suprême avoit envoyés sur la terre pour le bon-

& la gloire des mortels. Lorsqu'ils mouroient, imaginoit qu'ils retournoient vers celui qui les avoit yés; & on leur décerna des honneurs divins. Le s faisant perdre la mémoire de leurs véritables ac-, on leur en substitua de supposées. On défigura : l'histoire de leur vie : on l'orna de prodiges, de eilles, de contes absurdes & extravagants; de-là doute les fables inextricables de l'ancienne Mytho-. Il est très-probable que les dieux du paganisme ient point des êtres absolument chimériques, du s les principaux dieux. C'étoient des hommes déi- dont l'histoire, altérée par la superstition, par rance & par l'amour du merveilleux, est devenue, qu'elle est aujourd'hui, un amas d'impertinences ıous paroîtroient encore plus méprisables que les :s de vieilles dont on berce les enfants, si tous les nes de la plus belle poësie n'avoient été employés les embellir, & pour leur donner quelque prix.

Nous placerons ici le sentiment de M. Pluche sur ;ine de l'idolâtrie, afin que le lecteur puisse choisir ui lui paroîtra le plus vraisemblable sur cette ma- Selon lui, c'est en Egypte qu'il faut chercher la :e de l'idolâtrie. Les anciens Egyptiens, amateurs mblêmes & des allégories, se servoient de figures oliques, pour désigner & annoncer les actions ılus importantes de la vie, tant civiles que reli-ès. Les fêtes, les cérémonies, le temps des se-:es, de la moisson, de la cruë du Nil, de son re- dans son lit; toutes ces choses étoient désignées es figures chargées d'attributs convenables à la chose les représentoient. En un mot, pour enseigner tou-s vérités utiles, on se servoit de symboles & d'al-ies qui piquoient la curiosité par un air mystérieux, compensoient des efforts qu'on faisoit pour les ex-er, par la satisfaction de découvrir la vérité qu'el-ıchoient. Avant l'invention des lettres, qui peignent ɔns de la voix, l'écriture ne consistoit qu'à tracer a pierre ou sur l'ardoise ces figures symboliques. cette écriture avoit de grands inconvénients : il t multiplier ou varier les figures comme les objets,

ce qui feroit à la fin devenu impraticable si l'on n'eût inventé une autre sorte d'écriture beaucoup plus commode, qui, par le moyen d'un petit nombre de lettres, parle aux yeux; peint la pensée, & lui donne de la couleur & de l'ame; mais cette invention si utile fut bien funeste aux Egyptiens. Ayant abandonné l'écriture symbolique, ils n'en continuerent pas moins d'exposer en public les symboles ordinaires, qui étoient comme autant d'affiches destinées à instruire la multitude des choses qui l'interessoient; mais le sens de ces symboles fut oublié peu-à-peu, parce qu'il n'étoit plus rappellé par le besoin d'entendre l'écriture symbolique. Bientôt il n'y eut plus que les prêtres qui entendissent ce que signifioient la plûpart des figures symboliques, qu'il étoit ordinaire de présenter en public. La multitude n'y voyoit plus que des figures d'hommes & d'animaux, divers instruments de labourage, & autres choses de cette nature. Enfin, par la superstition la plus déplorable, elle en vint jusqu'à prendre pour des êtres réels ces enseignes & ces affiches. Elle oublia le véritable Dieu, & prostitua ses hommages à ces figures qui, dans l'origine, étoient destinées pour l'avertir des devoirs qu'elle devoit rendre à Dieu. Ces nouvelles divinités se répandirent chez les peuples voisins, que le commerce attiroit en Egypte, & qui étoient portés à prendre pour modeles les Egyptiens, qui passoient pour le peuple le plus sage de l'univers. Chaque peuple s'appropria les divinités Egyptiennes, en leur donnant des noms nouveaux, & en bâtissant sur ces noms des généalogies & des histoires bizarres. Telle fut, selon M. Pluche, l'origine de l'idolâtrie dont tous les peuples de l'univers furent infectés, à l'exception des Juifs, & dont les ténèbres ne furent dissipées que par la venue du Messie.

2. La premiere, & la principale de toutes les loix que Dieu donna au peuple Juif, fut de n'avoir point d'autres dieux que lui; de ne faire aucune sorte d'image ou de ressemblance de quelque être que ce fût, & de ne se prosterner devant aucune idole. Les Juifs expliquoient si littéralement cette derniere expression, qu'ils auroient cru commettre une idolâtrie, s'ils s'é-

toient baissés devant une idole, pour s'ôter une épine du pied, pour ramasser quelque chose qu'ils auroient laissé tomber, ou pour quelqu'autre besoin: en tous ces cas, ils devoient s'asseoir à terre, ou tourner le dos à l'idole.

3. Jusqu'au temps de la conquête de Jules-César, les Gaulois avoient toujours adoré l'Être suprême, sous le nom d'*Esus*, sans lui bâtir aucun temple, sans lui ériger aucune statue. Mais, devenus sujets de l'Empire Romain, ils reçurent la religion de leurs nouveaux maîtres avec leurs loix. Esus prit le nom de *Jupiter*. Les autres divinités Romaines eurent leurs temples & leurs statues dans les Gaules; & les Gaulois se plongerent d'autant plus avant dans l'idolâtrie, qu'ils en avoient été plus plus long-temps éloignés. La tyrannie des Druides, & l'abus qu'ils faisoient de leur autorité, contribua beaucoup à faire embrasser aux Gaulois le culte des Romains, comme une occasion de se soustraire au joug insupportable de leurs prêtres.

4. Le soleil & la lune, ainsi que plusieurs autres divinités moins nobles, étoient autrefois adorés par les habitans de la Finlande, & de la Laponie.

5. Olaüs Magnus rapporte que certains peuples idolâtres, voisins du pole septentrional, rendoient des hommages à un lambeau de drap d'écarlate, qu'ils attachoient au bout d'une lance. Ces mêmes peuples adorent, à ce qu'on prétend, le soleil & la lune. La beauté & l'utilité de ces astres, qui pourroient, en quelque sorte, excuser leur idolâtrie, n'empêchent pas qu'ils ne rendent les mêmes hommages à de viles statues de bois, aussi grossieres que ceux qui les adorent. Plusieurs autres peuples du Nord se font, chaque jour, de nouveaux dieux, au gré de leur caprice.

6. Quoique le Christianisme soit la religion dominante en Éthiopie, les sauvages, qui habitent le canton de Zender, rendent des hommages à plusieurs idoles ou démons, & sont fort entêtés de la sorcellerie.

7. Les Jukogayes, peuples qui habitent aux environs du Léna, dans la Sibérie, ont coûtume d'orner de colliers de verre les corps des défunts. Ils les suspendent

à l'air, pour les faire sécher; &, lorsqu'ils ne sont plus que des squelettes, ils les croient devenus des dieux, & leur rendent, en cette qualité, toute sorte d'honneurs.

8. Les Tartares idolâtres ont coûtume, avant de boire, de rendre de certains honneurs au feu, à l'air, à l'eau & à la mort; & ces honneurs consistent à se tourner vers les quatre points cardinaux, qui, selon leurs idées, répondent à ces quatre choses; vers le Midi, en l'honneur du feu; vers l'Orient, en l'honneur de l'air; vers l'Occident, en l'honneur de l'eau; & vers le Nord, en l'honneur de la mort.

Ces peuples rendent encore un culte religieux à des trophées qu'ils élevent exprès sur les plus hautes montagnes. Ils sont persuadés que ces trophées contribuent à la conservation des hommes & des chevaux.

Les Tartares Burates, qui habitent dans la Sibérie, rendent un culte religieux au soleil & à la lune, & l'on prétend que ce sont leurs seules divinités.

Parmi les adorateurs du soleil & de la lune, on peut aussi compter les Tartares Czérémisses, qui habitent aux environs du Volga.

9. Selon le sentiment du sçavant P. Kirker, les Chinois ont recueilli cette prodigieuse quantité de dieux adorés jadis par les Egyptiens, les Grecs & les Romains. Ils leur ont seulement donné des noms differents, par exemple, ils appellent la lune, *la reine du ciel*; Diane, *la présidente des forêts*; Cérès, *la terre*; Esculape, *l'esprit de la médecine*. Suivant le même auteur, les Chinois reconnoissent trois ordres de dieux. Fo tient le premier rang. Il a du rapport avec le Jupiter des Grecs & des Romains. Ils le représentent tout éclatant de rayons, & les mains cachées, comme pour faire entendre qu'il agit sur la nature, par une vertu occulte. Souvent ils lui donnent la forme d'un dragon volant, couvert d'une écaille de tortue. A ses côtés, sont les chefs des deux autres sectes qui subsistent à la Chine, Confucius & Dokun. Mars, le dieu de la guerre, que les Chinois prétendent avoir pris naissance d'une fleur, & plusieurs grands hommes qui ont paru dignes des honneurs divins, sont aussi placés dans la premiere classe. On compte

parmi

parmi les dieux du second ordre les enfants de Mars, qui, selon les Chinois, ont asservi toute la terre par la force de leurs armes. Plusieurs autres divinités, qui ont enseigné l'art de la guerre, sont dans le même rang. Le troisieme ordre est composé des génies qui président aux quatre éléments, & dont le nombre est prodigieux.

Les Chinois ont jugé que l'inventeur de leur poësie dramatique méritoit d'être mis au rang des dieux. Les Comédiens l'honorent d'un culte particulier, & portent toujours sur eux une image de cette divinité protectrice de leur théatre.

10. Les Japonois, le peuple le plus orgueilleux & le plus vain de l'univers, se vantent d'être descendus des dieux. Ils prétendent qu'il a regné successivement au Japon deux races de divinités, & qu'ils doivent leur origine à la seconde race. Sept esprits célestes composerent la premiere race. L'un d'eux, ayant vu par hazard un certain oiseau qui caressoit sa femelle, conçut le desir de l'imiter. Malgré sa spiritualité, il contracta une union charnelle, & donna la naissance à cinq esprits terrestres, qui formerent la seconde race. Ces esprits terrestres peuvent être regardés comme des demi-dieux & des héros. Ils regnerent au Japon, pendant une multitude prodigieuse de siécles. Le regne du premier fut de deux cent cinquante mille ans; & celui du dernier, de huit cent trente-six mille quarante-deux ans. Le premier de ces esprits terrestres se distingua particulierement par l'éclat de ses exploits & de ses miracles. Toutes les sectes différentes du Japon, les impies même & les scelerats lui rendent des honneurs particuliers; & dans toutes les isles du Japon, il y a des temples érigés en son honneur.

Ces mêmes peuples s'imaginent que les ames des morts passent souvent dans des corps de singes, animaux auxquels la nature a donné quelque ressemblance avec l'homme. Dans cette idée, ils leur rendent un culte solemnel. On voit dans une pagode ces animaux hideux, exposés à la vénération publique. Au milieu de la pagode, est un gros singe élevé sur un piédestal. Une multitude d'autres singes sont rangés dans des ni-

ches, le long des murs du temple. Leurs attitudes comiques & indécentes font plus propres à faire rire qu'à exciter la dévotion. Un Bonze, placé près de l'autel du principal finge, frape fur un baffin de cuivre, &, par ce fon, avertit les dévots de venir préfenter leurs offrandes à cette ridicule divinité.

On trouve dans le Japon une certaine fecte dont les partifans adorent une certaine idole qui a trois têtes. La premiere repréfente le foleil; la feconde, la lune; la troifieme, la vertu ou l'influence de ces deux aftres.

11. On peut, à jufte titre, regarder comme une idolâtrie les honneurs exceffifs que l'on rend aux monarques Orientaux, & les ferviles adorations de leurs fujets, ou plutôt de leurs efclaves. Nous nous bornons à quelques détails fur le cérémonial qui s'obferve à la cour du roi d'Ava, qui, fans contredit, eft le plus fier & le plus vain de tous les princes de l'Orient, quoiqu'il foit un des moins puiffants. La plus éminente qualité, qui diftingue les principaux feigneurs du royaume d'Ava, eft celle de premier Efclave du Roi. Lorfqu'on porte dans les rues l'eau & les fruits deftinés pour la table du prince, tous les paffants fe mettent à genoux, & adorent les vafes & les paniers. Lorfqu'on parle du roi, on lui donne le nom de *Kiak*, qui fignifie *Dieu* dans la langue du pays. La vanité de ce prince éclate fur-tout dans les titres faftueux qu'il prend, lorfqu'il écrit à quelque monarque étranger. Il fe qualifie de „ Roi des rois, auquel tous les autres doivent obéir, „ comme étant ami & parent de tous les dieux du ciel „ & de la terre, confervateur de la vie de tous les „ êtres, modérateur des faifons, frere du foleil, proche „ parent de la lune & des étoiles, maître abfolu du „ flux & reflux de la mer, roi de l'éléphant blanc, „ & des vingt-quatre parafols." Le roi d'Ava regarde tous les autres rois comme fes efclaves. Lorfqu'il a dîné, il fait avertir, par le fon d'une trompette, tous les rois, fes efclaves, qu'il a fini fon repas, & qu'il leur permet de fe mettre à table. Lorfque ce prince admet à fon audience un ambaffadeur étranger, des hérauts proclament, à fon de trompe, l'honneur que vi

recevoir cet ambassadeur, en obtenant la permission de voir le roi des rois, la gloire de toute la terre. Avant d'entrer dans la chambre d'audience, l'ambassadeur se prosterne trois fois; &, lorsqu'il y est arrivé, il reste le visage collé contre terre, jusqu'à ce qu'on lise un ordre qui lui signifie de se relever. Ce fier monarque, peu content des hommages des hommes, exige encore que les bêtes s'humilient devant lui; & l'on dresse exprès les éléphants à se coucher sur le ventre, lorsque le roi passe auprès d'eux.

12. Le roi de Siam est, comme tous les princes Orientaux, le dieu visible de ses sujets; & les hommages, qu'on lui rend, ne différent en rien du culte religieux, qui n'est dû qu'à la divinité. Les Siamois ne prononcent jamais le nom de leur roi. Ils ne le sçavent même pas; & il est tenu fort secret, de peur qu'on ne s'en serve pour quelque maléfice. Quelques auteurs assurent que le roi n'a point de nom, pendant sa vie, mais qu'après sa mort, son successeur lui en donne un par lequel il est désigné dans l'histoire. Ainsi, lorsque l'on parle du roi regnant, on se sert des noms de *Pramaha*, *Crassat*, composés de trois mots qui signifient *respectable*, *grand* & *vivant*. Ce prince se montre rarement à ses sujets. Il y a cependant quelques jours solemnels, auxquels il paroît en public. Tous les ans, au mois de Septembre, il se promene par la ville, avec un cortege magnifique, & grand nombre d'éléphants couverts de riches harnois, parmi lesquels on remarque l'éléphant blanc. La marche se fait avec beaucoup de pompe, au son des instruments. Dans tous les endroits par où le roi passe, le peuple est prosterné la face contre terre, sans oser lever les yeux, que lorsqu'il est passé. Le prince se montre une seconde fois, au mois de Novembre; mais c'est sur la riviere. Il monte une espece de barque, que l'on nomme *bâlon*, de la longueur de trente ou quarante verges sur deux de largeur: elle a deux pieds environ de profondeur. Au milieu de cette barque est un thrône, de la hauteur de sept pieds, surmonté d'un magnifique dais sous lequel le monarque est assis: à ses pieds, sont les principaux seigneurs de l'Etat. Les

rameurs sont au nombre de cinquante ou soixante : on les appelle *pagayeurs*. Ils sont revêtus de belles vestes, couleur de chair ; & leur tête est couverte d'un magnifique bonnet, en forme de turban. Le bâlon du roi est suivi de mille autres grands bâlons, & de plusieurs milliers de petits bâlons ordinaires, qui couvrent la riviere, l'espace de cinq ou six milles. Mais, autour du bâlon du roi, on observe de laisser toujours un espace vuide d'environ un demi-mille. Vers le soir, le roi vient aborder près d'un temple situé de l'autre côté de la riviere, & distant de la ville d'environ trois milles. Les prêtres adressent quelques prieres à la divinité pour le repos & le bonheur de Sa Majesté. Ils lui font ensuite présent d'une piéce de toile de coton de deux verges & demie. Il faut que cette piéce soit filée & tissue, le jour même qu'on la présente au roi. Le prince fait à son tour quelques dons aux prêtres; puis, remontant sur son bâlon, il reprend le chemin de son palais.

N'oublions pas une autre cérémonie que fait le roi de Siam, dans ce jour solemnel. Persuadé que les eaux doivent lui obéir comme ses sujets, il leur ordonne de ne pas se déborder au-delà d'un certain point qu'il leur marque; mais il arrive souvent que les eaux, au mépris des ordres du prince, s'étendent bien au-delà du terme prescrit, & semblent avertir l'orgueilleux monarque, qu'elles ont un autre Maître que lui.

Pour mieux faire connoître combien est bas & servile le respect que les plus grands seigneurs Siamois témoignent pour leur roi, nous rapporterons le trait suivant. Le roi de Siam devant donner un spectacle public, qui représentoit la prise d'un éléphant, une douzaine de seigneurs se rendirent avant lui au lieu du spectacle, & s'assirent à terre, les jambes croisées, devant la place que devoit occuper le prince, mais tournés du côté où l'on devoit représenter le spectacle. Dès que le son des instruments de musique les avertit que le roi approchoit, ils se prosternerent promptement sur les genoux & sur les coudes, vers l'endroit d'où partoit le bruit. A mesure que le bruit approchoit, ils se tournoient vers le lieu d'où il venoit, demeurant toujours prosternés; en-

sorte que, lorsque le roi eut pris sa place, ils se trouverent prosternés devant lui, & le dos tourné au lieu de la scene. Pendant tout le temps du spectacle, ils resterent dans la même attitude, sans oser faire le moindre mouvement, ni lever tant soit peu la tête.

13. Les habitants de l'isle de Ceylan reconnoissent un Etre suprême, qui a créé tout le monde; mais ils sont persuadés qu'il est trop grand pour s'embarrasser de tout le détail du gouvernement de cette vaste machine, & qu'il a commis des vicaires & des lieutenants pour gouverner l'univers à sa place, & leur a marqué à chacun leur département & leur emploi. Celui-là préside à la mer, celui-cy aux saisons, un autre à l'agriculture, un troisieme au commerce : de-là vient le nombre prodigieux d'idoles, que l'on voit dans les temples à Ceylan, dont la plûpart ressemblent plutôt à des monstres qu'à des dieux. Knox soupçonne aussi que ces insulaires rendent les honneurs divins au soleil & à la lune. Ils sont persuadés que chaque pays a ses dieux particuliers, qui n'ont aucun pouvoir sur les pays voisins; & ils distinguent toutes ces divinités par des noms différents.

Le respect de ces insulaires pour leurs souverains va jusqu'à l'idolâtrie. Ils n'osent s'approcher du monarque, ni même le regarder sans un ordre exprès de sa part. Lorsqu'ils ont obtenu la permission de paroître devant lui, avant de l'aborder, ils se prosternent trois fois la face contre terre. Lorsqu'ils se retirent, ils se gardent bien de montrer le dos au prince. Ils marchent à reculons, jusqu'à la porte, observant toujours d'avoir le visage tourné vers le roi. Quand ils parlent de leur Souverain, ils le nomment d'un nom qui ne convient qu'à la divinité. „ Au contraire, dit Knox, quand ils parlent „ d'eux-mêmes au roi, ils ne parlent pas par la pre„ miere personne, *J'ai fait* ou *j'ai dit*, ils s'expri„ ment ainsi : *Le membre d'un chien a fait* ou *a dit*. „ S'ils parlent de leurs enfants, ils disent : *Les petits* „ *chiens*. Si le roi leur demande combien ils en ont, „ ils répondent : *tant de chiens & de chiennes* ; ce „ qui fait voir combien il le porte haut, & dans quel „ esclavage ils vivent sous lui. " Les rois de Ceylan,

peu contents des honneurs qu'on rend à leur personne, veulent encore qu'on ait le même respect pour les choses même les plus viles, qui servent à leurs usages. „ Ceux qui rencontrent ces choses, dit Knox, sont „ obligés de se détourner. Il n'y a pas jusqu'à son „ linge sale, qu'on envoie laver tous les jours, auquel „ ils ne rendent honneur..... Il faut se lever, quand „ on le voit passer. Ceux qui en sont chargés, le portent „ sur la main haut élevée & couvert d'une toile peinte."

14. Les habitants de l'isle de Bissoa, située à quelque distance de la riviere de Gambie, en Afrique, sont livrés à l'idolâtrie la plus grossiere. Chacun choisit ses dieux à sa fantaisie. Les arbres sont les objets les plus communs de leur culte. Ils ont une petite figure, qu'ils appellent *China*, qui est leur idole principale.

15. Ceux de l'isle Formose reconnoissent deux dieux principaux : l'un, chargé de veiller sur les hommes, & qui demeure vers le midi; l'autre, qui prend soin des femmes, & est femme lui-même, fait son séjour vers l'Orient. Ces peuples adorent encore un autre dieu, ou génie malfaisant, qui habite vers le Nord. Outre cela, les Formosans rendent des hommages à une foule de dieux, dont les uns président à la guerre, les autres envoient les maladies & la santé. Ceux-cy ont l'intendance de la chasse & des semailles : ceux-là veillent sur les maisons, &c. Ils supposent que la plûpart de ces dieux ont femme & enfants. C'étoit aussi l'idée des anciens Grecs & Romains. Ils croient que plusieurs d'entr'eux ont été autrefois des hommes, qui, par leur vertu, se sont élevés au rang de la divinité. Mais, chez ces peuples grossiers, les vices peuvent diviniser comme les vertus. Ils pensent qu'après la mort des méchants, leurs ames sont transformées en diables; &, dans cette qualité, ils leur offrent des sacrifices. On voit, sur les montagnes de l'isle, des autels & des statues élevés en l'honneur du chef des démons, auquel on immole des animaux & quelquefois des hommes.

16. Les idolâtres des isles Philippines rendent les honneurs divins au soleil, à la lune & aux étoiles. Ils ont plusieurs autres dieux de différents sexes.

17. Les Macassares, qui habitent les isles Moluques, & suivent aujourd'hui la religion de Mahomet, rendoient autrefois les honneurs divins au soleil & à la lune, qui étoient les principaux objets de leur culte. Lorsque ces deux astres se levoient & se couchoient, c'étoit alors que ces idolâtres leur offroient leurs hommages, en plein air. Mais, s'il arrivoit que, pendant cet exercice religieux, le ciel s'obscurcît & dérobât à leurs yeux leurs divinités, ils rentroient promptement dans leurs maisons, & achevoient leurs prieres devant les figures du soleil & de la lune, qu'ils conservoient chez eux, comme leurs dieux tutélaires & domestiques. Ces figures étoient souvent d'or & d'argent, quelquefois de simple terre cuite dorée.

18. Les idolâtres de l'isle de Java reconnoissent un Etre suprême, sans l'honorer. Leurs hommages serviles sont tous pour le diable qu'ils craignent. On prétend qu'ils adorent aussi le soleil & la lune, & même les objets les plus vils, qui s'offrent les premiers à leurs yeux, lorsqu'ils sortent le matin.

19. Dans le royaume de Champa, situé dans la presqu'isle au-delà du Gange, il y a plusieurs idolâtres qui adorent le soleil, la lune, & les étoiles. D'autres, plus grossiers, rendent les honneurs divins à certains animaux.

20. Les habitants de la côte de Malabar reconnoissent un Être suprême; ce qui n'empêche pas qu'ils n'adorent un nombre prodigieux d'idoles sous une forme si bizarre, qu'elle ne ressemble à rien. Ils rendent aussi les honneurs divins au soleil, à la lune, & à plusieurs animaux. Ils célébrent une fête solemnelle à chaque nouvelle lune.

Dellon rapporte qu'il a vu des Malabares de la tribu des *Maucouas*, ou pêcheurs, adorer un pieu de deux pieds de haut, enfoncé dans la terre, & couvert de feuilles de cocotier. Plusieurs habitants de cette côte, principalement parmi les tribus inférieures, se font des dieux au gré de leur caprice. Un arbre reçoit souvent leurs hommages. Souvent le premier animal qui s'offre à leurs yeux le matin, devient leur divinité; mais ce

dieu d'un jour est oublié le lendemain, & remplacé par un autre de la même espece.

21. L'idolâtrie la plus grossiere regne encore aujourd'hui chez les Africains. On croit que les anciens Egyptiens ont transmis à ces peuples leurs superstitions extravagantes. Le soleil, la lune, les planettes reçoivent les hommages des Africains. Ils adorent aussi le feu, & se font un devoir de religion de l'entretenir toujours. Ils rendent les honneurs divins à plusieurs animaux & aux plus vils insectes. Les êtres même inanimés, les rivieres, les lacs, les montagnes, les plantes sont honorés chez eux par un culte particulier.

22. Quelques voyageurs ont cru que les habitants de l'isle de Socotra étoient Chrétiens, trompés par quelques apparences de Christianisme, qu'on remarque chez ces peuples. Plusieurs d'entr'eux portent des noms de saints; & toutes les femmes s'appellent *Marie*; mais, dans leur langage, ce nom signifie simplement *une femme*. Ils pratiquent la circoncision; mais cette cérémonie est en usage chez toutes les nations sauvages. Les Socotrins ont un Carême de soixante jours, qui commence à la nouvelle lune de Mars, & pendant lequel ils ne prennent point d'autre nourriture que des légumes, du ritz, du miel & des dattes. On rencontre même dans leur pays des autels & des croix; mais, avec toutes ces marques apparentes de Christianisme, ils sont cependant vraiment idolâtres. Ils sont persuadés que la lune est le principe créateur de tout, & rendent à cet astre les hommages dûs à Dieu. Lorsque la lune se leve, & lorsqu'elle se couche, ils ont coûtume d'aller dans leurs temples ou Moquamos, & de lui offrir leurs prieres, accompagnées de plusieurs cérémonies superstitieuses. Ils immolent cent chévres en son honneur, au commencement de leur carême. Dans le temps de la nouvelle & de la pleine lune, ils redoublent leurs adorations & leurs hommages. Ils font une procession solemnelle, trois fois le jour, & trois fois la nuit; & cette procession consiste à faire trois fois le tour de leurs temples & de leurs tombeaux. Pendant la cérémonie, ils portent en main deux morceaux de bois de senteur, longs

d'une aunê, & les frotent l'un contre l'autre. Ils sufpendent enfuite avec trois chaînes un vafte chaudron au-deffus d'un grand feu; & ils y allument plufieurs morceaux de bois, dont ils fe fervent pour illuminer leurs autels & le veftibule de leurs temples. Ils fupplient enfuite la lune de faire briller à leurs yeux fon divin flambeau; de vouloir bien répandre fur eux fes influences favorables, & fur-tout d'empêcher qu'aucun étranger fe mêle jamais avec eux. Chaque année, les Socotrins font encore une proceffion autour de leurs temples; & l'on obferve qu'elle eft précédée d'une croix. Lorfque le prêtre juge qu'il eft temps de terminer la cérémonie, il frape des mains, & témoigne au peuple, par ce figne, que fes adorations commencent à fatiguer la lune. Mais plufieurs auteurs prétendent que ce n'eft pas en frapant des mains, mais en coupant les doigts à celui qui porte la croix, qu'on donne le fignal pour la fin de la proceffion. Pour confoler le malheureux porte-croix, on lui fait préfent d'une baguette, accompagnée de quelques marques diftinctives, qui lui fert de fauve-garde le refte de fa vie. A la vue de cette baguette, perfonne n'oferoit lui refufer le fecours & l'affiftance dont il a befoin. On l'honore & on le refpecte comme un martyr; & celui qui auroit l'audace de lui faire le moindre tort feroit condamné à avoir le bras coupé.

Lorfque leurs terres font defféchées par un foleil brûlant, c'eft à la lune qu'ils s'adreffent pour obtenir de la pluie. L'un d'eux, choifi pour cette fonction, eft enfermé dans une enceinte où, pendant l'efpace de dix jours, il s'occupe à prier la lune, fans pouvoir mettre le pied hors de cette prifon. On peut penfer que fes prieres font ferventes; car, fi elles ne font pas exaucées, on lui coupe les mains.

23. Les habitants de Juida, fur la côte des Efclaves, regardent leur roi comme une divinité. Lorfque quelqu'un d'entr'eux eft admis à lui parler, il commence à fe profterner par terre, dès la porte de la fale d'audience. Il s'approche enfuite en rempant, & s'arrête à une certaine diftance du thrône. Le roi frape alors legerement des mains pour donner la permiffion de parler. Le

ſuppliant parle en peu de mots & d'un ton bas, toujours proſterné la face contre terre. Il n'eſt pas permis, même aux premiers ſeigneurs de la cour, de voir manger le roi. Jamais on ne peut ſçavoir dans quel endroit il couche ; & ſi on le demande à quelques-uns de ceux qui approchent de ſa perſonne, ils demandent à leur tour : „ Où Dieu couche-t-il ? " pour faire entendre qu'on ne peut pas ſçavoir davantage l'endroit où le roi couche.

Boſman, voyageur Hollandois, étonné de la multitude prodigieuſe d'idoles qu'il remarquoit dans le royaume de Juida, s'aviſa un jour de demander à un habitant du pays, combien ils avoient de dieux? „ Il n'eſt pas aiſé, „ dit le Négre, de répondre à votre queſtion. Le nombre de nos dieux eſt infini; je l'ignore moi-même, & „ je ne crois pas qu'il y ait aucun habitant du pays „ plus habile que moi ſur cet article. Lorſqu'il ſurvient „ à quelqu'un de nous une affaire importante, notre „ premier ſoin eſt de chercher un dieu qui nous pro„ cure un heureux ſuccès. Occupés de cette idée, „ nous diviniſons le premier objet qui frape nos yeux: „ le plus vil animal nous paroît un dieu. Une pierre, „ un morceau de bois eſt quelquefois la divinité que „ nous choiſiſſons. Nous offrons des préſents & des ſa„ crifices à ce nouveau dieu de notre façon; nous le „ conjurons de nous être favorable dans notre entrepri„ ſe; & nous lui promettons que, s'il exauce nos prie„ res, nous ne ceſſerons jamais de lui rendre nos hom„ mages. Si nous réuſſiſſons dans notre affaire, le dieu, „ dont nous avons imploré le ſecours, nous paroît mé„ riter de tenir un rang parmi les anciens; Mais, au „ contraire, s'il arrive que notre entrepriſe échoue, le „ dieu ne nous paroît plus que ce qu'il eſt véritable„ ment. Ainſi, vous voyez que nous avons autant de „ dieux qu'en fait notre caprice, & qu'il eſt, par con„ ſéquent, impoſſible d'en déſigner le nombre. " Ce Négre étoit ſans doute un eſprit fort & un railleur, qui affectoit de ſe moquer de ſes imbécilles compatriotes.

Parmi les différentes divinités qui reçoivent les hommages des Négres de ce royaume, on en diſtingue par-

ticulierement trois; la mer, les arbres prodigieusement élevés, & le serpent. Quelques-uns prétendent que l'Euphrate, la plus considérable riviere du pays, est aussi une de leurs divinités principales. *Voyez* SERPENT.

24. Les habitants du royaume de Loango, en Afrique, ont quelqu'idée d'un Être suprême, auquel ils donnent le nom de *Sambian-Pongo*, mais ils ne l'honorent en aucune maniere. Les démons sont les seuls objets de leur culte. Ils en distinguent de bons & de méchants, & leur attribuent à tous une grande puissance sur toute la nature. Ils les font représenter sous différentes formes, & les gardent dans leurs maisons. Ils prennent plaisir à leur parer la tête de plumes de phaisans, de perroquets, d'autruches, & d'autres oiseaux. Ils les peignent de diverses couleurs, & ornent leurs corps de petites coquilles & de morceaux de fer. Ils les couvrent aussi de piéces de toile ou d'étoffe. Ces idoles sont ordinairement placées sur un piédestal, qui ressemble assez à nos mortiers. Ces peuples suspendent quelquefois à leur col une petite boëte, dans laquelle sont renfermées quelques petites figures de ces divinités.

Ils pensent que leurs dieux, ou Mokissos, peuvent les châtier, & même leur ôter la vie, s'ils ne sont pas fideles à remplir leurs obligations. Lorsqu'un homme est dans la prospérité & jouit d'une santé parfaite, il s'imagine alors qu'il est dans les bonnes graces de son Mokisso. Mais, lorsqu'il est affligé de quelque maladie, ou qu'il éprouve quelque revers, il ne manque pas d'en attribuer la cause à la colere du Mokisso. Il examine en quoi il peut l'avoir offensé, & ne néglige rien pour regagner son amitié. En un mot, ils ne rapportent jamais à des causes naturelles le bien ou le mal qui leur arrive, & mettent tout sur le compte de leurs Mokissos.

Ces peuples grossiers attribuent à leur Souverain un pouvoir divin & surnaturel, & lui donnent, comme à leurs dieux, le nom de *Mokisso*. Ils sont persuadés qu'il n'a qu'à dire un mot pour les appauvrir ou les enrichir, pour arrêter ou pour faire tomber la pluie, & pour donner la mort à des milliers d'hommes. Ils pensent aussi qu'il peut, quand il lui plaît, se transformer en bête sauvage,

plier une dent d'éléphant, & en faire un nœud. Le roi de Loango achete la prétendue divinité qu'on lui attribue, par l'obſervation de pluſieurs pratiques gênantes, auxquelles il eſt aſtreint. Ordinairement il a commencé, dès l'enfance, à s'accoûtumer à la privation de certaines choſes, & à la pratique de certains devoirs. Dès que le fils ainé de la ſœur du roi, héritier préſomptif de la couronne, eſt ſevré, on le mene chez un prêtre nommé *Moanza*, qui lui défend de manger d'un certain fruit appellé *kola*. Lorſque le poil follet commence à couvrir ſes joues, il eſt conduit devant un autre prêtre d'un rang plus diſtingué, qui lui interdit l'uſage de toute ſorte de volaille, à moins qu'il ne l'ait tuée lui-meme, & lui preſcrit la façon de l'apprêter. A meſure qu'il avance en âge, il change ſouvent de ſéjour, & devient aſſujetti à un grand nombre de pratiques ſuperſtitieuſes. Il monte enfin ſur le thrône; & alors ſes devoirs & ſes obligations ſe multiplient. Les peuples l'appellent encore *Samba-Ponga*, nom qui ſignifie *Dieu* ou *Divinité*. Lorſque la terre eſt deſſéchée, & qu'on s'adreſſe à lui pour obtenir de la pluie, ce prince aſſigne un jour auquel tous les ſeigneurs de ſa cour ſont obligés de paroître devant lui, revêtus de leur armure, & accompagnés de tous leurs gens. Ils font devant lui pluſieurs exercices militaires, & ſe proſternent à genoux pour lui rendre leurs reſpects. Le lieu de l'aſſemblée eſt couvert d'un riche tapis d'euſak, étoffe aſſez ſemblable au velours, large & long d'environ quinze braſſes. Le roi eſt aſſis ſur un thrône, de la hauteur de deux verges. Après avoir témoigné aux ſeigneurs de ſa cour qu'il eſt content de leur fidélité & de leur ſoumiſſion, il ordonne aux tambours & aux trompettes de ſe faire entendre; ce qui forme un tintamarre épouvantable, les tambours étant très-gros, & les trompettes, qui ſont au nombre de huit, étant faites de dents d'éléphant creuſées, & d'une grandeur étonnante. Pendant que cette bruyante muſique fait retentir tous les lieux voiſins, le roi ſe leve; bande ſon arc, & décoche une fléche vers le ciel. Alors les cris redoublés du peuple ſe joignent au ſon des tambours & des trompettes. S'il arrive qu'il tombe de la pluie ce jour-là même, le

monarque eſt comblé de bénédictions, dans tout ſon Empire; & chacun fait des réjouiſſances extraordinaires.

Dès qu'un enfant eſt né, le Fétiſſero, ou prêtre, fait venir le pere & la mere, & les interroge ſéparément ſur leur croyance & ſur celle de leurs ancêtres. Il marmote enſuite quelques paroles entre ſes dents, & leur déclare, de la part du démon, ce qu'ils doivent enſeigner à leur enfant; ce qui ſe réduit à deux ou trois articles très-frivoles, comme de ne jamais paſſer l'eau, de ſe raſer la barbe & la tête, & d'autres uſages qui varient ſelon les différentes perſonnes, ou la fantaiſie du prêtre. Les parents de l'enfant ſont ordinairement très-exacts à lui faire obſerver ce qui a été preſcrit.

Lorſque le roi, ou quelque grand ſeigneur, eſt malade, ſes parents & ſes domeſtiques eſſaient de faire entrer dans ſon corps ſon démon, ou Mokiſſo, afin qu'il leur diſe quelle eſt la cauſe de ſa maladie, & qu'ils puiſſent y apporter reméde.

Dans le village de Thérico, à quatre lieues de la ville de Loango, on voit un temple très-vaſte dans lequel eſt placée la ſtatue d'un Mokiſſo repréſenté ſous une figure humaine. L'Enganga, qui eſt le ſeigneur du village, s'y rend tous les matins pour rendre ſes hommages à l'idole. Il fait des conjurations, en donnant des coups de ſon bâton ſur un paquet de laine. A ſes côtés, eſt un jeune garçon qui lui répond, lorſqu'il le faut. Il prie enſuite le Mokiſſo de veiller ſur la ſanté du roi; de procurer le bonheur de l'Etat, les progrès du commerce; d'accorder aux habitants une bonne pêche & une abondante moiſſon. On remarque que tous les aſſiſtants frapent des mains en ſigne d'applaudiſſement, lorſque l'Enganga demande pour le roi une bonne ſanté & de longues années.

Les habitants de Maïamba, province du royaume de Loango, ſont conſacrés, dès l'âge de douze ans, à une idole, ou fétiche, nommée *Maramba*, qui eſt adorée dans le pays, & dont ils portent le nom. Les Ganzas, ou prêtres de ce pays, ſont chargés de faire cette cérémonie. Ceux qui ont atteint l'âge preſcrit, ſe préſentent au chef des prêtres. Il les renferme dans un

lieu très-sombre, & leur fait observer un long jeûne, après quoi il les remet en liberté, & leur ordonne expressément de rester quelques jours sans parler, sous peine de n'être point admis à la cérémonie. Il arrive rarement qu'ils rompent le silence prescrit. Enfin, lorsqu'ils ont heureusement subi cette épreuve, ils sont conduits devant l'idole par le Ganza, qui leur fait sur le devant des épaules deux incisions en forme de croissant, & leur fait jurer par le sang qui coule une fidélité inviolable à l'idole. Il leur commande ensuite, en son nom, de s'abstenir de certaines viandes, & leur prescrit plusieurs pratiques qu'ils observent très-exactement, parce qu'ils sont persuadés que l'idole puniroit leur désobéissance par quelque maladie dangereuse. Pour marquer leur initiation, ils suspendent à leur col une petite boëte, qui leur tombe sous le bras gauche, dans laquelle sont renfermées quelques reliques de l'idole Maramba.

Les habitants de Cacongo, autre province du même royaume, sont fort adonnés à l'idolâtrie. Le P. Mérolla, Capucin, qui a voyagé dans ces contrées, rapporte que ces peuples, affligés d'une horrible peste, firent, pendant long-temps, des sacrifices à leurs divinités impuissantes, & que, voyant qu'ils n'en recevoient aucun secours, ils les brûlerent de dépit, en disant: „ Si, dans la calamité qui nous accable, elles ne nous „ donnent aucun soulagement, à quoi peuvent-elles „ donc nous servir ? "

25. Dans le royaume d'Angoy, sur la même côte, presque tous les habitants ont devant leur porte des idoles grossiérement travaillées, de différente grandeur, dont quelques-unes sont hautes de cinq à six pieds. Ils ont coûtume de les saupoudrer d'une poudre rouge. Le premier jour de la lune, ils les invoquent dans leurs besoins & dans leurs affaires les plus critiques ; mais ils ne leur offrent aucuns sacrifices. La lune partage aussi leurs hommages. Lorsqu'elle répand une lumiere pure & brillante, ils s'écrient: „ Puisse ma vie se renouveller comme tu te renouvelles! " Mais si quelque nuage l'obscurcit & la dérobe à leurs yeux, ils pensent alors

qu'elle n'a plus aucune vertu, & ne lui adreſſent point de prieres. Les femmes ſont particulierement dévotes à la lune. Elles ont une petite corne ſuſpendue au col; &, lorſque la lune eſt dans ſon plein, elles la frotent d'une huile que les prêtres leur vendent.

26. Les peuples du Congo reconnoiſſent, à la vérité, un Être ſuprême, qu'ils nomment *Nzambianpongu*. La fierté naturelle à ces peuples leur fait croire qu'il a ſpécialement créé leur pays. Mais ils ſont perſuadés qu'il exiſte encore un grand nombre de dieux inférieurs, qui ont créé le reſte de l'univers, & qui ſont commis par leur chef pour gouverner le monde. Dans ce ſyſtême, ils reconnoiſſent preſqu'autant de dieux qu'il y a d'objets différents dans la nature. Ils attribuent à chacun des quatre éléments leur divinité particuliere. La pluie, le tonnerre, la ſéchereſſe, le froid & le chaud, les poiſſons, les oiſeaux, les arbres, les différentes ſaiſons, les animaux, les hommes; enfin tous les êtres ont un dieu qui en prend un ſoin ſpécial: auſſi voit-on dans leur pays une multitude prodigieuſe d'idoles & d'autels. Dans cette foule de dieux, chacun choiſit à ſa fantaiſie celui qu'il veut honorer d'un culte particulier. Il le fait repréſenter ſous la forme qui lui plaît, & lui rend, tous les jours, ſes hommages, qui conſiſtent à ſe proſterner devant lui, à fléchir les genoux, ou à faire brûler en ſon honneur quelque matiere qui répande beaucoup de fumée. Ils célébrent une fête à l'honneur de leur dieu à chaque nouvelle lune, après une victoire, après une bonne récolte ou quelqu'autre événement heureux. Ils ont un grand reſpect pour leurs prêtres, ou Gangas. Ils n'oſent rien faire ſans leur avis. S'ils ont deſſein de conſtruire une maiſon, ils les conſultent auparavant; &, lorſque l'édifice eſt achevé, ils n'y entrent jamais que le Ganga ne l'ait mis auparavant ſous la protection de quelque divinité, & ne l'ait conſacré par quelques cérémonies religieuſes.

Dans la province de Bamba, l'on adore un animal d'une eſpece ſinguliere & rare, qu'on croit être le dragon. Il a deux pieds & deux aîles, & une queue très-longue.

On tronve dans le même royaume plusieurs traces de l'idolâtrie des anciens Egyptiens. Les dragons, les serpents, les chévres, les tigres, plusieurs oiseaux, & même quelques plantes reçoivent les hommages des habitants.

Les peuples de l'isle de Quantalla, dans le Congo, ont une idole faite de monnoie, qui habite dans un parc environné d'une palissade de dents d'éléphants. Ils viennent, à l'entrée de ce parc, offrir des présents à leur divinité. Un prêtre les reçoit & les expose à terre. Il n'est pas permis de toucher à ces offrandes. Elles doivent se consumer & pourrir sur la terre, en l'honneur de l'idole. L'on remarque que ce prêtre, lorsqu'il va présenter à ce dieu les hommages des habitants, prend toujours un sentier détourné, évitant avec soin qu'on n'apperçoive le chemin par où il va.

27. Les habitants du royaume d'Anziko, en Afrique, adorent le soleil sous la figure d'un homme, & la lune sous celle d'une femme. Ils rendent des hommages à plusieurs autres idoles dont le nombre est infini : chacun a même la sienne.

28. Les habitants du royaume de benin sont toujours dans la compagnie de leurs dieux. Leurs maisons sont tapissées d'idoles ; & , lorsqu'il n'y a plus chez eux un seul coin où ils puissent en mettre, ils élevent hors de leurs maisons de petites cabanes qu'ils remplissent de leurs prétendues divinités. De peur qu'elles ne soient jalouses de celles qui sont logées dans la maison, ils vont souvent leur rendre visite, & leur offrent de fréquents sacrifices. Ils représentent le diable sous la même forme que leurs autres divinités ; & souvent ils honorent la même idole, tantôt en qualité de dieu, tantôt en qualité de diable.

29. Certains Négres de la côte des Esclaves, quelque pauvres qu'ils soient, ont toujours pour le moins une douzaine d'idoles. Tout le gain qu'ils peuvent faire, est employé à en acheter ; & ces pauvres ignorants se ruinent pour avoir des dieux dont ils n'éprouvent jamais la reconnoissance.

30. Dans le pays de Sierra-Léona, les peuples changent

gent de divinité selon leur caprice : cependant ils adorent constamment le soleil. Ils lui offrent du vin, des fruits, & lui sacrifient des animaux. Ils immoloient autrefois, en son honneur des victimes humaines ; mais leur propre interêt les a fait renoncer à ce barbare usage. Au lieu d'égorger leurs prisonniers, ils les vendent aujourd'hui aux Européens.

Dans quelques cantons du même pays, les habitants rendent les honneurs divins à des especes de fétiches qu'ils nomment *Gris-Gris*, & qu'ils portent toujours attachés aux bras, aux jambes & sur la poitrine. Jamais ils ne prennent leur repas, qu'ils n'offrent à ces petites idoles une partie de ce qu'ils mangent. Ils leur attribuent une grande vertu, & s'imaginent sur-tout qu'elles les préservent, eux & leurs canots, de tout accident sur mer. Lorsqu'ils sont de retour d'un voyage, ils remercient leur Gris-Gris de la protection qu'il leur a accordée, par les nouveaux honneurs qu'ils lui rendent. Le voyageur Barbot dit avoir vu une de ces idoles, placée sur un piédestal, qui avoit une tête humaine. Un petit toit, qu'on avoit élevé au-dessus, la mettoit à l'abri des injures de l'air. Dans les cantons de Bolen & de Timna, on rencontre sur les grands chemins un très-grand nombre de ces idoles : on les place aussi communément auprès des maisons, dans l'intention d'honorer les morts. On a remarqué que les habitants, dans les prieres qu'ils leur adressent, mêlent souvent les noms d'*Abraham*, d'*Isaac*, & de *Jacob*.

Dans le canton de Bouré, les Négres divinisent selon leur fantaisie, les plus vils objets. Un caillou, une épine, un clou, une coque de limaçon, sont pour eux autant de fétiches. Chacun porte la sienne pendue à son col, dans un sac embelli de plusieurs bagatelles du pays ; & le culte qu'il lui rend ne consiste qu'à lui offrir, soir & matin, quelques vivres.

31. Au royaume de Quiteve, & chez plusieurs autres peuples voisins ou dépendants du Monomotapa, les habitants n'ont qu'une idée très-confuse de l'Etre suprême, auquel ils donnent le nom de *Molungo*. Ils ne l'honorent ni ne le craignent. Quoiqu'ils aient une peur extrême du

diable, qu'ils nomment *Musucca* & qui, selon leurs idées, est l'ennemi déclaré du genre humain, ils ne lui rendent cependant aucun hommage. Leurs rois sont leurs dieux; & ces peuples grossiers rendent à l'image de la Divinité les honneurs dûs à la Divinité même. Ils prodiguent à ces princes les titres pompeux de Seigneur du soleil & de la lune, de Roi de la terre & de la mer; & ne suivant dans leurs éloges que les idées vicieuses qu'ils ont de la perfection, ils donnent à leurs monarques les noms de *grand voleur* & de *grand sorcier*, comme on donneroit à un prince Européen celui de *grand conquérant*. Dans les calamités publiques, dans les temps de sécheresse, de peste & de famine, ils viennent implorer le secours de leur monarque. Ils apportent à ses pieds de riches offrandes; &, lorsque le cours de la nature fait cesser enfin la calamité, ils ne manquent point d'attribuer cet heureux changement au pouvoir de leur prince. Ils reconnoissent cependant des divinités supérieures à leurs monarques : ce sont les ames des morts. Ils ne rendent tant d'honneurs à leurs rois, que parce qu'ils sont persuadés que les ames ne leur refusent jamais rien de ce qu'ils demandent. Le premier jour de la lune, & certains autres jours, ils célébrent des fêtes en l'honneur des morts, ou, selon leur langage, des gens de bien trépassés. C'est le roi qui marque le temps, & qui régle les cérémonies de ces fêtes qu'on nomme *Musimos*, les seules qui soient en usage chez ces peuples.

32. Les habitants de l'isle de Madagascar honorent particulierement d'un culte extérieur & sensible cette idole à laquelle tous les hommes offrent des vœux secrets, l'or, la divinité du genre humain; & leur idolâtrie n'est peut-être pas la plus absurde. Lorsqu'ils ont de l'or entre leurs mains, ils l'élevent au-dessus de leurs têtes, & le baisent avec un profond respect. Plusieurs même regardent comme un bonheur pour eux de pouvoir boire de l'eau dans laquelle on a plongé un anneau ou une bague d'or, & s'imaginent obtenir par ce moyen la rémission de leurs péchés.

33. Les Hottentots rendent des honneurs divins à un insecte qu'on dit être particulier à leur pays. Son dos est

vert, marqueté de taches rouges & blanches. Son ventre est parsemé des mêmes taches. Il a deux aîles & deux cornes sur la tête. Cet animal est regardé par les habitants comme une divinité bienfaisante ; &, lorsqu'ils la voient paroître, ils immolent en son honneur deux brebis pour le remercier de la visite qu'il veut bien leur rendre. Ils croient que sa vue est pour eux le gage du pardon de leurs péchés. Si, par hazard, cet insecte vient se placer sur un d'entr'eux, il devient l'objet de la vénération de tous ses compatriotes, & particuliérement de ses voisins. On pense que le dieu, par cette faveur spéciale, a voulu manifester sa prétendue sainteté. On immole, en actions de graces, le bœuf le plus gras ; & les entrailles en sont offertes au favori du dieu. On lui attache au col la coëffe du bœuf, après l'avoir tordue & saupoudrée de buchu. Il faut que le nouveau saint la porte jusqu'à ce qu'elle tombe par morceaux. On lui donne aussi la graisse du bœuf pour qu'il s'en frote le corps ; &, tant qu'elle dure, il ne peut point se servir d'aucune autre graisse.

34. On ne trouve guéres, parmi les idolâtres, de culte plus barbare & plus inhumain que celui des Mexicains. Ils avoient une idole formée de toutes les semences de la terre, pétries avec le sang de quelques enfants qu'on immoloit, & auxquels on arrachoit le cœur pour le présenter, en forme d'offrande, à la divinité. Cette idole sanguinaire étoit si respectée, qu'il n'y avoit que les prêtres qui eussent le droit de la toucher. Au bout d'un certain temps, ils brisoient l'ancienne idole, & en distribuoient les piéces aux dévots, comme autant de reliques. Ils en formoient ensuite une nouvelle avec les mêmes cérémonies barbares, dont nous avons parlé.

35. Les peuples de la province de Manta dans le Pérou, parmi plusieurs divinités créées par leur caprice, adoroient une émeraude d'une grosseur prodigieuse. Les jours de fête, ils la plaçoient dans un lieu élevé, afin que tout le peuple pût la voir.

IDOLE : représentation d'une fausse divinité à laquelle on rend les honneurs divins. Les hommes furent long-temps idolâtres sans avoir d'idoles. Ils adoroient

Un bloc de marbre étoit si beau,
Qu'un Statuaire en fit l'emplette.
Qu'en fera, dit-il, mon ciseau ?
Sera-t-il dieu, table ou cuvette ?
Il sera Dieu ; même je veux
Qu'il ait en ses mains un tonnerre.
Tremblez, humains, faites des vœux ;
Voilà le maître de la terre.

Il ne faut pas confondre avec les idoles les images des empereurs Romains, qui étoient envoyées dans toutes les provinces de l'Empire, & auxquelles les peuples rendoient les mêmes hommages qu'à la personne de l'empereur : ces hommages étoient purement civils. Les Chrétiens ne refuserent point de donner aux statues de leurs maîtres ces marques de respect ; & l'Eglise ne les trouva point contraires au culte du vrai Dieu.

Eusebe assure avoir vu une statue qui représentoit Jesus-Christ, avec une autre petite statue à côté, qui représentoit une femme baissée, & touchant le bas de la robe de Notre-Seigneur. Cette statue avoit été érigée par cette femme connue dans l'Ecriture, sous le nom d'*Hémorrhoïsse*, & qui fut guérie d'un flux de sang, en touchant avec foi la frange de la robe de Jesus-Christ. Cette femme, voulant éterniser sa reconnoissance, éleva ce monument devant la porte de sa maison, dans la ville de Césarée de Philippe en Phénicie. Le même auteur dit que, dans la suite des temps, on vit croître sur la base de cette statue une certaine herbe d'une espece inconnue, qui avoit la propriété de guérir les flux de sang. Julien l'Apostat détruisit ce monument, & mit sa statue à la place; mais l'image de cet empereur impie fut brisée d'un coup de foudre. Nous ne plaçons ici ce trait, que pour faire voir que toutes les statues ne sont pas des idoles, & que les hommages rendus à la représentation de la Divinité, sont légitimes, lorsqu'ils ne se bornent pas à cette représentation, mais s'élevent jusqu'à la chose représentée. *Voyez* IDOLATRIE.

3. On remarque dans les pagodes des Chinois une idole haute de vingt pieds, qu'ils appellent *le dieu de*

l'immortalité. Ils le représentent sous la forme d'un homme extrêmement gros & replet, avec un ventre nud d'un volume prodigieux. Son air est riant & serein. Il est assis les jambes croisées. Ils ont aussi une autre idole sous une figure humaine, dans la même attitude, mais moins grosse, & revetûe par-devant d'une étoffe legere : c'est le dieu du plaisir. Ils ont mis au rang de leurs dieux un de leurs princes qu'ils appellent *le grand roi Kang.* Son idole a trente pieds de hauteur. Elle est dorée depuis le haut jusqu'en bas, revêtue d'habits magnifiques : sur sa tête brille une superbe couronne. Ce sont-là les divinités les plus remarquables des Chinois ; mais ils en ont une infinité d'autres qu'ils adorent sous toutes sortes de formes. On les voit dans les rues, dans les champs, sur les barques, près des tombeaux & dans les maisons. Les Chinois brûlent devant ces idoles de l'encens & des parfums. Ils les regardent comme leurs dieux domestiques, & leur rendent les mêmes hommages qu'à ceux qui sont placés dans les pagodes. Mais ces especes de Pénates, quoiqu'aussi honorés que les dieux publics, sont cependant exposés à des accidents fâcheux, qui rendent leur condition moins agréable. Leurs adorateurs exigent d'eux bien au-delà de leur pouvoir. Ils veulent que leurs vœux soient exaucés, & ne prétendent pas brûler leur encens en pure perte. Si malgré leurs prieres assidues, ils s'apperçoivent que rien ne leur réussit, ils font sentir les effets de leur mécontentement à l'idole impuissante : ils l'accablent d'injures & de coups ; la traînent dans la fange des rues, & la réleguent, comme un meuble inutile, dans quelque coin obscur de leur maison. Mais si, quelque temps après, le hazard leur procure quelqu'heureux succès, ils s'imaginent que l'idole, mortifiée du châtiment qu'elle a reçu, se corrige & leur devient plus favorable. Alors leur ressentiment s'évanouit : ils rentrent en grace avec leur dieu, & lui rendent son premier éclat. Ils le prient d'excuser leur emportement, & lui promettent de réparer le dommage qu'il a reçu. Un missionnaire, qui a fait un long séjour à la Chine, rapporte à ce sujet une histoire plaisante, arrivée à Nan-King. Un habitant de cette ville, dont la fille unique étoit attaquée d'une

maladie dangereuſe, accabloit tous les jours ſon idole de prieres, d'offrandes & de ſacrifices. Il n'épargnoit rien pour obtenir ſa guériſon; & les Bonzes, qui profitoient de ſes libéralités, lui avoient aſſuré, de la part de l'idole, que la fille guériroit bientôt; mais l'événement fit voir leur impoſture. La fille mourut. Le pere déſolé, ne ſçachant à qui s'en prendre, réſolut d'intenter un procès à l'idole, pour ſe dédommager, par cette vengeance, des dépenſes inutiles qu'il avoit faites. L'affaire fut agitée dans pluſieurs tribunaux. Les Bonzes allarmés, ſolliciterent vivement cet homme de ſe déſiſter de ſa pourſuite, lui promettant une ſomme d'argent pour l'indemniſer de ſes frais; mais le pere, trop irrité contre l'idole, ne voulut pas en avoir le démenti. Il preſſa vivement l'affaire; &, après bien des diſcuſſions, il gagna enfin ſon procès. L'idole fut bannie à perpétuité du royaume, comme impuiſſante & inutile. On démolit ſon temple, & l'on châtia ſévérement les Bonzes trompeurs.

4. Le P. Tiſſanier, Jéſuite, rapporte que la Légende des Tonquinois fait mention de trois perſonnes qui ſe brûlerent dans le même foyer, & que c'eſt en mémoire de cet événement que la ſtatue, qui repréſente le dieu de la cuiſine, eſt compoſée de trois pierres.

5. On rencontre par-tout au Japon un grand nombre d'idoles expoſées dans les lieux publics, dans les carrefours, ſur les grands chemins, ſur les ponts, auprès des couvents, des chapelles & des temples. On voit même des images & des eſtampes qui repréſentent des idoles affichées ſur les portes des villes, ſur les murs des édifices publics, ou ſur des poteaux, au coin des rues & des ponts. Mais aucune loi n'oblige les paſſants de donner à ces images des marques extérieures de reſpect. Chaque maiſon a l'image de ſes dieux tutélaires & domeſtiques expoſée ſur la porte. Les Japonois n'épargnent rien pour la parure de leurs idoles. Elles ſont ordinairement toutes dorées : un cercle de rayons, ou bien une guirlande, leur ſert de couronne. Pluſieurs ont la tête couverte d'une eſpece de mitre, quelquefois d'un bonnet, ou bien d'un chapeau ſemblable à

ceux des Chinois. Toutes les divinités Japonoises ont une taille de géant; leur siége est la fleur d'une certaine plante que les Japonois appellent *tarate*, à laquelle les botanistes donnent le nom de *nymphæa*.

6. On ne sçait presque rien du culte de plusieurs peuples qui habitent vers le nord & le nord-est de l'Asie. On rapporte qu'ils façonnent fort grossierement des morceaux de bois, dont ils se font des divinités. On ajoûte cependant qu'ils ont des idoles plus nobles, & qu'ils paroissent adorer le soleil & la lune. Ils ont des idoles publiques & domestiques : les unes ne sont pas mieux traitées que les autres. Le plus grand régal que leur fassent leurs adorateurs, c'est de leur barbouiller la bouche avec de la graisse de poisson : n'oublions pas les offrandes, qui consistent en du sang tout chaud de quelqu'animal qu'ils viennent de tuer.

7. Les Tartares Ostiakes, répandus depuis l'Irtis & l'Oby jusqu'au fleuve Jéniséa, ont aussi des dieux publics & particuliers. Ceux-cy restent dans la maison qu'ils sont chargés de protéger : les premiers brillent sur un plus grand théatre. Quelquefois leurs statues sont exposées à la vénération publique, sur le sommet d'une montagne : quelquefois on leur dresse un petit temple, ou plutôt une petite cabane de bois, au milieu d'une épaisse forêt. Auprès de la cabane, on a coûtume de bâtir une petite loge destinée à recueillir les os des animaux qu'on immole à la divinité.

Les Tartares Samoïèdes suspendent au haut des arbres leurs idoles, qui sont d'une forme grossiere & bizarre : quelquefois ils les renferment dans leurs cabanes. Le soleil & la lune sont leurs plus nobles divinités. Malgré toute cette idolâtrie, un voyageur assure qu'ils reconnoissent un Etre suprême, auquel ils donnent le nom de *Heïa*

Parmi les idoles des Tartares Ostiakes, on distingue celle qui a inspection sur les oies, sur les canards, & autre gibier de cette espece. Elle est d'airain, & a la forme d'une oie, dont les aîles sont étendues.

Au rapport de Carpin, les tartares idolâtres ont coûtume de placer à la porte de leurs cabanes des statues

de feutre, qui ont une figure humaine : ce sont là leurs divinités. Ces peuples sont persuadés qu'elles veillent sur eux & sur leurs troupeaux, & attirent la prospérité sur leurs cabanes. Dans chaque famille, le mari & la femme ont chacun leur idole particuliere. Celle du mari a le titre de Frere du Maître. Celle de la femme s'appelle Sœur de la Maîtresse. Entre ces deux idoles, on a coûtume d'en placer une autre petite, dont l'emploi est de veiller sur la maison. C'est ainsi que ces idolâtres distinguent ridiculement la maison d'avec ceux qui l'habitent. Au pied du lit, ils posent une autre petite statue qui, par une autre distinction aussi subtile, est particuliérement chargée de prendre soin des femmes & des filles de la maison : aussi est-elle toujours tournée vers l'orient, qui est le côté destiné aux femmes, chez ces peuples. Auprès de la porte ils mettent une autre idole tournée du côté de l'occident, qui est le côté des hommes, laquelle tient en main une tettine de jument; ce qui fait voir que l'emploi des hommes est de traire les juments. En face de cette idole, il y en a une autre, qui regarde l'orient, & qui tient en main une tettine de vache, pour marquer que c'est aux femmes à traire les vaches.

Les Calmoucks-Barabinskis n'ont point d'autre divinité qu'une certaine idole de bois, grossiérement sculptée, & revêtue d'une robe composée de plusieurs piéces de différentes couleurs. Cette divinité n'a pour temple qu'une armoire où elle reste enfermée jusqu'à ce que les habitants sortent du village pour chasser, ou pour aller faire quelque expédition. Dans ces occasions importantes, on tire l'idole de son obscurité, & on la conduit sur un traîneau à la tête de la troupe. La premiere personne, qui se rencontre sur la route, est une victime qu'on lui immole. De plus grands honneurs l'attendent au logis. S'il arrive que l'expédition ou la chasse soit heureuse, ce bon succès lui est attribué ; & on l'en remercie en conséquence. On l'expose au haut d'une cabane revêtue des plus précieuses fourrures, qui, dès-lors, ne servent plus à aucun autre usage. Les Tungouses, qui habitent la Sibérie orientale, façonnent

eux-mêmes des morceaux de bois, leur donnent l'apparence d'une forme humaine : ce sont là leurs divinités. Elles sont ordinairement de la hauteur d'un pied & demi. Leur prétendue divinité ne les met pas à couvert des outrages de leurs adorateurs, lorsqu'elles n'exaucent pas leurs vœux ; & bien leur en prend alors d'être de bois.

8. Les habitants de l'isle de Ceylan ont une fameuse idole à laquelle ils s'adressent pour obtenir la santé, la sagesse, les richesses, &c. Cette idole est représentée avec une tête d'éléphant. On peut aussi regarder, comme autant d'idoles, des têtes d'éléphants placées dans des grottes & dans des creux d'arbres sur les chemins, auxquelles les passants rendent quelques hommages. Les plus sensés d'entre ces idolâtres n'attribuent aucune vertu particuliere aux idoles. Ils ne les regardent que comme de simples représentations de la divinité, qui servent à fixer leur attention, lorsqu'ils font leurs prieres, & à élever leur esprit jusqu'à l'objet invisible qu'elles représentent. D'autres, plus grossiers, s'imaginent que les dieux communiquent leur sainteté & leur pouvoir à la matiere qui les représente; & plusieurs d'entre ces derniers ne sont pas plus polis que les Chinois envers leurs idoles, lorsqu'elles n'exaucent pas leurs vœux. Ils les insultent & les maltraitent comme des divinités impuissantes.

9. Dans le royaume d'Arracan, les temples sont si bien garnis d'idoles, qu'on en compte jusqu'à vingt mille dans un seul temple. La plûpart ne donnent pas grande idée de la divinité qu'elles représentent. Elles sont pétries d'argille, & durcies au soleil; mais, au rapport d'Ovington, il y en a plusieurs dans le palais du roi, qui sont très-magnifiques, & éblouissent par l'éclat de l'or & des pierreries dont elles sont revêtues. Elles sont creuses en dedans; & leur hauteur est à-peu-près celle d'un homme ordinaire. On voit sur la montagne de Pora une idole fameuse par la dévotion des peuples qui viennent de tous côtés lui rendre leurs hommages. Quelques-uns prétendent qu'elle représente le dieu Quiai-Poragrai, si respecté des peuples d'Arracan. (*Voyez son article.*) Cette idole est placée sur un pié-

destal, les jambes croisées; &, chaque jour, on lui sert un repas magnifique, dont le roi fait les frais. Les habitants d'Arracan ont soin de bien couvrir leurs idoles, pendant l'hyver, pour les garantir de la rigueur du froid; usage qui fait bien voir la grossiereté des idées que ces peuples se forment de la divinité. Outre les idoles publiques, qui habitent dans les temples, chaque citoyen a dans sa maison des idoles domestiques, qu'il honore avec d'autant plus de soin, qu'il les regarde comme les protectrices particulieres du logis. Avant de commencer son repas, il ne manque jamais de leur offrir une partie des mets qu'il doit manger. Il pousse même la dévotion jusqu'à se faire imprimer avec un fer chaud certaines marques sur les bras & sur les épaules, qui témoignent son dévouement particulier à ses idoles domestiques.

10. Quelques habitants des isles Philippines ont pour idoles des troncs d'arbres creusés, & grossierement sculptés, si l'on peut appeller sculpture deux trous faits dans le bois pour marquer les yeux; un troisieme, beaucoup plus grand, qui représente la bouche, & dans lequel quatre morceaux de bois forment quatre dents, qui sont comme des défenses de sanglier.

11. Sur la côte orientale du Mexique, „ les Espagnols rencontrerent des idoles de différentes figures, & toutes horribles, dit l'auteur de l'Histoire de la Conquête du Mexique. Elles étoient posées sur des autels, où l'on montoit par des degrés, proche desquels il y avoit six ou sept corps humains, immolés depuis peu, & mis en quartiers, après leur avoir arraché les entrailles. "

Les principales idoles des habitants de Campèche étoient plus propres à inspirer l'effroi que la dévotion. C'étoit une statue de marbre, représentant un homme au milieu de deux animaux féroces qui, la gueule béante, sembloient sur le point de le dévorer. Auprès de cette statue, on voyoit un serpent qui avoit quarante-sept pieds de long, & dont la grosseur étoit proportionnée. Devant cette horrible bête, étoit un lion dont la tête étoit enfoncée dans la gueule du serpent.

Sous ces deux figures, on voyoit épars des membres humains, des bras, des têtes, des jambes, & diverses sortes d'armes; des arcs, des fléches, &c. Une espece de palissade environnoit ces étranges idoles qui étoient aussi de marbre. Elles étoient élevées sur un théatre d'une forme quarrée, qui avoit environ quatre coudées de hauteur, & qui étoit construit avec de la terre & des pierres.

L'idole la plus considérable de l'isle de Tabasco étoit un lion énorme, sur le col duquel on avoit pratiqué un creux où l'on mettoit les corps sanglants des malheureux que l'on venoit de sacrifier à cette affreuse divinité. Dans cette situation, tout leur sang s'écouloit dans un bassin de pierre, placé à côté de l'idole. Les prêtres frotoient le visage du dieu avec le cœur de la victime.

12. „ La religion (des peuples qui habitent autour du fleuve des Amazones, & dans l'intérieur de l'Amérique méridionale jusqu'au Pérou) est presque toute semblable, dit le P. d'Acunha. Ils adorent tous des idoles qu'ils fabriquent de leurs mains, & auxquelles ils attribuent diverses opérations. Les unes dominent, à ce qu'ils croient, sur les eaux; & ils les représentent avec un poisson à la main. Ils en ont pour les semailles, & d'autres pour leur inspirer du courage dans les combats. Ils disent que ces divinités sont descendues du ciel exprès pour demeurer avec eux, & leur faire du bien; mais ils ne leur rendent aucun culte: ils les portent dans un étui, ou les abandonnent à l'écart, jusqu'à ce qu'ils en aient besoin. C'est ainsi que, prêts à marcher à la guerre, ils élevent à la proue de leurs canots l'idole en qui ils se confient le plus, & dont ils attendent la victoire. Ils en usent de même quand ils vont à la pêche, & ils adorent l'idole qui domine sur les eaux.

IÉNOIS. C'est le nom d'une secte de Luthériens.

IÉROPHORES. Les Grecs donnoient ce nom à ceux qui, dans les cérémonies religieuses, & dans les processions, portoient les statues des dieux, & les autres choses sacrées.

IGNICOLES. C'est le nom que l'on donne aux adorateurs du feu, tels que furent autrefois les anciens

Perſans, & tels que ſont aujourd'hui les Gaures ou Guèbres.

IGNORANTINS : ſurnom donné aux Freres de la Doctrine Chrétienne, inſtitués en France par M. de la Salle, pour inſtruire les enfants des premiers principes de la religion, & leur apprendre à lire & à écrire.

ILITHYE : déeſſe du paganiſme, qui préſidoit aux accouchements. Les Romains avoient élevé en ſon honneur un temple dans lequel on portoit une piéce de monnoie, à la naiſſance & à la mort de chaque perſonne, & lorſqu'on prenoit la robe virile. Ilithye eſt la même que LUCINE. *Voyez* cet article.

ILLUMINÉS : ſecte de viſionnaires & de fanatiques, qui furent auſſi nommés *Alumbrados*, & qui parurent en Eſpagne, vers l'an 1575. Ils prétendoient que, par le moyen de l'oraiſon mentale, ils contractoient une union ſi intime avec Dieu, & s'élevoient à un tel degré de perfection, qu'ils devenoient impeccables; que, dans cet état de ſainteté, les ſacrements, les bonnes œuvres, & tous les moyens de ſalut que fournit la religion, leur étoient inutiles; qu'ils pouvoient, ſans pécher, commettre toutes ſortes d'actions, & même ſe livrer aux plus infâmes plaiſirs. L'inquiſition pourſuivit avec tant de vigueur ces ſectaires extravagants, qu'elle vint à bout de les diſſiper. On les vit cependant reparoître en 1623, dans le diocéſe de Séville; mais dom André Pachécho, qui en étoit évêque, & qui avoit, en même temps, la charge d'inquiſiteur général du royaume, fit condamner au feu ſept des principaux chefs; ce qui intimida tellement les autres, que quelques-uns renoncerent à leurs erreurs; & le reſte ſe déroba par la fuite aux recherches de l'inquiſition.

Les Illuminés ayant été exterminés en Eſpagne, ſe reproduiſirent en France. Un curé de S. Georges de Roye en Picardie, nommé *Pierre Guérin*, commença d'abord à prêcher la doctrine des Illuminés, & ſe fit pluſieurs partiſans qui, de ſon nom, furent appellés *Guérinets*. D'autres ſectaires de la même province ſe joignirent aux Guérinets; & tous enſemble ne formerent qu'une ſeule & même ſociété ſous le nom d'I-

luminés : voici quel étoit le précis de leur doctrine. „ Dieu, disoient-ils, avoit révélé à un de leurs confreres, nommé *Antoine Beuquet*, une méthode particuliere d'oraison, & une nouvelle régle de conduite, par le moyen de laquelle on acquéroit, en peu de temps, une perfection & une sainteté aussi grande que celle des bienheureux, & même de la sainte Vierge. Quand on étoit une fois arrivé à cet état sublime d'union avec Dieu, on n'avoit plus besoin de produire aucun acte : c'étoit Dieu seul qui agissoit en nous. Ces voies sublimes avoient été inconnues aux plus grands saints. S. Pierre & saint Paul n'avoient jamais été que des enfants & des novices dans la vie spirituelle. Les seuls Illuminés possédoient ce qu'il y a de plus raffiné dans la dévotion, & sçavoient les plus sublimes routes de la spiritualité. Ils ajoûtoient que, dans l'espace de dix ans, leur secte seroit répandue dans tout l'univers, & qu'alors la Religion prendroit une nouvelle face; que toutes les cérémonies extérieures seroient abolies, & que tout le Christianisme ne consisteroit plus que dans une union intime des ames avec Dieu. Louis XIII employa toute son autorité pour détruire cette secte. Il fit faire des recherches si exactes de ces hérétiques, & ceux qui furent saisis furent traités avec tant de rigueur, qu'en 1635 on n'entendit plus parler des Illuminés.

On donne aussi le nom d'*Illuminés* en Turquie à certains sectaires que nous avons fait connoître à l'article ESKRAKIS.

ILLYRICAINS : hérétiques du sixieme siécle, qui soutenoient que les bonnes œuvres n'étoient pas nécessaires pour le salut, & qui renouvelloient les erreurs de l'Arianisme. Ils furent ainsi nommés, parce qu'ils avoient pour chef Mathias Francowitz, natif d'Albone en Illyrie, &, pour cette raison, surnommé *Illyricus.*

IMAGES. 1. Les Juifs modernes regardent comme une idolâtrie toute sorte d'images ou de représentations quelconques. On n'en apperçoit aucune, ni dans leurs maisons, ni dans leurs synagogues. Il est vrai que

les Juifs Italiens ſont moins ſcrupuleux que les autres, & ſe permettent d'avoir chez eux des portraits & des tableaux ; mais ils obſervent de n'en jamais avoir en relief, ni dont les corps ſoient entiers.

2. Il y a dans l'iſle de Scyros une fameuſe chapelle dédiée à S. Georges, qui attire un grand nombre de pélerins & d'offrandes. Elle eſt particulierement célébre par une image miraculeuſe de ce ſaint martyr, qu'un moine aveugle porte ſur ſes épaules. On voit ſouvent cette image ſauter en l'air d'elle-même, & aller ſe placer ſur le dos de ceux qui ont négligé d'accomplir les vœux qu'ils ont faits à S. Georges. Elle les tourmente; les accable de coups, & ne les quitte point qu'ils n'aient ſatisfait à leur obligation. Voilà un des tours les plus ingénieux de la ſubtilité des prêtres Grecs, dont on verra pluſieurs autres traits dans le cours de cet ouvrage.

3. Les Abyſſins ſe proſternent humblement devant les images des ſaints. Ils les baiſent avec reſpect, & s'en frotent le front, en prononçant quelques prieres courtes & ferventes.

IMAMIE. C'eſt le nom de la ſecte d'Ali, que ſuivent les Perſans. Ce mot eſt formé de l'arabe *Iman*, qui ſignifie un *chef de religion. Voyez* SHIIS.

IMAMIEN. On donne ce nom aux Perſans de la ſecte d'Ali, appellée *Imamie*.

IMAN, eſt le nom d'une dignité eccléſiaſtique chez les Mahométans, & la derniere de leur hiérarchie. Pour parvenir à la place d'Imaüm ou curé d'une moſquée, il faut avoir été du nombre des Imans, qui, du haut des clochers, appellent le peuple à la priere.

IMARETS. Ce ſont des hôpitaux bâtis pour les malades & les inſenſés. Ils tiennent communément aux moſquées. Les voyageurs rapportent qu'à Damas, il y a des imarets pour les animaux malades. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'il n'y a point de pauvres à Conſtantinople, & que la police paie des bouchers, pour donner, à certaines heures du jour, de la viande & du pain aux chiens & aux chats, qui ne manquent pas de ſe trouver aux carrefours où ſe fait cette diſtribution, à l'heure accoûtumée. Il y a dans ces imarets de très-vaſtes cours, &, au

au milieu, de magnifiques fontaines pour y entretenir la plus grande propreté. *Voyez* HÔPITAUX, AUMÔNE, HOSPITALITÉ.

IMAüMS, *ou* EMAüMS. Ce font des miniftres de la religion chez les Mahométans, on peut les comparer à nos curés de paroiffes, fi ce n'eft que dans leurs mofquées, ils font indépendants des Mollahs, & même du Muphti. Le Grand-Vifir a feul le droit de les juger. Quand un Imaüm eft privé de fa dignité, il redevient fimple laïque; & le Vifir en nomme un autre en fa place. Leur habillement eft le même que celui des Turcs excepté le turban qu'ils portent plus large & pliffé différemment. A fa mort, les paroiffiens préfentent un Iman au Grand-Vifir pour le remplacer. Le moyen de s'affurer que le nouvel Imaüm eft plus digne encore de les gouverner que fon prédéceffeur, eft très-fimple. On lui fait lire quelques verfets de l'alcoran, en préfence du miniftre, qui l'agrée & lui donne fon tefcher ou vifa. Il eft peu d'Imaüms qui fe donnent la peine de prêcher au peuple. Ils en laiffent le foin aux Scheigs ou Soighs, dont nous parlerons ci-après.

Les Imaüms, &, en général, le corps des miniftres, ou l'Uléma, font fort eftimés chez les Mahométans. Auffi le Grand-Seigneur leur prodigue-t-il dans fes lettres les titres les plus flateurs. Tel eft fon ftyle : „ O „ vous, qui êtes la gloire des juges & des hommes „ fages, des thréfors profonds d'éloquence & d'excel- „ lence, dont la fageffe & les talents ne peuvent être „ augmentés, &c."

IMMERSION : maniere de conférer le Baptême, laquelle eft en ufage dans l'Eglife Gréque, & qui confifte à plonger dans l'eau celui qu'on baptife. Les Grecs, dans leur Baptême, font trois immerfions en l'honneur des trois Perfonnes de la Trinité. Ils difent que la premiere immerfion repréfente la mort; la feconde, la réfurrection; & la troifieme, la vie éternelle. L'ufage, parmi eux, eft de ne baptifer les enfants que huit jours après leur naiffance, & fouvent plus tard; &, comme ils ne pourroient foutenir dans un âge fi tendre d'être plongés dans l'eau froide, on fait chauffer l'eau du bap-

tistere ; & les parents y jettent des fleurs odoriférantes. „ Sept jours après le Baptême, dit Tournefort, on „ porte l'enfant à l'église pour y faire l'ablution. Le „ prêtre, récitant les prieres marquées dans le Rituel, „ non-seulement lave la chemise de l'enfant, mais le „ décrasse avec une éponge neuve, ou un linge pro- „ pre, & le renvoie, en lui disant ces paroles : Te „ voilà baptisé, éclairé de la lumiere céleste... sanctifié „ & lavé au nom du Pere, du Fils, & du Saint-Esprit."

2. Voici la maniere dont on administre le Baptême en Moscovie. L'enfant est amené à l'église par le parrein & la marreine, qui donnent, en entrant, neuf bougies au prêtre. Celui-ci dispose ces bougies en forme de croix, sur le bassin, dans lequel l'enfant doit être plongé, & les allume; puis il encense ceux qui lui ont donné les bougies, & consacre, avec des prieres & des bénédictions, l'eau qui doit servir au Baptême. Cette consécration est suivie d'une procession qu'il fait autour du bassin, avec le parrein & la marreine, & précédé d'un clerc qui porte une image de S. Jean. Après avoir fait trois tours autour du bassin, il s'arrête ; & c'est alors qu'il demande à l'enfant s'il renonce, 1° au diable, 2° à ses anges, 3° à ses œuvres ? Le parrein & la marreine répondent, Oui, & crachent à terre en même temps. En faisant ces réponses, ils ont le dos tourné au bassin. On sort ensuite de l'église, pour exorciser l'enfant; car on pense que le diable, en sortant de son corps, souilleroit l'église par sa présence. L'exorcisme étant fini, le prêtre coupe sur la tête de l'enfant quelques cheveux qu'il met dans un livre; puis il le plonge dans le bassin, à trois reprises différentes. Il lui met ensuite un grain de sel dans la bouche, & lui fait plusieurs onctions. Il finit par le revêtir d'une chemise blanche, en lui disant : „ Tu es maintenant aussi net „ que cette chemise, & purifié de la tache du péché „ originel." L'auteur de la Religion des Moscovites ajoûte, qu'après le baptême, le prêtre fait avec la tête de l'enfant une croix à la porte de l'église, & qu'il donne sur cette porte trois coups de marteau : „ Il faut, „ dit cet auteur, que tous ceux qui ont été témoins du

„ baptême entendent le bruit. Autrement on croiroit que „ l'enfant n'auroit pas été bien baptisé." On a coûtume de pendre au col de l'enfant nouvellement baptisé une petite croix d'un métal plus ou moins riche, selon sa condition. Cette croix doit être conservée toute la vie; c'est une espece de certificat qui atteste que l'on a été baptisé. On enterre même les morts avec cette croix. Le prêtre, avant de renvoyer le parrein & la marreine, leur met en main l'image d'un saint qu'il destine pour patron à l'enfant, & leur recommande expressément d'élever cet enfant dans une dévotion particuliere pour le saint & pour son image.

Le baptême des prosélites est extrêmement rigoureux, à moins qu'ils ne se fassent baptiser en été; car c'est une coûtume dans le pays de ne les baptiser que dans une eau courante; & si, malheureusement, le jour de leur régénération tombe en hyver, on fait un trou dans la glace, & on les y plonge jusqu'au col. Toute la grace que l'on accorde à ceux dont le tempérament est foible & délicat, c'est de leur répandre sur la tête un tonneau plein d'eau; encore cette effusion désagréable se renouvelle-t-elle jusqu'à trois fois.

3. Tavernier assure que les Parsis ou Guèbres ont aussi l'usage du Baptême, par immersion, & plongent les enfants nouveaux-nés dans une cuve pleine d'eau. *Voyez* BAPTÊME.

IMMOLATION. Cette partie de la Messe, que nous appellons *Préface*, est nommée *Immolation* dans le Missel Gothique ou Gallican.

IMMORTALITÉ DE L'AME: vérité constante & métaphysique, fondée, 1° sur la justice du Créateur, qui doit récompenser dans une autre vie la vertu souvent persécutée dans la vie présente, & punir, après la mort, le crime & le vice souvent heureux dans ce monde; 2° sur l'essence même de l'ame, qui est la pensée, cette opération simple & spirituelle ne pouvant être produite par une substance composée, telle que la matiere, & la matiere étant seule susceptible de dissolution; 3° sur l'excellence de l'ame, dont les opérations sont si différentes de celles du corps, & qui doit, par con-

séquent, éprouver un sort tout-à-fait différent; 4° sur ce sentiment naturel & invincible, qui nous fait sans cesse étendre nos desirs & nos espérances au-delà des bornes de cette vie; 5° sur l'accord presqu'unanime de tous les peuples du monde; 6° sur la foi & la religion, &c. *Voyez* JUGEMENT DERNIER, FIN DU MONDE, MÉTEMPSYCOSE, RÉSURRECTION.

1. Les Turcs & tous les Mahométans sont persuadés que l'ame est immortelle. Leur religion promet des plaisirs éternels dans une autre vie à ceux qui seront fideles à remplir tous les préceptes qu'elle leur impose, & menace les réprouvés de peines qui ne finiront jamais.

2. Quelques Lettrés du Tonquin pensent qu'il n'y a que les ames des gens de bien, qui jouissent de l'immortalité, & que celles des méchants périssent avec le corps.

3. Les habitants du royaume de Quitève, & les peuples voisins ou dépendants du Monomotapa, en Afrique, pensent que l'ame est immortelle. Ils n'ont absolument aucune notion de l'enfer; mais ils admettent un paradis à-peu-près semblable à celui de Mahomet, où ils esperent vivre éternellement dans les plaisirs.

4. Les peuples, qui habitent aux environs de la riviere de Quillimança, en Afrique, admettent aussi, pour la plûpart, l'immortalité de l'ame; mais on ignore ce qu'ils pensent de l'état de l'ame, lorsqu'elle a quitté le corps.

5. Les peuples de la Caribane sont persuadés que l'ame est immortelle; mais il ne paroît pas qu'ils lui assignent aucun séjour particulier, après sa séparation d'avec le corps. Ils croient qu'elle est errante dans la campagne; &, lorsqu'ils entendent l'écho, ils pensent que ce sont les ames des défunts qui parlent.

6. Les habitants de l'isle Formose pratiquent une cérémonie qui prouve qu'ils ont quelque connoissance de l'immortalité de l'ame. Lorsqu'une personne est morte, ils ont coûtume de construire une petite hute destinée à servir d'habitation à son ame. Ils ornent cette demeure le mieux qu'il est possible : ils l'environnent de guirlandes & de verdure; des banderolles de diverses cou-

leurs flotent aux quatre coins. Ils placent dans l'intérieur de la hute un vase rempli d'eau fraîche, avec une sorte de roseau, qu'on nomme *bambou*.

7. Quelques peuples du Mississipi s'imaginent que leurs parents ou amis décédés sont allés faire un voyage, & qu'ils doivent revenir. Dans cette idée, ils ne peuvent s'empêcher de verser des larmes, lorsqu'ils apperçoivent des étrangers.

Les Caciques des Natches, peuples du Mississipi, prétendent qu'ils sont descendus du soleil, & qu'ils y retourneront après leur mort.

D'autres peuples du même continent pensent, au rapport du P. Hennepin, „ que l'ame n'abandonne „ point le corps incontinent après la mort. Ils enterrent „ avec le mort son arc, ses fléches, du bled, de la „ viande, afin qu'il ait de quoi se nourrir, en attendant qu'il soit arrivé au pays des ames; &, comme „ ils en donnent à toutes les choses sensibles, ils disent „ que les hommes, après leur mort, chassent encore „ les ames des castors, des élans, des renards, &c."

Les Floridiens, qui habitent aux environs des montagnes d'Apalache, sont aussi persuadés que l'ame est immortelle, & reçoit, après cette vie, les peines ou les récompenses qu'elle a méritées.

8. Les Caribes sont persuadés que les hommes ont une ame dans chaque partie de leur corps. Les plus distinguées sont celles qui résident dans la tête & dans le cœur. Ils accordent à cette derniere le privilége de l'immortalité; ce qui n'empêche pas qu'ils ne pensent qu'elle est corporelle. Ils avouent seulement que la matiere, dont elle est composée, est plus subtile & plus déliée; opinion qui ne doit pas paroître trop grossiere dans un Caribe, puisqu'il s'est trouvé dans le Christianisme des gens éclairés qui l'ont soutenue.

IMPANATION. C'est le terme dont les théologiens se sont servis pour désigner l'opinion des Luthériens qui croient que le corps de J. C. est dans l'Eucharistie avec la substance du pain; au lieu qu'il n'y a que les especes qui y demeurent.

IMPIÉTÉ. Les rois des Imbis, espece de Canni

bales établis dans l'intérieur du royaume de Montbase en Afrique, se font rendre par leurs sujets les honneurs divins. Ils se donnent les titres fastueux d'Empereurs de toute la terre. Dans leur orgueil, ils osent attaquer le ciel même; &, lorsqu'ils se trouvent incommodés par le soleil & par la pluie, ils lancent leurs fléches contre le firmament, en vomissant d'horribles imprécations.

IMPOSITION DES MAINS : cérémonie qui est particulierement en usage dans l'administration du Sacrement de l'Ordre, de la Confirmation, & de celui de la Pénitence. L'évêque, qui confere les ordres, impose les mains sur l'ordinant & sur ceux qu'il confirme, ainsi que le prêtre sur le pénitent, lorsqu'il lui donne l'absolution.

IMPRÉCATION. Avant le regne du Czar Pierre le Grand, les Russes étoient persuadés que leur religion étoit la seule qui pouvoit conduire au salut. Ils faisoient rebaptiser, comme autant de payens, tous les Chrétiens qui adoptoient leur doctrine. Le nouveau converti, pendant la cérémonie de son Baptême, étoit obligé de cracher trois fois sur son épaule gauche, & de répéter après le prêtre cette imprécation : „ Maudits soient „ mes pere & mere, qui m'ont élevé dans la religion „ qui m'a été enseignée; je crache sur eux & sur leur „ religion. "

IMPURETÉS LÉGALES. Le soin de la propreté nécessaire à tous les hommes, mais beaucoup plus à ceux qui habitent dans les climats chauds, est l'origine de cette foule de loix sur la pureté extérieure que l'on trouve dans la plûpart des religions établies en Orient. La superstition venant à se mêler avec ce motif légitime, non-seulement les choses mal-propres par elles-mêmes, mais encore les choses les plus indifférentes, furent regardées comme capables de souiller l'homme. D'un devoir naturel on fit une obligation sacrée, qui se multiplia presqu'à l'infini.

1. Dans la loi des Juifs, il y avoit un grand nombre de choses qui rendoient les hommes impurs. Toucher un mort, se trouver dans la maison où il étoit, & même assister à ses funérailles, étoient autant d'impuretés lé-

gales, qui rendoient l'homme ſouillé pendant ſept jours; &, dans cet intervalle, il ne pouvoit avoir commerce avec perſonne. Ceux qui étoient attaqués de quelque maladie honteuſe, comme la lepre, la gonorrhée, étoient retranchés de la ſociété, juſqu'à ce qu'ils fuſſent guéris. Les femmes, qui avoient la maladie périodique de leur ſexe, ne pouvoient communiquer avec perſonne, ni toucher à rien, tant que duroit leur infirmité. Une femme, nouvellement accouchée d'un garçon, étoit ſouillée pendant quarante jours; &, ſi elle avoit mis au monde une fille, elle étoit impure pendant quatre-vingt-un jours. *Voyez* PURIFICATION.

2. Chez les Indiens, il y a pluſieurs choſes qui rendent impur. Toucher un mort, ou même avoir commerce avec ſes parents, les quinze premiers jours après ſon décès; s'approcher d'une femme qui a l'incommodité de ſon ſexe; ſe mettre le doigt dans la bouche; toucher quelqu'un, dans un repas, avec la main dont on ſe ſert pour manger; toucher à des gens ſouillés, ou en être touché; toucher une femme qui eſt en couches, ou bien ſon enfant: dans tous ces cas, l'on contracte une ſouillure qu'il faut effacer par quelque ablution. Le ritz, qui reſte à la fin d'un repas, eſt regardé comme une choſe impure: on le ramaſſe pour le jetter hors de la maiſon; &, ſi, en le ramaſſant, il en tombe un ſeul grain ſur le corps de quelqu'un, il eſt ſouillé. Si deux Indiens de différentes caſtes, ou tribus, prennent enſemble le bain, & que celui qui eſt d'une caſte inférieure faſſe rejaillir quelque goutte d'eau ſur l'autre, ce dernier devient impur. Mais toutes ces ſouillures ſont legeres, &, pour ainſi dire, vénielles. On peut aiſément les effacer par le bain; mais il y en a de mortelles que toutes les eaux du Gange ne ſçauroient nettoyer. Par exemple, celui qui, étant impur, mangeroit du ritz, avant de s'être purifié; un grand, qui mangeroit du ritz cuit par des gens d'une caſte inférieure, ou qui auroit quelque commerce avec des femmes moins nobles que lui; un homme qui mangeroit du ritz mêlé de deux différents plats, tous ces gens-là contractent une ſouillure ineffaçable, & ſont déchus de leur caſte.

3. C'eſt auſſi la coûtume, parmi les ſauvages du Canada, de priver de tout commerce avec les autres perſonnes une femme qui a l'incommodité ordinaire du ſexe. Le feu même de ſa cabane eſt cenſé ſouillé : on l'éteint & on jette toutes les cendres du foyer. Pendant huit jours, cette femme reſte dans une cabane écartée; & l'horreur qu'on a pour elle eſt ſi grande, qu'elle eſt obligée de mettre quelque ſigne ſur le bord d'un ruiſſeau où elle auroit bu, afin d'avertir les autres perſonnes de n'y pas boire.

Les habitants de la Virginie pratiquent à-peu-près la même choſe.

INAUGURATION : cérémonie religieuſe, qui ſe pratiquoit, chez les Romains, à la réception d'un augure. On donne auſſi le nom d'*inauguration* à la ſolemnité du ſacre des empereurs, des rois, & des prélats. *Voyez* SACRE.

INCARNATION. Ce terme déſigne l'union de la nature humaine à la nature divine dans la Perſonne du Verbe, Fils de Dieu, ſeconde Perſonne de la très-ſainte Trinité. Le Verbe fait homme s'appelle *Jeſus-Chriſt*, nom qui ſignifie *Sauveur-oint*, parce qu'il a préparé & conſommé la rédemption des hommes coupables par leurs péchés, & dignes de la mort éternelle. Jeſus-Chriſt eſt un composé, appellé *Théandrique* par les théologiens, c'eſt-à-dire de deux natures, la nature divine & la nature humaine. Cette derniere ne fait, étant unie hypoſtatiquement à la premiere, qu'une même Perſonne ou Hypoſtaſe avec elle : c'eſt l'Hypoſtaſe ou Perſonne du Fils de Dieu. C'eſt, après le myſtere de la ſainte Trinité, le ſecond de la Religion que Dieu a donnée aux hommes. La Rédemption eſt le troiſieme. Ces trois myſteres ſont le fondement de la Religion Chrétienne.

INCARNATIONS DE WISTNOU, (*les ſept*) dieu des Indiens. *Voyez* WISTNOU.

INCESTE. La religion des anciens Perſes ne mettoit point l'inceſte au rang des crimes. Les Rois de Perſe avoient coûtume d'aſſocier à leur thrône & à leur lit leurs plus proches parentes. On prétend que ce fut

par une basse complaisance pour le Souverain, que Zoroastre permit aussi l'inceste dans sa réforme. Prideaux assure que, dans la Tribu des Mages, ceux qui étoient nés de l'union incestueuse d'un fils avec sa mere, étoient particulierement estimés, & qu'on les élevoit préférablement à tous les autres, aux premieres dignités de la religion.

2. Dans l'isle de Ceylan l'inceste est permis aux Souverains, quoiqu'il soit regardé comme un crime dans un particulier; & les rois de cette isle poussent la permission si loin, qu'ils épousent même leurs propres filles.

3. L'inceste est commun & permis chez les Tartares Mongoles & Calmoucks. Les peres même n'ont point d'horreur de faire entrer dans leur lit leurs propres filles; mais les fils n'oseroient épouser leur mere: elle est la seule qu'ils respectent. On dit aussi que les Tartares Czérémisses se marient sans scrupule à leurs propres sœurs.

INCESTUEUX. On donna ce nom, dans le onzieme siecle de l'Eglise, à ceux qui, par une interprétation subtile des loix de Justinien, lesquelles établissent sept degrés de parenté, prétendoient qu'il falloit compter ces degrés, non pas de suite, mais quatre d'un côté & trois d'un autre, & qu'au-delà de ce nombre, on pouvoit contracter un mariage légitime. On nomma cette erreur touchant les mariages l'*hérésie des incestueux*; &, pour la condamner, le pape Alexandre II tint deux conciles, la même année, que l'on croit être 1065.

INCONNU. (*Dieu*) Les Arabes idolâtres, peu contents des dieux qu'ils adoroient, avoient élevé un temple en l'honneur du Dieu inconnu. On lit dans les Actes des Apôtres, que S. Paul, étant à Athènes, y vit un autel avec une inscription en hébreu, signifiant; *AU DIEU INCONNU*; ce qui lui donna occasion de dire aux Athéniens, qu'il venoit leur annoncer ce Dieu qu'ils adoroient sans le connoître.

INCORRUPTIBLES: hérétiques du sixieme siécle. Ils disoient que le Corps de Jesus-Christ étoit incorruptible, c'est-à-dire que, dès qu'il fut formé dans le sein de sa Mere, il ne fut plus susceptible d'aucune altération, d'aucun changement, pas même par les passions

corporelles & innocentes; enforte qu'avant sa mort, il mangeoit sans besoin, ainsi qu'après sa résurrection. L'empereur Justinien embrassa lui-même cette hérésie & la soutint de toute son autorité. Il persécuta même les évêques pour les forcer à l'admettre ; mais presque tous furent inébranlables.

INCUBES. Les payens donnoient ce nom à certains génies lascifs & malfaisants, qui tourmentoient les femmes, & même les hommes, pendant la nuit. Les faunes, les satyres & les autres dieux champêtres étoient aussi appellés *incubes*. Cette sorte de maladie, connue sous le nom de *cochemar*, & qu'on nomme aussi *incube*, qui consiste dans une grande oppression d'estomac pendant le sommeil, a, sans doute, donné lieu aux payens d'imaginer ces dieux incubes, qui se glissoient, pendant la nuit, dans le lit des femmes, & leur faisoient violence.

INDÉPENDANTS. C'est le nom que l'on a donné à quelques sectaires d'Angleterre & des provinces-Unies. Ils font profession de ne dépendre d'aucune autre assemblée ecclésiastique, & prétendent que cette église, ou congrégation particuliere, a en elle-même tout ce qui est nécessaire pour sa conduite & pour son gouvernement.

INDEX. (*congrégation de l'*) *Voyez* CONGRÉGATION.

INDIFFÉRENTISTES. C'est le nom que donnent les Luthériens d'Allemagne à ceux d'entr'eux qui ne sont attachés à aucune confession de foi ; qui n'en condamnent aucune, & qui les regardent toutes comme indifférentes.

INDIGÈTES : nom général que les Romains donnoient aux héros & aux grands hommes d'Italie, qui avoient mérité les honneurs divins. Tels étoient Faune, Vesta, Enée, Romulus. On les appelloit aussi *dieux locaux*. Plusieurs étymologistes dérivent le nom d'*indigètes*, de *inde geniti*, nés de l'endroit même où on les invoquoit.

INDULGENCES. C'est la rémission des peines temporelles qui sont dûes à des péchés actuels. Les in-

dulgences n'étoient aussi, dans leur origine, qu'un adoucissement de la pénitence canonique, dont la foiblesse de quelques pénitents ne pouvoit supporter toute la rigueur. Alors l'Eglise, comme une bonne mere, commuoit une partie de la pénitence en quelqu'autre exercice de dévotion beaucoup plus aisé, comme de visiter une église, de réciter quelque priere, de faire certaines aumônes. Dans la suite, on commua les peines canoniques en amendes pécuniaires; & c'est ce qui a donné lieu depuis à la vente des indulgences. L'abus des indulgences consiste à s'imaginer qu'on peut avec ce seul secours obtenir le pardon de ses péchés, sans contrition & sans pénitence. Cette idée, si flateuse pour les pécheurs, avoit autrefois tellement aveuglé la multitude, qu'elle eût acheté des indulgences au poids de l'or. Quelques papes, plus interessés que pieux, profiterent de cette disposition des peuples, & tirerent plus d'argent de leurs indulgences que jamais souverain n'en a tiré de la plus grosse ferme. Ce fut principalement sous le pontificat de Léon X, que ce honteux trafic éclata au grand scandale de tous les gens de bien. Ecoutons à ce sujet le P. Maimbourg dans son Histoire du Luthéranisme. „ Léon X, qui, élevé à la dignité „ suprême de l'Eglise, à l'âge de trente-sept ans, y fit „ éclater toutes les perfections d'un grand prince, sans „ avoir toutes celles d'un grand pape, ayant entrepris „ d'achever le superbe édifice de la basiliquê de saint „ Pierre... eut recours, à l'exemple du pape Jules, aux „ indulgences qu'il fit pubier par-tout, avec la permis„ sion de manger des œufs & du fromage, en Carême, „ & de se choisir un confesseur, à tous ceux qui contri„ bueroient à ce qu'on demandoit d'eux pour la fabrique „ de S. Pierre. Il faut reconnoître de bonne foi, que „ les papes, qui sont venus depuis, ont été bien plus „ réguliers dans la dispensation de ces thrésors spirituels, „ & que l'on fit alors certaines choses que l'on ne feroit „ pas aujourd'hui, & qui rendirent odieuses, principa„ lement en Allemagne, ces indulgences de Léon.... Il „ y a des auteurs qui assurent que l'on mit, en quelque „ maniere, ces indulgences en parti, & que, pour avoir „ promptement de l'argent comptant, on afferma tout

„ ce qu'on en pouvoit tirer à ceux qui en donnoient le
„ plus, & qui ensuite, non-seulement pour se rembour-
„ ser, mais aussi pour s'enrichir par un commerce si
„ honteux, faisoient choisir des prédicateurs d'indul-
„ gences, & des quêteurs, qu'ils croyoient les plus
„ propres, étant bien payés, à faire en sorte que le
„ peuple, pour gagner ces pardons, contribuât tout
„ ce que ces avares & sacrileges partisans en pré-
„ tendoient tirer.... Quelques-uns des prédicateurs des
„ indulgences en exageroient tellement le prix & la
„ valeur, qu'ils donnerent occasion au peuple de croire
„ qu'on étoit assuré de son salut & de délivrer les ames
„ du purgatoire, aussi-tôt qu'on auroit donné l'argent
„ qu'on demandoit pour les lettres qui témoignoient
„ qu'on avoit gagné l'indulgence.... On voyoit les com-
„ mis de ces partisans, qui avoient acheté le profit de
„ ces indulgences, faire tous les jours grand'chere dans
„ les cabarets, & employer en toutes sortes de débau-
„ ches une partie de cet argent que les pauvres disoient
„ qui leur étoit cruellement ravi."

Si l'on en croit le rapport de Corcal, dans ses Voyages aux Indes occidentales, il se fait encore en ce pays un débit assez considérable d'indulgences. „ Il n'y „ a fils de bonne maison, dit ce voyageur, qui ne „ s'en munisse, à deux réales la piéce, quoiqu'il y „ en ait de beaucoup plus cheres. Les Espagnols „ obligent leurs gens d'en acheter." On lit dans les Révélations de sainte Brigide, que Jesus-Christ apparut un jour à cette sainte, & lui dit, entr'autres choses, ces paroles remarquables : „ Le moyen le plus court „ de satisfaire à ses péchés, c'est de gagner les indul- „ gences. Pour moi, si je voulois traiter une ame avec „ douceur, je lui conseillerois de passer sa vie à Rome, „ n'y ayant point de lieu au monde où il y ait tant „ d'indulgences à gagner." Un autre abus considérable, c'est de se fier sur des indulgences fausses & nulles par elles-mêmes : telles sont celles qui excédent le pouvoir de ceux qui les donnent, qui sont accordées sans un motif suffisant & légitime, ou sur de faux exposés; celles dont le temps est expiré, ou qui ont été révo-

quées; celles où il n'y a point de proportion entre la rémission des peines temporelles du péché, & les œuvres prescrites pour l'obtenir. M. de Thiers, dans son Livre *De la plus nécessaire des dévotions*, dit, en parlant des indulgences : „ Elles sont devenues si fréquentes & si „ excessives, depuis environ un siécle & demi, qu'il „ n'y a pas toujours lieu de s'y fier beaucoup, à „ moins qu'elles n'aient été bien examinées & bien „ épurées." *Voyez* AUTELS PRIVILÉGIÉS.

INDULT : grace que le pape accorde par une bulle aux rois, aux prélats, aux communautés, ou à quelque personne en particulier, pour faire ou pour obtenir quelque chose contre la disposition du droit canon. Les indults ont pour objet la collation des bénéfices. C'est en vertu des indults accordés par les papes aux rois de France, qu'ils ont le pouvoir de nommer aux bénéfices consistoriaux de leur royaume. Les cardinaux ont aussi un indult en vertu duquel ils peuvent conférer en commende, tenir les bénéfices réguliers comme les séculiers, & ne peuvent être prévenus dans les six mois qu'ils ont pour conférer les bénéfices à leur nomination. Cet indult s'appelle ordinairement *indult du compact.*

L'indult du parlement de Paris a été accordé à cet illustre corps par le pape Eugene IV, & confirmé par les papes Paul III & Clément IX. En vertu de cet indult, les chanceliers de France, les présidents, conseillers, & autres officiers du parlement, peuvent, une fois pendant leur vie, être nommés par le roi à un collateur de France, &, au moyen de cette nomination, être pourvus du premier bénéfice vacant par mort, à la disposition de ce collateur. Si les officiers du parlement ne sont pas capables de bénéfices, ils peuvent présenter un clerc à leur place.

INDULT, est aussi le nom que l'on donne, dans l'église de Paris, aux Ecclésiastiques qui assistent à la Messe, revêtus d'une aube & d'une tunique pour servir le diacre & le sous-diacre.

INFERNAUX : hérétiques du XVI siécle, qui soutenoient que J. C. lorsqu'il descendit aux enfers, y

fut tourmenté comme les damnés. Calvin a osé avancer que J. C. y avoit souffert, jusqu'à sa Résurrection.

INFIDELES. C'est le nom général que l'on donne à tous ceux qui ne sont pas baptisés, aux Mahométans, aux Juifs, aux idolâtres qui ne sont pas du nombre des fideles.

INFRA-LAPSAIRES: hérétiques ainsi nommés, parce qu'ils soutenoient que Dieu, pour manifester sa justice, n'avoit pris la résolution de perdre un certain nombre d'hommes, qu'après avoir prévu la chute d'Adam, & *infrà lapsum Adami*; & en conséquence de cette chute, ils étoient opposés aux *Supra-Lapsaires*, qui soutenoient que Dieu avoit pris cette résolution, avant d'avoir prévu la chute d'Adam, *suprà lapsum Adami*.

INFULE. Les anciens appelloient ainsi des filamens ou franges de laine, dont les prêtres, les victimes & même les temples étoient ornés. L'infule, dit le Dictionnaire de Trévoux : „ étoit proprement une bandelette de laine blanche, qui couvroit la partie de „ la tête, où il y a des cheveux, jusqu'aux temples, „ & de laquelle tomboient, de chaque côté, deux „ cordons pour la lier."

INGEN: fameux missionnaire, qui se distingua dans le Japon, par son zéle pour la secte du Budsdoïsme. Il étoit Chinois d'origine, & commença à se faire connoître vers l'an 1650. Il passa au Japon en 1653, dans les temps que les missionnaires Européens annonçoient la Religion Chrétienne aux Japonois. Il s'opposa vivement aux progrès de ces prédicateurs zélés, & soutint la secte de Budsdo, qui commençoit à chanceler. Sa sainteté apparente, sa vie dure & austere, le faisoient écouter avec respect des Japonois. Un prétendu miracle, qu'il fit alors, confirma sa réputation. Une longue séchéresse menaçoit les Japonois d'une famine prochaine. Dans cette extrémité, ils eurent recours à cet Ingen, qu'ils regardoient comme un saint, & le conjurerent de dire le kitoo, espece de priere qu'on fait dans les temps de calamité. Ingen, après plusieurs refus modestes, céda enfin aux instances des Japonois, & promit de dire le

kitoo; mais proteſtant toujours qu'il n'en garantiſſoit pas le ſuccès. Il grimpa ſur le ſommet d'une montagne, ſans doute pour être plus à portée d'être entendu de la divinité. Ce fut là qu'il fit ſa priere; ce qui, bien loin d'être inutile, produiſit même plus d'effet qu'on n'en auroit deſiré. Le lendemain, il tomba une pluie ſi abondante, que les ponts de la ville furent entraînés par la violence des eaux.

INHUMATION : action par laquelle on met un corps dans la ſépulture. *Voyez* Funérailles.

INITIATION : cérémonie par laquelle les anciens admettoient à la participation des myſteres les plus ſecrets de leur religion ceux qui en étoient jugés dignes. *Voyez* Mysteres.

On peut auſſi appeller initiation certaines cérémonies que les idolâtres modernes pratiquent à l'égard des jeunes gens, avant de les admettre, ou dans la ſociété, ou dans le corps des miniſtres de la religion.

1. Chez les Parſis ou Guèbres, lorſqu'un enfant a atteint l'âge de ſept ans, on le juge digne d'entrer dans la ſociété des fideles. On le conduit devant le prêtre, qui l'interroge ſur les dogmes de la religion, & lui apprend les prieres qui ſont néceſſaires à ſçavoir. L'enfant les répéte devant le feu; mais auparavant on a la précaution de lui couvrir la bouche & les narines. Les prieres étant finies, le prêtre fait boire de l'eau à l'enfant, & lui fait mâcher l'écorce d'une grenade; puis il le baigne dans une cuve pleine d'eau, & le revêt de la robe qu'on appelle *ſudra*, ſans oublier la divine ceinture. (*Voyez* Mages & Sudra.) Hyde prétend que les enfants des Guèbres ne ſont initiés qu'à l'âge de quinze ans.

2. Les Bramines ne ſe ſervent pas des mêmes cérémonies que les autres tribus Indiennes, lorſqu'ils nomment leurs enfants. Ils commencent par les laver dans de l'eau; puis un des parents, appliquant la pointe d'une plume ſur le front de l'enfant, récite une priere, dans laquelle il demande à Dieu, qu'il écrive des choſes favorables ſur le front de l'enfant. Toute l'aſſemblée fait le même ſouhait. On donne enſuite un nom à l'enfant.

Un Bramine, pour l'initier à la secte, l'oint au front avec une huile rouge, en prononçant ces paroles. „ Seigneur, nous t'offrons cet enfant issu d'une tribu sainte; „ oint d'huile & purifié avec de l'eau." La cérémonie finit par une priere générale, que tous les assistants adressent à Dieu, pour lui demander que l'enfant nouvellement initié soit, pendant toute sa vie, fidele observateur de la loi des Bramines. On tire ensuite l'horoscope de l'enfant; mais on ne divulgue le résultat de cette opération que lorsque celui qui en est l'objet, se marie. Le jour du mariage étant regardé chez les Indiens, comme le plus heureux de la vie, c'est celui que l'on choisit pour publier les biens & les maux que les astres promettent au nouvel époux.

3. Parmi les Banians, lorsqu'il s'agit de donner un nom à un enfant, ce qui se fait ordinairement dix jours après sa naissance, un Bramine étale sur une nappe une certaine quantité de ritz: on met l'enfant dessus; & une douzaine d'autres enfants prennent chacun un bout de cette nappe; la secouent de toute leur force, & font danser en même temps l'enfant & le ritz sur lequel il est placé. Après cette cérémonie puerile, la sœur du nouveau-né lui donne le nom qu'elle juge à propos. Au bout de deux mois, on porte l'enfant au temple, pour y être initié dans la réligion de ses peres. La cérémonie de l'initiation se réduit à quelques morceaux de bois odoriférant, du camphre & des clous de girofle, qu'un Bramine met sur la tête de l'enfant.

4. Chez les Hottentots, les enfants, jusqu'à ce qu'ils aient atteint un certain âge, n'ont aucune communication avec les hommes. Ils n'ont d'autre société que celle des femmes qui sont chargées de leur éducation, & qui les instruisent de la religion & des usages du pays. Lorsqu'on juge qu'il est temps d'admettre un garçon dans la société des hommes, le Kral, ou le village, s'assemble. Tous les hommes, formant un cercle, se tiennent accroupis, le corps appuyé sur les genoux. Le récipiendaire est dans la même posture, à quelque distance du cercle. Alors le plus ancien du village se leve, & propose aux assistants d'admettre le jeune homme

lans leur compagnie. Lorfque tous y confentent, il
ıce vers le jeune candidat; l'exhorte à renoncer défor-
aux amufements de l'enfance, & à fe comporter en
ne fait. Il lui recommande fur-tout de ne plus avoir
ıe communication avec fa mere. Il l'afperfe enfuite
fon urine, dont le jeune homme fe frote tout le
, à mefure qu'elle tombe pendant l'afperfion. Le
ırd comble le candidat de bénédictions. Il lui fou-
de longues années, des troupeaux gras, une fa-
nombreufe; & fur-tout il fait des vœux pour que
be commence bientôt à pouffer.
Chez les Négres de Cabo-de-Monte, & générale-
chez tous les peuples de la Guinée, on trouve
aces de cette initiation aux myfteres, fi célébre
ois dans le paganifme. Trois ou quatre fois dans
ècle, on initie un grand nombre de jeunes gens
nyfteres d'un dieu nommé *Belly*, qu'ils honorent
ulierement. Voici les cérémonies qui fe pratiquent
cette initiation ou regénération, qui s'appelle *Bel-*
1ro. Les jeunes gens, qui doivent être initiés, font
uits au milieu d'un bois, dans l'endroit le plus
ıle, & le plus facile qu'on puiffe trouver. Ces
s gens, avant de quitter la maifon de leurs parents,
ont de tout ce qu'ils peuvent pofféder, comme
e devoient jamais revenir dans le monde. Ils par-
enfuite, faifis de crainte, dans l'idée qu'on les
à la mort. Pendant leur féjour dant ce bois, des
rds, initiés depuis long-temps aux myfteres, leur
nt un nouveau nom, & les inftruifent de tout ce
doivent fçavoir. Ils leur font apprendre des vers,
ofés à l'honneur du dieu Belly. Ils leur enfeignent
ertaine danfe très-vive, & continuent ces inftruc-
pendant l'efpace de quatre ou cinq ans. Les jeu-
itiés paffent tout ce temps dans la retraite la plus
e, fans qu'il leur foit jamais permis de fortir, ni
r aucun commerce avec ceux qui n'ont pas été
. L'entrée du bois eft abfolument interdite aux
es, & généralement à tout profane. Si, malgré la
e, ils ofoient y mettre le pied, ils feroient infail-
ent enlevés par les efprits. Le roi peut feul y al-

ler, pour quelques jours, avec les nouveaux initiés. Si cependant quelqu'autre personne se trouve indispensablement obligée de passer dans ce bois, il faut qu'elle chante de toutes ses forces, afin qu'on soit averti de son arrivée, & que les nouveaux initiés puissent éviter sa vue. Lorsque le temps prescrit pour cette cérémonie est enfin écoulé, les jeunes gens quittent leur retraite, &, sous la conduite des vieillards, arrivent dans certaines petites cabanes où l'on acheve de les instruire. C'est même dans cet endroit qu'on leur révele la plus sublime doctrine des mysteres; mais ils y jouissent d'une liberté plus grande: la vue des femmes ne leur est point interdite; ce sont même des femmes qui leur apportent à manger. Lorsqu'ils sortent de cette école pour rentrer dans le monde, ils affectent de se distinguer par un vain attirail d'ornements bizarres & ridicules. Ils ont le corps tout couvert de plumes. Un large bonnet, fait d'écorce d'arbre, leur cache presque tout le visage. Leur col est environné de dents de léopard, & leurs jambes sont garnies de sonnettes & de grelots; ce qui rend leur marche très-bruyante. Mais leur marque la plus distinctive, & la plus honorable aux yeux de leurs compatriotes, consiste en de certaines incisions, qu'ils se font le long du col & des épaules, & dont ils conservent les cicatrices toute leur vie, comme le glorieux témoignage de leur initiation. Dans cet équipage bizarre, ils se rendent sur la place publique. Là, devant tout le peuple assemblé, ils répétent la danse sacrée qu'ils ont apprise des vieillards, pendant leur séjour dans le bois. Si malheureusement ils ne réussissent pas à la danse, selon les régles, ils sont exposés aux huées de la populace, & tombent dans le dernier mépris. Mais, s'ils ont dansé avec succès, les vieillards les appellent par leur nouveau nom, pour les féliciter, & les ramenent dans leur famille. Les jeunes initiés, pour montrer qu'ils commencent une vie nouvelle, feignent de ne plus reconnoître ni leur pere, ni leur mere, ni leurs amis. On diroit qu'ils sont transplantés dans un monde nouveau. Depuis ce moment, ils sont respectés du peuple, comme des saints, & jouissent d'une autorité presqu'absolue.

Ils ont le droit de punir les criminels; &, lorſqu'ils ont été offenſés par quelqu'un, ils le font arrêter par des ſatellites, qui leur ſont dévoués, & font accroire au peuple que ce ſont les eſprits qui enlevent un malfaiteur. Perſonne n'oſe ſe mêler dans cette affaire, de peur d'être auſſi enlevé par les eſprits. Quelquefois ils enfoncent en terre un bâton, au bout duquel ils attachent des roſeaux. Ils accompagnent cette cérémonie de certaines conjurations, & publient enſuite une loi que perſonne n'oſeroit violer.

7. On peut regarder comme une initiation, ou peut-être comme une circonciſion, l'opération cruelle qu'on fait aux filles du Bréſil, lorſqu'elles ont atteint l'âge de puberté. Le P. Lafitau, dans ſon Livre intitulé *Mœurs des Sauvages*, décrit ainſi cette eſpece de martyre. Nous nous ſervirons de ſes propres termes. „ D'abord on leur brûle ou coupe les cheveux le plus près de la tête que cela ſe peut : après cela, on les fait tenir debout ſur une pierre plate ; &, avec une dent d'acouty, on leur tranche la chair depuis le haut des épaules juſqu'au dos, faiſant une croix de biais, & pluſieurs autres découpures, de maniere que le ſang en ruiſſele de toutes parts. On s'apperçoit bien de la douleur que reſſentent ces pauvres filles par leurs grincements de dents, & par leurs différentes contorſions ; mais la honte les retient, & pas une n'oſe laiſſer échaper un ſeul cri. On frote enſuite toutes ces plaies avec de la cendre de courge ſauvage, qui n'eſt pas moins corroſive que de la poudre à canon... enſorte que jamais les marques ne s'effacent ; après quoi on leur lie les bras & tout le corps d'un fil de coton. On leur pend au col les dents d'un certain animal, & on les couche dans leur hamach, ſi bien envelopées, que perſonne ne peut les voir. Elles y ſont au moins trois jours entiers, ſans pouvoir en deſcendre, & paſſent tout ce temps-là ſans parler, ſans boire ni manger. Ces trois jours étant expirés, on les fait deſcendre de leur hamach pour les délier ; & on leur fait poſer les pieds ſur le même grès où on leur a fait la premiere opération de les inciſer, afin que d'abord elles ne touchent point la terre de leurs pieds : de-là elles

sont remises dans leur lit où elles sont nourries de quelques racines cuites, & d'un peu de farine & d'eau, sans qu'elles puissent user de quelqu'autre viande, ou de quelqu'autre breuvage que ce soit. Elles sont dans cet état jusqu'à la seconde purgation, après laquelle on leur découpe tout le reste du corps depuis la tête jusqu'aux pieds, d'une maniere encore plus cruelle que la premiere fois. On les remet de nouveau dans leur hamach, où elles sont un peu moins gênées à la vérité, pendant le second mois, & où elles font une abstinence un peu moins austere; mais elles ne peuvent encore sortir ni converser avec qui que ce soit de la cabane, & ne s'occupent qu'à filer & à éplucher du coton. Le troisieme mois, on les frote d'une couleur noire, faite d'huile de jénipat; & elles commencent à sortir pour aller aux champs.

INITIÉS. Les anciens donnoient ce nom à ceux qui étoient initiés aux mysteres de certaines divinités, c'est-à-dire admis à la participation des cérémonies secrettes de la religion. *Voyez* MYSTERES.

INNOCENTS. C'est le nom que l'Eglise donne aux enfants que le roi Hérode fit massacrer dans Béthléem, espérant que Jesus-Christ, qui étoit alors nouvellement né, seroit envelopé dans ce massacre. Elle fait la fête de ces jeunes martyrs, le 28 de Décembre. Le sentiment commun des Peres est que les Innocents sont les premiers martyrs de l'Eglise Chrétienne. Il paroît qu'on célébroit déja leur mémoire du temps d'Origène. Le Poëte Prudence a composé, à la louange des Innocents, une fort belle hymne, que l'on chante dans la plûpart des diocéses de l'Eglise. En voici deux strophes, qui peuvent faire juger du mérite de la piéce:

Salvete, Flores Martyrum!
Quos lucis ipso in limine
Christi insecutor sustulit,
Ceu turbo nascentes rosas.
Vos prima Christi victima,
Grex immolatorum tener;
Aram ante ipsam simplices,
Palmâ & coronis luditis.

C'eſt-à-dire : „ Je vous ſalue, ô la fleur des martyrs !
„ vous que le perſécuteur de Jeſus-Chriſt moiſſonna
„ dès l'aurore de votre vie, comme le ſouffle de l'a-
„ quilon enleve une roſe naiſſante. Vous, de Jeſus-
„ Chriſt la premiere victime ; tendre troupeau de jeu-
„ nes martyrs, dans la ſimplicité de votre âge, vous
„ vous jouez devant l'autel même avec vos palmes &
„ vos couronnes."

Fête des Innocents. On appelloit ainſi autrefois des réjouiſſances ſcandaleuſes & indécentes, qui ſe célébroient dans l'égliſe même par les clercs & les enfants de chœur, la veille & le jour même des Innocents. Si l'on en croit le témoignage de Gabriël Naudé, les religieux Franciſcains ſe diſtinguoient par les farces & les bouffonneries qu'ils ſe permettoient dans cette fête, & cela, non pas dans les ſiécles de ténébres & d'ignorance, mais dans le ſiécle de Louis XIV, en 1645. Le jour des Innocents, les Freres-lais alloient au chœur s'aſſéoir ſur les ſiéges deſtinés aux Peres, & faiſoient l'office en leur place. Pour rendre la ſcène plus plaiſante, ils choiſiſſoient, par préférence, des ornements uſés ou déchirés, ou bien ils les tournoient à l'envers. Ils en faiſoient autant de leurs livres qu'ils tenoient à rebours ; &, quoique la plûpart n'euſſent jamais ſçu le plein-chant, ils braquoient tous des lunettes contre le pulpitre, & crioient à pleine tête, comme s'ils euſſent lu dans le lutrin. Mais ils n'y liſoient pas ; car leurs lunettes n'avoient point d'autre verre que des écorces d'orange, fruit commun dans le pays.

INQUISITEUR : officier du tribunal de l'inquiſiſition. *Voyez* INQUISITION.

INQUISITION : tribunal établi par la cour de Rome dans pluſieurs royaumes & gouvernements conſidérables, en Italie, en Eſpagne, en Portugal, à Naples, à Veniſe, & dans toutes les provinces dépendantes de ces différents Etats, pous la recherche & la punition de tout ce qu'on peut appeller *ennemis de l'Egliſe.* Le pape Innocent III & le grand S. Dominique en furent les premiers fondateurs. Quelque moyen qu'on eût pris pour extirper la ſecte des Vaudois & des

Albigeois, il restoit encore un grand nombre de ces hérétiques qui avoient échapé aux longues & sanglantes guerres qu'ils avoient eues à soutenir. La cour de Rome ne crut pas pouvoir mieux faire que d'établir un tribunal uniquement occupé à en faire la recherche, & à en procurer la punition. On nomma *inquisiteurs* ceux qui furent chargés de faire ces recherches. Les premiers que la cour Romaine en chargea, furent les religieux des ordres de S. Dominique & de S. François, nouvellement institués, & qui jouissoient alors de la plus grande considération.

Les Inquisiteurs n'eurent point d'abord toute l'autorité que les siécles suivants leur ont vue, & qu'ils ont encore à présent. Leur pouvoir fut borné d'abord à travailler à la conversion des hérétiques, par la voie de la prédication & de l'instruction; à exhorter les princes & les magistrats à punir, même du dernier supplice, ceux qui persistoient avec obstination dans leurs erreurs; à s'informer du nombre & de la qualité de ces hérétiques; du zéle des princes & des magistrats à les poursuivre; du soin des évêques & de leurs officiaux à en faire la perquisition. Ils envoyoient ensuite toutes ces informations au pape pour en faire ce qu'il en jugeroit à propos. Insensiblement ils virent croître leur autorité. Bientôt ils eurent la permission d'accorder des indulgences ; & ils en distribuerent abondamment à quiconque s'armoit contre les hérétiques, ou contribuoit à leur extirpation. Quelques princes, qui ne voyoient encore dans le tribunal de l'Inquisition rien qui ne leur fût avantageux, puisqu'en extirpant les hérésies il assuroit la tranquillité de leurs Etats, le protégerent de toute leur autorité. Les inquisiteurs sçurent se servir de cette protection pour obtenir des priviléges qui les rendirent en peu de temps très-redoutables. Ainsi l'Inquisition fut d'abord reçue assez paisiblement.

La cour de Rome voulut profiter de cet heureux commencement pour étendre, le plus loin qu'elle pourroit, sa jurisdiction. On vit paroître des bulles contenant des ordonnances à tous les magistrats des villes, à tous les gouverneurs de provinces, à tous les princes même,

pour recevoir l'Inquisition, & portant pouvoir aux Inquisiteurs d'excommunier quiconque s'opposeroit à l'exécution de ces ordonnances. Un pareil procédé fit ouvrir les yeux sur les dangereux inconvénients d'un tribunal établi, pour ainsi dire, par la force & par la violence. On jugea qu'il ne manqueroit point d'étendre de plus en plus ses bornes. Les bulles du pape ne furent point reçues en France, en Allemagne, en Suisse, dans les Pays-bas. En Angleterre, on ne voulut seulement pas entendre parler d'inquisition, quelques efforts que fit la cour de Rome pour l'établir dans ces différents Etats. Les rois d'Arragon furent presque les seuls qui la reçurent & l'établirent dans les Etats dépendants de leurs couronnes. Ce ne fut pas, il est vrai, sans de grandes difficultés. Mais ils vinrent à bout de les vaincre; & l'Espagne, dès l'an 1484, fut entiérement assujettie au joug de l'Inquisition. Venise reçut aussi ce tribunal. Mais cette sage & prévoyante république, qui ne l'avoit admise que pour se garantir des hérésies, qui commençoient à infecter ses Etats, sçut lui prescrire de justes bornes. En vain la cour de Rome s'en plaignit hautement. On fut sourd à ses phaintes. Il fallut qu'elle consentît aux conditions que lui proposa la république.

On n'avoit pas encore tenté d'introduire l'Inquisition en Portugal. On désespéroit même d'y réussir, lorsque l'intrigue & l'imposture d'un certain moine, qui se servit d'un bref ou d'une bulle supposée, la firent recevoir dans ce royaume. Quoique depuis on découvrît l'imposture, & qu'en punition son auteur fût envoyé aux galéres où il mourut, les Inquisiteurs ne laisserent pas de continuer l'exercice de leurs fonctions. Encore aujourd'hui, l'inquisition est des plus accréditées en Portugal, mais cependant moins sévere qu'en Espagne, où ce tribunal est redouté des rois même. Il n'y a guéres que les nouveaux Chrétiens qui soient exposés aux rigueurs de l'Inquisition Portugaise. On appelle *nouveaux Chrétiens* ceux qui ont changé de religion pour embrasser la Religion Chrétienne, ou même ceux dont les ancêtres ont été Mahométans, payens ou hérétiques. Pour ceux dont la famille a, de tout temps, été Chrétienne, & est connue pour telle, ils

n'ont presque rien à craindre; car un Chrétien nouveau ne peut pas accuser un ancien Chrétien, sans être repris par l'inquisition comme faux témoin, quoique son témoignage soit reçu, s'il est contre un nouveau Chrétien.

En Espagne, au contraire, tout tremble & doit trembler sous le joug de l'Inquisition. Il n'y a personne, à proprement parler, qui ne soit exposé continuellement à perdre sa liberté. Cette perte ne dépend que d'un leger soupçon, d'une délation, d'une accusation quelconque, sur-tout s'il s'agit de crime d'hérésie. Dans ce cas, toute déposition est valable, de quelque part qu'elle vienne. Il n'y a pas de témoin qu'on puisse récuser, quel qu'il soit, fût-il hérétique, Juif, Mahométan, homme infame, & connu pour tel. Un fils peut déposer contre son pere; un pere, contre son fils; un mari, contre sa femme; une femme, contre son mari. Ainsi toutes les portes sont ouvertes à la vengeance, aux trahisons, aux inimitiés particulieres. Quatre choses paroissent devoir les autoriser en quelque sorte. 1° Les accusateurs ne risquent pas d'être connus de l'accusé, parce que jamais on ne les lui dénonce. 2° On n'oblige pas les témoins à prouver leurs dépositions. 3° Il n'y a jamais confrontation de témoins. 4° Enfin deux témoins par oui-dire, valent un témoin qui a vu ou entendu, & suffisent pour faire donner la question qui est très-rigoureuse.

On distingue quatre chefs principaux de crimes dont on peut être accusé; 1° l'hérésie, le soupçon d'hérésie, la protection d'hérésie; 2° la magie noire, les maléfices, les sortiléges & les enchantements; 3° le blasphême qui contient quelqu'hérésie, ou quelque chose qui y a rapport; 4° les injures faites à l'Inquisition, à quelqu'un de ses membres ou de ses officiers; la moindre résistance à l'exécution de ses ordres. On est hérétique, seulement pour désapprouver quelque coûtume établie dans des églises particulieres où l'Inquisition est reçue; pour dire, ou enseigner quelque chose de contraire aux sentiments reçus à Rome & en Italie, touchant l'infaillibilité des papes, leur autorité souveraine & illimitée, leur supériorité sur les conciles,

même généraux, & leur prétendu pouvoir ſur le temporel des rois. Auſſi, remarque un écrivain fort eſtimé, qui a donné l'Hiſtoire de l'Inquiſition, & dont nous n'avons preſque fait qu'extraire ce que nous en rapportons, la plûpart des François & des Allemands, même Catholiques, paſſent pour Luthériens dans les pays d'Inquiſition.

Paſſer une année ſans ſe confeſſer & communier; manger de la viande les jours défendus; négliger d'aller à la Meſſe un jour commandé par l'Egliſe; fréquenter quelque hérétique; le loger, lui témoigner de l'eſtime, l'avoir pour ami, lui rendre viſite, lui écrire, lui envoyer des marchandiſes, de l'argent; trafiquer avec des hérétiques, ne les pas déférer à l'Inquiſition; avancer quelque propoſition qui ſcandaliſe ceux-qui l'entendent, & même ne pas déclarer ceux qui en avancent de pareilles, quels qu'ils ſoient, amis, parents, pere, mere, freres, ſœurs: dans tous ces cas, on eſt regardé comme ſuſpect d'héréſie; conſéquemment, ſans ceſſe expoſé à ſe voir citer au redoutable tribunal. Il ſuffit, pour être jugé fauteur d'hérétique & puni comme tel, d'avoir ſauvé un hérétique, de l'avoir empêché d'être empriſonné, de l'avoir caché, de lui avoir donné conſeil pour ſe mettre à l'abri des pourſuites de l'Inquiſition; de s'être oppoſé à l'exécution des ordres de l'Inquiſition, ou d'avoir favoriſé & aidé ceux qui s'y oppoſoient; d'avoir parlé ſans permiſſion aux priſonniers de l'Inquiſition; de leur avoir écrit, ſoit pour leur donner conſeil, ſoit même pour les conſoler.

Quant au crime de magie, il eſt incroyable combien de perſonnes, du ſexe ſur-tout, ſont, tous les jours, arrêtés ſous prétexte d'avoir exercé cet art diabolique. Les femmes en Eſpagne ſont, plus que par-tout ailleurs, curieuſes, & donnent dans tout ce qui peut ſatisfaire leur vaine curioſité : auſſi les voit-on imbues la plûpart des vieilles erreurs de l'aſtrologie, occupées de pratiques ſuperſtitieuſes & ridicules; ce qui les fait paſſer, dans l'eſprit des Inquiſiteurs, pour des perſonnes qui s'appliquent à la magie; &, en conſéquence, contre leſquelles ils doivent ſévir.

L'Inquisition ne sévit, comme nous l'avons dit, que contre les blasphêmes qui contiennent quelque héréfie. Elle ne punit point les Juifs, à cause de leur religion. Mais ils doivent bien se garder de rien dire contre la Religion Chrétienne ; d'empêcher quelqu'un des leurs de se faire Chrétien, ou d'engager quelque Chrétien à se faire Juif; d'avoir aucun livre qui réfute ou qui traite avec mépris la Religion Chrétienne. Si leur religion a quelque loi, ou quelque coûtume commune avec la Religion Catholique, & qu'ils manquent à y être fideles, l'Inquisition en prend connoissance, & punit sévérement les infracteurs, comme des hérétiques.

Enfin, quant au dernier chef, tout est crime capital. La plus legere offense ; la moindre menace que l'on feroit au moindre des officiers de l'Inquisition, ou même des délateurs & des témoins, seroit punie avec la derniere rigueur. Il n'y auroit ni naissance, ni caractere, ni emploi, ni rang, ni dignité qui pussent en mettre qui que ce fût à couvert. Il ne seroit pas plus aisé d'échaper aux poursuites des Inquisiteurs. Ils ont à leurs ordres une infinité d'espions infatigables, qui n'épargnent rien pour trouver les criminels qui ont pris la fuite. Les pays étrangers ne sont pas même un sûr asyle pour ces malheureux. On a vu des personnes être arrêtées à Constantinople même, de la part de l'Inquisition. Elles s'étoient laissé engager à quelque partie de plaisir, ou à la campagne, ou sur l'eau, par de prétendus amis, qui, n'étant autre chose que des espions apostés & mis à leurs trousses, les faisoient enlever. Il y a encore une autre espece d'espions, du nombre desquels se font honneur d'être les évêques, les archevêques, les grands d'Espagne. Ils sont uniquement occupés à veiller sur les mœurs des Catholiques, & à les déférer, s'ils manquent à leur devoir de Chrétiens.

Quand on est cité devant le tribunal de l'Inquisition, le plus sûr est de comparoître. Tout délai paroît un nouveau crime. Il arrive même souvent qu'on ne s'arrête point à cette formalité de citer à comparoître. L'Inquisition commence d'abord par ordonner une prise de corps contre l'accusé. Dans quelque lieu qu'il se trouve, elle

est mise à exécution, sans que rien y puisse apporter le moindre retardement. Un pere est arrêté aux côtés de son fils; un fils, dans la compagnie de son pere; une femme, en celle de son mari, sans que non-seulement on entreprenne de faire la moindre résistance, mais sans qu'on ose prendre même le moindre délai pour donner ordre aux affaires les plus pressantes. Du moment que l'Inquisition s'est emparée d'un accusé, la moindre liaison avec lui paroît criminelle. Tous ses biens sont inventoriés & saisis par provision. Une femme se voit chassée avec tous ses enfants de la maison de son mari, dès qu'il a été emprisonné, & passe souvent de l'état le plus opulent à celui de la derniere misere. Les confiscations tournent presque toutes entieres au profit de l'Inquisition : aussi met-elle tout en œuvre pour qu'on ne puisse réchaper de ses mains sa fortune, si l'on a le bonheur d'en réchaper sa vie. Elle n'épargne rien pour vous faire trouver ou vous faire avouer coupable des crimes dont on vous accuse. Dans l'un ou l'autre cas, vos biens sont également confisqués, & vous devez vous regarder comme très-heureux d'en être quitte à ce prix.

Le premier soin des Inquisiteurs, lorsqu'ils ont fait arrêter quelqu'un, est donc de faire saisir tous ses biens; après quoi, ils le font fouiller exactement lui-même. On le dépouille de tout, même de ses livres de piété, s'il en avoit. On prend bien garde sur-tout qu'il n'ait aucun instrument dont il puisse se servir pour se défaire; ensuite on le conduit dans les prisons. Ce sont des lieux souterrains où l'on descend par quantité de détours, lieux sombres & affreux, inaccessibles à la lumiere du jour, où se fait sentir l'infection la plus insupportable. Les prisonniers sont forcés d'y demeurer des huit jours entiers, au milieu de leurs propres ordures, même au plus fort de l'été. Les prisons sont divisées en cellules, & chaque cellule contient ordinairement quatre ou cinq prisonniers également malheureux, soit qu'ils se trouvent seuls, soit qu'ils aient des compagnons. S'ils sont seuls, ils sont abandonnés à la plus affreuse solitude. S'ils ont des compagnons, ils risquent de se trouver avec

des gens infames & pleins de vices. Il arrive souvent que de jeunes filles, des religieuses, des femmes distinguées par leur noblesse, & pleines de vertus sont renfermées dans un même cachot avec des femmes perdues & débauchées; que des religieux, des prêtres, des gens de la premiere qualité ont, pour compagnons, des gens grossiers, sans éducation, sans mœurs. Souvent même les compagnons qu'on donne à un prisonnier sont des gens apostés pour l'engager à avouer ce dont on l'accuse, ou même ses propres accusateurs.

Il n'est point de ressorts que l'Inquisition ne fasse jouer pour tirer de l'accusé l'aveu de son crime. Par cet aveu, elle s'assure la possession absolue de ses biens, qu'elle n'avoit d'abord saisis que par provision. Mais ce n'est pas assez que l'accusé fournisse un prétexte légitime de lui ravir ses biens; il faut qu'il donne encore matiere à d'autres rapts; ce qu'il ne peut faire qu'en accusant d'autres personnes d'être ses complices. Sur son accusation, ces personnes sont arrêtées comme il l'a été lui-même, & leurs biens sont aussi saisis par provision, jusqu'à ce qu'ils aient fait un aveu qui donne dessus un plein droit à MM. les Inquisiteurs. Ainsi, lorsqu'un accusé a avoué son crime, & qu'au moyen de cet aveu il croit s'être assuré de la plus prompte délivrance, tout-à-coup on lui signifie, ou qu'il y a un nouveau témoin, une nouvelle accusation contre lui, ou que ce n'est pas assez d'avoir fait l'aveu de son crime; qu'il faut encore qu'il avoue ses complices, & qu'il devine les témoins qui ont déposé contre lui, & qui souvent même se sont dit ses complices; que, sans cela, il n'y a pas de pardon pour lui, & qu'il sera condamné au feu, comme *diminutos*, c'est-à-dire comme un homme qui a déguisé une partie de la vérité. Pour éviter un supplice aussi cruel; il n'est rien que ne fasse un accusé. Dans l'obligation où il se trouve de nommer les témoins & ses complices, il n'épargne personne, pas même ses plus proches parents. Si le nombre des vivants ne suffit pas à ses recherches, il va jusques que chez les morts, qui, sur son accusation, sont déterrés, & dont les successions ne manquent pas d'être confisquées. On a vu

des accusés nommer jusqu'à sept à huit cent prisonniers pour leurs complices, & souvent ne pas rencontrer dans ce nombre un seul de ceux qui les avoient accusés. Malgré leur innocence, ces infortunées victimes de la cupidité sont jettées dans d'affreux cachots, où, pour comble de malheur, la plainte même leur est interdite.

Pour peu qu'on entende un prisonnier se plaindre, pleurer, gémir, soupirer, faire un peu trop de bruit, parler un peu haut, on lui met un bâillon dans la bouche; & il est cruellement fustigé. Personne n'est épargné sur cet article : il n'y a point de rémission. Le sexe même y est traité sans distinction & sans miséricorde. Des femmes très-sages, de jeunes demoiselles très-vertueuses, sont impitoyablement dépouillées & traitées de la maniere la plus outrageante, au mépris des loix sacrées de la pudeur. Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que, pour un seul qui aura fait du bruit, on punit tous ceux qui se trouvent dans le même cachot, l'un pour avoir commis la faute, & les autres pour ne l'avoir pas découverte : mais c'est ce qu'ils n'oseroient faire, dans la crainte d'avoir à leur tour pour accusateur celui qu'ils auroient accusé, non-seulement dans le même cas, mais même pour leurs affaires capitales.

Dans les prisons de l'Inquisition, c'est peu de ne pouvoir recevoir aucune consolation de la part des hommes; il n'est pas possible d'en recevoir de la religion même. Toute lecture est absolument interdite aux prisonniers. Les ecclésiastiques ne peuvent pas même avoir leurs bréviaires. On ne leur laisse ni images, ni reliques des saints, ni croix, ni médailles, ni même aucun sujet pieux, dont on craindroit, pour ainsi dire, que la vue ne ranimât leur courage, & ne les portât à la patience. On ne les confesse point. On ne les instruit point. On les laisse des six, huit ou dix années sans Sacrements, sans Messe. En un mot, on les traite comme s'ils n'étoient point Chrétiens. Il n'y a qu'à l'article de la mort qu'on donne aux malades des confesseurs, qui dépêchent le plus promptement qu'ils peuvent la confession de ces pauvres pénitents, pour ne pas être exposés longtemps à l'odeur infecte des cachots. Les prisonniers ne

voient donc guéres qu'une seule fois, & que très-peu de temps, leurs confesseurs, lorsqu'à peine il leur reste un souffle de vie : encore la plûpart craignent-ils de leur faire une confession trop exacte & trop sincere, de peur que ce qu'ils leur avoueront ne soit rapporté aux Inquisiteurs, & qu'on ne s'en serve pour les perdre, s'ils viennent à reçouvrer la santé. Malgré cette privation odieuse de tout secours spirituel, on seroit étonné de voir dans quelle ferveur, avec quels sentiments de piété meurent la plûpart de ces prétendus hérétiques, que l'Inquisition retient dans ses fers & qu'elle se plaît, pour ainsi dire, à tourmenter. Tels sont les maux que sont forcés d'endurer les prisonniers, tout le temps que dure l'instruction de leurs procès, qui sont quelquefois des dix années entieres, & plus, sans se terminer; car, quand on n'a pas de preuves suffisantes contre un accusé pour le condamner, on attend que le temps en fournisse; ce qui ne manque guéres d'arriver. Mais remarquons ici la maniere de procéder de l'Inquisition contre les accusés.

Quand un homme a été arrêté, on le laisse quelquefois quatre ou cinq mois dans les prisons, sans l'interroger. Enfin les Inquisiteurs, qui tiennent pour maxime constante que l'accusé soit toujours demandeur, lui font suggérer par le geolier de demander audience; & le geolier ne lui en parle que comme un conseil qu'il lui donneroit par charité. „ Lorsque l'accusé paroît devant ses juges, „ pour la premiere fois, on lui demande, comme si on „ ne le connoissoit pas, & qu'on ne sçût rien de son „ crime, qui il est, ce qu'il veut, & s'il a quelque „ chose à dire? Le plus sûr, ou le moins dangereux, „ est d'avouer tout ce que l'on veut, quand même on „ n'en seroit pas coupable, parce qu'on ne fait pas „ mourir l'accusé, la premiere fois qu'il est déféré à „ l'Inquisition. Cependant la famille est taxée d'infamie; „ & ce premier jugement rend les personnes incapables „ de toutes charges dans l'Eglise & dans l'Etat. Un autre moyen de se tirer de l'Inquisition, la premiere „ fois qu'on y est déféré, est de dire constamment qu'on „ n'a rien à dire, & qu'on ne se sent coupable de rien,

„ Sur cela, si les preuves ne sont point fortes, on renvoie l'accusé ; mais, la plûpart du temps, il ne va pas loin ; car les Inquisiteurs lui mettent aux trousses deux ou trois de ces espions qu'on appelle *les Familiers de l'Inquisition*. Ces gens s'attachent à lui avec une obstination inconcevable. Ils le suivent par-tout. Ils observent toutes ses démarches, tout ce qu'il dit, tout ce qu'il fait. Rien ne leur échape ; car, le plus souvent, ils font semblant d'être amis de la personne, & se mettent, le plus avant qu'ils peuvent, dans sa confidence ; ou même ce sont ses propres domestiques, ou de ses parents les plus proches. Sur le moindre indice, ou sur un soupçon des plus legers, on l'arrête de nouveau. Tout se passe comme la premiere fois, excepté qu'on en use encore avec plus d'exactitude & de rigueur. C'est alors qu'on peut dire qu'un malheureux est perdu sans ressource ; car on ne sçait, à l'Inquisition, ce que c'est que de pardonner deux fois. "

Après avoir laissé l'accusé, comme la premiere fois, plusieurs mois dans les prisons, sans l'interroger, on lui fait enfin suggérer de demander audience. Il y est conduit par ses gardes. En y entrant, on le fait mettre à genoux, la tête découverte. Les Inquisiteurs l'exhortent vivement à confesser son crime. S'il le nie, ils le renvoient en prison, en lui disant qu'ils lui donnent du temps pour y penser & s'en rappeller la mémoire. Ils le font revenir de nouveau à l'audience, après un certain temps, qui est toujours fort long ; & le font jurer sur les Evangiles, qu'il dira la vérité. Après ce serment, ils l'interrogent sur toute l'histoire de sa vie, sur celle même de ses ancêtres, pour sçavoir si quelqu'un d'eux n'auroit pas été hérétique, ou repris par l'Inquisition ; ce qui seroit un fâcheux préjugé contre l'accusé, qu'on suppose toujours n'avoir pas moins hérité des sentiments de ses peres, que de leur sang. Si, par toutes ces interrogations, les Inquisiteurs ne trouvent pas de quoi le condamner, ils feront tout ce qu'ils pourront ; l'assureront même du pardon, pour qu'il donne lui-même un aveu qui le condamne. Si l'accusé est trop habile pour donner dans tous ces piéges, ils ont recours à celui-cy dont

il ne se défie point ordinairement, & qu'il lui est, par conséquent, plus difficile d'éviter. Ils lui délivrent copie des accusations qu'ils disent avoir été faites contre lui. Ces accusations sont mêlées d'autres chefs d'accusation, beaucoup plus graves. L'accusé ne manque guéres de s'attacher principalement à se disculper de ces derniers, & passe legerement sur les autres, qui sont les vrais chefs d'accusation; & l'on en conclut qu'apparemment ces chefs d'accusation sont bien fondés, puisqu'il n'insiste que fort peu à s'en justifier. Lorsqu'on a délivré à un prisonnier son accusation, ou lui donne un avocat pour le conseiller & pour le défendre. C'est, le plus souvent, un homme dévoué aux Inquisiteurs, de fort peu de mérite, & qui, s'il en avoit, ne pourroit pas s'en servir pour la défense de l'accusé; car, quand il vient avec lui à l'audience, il ne lui est pas même permis de parler, où, s'il parle, ce n'est qu'après avoir consulté les Inquisiteurs sur ce qu'il doit dire, & seulement pour presser vivement l'accusé d'avouer un crime dont souvent il n'est point coupable. S'il persiste toujours à nier, on instruit enfin son procès. On lui donne, pour la premiere fois, les véritables dépositions, mais tronquées, c'est-à-dire dépouillées de toutes les circonstances des lieux & des personnes qui pourroient faire connoître à l'accusé ceux qui ont déposé contre lui. L'accusé peut, s'il le veut, fournir sur le champ ses réponses; sinon, on le fait reconduire en prison, & on lui donne trois ou quatre jours pour y penser. Après qu'il a donné ses réponses, si elles ne satisfont pas, & que d'ailleurs le crime ne soit pas suffisamment prouvé, il est appliqué à la question.

Il y a trois sortes de questions, ou tortures, en usage dans les tribunaux de l'Inquisition. La premiere est la corde; la seconde, l'eau; & la troisieme, le feu. La torture de la corde se donne en liant un criminel à une corde, par les bras renversés derriere le dos: ensuite on l'enleve en l'air avec une poulie; &, après l'y avoir laissé quelque temps suspendu, de toute la hauteur du lieu, on le laisse tomber à demi-pied de terre, avec des secousses qui disloquent toutes les jointures, & font

jetter au patient des cris horribles. Cette question dure une heure, & quelquefois davantage, selon que les Inquisiteurs, qui sont présents, le jugent à propos, & que les forces du patient le permettent. Si cette torture ne suffit pas, on emploie celle de l'eau. L'on en fait avaler au criminel une grande quantité; puis on le couche dans un banc creux, qui se ferme & presse tant que l'on veut. Ce banc a un bâton en travers, qui tient le corps du patient comme suspendu, & lui rompt l'épine du dos, avec des douleurs incroyables. La torture du feu est la plus rigoureuse de toutes. On allume un feu fort ardent : après quoi l'on frote de lard, ou d'autres matieres pénétrantes & combustibles, les plantes des pieds du criminel. On l'étend ensuite par terre, les pieds tournés vers le feu. Dans cette situation, on les lui brûle sans pitié, jusqu'à ce qu'il ait confessé tout ce qu'on veut sçavoir. Ces deux dernieres questions durent, comme la premiere, l'espace d'une heure, & quelquefois davantage.

Quand donc un criminel est condamné à la torture, on le conduit dans un lieu disposé pour cet effet, qu'on appelle *le lieu des tourments*. C'est une grotte souterraine, où l'on descend par une infinité de détours, afin que les cris horribles, que jettent les malheureux, ne puissent être entendus. On n'y voit de siéges que pour les Inquisiteurs, qui sont toujours présents quand on donne la torture, aussi-bien que l'évêque du lieu, ou son grand-vicaire, ou du moins un député de sa part. La grotte n'est éclairée que par deux flambeaux sombres, qui ne jettent qu'une très-foible lumiere, mais qui suffit pourtant pour faire voir au criminel les instruments de la torture, avec un ou plusieurs bourreaux, selon qu'il en est besoin. Ces bourreaux sont vêtus, à-peu-près comme les pénitents, d'une grande robe de treillis noir. Ils ont la tête & le visage couverts d'une maniere de capuchon noir qui a des trous aux endroits des yeux, du nez, & de la bouche. Ces spectres viennent saisir l'accusé, & le dépouillent tout nud, excepté les parties que la pudeur veut que l'on cache. Lorsqu'on donne la question à des femmes ou à des filles, on les dépouille aussi de

leurs habits. On leur laisse seulement une espece de large chemise de grosse toile, & on les applique ainsi à la question, d'une maniere très-immodeste, en la présence de plusieurs hommes; ensorte que la plûpart, effrayées par cet horrible appareil, disent ou nient tout ce que l'on exige d'elles, afin d'éviter les tourments. Quand, à force de tourments, on a tiré de l'accusé tout ce que l'on veut sçavoir, c'est-à-dire ce dont il est innocent, aussi-bien que ce dont il est coupable, le malheureux n'en est pas quitte encore; il faut qu'il souffre une seconde torture, sur l'intention & le motif qui lui ont fait faire la faute dont il est demeuré d'accord, &, après cette seconde, une troisieme pour avoir révélation de ses complices, ou de ceux qui l'ont aidé & favorisé dans ces sortes d'actions. On le remene ensuite à son affreux cachot, pour attendre son jugement définitif.

Si ces tortures ne suffisent pas pour arracher l'aveu de la bouche de l'accusé, on le remene en prison. On lui donne pour compagnons des gens apostés exprès pour l'engager, sous une feinte compassion, à sauver par un aveu sa liberté & sa vie. Les Inquisiteurs eux-mêmes n'ont pas honte de venir feindre de consoler ce malheureux; de le solliciter instamment à faire un aveu auquel ils lui promettent qu'est attaché son pardon; car ils ont pour maxime de toujours promettre à un prisonnier de lui faire grace, s'il confesse son crime, & de ne lui rien tenir de ce qu'ils lui ont promis. Ainsi, quelque chose que fasse un prisonnier, il lui est presqu'impossible de ne pas laisser échaper un aveu qui fait toujours sa perte, en faisant sa condamnation. Il est condamné, selon l'énormité de son crime, ou à la mort, ou à une prison perpétuelle, ou au fouet, ou aux galeres; mais sa condamnation n'est pas mise si-tôt à exécution : il faut qu'il endure encore le supplice de l'attendre. On la différe souvent d'une, ou même de plusieurs années, afin qu'en punissant tout-à-la-fois un plus grand nombre de coupables, l'appareil de leur supplice soit d'un plus grand exemple. Avant leur exécution, les condamnés sont obligés de faire un acte public de profession de foi; ce qui a fait appeller le jour de leur supplice l'*auto*

da fé, ou l'*acte de foi*. Voyez Auto da fé. *Voyez encore* Congrégation du saint Office.

Un marchand Anglois étant mort dans l'isle de Madere, ses compatriotes, craignant que l'Inquisition ne lui réfusât la sépulture, le firent transporter pendant la nuit parmi les rochers, & l'y enterrerent; mais ils ne purent le faire si secrettement que les Inquisiteurs n'en fussent instruits. Aussi-tôt voilà tous les officiers de justice en campagne. Le corps est exhumé avec scandale, exposé aux insultes de la populace, & précipité dans la mer, par ordre de l'Inquisition.

INSPIRATION : maniere d'élire le pape. Elle a lieu, lorsque plusieurs cardinaux de différentes factions, après avoir gagné un nombre suffisant de suffrages pour le sujet qu'ils veulent élever au pontificat, se hazardent de crier, comme par inspiration : „ Un tel est pape." Cette élection tumultuaire ne s'emploie que fort rarement. *Voyez* Adoration.

Inspiration. Ce mot s'entend aussi des Livres sacrés, qui sont inspirés par l'Esprit-Saint.

INTERCIDONE : fausse divinité honorée autrefois chez les Romains. Elle étoit supposée habiter les forêts; & on lui attribuoit le soin de défendre les femmes grosses des insultes du dieu Sylvain.

INTERDIT: censure ecclésiastique, qui suspend les prêtres de leurs fonctions, prive le peuple de l'usage des sacrements, du service divin, & de la sépulture ecclésiastique. On distingue plusieurs sortes d'interdits; le général, qui a pour objet un royaume, une ville, ou une communauté: le particulier, qui tombe sur un certain lieu, par exemple, sur une église; le personnel, qui est jetté sur telle ou telle personne. Dans les premiers siécles de l'Eglise, les pasteurs ne firent aucun usage de l'interdit; & il n'étoit pas nécessaire. Ce n'est que dans le neuvieme siécle que l'on a commencé à se servir de cette punition contre les princes & seigneurs rebelles à l'Eglise, & qui étoient trop puissants, pour qu'on pût les réduire autrement. On défendoit l'administration des sacrements, & la célébration de l'office divin dans leurs Etats. Les peuples épouvantés forçoient le Souverain, par leurs

murmures, de se soumettre à l'Eglise. L'interdit n'em
che pas qu'on n'administre le Baptême aux enfants
Confession & le Viatique aux malades en danger de n
La prudence des papes a rendu très-rare une correc
aussi violente que celle de l'interdit, qui, dans le
timent d'un coupable, envelope plusieurs innocents
quelques pontifes en ont usé indiscrettement, sans c
légitime, & pour des interêts purement temporels
sont des abus qu'il faut attribuer à la foiblesse de l'h
me, & qui n'empêchent pas qu'on ne doive crai
& respecter l'interdit, lorsqu'il est fondé sur des rai
solides.

S. Augustin semble désapprouver les censures g
rales, & s'appuie sur ce principe, qu'il est cont
justice de faire porter à des innocents la peine du c
d'autrui. Un évêque d'Afrique, ayant excommunié
famille entiere, pour punir le chef, S. Augustin,
en fut instruit, lui écrivit en ces termes : „ Si
„ avez quelque raison, ou quelqu'autorité de l'
„ ture, qui prouve qu'on peut, avec justice, ex
„ munier le fils pour le péché du pere, la fe
„ pour celui de son mari, ou l'esclave pour celu
„ son maître, je vous prie de m'en faire part :
„ moi, je n'ai jamais osé le faire, lors même qu
„ été le plus vivement touché des crimes atroces
„ mis contre l'Eglise ; mais, si le Seigneur vou
„ vele qu'on peut le faire justement, je ne mépri
„ point votre jeunesse ni votre peu d'expérience
„ l'épiscopat. Quoique je sois avancé en âge, &
„ y ait tant d'années que je suis évêque, j'appre
„ volontiers d'un jeune collegue comment nous p
„ rions nous justifier, devant Dieu & devant les h
„ mes, d'avoir puni du supplice spirituel des innoc
„ à cause du crime d'autrui."

INTERIM, fameux édit de l'empereur Charle
publié en 1548, pour servir de réglement de foi

tenu, pendant quelque temps, dans la ville de Trente, avoit été interrompu & transferé à Bologne; &, jugeant que, dans l'état où étoient les choses, ce concile ne seroit pas rétabli de long-temps, ne trouva point d'autre moyen pour appaiser les troubles de l'Allemagne, au sujet de la religion, que de faire dresser une formule de foi, qui contînt tout ce qu'il falloit absolument croire & observer sur les points contestés entre les Catholiques & les Luthériens. Jules Pfluvius, évêque de Naumbourg; Michel Helding, évêque titulaire de Sidon; & Jean Agricola, d'Islebe, prédicateur de l'électeur de Brandebourg, furent les trois théologiens auxquels l'empereur commit le soin de dresser le formulaire. Lorsqu'il fut achevé, on en fit la lecture dans la diéte qui se tenoit alors à Augsbourg. L'empereur l'envoya ensuite au pape, qui le fit examiner. Ce formulaire, à la réserve de quelques expressions équivoques, étoit conforme à la doctrine de l'Eglise Catholique. Il n'y avoit que deux points sur lesquels on avoit eu plus d'égard aux prétentions des Luthériens, qu'à la discipline ecclésiastique. Ces deux points étoient le mariage des prêtres, & la communion sous les deux especes. Le pape fut choqué que ces deux articles fussent permis dans le formulaire. Il ne le fut pas moins que l'empereur voulut se mêler de régler les affaires de la religion. Charles-Quint, instruit du mécontentement du pape, corrigea seulement quelques expressions peu essentielles; mais il laissa les deux articles du mariage des prêtres & de la communion sous les deux especes, & publia un Edit par lequel il ordonnoit que tous les Luthériens de l'Empire, qui ne voudroient plus se réunir entiérement avec l'Eglise Catholique, observassent les réglements contenus dans le formulaire, & attendissent en paix la décision du Concile général. L'*Interim* fut attaqué par un grand nombre de Catholiques zélés, qui regardoient cet édit comme injurieux à l'autorité de l'Eglise, & contraire à la discipline ecclésiastique. Ils firent des comparaisons odieuses de l'*Interim* de Charles V, avec l'*Henoticon* de l'Empereur Zénon, l'Ecthése d'Héraclius, & le Type de Constant. L'empereur Charles V trouva

des défenseurs qui firent voir qu'il y avoit bien de la différence entre approuver des pratiques contraires à l'Eglise, ou seulement les tolérer pour entretenir la paix parmi les Protestants, jusqu'à la décision du concile.

Les Luthériens zélés rejetterent l'*Interim*, avec autant d'indignation, que les Catholiques les plus scrupuleux. En effet il étoit opposé à presque toutes leurs erreurs. L'empereur employa toute son autorité pour les contraindre à s'y conformer; mais il ne put y réussir. Ceux qui rejetterent l'*Interim*, furent appellés *Luthériens rigides* : ceux qui l'accepterent, furent nommés *intérimistes*.

INTROITE. On donne ce nom à une priere composée de divers passages des pseaumes, & que le prêtre, qui doit célébrer la Messe, récite avant de monter à l'autel. Elle commence par ces mots : *Introibo ad altare Dei ;* „ j'entrerai dans le sanctuaire de Dieu ;" ce qui l'a fait appeller *introïte*. C'est une espece de préparation à la Messe; &, dans ce sens, on peut comprendre, sous le nom d'*introïte*, les autres prieres que récite le prêtre, lorsqu'il est monté à l'autel, comme le *Kyrie eleison*, le *Gloria in excelsis*, &c. La lecture d'un endroit des Épîtres de S. Paul & des Évangiles, le Symbole des Apôtres; tout cela n'est qu'une introduction á la Messe, qui ne commence proprement qu'à l'Offertoire.

INTHRONISATION DU PAPE A S. JEAN DE LATRAN. Le nouveau pontife étant arrivé au principal portique de S. Jean de Latran, dans l'ordre que nous avons décrit à l'article CAVALCADE, le premier chanoine de cette église, dit le Cérémonial Romain, présente la croix à baiser au pape. Le cardinal-diacre la reçoit, & l'approche de la bouche du pontife, auquel il a auparavant retiré la tiare. Après que le saint pere a baisé la croix, on lui met la mitre, & l'on donne la tiare à un auditeur. Le pape est ensuite conduit par les chanoines devant la porte principale de l'église, qui est à gauche, & qu'ils nomment *stercoraire*. Là, ils le font asseoir sur un siége de marbre, de maniere qu'il paroît comme couché. Un instant après, les cardinaux s'approchent, & le relevent honorifiquement, en disant : „ Il

: l'indigent de la poussiere, & le pauvre de dessus fumier, pour le faire asseoir avec les princes, & placer sur le thrône de la gloire." Le pontife, relevant, prend, dans une bourse que lui présente nérier, qui est auprès de lui, autant de pieces de oie qu'il en peut tenir dans sa main, mais parmi elles il n'y en a aucune d'or ni d'argent. Il les jette uple, en disant: „Je n'ai ni or ni argent; ce que , je vous le donne." Il entre ensuite dans l'église; près avoir fait sa priere devant le grand autel, & le peuple, il se place sur un thrône, où les chas de S. Jean viennent lui baiser les pieds; après le pape est conduit au palais de Latran, & s'assied thrône dans la sale du concile, pendant que l'on : Laudes. De-là il passe à la chapelle de S. Syl-. Devant la porte de cette chapelle, il y a deux de porphyre, qui sont percés. Le pape s'assied le premier; & le premier chanoine de S. Jean lui offrir à genoux une férule, symbole de la corn & du gouvernement, les clefs de la basilique & lais de S. Jean de Latran, pour marquer le pouqu'il a de fermer & d'ouvrir, de lier & de délier. ipe s'assied ensuite sur le second siége; & là, il au premier chanoine la férule & les clefs. Celuiint le pontife d'une ceinture de soie rouge, où une bourse de la même étoffe & de la même coudans laquelle il y a douze pierres précieuses avec usc. Alors le pontife reçoit de la main de son car quelques piéces d'argent, qu'il jette au peuple; sant: „Il a répandu ses biens sur le pauvre, sa ice demeure dans les siécles des siécles." Après ces cérémonies, Sa Sainteté va faire sa priere dans ctuaire, d'où elle revient à la chapelle de S. Syl-, quitte la plûpart de ses ornements, &, ne garque le pluvial & la mitre simple, s'assied sur un : où les cardinaux viennent lui rendre leurs hom-. Pendant qu'ils baissent la tête, le saint pere jette l'ouverture de leurs mitres deux piéces d'or, & piéces d'argent, puis leur donne sa main à baiser. utres prélats, non cardinaux, reçoivent dans l'ou-

verture de leur mitre une piéce d'or, & une piéce d'argent, & baiſent le genou droit du pontiſe. Ceux qui ne ſont ni évêques, ni archevêques, reçoivent l'argent dans la main, & baiſent les pieds de Sa Sainteté. Il eſt probable que la plûpart de ces cérémonies ſont abolies aujourd'hui ; car l'auteur du Tableau de la Cour de Rome n'en fait aucune mention. Voici la deſcription qu'il donne de l'inthrôniſation de Sa Sainteté. „ Le pape „ étant arrivé au principal portique de S. Jean de Latran... le cardinal-archi-prêtre lui préſente la croix à „ baiſer; puis Sa Sainteté va au thrône qui lui eſt préparé ſous le même portique, où l'on le revêt de ſes „ habits pontiſicaux & de la mitre...Les chanoines de „ S. Jean lui viennent baiſer les pieds. Le cardinal-archi-prêtre lui fait une harangue au nom du chapitre, „ & lui préſente les clefs de l'égliſe, qui ſont, l'une „ d'or, & l'autre d'argent, miſes dans un baſſin de vermeil, rempli de fleurs. Après que cette cérémonie „ eſt faite, les cardinaux ſe revêtent de leurs paremens „ ſacrés, & le pape s'achemine à la principale porte de „ la baſilique, où le cardinal-archi-prêtre lui préſente „ un goupillon, avec lequel il prend de l'eau bénite, „ & en jette ſur les aſſiſtants ; puis le même cardinal „ encenſe trois fois le pape. Quand cela eſt fait, il entre dans ſa chaiſe, & ſes eſtaſſiers le portent, le long „ de la nef, ſous le dais, ſoutenu par les chanoines de „ S. Jean de Latran, juſqu'au maître-autel, où il fait ſa „ priere. On le porte enſuite dans le chœur, ſur un „ thrône où les cardinaux lui viennent rendre l'obédience ; après quoi les deux cardinaux-diacres lui „ mettent & ôtent la mitre, pendant qu'il donne la bénédiction...Quand cela eſt achevé dans le chœur, „ on porte le pape au palais de S. Jean de Latran, où „ l'on chante pluſieurs antiennes, à la fin deſquelles le „ cardinal-premier-prêtre dit quelques oraiſons. Après „ qu'elles ſont achevées, on met la tiare ſur la tête du „ pape ; & on le porte dans une loge qui eſt au-deſſus „ du porche de la baſilique de S. Jean, d'où il bénit „ le peuple par deux fois. Enſuite le pape régale les „ cardinaux de médailles d'or. Le thréſorier général

„ jette au peuple quantité de monnoie d'argent, battue „ exprès aux armes du pape, & cependant on entend „ crier de toutes parts; *Vive Sa Sainteté!*

INVENTION DE LA SAINTE CROIX : fête que l'Eglise Catholique célébre en mémoire de l'heureuse découverte que fit sainte Hélene de la Croix de Jesus-Christ. Cette pieuse impératrice, étant allée en pélerinage à la Terre-sainte, eut le bonheur de trouver les trois croix sur lesquelles Jesus-Christ & les deux larrons avoient été attachés. L'embarras étoit de sçavoir laquelle de ces trois croix avoit servi au supplice de Jesus-Christ. Voici le moyen que S. Macaire suggéra pour lever cette difficulté. On amena une femme mourante, à laquelle on fit toucher successivement les croix des deux larrons, sans aucun effet; mais elle n'eut pas plutôt touché la troisieme croix, qu'elle recouvra une santé parfaite. Ce miracle fit reconnoître la croix de Jesus-Christ. Sainte Hélene, avec la croix, trouva aussi les clous & l'écriteau; réliques précieuses, que plusieurs églises ont prétendu, dans la suite, posséder. Les Bénédictins de Toulouse montrent dans leur église une partie considérable de l'écriteau de la croix : ce même écriteau se montre tout entier dans une église de Rome. Il en est de même des clous de la croix, dont on montre plusieurs douzaines, en différents lieux, quoiqu'il soit évident que les trois quarts & demi, pour le moins, sont supposés. Le pape Innocent VI ordonna, en 1353, qu'on célébrât une fête en l'honneur des clous de la croix. Sainte Hélene n'emporta pas avec elle tout le bois de croix, elle en laissa une grande partie, pour entretenir la dévotion des fideles. Ce fut l'époque des fréquents pélerinages, que l'on fit alors à la Terre-sainte, & qui donnerent depuis naissance aux Croisades. Il faut croire que Dieu a permis qu'un bois, aussi précieux que celui de la croix, se soit multiplié pour la satisfaction des pélerins & des dévots, car il y en a tant de morceaux répandus dans le monde Chrétien, qu'il est impossible qu'une seule croix, quelque grande qu'elle soit, ait pu les fournir.

INVESTITURE DES BIENS ECCLÉSIASTI-

QUES. C'eſt le droit qu'avoient les empereurs & les rois d'inveſtir & de mettre en poſſeſſion de leurs dignités les archevêques, évêques & abbés de leurs Etats. Ces prélats recevoient de la main du prince la croſſe & l'anneau, ſymboles de leur dignité. Telle étoit la cérémonie ordinaire des inveſtitures : cependant elle n'étoit pas d'une néceſſité abſolue. Le prince pouvoit donner l'inveſtiture, ou par écrit ou de bouche, ou par un ſimple ſigne. Si l'on en croit quelques hiſtoriens, l'empereur Henri II inveſtit un pélat de l'évêché de Paderborn, en lui préſentant un de ſes gants. L'uſage des inveſtitures a commencé peu de temps après Charlemagne, & s'eſt continué depuis, ſans aucun obſtacle juſqu'au temps de Grégoire VII, qui entreprit de dépouiller les princes de ce droit. Il s'éleva, à ce ſujet, entre le Sacerdoce & l'Empire, une fameuſe querelle dont nous allons donner quelque idée au lecteur.

Les empereurs & les rois ne prétendoient point conférer aux prélats la puiſſanee ſpirituelle, ni leur donner leur miſſion, en les inveſtiſſant de leurs prélatures. Cette inveſtiture n'étoit qu'une cérémonie qui marquoit la ſoumiſſion & la fidélité que les évêques, en tant que ſeigneurs temporels, devoient à leurs princes. Depuis que l'Egliſe avoit commencé de s'enrichir, ſous Pépin & ſous Charlemagne, les évêchés, & les autres bénéfices conſidérables étoient de véritables fiefs. Les princes donnoient l'inveſtiture des fiefs aux ſeigneurs laïques. Ils prétendoient avoir droit de la donner aux ſeigneurs eccléſiaſtiques. Mais Grégoire VII, perſuadé que les biens poſſédés par les eccléſiaſtiques changeoient de nature, ne voulut point ſouffrir que les bénéfices fuſſent donnés par les laïques, en aucune maniere. Les grands abus, qui réſultoient du droit des inveſtitures, le déterminerent à l'abolir. Il voyoit avec douleur que les élections n'étoient plus libres ; que les princes faiſoient élire, pour remplir les ſiéges, non les ſujets les plus dignes, mais ceux qui leur plaiſoient davantage ; que, l'élection la plus canonique devenant inutile ſans l'inveſtiture du prince, on ne pouvoit élever à l'épiſcopat qu'un ſujet qui lui fût agréable : de-là le trafic honteux des bé-

néfices; de-là ces évêques vendus à la faveur, & deshonorants leur dignité par la plus basse flaterie. Animé par tous ces motifs, Grégoire alla plus loin qu'il ne devoit; &, peu content de s'opposer aux investitures, il défendit même aux évêques de prêter la foi & l'hommage à leurs princes, en quoi il fut imité par ses successeurs Victor III & Urbain II. Les empereurs voulurent soutenir leur droit; & de-là vinrent ces disputes vives & sanglantes, qui remplirent le Monde Chrétien de troubles & de désordres, & scandaliserent les fideles. Après de longs débats, le pape Paschal II & l'empereur Henri IV tenterent un accommodement, trop utile à l'Eglise pour être accepté. Il s'agissoit d'ôter à l'Eglise les fiefs & les biens temporels, qu'elle tenoit de la libéralité des princes, & de ramener tout d'un coup les prélats à l'antique simplicité des premiers temps. Ce moyen étoit sans doute très-efficace pour rendre la paix à l'Eglise, & peut-être sa premiere ferveur; mais on trouva que c'étoit acheter bien cher l'abolition des investitures; & ce traité n'eut pas lieu. L'empereur, voyant le peu de fruit des négociations, employa la violence pour se conserver le droit des investitures. Il fit arrêter dans Rome le pape Paschal, & l'emmena prisonnier. Le pontife résista long-temps à tous les outrages qu'on lui fit pour le forcer à consentir aux desirs de l'empereur; mais il se rendit enfin, & consentit que le roi jouît du droit des investitures. En 1122, le pape Calixte II voulut réparer le tort que Paschal avoit fait au saint siége par son traité avec Henri. Après avoir vivement pressé ce prince de renoncer aux investitures, il l'excommunia sur son refus. Henri, qui étoit alors embarrassé dans une guerre fâcheuse en Allemagne, soupçonnant que la cour de Rome semoit la division dans ses Etats pour trouver une occasion de le déthrôner, songea sérieusement à se réconcilier avec le pape; &, cédant au temps & à la nécessité, il renonça solemnellement au droit des investitures, dans une diéte générale, assemblée à Worms.

L'Angleterre fut vivement agitée, par la querelle des investitures; mais la France ne s'en ressentit point. Quelle

que fût l'impétuosité du zéle de Grégoire VII, il ne jugea pas à propos de se brouiller, pour ce sujet, avec la cour de France. Sous les papes suivants, les rois de France renoncerent d'eux-mêmes à l'investiture par la crosse & par l'anneau; car c'étoit cette cérémonie qui choquoit particulierement les papes.

INVITATOIRE. On appelle ainsi, dans l'Eglise Catholique, l'antienne que l'on chante ou que l'on récite au commencement de l'Office de Matines, pour inviter le peuple à louer Dieu; antienne que l'on répéte à la fin de chaque verset du pseaume *Venite, exultemus*. Il n'y avoit pas autrefois d'invitatoire : il n'y en a point encore aux Matines du jour de l'Epiphanie & des trois jours qui précédent la fête de Pâques. Dans les monasteres de l'ordre de Cluni, c'étoit la coûtume, aux fêtes solemnelles, que plusieurs chantres, revêtus d'aubes ou de chapes, chantassent ensemble l'invitatoire. Le concile d'Aix-la-Chapelle, en 817, ordonne de ne point chanter l'invitatoire à l'Office des morts. A Narbonne, aux fêtes du premier rang, douze chapiers, avec chacun un bourdon en main, & un cierge allumé à la cime du bourdon, se rangent en demi-cercle devant l'autel, & chantent les versets du *Venite*. A Laon, aux fêtes solemnelles, on répéte trois fois l'invitatoire.

INVITATORIEN. C'est le nom que l'on donne, dans l'ordre de Cîteaux, à celui des religieux, qui est chargé d'entonner le premier l'Office.

IRIS : divinité du paganisme, fille de Thaumas & d'Electre, messagere des dieux, & particulierement de Junon. Le phénomene de l'arc-en-ciel, qui annonce les changements de l'air, donna lieu aux anciens d'imaginer une Iris qui annonçoit les volontés de Junon, déesse de l'air, ou plutôt l'air lui-même personnifié. *Voyez* ARC-EN-CIEL.

IRMENSUL. C'est le nom d'une fausse divinité adorée autrefois chez les anciens Saxons. On la représentoit „ sous la simple forme d'une longue pierre où étoit gravée la figure du soleil avec ses rayons. En Breton *hirr* signifie *long* ; *mein*, pierre ; & *sul*, soleil." Le temple d'Irmensul fut détruit par Charlemagne.

IRREGULARITÉ. C'est un empêchement canonique, qui rend ceux dans lesquels il se rencontre incapables de recevoir les Ordres sacrés, ou, s'ils les ont reçus, d'en exercer les fonctions. On contracte l'irrégularité par quelque défaut ou par quelque crime. Les défauts, qui rendent irréguliers, sont de plusieurs sortes. Les uns attaquent l'esprit: tels sont l'imbécillité, la démence, la possession, l'ignorance crasse. Les autres attaquent le corps: tels sont la privation de quelque membre nécessaire pour célébrer avec décence les saints mysteres; la mutilation; en un mot, les défauts du corps, qui rendent l'homme odieux & méprisable. Les défauts, qui concernent la naissance & la réputation, emportent aussi l'irrégularité. Ainsi les bâtards, les esclaves, les gens infames sont inhabiles à recevoir les saints Ordres. Il en est de même de ceux qui n'ont pas l'âge porté par les canons; qui ont été mariés deux fois; qui, dans les charges qu'ils ont exercées, ont contribué, soit directement, soit indirectement, à la mort de quelqu'un; ceux enfin qui, ayant eu l'administration d'un bien, n'en ont pas encore rendu compte.

Les crimes, par lesquels on contracte l'irrégularité, sont l'homicide volontaire, l'hérésie professée publiquement, le violement des censures, la réception non canonique des ordres; faire les fonctions ecclésiastiques dans un lieu interdit, ou exercer un ordre qu'on n'a pas reçu; avoir réitéré sciemment & volontairement son Baptême, & plusieurs autres crimes qui sont marqués dans les canons.

Les évêques peuvent donner des dispenses de plusieurs irrégularités: le pape dispense de toutes. Mais, selon la doctrine du concile de Trente, il n'y a point de dispenses légitimes que celles qui sont fondées sur une cause urgente & juste, & sur le grand avantage que l'Eglise peut en retirer.

ISANAGUI-MIKOTTO. C'est le nom que les Japonois donnent au premier homme, que nous appellons *Adam*. Ils prétendent qu'il séjourna long-temps avec sa femme, nommée *Isanami*, dans une province du Japon qu'ils appellent *Isie*, fameuse par les pélerinages

que l'on y fait de tous les endroits du Japon. *Voyez* Isis.

ISAYE : le premier des quatre grands prophetes de l'ancien Testament, fils d'Amos, & neveu d'Amasias, roi de Juda, moins célébre encore par son illustre naissance, que par la sainteté de sa vie, & son admirable éloquence. L'auteur de l'Ecclésiastique fait le plus magnifique éloge d'Isaye. Ce fut, dit-il, un prophete grand & fidele devant Dieu. L'Esprit divin lui dévoila l'avenir. Il annonça ce qui devoit se passer à la fin des temps, & consola ceux qui pleuroient dans Sion. Il commença de prophétiser sous le regne d'Osias, roi de Juda, l'an du monde 3250. Le roi Manassès, irrité du zele de ce prophete, qui lui reprochoit ses désordres avec une sainte fermeté, ordonna qu'il fut scié en deux avec une scie de bois. Isaye subit cet affreux supplice, l'an du monde 3354. C'est le plus sublime & le plus éloquent de tous les prophetes. Ses prophéties regardent particulierement Jesus-Christ & son Eglise. Il parle avec tant de clarté des mysteres de la loi nouvelle, qu'il semble plutôt raconter des événements passés, que prédire des choses futures, & qu'on peut le regarder comme un évangéliste plutôt que comme un prophete.

ISCARIOTE : surnom que l'Evangile donne souvent au traître Judas, probablement parce qu'il étoit natif d'Iscariot. Cependant plusieurs dérivent ce nom de deux mots hébreux, qui signifient l'*homme au salaire*, ou *le vendeur*. D'autres disent qu'il est composé du mot hébreu *is*, qui signifie *homme*, & de *Kariot*, ville de Juda, comme qui diroit *habitant de Kariot*.

ISIAQUE : prêtre de la déesse Isis. Les Isiaques étoient ordinairement vêtus de robes de lin, parce que les hommes avoient appris de la déesse Isis à cultiver & à mettre en œuvre le lin. Ils avoient coûtume de porter en main une branche d'absinthe marine. On montre à Rome une statue antique, qui représente un Isiaque, avec une besace & une clochette à la main.

Table Isiaque : on appelle ainsi un monument considérable de l'antiquité, qui contient la figure & les mysteres d'Isis, avec plusieurs actes de la religion des Egyptiens.

ISIE : province du Japon, qui eſt en grande vénération parmi les habitants de cet Empire, parce qu'ils penſent que le premier homme y a fixé ſon ſéjour, & que ſon fils Tenſio-das-ſin, le premier des héros ou des demi-dieux, qui ont autrefois regné au Japon, a pris naiſſance dans cette province. De tous côtés, on s'y rend en pélerinage. Cette dévotion eſt ſpécialement en uſage parmi les partiſans de la ſecte des Sintos. On voit à Iſie un temple fameux, que les Japonois appellent *daiſingu*, ou *le temple du grand dieu*. Cet édifice conſerve l'antique ſimplicité des premiers fondateurs de l'Empire Japonois. Il n'eſt conſtruit que de bois; & le chaume le couvre. Le ſeul ornement qu'on remarque dans l'intérieur de ce temple, eſt un miroir d'airain, luiſant & poli. Autour du temple, on voit environ une centaine de petites chapelles, dédiées à pluſieurs divinités ſubalternes. Ce ſont plutôt des hutes que des temples; & le toit en eſt ſi bas, qu'un homme d'une taille ordinaire ne peut s'y tenir que courbé. Il y a cependant un prêtre chargé du ſoin de chacune de ces chapelles. Près le temple du grand dieu, eſt une eſpece d'hôpital ou de monaſtere habité par une ſorte de religieux qui prennent le nom de *miniſtres* ou *de meſſagers des dieux*, & qui donnent l'hoſpitalité aux pélerins. *Voyez* SANGA.

ISIES, *ou* ISIENNES : fêtes que l'on célébroit autrefois en l'honneur de la déeſſe Iſis. On n'admettoit pas indifféremment tout le monde à la célébration de ces fêtes. Pour y avoir part, il falloit être initié aux myſteres de la déeſſe. On ne ſçait rien de bien particulier ſur les cérémonies de ces fêtes. Les aſſiſtants étoient obligés de garder un ſecret inviolable ſur tout ce qui s'y paſſoit; d'où l'on conjecture qu'elles étoient accompagnées d'infamies & d'abominations qu'on s'efforçoit de cacher.

ISIS. C'eſt le nom d'une figure ſymbolique, que les Egyptiens employerent d'abord pour déſigner la terre, & qui, par un abus déplorable, devint dans la ſuite un des principaux objets de leur culte. Lorſque les Egyptiens, chercherent un emblême propre à déſigner la terre,

cette mere commune des hommes, ils n'en trouverent point de plus convenable que la figure de la femme, qui est destinée par la nature à être mere & nourrice. Ils donnerent à cette figure le nom d'*Isba*, ou d'*Isis*. C'est l'ancien nom de la femme, & le premier qu'elle ait porté. Ils donnoient à cette femme allégorique divers ornements, différentes parures, qui servoient à distinguer les changements de la nature, la succession des saisons, & les diverses productions de la terre. Par exemple, lorsque dans une fête solemnelle, ils vouloient avertir le peuple que c'étoit la terre qui fournissoit aux hommes les moyens de se loger, & de se mettre à l'abri des injures de l'air & des attaques des animaux, ils plaçoient sur la tête d'Isis une couronne formée de petites tours, ou de creneaux de murailles. Lorsqu'ils vouloient annoncer les nouvelles lunes de l'hyver, & rappeller au peuple les bienfaits de Dieu qui lui fournissoit des habits & des fourrures, on mettoit sur la tête d'Isis des bandelettes, des peaux cousues, quelquefois des plumes rangées les unes sur les extrémités des autres, ou de petites écailles proprement rapprochées. Quelquefois, pour faire entendre que la terre nourrit toutes sortes d'animaux pour le service des hommes, on entouroit Isis de têtes d'animaux. Pour signifier une récolte abondante, on la couvroit d'un grand nombre de mammelles. Lorsque l'année étoit mauvaise, elle n'avoit qu'un seul sein. Pendant le jour, elle étoit vêtue de blanc; de noir, pendant la nuit. Dans le temps de la moisson, elle étoit armée d'une faucille. Souvent on la peignoit avec une tête de vache, tenant sur ses genoux un enfant, symbole du labourage. C'étoit ordinairement après la moisson qu'on exposoit au peuple cette figure. Tous les signes du zodiaque étoient exprimés successivement par les différentes parures d'Isis. Pour annoncer les néoménies, c'est-à-dire les assemblées de la nouvelle lune, on mettoit sur la tête d'Isis un croissant. Les assemblées de la pleine lune étoient désignées par la figure du disque entier de la lune placée sur la tête ou sur le sein d'Isis. Les Egyptiens, par la suite des temps, oublierent le véritable sens de tous ces symboles, & en vinrent à un tel degré

degré d'ignorance & de superstition, qu'ils prirent une simple affiche pour une femme réelle, & même pour la femme de leur premier roi. Elle devint dans leur esprit une puissance importante. „ Ils l'invoquerent avec confiance, dit M. Pluche. Ils la nommerent honorablement *la dame*, *la reine*, *la gouvernante*, *la mere commune*, *la reine du ciel & de la terre*. Les instruments & les parures d'Isis n'étant plus que des décorations d'un ancien usage, dont on avoit négligé les fêtes & le juste arrangement... on les prit pour des monuments historiques des secours qu'Isis avoit procurés au genre humain. Chaque signe, chaque attribut, & le nombre n'en étoit pas petit, donna lieu à autant d'histoires, ou plutôt de contes frivoles. Plutarque ne peut rapporter ces histoires, sans perdre patience, ou sans en rougir. Il ne s'en tire, pour l'ordinaire, qu'en y cherchant quelque moralité ennuyeuse, ou une physique fort inutile, & plus communément encore quelqu'allégorie forcée."

Si quelques lecteurs sont curieux de connoître ces fables, ils les trouveront à l'article d'OSIRIS.

„ Ce qui séduisit le plus les Egyptiens frapés des atours singuliers de cette femme toujours présente dans leurs assemblées, ce fut l'union fréquente d'un croissant ou d'un plein de lune avec les parures de sa tête. Ils en prirent occasion de publier que la mere commune des Egyptiens avoit la lune pour demeure. Les fêtes du Très-Haut n'avoient été fixées qu'à la néoménie, ou au plein, ou à telle autre partie du décours, que parce que ces phases étoient une indiction naturelle, & un moyen aisé de rassembler les peuples en un jour convenu, & très-publiquement affiché. Ils perdirent de vue l'Être adorable, unique objet de ces fêtes. Ils les crurent consacrées à la lune elle-même, & à cette femme imaginaire qu'ils y croyoient résidente & fort attentive à leurs besoins. Il n'y avoit pas jusqu'aux taches de la lune qui, par une fausse apparence de visage humain, ne servît à fortifier leur illusion.

Le culte d'Isis passa de l'Egypte chez les différents peuples de la terre. Cette prétendue déesse se multiplia par-tout, sous des noms différents. Cybèle, Junon,

Vénus, Minerve, Diane, Latone, en un mot, les principales déesses du paganisme ne sont, selon le sentiment de M. Pluche, que cette même Isis sous de nouvelles dominations.

Isis étoit adorée dans les Gaules, sous son véritable nom. Elle présidoit particulierement à la navigation; & les Suèves la représentoient sous la forme d'un vaisseau. Quelques étymologistes pensent que le nom de *Paris* étoit dérivé de deux mots grecs qui signifient *proche d'Isis*. Cette déesse étoit en effet regardée comme la protectrice de la ville de Paris. On croyoit qu'elle y étoit venue sur un vaisseau; & c'est la raison pour laquelle cette ville avoit un vaisseau pour armes. Le temple d'Isis étoit situé dans l'endroit où est aujourd'hui l'église de l'abbaye de S. Germain des Prés. Lorsque la religion chrétienne fut établie en France, ce monument de l'idolâtrie fut démoli. Le roi Childéric fit bâtir sur ses ruines une église, sous l'invocation de S. Vincent, qui est aujourd'hui celle de l'abbaye de S. Germain. Les prêtres d'Isis demeuroient à Issy. On voyoit encore, au commencement du dix-septieme siécle, les ruines du château où ils faisoient leur séjour. Les revenus du territoire & du fief d'Issy leur étoient assignés pour leur subsistance. Lorsque le temple fut détruit, Clovis donna ce revenu à l'église de S. Pierre & de S. Paul, qui est aujourd'hui celle de sainte Géneviève. On a conservé long-temps, dans un coin de l'église de S. Germain des Prés, la statue d'Isis; mais, quelques femmes simples & superstitieuses s'étant avisées de faire brûler des cierges devant cette idole, le cardinal Briçonnet, abbé de S. Germain des Prés, la fit mettre en piéces pour prévenir cet abus.

ISIS *ou* ISITES. On donne ce nom à certains sectaires Mahométans, qui soutiennent que l'Alcoran a été créé, quoique Mahomet anathématise tous ceux qui sont de cette opinion. Ils prétendent aussi que l'élégance de ce fameux livre n'est pas incomparable & inimitable, comme le croient tous les Mahométans.

ISLAM, *ou* ISLAMISME, est le nom que Mahomet donna à sa religion. Ce terme signifie proprement *résignation* ou *soumission à la volonté de Dieu*. D'autres

cependant lui donnent une autre explication. Ils entendent par *islâm*, la religion salutaire, & dérivent ce mot d'*islama*, la quatrieme conjugaison du verbe *salama*, entrer dans l'état de salut. C'est de la même racine que vient le mot de *Moslem*, ou *Musulmans*, qui signifie *un vrai croyant, celui qui professe l'islamisme*. Parmi les docteurs Mahométans, il y en a qui croient que la vraie religion fut reconnue jusqu'au meurtre d'Abel. D'autres disent qu'elle subsista jusqu'au temps du déluge. „ L'Islamisme, disent-ils, a été la religion de tous les prophetes, & elle fut universellement établie dans l'Arabie, jusqu'au temps d'Ameru, fils de Lohai, roi de Héjaz, qui y introduisit l'idolâtrie."

ISMAEL, fils d'Abraham. L'écriture sainte nous apprend que Sara, femme de ce patriarche, voulant le consoler de sa stérilité, lui fit présent de sa servante Agar, & qu'il en eut un fils appellé *Ismaël*. Quelque temps après, Sara, qui l'avoit enfin fait pere d'Isaac, ne pouvant souffrir l'orgueil & la fierté d'Agar, Abraham fut obligé de renvoyer la mere & le fils, par complaisance pour sa légitime épouse. Mais Dieu prit soin d'Agar & d'Ismaël, parce qu'il destinoit cet enfant à être le pere d'une nombreuse postérité. Les Arabes se prétendent descendus d'Ismaël, & le comptent même au rang des premiers ancêtres du faux prophete Mahomet.

ISRAEL : surnom du patriarche Jacob. On lit dans l'écriture que Jacob, revenant de chez son beau-pere Laban, après avoir passé le torrent de Jaboc, lutta, pendant une nuit entiere, contre un ange, lequel voyant qu'il ne pouvoit venir à bout de le terrasser, lui toucha le nerf de la cuisse, qui sécha sur l'heure. Il lui dit ensuite : „ Laissez-moi, voilà l'aurore qui commence à paroître. „... Je ne vous laisserai point, répondit Jacob, que vous ne m'ayez donné votre bénédiction... Quel est votre nom, reprit l'ange? „... Je m'appelle *Jacob*, repartit le patriarche. „... Vous ne porterez plus désormais ce nom, répondit l'ange : vous vous appellerez *Israël*, c'est-à-dire, *qui a prévalu contre le Seigneur*."

L'écriture donne souvent le nom d'*Israël* au peuple

Juif descendu de Jacob. Roboam, roi des Juifs, fils & successeur de Salomon, ayant excité un soulevement dans ses états par la dureté de son gouvernement, dix tribus, ayant à leur tête Jéroboam, se révolterent ouvertement contre leur roi, & formerent un royaume particulier qui fut appellé *Israël*, par opposition au royaume de Juda composé des deux tribus de Juda & Benjamin, qui seules étoient restées fideles à Roboam.

ISRAÉLITES. Les Juifs furent ainsi appellés, parce qu'ils descendoient de Jacob surnommé *Israël*. Lorsque les dix tribus, qui se révolterent contre Roboam, eurent formé le royaume d'Israël, les habitans de ce royaume furent plus particulierement nommés *Israëlites*.

ITE, MISSA EST. (l') Ces paroles signifient: *Allez vous-en, la Messe est finie*. C'est la formule avec laquelle le diacre, dans les Messes hautes, congédie les fideles qui ont assisté aux divins Mysteres. Le prêtre la récite aussi, mais à voix basse.

Les prêtres d'Isis employoient une formule à-peu-près semblable pour congédier l'assemblée, lorsque les cérémonies du culte de la déesse étoient achevées; cette formule s'appelloit *l'envoi des peuples*.

ITOGAY. *Voyez* NATIGAY.

IWANGIS: sorciers des isles Moluques, qui font aussi le métier d'empoisonneurs. On prétend qu'ils déterrent les corps morts, & s'en nourrissent; ce qui oblige les Moluquois à monter la garde auprès de la sépulture des morts, jusqu'à ce que leurs cadavres soient réduits en poussiere.

IXORA. C'est le nom le plus connu d'un des dieux principaux des Indiens. On l'appelle autrement *Isburen*, *Eswara*, *Ruddiren*, *Rutrem*. Ce seroit une grande entreprise de vouloir transcrire ici tous ses noms; car il en a huit mille. Toutes les absurdités, que l'on trouve dans les contes de fées, n'approchent pas des fables impertinentes, que les Indiens débitent sur le compte d'Ixora. Voici son histoire en abbregé. Ennuyé du séjour céleste, il lui prit envie de venir sur la terre; & d'abord il se fit religieux. Il se distingua, dans cette

profeffion, par un grand nombre de crimes & d'infamies que les Légendes Indiennes rapportent pieufement, pour l'inftruction des fideles. Il fe maria enfuite avec la fille du roi des montagnes, nommée *Parvardi*, & vécut tranquillement avec fa femme, pendant l'efpaee de mille ans. Les autres dieux, entr'autres Brama & Viftnou, indignés que Rutrem deshonorât ainfi fa divinité par un fi long féjour avec une mortelle, allerent le trouver & l'arracherent, malgré lui, des bras de fa chere Parvardi. Elle en mourut de douleur; mais elle revint au monde quelque temps après, & fut fille d'un autre roi, nommé *Daxaprojabadi*. Ixora l'époufa une feconde fois. Elle lui donna un fils, mais à la naiffance duquel il n'eut aucune part. (*Voyez* VINAIAGUIEN). Quelque temps après, ayant coupé, dans une difpute, une des têtes de fon frere Brama, il n'eut pas plutôt commis cette action, qu'il s'en repentit; &, pour l'expier, il fe condamna à une févere pénitence. Après s'être dépouillé tout nud, & s'être couvert de cendres, il alla fe cacher au milieu des tombeaux, tenant en main le crane de fon frere, & s'abandonna, dans ces triftes lieux, à la plus exceffive douleur. Le temps adoucit un peu fon chagrin; & il commença à s'ennuyer de la folitude. Pour fe diffiper, il alla mendier de village en village. Etant arrivé dans un endroit qui fervoit de retraite à plufieurs Bramines, il fut furpris de trouver ces bons pénitents dans la compagnie de plufieurs femmes très-belles. Il forma auffi-tôt le deffein de s'affocier ces aimables pénitentes; &, fe défiant de fon mérite, il employa la magie pour s'en faire aimer. Par la vertu de fes fortiléges, toutes les femmes quitterent les Bramines pour le fuivre. Ces religieux, irrités d'un outrage fi fenfible, coururent après le raviffeur & le mirent dans un état à ne plus fe faire aimer des femmes. Telle eft l'origine du culte infame que les Indiens rendent à Ixora, fous le nom de LINGAM. (*Voyez cet article*). La difgrace d'Ixora ne l'empêcha pas de fe marier avec le fleuve du Gange, que les Indiens difent être une très-belle femme; mais on conçoit bien qu'il n'en eut point d'enfants. Il eut, depuis,

plusieurs autres aventures dont voici la plus mémorable. Un certain géant, qui avoit servi & honoré Ixora, pendant très-long-temps, demanda quelque grace à ce dieu, pour prix de sa fidélité. Ixora lui accorda le privilége de réduire en cendres tous ceux sur la tête desquels il mettroit la main. Le géant voulut faire l'essai de son pouvoir sur le dieu qui le lui avoit accordé, & l'imprudent Ixora auroit infailliblement été la victime de sa bonté indiscrette, si, par la vertu de l'art magique, il n'eût trouvé le secret de se renfermer dans une coquille: encore cet asyle n'eût-il pas été absolument sûr pour lui, si son frere Vistnou n'étoit venu fort à propos à son secours. Vistnou se présenta aux yeux du géant sous la forme d'une très-belle femme. Le géant, enchanté d'un si aimable objet, laissa Ixora dans sa coquille, & ne songea qu'à faire sa cour à cette belle femme. Il ne la trouva point cruelle. Elle exigea seulement de lui qu'il allât se laver à la riviere voisine la tête & les cheveux qu'il avoit fort sales, promettant de ne lui rien refuser, lorsqu'il auroit rempli cette condition. Le géant vola vers la riviere; &, voulant se bien nettoyer les cheveux, il porta les mains sur sa tête; mais, par le funeste privilége, qu'il venoit de recevoir, il fut aussi-tôt consumé & réduit en cendres, Vistnou alla, dans l'instant, apprendre à son frere la destinée du géant, & lui raconta par quel stratagême il l'avoit délivré d'un si pressant danger. Ixora sortit de sa coquille; &, après avoir témoigné sa reconnoissance à Vistnou, il le conjura de vouloir bien reprendre, une seconde fois, la figure de cette belle femme, qui avoit enchanté le géant, afin qu'il eût le plaisir de jouir d'une vue si agréable. Vistnou, après quelques difficultés y consentit enfin. Mais Ixora, toujours foible sur l'article des femmes, ne vit pas plutôt Vistnou sous une si belle forme, qu'il en devint éperduement amoureux, & cet amour ne fut pas sans effet; car il parut tout-à-coup dans les mains de Vistnou un bel enfant qui fut nommé *Arigaraputren*, c'est-à-dire *fils de Vistnou & de Rutrem;* (c'est un des noms d'Ixora.) Au reste, nous avertissons le lecteur, que les histoires des dieux Indiens

varient ſelon les différents cantons; &, ſi l'on vouloit recueillir toutes les légendes de la côte de Malabar, de celle de Coromandel, du royaume de Carnate & d'autres endroits des Indes, on feroit des volumes d'abſurdités & d'impertinences qui réjouiſſent un moment, & fatiguent enſuite.

Ixora eſt repréſenté avec un teint fort blanc. Il a trois yeux dont l'un eſt au milieu du front; ſeize bras & autant de mains qui portent chacune quelqu'attribut. Son habillement eſt composé d'une peau de tigre, & d'un cuir d'éléphant, entouré de ſerpents. Il a le col environné d'une fourrure à laquelle eſt ſuſpendue une cloche avec trois chaînes, dont l'une eſt formée avec des fleurs, l'autre avec quelques-unes des têtes de Brama, & la troiſieme avec les os d'une de ſes femmes, nommée *Chatti*. La monture ordinaire d'Ixora eſt un bœuf nommé *Irishipatan*, qui a ſa part des honneurs que l'on rend à ſon maître.



JAÇ

JABAJAHIS : hérétiques Mahométans, qui nient la prescience de Dieu, & qui soutiennent qu'il gouverne le monde selon les occasions, sans avoir sçu de toute éternité ce qui devoit arriver, & qu'il en a acquis la connoissance, comme font les hommes, par l'usage & par l'expérience.

JABARIS *ou* GIABARIS : sectaires Mahométans, qui, selon Ricaut, soutiennent que l'homme n'a aucun pouvoir, ni sur sa volonté ni sur ses actions, mais qu'il est absolument conduit par un agent supérieur, & que Dieu, exerçant une puissance absolue sur ses créatures, les destine à être heureuses ou malheureuses, selon qu'il le trouve à propos. Quand il s'agit d'expliquer cette opinion, ils disent que l'homme est tellement forcé & nécessité à faire tout ce qu'il fait, que la liberté de faire bien ou de faire mal ne dépend pas de lui; mais que Dieu produit en lui ses actions, comme il fait dans les créatures inanimées & dans les plantes, le principe de leur vie & de leur être. Cette doctrine de la prédestination est universellement reçue en Turquie, & dans la plûpart des pays Mahométans.

JAÇA. C'est sous ce nom que les habitants de l'isle de Ceylan adorent le diable. On verra, dans le cours de cet ouvrage, que cet être malfaisant, auquel on donne le nom de *diable*, reçoit les hommages de presque tous les peuples idolâtres, tandis que l'Être suprême, dont ils ont tous une idée, reste toujours sans honneurs. Nous en avons déja indiqué la raison. Les esprits foibles & grossiers sont moins frapés de l'espérance du bien, que de la crainte du mal. Il y a des fêtes instituées en l'honneur du diable, dans l'isle de Ceylan. Les habitants lui bâtissent une cabane qu'ils décorent de feuillages & de guirlandes de fleurs. Pour meubler cette cabane, ils emploient plusieurs des ornements qui sont dans les pagodes. Au milieu, ils dressent une table couverte de toute sorte de mets; &,

pendant que le diable est supposé manger, on lui donne un concert, dont le principal instrument est un tambour : on le réjouit par des chants & des danses. Après la fête, on distribue à la canaille les mets qui ont été offerts au diable.

JACCO : pontife Japonois, qui est comme le lieutenant du Daïri. C'est à lui qu'on s'adresse pour obtenir les dispenses. Toutes les querelles, qui s'élevent sur la religion, sont portées à son tribunal; & ses jugements sont sans appel. Il examine les nouvelles sectes ; & il n'y a que celles qui sont munies de son approbation, qui puissent subsister dans l'Empire. En un mot, il exerce toute l'autorité, dont l'indolent Daïri n'a que l'ombre.

JACOBINS : surnom donné aux religieux de l'ordre de S. Dominique, parce qu'ils s'établirent à Paris dans la rue S. Jacques. *Voyez* DOMINICAINS.

JACOBITES : hérétiques répandus dans la Syrie ; qui suivent la doctrine d'Eutychès & de Dioscore, & n'admettent en Jesus-Christ qu'une seule nature. Un fameux évêque de leur parti, nommé *Jacques*, qui florissoit dans le sixieme siécle, leur a donné le nom de *Jacobites*. „ Si l'on comprend sous le nom des Jacobi-
„ tes, dit le P. Richard Simon, tous les Monophy-
„ sites du Levant, c'est-à-dire ceux à qui l'on attribue
„ l'hérésie de ne reconnoître qu'une nature en Jesus-
„ Christ, il est certain que cette secte est fort étendue ;
„ car elle comprend les Arméniens, les Cophtes & les
„ Abyssins. Mais ceux qui s'appellent proprement *Ja-*
„ *cobites* sont en très-petit nombre ; & ils habitent
„ principalement la Syrie & la Mésopotamie. Ils ne
„ sont tout au plus que quarante ou quarante-cinq mille
„ familles. Il y a de la division parmi eux, touchant la
„ doctrine ; car les uns sont latinisés, & les autres de-
„ meurent toujours séparés de l'Eglise Romaine. " Les Jacobites proprement dits sont distingués des autres Monophysites, par certains usages & par quelques opinions particulieres. Par exemple, avant de baptiser les enfants, ils ont coûtume de leur imprimer le signe de la croix sur le bras, & même sur le visage. Ils sont persuadés que les saints ne jouiront de la vue de Dieu, qu'après

le jugement dernier, & soutiennent que les anges sont composés de deux substances, le feu & la lumiere.

JADDESES. C'est le nom que les insulaires de Ceylan donnent aux prêtres du troisieme ordre, qui sont spécialement consacrés au culte des esprits ou génies. Les temples, où ils exercent leurs fonctions, ne sont proprement que des maisons bâties à leurs dépens, sur les murs desquels ils font représenter des armes de toute espece; telles que des épées, des hallebardes, des boucliers, avec diverses sortes de figures. Ces maisons se nomment *jacco*, ce qui signifie *maison du diable*. Le Jaddesse, pour se préparer à célébrer la fête de son temple, ne fait pas d'autre cérémonie que de se raser la barbe avec soin.

JAGARNAT. Le dieu Vistnou est adoré sous ce nom par les Indiens, dans la ville de Jagarnats, située dans le golfe de Bengale, où il a un temple superbe. „ Il s'y fait tous les ans, dit le voyageur Bernier, une „ fête qui dure huit à neuf jours, & il s'y trouve quel„ quefois plus de cent cinquante mille pélerins. On fait „ une superbe machine de bois, ornée de toutes sortes „ de figures extraordinaires... On la pose sur quatorze „ ou seize roues, comme pourroient être celles des affûts „ de canon, que cinquante personnes, plus ou moins, „ tirent, & font rouler. Sur le milieu est posé en évi„ dence Jagarnat, richement orné & paré, qu'on trans„ porte d'un temple à un autre." Souvent des dévots, enflammés d'un saint zéle pour la gloire de Jagarnat, se jettent sous les roues du chariot & s'y font écraser. Si l'on en croit le rapport du même Bernier, c'est une jeune fille encore parée de sa virginité, qui consulte l'oracle de Jagarnat. On la conduit au temple en triomphe, comme une épouse destinée à ce Dieu. On la fait entrer dans le sanctuaire de Jagarnat; puis on la charge, en qualité d'épouse, de demander à son mari, au nom de tous les habitants du canton, si la récolte sera abondante, si le pays ne sera point désolé par quelque fléau, & autres choses qui interessent le bien public? La jeune fille & le dieu restent seuls : du moins il n'y a qu'un prêtre pour servir d'interpréte à Jagarnat, qui ne nuit pas,

comme on peut croire, à la consommation du mariage. Le lendemain, on demande avec empressement à la nouvelle déesse quelles sont les réponses de son époux; & on la conduit en procession à côté de Jagarnat.

JAGUES *ou* JAGAS. *Voyez* GIAGAS.

JAMIS. Ce mot en arabe signifie *royal*. C'est le nom que les Mahométans donnent aux mosquées bâties par les empereurs qui leur ont assigné des revenus considérables. Ces mosquées ont, dans leur enceinte, des écoles ou académies, dont les Mudéris sont chargés d'enseigner les loix & l'alcoran. On fait à ces maîtres une pension annuelle, proportionnée aux revenus du Jami. C'est de ces écoles que le Grand-Seigneur tire les Mollaks.

JAMMABOS: hermites du Japon. Leur nom signifie à la lettre *soldats des montagnes*, parce que le principal objet de leur institut est de combatre pour la cause des dieux, & pour le soutien de la religion. On peut donner une autre raison de ce nom, qui est que les principaux exercices de ces hermites consistent à franchir des montagnes escarpées, avec beaucoup de peines & de fatigues. Leur fondateur, qui vivoit il y a onze cent ans, peut être regardé comme le premier instituteur de la vie érémitique au Japon. Son goût pour la solitude ne fut pas inutile à sa patrie. En allant ainsi de déserts en déserts, il découvrit des chemins nouveaux, qu'on avoit jusqu'alors regardés comme absolument impraticables. Ses disciples se diviserent dans la suite, & formerent deux ordres. Un de ces ordres étoit obligé, par un des principaux points de sa régle, de faire un pélerinage à la montagne de Fikoosan, qui est bordée de tous les côtés par d'affreux précipices. Il falloit, avant que d'entreprendre ce pélerinage, avoir la conscience bien nette; car, si un pélerin, souillé de quelque crime, eût osé approcher de cette montagne, le diable se seroit emparé de lui sur-le-champ. L'autre ordre de Jammabos avoit pour régle de visiter, chaque année, le tombeau de son fondateur, situé sur une montagne escarpée & environnée d'abysmes. Ce pélerinage n'étoit pas moins critique, ni moins dangereux que l'autre; &, lorsqu'on s'y enga-

geoit, avant d'avoir purifié sa conscience, on étoit poussé dans les précipices par une force invisible, ou frapé de quelque maladie subite. Ceux qui avoient heureusement achevé leur pélerinage, se rendoient à Méaco, & faisoient au général de leur ordre un présent proportionné à leurs facultés. C'étoit assez ordinairement le produit des aumônes qu'ils avoient amassées sur la route. Le général, par reconnoissance, leur conféroit quelque titre d'honneur. Mais ces fameux pélerinages sont presqu'abolis aujourd'hui; & l'ordre des Jammabos est entierement déchu de son ancienne ferveur. Au lieu de s'occuper à grimper sur les montagnes, comme leur régle le prescrit, ils ne font plus que mendier aux environs de quelque temple, en chantant avec emphase les louanges du dieu auquel il est consacré. Ils tiennent en main un bâton avec une pomme de cuivre, & quatre anneaux de même métal, qu'ils agitent avec grand fracas. Ils soufflent aussi dans une coquille qui ressemble à une trompette, & dont le son est à-peu-près le même. Ils sont accompagnés de leurs enfants qui importunent les passants par leur cris. Ils étourdissent les dévots avec cet attirail bruyant, & les forcent à donner, quand ce ne seroit que pour se délivrer d'un pareil tintamarre. Les Jammabos sont toujours armés d'un sabre. Ils ont le col environné d'une bande d'étoffe, en maniere d'écharpe, d'où pendent des franges plus ou moins longues, selon la qualité de ceux qui les portent. Ils ont sur les épaules une besace qui contient leur argent avec un habit & un livre. Les sandales, qu'ils ont aux pieds, sont faites avec de la paille, ou des queues de fleurs de lotos.

Les hermites se mêlent aussi d'exercer la médecine; & le peuple a d'autant plus de confiance dans leur art, que ce ne sont point des remédes naturels, qu'ils emploient pour la guérison des maladies. Voici comment ils y procédent. Pendant que le malade fait un rapport fidele de tout ce qu'il sent, le Jammabos trace sur un papier certains caracteres analogues au tempérament du malade, & à la qualité de la maladie dont il est attaqué. Il place ensuite cette espece de mémoire sur l'autel de sa divinité favorite, & pratique certaines cérémonies mystérieuses,

qui, selon lui, font capables de donner à ce papier une vertu médicinale; après quoi, il broie ce papier, & en forme plusieurs petites pilules qu'il prescrit au malade de prendre, tous les matins à jeun. L'usage de ces pilules exige quelque préparation. Il faut, avant de les prendre, que le malade boive un verre d'eau de riviere ou de source; & le Jammabos a soin de marquer si c'est au nord, ou au sud, que l'on doit puiser cette eau. Les Jammabos sont les médecins des maladies désespérées; & l'on n'a guéres recours à leurs pilules, que lorsque tout autre remède s'est trouvé sans effets. Les hermites, comme tous les autres moines du Japon, sont fort adonnés aux sortiléges & à la magie. Le P. Crasset, dans son histoire de l'église du Japon, dit qu'ils sont de très-bonne intelligence avec les démons, & qu'il n'est pas croyable combien ils en ont à leur service, jusques-là qu'ils s'en servent comme de valets. Ils ont une maniere de joindre la main, à laquelle ils attribuent une grande vertu, & qu'ils regardent comme un charme des plus puissants. Ce prétendu charme consiste à joindre les mains, de façon que le doigt du milieu d'une main se joigne perpendiculairement à celui de l'autre main, tandis que les autres doigts sont croisés. Les Jammabos affectent de ne communiquer à personne leurs secrets magiques, afin de mettre à contribution la curiosité des simples, qui feroient tentés de les apprendre. Ce n'est qu'à prix d'argent qu'on peut être initié à leurs mysteres. Mais, pour donner plus de poids à leurs chimeres, ils exigent de leurs disciples des préparations capables de rebuter tout autre esprit que celui d'un superstitieux. Il est défendu au novice de manger rien qui ait eu vie, pendant un certain espace de temps. Le ritz & les herbes doivent être son unique nourriture. Il faut qu'il prenne le bain sept fois le jour dans l'eau froide, & se tienne à genou, de façon qu'il soit assis sur ses talons; &, ce qu'il y a de plus incommode, c'est qu'il doit quitter & reprendre cette situation sept cent quatre-vingt fois par jour. Il faut aussi qu'il observe, en se relevant, de frapper des mains au-dessus de sa tête. C'est pendant ce temps d'épreuve que le novice fait connoissance avec le

diable, qui s'offre souvent à ses yeux sous diverses figures.

On lit dans Nieuhof, auteur de la Collection d'Ambassades au Japon, qu'il faut que les Jammabos soient parvenus à l'âge de trente ans, avant d'avoir commerce avec le diable.

JAMMABUGIS, les mêmes que les JAMMABOS.

JANNANINS. C'est ainsi que les Quojas, peuples de l'intérieur de la Guinée, appellent les esprits des morts. Ils pensent que ces esprits prennent un soin particulier de leurs parents & de leurs amis, & les protégent dans les occasions périlleuses. Un Négre, qui a eu le bonheur d'éviter quelqu'accident fâcheux, ne manque pas de se rendre sur la tombe du Jannanin, son protecteur. Il conduit avec lui tous les parents & les amis de ce Jannanin. Il déclare, en leur présence, le bienfait qu'il en a reçu; &, pour témoigner sa reconnoissance, il immole une vache à l'esprit bienfaisant, & lui présente des offrandes de ritz & de vin de palmier. La cérémonie se termine par des chants & des danses, que forment tous les assistants autour de la tombe du Jannanin. S'il arrive qu'un Quoja soit outragé, il va dans les bois où résident ces esprits: il les invoque à grands cris, & les prie de le venger. Dans les circonstances critiques, dans les entreprises importantes, ces peuples implorent & consultent les Jannanins. Quand le commerce languit & qu'il n'aborde point sur les côtes de vaisseaux Européens, ils demandent sérieusement aux esprits si ces vaisseaux doivent bientôt arriver; s'il est survenu quelqu'obstacle qui retarde leur marche? Enfin les Jannanins sont beaucoup plus honorés chez ces peuples que l'Être suprême. Ils ne commencent jamais leurs repas, sans leur avoir rendu des hommages. Dans chaque village, il y a un bois sacré, que l'on regarde comme le séjour de ces esprits. Trois fois l'année, on a coutume d'y porter des vivres & des provisions. L'entrée de ce bois est absolument interdite aux femmes, aux enfants & aux esclaves.

Une femme, accusée d'adultere par son mari, ne peut être condamnée, à moins qu'il ne se trouve d'autres témoins qui constatent son crime. Pour se tirer d'af-

faire, elle n'a qu'à jurer par Belli-Paaro, qu'elle eſt innocente : on la croit ſur ſon ferment. Mais ſi, après qu'elle a juré, l'on découvre qu'elle étoit véritablement coupable, ſon mari la conduit, le ſoir, ſur la place publique, où le conſeil eſt aſſemblé pour la juger. Un des plus anciens du conſeil commence par lui faire les plus vifs reproches ſur ſon infidélité & ſa mauvaiſe conduite. Il lui annonce qu'elle va être la proie des Jannanins, ou eſprits. Il invoque enſuite ces eſprits, & les invite à punir cette femme coupable; après quoi, on lui bande les yeux; &, dans cet état, elle demeure quelque temps plus morte que vive, attendant à chaque moment les Jannanins qui doivent l'emporter. Lorſque l'on juge à propos de faire ceſſer ſa frayeur, pluſieurs perſonnes pouſſent autour d'elle des cris perçants qu'elle ne manque pas d'attribuer aux Jannanins, & lui annoncent que, malgré la grandeur de ſon crime, on lui en accorde le pardon, parce que c'eſt la premiere fois qu'elle l'a commis. Les mêmes perſonnes, contrefaiſant toujours les Jannanins, lui impoſent, pour ſa pénitence, quelques exercices de mortification, tels que des jeûnes; lui enjoignant d'être à l'avenir plus fidelle à ſon époux, & lui recommandent ſur cet article une circonſpection ſi grande, qu'ils lui défendent même de prendre entre ſes bras un enfant mâle, & de toucher l'habit d'un homme. Ainſi l'on peut dire que, chez les Quojas, une femme infidelle en eſt quitte, la premiere fois, pour la peur, uſage bien contraire aux idées de la plûpart des peuples Orientaux. Mais ſi la crainte & la honte ne ſont pas capables de retenir la femme dans ſon devoir, & qu'elle ſe rende coupable une ſeconde fois du même crime, le Bellimo, ou grand-prêtre des Quojas, accompagné de ſes miniſtres, nommés *Saggonos*, & de pluſieurs officiers ſubalternes, portant des eſpeces de creſſelles, qu'ils font craquer avec un bruit horrible, ſe tranſporte, dès le matin, au logis de la coupable; la fait arrêter par ſes ſatellites, & conduire ſur la place publique, dont on lui fait faire trois fois le tour, au ſon les bruyantes creſſelles. Il n'y a que ceux qui ſont enrollés dans la confrérie de Belly, qui aient le droit d'aſ-

ſiſter à cette cérémonie. Après avoir ainſi promené cette femme, on la conduit dans un bois conſacré aux Jannanins; & l'on fait accroire au peuple qu'elle eſt emportée par ces eſprits. Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt qu'elle diſparoît pour toujours. Le voyageur Barbot penſe, avec aſſez de fondement, qu'on fait mourir la coupable dans ce bois, & qu'on l'y enterre.

JANSENISME: ſyſtême ſur la grace, ainſi nommé de Corneille Janſénius, évêque d'Ypres, qui en eſt regardé comme le premier auteur. Ce prélat fameux, né à Leerdam, en Hollande, en 1585, de parents Catholiques; principal du collége de ſainte Pulchérie, à Louvain, en 1617; docteur en théologie, en 1619; nommé profeſſeur d'Ecriture ſainte, par le roi d'Eſpagne, & enfin évêque d'Ypres, en 1635, fit, pendant tout le cours de ſa vie, une étude profonde & réfléchie des ouvrages de S. Auguſtin; &, d'après les connoiſſances qu'il avoit puiſées dans cette étude, il compoſa le célébre ouvrage intitulé *Auguſtinus*. Son deſſein avoit été de donner dans ce livre un précis du ſyſtême de ſaint Auguſtin, ſur la grace & ſur le libre arbitre, afin de l'oppoſer à la doctrine de Molina & de ſes ſectateurs. Comme il n'y a rien de plus aiſé que de ſe tromper dans une matiere auſſi délicate, Janſénius, avant de mourir, ſoumit ſon ouvrage au jugement du ſaint ſiége, & finit ſes jours en héros Chrétien, l'an 1638, ayant gagné le mal, dont il mourut, en viſitant ſes diocéſains, affligés de la peſte.

Le livre de Janſénius ne tarda pas à faire beaucoup de bruit dans l'univerſité de Louvain. Les Jéſuites s'empreſſerent de le réfuter. La guerre s'alluma de part & d'autre; & l'on vit paroître une foule d'écrits polémiques ſur cette matiere. Le pape Urbain VIII, voulant appaiſer ces querelles, interdit la lecture du livre de Janſénius & des écrits des Jéſuites ſur cette matiere, ajoûtant cependant qu'on trouvoit dans le livre de Janſénius des propoſitions déja condamnées par ſes prédéceſſeurs. La défenſe du pape ne put calmer les eſprits qui étoient trop échauffés. La querelle devint, de jour en jour, plus vive. La France y prit part; & il s'éleva, dans ce royaume, de grands troubles

troubles à cette occasion. Enfin quatre-vingt-cinq évêques François, ayant extrait du livre de Jansénius cinq propositions, qui contenoient toute sa doctrine, les déférerent au pape Innocent X. Ce pontife condamna les propositions, reconnoissant, dans sa bulle du 1 de Juin 1653, que ces propositions étoient dans le livre de Jansénius. La bulle du pape fut reçue par le clergé de France, qui dressa, en 1655, un formulaire pour la condamnation des cinq propositions de Jansénius. Les sectateurs de Jansénius, se trouvant entre l'alternative d'abandonner leur chef, ou de désobéir à l'Eglise, crurent se tirer de cet embarras, en déclarant qu'ils souscrivoient à la condamnation que le saint siége avoit faite des propositions, mais que la doctrine, qu'elles contenoient, n'étoit point celle de Jansénius. M. Arnaud, & avec lui soixante-douze docteurs de Sorbonne, ayant refusé de souscrire à la censure de ces propositions, comme étant de Jansénius, furent exclus de la Faculté de théologie, le 16 d'Octobre 1656. Le pape Alexandre VII, ne voulant plus laisser aucun subterfuge aux partisans de Jansénius, publia une bulle par laquelle il déclaroit expressément que les cinq propositions étoient de Jansénins, & condamnées dans le sens de l'auteur. Le formulaire, que le clergé avoit dressé pour la condamnation de Jansénius, fut proposé à signer à tous les ecclésiastiques, religieux & religieuses de France; & le roi lui-même en ordonna la signature par une déclaration expresse. Cette signature du formulaire fut la source d'une infinité de contestations, de chicanes, de subtilités & de disputes frivoles sur la distinction du fait & du droit. Le pape Clément XI voulut les terminer par sa bulle du 15 de Juillet 1705; mais l'événement a fait voir qu'il n'y avoit pas réussi. *Voyez* Baïus.

JANSÉNISTES. C'est le nom que l'on donne aux partisans du systême de Jansénius sur la Grace. *Voyez* Jansénisme.

JANSÉNIUS. *Voyez* Jansénisme.

JANUS : faux dieu des Romains. On prétend qu'il fut le premier qui poliça les peuples de l'Italie; leur

apprit à vivre en société, & leur donna des loix. Il fit bâtir sur une montagne une ville à laquelle il donna le nom de *Janicule*. Saturne, chassé de son thrône par son fils Jupiter, étant venu aborder en Italie, Janus lui fit l'accueil le plus favorable. Le dieu reconnoissant lui accorda le don de se ressouvenir du passé, & de prévoir l'avenir; privilége qui donna occasion de représenter ce prince avec deux têtes, pour marquer qu'il voyoit devant & derriere. Janus, après sa mort, fut mis au rang des dieux. Romulus éleva en son honneur un temple fameux, dont les portes étoient toujours ouvertes en temps de guerre, & fermées en temps de paix. Ces portes étoient au nombre de douze, & répondoient aux douze mois de l'année. On représentoit quelquefois ce dieu avec quatre visages qui designoient les quatre saisons. Janus étoit proprement le dieu de l'année, & présidoit particulierement au commencement & à la fin. Il avoit aussi inspection sur les chemins; c'est pourquoi on le représentoit avec un bâton à la main. On lui mettoit en main une clef, parce qu'il avoit appris le premier aux hommes à construire des maisons & des portes, pour leur sûreté & leur commodité. Ovide, en parlant de Janus, s'exprime ainsi:

Jane biceps, anni tacitè labentis origo,
Solus de Superis, qui tua terga vides.

„ Janus à deux têtes, origine de l'année qui s'écoule „ en silence, seul de tous les dieux, qui peux voir derriere toi."

Quelques-uns ont prétendu que Janus étoit le même que le patriarche Noé; qu'on donnoit deux têtes à Janus, pour marquer qu'il avoit vu le monde avant & après le déluge; qu'il portoit une clef, parce qu'il avoit, en quelque sorte, ouvert le monde après le déluge; qu'il présidoit au commencement de l'année, parce qu'il avoit vu la fin de l'ancien monde, & le commencement du nouveau. Enfin ils ont remarqué que le mot *jajin*, qui en hébreu signifie *vin*, avoit donné lieu d'appeller Noé *janus*, parce qu'il avoit planté la vigne.

JASION: demi-dieu des anciens, fils de Jupiter & d'Electre. Les poëtes disent que Cérès, ayant un jour

rencontré le jeune Jasion endormi dans la campagne, fut si charmée de sa beauté, qu'elle s'assit auprès de lui, & le réveilla par ses caresses. Elle en eut un fils nommé *Plutus*, qui fut le dieu des richesses.

„ Heureux Jasion, " s'écrie un berger amoureux, dans la troisieme Idylle de Théocrite, „ qui, dans les „ bras de Cérès, as goûté des plaisirs ineffables & „ mystérieux, qui doivent être cachés aux profanes! "

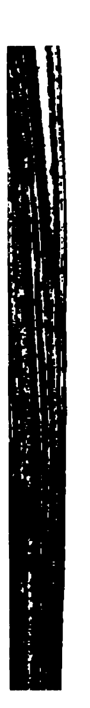
JASO : déesse du paganisme, fille d'Esculape, qui étoit invoquée, comme son pere, pour la guérison des maladies. Les Latins lui donnoient le nom de *Meditrine*, de *mederi*, qui signifie *guérir*.

JAYMO-SÉJÉNON : fête que l'on célebre au Pégu, en l'honneur d'une idole du pays. Le roi & la reine assistent à cette fête, montés sur un char magnifique.

JÉBISE, *ou* JÉBISU : divinité Japonoise, qui a du rapport au Neptune des anciens payens. Les Japonois racontent que ce Jébise, ayant offensé le fameux Tensio-dac-sin son frere, celui-ci l'exila, pour le punir, dans une certaine isle. Les Grecs & les Romains disent la même chose de leur Neptune. Jébise est représenté sur un rocher, au bord de la mer. Il tient d'une main une ligne; de l'autre, un poisson. Cette divinité est particulierement adorée par les pêcheurs & par les négociants.

JÉHOVA, *ou* JÉHOVAH : nom propre de Dieu dans la langue hébraïque. Dieu se donne lui-même ce nom dans plusieurs endroits de l'Ecriture. Il exprime son être & sa substance; car la plûpart des étymologistes conviennent que le mot *Jéhova* signifie *Celui qui est*. M. Pluche dit que le mot *Jéhov*, dans l'usage primitif, signifioit *le Pere de la vie*, *l'Etre suprême*.

JÉKIRE : esprit malin, que les Japonois s'imaginent être l'auteur de toutes les maladies. Pour le chasser, ils ont recours aux prieres, & répétent particulierement l'oraison jaculatoire, qu'ils nomment *Namanda*. (*Voyez* NAMANDA.) Kæmpfer rapporte qu'aux environs d'une ville, où la fiévre maligne faisoit d'affreux ravages, il rencontra une barque remplie de pénitents



mes. Il n'y a que l'intercession d'Amida qui puiss
ce juge inexorable; & les prêtres ont grand soin
quer au peuple que si, par leurs offrandes, ils peu
gner la protection d'Amida, les prieres de ce dieu
peuvent soulager les maux de leurs parents, q
frent dans les enfers, & même les faire sortir
horrible lieu. La pagode de Jemma-o est situ
un bois, à quelque distance de la ville de Mé
dieu redoutable y est représenté, ayant à ses cô
grands diables, plus hideux encore que lui, d
est occupé à écrire les mauvaises actions des h
tandis que l'autre semble les lui dicter. On voi
murailles du temple d'effrayants tableaux des to
destinés dans les enfers, aux ames des mécha
peuples accourent en foule dans cette pagode.
crainte, plutôt que la dévotion, qui les y co
n'y a personne qui, par ses dons & ses homm
tâche de se rendre favorable le terrible Jemma

JÈNE, divinité Japonoise, à laquelle on att
empire particulier sur les ames des vieillards &
mariés. On a coûtume de le représenter avec q
sages & quatre bras, dont chaque main porte q
tribut symbolique. On voit dans une de ses m
sceptre, au bout duquel est un soleil, qui peut
signe, comme chez les Egyptiens, le gouverne
la Providence. Il tient dans une autre main u

ſanctifié dès le ſein de ſa mere. Dieu le choiſit pour annoncer aux Juifs les malheurs terribles, qui devoient être la punition de leurs déſordres. Ce triſte miniſtere expoſa Jérémie aux perſécutions & aux mauvais traitements de ce peuple obſtiné & endurci dans ſes crimes. Il fut mis pluſieurs fois en priſon. Mais, ne relâchant rien de ſon zéle & de ſa généreuſe liberté, on le jetta dans une foſſe remplie de boue & d'ordure. Il y fût mort ſans doute martyr de ſon zéle; mais Dieu, qui le réſervoit pour l'entier accompliſſement de ſon deſſein, permit qu'un favori du roi Sédécias, touché de la triſte ſituation du prophete, obtint ſon élargiſſement. Les maux, que Jérémie avoit prédits, arriverent enfin. Jéruſalem fut priſe par les Babyloniens; & les Juifs furent emmenés captifs à Babylone. Il n'en reſta que fort peu dans la Judée, & Jérémie fut de ce nombre. Il fit de vains efforts pour engager les Juifs, qu'on avoit laiſſés dans leur patrie, à ne pas l'abandonner. Ils ſe refugierent, malgré lui, dans l'Egypte, & le forcerent de les ſuivre. Jérémie, voyant qu'ils ſe livroient aveuglément à l'idolâtrie des Egyptiens, leur fit de vifs reproches, dont ils furent ſi irrités, qu'ils le lapiderent dans la ville de Taphné, 590 ans avant Jeſus-Chriſt.

S. Jérôme dit que le ſtyle de Jérémie eſt ſimple & peu élevé : cependant il n'y a guéres de poëſie plus ſublime & plus forte que celle des Lamentations de ce prophete, que l'on chante dans l'égliſe, pendant la ſemaine ſainte. Il y peint, avec les couleurs les plus vives, & les figures les plus frapantes, la déſolation de Jéruſalem, & les malheurs du peuple de Dieu. Jérémie eſt honoré comme ſaint, dans l'Egliſe; & ſon culte eſt particulierement célébre à Veniſe, où il y a une égliſe érigée ſous l'invocation de ce ſaint prophete.

JÉROME, (*ſaint*) pere & docteur de l'Egliſe, eſt l'auteur de la traduction de l'Ecriture ſainte, connue ſous le nom de *Vulgate*, & déclarée authentique par le concile de Trente. Il n'y a que la traduction des Pſeaumes, qui ne ſoit pas de lui. On en a conſervé l'ancienne verſion Vulgate appellée *italique*, & faite ſur le grec. Il en eſt de même de la traduction de l'an-

cien Testament, qu'il n'a fait que retoucher & corriger.

JÉRONYMITES, *ou* HERMITES DE S. JÉRÔME. On compte quatre sociétés différentes, qui portent le nom de *S. Jérôme*. La premiere & la plus considérable est celle des Jéronymites d'Espagne, fondée, en 1370, par le B. Thomas de Sienne, profès du tiers-ordre de S. François, qui, par humilité, se faisoit nommer *Thomaduccio*, c'est-à-dire *le petit Thomas*. Il rassembla dans le monastere de Lupiana plusieurs hermites qui étoient sous sa direction, & leur donna le nom de *Jéronymites*, parce qu'ils se proposerent pour modele la vie que S. Jérôme avoit menée dans sa solitude de Béthléem. Leur institut fut approuvé, en 1373, par le pape Grégoire XI, qui leur donna la régle de S. Augustin. L'ordre des Jéronymites s'étendit considérablement en Espagne, & acquit un grand nombre de monasteres. Les deux plus célébres sont celui de S. Laurent de l'Escurial, & celui de S. Juste; le premier, par le vaste & magnifique palais de l'Escurial, bâti avec tant de dépense par les rois d'Espagne; le second par la retraite de l'empereur Charles-Quint, lequel y fixa son séjour, après son abdication, & y termina sa vie.

Il y a en Lombardie une seconde congrégation de Jéronymites, à laquelle on a quelquefois donné le nom de *S. Isidore*. Loup d'Olmédo, son instituteur, fut d'abord général des Jéronymites d'Espagne. Ne trouvant pas la régle de son ordre assez austere, il y voulut ajoûter de nouvelles pratiques, qui furent rejettées par les religieux. Cette résistance lui donna occasion de quitter son ordre, en 1424, avec la permission du pape Martin V. Il se retira dans les montagnes de Cazalla, au diocése de Séville, accompagné de quelques disciples imitateurs de son zéle & de sa ferveur. Il fonda six monasteres dans ces montagnes. Etant passé en Italie, il en acquit encore plusieurs autres. Il leur donna à tous une régle, qu'il avoit dressée lui-même sur les écrits de S. Jérôme. Le pape Martin V approuva cette régle. Cependant elle ne subsista pas long-temps, & l'on reprit celle de S. Augustin. Les monasteres, que Loup d'Olmédo avoit fondés en Espagne, furent réunis à la pre-

miere congrégation des Jéronymites. Ceux d'Italie, au nombre de dix-sept, formerent la nouvelle congrégation dite de *l'Observance* ou *de Lombardie*.

Pierre Gambacosti, connu sous le nom de *Pierre de Pise*, institua une troisieme société de Jéronymites à Monte-Bello, dans l'Ombrie, l'an 1380. Ce saint homme commença d'abord par s'associer avec quelques personnes animées du même esprit que lui, & mena avec elles une vie si austere, que plusieurs accuserent ces hermites d'être sorciers, prétendant que les austérités, qu'ils pratiquoient, étoient au-dessus des forces humaines. Cette accusation, quoique dépourvue de sens & de raison, parut solide & importante aux Inquisiteurs, qui se disposoient à procéder contre ces hermites magiciens, lorsque Pierre de Pise obtint de Martin V une approbation, qui arrêta leurs poursuites. Ces religieux furent appellés *Hermites de S. Jérôme, de la Congrégation du B. Pierre de Pise*. Ils retrancherent depuis beaucoup de choses de leur premiere austérité; &, les papes leur ayant été favorables, ils s'étendirent considérablement en Italie. Ils y ont aujourd'hui quarante maisons.

La quatrieme congrégation de Jéronymites fut établie sous le nom de *Société de S. Jérôme*, par le B. Charles de Monte-Graneli, l'an 1360, & approuvée par le pape Innocent VII, en 1406. Eugene IV donna à ces nouveaux religieux la régle de S. Augustin; &, comme leur plus ancien monastere étoit situé dans la ville de Fiésoli, il voulut que leur ordre fût nommé *Société de S. Jérôme de Fiésoli*. Le pape Clément IX supprima cette congrégation en 1668.

JÉSIVOD. C'est ainsi que les Juifs modernes appellent les académies où les rabbins s'assemblent avec leurs disciples pour disputer sur des matieres de religion. C'est ordinairement après la priere du matin que commencent ces disputes, qu'on dit être plus bruyantes qu'instructives. Le mot de *jésivod* signifie à la lettre *sessio*, parce que dans ce lieu les écoliers sont assis.

JÉSUATES : religieux que S. Jean Colombin institua en Italie, en 1633, & qui furent approuvés par le

pape Urbain V, en 1367. Ils furent nommés *Jésuates*, parce qu'ils répétoient sans cesse le saint nom de Jesus. En 1492 le pape Alexandre VI leur donna le nom de *Jésuates de S. Jérôme*. Aucun de ces religieux, pendant l'espace de deux cent ans, ne fut élevé au sacerdoce. Uniquement occupés à exercer les œuvres de charité, tantôt ils composoient des remédes qu'ils distribuoient ensuite *gratis* aux pauvres malades; tantôt ils alloient servir dans les hôpitaux. Plusieurs d'entr'eux, s'amusant à distiller, & faisant même trafic d'eau-de-vie, le vulgaire en prit occasion de les nommer *les Peres de l'eau-de-vie*. En 1426, le B. Jean de Tossignan, prieur d'une de leurs maisons, leur donna des constitutions. Ils n'avoient eu jusqu'alors d'autre régle que leur ferveur & leur dévotion. Ils commencerent, en 1606, à prendre les Ordres sacrés, & à réciter le grand Office, conformément à la permission que leur accorda le pape Paul V. Ils furent depuis nommés *Clercs apostoliques*. En 1640, ils joignirent à leurs constitutions la régle de S. Augustin. Quoique les grandes austérités de ces religieux, leur vie pénitente & mortifiée fussent d'une grande édification pour l'église, cependant la république de Vénise, ayant dessein d'employer leurs biens aux frais de la guerre contre les Turcs qui avoient mis le siege devant Candie, demanda au pape Clément IX la suppression de cet ordre, & le pontife ne jugea pas à propos de la refuser. Cependant il conserva les couvents de filles de cet ordre, qui subsistent encore en plusieurs endroits de l'Italie. Les Jésuates n'ont jamais eu aucun établissement hors de l'Italie, si l'on en excepte un monastere fondé à Toulouse, en 1425.

JÉSUITES, religieux appellés par le concile de Trente *Clercs réguliers de la Compagnie de Jesus*, & plus connus sous le nom de *Jésuites*, furent institués, en 1534, par un gentilhomme Espagnol, nommé *Ignace de Loyola*. Le pape Paul III approuva cette société, en 1539; & plusieurs autres pontifes lui accorderent ensuite de grands priviléges. Elle est gouvernée par un général qui est perpétuel, & qui réside à Rome. On distingue dans cette société trois degrés différents;

celui des profès; celui des coadjuteurs, & celui des écoliers approuvés. Il y a deux fortes de profès. Les premiers, qu'on appelle *profès* de quatre vœux, joignent aux trois vœux ordinaires de religion un quatrieme vœu d'obéiffance au pape, pour ce qui concerne les miffions. Les feconds ne font que les trois vœux de pauvreté, de chafteté & d'obéiffance. Il y a auffi deux fortes de coadjuteurs. Les uns font chargés des fonctions fpirituelles, les autres du foin du temporel. Les uns & les autres font les trois vœux de religion. Mais, ce qui les diftingue des profès des trois vœux, c'eft que leurs vœux, quoique publics, ne font pas folemnels, comme ceux des profès, mais fimples. Les écoliers approuvés n'ont encore proprement aucun degré dans la fociété: ce font les éléves. Ils font cependant engagés par les trois vœux de religion; mais ces vœux font fimples, & faits en préfence des gens de la maifon feulement. Le général peut les en difpenfer, pour de juftes raifons. Les principales fonctions des Jéfuites font les miffions, la prédication, la confeffion, l'inftruction de la jeuneffe dans les colléges. Cette fociété, autrefois répandue dans tout le monde, célebre par fes richeffes, par fon crédit dans les cours, par les grands hommes qu'elle avoit produits, ne fubfifte plus aujourd'hui que dans un petit nombre d'Etats, en Europe.

JÉSUITESSES: religieufes établies autrefois en Italie & en Flandres, dont les maifons avoient le titre de colléges. Elles fuivoient la régle des Jéfuites: c'eft pourquoi elles furent appellées *Jéfuiteffes*. Ces religieufes faifoient, entre les mains de leurs fupérieures, les trois vœux ordinaires de pauvreté, de chafteté & d'obéiffance; mais elles ne s'engageoient point à garder la clôture. Elles fortoient librement, & s'ingéroient même dans le miniftere de la prédication. Cet ordre, que le faint fiége n'a jamais approuvé, fut fondé par deux filles Angloifes, nommées *Warda* & *Tuittia*, qui, fe trouvant en Flandres, furent engagées par les Jéfuites de cette province à entreprendre cet établiffement. Le but de ces Jéfuites étoit de former une colonie de filles, qu'ils enverroient comme autant de miffionnaires travail-

ler à la converſion des Anglois, & dont ils eſpéroient d'autant plus de fruit, que de pareils prédicateurs ſeroient moins ſuſpects, & s'inſinueroient plus aiſément dans les eſprits. Cet ordre devint bientôt fort nombreux; mais il fut ſupprimé, en 1631, par le pape Urbain VIII.

JÉSUMI. C'eſt ainſi que les Japonois appellent une cérémonie qui ſe pratique, chaque année, dans leur Empire, & dont le but eſt d'inſpirer de l'horreur pour le chriſtianiſme, & d'empêcher qu'il ne ſe gliſſe de nouveau dans la nation. Voici en quoi elle conſiſte. Des inquiſiteurs, chargés de cette fonction, ſe tranſportent dans les différentes villes; viſitent exactement chaque maiſon, & tiennent un compte exact de tous ceux qui les habitent. Après cette formalité, ils font comparoître tous ceux dont les noms ſont inſcrits ſur leurs regiſtres, hommes, femmes, enfants, vieillards; & les forcent tous, l'un après l'autre, de marcher ſur un crucifix & ſur une image de la ſainte Vierge, afin de montrer, par cette action, qu'ils ont en horreur le chriſtianiſme. Les inquiſiteurs eux-mêmes pratiquent la même choſe, après tous les autres. Ils envoient au gouverneur de la province une liſte fidelle de tous les membres de chaque famille, qui ont pratiqué cette cérémonie à laquelle l'un de ces officiers applique ſon ſceau. Kæmpfer dit que cet uſage ne s'obſerve qu'à Nangazaqui, dans le diſtrict d'Omura, & dans la province de Bungo, parce que la religion chrétienne avoit fait plus de progrès dans ces endroits que par-tout ailleurs. C'eſt par le même principe de défiance & de haine contre le chriſtianiſme, que les Japonois obſervent de ſi près les négocians Hollandois, que le commerce attire dans leur pays, & ne leur permettent pas de donner la moindre marque extérieure de leur religion.

JESUS, *c'eſt-à-dire* SAUVEUR. C'eſt le nom du Fils de Dieu fait homme, qui fut conçu dans le ſein d'une Vierge par l'opération du S. Eſprit, le 25 de Mars, & vint au monde le 25 de Décembre, l'an 4710 de la période Julienne, ſous le conſulat de Calviſius Sabinus, & de L. Paſſiénus, dans une étable de la petite ville de Bethléem, où Joſeph & Marie étoient allés pour ſe

faire inſcrire, conformément à l'ordre d'Auguſte. Les paſteurs du voiſinage, avertis par un ange, vinrent les premiers lui rendre leurs hommages. Une étoile miraculeuſe conduiſit juſqu'à ſon étable trois Mages de l'Orient. Il fut circoncis, huit jours après ſa naiſſance, ſelon la loi des Juifs. Le roi Hérode voulut le faire périr dans le berceau ; mais Joſeph & Marie le conduiſirent en Egypte pour le dérober à la fureur de ce prince. Après la mort d'Hérode, il revint à Nazareth, & y demeura, juſqu'à l'âge de vingt-neuf ans, dans l'obſcurité & dans la retraite. Nous ne ſçavons rien de cette partie de ſa vie, ſinon qu'il étoit ſoumis à ſes parents & qu'il croiſſoit en ſageſſe, en âge, & en grace devant Dieu & devant les hommes. Jeſus entroit dans ſa trentieme année, lorſqu'il commença à paroître en public, & à prêcher la loi nouvelle qu'il venoit apporter aux hommes. Il ſe choiſit douze apôtres, pour être les premiers dépoſitaires de ſa doctrine, & pour l'aider à la communiquer aux autres. Les miracles, qu'il opéra, eurent tous pour objet le bien de l'humanité. Les vertus, qu'il fit éclater, prouverent, encore mieux que des miracles, ſa divinité & la vérité de ſa miſſion. Après avoir employé trois ans à inſtruire les hommes & à leur faire du bien, il fut arrêté comme un criminel, tourmenté par diverſes ſortes de ſupplices, & enfin crucifié. Nous n'entrons pas ici dans un plus grand détail ſur la vie de Jeſus-Chriſt : les chrétiens ont les évangiles où ils peuvent s'en inſtruire beaucoup mieux que dans aucun autre livre.

2. Les Négres Mahométans, qui habitent les deux bords de la riviere de Gambie, croient que Jeſus-Chriſt fut un grand prophete, ſuivant en cela l'exemple des autres Mahométans. Ils conviennent même qu'il a operé un grand nombre de prodiges & de miracles; mais ils ne le regardent point comme un Dieu ; & le Myſtere de l'incarnation leur paroît abſurde & inconcevable, parce qu'il leur ſemble ſuppoſer que la Divinité peut s'unir charnellement à une femme. Ils donnent à Jeſus-Chriſt le nom de *Nale*, & appellent ſa mere *Marie*, comme les Catholiques.

3. Selon les habitants de Madagaſcar, Jeſus-Chriſt,

envoyé de Dieu sur la terre, est né de la Vierge Marie, qui le mit au monde sans douleur, & demeura vierge après l'avoir enfanté. Ils le regardent comme un grand prophete, & reconnoissent même qu'il étoit Dieu & homme. Ils croient qu'il fut crucifié par les Juifs; mais ils ajoûtent que Dieu voulut le dérober à la mort, & mit en sa place le corps d'un malfaiteur.

JESUS-CHRIST. (*ordre de*) Le pape Jean XXII institua sous ce nom un ordre de chevalerie dans la ville d'Avignon, l'an 1320. La marque distinctive des chevaliers étoit une croix d'or émaillée de rouge, enfermée dans une autre croix patée d'or.

JESUS, (*Congrégation des Prêtres du Bon-*) instituée à Ravenne, en 1326, par Séraphin de Fermo chanoine régulier de S. Sauveur, dans l'église de S. Jean de Latran. Les prêtres de cette congrégation vivent en communauté, & ne peuvent rien posséder en propre. La prédication, la confession, l'instruction de la jeunesse; telles sont leurs principales fonctions. Ils sont vêtus de noir; ont les cheveux très-courts, & la tête couverte d'un bonnet rond.

JESUS ET MARIE; ordre de chevalerie, institué à Rome sous le pontificat de Paul V. Les chevaliers étoient distingués pas une croix bleu céleste, au milieu de laquelle les noms de *Jesus* & de *Marie* étoient tracés. Les jours de cérémonie, ils paroissoient vêtus de blanc. Leur institut étoit de combatre les ennemis de l'Etat ecclésiastique, & ils étoient obligés d'entretenir, pour cet effet, un cheval & un homme armé. Il falloit faire preuve de noblesse pour être admis dans l'ordre: cependant on passoit par dessus cette régle en faveur des gens riches, pourvu qu'ils fondassent une commenderie de deux cent écus pour le moins, dont on leur laissoit la jouissance pendant leur vie, mais qui, après leur mort, appartenoit à l'ordre.

JESUS: (*Filles de l'Enfant*) société de filles, qui fut établie à Rome, en 1661, par Anne Morony, native de Lucques. Le nombre de ces filles est fixé à trente-trois, en l'honneur des trente-trois années que J. C. a passées sur la terre.

JESUS. (*Compagnie de*) *Voyez* JÉSUITES.

JEUDI-SAINT : le quatrieme jour de la derniere semaine du Carême, chez les Catholiques ; ainsi nommé parce qu'il est consacré spécialement à la mémoire des souffrances de Jesus-Christ, & de l'institution du saint Sacrement de l'autel. Il est d'usage, ce jour-là, de se dispenser le plus qu'on peut, de dire des Messes privées, sinon il faut les dire avant l'office divin. Tout le clergé doit tâcher de communier de la main de son supérieur pour mieux représenter la cène que le Seigneur fit avec ses apôtres. Les autels doivent être revêtus de parements blancs ; les croix de même. La Messe doit aussi se célébrer en blanc : sans doute que ces ornements blancs sont un signe de la pureté avec laquelle tout Chrétien doit s'approcher de la sainte Table. Tout l'Office de ce jour est annoncé au son des bruyantes cresselles. On ne sonne les cloches qu'à la Messe seulement, au *Gloria in Excelsis*. Aprés la Messe, le célébrant va porter le saint Sacrement au tombeau. Le soir, on dépouille les autels ; on lave les pieds aux pauvres : on bénit les huiles ; &, à Rome, le pape prononce la fameuse bulle *In Cœnâ Domini*, & excommunie les hérétiques. *Voyez* chacun de ces articles aux mots AUTELS, LAVEMENT DES PIEDS, HUILES (*saintes*), EXCOMMUNICATION.

JEÛNE : retranchement dans la qualité & dans la quantité de la nourriture ordinaire, fait avec l'intention d'expier ses péchés, de mortifier son corps, & d'élever plus aisément son esprit à Dieu. 1. Le jeûne, chez les anciens Juifs, „ ne consistoit... pas seulement à manger plus tard, dit l'abbé Fleury, mais à s'affliger en toute maniere. Ils passoient le jour entier sans boire ni manger jusqu'à la nuit.... Ils demeuroient en silence dans la cendre & le cilice, & donnoient toutes les autres marques d'affliction. Les Jeûnes publics étoient annoncés au son de la trompette, comme les fêtes. Tout le peuple s'assembloit à Jérusalem dans le temple ; aux autres villes, dans la place publique. On faisoit des lectures de la Loi ; & les vieillards les plus vénérables exhortoient le peuple à reconnoître leurs péchés, &

lébrent comme nous le 15 de ce mois. Ce dernier jeûne, beaucoup moins long que les autres, est celui que l'on observe avec plus de rigueur. Les moines alors ne se permettent pas même l'usage de l'huile. Les Grecs ont dans l'année plusieurs autres jours de jeûne & d'abstinence, dont il seroit trop long de faire l'énumération. Tous ces jeûnes sont pratiqués avec la plus grande fidélité par des hommes qui regardent l'infraction du jeûne comme un crime aussi grand que l'adultere & le vol. Ils ont sur cet article une doctrine si outrée, qu'il n'y a, selon eux, aucune raison qui puisse exempter du jeûne, ni aucune puissance qui puisse en accorder la dispense ; & ils laisseroient plutôt périr un malade, que de lui donner un bouillon gras, les jours de jeûne & d'abstinence.

Chez nous, le vendredi & le samedi sont des jours où il n'est pas permis de manger de viande. Chez les Grecs, c'est le mercredi & le vendredi. Spon, voyageur & médecin, a compté cent trente jours dans l'année, dans lesquels il est permis aux Grecs de manger de la viande : tous les autres jours sont consacrés à la pénitence.

La dévotion outrée ne va guéres sans abus. Ces Grecs, si austeres dans leurs jeûnes, se livrent à tous les excès de l'intempérance, lorsque les fêtes, qui terminent les jeûnes, sont arrivées ; &, ce qu'il y a de plus déplorable, ces excès sont permis & approuvés chez ces grands partisans de l'abstinence & de la sobriété chrétienne.

5. Les Abyssins ont quatre Carêmes, le grand, qui est de cinquante jours; celui de S. Pierre & de S. Paul, qui dure environ quarante jours. Le troisieme, institué pour célébrer la fête de l'Assomption, n'est que de quinze jours; & le quatrieme, qui est celui de l'Avent, est de trois semaines. Pendant tout le temps de leurs Carêmes, ils ne commencent à manger qu'après que le soleil est couché, & peuvent prolonger leur repas jusqu'à minuit. Les œufs, le beurre, le fromage, leur sont alors interdits. Outre les temps prescrits, tous les mercredis & vendredis sont des jours destinés au jeûne. Ces jours-là,

là, ils ne manquent jamais de faire leurs prieres, avant de prendre de la nourriture; & ils sont si scrupuleux sur cet article, que les paysans & les ouvriers abandonnent même leur travail, afin de pouvoir s'acquitter de ce pieux devoir. La vieillesse & la maladie ne sont point, chez eux, une raison suffisante de se dispenser du jeûne. Ils y obligent même les enfants de dix ans.

Les moines enchérissent encore sur cette austérité. Quelques-uns ne mangent qu'une fois en deux jours; &, ce qui est presqu'incroyable, d'autres passent à jeun la semaine entiere, & ne prennent de nourriture que le dimanche. Plusieurs passent ainsi principalement la semaine sainte.

6. Le jeûne est observé chez les Coptes avec la plus grande rigueur. Leur Carême dure cinquante-cinq jours, & leur Avent quarante-trois. Pendant tout ce temps, la viande, le poisson, les œufs leur sont interdits. Ils ne mangent ni beurre ni huile; & l'eau est leur unique boisson. Ils demeurent, la plus grande partie du jour, sans prendre aucune nourriture; & ce n'est qu'un peu avant le coucher du soleil, qu'ils font le seul repas qui leur soit permis. Les malades & ceux même qui sont menacés d'une mort prochaine, ne sont point exempts de la loi rigoureuse du jeûne; & l'on n'en dispense pas les enfants au-dessus de dix ans. On remarque que les Coptes regardent le samedi comme un jour de joie, dont la solemnité ne doit point être troublée par l'austérité du jeûne. Ils prétendent qu'il est défendu par les saints canons de jeûner ce jour-là.

7. Les jeûnes, que la Loi prescrit aux Juifs modernes, sont presque tous institués en mémoire de quelque triste événement de l'histoire de leurs peres. C'est pourquoi il est d'usage que, le matin des jours de jeûne, on lise le récit du malheur pour lequel il a été ordonné. Le plus célébre de tous ces jeûnes est celui que les Juifs observent, le 9 du mois d'Au, ou d'Août, en mémoire de l'embrasement du temple par Nabuchodonosor, & depuis, à pareil jour, par Titus. Le jeûne commence la veille, une heure avant le coucher du soleil. Depuis ce temps, ils ne prennent aucune nour-

riture jusqu'au soir du lendemain, lorsque les étoiles commencent à paroître. Pendant ce jeûne, ils restent sans souliers, assis par terre, lisant les Lamentations de Jérémie, les Livres de Job, ou quelques autres Livres capables d'entretenir leur tristesse. Le sabbat, qui suit ce jeûne, est appellé *néchama*, ou *consolation*. On lit alors dans la synagogue ces paroles du prophete Isaïe: „ Consolez-vous, consolez-vous, mon peuple, &c." qui flatent les Juifs de la douce espérance de voir un jour rebâtir Jérusalem & le temple. En général, tous les jeûnes des Juifs commencent le soir, & ils restent sans manger, jusqu'au soir du lendemain. Si quelque dévot, outre les jeûnes prescrits, veut s'en imposer un particulier, il dit, avant que le soleil se couche: „ J'entreprens de jeûner demain." Cette formule est une espece de vœu par lequel il s'engage à jeûner.

8. Le jeûne des Turcs consiste à ne manger quoi que ce soit, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. „ Le jeûne, dit le Catéchisme Musulman, consiste à réprimer & à vaincre ses passions & ses appétits sensuels, c'est-à-dire à s'abstenir du boire, du manger, & de l'usage des femmes. Si une mouche ou un moucheron vous entroit dans le gosier; si vous vous faisiez saigner ou appliquer des ventouses, cela ne feroit aucun tort à votre jeûne, non plus que de vous oindre d'huile, ou de vous mettre du surmé aux yeux. Il est aussi permis de mâcher du pain pour un enfant qui en a absolument besoin; mais il faut le rendre entiérement sans en rien avaler, autrement vous commettriez un péché.... Le jeûne est rompu en mangeant de la pierre, de la terre, de la toile ou du papier.... Quand quelqu'un, suivant ses passions, rompt son jeûne en mangeant, ou en ayant commercé avec une femme, il doit, pour réparer sa faute, faire un repas à soixante pauvres, ou jeûner soixante jours, ou donner la liberté à un esclave pour satisfaire à la Justice divine. Il choisira une de ces trois pénitences, outre laquelle il jeûnera un jour, pendant lequel il fera plus de prieres qu'à l'ordinaire. *Voyez* RAMADAN.

9. Quoique les anciens Perses ne connussent point l'usage du jeûne, on dit que les Parsis ou Guèbres ont

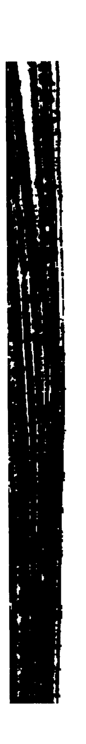
adopté ce genre de mortification, & que leurs jours de jeûne sont ordinairement suivis de cinq autres jours d'abstinence, pendant lesquels ils ne font qu'un seul repas par jour. Ces cinq jours ont été institués, dit-on, en l'honneur des cinq jours de repos que le Créateur a pris chaque temps de la création. *Voyez* CRÉATION.

10. Les Indiens Gentils ont chaque mois deux jours de jeûne, qui sont prescrits par leur loi, & que les dévots observent fort exactement.

11. Les Talapoins de Siam jeûnent pendant tout le temps que dure le débordement annuel de la principale riviere du pays. Leur maniere de jeûner est particuliere, & consiste à ne rien manger depuis midi. Il leur est seulement permis de mâcher du bétel. Les Siamois, sobres par nature & par nécessité, ne sont pas fort effrayés d'un long jeûne. Leurs Talapoins prennent plaisir à se distinguer par des tours de force, dans ce genre, qui paroissent à peine croyables. Mais tous leurs efforts n'approchent pas de l'héroïsme d'un certain Talapoin que les Siamois citent avec raison comme un modele plus admirable sans doute qu'imitable. Ils racontent sérieusement que ce fameux personnage jeûna pendant l'espace de cent sept jours, sans prendre absolument aucune nourriture. Il est vrai que, pour rendre croyable un fait aussi surprenant, ils y font entrer de la magie. Ils disent qu'en soufflant sur l'herbe des champs, avec certaines paroles mystérieuses, on peut aisément s'en nourrir; opinion aussi absurde que le jeûne de cent sept jours.

12. Un jeune sauvage Iroquois ou Canadien, avant de partir pour sa premiere chasse, s'y prépare par un jeûne rigoureux de trois jours. Pendant ce temps de pénitence, il se barbouille le visage de noir, en l'honneur du grand esprit. „ Il choisit, dans chaque espece „ de bêtes fauves un morceau qu'il lui consacre, & qui „ est si saint, qu'aucun autre sauvage que le chasseur „ n'ose y toucher, pas même pour appaiser sa faim." *Voyez* ABSTINENCE.

JEUNESSE : divinité que les Romains avoient coûtume d'invoquer, lorsqu'ils faisoient quitter à leurs en-



prement parler, que de véritables têtes. Ils p
ordinairement le nom du dieu en l'honneur d
étoient institués, ou du lieu où ils se célébroi
avoit aussi plusieurs sortes de jeux purement c
militaires, dont l'unique but étoit de récréer l'e
d'exercer le corps : nous ne parlerons que de c
avoient rapport à la religion, & nous commence
les jeux des Grecs.

JEUX ISTHMIQUES, (*les*) ainsi appellés, par
les célébroit dans l'isthme de Corinthe, furent
par Thésée, en l'honneur de Neptune. Après
de Corinthe, ils furent continués par les habi
Sycione. Ces jeux revenoient tous les trois a
exercices ordinaires étoient la course, la musiq
pugilat. Il y avoit des prix pour ceux qui, d
différents combats, l'emportoient sur leurs riva
vainqueurs furent d'abord couronnés de pin, &
d'ache. Ces jeux, comme tous les autres, c
çoient & finissoient par des sacrifices.

JEUX NÉMÉENS : on les célébroit, tous l
ans, dans la forêt de Némée, en l'honneur d'
qui avoit autrefois tué le lion formidable, qui ra
cette forêt. D'autres disent que ces jeux étoie
sacrés à Jupiter. Plusieurs prétendent que les je
méens n'étoient que des jeux funebres, insti
l'honneur d'Archemore, fils de Lycurgue, roi
mée. Ils disent que les Argiens allant au siége

de sa nourrice, le jeune prince fut mordu d'un serpent & mourut. Ce fut en mémoire de cet accident que les Argiens instituerent les jeux Néméens. Ce qui a pu faire regarder ces jeux comme funébres, c'est que les juges établis pour distribuer les prix aux vainqueurs, avoient des habits de deuil. La couronne des vainqueurs fut d'abord d'olivier, & ensuite d'ache.

Jeux Olympiques. Hercule les institua en l'honneur de Jupiter Olympien. On les célébroit dans la ville d'Olympie, en Elide. C'étoient les jeux les plus solemnels & les plus pompeux de toute la Gréce. Ils revenoient tous les cinq ans, & servoient d'époque à la chronologie des Grecs, qui comptoient les années de leur histoire par Olympiades, c'est-à-dire par des espaces de cinq ans. Les exercices ordinaires de ces jeux étoient la course, le javelot, la lutte, le palet, le saut, & la course de chevaux. Le prix des vainqueurs étoit une couronne d'olivier. L'estime & les applaudissements de la Gréce entiere, rassemblée à ces jeux, donnoit une grande valeur à cette couronne. Les Eléens, qui présidoient à ces jeux, instituerent, en la trente-septieme Olympiade, des exercices particuliers aux enfants. Ils leur permirent, l'Olympiade suivante, les cinq grands exercices; mais ce nouvel établissement ne dura pas long-temps.

Jeux Pythiens ou Pythiques. Ils furent institués en l'honneur d'Apollon, pour célébrer la victoire que ce dieu avoit remportée sur le serpent Python. Les exercices des jeux Pythiens ne consisterent d'abord qu'en combats de chant & de musique; on y ajoûta depuis les exercices du corps ordinaires aux autres jeux; on les célébroit à Delphes, tous les quatre ans. Les vainqueurs étoient couronnés de laurier & décorés du nom des *Pythionites*. Pindare nous apprend qu'on leur donna, dans la suite, des couronnes d'or.

Disons maintenant quelque chose des jeux qui étoient en usage chez les Romains.

Jeux Apollinaires. Tite-live rapporte qu'un fameux devin, nommé *Marc*, ayant laissé un écrit dans lequel il conseilloit au peuple Romain d'instituer des



aussi une vache en l'honneur de Latone. Les
étoient couronnés de laurier. Il y avoit des tabl
sées dans les rues & devant les portes des m
où chacun s'égayoit par la bonne chére. Penda
étoient ainsi plongés dans les plaisirs, ils reçur
que l'ennemi s'avançoit pour les surprendre. A
abandonnant les festins, ils volent à sa rencontre
lon lui-même, s'il en faut croire Macrobe, c
du ciel, en faveur des Romains, & accabla le
nemis d'une grêle de traits. Les Romains bal
quelque temps s'ils acheveroient la célébration d
Ils craignoient que l'ennemi ne revînt à la charge
ayant apperçu un vieillard, nommé *C. Pomponi*
dansoit au son d'une flûte, ils en tirerent un
favorable; &, bannissant toute crainte, ils conti
leurs jeux; de-là vint le proverbe : „ Tout v
„ puisque le vieillard danse." Rome ayant é
gée, en 545, d'une peste violente, on crut
cesser, en assignant un jour fixé pour la célé
des jeux Apollinaires, qui jusqu'alors n'avoi
célébrés que lorsqu'il avoit plu au Préteur. Il fu
que le 6 de Juillet de chaque année seroit co
ces jeux.

Jeux Capitolins. M. Furius Camillus a
fait les Gaulois qui assiégeoient le Capitole, & le
forcés de prendre la fuite, fut d'avis qu'en mém
ces heureux succès, qu'il attribuoit à la protect

de la fondation de Rome l'époque de l'inſtitution de ces jeux qui étoient célébrés tous les cinq ans.

Jeux Céréaux *ou de* Cérès. On les célébroit à Rome, dans le grand Cirque, pendant l'eſpace de huit jours. Les dames Romaines, vêtues de blanc, & tenant en main un flambeau, couroient çà & là pour imiter le voyage qu'on prétend que fit Cérès pour chercher ſa fille. Les Romains, auſſi habillés de blanc, étoient ſimples ſpectateurs de cette cérémonie.

Jeux Consuales. *Voyez* Consuales.

Jeux de Castor et de Pollux. Ils furent inſtitués par le ſénat, pour l'accompliſſement d'un vœu fait par le dictateur A. Poſthumius. Ce général, ſe trouvant dans une poſition critique, promit, s'il remportoit la victoire, de faire célébrer à Rome des jeux ſolemnels en l'honneur de Caſtor & de Pollux. Lorſqu'il fut rentré triomphant dans Rome, le ſénat, inſtruit de ſon vœu, porta un décret par lequel il étoit ordonné de célébrer, tous les ans, des jeux en l'honneur de Caſtor & de Pollux, pendant l'eſpace de huit jours. La principale cérémonie de ces jeux conſiſtoit dans une proceſſion magnifique & pompeuſe, où les magiſtrats de Rome, portant les ſtatues des dieux, étoient ſuivis des légions qui marchoient en ordre de bataille.

Jeux floraux. *Voyez* Floraux. (*jeux*)

Jeux Martiaux *ou de* Mars. Ils étoient célébrés dans le Cirque, en l'honneur du dieu de la guerre. Les exercices ordinaires de ces jeux étoient des courſes à cheval, & des combats d'hommes contre les bêtes. Ce fut dans ces jeux que Germanicus donna un exemple mémorable de ſon adreſſe, & de ſon courage, en terraſſant deux cent lions.

Jeux Mégalésiens. Ils furent inſtitués à Rome, en l'honneur de Cybèle, appellée *la grande déeſſe*, l'an 550 de la fondation de Rome, le 12 d'Avril, jour auquel la ſtatue de cette déeſſe, qu'on avoit envoyé chercher à Peſſinunte, en Phrygie, fit ſon entrée dans Rome, & fut reçue par Scipion Naſica, le plus vertueux des Romains de ce temps-là. Pendant les jeux Mégaléſiens, les dames Romaines formoient des danſes religieuſes,

devant l'autel de Cybèle. Ces danses étoient suivies de festins. Mais, contre la coûtume des fètes, la frugalité & la modestie y regnoient. Les esclaves étoient exclus de ces cérémonies; & les magistrats y assistoient vêtus de robes de pourpre. Les prêtres de Cibèle, qu'on nomme *Galles*, couroient alors, de tous côtés, portant la statue de la déesse, & faisant leurs sauts & contorsions ordinaires. *Voyez* GALLES.

JEUX SÉCULAIRES. Ils furent ainsi nommés, parce qu'on ne les célébroit ordinairement qu'au bout de cent ans. L'on conservoit depuis long-temps à Rome un oracle fameux de la sybille, qui étoit à peu-près conçu en ces termes : „ Romain, souviens toi d'offrir aux „ dieux des sacrifices, tous les cent ans, dans le champ „ que le Tibre arrose. Immole des chévres & des moutons, en l'honneur des parques, pendant les ténébres „ de la nuit. N'oublie pas dans tes sacrifices la déesse „ Lucine, qui préside aux accouchements : égorge un „ porc & une truie noire, en l'honneur de la terre, „ qui est la nourrice du genre humain. Sacrifie, sur „ l'autel de Jupiter, des bœufs blancs; sur ceux de Junon & d'Apollon une jeune vache, & que ces sacrifices se fassent pendant le jour. Les dieux du ciel „ n'aiment pas les sacrifices nocturnes. Que de jeunes „ garçons & de jeunes filles, partagés en deux chœurs, „ chantent dans les temples des hymnes sacrés en l'honneur des dieux; mais songe qu'il ne faut employer à „ cet exercice que des enfants dont les pere & mere „ soient encore vivants. Si tu observes fidellement ces „ cérémonies, l'Italie deviendra la maîtresse de tout „ l'univers. " On n'avoit point encore pensé à mettre en pratique cette ordonnance, lorsqu'une peste, dont Rome fut affligée, l'année même de l'expulsion de Tarquin, engagea le consul Valérius Publicola à ordonner la célébration des jeux séculaires, conformément à l'oracle de la sybille. Les premiers furent célébrés, l'an 245 de la fondation de Rome; les seconds, l'an 305; les troisiemes, l'an 505; les quatriemes, l'an 608. Les cinquiemes furent célébrés, par l'ordre d'Auguste, l'an 737, dix-sept ans avant la naissance de J. C. On voit

par-là que ces jeux n'étoient pas célébrés exactement tous les cent ans. Il y a même entre les seconds & les troisiemes un intervalle de deux cent ans. Le héraut, qui proclamoit ces jeux, invitoit tous les citoyens à assister à des jeux qu'il n'avoit jamais vus, & qu'il ne verroit jamais. Quelque temps avant la cérémonie, les Quindécemvirs avoient soin de distribuer au peuple des flambeaux, du soufre & du bitume, qui servoient aux lustrations qui devoient précéder cette fête. Au jour marqué, le peuple alloit en foule dans les temples d'Apollon & de Diane, & offroit à ces divinités du froment, de l'orge & des féves. On faisoit ensuite de nombreux sacrifices à Jupiter, à Junon, à Latone, à ses enfants Apollon & Diane, à Cérès, à Pluton, à Proserpine, à Lucine & aux Parques. Ces sacrifices se faisoient dans le champ de Mars, sur le bord du Tibre, & dans les temples. Ils étoient suivis d'une procession solemnelle de tous les ordres de l'état. Les magistrats y paroissoient avec les marques de leur dignité. Le sénat y marchoit en corps. Le peuple suivoit vêtu de blanc, couronné de fleurs, ayant en main des palmes. Pendant cette procession, les statues des dieux étoient exposées sur des coussins & des lits de parade, à la porte des temples & dans les carrefours. Chacun, en passant, leur rendroit ses hommages. Deux chœurs, composés de jeunes garçons & de jeunes filles, chantoient alternativement un hymne en l'honneur d'Apollon & Diane, qu'on appelloit l'*hymne séculaire*. Cet hymne étoit ordinairement l'ouvrage de quelque fameux poëte. Celui qui fut chanté aux jeux séculaires, du temps d'Auguste, avoit été composé par Horace. La fête duroit trois jours, pendant lesquels on représentoit au théatre des comédies. On s'exerçoit dans le Cirque, à la lutte, à la course, à pied, à cheval & sur des chariots, & à divers autres jeux. L'amphithéatre offroit des combats de gladiateurs & de bêtes sauvages. Les prêtres, appellés *Saliens*, dansoient leur danse sacrée. En un mot, tout concouroit à rendre la célébration de ces jeux pompeuse & solemnelle. Lorsque la cérémonie étoit achevée, on en marquoit l'époque sur des régistres;

&, pour en mieux conſerver la mémoire, on la gravoit ſur le marbre. Ces jeux ſe continuerent chez les Romains, juſqu'à ce que les empereurs, ayant embraſſé le chriſtianiſme, jugerent à propos de les abolir.

JEUX FUNÉBRES. C'étoient ordinairement des combats de gladiateurs qui s'entre égorgeoient auprès du bûcher des illuſtres Romains. On prétendoit honorer leurs manes par cette cérémonie barbare. On en attribue l'inſtitution à Junius Brutus, libérateur de Rome; & ce n'eſt pas l'action qui fait le plus d'honneur à cet illuſtre conſul: on y reconnoît ſon caractére dur & féroce. Cette coûtume, ſi contraire à l'humanité, ſe ſoutint dans les ſiécles les plus polis de Rome, & ne fut abolie que l'an 500 de J. C. par un prince Oſtrogoth, que les Romains traitoient, ſans doute, de Barbare: par le grand Théodoric.

JOACHIMITES: hérétiques qui parurent vers la fin du douzieme ſiécle, & qui furent ainſi nommés, parce qu'ils avoient pour chef Joachim, abbé de Flore, en Calabre. Cet abbé avança des erreurs groſſieres, concernant le myſtere de la ſainte Trinité. Il prétendit que le Pere, le Fils, & le S. Eſprit faiſoient un ſeul être, non parce qu'ils exiſtoient dans une ſubſtance commune, mais parce qu'ils étoient auſſi étroitement unis de conſentement & de volonté que s'ils n'euſſent formé qu'un ſeul être. Il allégua, pour appuyer ſon ſentiment, quelques paſſages de l'Ecriture, dans leſquels Jeſus-Chriſt dit à ſes diſciples, que ſa volonté eſt qu'ils ne faſſent qu'un, comme ſon Pere & lui ne font qu'un. Cette doctrine de l'abbé Joachim, qui n'étoit qu'un véritable Trithéïſme, fut condamnée dans le concile de Latran. Ses diſciples n'adopterent point ſon ſyſtème ſur la Trinité; mais ils s'engagerent dans d'autres erreurs non moins dangereuſes. L'abbé Joachim, homme d'une vie extrêmement auſtere & retirée, ne fut pas aſſez en garde contre cet amour-propre, qui ſéduit ſouvent les plus fervents ſolitaires. Dans le haut dégré de perfection où il ſe croyoit parvenu, il regardoit avec mépris ceux qui ſe bornoient à la pratique des préceptes de l'Evangile. Il prétendit que ces préceptes ſeuls n'étoient pas ſuffiſants pour le ſalut, & qu'il falloit, pour être ſauvé, ſe

faire hermite, & embrasser la vie contemplative. Il s'avança jusqu'à dire que la loi nouvelle n'étoit pas une loi parfaite; qu'elle seroit suivie d'une autre plus relevée & plus sublime, qui seroit la loi de l'esprit, & qui formeroit la troisieme & derniere époque de la religion. Les Joachimites, pleins de respect & d'admiration pour la prétendue sainteté de leur maître, recueillirent précieusement ses maximes & sa morale dans un livre qu'ils voulurent faire passer pour cette loi de l'esprit, plus parfaite que celle de Jesus-Christ. Ils donnerent à ce livre le nom d'*Evangile éternel.* Ils publierent que c'étoit le seul qu'on devoit désormais observer, & qu'au lieu d'imiter Jesus-Christ, c'étoit l'abbé Joachim qu'il falloit prendre pour modéle. L'*Evangile éternel*, tout rempli qu'il étoit d'absurdités & d'extravagances, fut cependant approuvé par plusieurs religieux; en 1254 quelques-uns eurent la témérité de vouloir l'enseigner dans l'université de Paris, mais en 1260, il fut publiquement comdamné par le pape Alexandre IV & par le concile d'Arles.

JOB : célébre patriarche dont l'Écriture vante la patience dans le Livre qui porte son nom. Il étoit, selon les uns, de la famille de Nachor, frere d'Abraham. Selon les autres, il descendoit d'Esaü. Il habitoit le pays de Hus, entre l'Idumée & l'Arabie, & y tenoit le premier rang. Dieu l'avoit comblé de biens & de prospérités. Sept fils & trois filles étoient le soutien de sa maison. Ses immenses troupeaux couvroient la campagne. Une multitude prodigieuse de domestiques étoient toujours prêts à exécuter ses ordres. Job, au milieu de tous ces biens, se souvenoit toujours qu'il les devoit à la bonté de Dieu. Il étoit simple & juste ; élevoit ses enfants dans la crainte du Seigneur, & faisoit du bien à tout le monde. Les enfants de Dieu, s'étant un jour assemblés autour de son thrône, Satan se trouva parmi eux. „ D'où viens-tu, lui dit le Seigneur?... J'ai fait „ le tour de la terre, répondit Satan.... N'as-tu pas vu, „ reprit le Seigneur, mon serviteur Job, qui n'a point „ de pareil sur la terre ; homme simple, droit, craignant „ Dieu, & s'éloignant du mal?... Ce n'est pas en vain

„ que Job craint le Seigneur, repartit Satan : Ne l'a-
„ vez-vous pas comblé de biens ? N'avez-vous pas ré-
„ pandu votre bénédiction sur tout ce qui l'environne ?
„ Mais étendez un peu la main sur lui ; ôtez-lui ce
„ qu'il posséde : bientôt il vous maudira.... Dispose de
„ tous ses biens, comme tu voudras, dit Dieu, à Sa-
„ tan ; mais ne touches pas à sa personne. " Un jour que les enfants de Job étoient rassemblés dans la maison de leur aîné, où ils faisoient un festin, un des gens de ce patriarche vint lui dire : „ Vos bœufs labouroient ; vos
„ ânesses paissoient auprès d'eux : les Sabéens sont ve-
„ nus fondre dessus, & les ont tous enlevés. Ils ont tué
„ tous ceux qui les gardoient ; & je me suis échapé
„ seul pour vous apporter cette nouvelle. " Il parloit encore, lorsqu'un autre vint, & dit : „ Le feu du Ciel
„ a frapé vos brebis & vos bergers ; & je me suis sauvé
„ seul. " A peine achevoit-il de parler, qu'un troisie-
„ me survint. „ Trois troupes de Chaldéens, dit-il,
„ se sont jettées sur vos chameaux, & les ont emme-
„ nés, après avoir tué leurs gardiens. " Job, accablé de ces fâcheuses nouvelles, vit entrer un quatrieme messager qui lui dit : „ Vos enfants faisoient un festin
„ dans la maison de leur ainé ; tout-à-coup il s'est élevé
„ un ouragan terrible, qui a renversé l'édifice : tous
„ vos enfants ont été écrasés sous les ruines. " Alors Job se leva ; déchira ses vêtements ; &, se prosternant la face contre terre : „ Dieu m'a donné tous ces biens,
„ dit-il ; Dieu me les a ôtés. Que son saint Nom soit
„ béni ! " Satan reparut encore devant le thrône de
„ Dieu qui lui dit : „ Tu vois que Job conserve son in-
„ nocence, malgré la perte de ses biens... L'homme,
„ répondit Satan, donnera toujours peau pour peau :
„ rien ne lui est plus cher que sa personne ; mais fra-
„ pez Job dans son corps : & vous verrez sa vertu se
„ démentir... Je te permets encore cette épreuve, re-
„ partit Dieu ; mais je te défens de lui ôter la vie. " Satan aussi-tôt couvrit le corps de Job d'un ulcere affreux, qui s'étendoit depuis le sommet de la tête jusqu'à la plante des pieds. Job, devenu un objet d'horreur pour tout le monde, fut obligé de se retirer sur un fumier ;

& là, il racloit avec un test de pot le pus qui sortoit de sa plaie. Pour comble de maux, sa femme, dont il eût pu attendre quelque consolation, vint insulter à sa douleur, & se moquer de la patience qu'il témoignoit. Dans cet état, Job reçut la visite de trois de ses amis, qui, sur la nouvelle de sa disgrace, étoient venus, disoient-ils, pour le consoler; mais ils ne firent en effet qu'aigrir sa peine. Ils entreprirent de lui ôter le seul bien qui lui restoit, le témoignage d'une bonne conscience; & dans plusieurs longs discours, ils essayerent de lui prouver que, puisqu'il étoit malheureux, il falloit qu'il fût coupable. Job les réfuta avec force, & leur soutint que Dieu, pour éprouver la vertu des justes, leur envoyoit quelquefois des disgraces. Dieu lui-même confondit les amis de Job, & déclara que la droiture ne regnoit pas dans leurs discours comme dans ceux de son serviteur Job. Il voulut ensuite récompenser ce saint homme de la patience héroïque qu'il avoit témoignée dans son affliction. Il le guérit parfaitement, & lui rendit le double de ses biens. Job vécut encore dans le sein de la prospérité, l'espace de cent quarante ans; & vit les enfants de ses enfants jusqu'à la quatrieme génération.

Quelques-uns ont regardé l'histoire de Job, comme une fiction morale; mais l'opinion commune des Peres de l'Eglise est que Job est un personnage réel, qui a véritablement éprouvé tout ce qui est rapporté dans l'Ecriture. Mais, en convenant que le fond de la narration est vrai, ils ne nient pas qu'elle ne soit beaucoup ornée & embellie. S. Augustin, S. Chrysostôme, S. Grégoire, & plusieurs autres pensent que, parmi les discours rapportés dans le Livre de Job, ceux qui sont dans la bouche de Job, sont d'une autorité divine, & qu'il faut croire tout ce qu'ils contiennent; mais ils jugent que les discours de ses amis, employés à soutenir une mauvaise cause, ne sont pas également dignes de foi. On ignore quel est le véritable auteur du Livre de Job. Origène, S. Gregoire le Grand & quelques autres, l'attribuent à Job lui-même. Les rabbins pensent qu'il a été composé par Moyse; ce qui n'est pas probable, car le

ſtyle du Livre de Job eſt bien différent de celui des Livres qui ſont reconnus pour être de Moyſe. On peut oppoſer la même raiſon à ceux qui prétendent que Salomon eſt l'auteur du Livre de Job. Quoi qu'il en ſoit, cet ouvrage eſt plein de figures vives & hardies, de grandes images & d'expreſſions poëtiques. S. Jérôme aſſure qu'il eſt écrit en vers, à l'exception des deux premiers chapitres, & de la fin du dernier. Il n'eſt pas aiſé d'en juger aujourd'hui. Mais, quand même il ne le ſeroit pas, il n'en eſt pas moins un véritable poëme, par rapport aux idées & au ſtyle qui ſont l'ame de la poëſie.

JOEL, l'un des douze petits prophetes de l'ancien Teſtament. On ne ſçait pas préciſément de quelle tribu il étoit. Les uns le font naître dans la tribu de Gad; les autres dans celle de Ruben. On n'a rien de plus certain ſur le temps auquel il a prophétiſé. On croit que ce fut vers l'an du monde 3246. Il fait mention, dans ſes Prophéties, de la Captivité de Babylone, du Jugement dernier, & de la deſcente du S. Eſprit ſur les apôtres.

JOM-HACHIPUR; c'eſt-à-dire *jour de pardon*. Les Juifs modernes célébrent ce pardon, le 10 du mois de Tiſri, ou de Septembre, qui eſt le premier mois de leur année. Ils jeûnent rigoureuſement pendant tout le jour, & ne ſe permettent aucun travail. Les Juifs pratiquoient autrefois, la veille de cette fête, une certaine cérémonie qui conſiſtoit à ſe fraper trois fois la tête avec un coq vivant, en diſant à chaque fois : „ Que cet animal ſoit immolé en ma place ! " Cette cérémonie, qu'on appelloit *capara*, c'eſt-à-dire *expiation*, eſt aujourd'hui abolie au Levant & en Italie, comme étant une vaine ſuperſtition. Ils mangent beaucoup, la veille de cette fête, pour ſe préparer au jeûne du lendemain. Les plus fervents prennent le bain, & ſe font appliquer les trente-neuf coups de fouet, appellés *malchut*. Ceux qui n'ont pas la conſcience bien nette, ſur l'article du bien d'autrui, font alors les reſtitutions néceſſaires. Les ennemis ſe réconcilient, & chacun ſe prépare à la cérémonie. Pluſieurs vont à la ſynagogue, habillés de blanc, ou revêtus d'habits mortuaires; ce qui ſe prati-

que aussi à la fête du nouvel an. Ce qui est particulier à la fête du pardon, c'est que plusieurs vont sans souliers à la synagogue. L'office est à-peu-près le même, ce jour-là, qu'à la fête du nouvel an.

JONAS, l'un des douze petits prophetes de l'ancien Testament, né dans une ville de la tribu de Zabulon, nommé *Geth Epher*. Il eut pour pere le prophete Amathi. Les traditions des Hébreux le font fils de cette veuve de Sarepta, qu'Elisée ressuscita; mais ce sentiment n'est appuyé sur aucune preuve solide. Quoi qu'il en soit, Jonas commença de prophétiser, vers l'an du monde 3211, dans le temps que Jéroboam II regnoit en Israël, & qu'Osias étoit roi de Juda. Il avoit passé dans ce ministere l'espace de plus de cinquante ans, lorsque Dieu le choisit pour aller annoncer aux habitants de Ninive les terribles châtiments qu'il préparoit à leurs crimes. Jonas fut rebelle à la voix de Dieu; &, loin d'aller à Ninive, comme il lui étoit ordonné, il s'embarqua pour se rendre à Tharsis. Pendant le voyage, il s'éleva une si horrible tempête, que les matelots furent obligés de jetter dans la mer toute la charge du vaisseau. Après avoir épuisé cette ressource, l'orage continuant toujours avec la même violence, ils résolurent de sacrifier un d'entr'eux au courroux céleste, dans l'espérance de l'appaiser par ce sacrifice. On employa le sort pour choisir la victime, & Dieu permit que le sort tombât sur Jonas, qui étoit en effet la cause de la tempête. Il en étoit convaincu en lui-même, & il l'avoua aux matelots, les priant de le précipiter dans la mer; ce qu'ils n'eurent pas plutôt fait, que la mer devint calme & tranquille. Jonas ne fut point englouti dans les flots. Il tomba dans la gueule d'un énorme poisson, qu'on croit être la baleine, qui le conserva dans son corps, pendant trois jours, au bout desquels elle le rejetta sur le rivage. Dieu ordonna une seconde fois à Jonas d'aller à Ninive. Le prophete, devenu sage par sa disgrace, obéit aussi-tôt. Etant arrivé à Ninive, il commença de crier: „ Encore quarante jours, & Ninive sera dé„ truite. " Les Ninivites, frapés de ces terribles menaces, s'humilierent devant le Seigneur. Ils eurent recours

au jeûne & à la pénitence. Le roi de Ninive descendit de son thrône; se dépouilla de ses vêtements; &, se couvrant d'un sac, se coucha sur la cendre. Dieu fut touché du repentir des Ninivites, & leur pardonna. Le prophete fut irrité de ce que Dieu n'accomplissoit pas la menace qu'il avoit annoncée de sa part aux habitants de Ninive. Il craignoit sans doute qu'on ne le regardât comme un faux prophete, & se plaignit au Seigneur de ce qu'il l'exposoit à un tel affront. Il sortit de Ninive, plein de dépit, & se retira sur une colline, à l'orient de la ville. Il s'y fit un ombrage, sous lequel il se reposa, en attendant quel seroit le sort de Ninive. Dieu fit croître un lierre, qui monta sur la tête de Jonas, & le défendit encore davantage des ardeurs du soleil. Jonas vit avec la plus grande joie ce lierre s'élever; mais Dieu fit naître un ver, la nuit suivante, qui piqua le lierre, & le fit sécher. Jonas, se trouvant, le lendemain, incommodé du soleil; regretta le lierre qui lui servoit d'ombrage; & son regret fut si vif, qu'il souhaita la mort. „ Quoi, lui dit le Seigneur, tu t'affliges à un tel „ excès de la perte d'un lierre, qui n'est pas ton ouvrage, qui ne t'a coûté ni peine ni soins, qu'une nuit „ a vu naître, qu'une nuit a vu périr; & tu ne veux „ pas que j'aie pitié de Ninive, cette grande ville, où „ il y a plus de cent-vingt-mille innocents, qui ne sçavent pas la différence qu'il y a entre la main droite „ & la main gauche?"

JONGLEURS. C'est le nom qu'on donne aux prêtres des peuples de la baie de Hudson, du Mississipi, du Canada, &c. Ces prêtres sont aussi médecins & sorciers. Celui qui se destine à la profession de Jongleur, commence par „ s'enfermer, neuf jours, dans une cabane, sans „ manger, & avec de l'eau seulement. Là, ayant à sa „ main une espece de gourde remplie de cailloux, dont „ il fait un bruit continuel, il invoque l'esprit; le prie „ de lui parler, de le recevoir médecin, & cela, avec „ des cris, des hurlements, des contorsions, & des „ secousses de corps épouvantables, jusqu'à se mettre „ hors d'haleine, & écumer d'une maniere affreuse. „ Ce manege, qui n'est interrompu que par quelques moments

„ moments de sommeil, auquel il succombe, étant
„ fini au bout de neuf jours, il sort de sa cabane... en
„ se vantant d'avoir été en conversation avec l'esprit,
„ & d'avoir reçu de lui le don de guérir les mala-
„ dies, de chasser les orages, & de changer les temps."
Ce détail est tiré d'une relation de la Louisiane.

Lorsqu'il y a quelqu'un de malade, les parents font avertir un Jongleur, qui ne manque pas de venir promptement, armé d'un bâton, au haut duquel il y a une gourde, & portant un sac qui contient ses remédes. Il trouve, en arrivant, un festin préparé pour lui. Après s'être bien régalé, il agite sa gourde qui est remplie de petits cailloux. Au son de cette musique, il commence à danser avec tous les assistants, en chantant des chansons où il exalte la vertu de ses remédes. Il examine ensuite le malade, & fait plusieurs tours autour de son lit, accompagnés de postures & de contorsions ridicules. Cependant tous ceux qui sont dans la maison chantent & crient tous emsemble, d'une maniere à étourdir ceux mêmes qui se portent bien. Après tout ce tintamarre, le Jongleur, d'un ton d'oracle, décide que telle partie du corps du malade est ensorcelée, & que le sort est fort difficile à lever. Cependant il ne désespere pas de le guérir. Après quelques moments d'une sérieuse réflexion, il déclare qu'il vient de trouver un moyen infaillible pour lui rendre la santé, & procede en conséquence à cette cure. Il tourmente le pauvre malade par plusieurs remédes violents, qui le guérissent quelquefois, &, plus souvent, le font mourir. Quoi qu'il arrive, le Jongleur n'y perd rien, parce qu'on le paie d'avance. Il ne manque jamais de raisons pour excuser l'impuissance de son art, lorsque le malade meurt; & il faut qu'il soit ingénieux sur cet article; car il court risque de la vie, s'il ne prouve pas qu'une puissance supérieure a causé la mort du malade.

Voici une autre cérémonie que pratiquent les Jongleurs pour la guérison des malades. Arrivé dans la cabane, le Jongleur fait étendre le malade à terre, sur la peau de quelqu'animal, & lui tâte tout le corps, jusqu'à ce qu'il ait trouvé la partie qu'il prétend être en-

forcelée. Il applique fur cette partie une peau de chevreuil, pliée en plufieurs plis. Il commence enfuite fes conjurations accompagnées des contorfions & des hurlements ordinaires. Il fuce la peau du malade; fe jette fur lui, comme un furieux, & le preffe avec violence pour faire fortir le charme qui caufe la maladie. Après avoir fait ce manege pendant un certain temps, le Jongleur fait voir aux affiftants le charme qu'il affure être forti du corps du malade, quoiqu'il l'ait pris fubtilement dans un endroit où il l'avoit caché.

Quelquefois ces impitoyables charlatants font paffer leurs malades au travers des flammes, ou les plongent tout nuds dans l'eau ou dans la neige, malgré la rigueur de l'hiver. Quelquefois ils ordonnent pour la guérifon du malade certaines danfes infâmes, où les filles fe proftituent. C'eft M. de la Poterie qui rapporte ces particularités.

Ils ont pour leurs remédes une efpece de confécration. La cérémonie confifte à étendre les remédes fur une peau, & à danfer à l'entour, pendant une nuit toute entiere.

Les Illinois, & les peuples du Sud, ont des Jongleurs fort habiles dans leur art. Ils font extraordinairement redoutés, parce qu'on eft perfuadé qu'ils peuvent tuer un homme, quoiqu'il foit fort éloigné. Ces fourbes font une figure d'homme, qui repréfente leur ennemi, & décochent une fléche dans le cœur de cet homme en peinture : puis ils font accroire au peuple que l'homme, repréfenté par cette figure, a reçu effectivement la fléche dans le cœur, quoiqu'éloigné de l'endroit de plus de deux cent lieues. Ils fe vantent auffi de pouvoir former un caillou dans le corps d'une perfonne; &, pour cet effet, ils prennent un caillou fur lequel ils font plufieurs conjurations. Après la cérémonie, il s'en trouve un pareil dans le corps de la perfonne, fi l'on veut les en croire. Ils vendent aux jeunes gens des charmes capables de leur procurer une heureufe chaffe, de les rendre invulnérables & invincibles à la guerre.

JOSAPHAT. (*vallée de*) On lit, dans le chapitre troifieme de la Prophétie de Joël : „ J'affemblerai tous

„ les peuples, & je les conduirai dans la vallée de „ Josaphat. Là, j'entrerai en jugement avec eux, au sujet de mon peuple, & d'Israël, mon héritage, qu'ils „ ont dispersé parmi les nations, & dont ils ont partagé le territoire.... Que les peuples se levent, & „ se rendent dans la vallée de Josaphat. C'est-là que je „ m'asseoirai pour juger toutes les nations rassemblées „ autour de moi." C'est sur ce fondement que saint Jérôme a pensé que le jugement dernier se feroit dans la vallée de Josaphat; mais il n'y a là-dessus rien de certain.

JOSEPH, (*S.*) époux de la sainte Vierge. L'Ecriture ne nous apprend rien de la vie & des actions de ce grand saint. Le fameux Gerson proposa d'établir une fête en l'honneur de sa conception immaculée. Mais cette pieuse dévotion n'a pas été reçue.

JOSÉPINS. C'est le nom de certains hérétiques, dont la secte étoit une branche de celle des Vaudois. Ils condamnoient l'acte du mariage, & prétendoient qu'on ne devoit se marier que spirituellement; ce qui n'empêchoit pas qu'ils ne se livrassent à toutes sortes d'infamies. Ils furent appellés *Josépins*, parce qu'ils avoient pour chef un certain Joseph.

JOSUÉ, successeur de Moïse dans la charge de conducteur du peuple d'Israël, étoit de la tribu d'Ephraïm; & son pere se nommoit *Nun*. De tous les Juifs qui étoient sortis de l'Egypte, Josué & Caleb furent les seuls auxquels Dieu accorda le privilége d'entrer dans la terre promise. Ce fut par le bras de Josué, que Dieu extermina les peuples & les rois de Chanaan. Le plus mémorable exploit de ce chef du peuple Juif, est la victoire qu'il remporta sur cinq rois ligués ensemble. Après la bataille, il poursuivit les fuyards; &, voyant le soleil prêt à finir sa course, il lui ordonna de s'arrêter. Cet astre obéit à la voix de Josué, & fit éclater sa lumiere, pendant douze heures, au-delà du terme de sa carriere. Le livre de l'ancien testament, qui porte le nom de *Josué*, contient l'histoire de la conquête de la terre promise, & de la distribution qui en fut faite au peuple Juif. Quelques écrivains ont cru que ce livre

n'étoit pas de Josué; mais le sentiment le plus commun est qu'il en est l'auteur.

JOU. C'est le nom que donnoient autrefois les Gaulois à Jupiter. Ce dieu avoit une montagne dans les Alpes, qui lui étoit consacrée, & qu'on appelloit le mont *Jou*. Dans toutes les provinces méridionales de la France, on appelle encore le jeudi, *di-jou*, c'est-à-dire, *le jour de Jupiter*. *Jou*, en langage celtique, signifie *jeune*.

JOUANAS. C'est le nom des prêtres de la Floride. Leurs fonctions ne sont pas bornées au seul culte religieux. Ils exercent aussi la médecine comme tous les prêtres Américains. Ils se mêlent aussi de gouvernement & de politique; & les Paraoustis, ou princes du pays, n'agissent que par l'avis des Jouanas. ils affectent un extérieur grave & modeste, & se distinguent par une grande austérité de vie. Ceux qui desirent d'être admis dans l'ordre des Jouanas, doivent s'y préparer par un noviciat de trois ans, pendant lequel ils pratiquent, chaque jour, les exercices les plus rigoureux de la pénitence. L'habillement de ces prêtres consiste dans un manteau, ou une longue robe composée de plusieurs bandes inégales de peaux. Ce vêtement est attaché avec une ceinture à laquelle pend un sac rempli de médicaments, de plantes & d'herbes salutaires. Leur coëffure est communément un bonnet de peau, terminé en pointe : souvent ils se contentent de s'entourer la tête de plumes. Lorsqu'après avoir essayé sur un malade tous les médicaments, ils s'apperçoivent qu'il ne guérit point, ils les font étendre à la porte de sa cabane, & observent de lui tourner le visage du côté de l'orient. Alors ils adressent au soleil une fervente priere, & le supplient de délivrer le malade des douleurs qu'il souffre. Lorsque le Parousti est prêt de marcher à l'ennemi, il ne manque jamais de consulter un des Jouanas pour sçavoir quel sera le succès de son expédition. Le prêtre magicien trace un cercle, au milieu duquel il s'enferme. C'est-là, que feignant de s'entretenir avec le dieu Toya, il s'agite d'une maniere extraordinaire; roule les yeux, se tord les membres, & fait tous les gestes du phrénéti-

que le plus furieux. Après s'être ainsi donné la torture pendant quelque temps, il reprend ses esprits, & revele au Paraousti ce qu'il a appris dans son entretien avec Toya.

Un des principaux emplois des Jouanas est aussi de maudire l'ennemi. Lorsque les Floridiens sont de retour de quelque expédition militaire, ils suspendent à des perches les bras & les jambes de ceux auxquels ils ont ôté la vie dans le combat, & s'assemblent autour de ces monuments de leur valeur, pour se réjouir & chanter leurs exploits. Alors un Jouana s'avance au milieu de l'assemblée, & prononce des imprécations terribles contre l'ennemi, tenant en main une petite idole. Pendant cette cérémonie, trois hommes sont à genoux à ses pieds. L'un d'eux donne, en cadence, des coups de massue sur une pierre : les autres chantent & s'accompagnent du son de leurs calebasses.

JOVINIANISTES : hérétiques du quatrieme siécle. Ils soutenoient que, parmi les bienheureux, l'un n'étoit pas plus heureux que l'autre ; que tous jouissoient également de la vue de Dieu, leur suprême félicité. Ils croyoient tous les péchés égaux, disant qu'attaquant tous une Grandeur infinie, ils devoient être d'une énormité infinie, &, en conséquence, égaux, puisqu'il étoit ridicule d'admettre un infini plus grand qu'un autre infini. Le mariage leur paroissoit un état aussi parfait devant Dieu, que la virginité & le veuvage. Le Baptême, selon eux, rendoit l'homme impeccable : aussi regardoient-ils comme une simplicité de jeûner & de s'abstenir, en certains jours, de certaines viandes, par esprit de pénitence. Ce qui mit le comble à l'impiété de leurs dogmes, c'est qu'ils oserent nier que Jesus-Christ fut né d'une Vierge. Jovinien, moine de Milan, fut l'auteur de cette secte.

JUBÉ : lieu élevé dans les églises, qui sépare le chœur d'avec la nef, & où l'on chante l'évangile dans les messes solemnelles. Le nom de *Jubé* lui vient de ces mots de l'Office, *Jube, domne, benedicere*, parce que l'on chantoit autrefois les leçons de matines au jubé.

JUBILAIRES. C'est le nom que l'on donne, dans

quelques chapitres, aux chanoines qui ont aſſiſté réguliérement aux offices, pendant tout le temps qu'exigent les ſtatuts capitulaires.

JUBILÉ. L'inſtitution du jubilé dans l'Egliſe Catholique peut être rapportée à l'année 1300. Sous le pontificat de Boniface, vers la fin de l'année 1200, le peuple diſoit hautement que c'étoit un ancien uſage de l'Egliſe, que, chaque centieme année, on gagnât une indulgence pléniere, en viſitant l'égliſe de S. Pierre. Boniface, informé des bruits qui couroient, fit chercher dans les anciens livres; mais l'on n'y trouva rien qui autorisât cette opinion. Il interrogea un vieillard, âgé de cent ſept ans, qui lui répondit, en préſence de pluſieurs témoins: „ Je me ſouviens qu'à l'autre centie„ me année, mon pere, qui étoit laboureur, vint à „ Rome, & y demeura pour gagner l'indulgence, juſ„ qu'à ce qu'il eut conſumé les vivres qu'il avoit ap„ portés. Il me recommanda d'y venir la prochaine cen„ tieme année, ſi j'étois encore en vie; ce qu'il ne „ croyoit pas." Sur le témoignage de ce vieillard, Boniface fit publier une bulle, qui portoit que ceux qui viſiteroient, en l'année 1300, & tous les cent ans enſuite, les baſiliques de S. Pierre & de S. Paul, après s'être confeſſés de leurs péchés, gagneroient une indulgence pléniere; mais dans cette bulle, il n'étoit point fait mention de Jubilé. Le pape Clément VI donna le premier à cette inſtitution le nom de *Jubilé*, & en abrégea le terme, en ordonnant qu'elle fût célébrée tous les cinquante ans. Divers papes en ont depuis changé l'époque. Sixte IV & Paul II l'ont fixée à vingt-cinq ans; ce qui n'empêche pas que chaque pape ne célébre l'année de ſon exaltation au pontificat, par un jubilé univerſel, avec cette différence cependant, qu'on n'ouvre point les portes ſaintes pour ce dernier jubilé.

„ Le pape, dit l'auteur du Tableau de la Cour de „ Rome, intime le jubilé univerſel, dans la capitale de „ la Chrétienté, par une bulle qu'il fait publier, le „ jour de l'Aſcenſion de l'année précédente, quand il „ donne la bénédiction ſolemnelle. Un ſous-diacre apoſ„ tolique commence à publier ce Jubilé devant toute

„ la cour Romaine, par la lecture de la bulle qui est „ en latin; & un autre sous-diacre la lit à haute voix „ devant le peuple, en italien. Incontinent après, les „ douze trompettes ordinaires du pape commencent „ des fanfares; & quelques moments ensuite, douze vé- „ neurs sonnent de leurs cors d'argent, avec une espece „ de concert qui s'accorde avec les trompettes; &, en mê- „ me temps, le château Saint-Ange fait une décharge „ de toute son artillerie. Le quatrieme dimanche de „ l'Avent, les sous-diacres apostoliques publient une „ autre fois la bulle du jubilé; &, les trois jours qui „ précédent immédiatement les fêtes de Noël, les clo- „ ches, de la ville annoncent de toutes parts une solem- „ nité, dont l'ouverture se doit faire le lendemain. Le „ vingt-quatrieme jour du mois de Décembre, tout le „ clergé séculier & régulier s'assemble au palais aposto- „ lique, & de-là s'en va en procession à S. Pierre du „ Vatican; mais le clergé, étant arrivé dans la grande „ place qui est devant S. Pierre, trouve les portes de „ cette église fermées, & toutes les entrées du portique „ occupées par des gardes qui empêchent la foule d'en- „ trer. Le pape, les cardinaux & les évêques, revêtus „ de leurs parements de damas blanc, & la mitre en „ tête, s'assemblent à la chapelle de Sixte, où Sa Sain- „ teté entonne le *Veni Creator*, tenant à la main un „ cierge allumé. Tous les cardinaux, en ayant de mê- „ me, sortent chacun en son rang, & vont sous le por- „ tique des Suisses, où le pape nomme trois d'entr'eux „ légats *à latere*, pour aller faire l'ouverture de la „ porte de S. Jean de Latran, de sainte Marie Ma- „ jeure, & de S. Paul hors des murs." Pour lui, il se réserve le soin d'ouvrir la porte de S. Pierre; ce qu'il fait avec les cérémonies suivantes. Armé d'un marteau d'or, qui lui a été présenté par le prince du thrône, il heurte à la porte sainte, à trois reprises différentes, disant à chaque fois : *Aperite mihi portas justitiæ*; „Ouvrez-moi les portes de justice." Le clergé, qui le suit, lui répond par ces paroles : „ C'est ici la porte de l'E- „ ternel; les justes y entreront." Sa Sainteté va s'asseoir ensuite sur un thrône dressé au milieu du grand porti-

que, pendant que les maîtres maçons abbatent le mur, qui ferme la porte sainte, & en mettent les débris à quartier. La porte est ensuite nettoyée & lavée avec de l'eau bénite par les pénitenciers de S. Pierre; après quoi, le pape vient se mettre à genoux devant cette porte sainte; entonne le *Te Deum*; puis se releve & entre dans l'Eglise, où l'on dit les premieres vêpres. Dès que l'ouverture de la porte de S. Pierre est faite, les cardinaux, nommés pour cet office, vont faire la même cérémonie aux trois autres églises, dont on vient de parler. Le lendemain, après la Messe du jour, Sa Sainteté monte à la grande loge de S. Pierre, qu'on appelle *la loge de la bénédiction*, & donne une bénédiction solemnielle au peuple, en forme de jubilé.

Le pape Boniface VIII s'étoit contenté d'ordonner aux fideles, qui vouloient gagner l'indulgence du Jubilé, de visiter les deux basiliques de S. Pierre & de S. Paul. Clément VI & Urbain VI y joignirent chacun une église, S. Jean de Latran, & sainte Marie Majeure. L'usage s'introduisit depuis de visiter encore celle de S. Laurent, hors des murs. On entra aussi, en passant, dans les églises de S. Sébastien, & de Sainte-Croix, qui se rencontroient sur le chemin; ce qui forma le nombre de sept églises, que les pélerins s'imposoient l'obligation de visiter.

Une des grandes dévotions du Jubilé est de monter à genoux la *Scala Sancta*, l'Echelle sainte. On donne ce nom à vingt-huit degrés, qui sont les mêmes, à ce qu'on prétend, qui furent honorés par les pas de Jesus-Christ, lorsqu'il monta à la maison de Pilate ou de Caïphe. Il s'y conserve même une goutte du sang de notre Sauveur, couverte d'une grille de cuivre. Cette Echelle sainte conduit à une chapelle nommée le *Sancta Sanctorum*, ou le *Saint des Saints*. Les pélerins, après s'être traînés à genoux jusques sur le dernier degré, récitent une priere, & entrent ensuite dans le Saint des Saints; les femmes restent à la porte, & regardent seulement la chapelle à travers une grille de fer.

Le Jubilé attiroit autrefois à Rome une foule incroyable de pélerins, qui s'y rendoient de tous les pays de

la Chrétienté. Les infirmes & les vieillards y arrivoient, portés dans des litieres. Au premier Jubilé, sous Boniface VIII, on remarqua un Savoyard, âgé de plus de cent ans, qui étoit porté comme en triomphe par ses enfants. Quoique ce genre de dévotion soit aujourd'hui beaucoup moins accrédité, il y a toujours à Rome, pendant le temps du Jubilé, un certain nombre de pélerins. Les prélats & les seigneurs les plus distingués de Rome leur lavent humblement les pieds. Le pape lui-même & les cardinaux, à son exemple, ne dédaignent pas de les servir à table. Ils ne s'en retournent jamais, sans être munis de chapelets, de médailles, & d'*agnus*, que le saint pere leur fait distribuer libéralement, &, ce qui est plus précieux, sans avoir obtenu la rémission entiere de leurs péchés, par le moyen d'un coup de baguette, que les pénitenciers leur donnent.

L'année du Jubilé étant révolue, le souverain pontife, après avoir officié solemnellement aux premieres vêpres de la veille de Noël dans l'église de S. Pierre, entonne une antienne, qui commence par ces paroles: *Cum jucunditate exibitis*; „Vous sortirez avec joie." Aussi-tôt tous les assistants sortent avec empressement par la porte sainte. Le pape, après avoir béni les pierres & le ciment destinés à murer cette porte, pose lui-même la premiere pierre, sous laquelle on a soin d'enfouir quelques médailles, pour perpétuer le souvenir de cette cérémonie. Les maîtres maçons achevent l'ouvrage, & murent la porte, au milieu de laquelle ils enchassent une croix de cuivre. Toute la cérémonie se termine par une bénédiction solemnelle, que le pape donne au peuple. Quelques auteurs ont trouvé beaucoup de rapport entre le jubilé des Catholiques, & les Jeux séculaires des anciens Romains. Pour en juger, *voyez* JEUX SÉCULAIRES.

2. En 1617, les Luthériens célébrerent le Jubilé de leur réforme; & ils ont continué depuis. Voici quelles sont les principales cérémonies de cette fête, qui dure ordinairement plusieurs jours. Les citoyens les plus distingués de la ville se rendent dès le matin à l'hôtel-de-ville, revêtus de manteaux noirs; & de-là ils vont pro-

cessionnellement à la principale église du lieu. Ils rencontrent en chemin le clergé & les colléges qui se joignent à eux, & forment une procession réguliere & nombreuse. On arrive en bon ordre à l'église qui, ce jour-là, est jonchée de fleurs, & parée de ses plus beaux ornements. Bientôt elle retentit du chant des pseaumes & des cantiques d'allégresse, dans lesquels on célébre le triomphe de Luther & de la Réforme, la défaite du Pape & de l'Eglise Romaine. Les instruments se joignent aux voix, & forment une harmonie complette. A ces chants de victoire succéde un prêche, ou sermon, dont le sujet est l'établissement du Luthéranisme.

3. Chez les Juifs, chaque cinquantieme année étoit célébrée par un Jubilé, qui rétablissoit toutes choses dans leur premier état. Cette année étoit annoncée solemnellement au son des trompettes. Les esclaves, qui avoient refusé la liberté qui leur étoit offerte, l'année sabbatique, devenoient libres, lorsque l'année du Jubilé arrivoit. Les terres, qui avoient été aliénées, revenoient à leurs premiers maîtres; toutes les dettes étoient remises, & tous les travaux de l'agriculture interrompus. Les productions de la terre étoient abandonnées aux pauvres. L'institution du Jubilé avoit pour but de rappeller aux Israëlites le souvenir de la servitude d'Egypte, & d'empêcher que les pauvres ne fussent opprimés & retenus dans un éternel esclavage, & que les riches ne s'emparassent de toutes les terres. Cette solemnité, ainsi que celle de l'année sabbatique, paroissent avoir quelque rapport avec les saturnales des Romains. Quelques-uns pensent que les israëlites avoient coûtume de compter par Jubilés, comme les Grecs faisoient par Olympiades, & les Romains par lustres. Ce sentiment paroît assez vraisemblable. L'année du Jubilé, ainsi que l'année sabbatique, commençoit vers le mois de Septembre, & finissoit de même; ensorte qu'avant l'hiver, on pouvoit faire les semailles, & préparer la récolte de l'année suivante.

4. Les habitants du royaume de Laos, en Asie, ont une espece de Jubilé, tous les ans, au mois d'Avril, pendant lequel les prêtres distribuent des indulgences plé-

nieres. On expofe alors la ftatue de Xaca, qui eft la principale divinité du pays. Elle eft placée fur un autel fort élevé, au milieu d'une vafte cour. Cependant, fi l'on en croit un voyageur, l'idole de Xaca eft placée au milieu du temple dans une tour haute de cent coudées, percée d'un grand nombre de fenêtres, au travers defquelles on voit la ftatue. Autour du dieu Xaca, font fufpendues un grand nombre de feuilles d'or très-fin, que le moindre fouffle agite, & qui, fe choquant les unes contre les autres, rendent un fon très-agréable, & forment une efpece de carillon doux & harmonieux. Le même voyageur rapporte que le grand autel de ce temple eft décoré de deux colonnes d'or maffif, hautes de dix coudées, & groffes à proportion. Les Talapoins environnent la tour dans laquelle eft renfermée la ftatue de Xaca, & reçoivent les offrandes de toute efpece, que le peuple apporte à l'envi, en l'honneur de la divinité. Toutes ces offrandes reftent fufpendues dans le temple, à l'exception de celles que les Talapoins détournent pour leurs ufages. Pour attirer un plus grand concours de peuple, ces moines rufés ont foin d'orner magnifiquement les cours & les portiques du temple. Ils y font repréfenter des farces, & réciter des vers en l'honneur de Xaca. Des muficiens égaient la fête par des concerts, & font danfer le peuple au fon des inftruments. Cette fête dure pendant tout le mois d'Avril. Chaque jour, un des Talapoins fait un fermon au peuple; &, pour la clôture de ce Jubilé, le plus éloquent des Talapoins prononce un difcours pompeux & bien travaillé, dans lequel il récapitule tout ce que fes confreres ont dit, pendant le cours du mois.

5. Les Mexicains avoient une efpece de Jubilé, qu'ils célébroient, de quatre en quatre ans. C'étoit une fête très-folemnelle, pendant laquelle ils s'imaginoient recevoir le pardon général de tous leurs péchés. Les cérémonies étoient à-peu-près les mêmes que celle de la fête de Tefcalipuca, dieu de la pénitence. (*Voyez* TESCALIPUCA.) Ce qu'il y avoit de particulier à la fête du Jubilé, c'eft que plufieurs jeunes gens, des plus leftes & des plus vigoureux, fe défioient mutuellement à la cour-

se. Il s'agissoit de monter, sans reprendre haleine, au sommet d'une montagne très-rapide, sur laquelle étoit bâti le temple de Tescalipuca. Celui qui y parvenoit le premier emportoit le prix. Il recevoit les plus grands honneurs; &, entr'autres priviléges, on lui permettoit d'emporter les viandes sacrées, qui avoient été servies devant l'idole, & auxquelles les prêtres seuls avoient le droit de toucher.

JUDAISME ou RELIGION JUDAÏQUE. Ce fut pendant long-temps la seule véritable religion qu'il y eut sur la terre. Dieu en dicta lui-même tous les points à Moïse, qui les écrivit dans les Livres des Nombres, du Lévitique & du Deutéronome. Cette loi n'étoit qu'une préparation à la loi nouvelle, & tiroit toute sa force des mérites du Sauveur qui devoit venir sur la terre.

1. M. l'abbé Fleury, parlant de la religion des Juifs, dit qu'il y avoit certaines vérités qui leur étoient révélées clairement, tandis que d'autres étoient encore obscures, quoiqu'elles fussent déja révélées. „ Ce qu'ils connoissoient distinctement, continue-t-il, étoit qu'il n'y a qu'un seul Dieu; qu'il a créé le ciel & la terre; qu'il gouverne tout par sa providence... qu'il voit tout jusqu'au secret des cœurs; qu'il meut intérieurement les volontés, & les tourne comme il lui plait; que tous les hommes naissent en péché, & sont naturellement enclins au mal; que toutefois ils peuvent bien faire avec le secours de Dieu; qu'ils sont libres, & ont le choix de faire bien ou mal; que Dieu est très-juste, & punit ou récompense selon le mérite; qu'il est plein de miséricorde, & pardonne à ceux qui ont un regret sincere de leurs péchés; qu'il juge toutes les actions des hommes après leur mort, d'où il suit que l'ame est immortelle, & qu'il y a une autre vie. Ils connoissoient encore que Dieu, par sa pure bonté, les avoit choisis entre tous les hommes pour être son peuple fidele; que d'entr'eux, de la tribu de Juda, & de la race de David, devoit naître un Sauveur, qui les délivreroit de tous leurs maux, & attireroit toutes les nations à la connoissance du vrai Dieu... Tous les Israélites étoient instruits de cette doctrine.

Jusqu'aux femmes & aux esclaves, tous étoient dans les mémes sentiments.

Les vérités qui leur étoient enseignées plus obscurement, étoient qu'en Dieu il y a trois Personnes, le Pere, le Fils & le Saint-Esprit; que le Sauveur, qu'ils attendoient, seroit Dieu, & Fils de Dieu; qu'il seroit Dieu & homme tout ensemble; que Dieu ne donnoit aux hommes sa grace & le secours nécessaire pour accomplir sa loi, que par le Sauveur, & en vue de ses mérites; qu'il souffriroit la mort pour expier les péchés des hommes; que son regne seroit tout spirituel; que tous les hommes ressusciteront; que, dans l'autre vie, sera la véritable récompense des bons, & la véritable punition des méchants. Tout cela est enseigné dans les écritures de l'ancien testament, mais non pas si clairement que tout le peuple le connût.

Ce qui regarde les cérémonies extérieures, & les coûtumes religieuses des Juifs, se trouvera dans le cours de cet ouvrage, rangé sous les articles propres à chaque chose.

2. On peut renfermer toute la doctrine des Juifs modernes en treize principaux articles de foi, qui ont été recueillis par le rabbin Léon de Modene.

I. Qu'il y a un Dieu créateur de toutes choses, premier principe de tous les êtres; qui peut subsister sans aucune partie de l'univers, mais sans lequel rien ne peut subsister.

II. Que Dieu est un & indivisible, mais d'une unité différente de toutes les autres unités.

III. Que Dieu est incorporel, & qu'il n'a aucune qualité corporelle possible & qui se puisse imaginer.

IV. Que Dieu est de toute éternité, & que tout ce qui est, excepté lui, a eu commencement avec le temps.

V. Qu'on ne doit adorer & servir que Dieu seul, & que l'on ne doit adorer ni servir pas un autre, soit comme médiateur ou comme intercesseur.

VI. Qu'il y a eu, & qu'il peut y avoir encore des prophetes disposés à recevoir les inspirations de Dieu.

VII. Que Moïse a été plus grand prophete que tout autre, & que le degré de prophétie, dont Dieu l'a ho-

noré, étoit ſingulier & fort au-deſſus de celui qu'il a donné aux autres prophetes.

VIII. Que la loi, que Moïſe a laiſſée, eſt toute de Dieu, & ne renferme pas une ſyllabe qui ſoit purement de Moïſe.

IX. Que cette loi eſt immuable, & qu'on n'y peut rien ajoûter ni retrancher.

X. Que Dieu connoît toutes nos actions, & en diſpoſe à ſon gré.

XI. Que Dieu récompenſe ceux qui obſervent ſa loi, & châtie ceux qui la violent.

XII. Qu'il viendra un Meſſie qui ſera d'un bien plus grand mérite que tous les rois qui auront été dans tout le monde avant lui. Qu'encore qu'il tarde à venir, il ne faut point douter de ſa venue, ni ſe preſcrire un temps où elle doive être, & encore moins le tirer de l'écriture.

XIII. Que tous les morts reſſuſciteront à la fin des temps, & qu'enſuite Dieu ſera un jugement univerſel de tous les humains en corps & en ame.

3. Le Judaïſme a été long-temps la religion dominante des Abyſſins. On prétend qu'il y fut introduit par la reine de Saba: voici ce qu'en diſent les Annales d'Abyſſinie, qui ſont regardées dans le pays comme un livre ſacré.

„ Une grande & puiſſante reine, nommée *Aſad* ou *Maquéda*, qui regnoit en Ethiopie, ayant appris d'un marchand, qui s'appelloit *Tamorin*, la grande puiſſance & la ſageſſe de Salomon, deſira de le connoître par elle-même, & fit le voyage de Jéruſalem, accompagnée d'un grand nombre de princes & ſeigneurs Ethiopiens, & faiſant porter avec elle d'immenſes thréſors. Salomon inſtruiſit cette princeſſe dans la connoiſſance du vrai Dieu. A ſon retour, elle accoucha d'un fils dont Salomon étoit le pere, auquel elle donna le nom de *Méni-chélec*, & enſuite celui de *David*. Elle le fit partir pour Jéruſalem, pour voir Salomon, ſon pere, qui le fit élever & ſacrer roi d'Ethiopie, dans le temple, par les ſouverains ſacrificateurs Ozadok & Joas. Lorſqu'il fut parfaitement inſtruit de la loi de Moïſe, qu'il devoit faire

observer dans ses états, Salomon lui donna plusieurs des premiers-nés d'Israël pour l'accompagner & le servir en Ethiopie; des officiers & des domestiques de la tribu de Juda, avec un grand-prêtre, des lévites & des docteurs de la loi."

Les empereurs d'Abyssinie portent encore aujourd'hui les armes de Juda, & prennent le nom de *rois d'Israël.*

Les Abyssins ont des especes de Lévites, ou de chantres Juifs qu'ils nomment *Depféras*, qui sont fort considérés, quoiqu'ils n'aient aucun des ordres sacrés. Ils dansent & chantent à tous les offices, & s'accompagnent avec des tambourins. Comme ils se prétendent descendus des Juifs, ils disent qu'ils imitent par leurs chants & leurs danses la gaieté & l'harmonie des fêtes qu'on célébroit autrefois dans le temple de Jérusalem. Ils alleguent l'exemple de David qui dansa devant l'arche, quoique leurs ridicules postures ne ressemblent guéres à la danse grave & majestueuse du prophete, & que le bruit de leurs tambours soit fort inférieur aux sons divins que le monarque Juif tiroit de sa harpe sacrée. Cependant, malgré l'indécence de leurs mascarades & la grossiéreté de leur musique, les Abyssins sont tellement infatués de leurs Depféras, qu'on a vu des princes & des grands seigneurs se faire un honneur de fraper sur leurs tambourins, & battre la mesure, lorsqu'ils chantoient. Les chants & la danse des Dapféras sont d'une longueur assommante. Aux fêtes solemnelles, depuis les premiers rayons de l'aurore jusqu'à midi, ils continuent ce violent exercice; & toutefois ils ne paroissent nullement fatigués, ni même enroués. Leur supérieur se nomme *Barca-Guyta*: c'est lui qui est chargé du soin d'entretenir les pavillons qui servent d'églises au Camp de l'empereur.

4. Les habitants de la côte de Malemboule, qui est une dépendance de l'isle de Madagascar, &, en général, tous les peuples du voisinage, qui prennent le nom de *Zafe-Ibrahim*, ou descendants d'Abraham, n'ont d'autre culte que certaines pratiques imitées des Juifs dont on les croit descendus. Ils observent avec la plus grande exactitude le repos du sabbat, & s'imaginent

même que, s'ils travailloient ce jour-là, ils feroient blessés ou attaqués de quelque maladie. Ils ne reconnoissent ni Jesus-Christ ni Mahomet. Ils n'ont même qu'une idée très-vague de Dieu; mais ils ont une grande vénération pour Noé, Abraham, Moïse & David. Ils sont circoncis; mais, au reste, ils n'observent aucune pratique de religion. Ils ne connoissent ni le jeûne ni la priere: ils n'ont pas même de temple; ils font seulement quelques sacrifices. Ces peuples ont outré la superstition naturelle aux Juifs. Ils se feroient un grand scrupule de manger de la chair d'une bête ou de quelque gibier qu'ils sçauroient avoir été tué par un Chrétien, ou par quelqu'habitant de la côte méridionale. Ils se laisseroient plutôt mourir de faim, que de toucher à un tel mets. Ils regardent comme maudits les enfants qui naissent le mardi, le jeudi & le vendredi, & les exposent impitoyablement dans les bois. *Voyez* JUIFS.

JUDITH, sainte veuve Juive, de la tribu de Siméon, voyant la ville de Béthulie réduite à l'extrémité par Holopherne, général des armées de Nabuchodonosor, roi d'Assyrie, se para de ses plus magnifiques habits, & se rendit au camp de ce général. Holopherne, frapé de la beauté de Judith, la reçut avec la plus grande joie. Il l'invita un soir à souper avec lui; &, dans ce repas, il s'enyvra d'amour & de vin. Lorsque l'yvresse lui eut entierement ôté l'usage de ses sens, on le mit sur son lit, & on le laissa seul avec Judith qui, saisissant le cimeterre d'Holopherne, lui en trancha la tête. Après ce coup hardi, elle retourna triomphante à Béthulie. Le lendemain, les Assyriens, voyant leur général mort, prirent la fuite.

On trouvera un plus long détail sur cet exploit mémorable de Judith, dans le Livre de l'ancien Testament, qui porte le nom de cette illustre veuve. Ce Livre fut d'abord écrit en langage chaldaïque; ce qui pourroit faire conjecturer qu'il fut composé pendant la captivité de Babylone. Les sçavants ne sont pas d'accord sur le véritable auteur du Livre de Judith. Les uns l'attribuent au grand-prêtre Eliachim ou Joachim: d'autres veulent qu'il ait été composé par Josué, fils de Josedech, compagnon de Zorobabel. Quoi qu'il en soit, l'original de cet ouvrage

ouvrage ne subsiste plus. Nous en avons une version grécque, & une version latine faite par S. Jérôme sur le chaldaïque.

JUGEMENT DERNIER : l'un des principaux articles de la Foi Catholique. Il est certain, & Jesus-Christ lui-même nous l'apprend dans les divines Ecritures, qu'à la fin du monde tous les hommes ressusciteront pour être jugés selon leurs œuvres. Le paradis sera le partage des justes, & l'enfer celui des méchants. On appelle ce jugement *dernier* ou *universel*, parce qu'il ne sera suivi d'aucun autre, & qu'il confirmera le jugement particulier, que chaque homme subit, au sortir de cette vie. *Voyez* PARADIS, ENFER, FIN DU MONDE, & RÉSURRECTION.

2. Les Turcs, comme les Chrétiens, admettent deux sortes de jugement : celui qui se fait après la mort, & le jugement universel. Il y a cependant, selon eux, une différence pour le jugement particulier. Dieu ne prend pas la peine d'y présider, dit la Sonna. Il en donne la commission aux ministres de ses volontés. Aussitôt que le corps est mis dans le tombeau, deux anges terribles, Moukir & Nakir, l'examinent sur sa foi, sur ses œuvres, &c. & le punissent cruellement, s'il ne répond pas à ce redoutable examen.

Quant à l'ame, un ange de la mort vient la recevoir à sa sortie du corps, avec la plus grande politesse, si elle animoit un des croyants ; & très-grossiérement, si c'est l'ame d'un infidele. Ils distinguent trois classes de fideles Musulmans ; celle des prophetes, dont les ames sont conduites en triomphe dans le séjour des heureux par d'autres anges qui n'ont que cette fonction ; celle des martyrs, qui vont se reposer dans le jabot de certains animaux verts, qui se nourrissent des fruits de l'arbre de vie. Dans la troisieme classe enfin sont les ames de ceux sur l'état desquels les sentiments sont partagés.

Le jugement dernier se fera, disent-ils, à la fin des siécles, après la résurrection générale, soit des hommes, soit des bêtes. Lorsque la trompette les aura rassemblés des extrémités de la terre, ils attendront cinquante mille

ans dans la vallée de Syrie, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de décider de leur sort. Pendant ce temps, les membres des bons Musulmans, qu'ils auront eu soin de bien laver avant la priere, brilleront avec gloire; mais les infideles seront prosternés contre terre, muets, sourds & aveugles. Leurs parties honteuses seront noires & difformes. Lorsque le fatal moment sera venu, l'examen de chacun des hommes ne durera pas au-delà du temps qu'il faut pour traire une brebis ou deux chamelles.

La balance, dans laquelle Dieu pesera les actions des hommes, sera tenue par l'ange Gabriel. Elle sera d'une si prodigieuse grandeur, que les bassins, dont l'un sera suspendu sur le paradis, & l'autre sur l'enfer, pourroient contenir les cieux & la terre. Quand les brutes auront été jugées à leur tour, & que Dieu leur aura permis de se venger les unes sur les autres, elles retourneront en poussiere.

3. Les anciens Perses admettoient une espece de jugement universel à la fin du monde; & leurs idées sur cet article avoient assez de rapport avec la doctrine du Christianisme. Ils disoient qu'Oromazdes, ou l'Être suprême, après avoir laissé Arimanes, ou le démon, tourmenter les hommes pendant un certain temps, détruiroit l'univers, & rappelleroit tous les hommes à la vie; que les gens de bien recevroient la récompense de leurs vertus, & les méchants la peine de leurs crimes; & que deux anges seroient commis pour présider au supplice de ces derniers. Ils pensoient qu'après avoir expié leurs péchés pendant un certain temps, les méchants seroient aussi admis dans la compagnie des bienheureux, mais que, pour les distinguer, ils porteroient au front une marque noire, & seroient à une plus grande distance que les autres de l'Être suprême.

4. Selon les Parsis ou Guèbres, les ames, au sortir du corps, sont obligées, pour se rendre en l'autre monde, de passer sur un pont, sous lequel coule un torrent, dont les eaux sont noires & froides, & qui „ est étendu sur le dos de la gehenne;" ce sont les termes qu'emploie un auteur Arabe, en parlant de ce pont. Au bout de ce pont,

ſont poſtés deux anges qui attendent les ames au paſſage pour les juger. Un de ces anges tient en main une balance deſtinée à peſer les œuvres de tous ceux qui ſe préſentent. Lorſque ces œuvres ſe trouvent trop legeres, l'ange examinateur en rend compte à Dieu, qui condamne le malheureux à être précipité dans le torrent; ſentence qui s'exécute à l'inſtant. Ceux dont les œuvres font un poids convenable dans la balance, ont la liberté de paſſer le pont pour ſe rendre dans le ſéjour de délices, que l'Être ſuprême a deſtiné pour les gens de bien.

5. Quelques habitants de la Côte d'Or, en Afrique, paroiſſent avoir une idée vague du jugement dernier. Ils prétendent qu'après leur mort ils ſeront tranſportés ſur une riviere célébre qu'ils nomment *Boſmanque*, qui coule dans l'intérieur de leur pays. Là, ils ſeront obligés de rendre compte à l'idole de toutes les actions qu'ils auront commiſes pendant leur vie. S'ils ont été fideles à obſerver les devoirs de leur religion, ils paſſeront la riviere, & viendront aborder dans un ſéjour délicieux, où tous les plaiſirs leur ſeront permis. Mais ſi, par leur négligence, ils ſe ſont attiré la colere de la fétiche, ils ſeront précipités dans les eaux, & y reſteront engloutis pour jamais.

6. Les Négres de la Guinée prétendent que, bien avant dans l'intérieur de leur pays, habite un fétichére, ou prêtre de fétiches, doué d'un pouvoir ſurnaturel, qui diſpoſe à ſon gré des éléments & des ſaiſons; lit dans l'avenir; pénetre dans les plus ſecrettes penſées, & guérit d'un ſeul mot les maladies les plus opiniâtres. Ils ſont perſuadés qu'après leur mort, ils ſeront préſentés devant cet homme divin, qui leur fera ſubir un examen rigoureux. S'ils ont mené une vie criminelle, le juge prendra un gros bâton placé tout exprès devant ſa porte, & leur en appuiera quelques coups, qui les feront mourir une ſeconde fois. Mais, ſi leur conduite a été irréprochable, le prêtre les enverra dans un ſéjour délicieux jouir de la félicité qu'ils auront méritée.

JUGES. (*les*) C'eſt le titre d'un des Livres de l'ancien Teſtament, qui comprend l'hiſtoire de la nation Juive, pendant le temps qu'elle fut gouvernée par des

magiſtrats qui portoient le nom de *juges.* On voit particulierement dans ce Livre l'ingratitude & la legéreté des Juifs, qui, à peine établis dans la terre promiſe, oublient les bienfaits du Dieu qui les y a conduits, & s'abandonnent à l'idolâtrie. Dieu les en punit, en les ſoumettant au joug des incirconcis; &, lorſqu'ils ont aſſez expié leur faute, il leur ſuſcite quelque brave guerrier qui les délivre de la ſervitude. A peine délivrés, ils retombent dans l'idolâtrie. Dieu les punit de nouveau, & leur pardonne enſuite. Cette alternative de crimes, de châtiments, de pardons, fait également éclater & la bonté de Dieu, & la méchanceté naturelle des Juifs.

JUGURES : Tartares idolâtres, qui ne croient qu'un Dieu, mais qui rendent un culte aux images de leurs parents, & de leurs grands hommes.

JUHLES. Les Lapons s'imaginent qu'il y a dans les éléments, & principalement dans l'air, un grand nombre d'eſprits aëriens diſperſés, qu'ils nomment *juhles*, & auxquels ils rendent une eſpece de culte religieux. Ils célébrent en leur honneur une eſpece de fête, la veille & le jour de Noël. Ils ſe préparent à cette fête par un jeûne, ou du moins par une abſtinence de viande. La veille & le jour de la fête, ils réſervent quelques morceaux de ce qu'ils mangent, & les jettent dans un coffre de bois de bouleau. Ils ſuſpendent ce coffre à un arbre derriere leurs cabanes, afin que les Juhles, qui errent dans les montagnes & les forêts, puiſſent prendre les morceaux qui ſont dans ce coffre, & s'en nourrir.

JUIBAS : prêtreſſe de l'iſle Formoſe, en Aſie. (Dans ce pays, il n'y a que les femmes qui puiſſent être élevées à la dignité ſacerdotale.) Leurs fonctions conſiſtent à immoler aux dieux des pourceaux; à leur offrir du ritz grillé, des têtes de cerf; à faire quelques libations en leur honneur. Après le ſacrifice, la prêtreſſe a coûtume de faire au peuple aſſemblé un ſermon pathétique, accompagné de grands cris & de contorſions ridicules. Dans la chaleur de l'action, l'eſprit divin s'empare de la prêtreſſe : on voit ſes yeux rouler dans ſa tête. Elle pouſſe d'horribles hurlements, & ſe traîne dans la pouſſiere.

Elle ne se releve que lorsque la divinité cesse de l'agiter. Quelque temps après, toutes les prêtresses montent sur le toit de la pagode ; &, se plaçant aux deux extrémités, adressent aux dieux des prieres. Après quoi, elles quittent le foible vêtement qui couvre les parties les plus secrettes de leur corps, se donnent quelques coups sur ces endroits, & prennent le bain en présence de tous les spectateurs, qui boivent & s'enyvrent pendant cette indécente cérémonie. Les Juibas prétendent aussi avoir connoissance de l'avenir. Elles se vantent de pouvoir prédire la pluie & le beau temps, & de chasser les démons ; fonctions que l'on voit par-tout exercées par les ministres de la religion.

JUIFS : peuple choisi de Dieu pour être le dépositaire de sa loi, de ses prophéties, & de la véritable religion, dans un temps où toute la terre étoit ensevelie dans les ténébres de l'idolâtrie. Le patriarche Abraham, célébre par sa foi & par son obéissance aux ordres de Dieu, fut la tige de cette nation privilégiée. Les douze enfants de Jacob, son petit-fils, formerent les douze tribus des Juifs. Ce peuple, après avoir long-temps gémi sous la cruelle servitude des Egyptiens, en fut délivré par la puissance de Dieu qui prodigua les miracles en sa faveur. La mer ouvrit un passage à la fuite des Juifs. Etant entrés dans le désert, sous la conduite de Moïse, une colonne de feu guida leurs pas. Ils furent nourris par la manne, qui tomboit du ciel, chaque jour. Ce fut dans le désert que Dieu, par le ministere de Moïse, leur intima la loi & la religion qu'ils devoient suivre. Après un voyage de quarante ans, ils arriverent dans le pays de Chanaan, que Dieu leur avoit destiné. Ils exterminerent les peuples qui l'habitoient, ayant à leur tête Josué, successeur de Moïse. Ils partagerent ensuite leurs conquêtes. Chaque tribu eut une portion de la terre promise ; & le peuple Juif commença à former un corps de nation. Il fut d'abord gouverné par des magistrats appellés *juges*. Il voulut ensuite avoir des rois ; & Saül fut le premier. Au commencement du regne de Roboam fils de Salomon, le peuple Juif se partagea en deux royaumes. Dix tribus choisirent Jéroboam pour roi, &

formerent le royaume d'Iſraël. Les deux autres tribus de Juda & de Benjamin reſterent fideles à Roboam, & formerent le royaume de Juda. La ville de Samarie fut le ſiége du royaume d'Iſraël ; & Jéruſalem, celui du royaume de Juda. L'impiété & l'idolâtrie furent preſqu'héréditaires parmi les rois d'Iſraël, & hâterent la perte de ce royaume qui fut détruit par Salmanazar. Les dix tribus furent tranſportées à Ninive, & diſperſées parmi les Gentils. Le royaume de Juda ſubſiſta plus long-temps; mais les crimes de ſes habitants attirerent enfin la colere céleſte. Jéruſalem fut priſe, trois fois, par Nabuchodonoſor, roi des Caldéens; d'abord, ſous le regne de Joachim, puis ſous celui de Jéchonias, & enfin ſous le regne de Sédécias. Ce prince, après avoir vu ſa capitale renverſée, le temple réduit en cendres, fut emmené captif à Babylone, avec preſque tout ſon peuple. Les Juifs gémiſſoient dans la ſervitude, depuis ſoixante-dix ans, lorſque Cyrus les renvoya dans leur patrie, & leur permit de rétablir le temple

La Judée ne put jamais recouvrer cette gloire & cette indépendance dont elle avoit joui ſous ſes premiers rois. Elle fut preſque toujours aſſujettie au joug des gentils; d'abord ſoumiſe aux rois de Perſe, puis à Alexandre, & à ſes ſucceſſeurs. Elle fut la triſte victime des cruautés & des perſécutions d'Antiochus Epiphanes; mais elle parut ſe relever ſous les Machabées, ou Aſmonéens, dont la valeur triompha heureuſement des efforts des rois de Syrie. Les guerriers de cette illuſtre famille regnerent, pendant cent trente ans, ſur les Juifs; mais des brouilleries & des querelles inteſtines firent paſſer la couronne de la famille des Aſmonéens dans celle d'Hérode.

La Judée avoit dès-lors ſubi le joug des Romains, à l'exemple des autres peuples du monde; & les rois n'étoient plus que de vils eſclaves de Rome. Ce fut ſous le regne d'Hérode, & ſous l'empire d'Auguſte. que ce Meſſie, tant de fois promis aux Juifs, ce libérateur qui devoit rendre à Jéruſalem ſa premiere ſplendeur, vint au monde dans la ville de Bethléem. Les traits, ſous leſquels il parut, le firent méconnoître des Juifs groſ-

liers & charnels, qui attendoient un Messie conquérant, dans tout l'éclat de la gloire mondaine. Ils s'endurcirent contre ses miracles; rejetterent ses instructions, & en vinrent à un tel excès de malice & de rage, qu'ils firent souffrir une mort cruelle à celui qui étoit venu leur apporter la lumiere & la vie. *Voyez* la suite & la punition de ce Déïcide, à l'article DISPERSION DES JUIFS.

La legéreté, l'ingratitude, la grossiéreté, le penchant à l'idolâtrie, l'opiniâtreté, & la cruauté, tels sont les principaux traits qui caractérisent les Juifs, & sous lesquels leur histoire les représente. Ceux qui seront curieux de connoître plus à fonds ce peuple fameux, consulteront les histoires qui ont été faites en grand nombre sur ce sujet, & particulierement l'écriture sainte.

2. Les Juifs, établis à la chine, ont mêlé à leurs coûtumes particulieres quelques pratiques Chinoises; sans doute pour paroître moins odieux aux naturels du pays, & s'y faire supporter. Ils ont, comme les Chinois, une sale dédiée à leurs ancêtres & à leurs grands hommes. C'est-là qu'ils leur rendent des honneurs, selon la coûtume du pays. Il y a cependant quelque différence. Au lieu des tableaux, où les Chinois inscrivent les noms de leurs ancêtres, les Juifs ont des cassolettes plus ou moins grandes, selon le mérite & la qualité de chacun de leurs grands hommes. Il n'y a d'exception que pour ceux d'entr'eux qui ont été Mandarins. Ceux-là ont chacun un tableau particulier, sur lesquels sont écrits leur nom & le degré de leur Mandarinat. Le P. Gozani, missionnaire Jésuite, rapporte un trait singulier de ces Juifs. Dans un entretien qu'il eut avec eux, il leur parla de Jesus-Christ; mais il fut bien surpris, lorsqu'ils lui dirent qu'ils ne connoissoient point d'autre Jesus que le fils de Sirach, dont il est fait mention dans leur bible, & que le Jesus, dont il leur parloit, leur étoit absolument inconnu.

JUMALA: divinité qui étoit autrefois adorée par les Scriffinnes, aujourd'hui Lapons Danois, par les Finlandois, & par les Lapons ordinaires. Ils la représentoient ordinairement sous une figure humaine. Elle

avoit une couronne ſur la tête : une eſpece d'autel lui ſervoit de ſiége. La divinité étoit d'un bois fort groſſiérement travaillé. Les offrandes, qu'on lui apportoit, étoient miſes dans une taſſe placée ſur ſes genoux.

JUNON, fille de Saturne & de Rhéa, ſelon les poëtes, ſœur & femme de Jupiter, reine du ciel, & la principale déeſſe du paganiſme. Jupiter, ſon frere, en étant devenu amoureux, eſſaya d'abord de la ſéduire & de la tromper, comme il fit depuis tant d'autres femmes; &, pour cet effet, il ſe métamorphoſa en coucou. Si ce projet lui eût réuſſi, il ſe ſeroit ſans doute épargné bien des tracaſſeries & des querelles qui troublerent, dans la ſuite, ſon ménage; mais Junon découvrit la ruſe, & jura qu'elle n'accorderoit jamais aucune faveur à Jupiter, qu'en tout honneur, c'eſt-à-dire qu'après le mariage. Jupiter, ne conſultant que ſon amour, épouſa ſa ſœur Junon, & ne tarda pas à s'en repentir. Junon étoit d'un orgueil & d'une fierté inſupportables, naturellement méchante, implacable dans ſa haine & dans ſa vengeance. Ces défauts étoient accompagnés d'une extrême jalouſie. Un époux, d'une humeur auſſi galante que Jupiter, ne pouvoit pas être fort tranquille avec une femme de ce caractere : auſſi l'olympe retentiſſoit-il, chaque jour, des querelles de ces illuſtres époux, & des injures groſſieres qu'ils ſe prodiguoient mutuellement, au rapport d'Homere. Junon, ardente & infatigable, étoit ſans ceſſe en campagne pour découvrir les intrigues de ſon mari. Ne pouvant ſe venger ſur lui, elle déchargeoit ſa rage ſur ſes infortunées maîtreſſes, & ſur les enfants qu'elles mettoient au monde. Elle changea Calyſto en ourſe; perſécuta Io; cauſa par ſon artifice la perte de Semelé. Hercule, né du commerce de Jupiter avec Alcmène, fut, pendant tout le cours de ſa vie, l'objet de la haine conſtante de Junon qui fit tous ſes efforts pour le faire périr. Elle étoit d'autant plus irritée du mépris que Jupiter lui témoignoit, qu'elle ſe croyoit d'une beauté parfaite & ſupérieure à celle des autres déeſſes. Elle prétendit que la pomme d'or, que la diſcorde jetta aux noces de Thétis & de Pélée, lui appartenoit de droit, comme à la plus

belle. Pallas & Vénus la lui disputerent; & ce fut la déesse de la beauté, c'est-à-dire Vénus, qui remporta cette pomme, au jugement équitable du Troyen Pâris. Junon fut si indignée contre le juge, qu'elle poursuivit sans relâche son pays & toute sa race. Sa haine ne fut point assouvie par la ruine de Troie. Elle poursuivit sur les flots Enée & le reste des Troyens, & ne cessa de traverser l'établissement de leur nouvel Empire en Italie.

Junon, voyant qu'elle faisoit de vains efforts pour regagner le cœur de son époux, se retira dans l'isle de Samos, & ne voulut plus retourner dans l'olympe. Jupiter, pour lui faire abandonner cette retraite, usa de stratagême. Il plaça sur un char une figure de bois, magnifiquement habillée, & fit promener ce char de tous côtés, tandis que des gens crioient que c'étoit Platée, fille d'Asope, que Jupiter alloit épouser. Junon n'eut pas plutôt appris cette nouvelle, qu'elle sortit de son isle, & s'avança vers le chariot, où étoit sa prétendue rivale. Aveuglée par sa colere, elle lui donna un grand coup, qui la mit en piéces. Elle reconnut alors la ruse de Jupiter, & ne put s'empêcher d'en rire. Elle se réconcilia ensuite avec son époux; mais la paix ne fut pas de longue durée. Junon, voyant que son mari ne changeoit point de conduite, entra dans une Ligue que les dieux avoient formée contre lui, pour le chasser du thrône. Jupiter, après avoir vaincu les dieux, & dissipé la Ligue, résolut de punir la trahison de son épouse. Il lui lia les mains derriere le dos avec une chaîne d'or; la suspendit en l'air, & lui attacha sous les pieds deux enclumes, par le moyen d'une paire de mules d'aimant, que fournit de bon cœur son fils Vulcain, irrité de ce que sa mere l'avoit mis au monde si laid. Les dieux firent de vains efforts pour la délier. La pauvre Junon eût sans doute resté long-temps dans cette triste situation, si Vulcain ne l'eût délivrée, à condition qu'on lui donneroit Vénus en mariage. Les poëtes disent que Junon donna la naissance au dieu Mars, sans avoir commerce avec aucun homme, & par le simple attouchement d'une fleur que lui indiqua la déesse Flore. Elle se vengea par-là de Jupiter, qui, sans son secours, avoit

donné le jour à Pallas. Ils racontent aussi que Junon avoit coûtume de se laver, tous les ans, dans une fontaine dont l'eau avoit l'admirable propriété de faire recouvrer la virginité perdue. Le paon étoit l'oiseau favori de Junon. On la représentoit toujours montée sur un char traîné par des paons. On dit qu'elle avoit attaché à la queue de cet oiseau les cent yeux d'Argus, ce terrible surveillant qu'elle avoit mis auprès d'Io, maîtresse de Jupiter, & qui fut endormi & tué par Mercure.

Du temps de Lucien, il y avoit dans la Syrie une ville spécialement consacrée à Junon, & qu'on appelloit, pour cette raison, *la ville sacrée*. Elle étoit surtout célèbre par un temple fameux, objet de la vénération de tous les peuples voisins & dédié à la grande Déesse de Syrie. Lucien, auteur judicieux, & Syrien de nation, a fait des recherches curieuses sur cette déesse, sur son temple, sur les cérémonies qui s'y pratiquoient, & sur les fêtes qu'on y célébroit. Il avoit été témoin oculaire d'une partie des choses qu'il raconte. Il avoit appris les autres des plus anciens prêtres du temple. Nous allons traduire très-librement ce qu'il dit à ce sujet, dans son Traité de la Déesse de Syrie. Après avoir fait une courte énumération des principaux temples qui se trouvoient dans la Syrie: „Il n'y en a point, conclut-il, qui soit plus respectable ni plus auguste que celui que l'on voit dans la ville sacrée. On admire dans ce temple des ouvrages rares & précieux, des offrandes vénérables par leur antiquité, des statues dignes des dieux qu'elles représentent, & qui annoncent, d'une maniere sensible, la présence de la divinité; car on les voit suer & se mouvoir. Elles rendent même des oracles; & souvent, le temple étant fermé, on y entend de grands cris. Ce temple l'emporte encore par ses richesses sur tous ceux que je connois. En effet, les Arabes, les Phéniciens, les Babyloniens, les peuples de Cilicie, de Cappadoce & d'Assyrie, y apportent à l'envi des offrandes. J'ai entré dans le lieu sacré, où l'on garde les thrésors du temple. J'y ai vu un nombre prodigieux de riches habits, & des monceaux d'or & d'argent. Pour ce qui regarde les fê-

tes & les assemblées, il n'y a point de temple où l'on en célébre un si grand nombre. J'ai recherché, avec le plus grand soin, combien il y avoit d'années que ce temple étoit construit, & quelle étoit la déesse qui y étoit honorée. Voici les réponses que m'ont fait les gens les plus instruits, que j'ai consultés : les unes sont mystérieuses & sacrées, les autres claires & probables; quelques-unes sont fabuleuses; plusieurs sont conformes aux idées des Barbares : il y en a qui s'accordent avec les opinions des Grecs. Je les rapporte toutes, quoique je ne les approuve pas.

Et d'abord, un grand nombre de personnes attribuent la fondation du temple à ce Deucalion de Scythie, qui seul se sauva du déluge, avec sa femme & une couple de chaque espece d'animaux, par le moyen d'une arche où il s'enferma avec tout son monde. Au bout de quelque temps, il se fit, dans le pays qu'habitent aujourd'hui les peuples de la ville sacrée, une prodigieuse ouverture qui absorba toutes les eaux qui couvroient la terre. Alors Deucalion, en mémoire de cet événement, éleva sur cette même ouverture un temple dédié à Junon. J'ai vu cette ouverture, qui est en effet sous le temple : j'ignore si elle a été grande autrefois; ce que je sçais, c'est qu'elle est actuellement fort petite. Ceux qui racontent cette histoire apportent pour preuve une cérémonie qui se pratique dans le temple, deux fois par an. Une grande multitude de personnes de Syrie, d'Arabie, & d'au-delà de l'Euphrate, vont à la mer, & en rapportent de l'eau qu'ils répandent dans le temple. Cette eau tombe dans l'ouverture dont j'ai parlé, qui, quoique fort petite, la reçoit cependant toute. Ils prétendent que Deucalion a institué cette cérémonie, en mémoire du déluge & de la maniere dont il finit.

D'autres veulent que le temple de la ville sacrée soit l'ouvrage de Sémiramis, cette fameuse reine de Babylone, & qu'elle l'ait consacré, non pas à Junon, mais à sa mere Dercéto. J'ai vu en Phénicie la statue de Dercéto. Sa forme est extraordinaire : elle est moitié femme & moitié poisson; au lieu que la déesse de Syrie est femme depuis la tête jusqu'aux pieds. Ils manquent d'ail-

leurs de bonnes raisons pour prouver leur sentiment. De ce que les habitants de la ville sacrée s'abstiennent de poisson & ne mangent jamais de colombe, ils veulent conclure que Sémiramis a bâti le temple, & que Dercéto en est la déesse, parce que Sémiramis, dans sa vieillesse, fut changée en colombe, & que Dercéto a la forme d'un poisson. Pour moi, quand j'accorderois que c'est Sémiramis qui a fait construire le temple, je nierois toujours qu'il soit consacré à Dercéto; car il y a beaucoup de gens, parmi les Egyptiens, qui s'abstiennent de poisson, & cependant ce n'est pas pour l'amour de Dercéto. Voici une autre opinion que je tiens d'un homme sage & instruit. Selon lui, Cibèle est la déesse qu'on honore dans ce temple; & ce temple est l'ouvrage d'Atys, ce jeune Lydien qui passe pour l'instituteur du culte de Cybèle. Ce malheureux jeune homme, après avoir été privé de la moitié de son existence, par le ressentiment de Cybèle, prit un habit de femme, & parcourut divers pays, racontant sa triste aventure, & faisant des sacrifices à Cybèle. Etant arrivé en Syrie, & les habitants d'au-delà de l'Euphrate ne voulant recevoir ni lui ni ses sacrifices, il s'arrêta dans la ville sacrée, & y bâtit le temple en question. On pourroit croire, à plusieurs signes, que la déesse de Syrie n'est autre que Cybèle; car elle est représentée portée sur des lions, tenant en main un tambour, & & ayant une tour sur la tête. Les Lydiens donnent les mêmes attributs à Cybèle. L'auteur de ce sentiment ajoûtoit encore que les prêtres du temple, qu'on appelle *Galles*, se faisoient eunuques, pour imiter Atys & honorer Cybèle, & non pas pour l'amour de Junon.

Ce discours me parut spécieux; mais il ne me persuada pas; car je rapporterai bientôt une autre raison de cette mutilation, qui semble plus digne de foi. Je préférerois l'opinion de ceux qui disent avec les Grecs, que Junon est la déesse, & Bacchus le fondateur du temple. En effet Bacchus, allant en Ethiopie, passa par la Syrie. D'ailleurs on trouve dans le temple plusieurs signes auxquels on peut reconnoître que c'est l'ouvrage de Bacchus: tels sont les riches habits à la mode des Barbares, les pier-

perles des Indes, les cornes d'éléphant que Bacchus apporta d'Ethiopie. On voit aussi dans le vestibule deux Priapes d'une grosseur extraordinaire, qui portent cette inscription : „ Bacchus a consacré ces Priapes à Junon, „ sa marâtre ; " cela pourroit suffire. Ajoûtons encore que les Priapes font partie du culte que les Grecs rendent à Bacchus ; que, dans les fêtes de ce dieu, on porte en procession de petits hommes de bois, qui ont un membre viril fort grand : or la même chose se retrouve dans le temple de la déesse de Syrie. A droite, on voit un petit homme d'airain, assis, qui est remarquable par la grandeur de son membre viril ; cela suffit pour ce qui regarde les premiers fondateurs du temple. Parlons maintenant de l'édifice, tel qu'il subsiste aujourd'hui ; car le temps n'a pas respecté celui qui avoit été construit par Bacchus. Ce temple, que l'on voit présentement, est l'ouvrage de Stratonice, femme d'un roi d'Assyrie.

Cette Stratonice me paroît être la même que celle qui inspira une passion si violente à son beau-fils Antiochus. Ce jeune prince, possédé d'un amour qui lui paroissoit illégitime, tomba malade par la violence qu'il se faisoit pour le cacher. Son visage étoit couvert d'une pâleur mortelle ; ses forces s'affoiblissoient tous les jours. Il dépérissoit à vue d'œil, sans qu'on pût découvrir quelle étoit la cause de son mal ; mais son médecin reconnut à ses yeux languissants, à sa voix entre-coupée, & à la pâleur de son teint, qu'il étoit amoureux ; &, pour découvrir quelle étoit la cause de son amour, il employa ce stratagême. Il fit venir dans la chambre du malade toutes les femmes du palais. Pendant qu'elles passoient en revue auprès du lit du prince, le médecin suivoit les mouvements de son pouls. Aux approches de toutes les autres femmes, il fut fort tranquille. Mais, lorsque Stratonice s'avança, alors il commença à changer de couleur ; son corps fut baigné d'une sueur soudaine : tous ses membres étoient agités d'un tremblement violent ; & son cœur palpitoit d'une force extraordinaire. Le médecin ne douta plus qu'il ne fût amoureux de Stratonice, & s'occupa dès-lors des moyens de

le guérir. Il fit venir le pere du jeune prince, qui étoit extrêmement inquiet sur la santé de son fils, & lui dit: „ Un amour insensé cause la maladie de votre fils, & je „ n'y vois point de remède. Il est amoureux de ma „ femme, & je ne me sens pas disposé à la lui céder." Alors le pere affligé commença à le supplier de ne pas perdre son fils. „ Il est plus malheureux que coupable, „ lui dit-il. Il n'est pas le maître de la passion qui le „ tourmente : vous, médecin, destiné à conserver la „ vie, voudriez-vous la faire perdre à mon fils, & couvrir de cet opprobre l'art salutaire de la médecine? „ Voudriez-vous, par une vaine jalousie, remplir tout „ mon royaume du plus funeste deuil ? " Ainsi parloit ce pere abusé. Le médecin, poussant toujours sa feinte, lui répondit. „ Quoi! vous voulez donc me ravir ma „ femme, & faire violence à un médecin dont la personne est sacrée ? Mettez-vous à ma place, vous qui „ me faites une pareille proposition; que feriez-vous, „ si votre fils étoit amoureux de Stratonice?... Je la „ céderois, reprit le pere, pour sauver les jours de „ mon fils; &, pour le cœur d'un pere, la perte d'un „ fils est bien plus sensible que celle d'une femme.... „ Cessez donc de me tourmenter, repliqua le médecin; „ c'est de votre femme qu'Antiochus est amoureux. „ J'ai usé de cette feinte pour découvrir vos sentiments." Séleucus ne put s'en dédire. Il céda à son fils Stratonice & l'Empire, & se retira au-dessus de l'Euphrate, où il bâtit la ville de Séleucie. Qu'on nous passe cette anecdote qui s'est rencontrée en chemin; & reprenons notre sujet.

Cette Stratonice donc, étant encore épouse de Séleucus, vit, ou crut voir en songe la déesse Junon qui lui ordonnoit de réparer son temple qui tomboit en ruine dans la ville sacrée, & qui la menaçoit des derniers malheurs, si elle n'obéissoit. Malgré ces menaces, elle n'eut aucun égard à la vision; mais une maladie violente, dont elle fut saisie tout-à-coup, la rendit plus docile. Elle raconta le songe qu'elle avoit eu à son mari; &, de son consentement, elle promit d'accomplir les ordres de Junon. A peine eut-elle fait cette promesse, qu'elle re-

couvra la santé. Séleucus fit aussi-tôt préparer tout ce qui étoit nécessaire pour le voyage de la reine, & pour l'accomplissement de son vœu. Il choisit, pour l'accompagner, & pour diriger l'entreprise, un jeune homme d'une figure charmante, nommé *Combabe*, qui étoit un de ses plus chers favoris. „ Combabe, lui dit-il, je „ connois votre probité, votre sagesse, & votre atta- „ chement à mon service; je vais les mettre à l'épreuve. „ Je vous ai choisi pour être le chef de l'escorte qui „ doit conduire la reine dans la ville sacrée. Je vous „ confie les thrésors que je destine pour la construction „ du temple; &, ce qui m'est plus cher que tous les „ thrésors, je vous confie ma femme. Soyez son guide, „ son conseiller, & son ministre dans l'exécution de „ son entreprise. Partez, & soyez sûr qu'à votre retour „ je sçaurai reconnoître en roi les services que vous „ m'aurez rendus" Combabe, qui connoissoit le caractere défiant & jaloux de Séleucus, se jetta à ses pieds, & le conjura de ne point le charger d'un emploi qui étoit au-dessus de ses forces. Ce fut en vain. Séleucus persista dans son premier dessein. Combabe, ne pouvant obtenir autre chose, demanda sept jours de délai pour se préparer à ce voyage; ce qui lui fut accordé. Il retourna chez lui, pénétré de douleur; &, se jettant la face contre terre : „ Malheureux que je „ suis! s'écrie-t-il. Que la confiance du roi m'est au- „ jourd'hui funeste! Voyage infortuné dont je prévois „ l'issue! Je suis jeune; je vais accompagner une fem- „ me aimable : je suis perdu, si je n'éloigne de moi „ tout soupçon. Il faut que je sacrifie la moitié de mon „ être, pour conserver l'autre." En disant ces paroles, il se retranche du nombre des hommes; &, renfermant dans une urne les marques sanglantes de son sexe, avec du miel, de la myrrhe, & d'autres parfums, il ferme le vase; y appose son cachet, & songe ensuite à guérir sa plaie. Le jour de son départ, il va trouver le roi; &, lui présentant cette urne, en présence de plusieurs courtisans : „ Seigneur, lui dit-il, ce que j'avois de „ plus cher & de plus précieux est contenu dans cette „ urne. Avant de m'éloigner de ces lieux, souffrez que

„ je la confie à la garde de Votre Majefté. Veillez, je „ vous en conjure, fur ce dépôt que j'eftime autant „ que moi-même, & qu'à mon retour, je le retrouve „ en entier." Le roi reçut le vafe; le cacheta de nouveau avec fon anneau, & le confia aux gardes du thréfor. Combabe, après avoir ainfi pourvu à fa fûreté, partit avec la reine. Arrivé à la ville facrée, il pouffa l'ouvrage avec tant de diligence, que le temple de Junon fut rebâti, dans l'efpace de trois ans. Dans cet intervalle, ce que Combabe avoit appréhendé arriva. Stratonice, voyant tous les jours un jeune homme fi aimable, conçut un violent amour pour lui. Les habitants de la ville facrée difent que ce fut Junon qui lui infpira cet amour, pour la punir du mépris qu'elle avoit d'abord témoigné pour fes ordres, &, en même temps, afin de faire éclater la probité de Combabe qu'elle favorifoit fpécialement. Quoi qu'il en foit, Stratonice ne fut bientôt plus maîtreffe de fa paffion : fa langueur & fes larmes la trahiffoient à chaque inftant. Cent fois le jour, elle faifoit venir Combabe dans fon appartement. Combabe étoit tout pour elle : elle vouloit à tous moments lui déclarer fon amour; mais la honte la retenoit encore. Enfin, pour vaincre fa pudeur, elle s'enyvra; &, dans cet état d'oubli de foi-même, elle alla trouver Combabe; embraffa fes genoux; lui avoua fa paffion, & le preffa d'y répondre. Combabe fe défendit d'une pareille propofition, & lui repréfenta vivement l'indécence de fa conduite; mais la reine, enhardie par le premier pas, menaça de fe tuer, s'il réfiftoit plus longtemps. Alors Combabe fe vit obligé de lui apprendre les précautions qu'il avoit prifes, & la mit à portée de juger, par fes yeux, de la vérité de fon récit. Ce fpectacle appaifa un peu la fureur de Stratonice, mais ne la guérit pas de fon amour. Depuis ce moment, elle reftoit fans ceffe auprès de Combabe. Le plaifir de le voir & de lui parler fuppléoit à celui qu'elle ne pouvoit obtenir. Cette efpece d'amour fubfifte encore dans la ville facrée. Il y a des femmes qui deviennent amoureufes des prêtres du temple, quoiqu'ils foient eunuques. Les prêtres conçoivent auffi de l'amour pour

certaines femmes; & personne ne s'avise d'en être jaloux. Cet amour est une chose sacrée. Cependant Séleucus apprit ce qui se passoit dans la ville sacrée. Il fut irrité de l'infidélité de sa femme, & plus encore de la perfidie de Combabe. Aussi-tôt il le rappella, &, dès qu'il fut de retour, le fit jetter dans les fers. Quelque temps après, il donna ordre qu'on le lui amenât. Les courtisans, qui s'étoient trouvés avec le roi, lorsque Combabe prit congé de ce prince, étoient alors présents. Séleucus lui reprocha devant eux, dans les termes les plus vifs, son infidélité envers son prince, son impiété envers la déesse, & enfin l'adultere honteux qu'il avoit commis. Tous les assistants se joignirent au roi pour condamner le vertueux Combabe, qui, d'un front serein, écoutoit tous ces reproches sans répondre un seul mot. Il ne daigna pas même démentir certains calomniateurs effrontés, qui soutenoient avoir vu de leurs propres yeux son commerce illégitime avec la reine. Sur les dépositions de tant d'accusateurs, Combabe fut condamné à mort, & conduit au lieu du supplice. C'est alors qu'il commença à rompre le silence, & qu'il redemanda hautement le dépôt qu'il avoit mis entre les mains du roi, en partant, disant que ce prince ne le faisoit mourir qu'afin de se l'approprier. Séleucus, pour le confondre, se fit apporter l'urne que Combabe lui avoit confiée, & la lui remit. Combabe leve les cachets, & l'ouvre en présence des spectateurs. „ Voilà, dit-il, en montrant au roi sa triste dépouille, „ voilà à quelles extrémités je me suis porté contre „ moi-même pour éviter le soupçon du crime qu'on „ m'impute aujourd'hui. Je prévoyois, en partant, ce „ qui arrive aujourd'hui; & j'ai voulu, aux dépens de „ mon existence, laisser à mon maître cette preuve fu„ neste, mais convaincante, de ma fidélité & de mon „ innocence. " Le roi, saisi d'étonnement, de douleur & de joie, embrasse tendrement Combabe; &, les larmes aux yeux: „ Cher ami, lui dit-il, pourquoi as„ tu été si barbare envers toi-même? Ton zéle t'a em„ porté trop loin; je le condamne en l'admirant: ô malheureux qui as souffert une opération si cruelle!

„ malheureux, moi-même, qui ai vu un ſi triſte objet!
„ Ah! je n'avois pas beſoin d'une ſi forte preuve; mais,
„ puiſque ce malheur eſt irréparable, tu ſeras du moins
„ vengé par la mort des traîtres qui t'ont accuſé. Je
„ te comblerai de biens & de richeſſes. A toute heure,
„ tu ſeras admis en ma préſence, quand même je ſerois
„ alors occupé aux fonctions ſecrettes de l'hymen."
Le roi accomplit exactement toutes ces promeſſes. Combabe, ayant deſiré de retourner à la ville ſacrée, pour achever le temple qu'il avoit laiſſé imparfait, demeura dans cette ville, le reſte de ſes jours, avec la permiſſion du roi. On lui érigea dans le temple une ſtatue d'airain, qui fut faite par Hermoclès le Rhodien. Cette ſtatue a la figure d'une femme; mais elle eſt habillée en homme. On dit que les plus chers amis de Combabe, pour le conſoler un peu de ſa diſgrace, voulurent la partager, & ſe mutilerent eux-mêmes dans le temple. Quelques-uns penſent que ce fut Junon qui leur inſpira ce deſſein, afin de donner des pareils à ſon favori Combabe. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt encore aujourd'hui un uſage aſſez commun que pluſieurs dévots ſe mutilent dans le temple; mais, après l'opération, ils s'habillent en femmes, & ne s'occupent plus qu'aux travaux des femmes. On en rapporte la raiſon ſuivante.

Dans une fête ſolemnelle, une femme étrangere, ayant eu occaſion de voir Combabe à qui ſon accident n'avoit rien ôté de ſa beauté, conçut un violent amour pour ce jeune homme. Ayant enſuite appris qu'il étoit eunuque, elle ſe tua de déſeſpoir. Pour prévenir déſormais de pareils inconvénients, Combabe s'habilla en femme; & c'eſt à ſon exemple que les Galles, prêtres du temple, portent des habits de femmes.

Eſſayons maintenant de donner au lecteur quelqu'idée de la ſtructure & des ornements de ce fameux temple de la déeſſe de Syrie. Il eſt bâti ſur une colline, au milieu de la ville, & tourné vers l'orient. L'architecture eſt d'ordre Ionique. On voit dans le veſtibule ces deux Priapes, dont nous avons parlé, & qui ont trois cent aûnes de hauteur. Tous les ans, il y a un homme

qui monté ſur un de ces Priapes. Les uns diſent que c'eſt pour converſer de plus près avec les dieux; les autres, que c'eſt pour imiter ce qui arriva au temps du déluge, lorſque les hommes, pour ſe ſauver, monterent ſur les arbres & ſur les plus hautes montagnes: pour moi, je penſe que cette cérémonie ſe fait en l'honneur de Bacchus, & pour imiter les hommes de bois que les Grecs ont coûtume de mettre ſur les priapes qu'ils conſacrent à Bacchus. Voici la maniere dont on monte ſur ces Priapes. Une même corde environne le Priape & l'homme. Celui-ci, appuyant l'extrémité de ſes pieds ſur de petits morceaux de bois qui s'avancent ſur la ſurface du Priape, monte ainſi juſqu'au haut, ſoulevant, en même-temps, avec lui la corde, comme un cocher ſouleve les rênes de ſes chevaux. Arrivé ſur le ſommet, il jette en bas une autre corde, par le moyen de laquelle il attire à lui tout ce qui lui eſt néceſſaire, comme du bois, des habits & des vaſes. Il s'arrange enſuite, & fait, en quelque ſorte, ſon nid ſur ce Priape; car il doit y demeurer pendant l'eſpace de ſept jours. Une foule de dévots viennent apporter des offrandes, & ſe recommander aux prieres de celui qui eſt au haut du Priape. Un homme, qui ſe tient au bas, reçoit leurs préſents, & crie leurs noms à celui qui eſt en haut. Celui-ci ſe met auſſi-tôt en prieres, & recommande aux dieux chacun de ceux qui ont apporté des offrandes. Pendant ſa priere, il ſonne une cloche qui rend un ſon aigu & perçant. Il lui eſt expreſſément défendu de s'endormir; &, s'il ſe laiſſoit aller au ſommeil, un ſcorpion monteroit auſſitôt, & l'éveilleroit d'une étrange maniere. J'ignore quel eſt le myſtere de ce ſcorpion. Il me ſemble que la crainte de tomber eſt ſuffiſante pour tenir cet homme éveillé.

Les portes & le toit de cet auguſte édifice brillent de l'éclat de l'or. Ce précieux métal eſt prodigué dans l'intérieur du temple. L'air, qu'on y reſpire, eſt chargé de tous les parfums de l'Arabie. Long-temps avant d'entrer dans le temple, on ſent une odeur délicieuſe; & les habits la conſervent long-temps après qu'on en eſt ſorti. Le temple eſt diviſé en deux parties. La pre-

miere, qui est la plus vaste, est pour le peuple : l'autre est une espece d'escalier où l'on monte par quelques degrés, & dont l'entrée n'est permise qu'aux seuls prêtres. On voit dans ce sanctuaire les statues d'or de Jupiter & de Junon. Jupiter est assis sur des taureaux: Junon est montée sur des lions. D'une main, elle tient un sceptre; de l'autre, une quenouille. Sa tête est couronnée de rayons, & surmontée d'une tour. Elle a pour ceinture cet admirable ceste que les poëtes attribuent à Vénus. Elle est couverte d'un grand nombre de pierres précieuses, parmi lesquelles il y en a une bien remarquable. Elle jette, pendant la nuit, une lumiere si vive, que tout le temple en est éclairé; mais le jour lui fait perdre son éclat. Ce qu'on admire particulierement dans cette statue de Junon, c'est que, de quelque côté que vous l'envisagiez, elle vous regarde toujours. Entre Jupiter & Junon, il y a une autre statue d'or. On ne sçait qui elle représente; car elle est accompagnée d'attributs qui conviennent à plusieurs divinités différentes. Les uns veulent que ce soit Bacchus; les autres, Deucalion. Une colombe d'or, placée sur sa tête, a fait croire à quelques-uns que c'étoit Sémiramis. A gauche, en entrant dans le temple, on voit le thrône du soleil; mais on y cherche en vain sa figure. Les habitans de la ville sacrée ne représentent par des statues que les divinités qu'on ne peut pas voir, & trouvent ridicule qu'on veuille imiter la figure du soleil & de la lune, qui, chaque jour, sont présents à nos yeux. On trouve ensuite la statue d'Apollon. (Voyez à l'article APOLLON, quelques particularités sur cette statue, & sur les oracles qu'elle rend.) Voici, au sujet de cette statue, un fait dont j'ai été témoin oculaire. Pendant que les prêtres la portoient sur leurs épaules, elle s'élevoit tout-à-coup en l'air, & avançoit sans être soutenue. Après la statue d'Apollon, on rencontre celles d'Atlas, de Mercure, & de Lucine. Voilà ce qu'il y a de particulier dans l'intérieur du temple. En dehors, on voit un grand autel d'airain, sur lequel il y a une infinité de petites statues d'airain, qui représentent divers personnages illustres. On remarque celle de Sémiramis, qui

semble montrer le temple de la main. Voici la raison de cette attitude. Sémiramis, enyvrée de sa grandeur, avoit ordonné à ses sujets de l'adorer, préférablement à toutes les déesses, & même à Junon. Elle fut obéie; mais son orgueil fut puni par des maladies cruelles & par des disgraces de toute espece. Elle reconnut alors sa faute; &, pour l'expier, elle fit faire cette statue, où elle est représentée montrant le temple de Junon, comme pour avertir les peuples que c'est à cette déesse que les honneurs divins sont dûs. Les autres statues n'ont rien de remarquable. Dans le parvis du temple, paissent un grand nombre de bœufs, de chevaux, d'ours & de lions, qui semblent avoir perdu leur férocité naturelle, & qu'on regarde comme des animaux sacrés. Le temple est desservi par un nombre prodigieux de prêtres, qui sont vêtus de blanc. On élit, chaque année, un nouveau grand-prêtre, qui est distingué des autres par une robe de pourpre & une tiare d'or. On offre deux sacrifices par jour, l'un à Jupiter, l'autre à Junon. On sacrifie à Jupiter, en silence; mais le sacrifice offert à Junon est accompagné du son de flûtes & d'un concert de plusieurs voix. Non loin du temple, est un lac où l'on nourrit un grand nombre de poissons, parmi lesquels il y en a de prodigieusement gros. Ils ont chacun leur nom; & ils viennent, qnand on les appelle : ce lac est très-profond. On voit au milieu un autel de pierre, qui, au premier coup d'œil, paroît flotter & être porté sur la surface de l'eau. Le vulgaire le croit ainsi. Pour moi, je pense qu'il y a dessous une grande colomne qui le soutient. Cet autel est toujours couronné & parfumé. Chaque jour, il y a des dévots qui vont à la nage y faire leurs prieres, & qui le parent de guirlandes. On célébre sur ce lac plusieurs fêtes; & alors on y transporte les statues qui sont dans le temple. Celle de Junon entre la premiere dans le lac; car on est persuadé que, si Jupiter appercevoit, le premier, les poissons, ils mourroient tous sur le champ. La plus solemnelle de toutes les fêtes que l'on célébre dans la ville sacrée, est celle qu'on appelle *le bûcher*, ou, selon d'autres, *le flambeau* : voici en quoi elle consiste. Au commence-

ment du printemps ; on coupe un grand nombre d'arbres que l'on entaſſe dans le parvis du temple. On attache à ces arbres des chévres, des brebis, des oiſeaux, & pluſieurs autres animaux vivants. On y mêle des étoffes précieuſes, & divers ouvrages d'or & d'argent: puis on promene autour de ce bûcher les ſtatues des dieux ; enſuite on y met le feu ; & tout ce qui le compoſe eſt réduit en cendres. Cette fête attire dans la ville ſacrée un concours prodigieux de peuples, qui viennent de la Syrie & des pays voiſins. (Lucien parle enſuite des Galles, ſorte d'hommes qui ſont conſacrés au ſervice du temple. *Voyez* GALLES.)

Un étranger, que la dévotion amene dans la ville ſacrée, doit d'abord ſe raſer la tête & les ſourcils. Il immole enſuite une brebis, & ſe régale de la chair. Il réſerve ſeulement les pieds & la tête avec la toiſon ; après quoi, il ſe met à genoux ſur la toiſon ; poſe ſur ſa tête les pieds & la tête de la victime ; &, dans cet état, il prie les dieux d'agréer ce premier ſacrifice, promettant de leur en offrir un plus conſidérable le lendemain. Lorſqu'il s'en retourne, il faut qu'il couche ſur la dure, pendant tout le voyage, juſqu'à ce qu'il ſoit arrivé chez lui. Il y a dans la ville ſacrée des hôtes chargés de recevoir les pélerins de telle ville en particulier, quoique communément ils ne les connoiſſent pas.

Ce n'eſt pas l'uſage, dans la ville ſacrée, qu'on immole les victimes dans le temple. On préſente l'animal à l'autel : on le ramene enſuite chez ſoi ; & là on l'égorge. Quelquefois, après qu'on a couronné les victimes, on les précipite du haut du veſtibule du temple, & elles meurent de cette chute. Il y a des dévots fanatiques, qui immolent, de cette maniere, leurs propres enfants, excepté qu'ils les précipitent enfermés dans un ſac. Ils joignent à cette action dénaturée des invectives non moins barbares contre ces créatures innocentes, en diſant qu'ils ne les regardent plus comme leurs enfants, mais comme des bêtes.

Les habitants de la ville ſacrée ont coûtume de ſe faire imprimer des marques avec un fer chaud, les unes ſur la paume de la main, les autres ſur le col, comme

une marque de leur dévouement à la grande déesse.

Les jeunes gens, avant de se marier, se coupent la barbe & les cheveux, les enferment dans un vase d'or ou d'argent, sur lequel ils gravent leur nom; puis ils les déposent, comme une offrande, dans le temple de Junon. J'ai pratiqué autrefois cette cérémonie dans ma jeunesse; mes cheveux & mon nom sont encore dans le temple.

JUNONALES: fêtes que les Romains célébroient en l'honneur de Junon : voici quelle en fut l'origine. Des prodiges effrayants qui parurent en Italie donnerent occasion d'ordonner une procession de vingt-sept jeunes filles, qui devoient marcher divisées en trois bandes, en chantant un cantique composé en l'honneur des dieux par le poëte Livius. Ces filles, pour se conformer aux ordres des pontifes, se rassemblerent dans le temple de Jupiter *Stator*, & là, commencerent à apprendre par cœur le cantique qu'elles devoient chanter. Pendant qu'elles étoient occupées à cet exercice, le temple de Junon fut frapé de la foudre. Ce nouveau prodige inquiéta les esprits. On consulta les devins, qui répondirent qu'il falloit que les dames Romaines essayassent d'appaiser la déesse Junon par des offrandes & des sacrifices. En conséquence, les dames Romaines se cotiserent entr'elles, & firent une somme d'argent assez considérable, qu'elles employerent à acheter un bassin d'or pour être offert dans le temple de Junon, sur le mont Aventin. Le jour marqué par les Décemvirs pour la cérémonie, on introduisit dans la ville, par la porte Carmentale, deux vaches blanches, qu'on avoit fait venir du temple d'Apollon. On portoit ensuite deux statues de Junon, faites de bois de cyprès; après quoi, l'on voyoit venir vingt-sept filles couvertes de longues robes, & chantant un hymne en l'honneur de Junon. Elles étoient suivies des Décemvirs, dont la robe étoit bordée de pourpre, & qui avoient sur la tête une couronne de laurier. La procession s'arrêta dans la grande place de Rome. Les filles y formerent une danse religieuse, réglant leurs pas sur le chant de l'hymne sacré; puis on se remit en marche, & l'on se rendit au temple

dans lequel les statues de cyprès furent placées honorablement; & grand nombre de victimes furent sacrifiées à Junon par la main des Décemvirs.

JUPITER. C'est le nom que donnoient les anciens payens au maître des dieux & des hommes. Les poëtes disent qu'il naquit de Saturne & de Rhéa. Saturne, averti par l'oracle qu'il seroit un jour déthrôné par son fils, avoit coûtume de dévorer tous ses enfants mâles. Rhea, ayant mis au monde Jupiter & Junon, ne montra que Junon à son époux, & cacha le petit Jupiter. Son éducation fut confiée aux Corybantes qui faisoient un bruit continuel, en frapant sur des tambours, afin que Saturne n'entendît pas les cris de leur nourrisson. Lorsque Jupiter fut devenu grand, il accomplit l'oracle rendu à son pere; car il le chassa du thrône, & partagea son Empire avec ses deux freres Pluton & Neptune. Il prit pour lui le ciel : Neptune eut la mer, & Pluton les enfers. Ce partage étant fait, il épousa sans scrupule sa fœur Junon, & en eut un grand nombre d'enfants qui peuplerent le ciel; mais il ne s'en tint pas à sa femme.

Jamais dieu ne fut plus galant ni plus volage. Les déesses & les mortelles éprouverent tour-à-tour ses amoureux caprices. Il se montroit aux déesses dans tout l'eclat de sa gloire; mais, pour tromper les simples mortelles, il n'y avoit point de forme sous laquelle il ne se déguisât. L'ancienne Mythologie est pleine de ses métamorphoses. Sous la figure d'un Satyre, il surprit la belle Antiope : sous celle d'un taureau, il enleva Europe, fille d'Agénor, roi de Phénicie. Déguisé en cygne, il trompa Léda, fille de Tindare. Il prit la forme de Diane pour triompher de la nymphe Calysto. Il se glissa dans la tour de Danaë, métamorphosé en pluie d'or. Il se changea en aigle pour enlever le beau Ganimède dont il fit son échanson. Mais le plus plaisant de tous ces déguisements est celui qu'il mit en usage pour se procurer les faveurs d'Alcmène, épouse d'Amphitrion, roi de Thèbes. Cette princesse, sage, vertueuse & prudente, n'étoit pas aisée à tromper. Jupiter choisit le temps où Amphitrion étoit occupé à une

guerre importante. Il prit la forme de ce prince, & vint trouver Alcmène, feignant que l'impatience de la voir l'avoit fait quitter le camp, pour quelques inſtants. Alcmène, ſenſible à cet empreſſement ſi rare dans un époux, accabla de careſſes ſon mari prétendu. La nuit que Jupiter paſſa elle, fut prolongée par la puiſſance de ce dieu, qui avoit ſans doute en amour une force divine, puiſqu'une nuit entiere étoit trop courte pour lui. Ce fut dans les plaiſirs de cette longue nuit que le fameux Hercule reçut la naiſſance.

Jupiter n'étoit pas toujours occupé d'intrigues galantes. Lucien nous le repréſente fort embarraſſé à remplir les fonctions de ſa dignité, courant d'un bout à l'autre de l'olympe pour lancer la foudre ſur les ſcelerats dont la terre eſt remplie, & ne pouvant avec tous ſes efforts en exterminer entierement la race. Les tracaſſeries & les perſécutions de la jalouſe Junon lui faiſoient quelquefois paſſer de fâcheux moments. Il eut une guerre importante à ſoutenir contre les dieux qui s'étoient ligués enſemble pour ſe ſouſtraire à ſa domination. Mais il ſe comporta, dans cette occaſion, avec tant de vigueur, qu'il triompha des efforts réunis de ces rebelles, & les contraignit de s'enfuir en Egypte. Il les y pourſuivit ſous la forme d'un bélier. Il fut aidé, dans cette expédition, par le géant Œgeon qui avoit cent bras. Quelque temps après, Jupiter courut un péril encore plus grand. Les enfants de la Terre, fiers de leur taille gigantesque, entreprirent d'eſcalader le ciel. Ils entaſſerent pluſieurs montagnes les unes ſur les autres; mais Jupiter les foudroya & les écraſa ſous ces mêmes montagnes qu'ils avoient entaſſées pour le chaſſer du ciel.

Les poëtes repréſentent Jupiter aſſis ſur un thrône éclatant, & plus élevé que ceux des autres dieux, ébranlant tout l'olympe d'un ſeul ſigne de ſa tête. Homere fait ainſi parler Jupiter aux autres dieux qui refuſoient de lui obéir. „ Suſpendez, leur dit-il, au ſommet de l'o-
„ lympe une chaîne qui deſcende juſqu'aux enfers: pla-
„ cez-vous tous à l'extrémité de cette chaîne, & tirez-
„ la de toutes vos forces, pour tâcher de m'entraîner:

„ moi seul, j'enleverai d'un doigt l'olympe, la terre, les „ enfers, & vous tous suspendus à la chaîne. Jugez „ par ce trait combien ma puissance est supérieure à la „ vôtre, & craignez de me désobéir.

Jupiter, selon quelques Mythologistes, n'est autre chose que le ciel ou l'air : d'autres disent que c'est le soleil. Quoi qu'il en soit, on voyoit autrefois dans l'isle de Crète le tombeau de ce prétendu dieu. Il est probable que ce fut un roi de Crète, qui fut adoré après sa mort comme un dieu, à cause de ses belles actions. Tzetzès remarque que le nom de *Jupiter* étoit autrefois commun à tous les rois, comme celui de *Ptolémée* aux rois d'Egypte; celui d'*Antiochus* aux rois de Syrie; celui de *César*, aux empereurs Romains. Si l'on en croit Varron, on comptoit jusqu'à trois cent Jupiters, dont on avoit réuni tous les traits pour n'en faire qu'un seul. M. Pluche prétend que le Jupiter des Grecs & des Romains n'étoit autre chose que l'Osiris des Egyptiens. L'aigle étoit l'oiseau favori de Jupiter, & sa monture ordinaire. On représentoit ce dieu tenant de la main gauche un sceptre, & de la droite un foudre. Le chêne lui étoit consacré, parce qu'à l'exemple de Saturne, il apprit aux hommes à se nourrir de gland.

Ce dieu étoit aussi adoré chez les Gaulois, qui le représentoient tenant une lance d'une main, & la foudre de l'autre; la poitrine & les bras découverts, ainsi qu'on le voit en quelques bas-reliefs. Ils lui environnoient quelquefois la tête d'une couronne radiale, & lui donnoient le nom de *Jou*, ou *Jovis*, qui est d'origine celtique. Ils lui donnoient aussi le nom de *Taran*, c'est-à-dire, en langue celtique, *qui lance la foudre.*

JURISDICTION ECCLÉSIASTIQUE : pouvoir confié par Jesus-Christ aux apôtres & à leurs successeurs, en vertu duquel tout ce qu'ils lient sur la terre est lié dans le ciel; tout ce qu'ils délient est également délié. Ce pouvoir est purement spirituel, & ne peut s'étendre à aucune chose temporelle. Il réside dans la personne du pape, des évêques & de leurs représentants. Les prélats ont une autre sorte de jurisdiction, qui consiste à terminer, par la voie contentieuse, des différends

entre les eccléſiaſtiques & les laïques, en certains cas. Cette juriſdiction n'eſt que de droit humain; & c'eſt des princes que les prélats la tiennent. On diſtingue ordinairement quatre degrés dans la juriſdiction eccléſiaſtique. L'official de l'évêque eſt le premier : de-là on appelle à l'official de l'archevêque; de l'archevêque au primat; du primat au pape. *Voyez* quelles ſont en France les bornes de la juriſdiction contentieuſe du pape & des évêques, à l'article LIBERTÉS DE L'EGLISE GALLICANE.

JUSTIFICATION. C'eſt le nom que donnent les théologiens au changement intérieur qui ſe fait dans l'homme, lorſque, de l'état du péché, il paſſe à celui de la grace, & que, d'ennemi de Dieu qu'il étoit, il devient ſon ami. La juſtification ſe fait par l'application des mérites de Jeſus-Chriſt. Elle conſiſte non-ſeulement dans la rémiſſion des péchés, mais auſſi dans la ſanctification & le renouvellement de l'homme intérieur, par la réception de la grace & des dons qui l'accompagnent.

JUTURNE : nymphe du fleuve *Numicus*, honorée comme une divinité chez les anciens Latins. Virgile la fait ſœur de Turnus. Il dit que Jupiter, lui ayant ravi ſa virginité, lui accorda l'immortalité pour la dédommager de cette perte. la vérité eſt qu'il y avoit dans le *Latium* une fontaine appellée autrefois *Juturne*, & aujourd'hui *Tréglio*, dont les eaux étoient très-ſalutaires.



KAABA. (*la*) Au milieu d'un eſpace, que renferme le temple de la Mecque, s'éleve un édifice quarré, d'environ quinze pieds, un peu plus haut qu'il n'eſt long & large. On ne voit de ce bâtiment qu'une étoffe de ſoie noire, dont les murailles ſont entierement couvertes, à l'exception de la plate-forme qui ſert de couverture à cette maiſon, & qui eſt d'or coulé en table : elle ſert à recevoir les eaux du ciel, qui n'en verſe que très-rarement dans ce climat. C'eſt-là ce bâtiment célébre chez les Muſulmans, qui le mettent au-deſſus de tous les édifices que les maîtres du monde ont élevés avec tant de travaux & de dépenſes. Abraham, diſent-ils, conſtruiſit cette maiſonnette, dans le temps de ſes perſécutions, Dieu lui ayant révélé qu'il avoit choiſi ce lieu, de toute éternité, pour y placer ſa bénédiction. C'eſt ce même bâtiment qu'Iſmaël hérita de ſon pere. On y montre encore ſon tombeau. Enfin c'eſt la ſainte maiſon, connue ſous le nom de *Kaaba* ou *de maiſon quarrée*, vers laquelle tous les Mahométans adreſſent leurs vœux & leurs prieres. Cette Kaaba, au reſte, n'eſt conſtruite que de pierres du pays, aſſemblées & liées par un ſimple mortier de terre rouge, que le temps a durci. Le jour n'y entre que par le côté oriental où eſt une ouverture en forme de porte. Cette porte eſt fermée par deux battants d'or maſſif, attachés à la muraille par des gonds & des pentures de même métal. Le ſeuil eſt d'une ſeule pierre, ſur laquelle tous les pélerins viennent humilier leur front. La porte de la Kaaba s'ouvre rarement, parce que l'intérieur ne renferme rien qui puiſſe augmenter la dévotion des pélerins. On n'y voit que de l'or qui couvre les deux planchers d'en haut & d'en bas, auſſi-bien que les murailles. *Voyez* KÉBLAH *&* PÉLERINAGE.

KADARIS, différents de KADRIS, dont on peut voir l'article cy-après, eſt le nom de certains ſectaires Mahométans, qui ſont entierement oppoſés aux Jabaris.

Ceux-là nient abſolument les décrets de la Providence divine, & la prédeſtination. Ils ſoutiennent que l'homme eſt un agent libre, & qu'il dépend de ſa volonté, comme d'un principe certain, de faire de bonnes ou de mauvaiſes actions. Cette opinion des Kadaris eſt tout-à-fait rejettée par les Mahometans, comme hérétique & contraire aux principes de leur religion.

KADÉZADÉLITES : autre nom d'une ſecte particuliere de Mahométans. Les Kadézadélites obſervent, dans les funérailles des morts, des cérémonies qui s'éloignent de l'uſage commun, comme de crier dans l'oreille du mort, „ Qu'il ſe ſouvienne qu'il n'y a qu'un „ Dieu, & que ſon prophete n'eſt qu'un." Ils récitent auſſi pour les morts des prieres particulieres. C'eſt preſque la ſeule choſe en quoi ils différent des autres Mahométans.

KADOIE. C'eſt le nom que donnoient les anciens Grecs aux miniſtres des cérémonies ſecrettes de la religion, & aux dépoſitaires des myſteres des grands dieux.

KADRIS : ſorte de religieux Turcs, dont toute la dévotion conſiſte à ſe déchirer le corps à coups de fouet. Ils vont tout nuds, comme des Corybantes, en ſe frapant avec des lanieres, juſqu'à ce qu'ils ſoient tout couverts de ſang, & répétant ſans ceſſe le mot *hai*, qui veut dire *vivant*, un des attributs de Dieu. Quelquefois, ſemblables à des chiens enragés, ils tombent par terre, la bouche pleine d'écume, & le corps dégouttant de ſueur. Le fameux Viſir Kiuperli, trouvant de l'indécence dans ces ſortes d'exercices, ſupprima l'ordre; mais à peine fut-il mort, qu'on le rétablit.

Tous ceux qui veulent faire le noviciat dans cet ordre, reçoivent, en y entrant, un petit fouet de bois de ſaule verd, du poids de quatre cens dragmes. Ils le portent toujours pendu à leur ceinture, & réglent le poids de leur nourriture à celui de ce fouet; enſorte que la ſportule diminue, à proportion que le bois ſe ſéche, & qu'il devient plus leger.

Chaque Kadris eſt obligé de faire une retraite de quarante jours, une fois dans l'année. Il s'enferme alors dans une petite cellule, & n'eſt viſible pour qui que ce ſoit.

Ces moines ont la permission de s'enyvrer de vin; d'eau-de-vie & d'opium, pour être en état de soutenir leur danse ridicule, pendant un jour entier. Ils ont d'ordinaire l'esprit fort subtil, fort grands sophistes & grands hypocrytes. On leur permet de sortir du couvent pour se marier : alors ils changent d'habits ; & pour se faire connoître, ils y mettent des boutons noirs. Les religieux de la compagnie de Jesus avoient, dit-on, pris cet usage des Kadris ; car, comme l'on sçait, il y avoit des Jésuites de toute robe & de tout état.

Le fondateur de cet ordre de religieux Mahométans s'appelloit *Abdul-Kadri* ; & c'ést de lui qu'ils ont pris leur nom. Il étoit, dit-on, grand jurisconsulte & grand philosophe. Entre plusieurs prétendus miracles que les Kadris racontent de leur maître, nous choisissons le suivant. Etant près d'arriver à Babylone où il avoit dessein de s'établir, les dévots & les santons de cette ville allerent au-devant de lui. Un d'eux tenoit à la main un plat rempli d'eau, voulant lui faire entendre que, comme ce plat étoit plein jusqu'au bord, & que l'on n'y pouvoit rien ajoûter, leur ville étoit si pleine d'hommes sçavans & religieux, qu'elle n'en pouvoit contenir davantage, & qu'il n'y avoit point de place pour lui. Ce subtil sophiste, sans rien répondre à cet hiéroglyphe par lequel ils prétendoient se dispenser du droit de l'hospitalité, leva d'abord les mains au ciel ; &, se baissant ensuite, il ramassa une feuille de rose, qui étoit à terre, & la mit dans le plat où étoit l'eau, leur faisant voir qu'elle y trouvoit sa place, quoiqu'il fût plein. Ce trait parut si ingénieux aux Babyloniens, qu'ils regarderent Abdul-Kadri comme un miracle de sagesse, & le menerent en triomphe dans leur ville où ils le firent supérieur de tous leurs ordres religieux.

KALENDRIS *ou* KALENDERIS *ou* CALENDERS, sorte de derviches ou religieux Turcs, ainsi nommés d'un certain Santon appellé *Kalenderi*, leur fondateur. Ses disciples nous le représentent comme un excellent médecin & sçavant philosophe, qui possédoit des vertus surnaturelles, par le moyen desquelles il faisoit des miracles de la plus grande authenticité. C'étoit, disent-ils,

un de ces hermites que l'on appelle en arabe *Abdal.* Il alloit la tête nue & le corps plein de plaies. Il n'avoit point de chemise, ni d'autre habit pour se couvrir que la peau d'une bête sauvage sur les épaules. Il avoit à sa ceinture quelques pierres bien polies, & à ses bras, au lieu de diamants & de rubis, des pierres fausses, qui jettoient beaucoup d'éclat. Il chantoit sans cesse des sonnets en arabe sur des airs qui leur convenoient admirablement bien ; de sorte qu'il passoit pour un autre David. Mais, quelque sage & honnête que fût ce Santon, ses disciples ne lui ressemblent guéres. Ils aiment la joie & le plaisir, & bannissent, autant qu'ils peuvent, la mélancolie & la tristesse. Ils vivent sans soucis, sans passions, sans embarras d'esprit ; & disent d'ordinaire entr'eux : „ Aujourd'hui est à nous ; demain est à lui ; qui „ sçait s'il en jouira ?" D'après cette maxime, ils ne perdent aucune occasion de se donner du plaisir, & passent tout leur temps à manger & à boire. Pour satisfaire leur gourmandise, ils vendent les pierres de leurs ceintures, leurs bracelets & leurs pendants d'oreilles. Quand ils sont chez des personnes riches, ils s'accommodent à leur humeur, & se rendent agréables à tous ceux de la maison par leurs contes & leurs plaisanteries, afin qu'on leur fasse bonne chere. Ils croient la taverne aussi sainte que la mosquée, & pensent aussi-bien servir dieu dans la débauche, & en se servant, comme ils disent, librement de ses créatures, que les autres en jeûnant & en se mortifiant.

KALIFE. *Voyez* CALIFE.

KAMAETZMA ; divinité honorée chez les indiens, & qui, selon les Bramines, est femme d'Ixora, un de leurs principaux dieux. Kamaëtzma est la Pomone des Indiens. Elle préside aux fruits ; &, le jour de sa fête, on remplit sa pagode de tout ce que les vergers ont de plus rare en chaque espece. Le peuple s'imagine que la divinité mange tous ces fruits ; & ce qui contribue à fortifier cette opinion, c'est la fourberie des prêtres, qui est tout-à-fait semblable à celle des ministres de Bel, que Daniel confondit avec tant d'adresse. La fête de Kamaëtzma étant finie, on ferme, à l'entrée de la nuit,

ſon temple, qui eſt encore tout plein des fruits offerts pendant la journée : on n'y laiſſe qu'un jeune enfant, couronné de fleurs. Pendant la nuit, les prêtres s'introduiſent dans la pagode par une iſſue ſouterraine, qu'eux ſeuls connoiſſent. Ils emportent tous les fruits; &, le lendemain, on eſt tout ſurpris de ne retrouver dans la pagode que l'enfant couronné de fleurs.

KAMISIINO : eſpece d'habit de cérémonie que les Japonois de la ſecte des Sintos mettent par-deſſus leurs autres vêtements, lorſqu'ils vont viſiter les pagodes. *Voyez* SINTOS.

KARI-CHANG. C'eſt ainſi que les habitants de l'iſle Formoſe appellent un temps d'abſtinence & de dévotion, qui a quelque rapport avec notre Carême. Le Kari-chang eſt compoſé de vingt-ſept articles, qu'ils doivent obſerver exactement, ſous peine d'être châtiés ſévérement, s'ils y manquent. Entr'autres choſes, il leur eſt défendu, pendant ce temps, de conſtruire des hutes, de ſe marier, & même d'avoir commerce avec leurs femmes, quand ils en ont. Ils ne peuvent ni vendre de peaux, ni ſemer, ni forger des armes. Il ne leur eſt pas permis de faire quelque choſe de neuf; de tuer des cochons; de nommer un enfant nouveau-né. Ils ne peuvent pas même entreprendre de voyage, ſi c'eſt le premier qu'ils aient jamais fait. Les Formoſans prétendent que ces loix leur ont été impoſées par un de leurs compatriotes, qui, ſe voyant expoſé au mépris public, parce qu'il étoit naturellement difforme & hideux, conjura les dieux de l'admettre dans le ciel, la premiere fois qu'il recevroit quelque inſulte. Ses vœux furent entendus. Ce Formoſan, qui avoit à peine une figure d'homme, devint un dieu redoutable, & ne tarda pas à ſe venger des railleries de ſes compatriotes. Il deſcendit dans l'iſle Formoſe, & leur apporta les vingt-ſept articles qui compoſent le Kari-chang, & leur fit les plus terribles menaces, s'ils en négligeoient un ſeul.

KASMILLE : divinité du paganiſme, adorée autrefois chez les Samothraces. Ces peuples lui attribuoient les mêmes fonctions que les Grecs & les Romains donnoient à Mercure.

KÉBER. Ce mot, qui ſignifie *infidele*, déſigne une ſecte des Perſans. Les Kébers croient l'ame immortelle; mais ils reconnoiſſent pluſieurs dieux.

KÉBLAH *ou* KÉBLEH. Les Turcs appellent ainſi la partie du monde vers laquelle ils ſe tournent en faiſant leurs prieres, & l'action même de ſe tourner vers un point fixe. Ils avoient coûtume de ſe tourner autrefois vers le temple de Jéruſalem; mais c'eſt à préſent vers celui de la Mecque. Ce temple s'appelle *Kaaba*, ou *maiſon quarrée*. (*Voyez* KAABA.) „ Dieu, dit l'Alco„ ran, a établi la Kaaba, qui eſt la maiſon ſacrée, pour „ être la ſtation des hommes." La maniere, dont Mahomet reçut ce prétendu commandement, eſt marquée au même endroit de l'Alcoran; car, ayant ceſſé de ſe tourner vers le temple de Jéruſalem, comme il avoit accoûtumé de faire auparavant, & roulant ſes yeux, en regardant vers le ciel, comme s'il cherchoit quelque point pour ſe fixer, Dieu lui parla ainſi: „ Nous voyons „ que tu tournes la face vers le ciel; c'eſt pourquoi „ nous te fixerons une Kéblah qui te plaiſe. Tourne„ toi donc vers le temple ſacré, &c." Ils donnent auſſi le nom de *Kéblah* à un certain autel qu'ils ont dans toutes leurs moſquées, & qui regarde toujours le temple de la Mecque.

KÉRAMIENS: ſectaires Mahométans, ainſi nommés, parce qu'ils eurent pour chef Mohammed-Ben-Kéram. Les Kéramiens étoient, parmi les Muſulmans, ce que les Anthropomorphites furent parmi les Chrétiens. Ils prirent à la lettre les métaphores dont Mahomet a fait uſage dans l'Alcoran, en parlant de Dieu, & s'imaginerent que cet Être ſpirituel avoit en effet des yeux, des pieds, des mains & les autres ſens qu'on lui prête dans le ſtyle figuré.

KESSABIENS: nom d'une ſecte de Mahométans, qui ſoutenoient que Mahomet-Ben-Hanefah, fils d'Ali, mais d'une autre femme que Fatime, n'étoit point encore mort; qu'il devoit reparoître un jour, & regner avec gloire ſur les Muſulmans.

KEYOMARAS, *ou* CHAÏOMER, roi de Médie, légiſlateur & chef de la religion des anciens Perſes avant Zoroaſtre.

KHUMANO-GOO : forte d'épreuve en usage au Japon. On appelle *goo* un papier auquel les Jammabos ont appliqué leur cachet, & qui est rempli de caracteres magiques, de figures de corbeaux & d'autres oiseaux. On prétend que ce papier est un préservatif assuré contre la puissance des esprits malins ; & les Japonois ont soin d'en acheter des Jammabos, pour les exposer à l'entrée de leurs maisons. Mais, parmi ces goos, ceux qui ont la plus grande vertu, viennent d'un certain endroit nommé *Khumano ;* ce qui fait qu'on les appelle *Khumano-goos*. Lorsque quelqu'un est accusé d'un crime, & qu'il n'y a pas de preuves suffisantes pour le condamner, on le force de boire une certaine quantité d'eau dans laquelle on met un morceau de Khumano-goo. Si l'accusé est innocent, cette boisson ne produit sur lui aucun effet ; mais, s'il est coupable, il se sent attaqué d'une colique violente, qui lui cause d'horribles douleurs & le force à faire l'aveu de son crime.

KHUTUKTU. C'est le nom que les Tartares Mongols donnent à celui qui tient parmi eux la place du Dalai-Lama, ou grand Lama du Tibet. Ces peuples étant trop éloignés du lieu de la résidence de ce chef souverain de la religion des Tartares, le grand Lama leur envoie, pour les gouverner, des subdélégués auxquels il communique sa divinité. Le Khûtûktû jouit des mêmes honneurs & des mêmes priviléges que le Dalai-Lama qu'il représente. Il est adoré comme un dieu, & servi par des prêtres qu'on nomme *Lamas*. Les Mongols lui attribuent aussi l'immortalité. Ils avouent qu'il disparoît quelquefois, mais qu'il reparoît, un instant après, sous la figure d'un jeune enfant. Ce dieu visible fait sa résidence ordinaire à Khûkhû-Hotûn. Le P. Gerbillon, Jésuite, eut occasion de le voir en 1688, & nous a laissé quelques particularités curieuses sur la personne de cet imposteur. Sa figure, dit-il, n'avoit rien de divin. Il avoit le visage long & la physionomie fort plate. Il étoit placé sur une estrade au fond d'un temple, & assis sur deux grands coussins, l'un de brocard, l'autre de satin jaune. A ses côtés, étoient suspendues plusieurs lampes ; mais il n'y en avoit qu'une seule d'allumée. Il étoit revêtu d'un

vaste manteau de damas jaune, qui lui envelopoit tout le corps depuis la tête jusqu'aux pieds. Ce manteau étoit bordé d'une espece de galon de soie de diverses couleurs, de la largeur de trois ou quatre doigts, & ressembloit assez aux chapes de nos prêtres. Le prétendu dieu avoit la tête nue & les cheveux frisés. Le P. Gerbillon fut aussi témoin de la maniere dont il reçut les ambassadeurs de l'empereur de la Chine. Le Khûtûktû se leva pour les recevoir. Lorsqu'ils s'approcherent de lui, ils jetterent leurs bonnets à terre, & se prosternerent trois fois, frapant la terre, du front; puis ils allerent, chacun à leur tour, se mettre à genoux à ses pieds. Il leur mit la main sur la tête, & leur fit toucher son chapelet. Les ambassadeurs, avant de s'éloigner, réitérerent leurs adorations. Alors le dieu commença par s'asseoir ; puis les ambassadeurs s'assirent à ses côtés, sur des estrades préparées exprès. Tous les gens de leur suite vinrent également adorer le Khûtûktû, qui leur imposa les mains, & leur fit toucher le chapelet. On servit ensuite du thé. Le dieu, ayant avancé le bras pour prendre une coupe de porcelaine, le P. Gerbillon remarqua qu'il avoit le corps envelopé d'écharpes rouges & jaunes, & les bras nuds jusqu'aux épaules. Après qu'on eut pris le thé, on entra en conversation. Le dieu daigna à peine lâcher cinq ou six mots; mais il observa tout le monde attentivement, & quelquefois on le vit sourire. Lorsque les ambassadeurs se leverent & prirent congé de lui, il resta assis, & ne répondit à leurs respects par aucune marque de civilité. Le Jésuite ajoûte qu'il n'y avoit aucune statue dans le temple où résidoit le Khûtûktû. Il remarqua seulement des figures de divinités peintes sur les murailles. Il vit, dans une chambre voisine, un enfant de sept ou huit ans, vêtu & assis de la même maniere que le Khûtûktû, & à côté duquel il y avoit une lampe allumée: c'étoit sans doute celui qu'on destinoit à lui succéder. Ce Khûtûktû qui, dans son origine, n'étoit que le vice-gérent, ou le lieutenant du grand Lama chez les Tartares Kalmoucks & Mondoles, enyvré par les honneurs qu'on lui rendoit, & oubliant qu'il ne devoit la puissance qu'au grand Lama, s'est révolté contre son

maître, & s'est établi lui-même chef souverain de la religion de tous ces peuples. Aujourd'hui il ne le céde point au grand Lama lui-même, en puissance & en autorité. Il se montre rarement au peuple ; &, lorsqu'il paroît, c'est avec une pompe & une magnificence dignes de sa prétendue divinité. Le son de divers instruments de musique accompagne sa marche. Il arrive à une tente superbement tapissée de velours de la Chine. Il s'assied, les jambes croisées, sur une espece de thrône dressé exprès pour lui. Ses Lamas, ou prêtres, sont assis au-dessous de lui, sur plusieurs coussins. A sa droite, on voit sa sœur qui, par un privilége particulier, exerce les fonctions de Lama, & qui, comme les autres prêtres, a la tête rasée. Dans les notes sur l'histoire généalogique des Tatars, on trouve une description un peu différente de cette cérémonie. L'auteur rapporte qu'aux deux côtés du Khûtûktû, „ on voit deux figures qui représentent la divinité ; qu'ensuite les autres Lamas sont assis, des deux côtés, à terre, sur des carreaux, depuis l'endroit où le grand-pontife est assis, jusqu'à l'entrée du pavillon ; qu'en cette situation, ils tiennent un livre à la main dans lequel ils lisent tout bas." Le même auteur ajoûte : „ Dès que le Khûtûktû est assis, les instruments cessent ; tout le peuple, assemblé devant le pavillon, se prosterne, & fait des exclamations à la gloire de la divinité, & à la louange de Khûtûktû." Les Lamas encensent le prétendu dieu, les idoles qui sont à côté de lui, & tous les assistants, avec des encensoirs où brûlent des herbes odoriférantes. Ils vont ensuite déposer leurs encensoirs au pied du Khûtûktû ; après quoi, le plus distingué d'entre les Lamas présente au dieu prétendu, & aux idoles qui l'accompagnent, des offrandes de lait, de miel, de thé & d'eau-de-vie : toutes ces choses sont contenues dans des tasses de porcelaine. Le Khûtûktû & les idoles reçoivent chacun sept de ces tasses. Pendant ces cérémonies, les assistants font éclater leur joie & leur dévotion, en criant souvent : „ Le Khûtûktû est un paradis brillant ! " Le pontife, après avoir seulement touché du bout des levres les liqueurs qui ont été servies devant lui, ordonne qu'on

les partage entre les chefs des tribus, & s'en retourne dans son palais. Les Tartares sont persuadés que ce pontife, à chaque nouvelle lune, reprend toute la fraîcheur de la premiere jeunesse. Pour entretenir le peuple dans cette opinion, le Khûtûktû, pendant le cours du mois, observe de ne point se raser, & de se donner un air vieux & hideux. La veille du premier jour de la nouvelle lune, il fait secrettement sa barbe avec le plus grand soin. Il cache les sillons de l'âge avec du blanc & du rouge. Il joint à toutes ces précautions une parure avantageuse & recherchée. Dans cet état, il se montre aux yeux du peuple, frais & vermeil comme un jeune homme de vingt ans.

KIARAN. (*ordre de S.*) C'est un ordre religieux, fondé en Irlande par S. Kiaran, disciple de saint Finien.

KICHTAN. Les sauvages, qui habitoient la partie de l'Amérique, où est aujourd'hui située la nouvelle Angleterre, donnoient ce nom à l'Être suprême.

KIMDI. Ce terme, chez les Turcs, répond à celui de *vêpres* parmi nous. Il exprime l'heure de la priere qu'ils ont coûtume de faire entre midi & le soir.

KINIAN-SUDDAR, c'est-à-dire *acquisition de l'étoffe* : espece de serment qui est en usage parmi les Juifs, & qui consiste à toucher l'habit ou le mouchoir des témoins qui assistent à un marché, ou à une convention. Les deux parties déclarent, par cette cérémonie, qu'ils tiennent la convention pour conclue & valable. Les notaires n'ont pas plus d'autorité qu'un simple témoin dans toutes les affaires de commerce, de même que pour les contrats, les testaments, les mariages, les divorces. Pour que tous ces actes soient valides, il faut qu'ils soient faits en présence de trois témoins.

KIO, *ou* FOKE-KIO, c'est-à-dire *le Livre des fleurs excellentes.* Ce livre, qui contient la doctrine de Xaca, est fort respecté au Japon. Xaca avoit laissé les principaux articles de sa doctrine, tracés de sa propre main, sur des feuilles d'arbres. Deux de ses disciples les plus zélés recueillirent avec grand soin ces précieux manuscrits, dont ils formerent le livre que les Japonois nomment *Kio* ou *Foke-Kio*. Cet ouvrage valut aux deux com-

pilateurs les honneurs divins. Ils ſont repréſentés dans les temples de Xaca, l'un à la droite, l'autre à la gauche de leur maître.

KISTNERAPPAN. C'eſt le nom que les Indiens Gentils donnent au dieu de l'eau. Lorſqu'un malade eſt ſur le point de mourir, ils lui mettent de l'eau dans la main, & prient Kiſtnerappan d'offrir lui-même à l'Etre ſouverain le malade, au moment de ſa mort, purifié de toutes ſes ſouillures.

KITOO : nom d'une priere Japonoiſe, que l'on récite ordinairement dans les temps de calamité publique. *Voyez* INGEN.

KIWASA : une des principales idoles des habitans de la Virginie. Elle a ſouvent une pipe à la bouche; &, pour en impoſer au peuple, un prêtre, adroitement poſté derriere l'idole, fait enſorte qu'elle paroiſſe fumer réellement. Pluſieurs de ces idolâtres ont dans leurs maiſons de petits oratoires, conſacrés à Kiwaſa. C'eſt-là qu'ils lui rendent, chaque jour, des hommages, & qu'ils le conſultent dans toutes leurs entrepriſes importantes. Cette prétendue divinité rend des oracles fameux dans ſon temple. Les prêtres l'évoquent par le moyen de certaines paroles myſtérieuſes. A leur voix, Kiwaſa paroît au milieu de l'air, ſous une figure humaine, avec un air noble & majeſtueux. Une touffe de cheveux lui couvre le côté gauche de la tête, & lui deſcend juſqu'aux pieds. Il fait quelques tours dans le temple, témoignant une grande agitation : quelque temps après, il devient plus tranquille. Il ordonne que tous les prêtres ſe rendent en ſa préſence; &, lorſqu'ils ſont tous aſſemblés, il leur donne ſa réponſe; après quoi, il prend congé d'eux, & s'éleve rapidement dans les airs. Les Virginiens regardent, comme autant d'inſpirations particulieres de Kiwaſa, tous les caprices & toutes les fantaiſies qui leur paſſent par la tête; & cette idée leur fait commettre une infinité d'actions extravagantes.

KOBODAY : inſtituteur d'un ordre de moines au Japon, dont le couvent ſert d'aſyle aux criminels. On lui rend les honneurs divins; & pluſieurs lampes ſont allumées, jour & nuit, devant ſon idole.

KODGIA. C'eſt le nom que donnent les Mahométans à un officier des moſquées.

KOLLOK : nom d'une fête qu'on a coûtume de célébrer au Pegu, pays ſitué dans la preſqu'iſle au-delà du Gange. Le peuple s'aſſemble en foule ; & alors on choiſit un certain nombre de femmes pour former une danſe myſtérieuſe à l'honneur des dieux de la terre ; mais, le plus ſouvent, on prend, pour danſer, des hermaphrodites qui ſont en très-grand nombre dans le pays. Ces hommes amphibies s'agitent violemment, en faiſant mille contorſions affreuſes, & continuent cet exercice juſqu'à ce qu'épuiſés de fatigue, ils perdent haleine, & tombent en défaillance. Alors ils ſont ravis dans une eſpece d'extaſe, & l'on s'imagine que les dieux leur parlent & leur communiquent des ſecrets importants. Lorſqu'ils ont repris leurs ſens, ils révelent aux aſſiſtants ce qu'ils ont appris dans leur entretien avec les dieux ; & leurs diſcours ſont écoutés comme autant d'oracles.

KOMOS. Les Abyſſins ont dans chacune de leurs égliſes un officier qu'ils nomment *Komos*, qui eſt chargé du ſoin de régir le temporel de cette égliſe, & de connoître les différends qui ſurviennent entre les clercs.

KOPPUHS. C'eſt ainſi que l'on nomme, dans l'iſle de Ceylan, les prêtres du ſecond ordre. Ils ſont vêtus comme les laïques ; & même, lorſqu'ils exercent leurs fonctions dans le temple, ils ne ſont diſtingués du peuple que par du linge blanc, & une propreté plus grande. Ils prennent toujours le bain, avant de s'approcher de l'autel. On leur aſſigne pour leur ſubſiſtance une portion des terres qui appartiennent au temple qu'ils deſſervent. Mais, comme ce revenu eſt ordinairement fort médiocre, ils emploient à différents travaux lucratifs le temps que les fonctions de leur état leur laiſſent libre ; en cela, beaucoup plus eſtimables que ces prêtres fainéants des pays voiſins, qui ne s'occupent qu'à duper les dévots crédules pour tirer de leur bourſe de quoi ſubſiſter à l'aiſe. Les fonctions des Koppuhs ſe réduiſent à offrir à l'idole du ritz bouilli & d'autres mets qui, après avoir reſté quelque temps expoſés ſur l'autel, ſervent à nourrir les différents officiers du tem-

ple, tels que les tambours, les joueurs de flûte, &c.

KORBAN : facrifice autrefois en ufage parmi les Chrétiens Orientaux, qui, pour repréfenter les anciennes agapes, égorgeoient un mouton dans l'églife, & en diftribuoient les piéces aux affiftants. Ce facrifice a été aboli par les foins des miffionnaires. *Voyez* CURBAN, dont cet article eft le fupplément.

KUIL-KIAPSTI. C'eft le nom d'une fauffe divinité adorée par les Chinois, laquelle a un temple dans la ville de Kangheu.

KUON-IN-PUSA. Les Chinois donnent ce nom à une de leurs prétendues divinités. Ils font perfuadés que, de mille lieues, elle voit les befoins & entend les prieres de ceux qui l'invoquent; & c'eft ce qu'exprime le nom de *Kuon-in-Pufa*.

KYNIRADES, *ou* CYNIRADES. Cynire, roi de Chypre, aveuglé par une paffion infenfée pour une de fes maîtreffes, en voulut faire une divinité : il ordonna à tous fes fujets de l'adorer fous le nom de *Vénus*, & confia le foin de ce culte à des prêtres qu'il choifit dans fa propre famille, & qui, pour cette raifon, furent appellés *Kynirades*, ou *Cynirades*.

KYRIAQUES. On donnoit autrefois ce nom à tous les lieux confacrés au Seigneur.

KYRIE, eleïfon. Ces mots grecs, qui fignifient, *Seigneur, ayez pitié de nous*, fe récitent ou fe chantent au commencement de la Meffe. C'eft depuis le pape S. Grégoire, que l'ufage de chanter le *Kyrie* à la Meffe a commencé de s'obferver univerfellement dans l'Eglife. On fit même des reproches à ce pontife de ce qu'il vouloit introduire dans l'églife de Rome la langue, les prieres & les ufages des Grecs. A Milan, on dit trois fois le *Kyrie* après le *Gloria in excelfis*, trois fois après l'Evangile, & trois fois à la fin de la Meffe, fans dire *Chrifte eleïfon*.

KYRIELLE. On donnoit anciennement ce nom aux Litanies, parce qu'elles commencent toujours par ces mots : *Kyrie, eleïfon*.

LAB

LABARUM : enſeigne militaire, & monogramme de Jeſus-Chriſt. C'eſt à ce ſecond titre que nous croyons devoir lui donner place dans cet ouvrage. L'an 312 de l'ére chrétienne, l'empereur Conſtantin le Grand, étant en guerre contre le tyran Maxence ; „ comme ſes forces, dit M. l'abbé Fleury, étoient moindres que celles de ſon adverſaire, il crut avoir beſoin d'un ſecours ſupérieur, & penſa à quelle divinité il s'adreſſeroit. Il conſidéra que les empereurs qui, de ſon temps, avoient été zélés pour l'idolâtrie & la multitude des dieux, avoient péri miſérablement, & que ſon pere Conſtance, qui avoit honoré, toute ſa vie, le ſeul Dieu ſouverain, en avoit reçu des marques ſenſibles de protection. Il réſolut donc de s'attacher à ce grand Dieu, & ſe mit à le prier inſtamment de ſe faire connoître à lui, & d'étendre ſur lui ſa main favorable. L'empereur Conſtantin prioit ainſi de toute ſon affection, quand, vers le midi, le ſoleil commençant à baiſſer, comme il marchoit par la campagne avec des troupes, il vit dans le ciel au-deſſus du ſoleil une croix lumineuſe & une inſcription, où on liſoit ces mots : „ Ceci te ſera vaincre." Il fut étrangement ſurpris de cette viſion; & les troupes qui l'accompagnoient & qui virent la même choſe, ne furent pas moins étonnées. L'empereur, long-temps après, racontoit cette merveille, & aſſuroit avec ſerment l'avoir vue de ſes yeux, en préſence d'Euſebe, évêque de Céſarée, qui en a écrit l'hiſtoire."

„ Conſtantin fut occupé, le reſte du jour, de cette merveille, penſant à ce qu'elle pouvoit ſignifier. La nuit, comme il dormoit, Jeſus-Chriſt lui apparut avec le même ſigne qu'il avoit vu dans le ciel, & lui ordonna d'en faire une image & de s'en ſervir contre ſes ennemis dans les combats. L'empereur ſe leva avec le jour, & déclara le ſecret à ſes amis; puis, il fit venir des orfévres & des jouailliers, &, s'étant aſſis au milieu d'eux, leur expliqua la figure de l'enſeigne qu'il vou-

loit faire, & leur commanda de l'exécuter avec de l'or & des pierres précieuses : en voici la forme. Un long-bois, comme d'une pique, revêtu d'or, avoit une traverse en forme de croix. Au bout d'en-haut étoit attachée une couronne d'or & de pierreries, qui enfermoit le symbole du nom de *Christ*. A la traverse de la croix, pendoit un petit drapeau quarré, d'une étoffe très-précieuse, de pourpre, tissue d'or & chargée de pierreries. Au-dessus de ce drapeau, & au-dessous de la petite croix, c'est-à-dire du monogramme, étoit en or l'image de l'empereur & de ses enfants : telle fut l'enseigne que fit faire Constantin. La forme n'en étoit pas nouvelle; mais on ne trouve point avant ce temps le nom de *labarum*, que l'on lui donna toujours depuis. L'empereur en fit faire de semblables pour toutes ses troupes. Lui-même portoit sur son casque la croix, ou le monogramme de *Christ*. Ses soldats le portoient sur leurs écus; & les médailles des empereurs Chrétiens en sont pleines. L'empereur choisit ensuite cinquante hommes des plus braves & des plus pieux de ses gardes, qui eurent la charge de porter le *labarum* tour-à-tour."

Constantin ne tarda pas à remporter la victoire sur le tyran Maxence. En reconnoissance, il fit non-seulement cesser les persécutions contre les Chrétiens; il donna les édits les plus favorables, pour l'exercice de leur religion ; lui même embrassa le Christianisme ; & son regne, l'un des plus glorieux qu'on eût vus jusqu'alors, fut, à proprement parler, le regne de Jesus-Christ & de son Eglise.

LACHÉSIS, l'une des trois Parques divinisées par les anciens, & qui présidoient à la destinée des hommes. L'emploi particulier de Lachésis étoit de tenir le fuseau de la vie.

LACTURCE *ou* LACTUCINE : déesse des anciens Romains, qui présidoit aux froments, lorsqu'ils sont encore dans leur premiere séve & qu'ils s'amollissent en forme de lait.

LÆTARE. C'est le nom que l'on donne au quatrieme dimanche de carême, parce que l'introïte de la Messe de ce jour commence par ce mot *Lætare* : „ Réjouissez-vous."

LAGENOPHORIES : fêtes que les Athéniens célébroient du temps des Ptolémées. Elles étoient ainsi nommées, parce que chacun s'y rendoit muni d'une bouteille dont il buvoit pendant la cérémonie.

LAÏCOCEPHALE. Ce mot désigne un hérétique, qui reconnoît pour chef de l'église un laïque.

LALLUS, divinité des anciens Romains, qui présidoit aux mots enfantins & aux chansons dont les nourrices se servent pour divertir ou endormir leurs nourrissons.

LAMA. (*le grand*) *Voyez* DALAI-LAMA.

C'est aussi le nom des ministres & prêtres de ce prétendu dieu. Le jaune est leur couleur favorite. Leurs chapeaux, leurs robes, leurs ceintures, & jusqu'à leurs chapelets, tout est jaune. Ils se rasent le visage & la tête. La continence & la chasteté sont les vertus principales que leur régle leur recommande. Ils sont aussi obligés de prier continuellement : c'est pourquoi on les voit sans cesse rouler entre leurs doigts les grains de leurs chapelets.

Les Lamas ont trois préceptes principaux, qui sont la base de leur doctrine. Ces préceptes sont d'honorer Dieu, de n'offenser personne, & de rendre à chacun ce qui lui appartient.

Pendant leurs prieres, ils ont coûtume de tourner un instrument cylindrique sur son cube.

LAMENTATIONS DE JÉRÉMIE. C'est une partie des ouvrages de ce prophete, à laquelle on a donné ce nom, parce qu'il y déplore les malheurs de Jérusalem, & les tristes effets de la colere de Dieu sur son peuple. On a coûtume de les chanter dans l'église catholique, pendant la semaine sainte, à l'office de ténebres; & rien n'est sans doute plus capable de remplir le cœur d'une sainte tristesse, & d'une componction salutaire. Ces Lamentations sont pleines de la poésie la plus riche & la plus pathétique, & présentent à chaque verset les images les plus vives & les plus touchantes. Les Juifs ne placent point les Lamentations de Jérémie parmi les ouvrages des prophetes, mais parmi ceux des Agiographes.

LAMPADAIRE : officier de l'église de Constantinople. C'étoit lui qui étoit chargé du soin du luminaire de l'église. Lorsque le patriarche, l'empereur & l'impératrice étoient à l'église, ou marchoient en procession, le lampadaire portoit devant eux un bougeoir. C'est peut-être de-là que nos évêques ont pris la coûtume de se faire porter un bougeoir, lorsqu'ils officient.

LAMPADOPHORIES. Les Athéniens appelloient ainsi les fêtes dans lesquelles ils avoient coûtume d'allumer des torches & des flambeaux pour éclairer les sacrifices & les jeux. Ces fêtes étoient particulierement celles de Minerve, de Vulcain, & de Prométhée.

LAMPÉTIENS : hérétiques ainsi nommés de Lampétius, leur chef. Ils rejettoient les vœux de religion, particulierement celui d'obéissance, & renouvelloient plusieurs opinions erronées des Aëriens. *Voyez* AERIENS.

LAMPROPHORES. C'est le nom que l'on donnoit, dans la primitive Eglise, aux nouveaux baptisés, pendant les sept jours qui suivoient leur Baptême, parce qu'ils portoient alors un habit blanc.

LAMPTÉRIES : fêtes que les Grecs avoient coûtume de célébrer en l'honneur de Bacchus, immédiatement après les vendanges. Ils faisoient alors de grandes illuminations pendant la nuit, & versoient du vin à tous les passants.

LANÇU *ou* LANZU. *Voyez* LAO-TUN.

LANITHRO. C'est sous ce nom que les idolâtres des isles Molucques adorent le démon de l'air.

LANTHILA : nom que les idolâtres des isles Molucques donnent à un Être supérieur, qui commande à tous les Nitos, ou génies malfaisants.

LAO-TUN, LAO-KUN *ou* LI-LAO-KUN : chef d'une secte fort accréditée à la Chine, qu'on appelle *[illegible]*, dont les principes ont beaucoup de rapport avec ceux d'Epicure. Il naquit environ 600 ans avant Jesus-Christ, sous le regne de l'empereur Tinga. Ses sectateurs ont débité des fables extravagantes sur sa naissance. Ils disent qu'il fut créé par le ciel; qu'il demeura, pendant l'espace de quatre-vingt-un ans, renfermé dans le sein de sa mere; qu'il lui fit enfin une ouverture au



côté gauche, par laquelle il sortit. Lao-kun lui-même essaya, de son vivant, de persuader au peuple ce conte extravagant, fondé, à ce qu'on prétend, sur ce que le nombre de neuf, qu'il regardoit comme le plus parfait de tous les nombres, étant multiplié neuf fois, donne le nombre de quatre-vingt-un. La doctrine de ce sectaire étoit aussi absurde que sa naissance. Il prétendoit que Dieu avoit un corps; que l'ame étoit mortelle, & que l'homme devoit chercher dans la volupté son bonheur suprême. Cependant à ces dogmes insensés & pernicieux, il mêloit quelques opinions plus saines. Il reconnoissoit une Raison suprême, absolument dégagée de la matiere, qui avoit créé le ciel & la terre, & qui donnoit l'ame à toute la nature. Il disoit que cette Raison, qu'il appelloit *Tao*, avoit produit un; qu'un avoit produit deux, & que deux avoit produit toutes choses. Le P. le Comte, missionnaire à la Chine, a cru reconnoître dans cette sentence une idée imparfaite de la Trinité. Lao-kun traita fort raisonnablement quelques points de la morale. Sa doctrine, sur le mépris des richesses, sur la fuite des honneurs, &c. est digne d'un philosophe. Le desir de prolonger ses jours lui fit embrasser avec ardeur l'étude de la chymie. Il se rendit si habile dans cette science, qu'on prétend qu'il réussit à composer un élixir précieux, capable de garantir de la mort. Ses disciples interessés à soutenir l'honneur de leur chef, prirent sans doute tous les soins possibles pour cacher sa mort. Il est probable qu'ils firent accroire au peuple qu'il avoit disparu. Quoi qu'il en soit, on lui décerna les honneurs divins; & les grands & les peuples lui rendirent des hommages. Ses successeurs jouissent du titre de Grand-Mandarin, qui est attaché à leur qualité de Chefs de la secte de Lao-kun. Ils font leur séjour ordinaire dans un superbe palais, situé dans un bourg de la province de Kiang-si. Les disciples de Lao-kun s'étant adonnés à la chymie, à l'exemple de leur maître, & dans les mêmes espérances, répandirent le goût de cette science parmi les Chinois. Les grands-seigneurs & les femmes se laisserent sur-tout entêter d'un art qui sembloit leur promettre une vie éternelle. Ils joignirent même

aux opérations chymiques la magie & l'invocation des démons. Ces pratiques superstitieuses subsistent encore aujourd'hui parmi la plûpart des Mandarins. Les sectateurs de Lao-kun se donnent pour magiciens, & en imposent aux esprits foibles, par des tours extraordinaires. Les peuples se rendent en foule dans l'endroit où demeure le chef de cette secte. Ils le consultent sur ce qui doit leur arriver, & lui demandent des remédes à leurs maladies. L'imposteur leur vend bien cher des billets sur lesquels sont gravés certains caracteres magiques.

Pour prouver que la mort n'est pas une chose absolument naturelle à l'homme, les disciples de Lao-kun soutenoient qu'il y avoit dans les montagnes des hommes errants, qui avoient trouvé dans la vertu de quelque simple un reméde contre la mort. Ils ajoûtoient que ces hommes immortels avoient inventé des secrets pour se transporter, dans un moment, dans tous les lieux qu'il leur plaisoit, & même pour monter au ciel. Plusieurs empereurs ajoûterent foi à leurs mensonges; mais l'empereur Chingtsou, le troisieme de la dynastie des Song, fut celui qui adopta les erreurs de ces fourbes, avec le plus de simplicité. Ils avoient suspendu, la nuit, un de leurs livres à la principale porte de la ville où résidoit l'empereur, prétendant faire croire qu'il étoit tombé du ciel. Le foible empereur, séduit par ce prodige apparent, prit la peine d'aller à pied chercher ce livre mystérieux. Il l'emporta respectueusement dans son palais, & l'enferma dans un coffre d'or. Il n'y avoit, dans ce livre, que des caracteres magiques, & des formules pour invoquer les esprits de ténébres. Les sectateurs de Lao-kun rendent les honneurs divins aux démons, dont le nombre, selon leur systême, est prodigieux. Ils ont coûtume de leur sacrifier trois sortes d'animaux, un cochon, un poisson, & quelque volaille. Leurs sacrifices sont accompagnés d'attitudes grotesques, de contorsions effroyables, & sur-tout d'un bruit horrible de chaudrons & de tambours. Le peuple assiste avec beaucoup de dévotion à ces cérémonies dans lesquelles ces imposteurs prétendent lui faire voir des choses extraordinaires.

LARAIRES. Les Romains désignoient par ce nom les temples, oratoires, ou chapelles domestiques dédiés aux dieux Lares, & à tous les dieux particuliers de la famille ou de la maison.

LARARES : fêtes que les anciens célébroient en l'honneur des dieux Lares.

LARES. (*dieux*) C'est le nom général, que donnoient les anciens Romains aux dieux protecteurs des hommes & de la nature. Les empires, les provinces, les villes, les bourgs, les carrefours, les maisons, les chemins, les champs, les éléments, avoient chacun leurs Lares. Chaque famille & chaque homme avoit les siens; & ces Lares portoient le nom de la personne ou de la chose qu'ils étoient censés protéger. On disoit les *Lares d'Auguste*, comme les *Lares des grands chemins*, & *des carrefours*. On leur donnoit à tous le nom commun de *Præstites*, protecteurs. Les ames de ceux qui s'étoient distingués par leur vertu, qui avoient rendu des services signalés à la patrie, étoient regardées comme autant de dieux protecteurs. Les grands hommes de chaque famille étoient mis au nombre des Lares domestiques, & honorés comme tels. Mais on ne se bornoit pas à ces dieux nouveaux, qui n'étoient que de fantaisie, & l'on donnoit un rang parmi les Lares aux dieux les plus célébres & les plus connus. Au rapport de Macrobe, Janus étoit un des Lares des chemins. Diane, avoit la même qualité. Apollon étoit, ainsi que Mercure, un dieu protecteur des rues & des carrefours, &, par conséquent, au nombre des Lares. Ces divinités tutelaires étoient honorées d'un culte public & d'un culte particulier. Dans chaque maison, il y avoit une chapelle, appellée *Laraire*, qui étoit consacrée aux dieux Lares. Ils y étoient représentés sous la figure de petits marmousets, faits de différentes matieres plus ou moins riches, selon les facultés du maître du logis. Ils étoient ordinairement revêtus d'une peau de chien; &, auprès d'eux, étoit placé un gros chien, symbole de la vigilance & de la fidélité avec laquelle ils étoient supposés garder la maison. On avoit soin d'orner cet oratoire & de couronner de fleurs les petites statues. On suspendoit des lampes devant el-

les : on brûloit de l'encens, & l'on faisoit des libations de vin en leur honneur presque tous les jours. On n'oublioit pas aussi de leur présenter des mets qui étoient servis sur la table. En un mot, on faisoit dépendre le bonheur & la prospérité de la maison, du soin qu'on auroit d'honorer ces divinités. Voilà ce qui regarde le culte particulier : on ne leur rendoit pas moins d'honneurs en public. Il y avoit plusieurs fêtes instituées en leur honneur. Macrobe fait mention d'une de ces fêtes que l'on célébroit le 11 avant les calendes de Janvier, & qu'on appelloit *la fête des petites statues*. La plus célebre est celle que l'on célébroit dans les carrefours, & qu'on nommoit *compitalitienne*. Pendant cette fête, on suspendoit dans les rues de petites figures de cire ou de laine ; & l'on conjuroit les Lares de faire tomber toute leur colere sur ces vaines représentations. On leur immoloit ordinairement une truie. Mais, dans un temple qu'ils avoient à Rome dans le champ de Mars, on ne leur sacrifioit que des porcs. Ils étoient honorés dans ce temple, sous le nom de *Grundiles*, Grognants.

Malgré le respect que l'on portoit aux dieux Lares, quelques historiens nous apprennent que des parents désolés s'emportoient quelquefois contre eux, de la maniere la plus outrageante, lorsque la mort leur enlevoit un fils ou un parent chéri. Ils accusoient les Lares de négligence & d'ingratitude. Ils rejettoient sur eux la faute du sort & de la nature, & leur reprochoient jusqu'aux moindres honneurs qu'ils leur avoient rendus. On croit communément que le nom de *Lares* vient du mot toscan *Lars*, qui signifie *le prince du peuple*. Les Lares étoient aussi appellés PÉNATES. *Voyez* cet article.

LARVES. Les anciens poëtes appelloient ainsi les ames des méchants, qu'ils supposoient errer çà & là après leur mort, sous la forme de spectres hideux pour épouvanter les vivants. Le mot *larva* signifie proprement en latin un *masque*. La figure grotesque de ces masques, qui effrayoient les enfants, donna lieu aux poëtes d'appeller *larves* ces phantômes imaginaires, qui, selon leurs idées, troubloient le repos des hommes.

LAT. C'eſt le nom d'une idole adorée autrefois par les anciens Arabes, avant qu'ils euſſent embraſſé le Mahométiſme.

La même idole étoit l'objet du culte des Indiens dans la ville de Soumenat. La ſtatue du dieu Lat étoit haute de cinquante braſſes, & faite d'une ſeule pierre. Son temple étoit d'une magnificence preſqu'incroyable & ſoutenu par cinquante-ſix colomnes d'or maſſif. L'idole fut briſée & le temple détruit par Mahmoud, fils de Sébecteghin, qui s'étoit emparé de la ville de Soumenat, & vouloit y établir le Mahométiſme.

Les Mahométans penſent que le nom de *Lat* eſt corrompu de celui d'*Allah*, qui, dans leur langue, ſignifie *Dieu*.

LATÉRAN. Les anciens payens appelloient ainſi le dieu qui préſidoit au foyer, du mot latin *later*, qui ſignifie *brique*, parce que le foyer eſt compoſé de briques.

LATERE. (légat à) On donne ce nom aux légats que le pape envoie dans les cours étrangeres, parce qu'ils étoient choiſis entre ceux qui étoient auprès de leurs perſonnes & à leurs côtés. *Voyez* LÉGAT.

LATOBIUS. C'eſt le nom d'une divinité des anciens payens, & particulierement des Noriques, qui l'invoquoient pour la conſervation de la vie.

LATONE, déeſſe du paganiſme, fille de Cœus, Titan, & de Phœbé ſa ſœur, fut tendrement aimée de Jupiter, & porta bientôt des marques ſenſibles de l'amour de ce dieu. Junon s'en apperçut, & en reſſentit une ſi grande jalouſie, qu'elle n'oublia rien pour perdre ſa rivale. Elle conjura la Terre de ne pas permettre que Latone s'arrêtât dans aucun endroit pour faire ſes couches. La malheureuſe Latone erra long-temps ſur la terre, ſans pouvoir trouver une place. Neptune eut enfin pitié de ſon embarras. Si l'on étoit en droit de chercher de la raiſon dans les poëtes, on demanderoit pourquoi Jupiter, qu'Homere nous repréſente comme plus puiſſant que tous les dieux enſemble, abandonne ainſi ſa maîtreſſe enceinte au reſſentiment de ſa femme, & laiſſe à ſon frere Neptune le ſoin de la ſecourir? Quoi qu'il en

[illegible] Latone, l'isle de Dé-
[illegible] dans la mer, &,
[illegible] l'offrit comme un
[illegible] cette isle que
[illegible] Diane, à l'ombre d'un
[illegible] ce lieu solitaire,
[illegible] & mit ces enfans
[illegible] palmier. Le cour-
[illegible] dans l'isle de
[illegible] cette retraite, por-
[illegible] & de s'enfuir de
[illegible] dans les campa-
[illegible] grandes chaleurs de
[illegible] s'arrêta sur le
[illegible] des paysans,
[illegible], de lui permet-
[illegible] sa soif; mais
[illegible] cette grace... Eh!
[illegible] l'usage de cette
[illegible] n'a-t-elle pas voulu
[illegible] de la lumiere? Je
[illegible] qui me brule. Vous
[illegible] peut à peine
[illegible] aride reste
[illegible] mon bien
[illegible] voyez ces deux
[illegible] Ce discours pa-
[illegible] les paysans, ils
[illegible] Latone, & non-
[illegible] ne lui fut plus
[illegible] cette action de
[illegible] La déesse,
[illegible] grenouilles, ani-
[illegible] semblent
[illegible] vengea plus
[illegible] de raison, de
[illegible] nombreuse fa-
[illegible] d'autant de fil-
[illegible] La déesse outragée
[illegible] à Diane, qui percerent

à coups de fléches, l'un les garçons, l'autre les filles de Niobé. La mere désespérée se laissa tellement engourdir par la douleur, que tous ses membres se roidirent, & qu'elle devint un vrai rocher. Voilà tout ce que les poëtes racontent à-peu-près au sujet de Latone.

LATRIE. Les théologiens appellent ainsi le culte qui est dû à Dieu, à cause de ses perfections infinies.

LAUDES: seconde partie de l'Office du bréviaire, qui finit immédiatement Matines. Les Laudes étoient autrefois ce que nous appellons *Matines*: on les disoit au point du jour; c'étoit proprement l'Office du matin. Ce que nous nommons *Matines* s'appelloit *Nocturne*, & se récitoit pendant la nuit.

L'Office de Laudes est ainsi nommé, parce que les pseaumes qui le composent, sont particulierement des cantiques de louange.

LAURE. En Orient & en Egypte, on donnoit autrefois ce nom à des especes de villages composés de petites cellules séparées les unes des autres, & éparses çà & là, qui servoient d'habitation à des moines.

On appelloit aussi anciennement *Laure* une église paroissiale.

LAURÉA: divinité des anciens payens, dont on ne sçait que le nom.

LAURENTALES: fêtes que les Romains avoient coûtume de célébrer, tous les ans, le dixieme jour avant les calendes de Janvier, en l'honneur d'Acca Laurentia, femme du berger Faustulus, qui avoit trouvé les jeunes princes Rémus & Romulus exposés sur les bords du Tibre, & les avoit alaités.

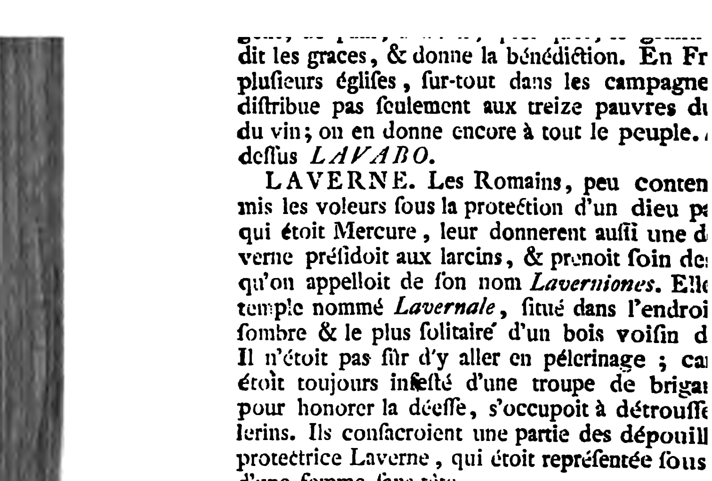
LAVABO: 1. partie de la Messe, entre l'Offertoire & la Préface, qui est ainsi appellée, parce que le prêtre se lave alors les mains, en récitant le Pseaume *Lavabo inter innocentes manus meas*: „ Je laverai mes mains avec les justes." On appelle aussi *Lavabo* le linge avec lequel le prêtre s'essuie les mains, & le carton placé au côté droit de l'autel, sur lequel est imprimé le Pseaume *Lavabo*.

2. Voici quelle est chez les Grecs la cérémonie du *Lavabo*. L'archevêque, revêtu d'une robe violette,

se rend à l'église, accompagné de douze papas ou prêtres des plus anciens. L'heure marquée pour la cérémonie, les douze prêtres, qui sont choisis pour représenter les douze apôtres, se rangent par ordre, revêtus chacun d'une robe de couleur différente. Un d'eux, le plus vénérable par son âge, représente S. Pierre; & se place le premier à droite. Il y a aussi un de ces prêtres choisi pour représenter Judas. Il a communément une barbe rousse, selon le préjugé vulgaire, qui attribue à Judas une barbe de cette couleur. Le prélat, ceint d'une serviette, & tenant en main un bassin plein d'eau, représente Jésus-Christ. Il se met en devoir de laver les pieds à ses apôtres, & commence par S. Pierre. Celui-ci, confus de voir son maître humilié devant lui, s'écrie: „Seigneur vous ne me laverez point les pieds." Mais le prélat le rend plus docile par ces paroles: „Si „je ne vous lave, vous n'aurez point de part avec „moi." Lorsque le tour de celui qui représente Judas est arrivé, le prélat demeure quelque temps immobile devant lui, comme pour lui donner le temps de se repentir du dessein parricide qu'il a formé; mais enfin il passe outre, & achève la cérémonie.

LAVEMENT DES PIEDS. Cette cérémonie se fait chez les catholiques, le Jeudi saint. Les papes & les rois ne dédaignent pas d'en faire les fonctions: voici comme nos auteurs modernes nous rapportent qu'elle se fait à Rome. „ Le pape & les cardinaux s'étant rendus à la salle ducale, où se fait la cérémonie de laver les pieds, les cardinaux-diacres assistants mettent à Sa Sainteté l'étole violette, la chape rouge, la mitre simple. Toutes les Eminences comparoissent en chapes violettes. Sa Sainteté met dans l'encensoir trois cuillers pleines d'encens, & bénit le cardinal-diacre qui doit chanter l'Evangile *Ante diem festum Paschæ*, tiré du chapitre 13 de l'Evangile selon S. Jean. Après que tout cela est chanté, un sous-diacre apostolique vient donner à baiser le livre de l'Evangile au pape; & le cardinal-diacre lui présente trois fois le parfum de son encensoir. Ensuite un chœur de musiciens entonne le verset qui commence par ces paroles: *Mandatum novum do vobis;*

„ Je vous donne un nouveau commandement. " Le pape, entendant chanter ces paroles, ôte sa chape, &, prenant un tablier, lave les pieds à treize pauvres prêtres étrangers, qui sont assis sur un banc élevé, & vêtus d'un habit de camelot blanc avec une espece de capuchon qui leur vient jusqu'à la moitié du bras. On dit, à la cour du pape, que c'est-là un habit à l'apostolique. Ces prêtres ont la jambe droite nue & bien savonnée, avant que de la venir présenter découverte : c'est celle-là que le pape leur lave; après quoi, il leur fait donner par son thrésorier à chacun deux médailles, l'une d'or & l'autre d'argent, qui pesent une once la piéce, & le majordome leur donne une serviette avec laquelle le doyen des cardinaux, ou un des plus anciens évêques du collége apostolique, leur essuie les pieds. Ensuite le pape retourne à sa chaire; ôte son tablier; se lave les mains dans l'eau qui lui est versée par le plus noble laïque de la compagnie, & se les essuie avec la serviette que lui présente le premier cardinal-évêque. Cela étant fait, le pape reprend sa chape & sa mitre; puis dit l'Oraison dominicale, & plusieurs autres priéres en latin. Quand elles sont finies, il s'en va à la chambre du lit des parements, sur lequel ayant mis tous ses habits pontificaux, il se retire dans son appartement où les cardinaux l'accompagnent. Les treize prêtres, qui ont eu les pieds lavés, & auxquels on donne, ce jour-là, le nom d'*Apôtres*, sont, une heure après, conduits dans une belle chambre du Vatican. On donne à ces treize prêtres un dîner très-magnifique dans cette sale. Le pape s'y trouve, lorsqu'ils s'asseyent à table, & leur présente à chacun le premier plat, &, quelque temps après, leur verse le premier verre de vin, en leur parlant familierement sur diverses matieres, à l'occasion desquelles il leur accorde plusieurs grands priviléges; après quoi, il se retire. Le prédicateur ordinaire du pape commence alors à faire un sermon dans la même sale, pendant que ces treize prêtres achevent de dîner. Au défaut du pape, le cardinal-doyen fait, en présence de tout le clergé apostolique, la fonction de laver les pieds aux treize prêtres. La cérémonie finit par un beau festin que le


dit les graces, & donne la bénédiction. En Fr
plusieurs églises, sur-tout dans les campagne
distribue pas seulement aux treize pauvres di
du vin; on en donne encore à tout le peuple.
dessus *LAVABO.*

LAVERNE. Les Romains, peu conten
mis les voleurs sous la protection d'un dieu pa
qui étoit Mercure, leur donnerent aussi une d
verne présidoit aux larcins, & prenoit soin de
qu'on appelloit de son nom *Laverniones.* Elle
temple nommé *Lavernale*, situé dans l'endroi
sombre & le plus solitaire d'un bois voisin d
Il n'étoit pas sûr d'y aller en pélerinage ; ca
étoit toujours infesté d'une troupe de brigan
pour honorer la déesse, s'occupoit à détrousse
lerins. Ils consacroient une partie des dépouill
protectrice Laverne, qui étoit représentée sous
d'une femme sans tête.

Horace parle de cette divinité dans une de
tres. Il introduit un scelerat qui prie la déesse
& voici sa priere : „ O belle Laverne ! accord
„ don de pouvoir tromper les hommes , de
„ juste & saint à leurs yeux ; cache mes crimes
„ ténebres : envelope mes fourberies d'un nuag

LAXIMI. Les Indiens donnent ce nom à l
de Vistnou, un de leurs principaux dieux. Ils di

col ou au bras, comme un préservatif assuré contre toutes sortes d'accidents.

LAZARE. (*ordre de S.*) Cet ordre militaire fut institué dans le temps des croisades. Les chevaliers s'engageoient à loger les pélerins qui venoient à la Terre-sainte; à leur servir de guides, & à les défendre contre les insultes des Mahométans. Tant que les Chrétiens conserverent leur établissement dans la Terre-sainte, cet ordre fut très-florissant. Les papes & les princes le comblerent à l'envi de priviléges & de présents; mais la décadence des Chrétiens en Orient entraîna celle des chevaliers de S. Lazare. Leurs services devenant inutiles, on commença à les mépriser. Le roi Louis VII, dit *le Jeune*, leur accorda pour résidence, en 1154, la terre de Boigni. Les chevaliers de Malte firent, dans la suite, de vains efforts pour obtenir que cet ordre fût supprimé & réuni au leur. Les chevaliers de S. Lazare, quoique peu considérés, subsisterent toujours. Ils parurent se relever sous le regne de Henri IV, par les soins de Philibert Nérestan, qui fut nommé grand-maître de l'ordre, en 1608; mais ce ne fut que sous Louis XIV qu'ils acheverent de recouvrer leur ancien lustre. Les chevaliers de S. Lazare ont la liberté de se marier, & peuvent avoir des pensions sur des bénéfices consistoriaux. Ils portent la croix de l'ordre attachée à un ruban de couleur amarantae. En 1757, Louis XV nomma grand-maître de S. Lazare Mgr. le duc de Berri, fils de France; &, en attendant que ce prince eût l'âge nécessaire pour gouverner l'ordre par lui-même, il en confia l'administration au comte de S. Florentin. Le roi fit aussi, la même année, de nouveaux réglements, dont les principaux étoient qu'aucun chevalier ne seroit admis dans l'ordre, qu'après avoir fait preuve de la Religion Catholique, & de quatre degrés de noblesse paternelle, que le nombre des chevaliers seroit fixé à cent; qu'on n'en recevroit aucun qui n'eût l'âge de trente, ou au moins de vingt-cinq ans accomplis.

LÉBITON: tunique de lin sans manches, dont se revêtoient autrefois les solitaires de l'Egypte & de la Thébaïde. On l'appelloit autrement *collobe*.

LECANOMANTIE : sorte de divination autre-[illegible] usage chez les payens ; voici en quoi elle con-[illegible]. On remplissoit un bassin d'eau ; & l'on y mettoit [illegible] des pierres précieuses, des lames d'or & d'ar-gent gravées de certains caracteres. On offroit le tout aux [illegible], en leur demandant ce qu'on vouloit sça-[illegible]. Les démons faisoient entendre leur réponse par le [illegible] d'une voix basse qui paroissoit sortir du fond [illegible], & qui étoit à-peu-près semblable au sifflement [illegible].

[illegible]ON. On donne ce nom à des extraits de la [illegible] SS. Peres, ou de l'histoire d'un Saint, que [illegible] a coutume de lire à chaque nocturne de l'Office de [illegible].

[illegible]CTEUR : le second des quatre ordres mineurs. [illegible] en conférant cet ordre, fait toucher à l'or-[illegible] le livre des saintes Ecritures, en lui disant : « Recevez ce Livre, & ne manquez pas de lire aux [illegible] parole de Dieu ; car, si vous vous acquit-[illegible]ement de ce ministere, vous aurez part avec [illegible] au commencement, administré avec [illegible] divine parole. » Les lecteurs étoient autre-[illegible] de lire dans l'église les saintes Ecritures, les Actes des martyrs, les Homélies des Peres, & les [illegible] évêques écrivoient aux Eglises ; de chan-[illegible] le pain & les fruits nouveaux. [illegible] soin d'instruire les catéchu-[illegible] des fideles.

[illegible], dans l'église Grecque, est un officier [illegible] l'écriture au peuple les jours de [illegible]. L'office de lecteur est le premier degré [illegible]. Il a une ordination parti-[illegible] les cérémonies. Celui qui doit être [illegible] devant le prélat ordinant, re-[illegible] ou de moine, selon son état. [illegible] trois signes de croix ; [illegible] la tonsure cléricale. Il reçoit [illegible] appellée [illegible] signes de croix sur la [illegible] des mains & d'une

priere. Il finit par lui mettre en main le Livre des saintes Ecritures, dans lequel le nouveau lecteur lit quelques versets.

LECTICAIRE : titre d'office dans l'Église Grèque. Les fonctions des lecticaires consistoient à emporter les corps de ceux qui étoient morts, afin de les enterrer. La voiture sur laquelle ils les transportoient étoit appellée en latin *lectica*, d'où ils ont pris leur nom.

LECTIONNAIRE. C'est le nom que l'on donne au Livre qui contient les leçons qu'on a coûtume de lire à l'Office.

LECTISTERNE : cérémonie religieuse, que les Romains avoient coûtume de pratiquer dans les grandes solemnités, ou dans les temps de calamités publiques. On dressoit, dans les temples, des lits magnifiques sur lesquels on étendoit les statues des dieux. On appuyoit leurs têtes sur des coussins; & là, on leur présentoit les mets les plus exquis. Dans toute la ville, les maisons étoient ouvertes à tous venants. Il y avoit par-tout des tables dressées & couvertes de toutes sortes de mets. Toute personne y étoit admise & bien traitée. Tous les ennemis oublioient alors leurs querelles, & se réconcilioient. L'on mettoit tous les prisonniers en liberté. Ce fut l'an 335 de la fondation de Rome, que le premier lectisterne fut pratiqué dans cette ville par l'ordre des Décemvirs.

LECTURE DES LIVRES SAINTS. Les Parsis ou Guèbres observent, en lisant leurs livres sacrés, une certaine cadence, ou modulation, qu'ils paroissent avoir imitée des Juifs.

2. Les insulaires de Formose, en Asie, ont des assemblées où l'on lit à haute voix les livres qui contiennent les pratiques de leur religion. Pendant cette lecture, ils ont un genou en terre, & tiennent le bras droit élevé vers le ciel.

LÉGAT. Ce titre se donne aux prélats envoyés par le pape pour présider en sa place aux conciles généraux ; aux vicaires apostoliques perpétuels, établis dans les royaumes : tels étoient en France les archevê-

ques d'Arles & de Reims, qui se qualifient encore de Légats nés du saint Siége. On nomme aussi *légats*, des vicaires apostoliques délégués pour assembler des synodes en divers pays, & pour y réformer la discipline. Les gouverneurs des provinces de l'Etat ecclésiastique sont aussi des légats. Enfin les ambassadeurs extraordinaires, que Sa Sainteté envoie dans les cours étrangeres, portent le titre de Légats *à latere*. (*Voyez* LATERE.) Ces légats ont une certaine jurisdiction dans les lieux de leur légation ; mais elle est bien restreinte en France. *Voyez* LIBERTÉS DE L'EGLISE GALLICANE.

LÉGENDE. On donnoit anciennement ce nom à un livre d'Eglise, qui contenoit les leçons que l'on devoit lire pendant l'office divin. On a aussi appellé *légendes* les Vies des saints & des martyrs.

Légende dorée. C'est une compilation des Vies des saints, faite par Jacques Varase ou de Voragine.

LÉHÉRENNE : nom d'une fausse divinité du paganisme, dont l'histoire ne nous apprend ni le culte ni les attributs.

LÉMURES. Les Romains appelloient ainsi les ombres & les phantômes des morts, qu'ils s'imaginoient errer, pendant la nuit, pour effrayer & tourmenter les vivants. Pour les appaiser ou pour les chasser, ils avoient institué des fêtes nommées *Lémuries*.

LÉMURIES : fêtes que les Romains avoient coutume de célébrer, le neuvieme jour de Mai, en l'honneur de ces prétendus spectres & phantômes qu'ils appelloient *Lémures*. La nuit étoit le temps destiné à cette fête, parce que les Lémures étoient supposés ne paroître que pendant la nuit. On ne les célébroit point dans les temples, qui étoient alors fermés, mais dans les maisons particulieres, parce que le but de la fête étoit d'obtenir que les Lémures ne troublassent point le repos des maisons. Pour cet effet, chacun offroit chez soi des sacrifices à ces phantômes nocturnes. Vers l'heure de minuit, le maître de la maison jettoit des féves dans le feu qui brûloit sur l'autel ; persuadé que la fumée, qui en sortoit, étoit efficace pour chasser les mauvais génies. Il faisoit ensuite un geste de la main,

comme pour repousser quelqu'un; après quoi, il se lavoit les mains dans de l'eau de fontaine, & prenoit des féves qu'il mettoit d'abord dans sa bouche; puis il les jettoit derriere lui en disant : „ Je me délivre par „ ces féves moi & les miens." La cérémonie finissoit par un grand tintamarre de poëles, de chaudrons & de tous les instruments de cuisine sur lesquels tous les gens de la maison frapoient, en criant aux Lémures de s'en aller & de laisser la maison en paix.

Quelques Mythologistes attribuent à Romulus l'institution des Lémuries. Ils prétendent que, pour se délivrer de l'ombre importune de son frere Rémus, qui venoit, chaque nuit, lui reprocher son crime, il institua une fête, qu'il nomma d'abord *Remuria*, & qui, par corruption fut, dans la suite, appellée *Lemuria*.

LÉONISTES. On appella ainsi autrefois, en Allemagne, certains hérétiques connus, en France, sous le nom de *Pauvres de Lyon*.

LÉONTIQUES : sacrifices que les Perses offroient autrefois au soleil. Ils furent ainsi nommés, parce que le soleil étoit représenté chez eux avec une tête de lion, environnée de rayons. On les appelloit aussi *Mithriaques* de *Mithra*, nom du soleil, chez les Perses. Les prêtres qui offroient les sacrifices appellés *Léontiques*, étoient nommés *lions*.

LERNÉES : fêtes instituées par un certain Philammon, que les habitants d'Argos célébroient à Lerne, en l'honneur de Bacchus, de Proserpine & de Cérés.

LÉTHÉ. C'est le nom que donnent les anciens poëtes à l'un des fleuves des enfers, appellé autrement *le fleuve d'oubli*, parce que ceux qui buvoient de ses eaux perdoient tout-à-coup la mémoire de ce qu'ils avoient vu & connu. Ce qui a pu faire imaginer que le Léthé étoit un fleuve des enfers, c'est qu'il y avoit en Afrique un fleuve de même nom, qui, dans son cours, rencontroit un gouffre, où il se précipitoit, & couloit ensuite sous la terre l'espace de quelques milles. Quant à la propriété qu'on lui attribuoit, il en faut rapporter l'origine à la signification d'un mot grec, qui veut dire *oubli*.

LETTRÉS : (*secte des*) la plus noble & la plus

distinguée des sectes des Chinois, dont Confucius est regardé comme le fondateur, ou du moins comme le restaurateur. On prétend que cette secte adore un Être suprême, éternel & tout-puissant, sous le nom de *Chang-ti*, qui signifie *Roi d'en-haut*, ou *Maître du Ciel*; mais leur conduite fait voir que cet Être suprême n'est pas la seule divinité qu'ils reconnoissent, puisqu'ils rendent les honneurs divins aux ames de leurs ancêtres, & font des sacrifices aux génies tutelaires. Une accusation plus grave, intentée contr'eux, est celle d'Athéïsme. Plusieurs veulent que, par ce nom de *Chang-ti*, ou de *Maître du Ciel*, ils n'entendent en effet que le ciel même matériel & visible. Quoiqu'ils aient souvent déclaré que leurs hommages s'adressoient à cet Esprit supérieur qui regne dans le ciel, on a toujours soupçonné quelques équivoques dans leur doctrine. Mais, lorsqu'on examine de près la chose, on est plus porté à les croire idolâtres qu'Athées. Cependant il y a quelques sectateurs de Confucius, qui se distinguent des autres par des opinions qui pourroient, avec assez de raison, les faire regarder comme Athées, si l'obscurité impénétrable de leur systême permettoit de porter un jugement certain. „ Ces „ nouveaux philosophes, dit le P. le Gobien, ne „ reconnoissent dans la nature que la nature même, „ qu'ils définissent le Principe du Mouvement & du „ Repos. Ils disent que c'est la raison par excellence, „ qui produit l'ordre dans les différentes parties de l'u- „ nivers, & qui cause tous les changements qu'on y re- „ marque. Ils ajoûtent que, si nous considérons le monde „ comme un grand édifice où les hommes & les ani- „ maux sont placés, la nature en est le sommet & le „ faîte, pour nous faire comprendre qu'il n'y a rien de „ plus élevé, & que, comme le faîte assemble & „ soutient toutes les parties qui composent le toit d'un „ bâtiment, de même la nature unit ensemble & con- „ serve toutes les parties de cet univers. Ils distinguent „ (continue le P. le Gobien) la matiere en deux espe- „ ces. L'une est parfaite, subtile, agissante, c'est-à-dire, „ dans un mouvement continuel; l'autre est grossiere, „ imparfaite & en repos. L'une & l'autre est, selon

„ eux, éternelle, incréée, infiniment étendue, &, en „ quelque maniere, toute-puissante, quoique sans discernement & sans liberté. Du mêlange de ces deux „ matieres naissent cinq éléments qui, par leur union „ & leur température, font la nature particuliere & la „ différence de tous les corps. De-là viennent les vicissitudes continuelles des parties de l'univers, le „ mouvement des astres, le repos de la terre, la fécondité ou la stérilité des campagnes. Ils ajoûtent „ que cette matiere, toujours occupée au gouvernement de l'univers, est néanmoins aveugle dans ses „ actions les plus réglées, qui n'ont d'autre fin que „ celle que nous leur donnons, & qui, par conséquent, ne sont utiles qu'autant que nous sçavons en „ faire un bon usage." Ce systême fut adopté, vers le commencement du quinzieme siécle, par une nouvelle secte qu'on peut regarder comme une réforme de la secte des Lettrés, & qui devint la secte dominante de la Cour, des Mandarins, & des Sçavants. Voici quelle en fut l'origine.

L'empereur Yong-lo, qui regnoit alors, voyant que les sectes de Lao-kun & de Fo avoient, depuis plusieurs siécles, introduit dans l'Empire un nombre prodigieux d'idolâtries & de superstitions grossieres, donna ordre à quarante-deux docteurs choisis entre les plus habiles, de faire un extrait des plus saines maximes répandues dans les anciens auteurs, & d'en former un corps de religion & de doctrine. Ces docteurs, dans l'exécution de cet ouvrage, s'attacherent moins à remplir les bonnes intentions de l'empereur, qu'à trouver dans les auteurs anciens de quoi justifier les préjugés dont ils étoient déja imbus. Ils donnerent des sens détournés aux plus saines maximes, &, par des interprétations forcées, parvinrent à les défigurer. Ils parlerent des perfections du Dieu suprême, en apparence comme les anciens; mais en effet ils insinuerent, avec beaucoup d'art, que ce Dieu n'étoit pas un être, qui eût une existence particuliere; qu'il n'étoit pas distingué de la nature même; que c'étoit un principe de vie & d'activité, qui, par une vertu naturelle, produisoit, dispo-

[illegible] parties de l'univers. Ils se [illegible], en débitant [illegible], ou *Empereur* [illegible] dans la matiere, [illegible] changements nécessaires, & [illegible] qualités que les anciens [illegible] reconnues dans l'Être [illegible] plus goûtée que ne l'avoit [illegible] qui ne subsistoit plus alors [illegible] disciples. Elle étoit surtout [illegible] naturellement orgueilleux, [illegible] qui les attiroit le moins [illegible] nouvelles opinions, qu'un [illegible], & ne manquerent pas d'adopter [illegible] spéculations qui sembloient les [illegible] de religion. Ils aimerent mieux [illegible] & même, pour se justifier de [illegible], ils envelopperent leurs dogmes [illegible] & de mysteres, que les plus clairvoyants [illegible]. Il seroit ennuyeux & inutile [illegible] Lettres de la Chine sont véritablement [illegible]. Si quelque chose peut les disculper [illegible] semble que ce sont les honneurs [illegible] rendent aux ames de leurs ancêtres, [illegible], qui sont, à proprement parler [illegible], quoiqu'ils prétendent ne [illegible] politiques. Quoi qu'il en [illegible] protégea cette nouvelle secte de Lettrés [illegible] prit même la résolution de [illegible] autres sectes; mais on lui représenta qu'il [illegible] les idées dont il étoit [illegible] & que le nombre des idolatres étoit trop grand [illegible] d'exterminer entiérement [illegible] se borna seulement à condamner [illegible] autres sectes comme des hérésies; vaine cérémonie qui se pratique encore tous les ans à Peking, sans que le peuple en témoigne moins de fureur pour ses [illegible].

Cette secte [illegible] à la Chine, est aussi très-répandue dans le Tonquin. On remarque cependant quel-

que différence entre les opinions des Lettrés Tonquinois & celles des Lettrés Chinois. Les premiers pensent qu'il y a dans les hommes & les animaux une matiere subtile, qui s'évanouit & se perd dans les airs, lorsque la mort dissout les différentes parties du corps. Ils mettent au nombre des éléments les bois & les métaux, & n'y comprennent point l'air. Ils rendent les honneurs divins aux sept planettes & aux cinq éléments qu'ils admettent. Ils ont quatre dieux principaux, qu'ils adorent, mais dont on ne nous apprend ni les noms ni les fonctions. Tavernier dit que les femmes de cette secte sont fort dévotes à une certaine déesse nommée *Satibana*. En général, les voyageurs & les relations ont si fort embrouillé la doctrine de ces Lettrés, qu'il est difficile de dire sur ce sujet rien de clair & de certain. Cette secte est, comme à la Chine, dominante à la cour & parmi les grands.

LEVANE : divinité du paganisme. Pour comprendre quel étoit son emploi, il faut sçavoir que, chez les anciens, aussi-tôt qu'un enfant étoit né, la sage-femme le mettoit à terre. Si le pere avoit dessein de se charger de son éducation, il levoit l'enfant de terre, & le prenoit entre ses bras; sinon on exposoit l'enfant : or Levane présidoit à l'action du pere qui levoit l'enfant de terre.

LÉVIATHAN. C'est le nom d'un monstre marin, ou d'un grand poisson, dont il est fait mention dans l'Écriture, au livre 40 de Job. Plusieurs pensent qu'il est employé allégoriquement pour désigner le démon.

LÉVITES : ministres employés au service des autels, chez les Juifs. Ils étoient appellés *Lévites*, parce qu'ils étoient de la tribu de Lévi, que Dieu avoit choisie entre toutes les autres pour les fonctions du sacerdoce. Il avoit particulierement distingué dans cette tribu la famille d'Aaron ; & c'étoit dans cette famille que l'on choisissoit le grand sacrificateur & les prêtres. Les autres familles étoient destinées au simple emploi de Lévite, & ne pouvoient exercer que les offices subalternes. Moïse dit que Dieu prit les Lévites à la place

[illegible] lui être confa-
[illegible] qu'on rachetât.
[illegible] les arrofoit avec
[illegible] cendres de la vache
[illegible] leur rafoit tout
[illegible] : enfuite le peu-
[illegible] & mettoit
[illegible] pratiquoit à l'égard
[illegible] Lors de la pre-
[illegible] les prit les uns
[illegible] leur faifant faire
[illegible] vers les quatre parties
[illegible] lorfqu'on offroit
[illegible] Moïfe ne
[illegible] Ils étoient
[illegible] Ils étoient par-
[illegible] les étoient
[illegible]

nies de la Religion Judaïque, des différentes sortes de sacrifices, de la distinction entre les animaux purs & impurs, des diverses fêtes, de l'année jubilaire. On y trouve l'histoire de ce qui est arrivé au peuple de Dieu pendant l'espace d'un mois & demi.

LÉVITIQUES : sorte d'hérétiques, qui suivoient les erreurs des Gnostiques & des Nicolaïtes.

LIBANOMANTIE : sorte de divination en usage chez les anciens payens, qui se pratiquoit par l'inspection de l'encens que l'on brûloit à l'honneur des dieux.

LIBATION : 1. cérémonie religieuse, pratiquée autrefois chez les anciens payens, non-seulement dans les sacrifices, mais en plusieurs autres circonstances, & dans toutes les occasions où l'on croyoit avoir besoin du secours des dieux. Cette cérémonie consistoit à épancher, en l'honneur des dieux, du vin, du lait ou quelqu'autre liqueur, après en avoir goûté. Les coupes dont on se servoit pour les libations étoient ordinairement couronnées de fleurs.

2. Les Mingréliens & les Georgiens, Chrétiens schismatiques du Levant, ne commencent jamais leur repas, qu'ils n'aient fait sur la table une libation de vin. Cette libation est accompagnée d'une priere à Dieu & d'une salutation réciproque entre tous les convives.

3. Les Jekutzes, peuples de la Sibérie, ont coûtume de célébrer, chaque printemps, une fête dont la principale cérémonie consiste à répandre la liqueur dont ils boivent ordinairement sur un grand feu, qu'ils allument exprès, & qu'ils ont grand soin de ne pas laisser éteindre pendant tout le temps de la fête. Ils observent aussi de ne point boire pendant cette solemnité.

4. Les habitants de Jedso, pays voisin du Japon, sont grands buveurs; &, comme leur pays est froid, ils ont coûtume de se rassembler pour boire auprès du feu. On rapporte qu'en buvant, ils jettent, en divers endroits du feu, quelques gouttes de la liqueur qu'ils boivent. Cette espece de libation est presque la seule marque apparente de religion que l'on connoisse de ces peuples. Il est vrai que les relations que nous avons de ce pays, n'ont été composées que par des matelots Hollandois,

plus attentifs aux objets de leur commerce, qu'aux coûtumes religieuſes des peuples.

LIBELLATIQUES. On appelloit ainſi, dans la primitive Egliſe, les lâches Chrétiens, qui, dans les temps de perſécution, employoient auprès des magiſtrats l'argent ou la faveur pour obtenir des billets, qui atteſtaſſent qu'ils avoient obéi aux ordres de l'empereur & ſacrifié aux idoles. Ces billets étoient appellés *libelli*; c'eſt pourquoi l'on nommoit *libellatiques* ceux qui en faiſoient uſage. Quoiqu'ils n'euſſent pas renoncé publiquement à la Foi, on les regardoit cependant comme des apoſtats, parce qu'en prenant de tels billets, ils s'avouoient tacitement idolâtres; & lorſqu'ils vouloient rentrer dans le ſein de l'Egliſe, on ne les y recevoit qu'après une longue & rigoureuſe pénitence.

LIBENTINE : divinité des anciens Romains, qui préſidoit aux plaiſirs, & qui, ſelon Scaliger & Lambin, n'étoit pas diſtinguée de Vénus. Son nom eſt dérivé du latin *libet* ou *lubet*, qui ſignifie *il plaît*, *il eſt agréable*.

LIBER : ſurnom que les anciens donnoient à Bacchus, parce que le vin délivre l'eſprit de ſoucis & d'inquiétudes.

LIBERALES : fetes que l'on avoit coûtume de célébrer en l'honneur de Bacchus ſurnommé *Liber*.

LIBERTÉ : divinité adorée autrefois chez les Grecs & chez les Romains. Ces derniers lui avoient bâti un temple dans leur ville; & l'on peut dire que, juſqu'au temps d'Auguſte, elle fut pour eux la plus chére de toutes les divinités. Elle étoit repréſentée ſous la figure d'une femme revêtue d'une robe blanche, avec un ſceptre dans la main droite, un bonnet dans la gauche. Auprès d'elle étoit un chat, avec un joug rompu.

LIBERTÉS DE L'EGLISE GALLICANE. Les anciens canons, qui compoſoient autrefois le droit eccléſiaſtique, les réglements faits dans les conciles françois, & adoptés par la nation, forment ce qu'on appelle *les libertés de l'Egliſe Gallicane*; libertés qui ne conſiſtent pas dans des priviléges ni des exemptions, mais dans le droit commun à toutes les Egliſes. Ce

droit, éteint & presqu'aboli dans la plûpart des Eglises du monde chrétien, par la fourberie de l'auteur des fausses décrétales & par l'ambition des papes, se conserve dans toute sa pureté dans l'Eglise Gallicane, qui s'est toujours opposée courageusement aux abus que Rome a voulu introduire. Les libertés de l'Eglise Gallicane sont fondées sur un principe incontestable, qui est que le ministere ecclésiastique est purement spirituel; que l'Eglise n'a point de jurisdiction coactive; que son autorité ne s'étend que sur les ames, & que Jesus-Christ n'a communiqué aux apôtres que le pouvoir de remettre ou de retenir les péchés, d'instruire, de baptiser, & non celui de contraindre & de punir ceux qui ne voudroient pas les écouter. D'après cette idée, l'Eglise Gallicane restreint, 1° dans de justes bornes l'autorité que les papes ont voulu s'attribuer. 2° Elle régle les droits des évêques, & 3° marque jusqu'où s'étend le pouvoir des princes séculiers dans les choses qui concernent la religion. Nous allons donner une exposition abbrégée de ses maximes sur ces trois articles importants.

1° Le pape est, sans contredit, le premier des évêques de toute l'Eglise en dignité & en jurisdiction. Il tient cette distinction de Jesus-Christ. Elle est donc de droit divin; mais l'exercice de son pouvoir doit être réglé par les canons des conciles généraux, auxquels il est soumis. Il est le premier fondement, mais non pas le seul de l'Eglise. Jacques & Jean, & même tous les apôtres, dont les évêques sont successeurs, sont aussi appellés, par S. Paul, *les colomnes & les fondements de l'Eglise*. Le régime de l'Eglise n'est donc pas purement monarchique; mais il est temperé par l'aristocratie; car Pierre est le seul à qui Jesus-Christ ait dit en particulier : „ Vous êtes Pierre, & sur cette „ pierre je bâtirai mon Eglise. Paissez mes agneaux; „ paissez mes brebis. Tout ce que vous aurez lié sur „ la terre sera lié dans le ciel, &c... Je vous donnerai „ les clefs du royaume des cieux." En même temps il prêchoit à tous l'humilité & l'abbaissement volontaire. Il disoit que celui d'entr'eux qui voudroit être le premier, seroit le dernier de tous. Ce sont eux qui jugent,

qui décident, & jamais Pierre ſeul. Il exécute lui-même les ordres du collége apoſtolique.

Le pape ne peut donc pas être appellé *l'évêque universel*, dans le ſens qu'il peut juger de la foi & de la diſcipline, d'une maniere irrévocable, comme le prétendent les Ultramontains. On rejette les décrets des papes, où ſe trouvent inſérés les mots, *de motu proprio*, „ de notre propre mouvement ;" & ceux-cy : *Mandamus ac præcipimus omnibus archiepiſcopis & epiſcopis*; „ Nous mandons & commandons à tous les archevêques, „ & évêques, &c." Le pape ne peut ſouſtraire perſonne à l'autorité des Ordinaires; &, ſi l'on a laiſſé ſubſiſter les exemptions des religieux mendiants, c'eſt qu'on a préſumé qu'elles étoient faites du conſentement des évêques & du roi. Ces exemptions furent même abolies par l'ordonnance d'Orléans, en 1560, à l'exception de celles des chefs d'ordres ; mais cette ordonnance n'a point été exécutée. On ne ſouffre point que le pape juge à Rome aucune cauſe qui intereſſe les François, pas même celles qui concercernent les réguliers exempts. On nomme, à cet effet, des juges François qui les décident ſur les lieux. Le droit d'unir les bénéfices n'appartient point au pape : du moins il ne peut l'exercer ſans le conſentement du roi & des titulaires.

On a toujours cru, en France, que l'autorité du concile étoit ſupérieure à celle du pape. Les papes l'ont crû eux-mêmes pendant pluſieurs ſiécles, & l'Hiſtoire eccléſiaſtique nous offre une infinité d'exemples de papes qui demandent la convocation d'un concile, pour terminer des affaires qu'ils reconnoiſſent n'être point de leur compétence. Le pape Jules I renvoie au concile le jugement de ſaint Athanaſe. Libere demande à l'empereur Conſtance, qu'il faſſe raſſembler un concile pour terminer les troubles de l'Arianiſme. Innocent I déclare qu'un concile eſt néceſſaire pour juger la cauſe de ſaint Chryſoſtome, &c. Les conciles ont ſouvent demandé compte aux papes de l'uſage de leur autorité ; ils les ont cités à leur tribunal. Simmaque fut jugé dans un concile d'Italie ; & renvoyé abſous. Le ſixieme concile général condamna Honorius, comme favoriſant l'héré-

fie. Un concile de Rome dépofa Jean XII. Ce ne fut que vers le temps du concile de Pife que les papes commencerent à prétendre qu'ils étoient fupérieurs au concile. Cette prétention fut folemnellement condamnée dans le concile de Conftance, en 1414. Il fut déclaré, dans la quatrieme feffion, que toute perfonne, de quelqu'état & dignité qu'elle fût, étoit tenue d'obéir au concile, en ce qui concernoit la foi, l'extirpation du fchifme, & la réformation générale de l'Eglife de Dieu, dans le chef & dans les membres. Le même concile dépofa Jean XXIII, qui fe foumit à ce jugement. Le concile de Bafle, quelques années après, confirma les décrets de celui de Conftance, touchant la fupériorité du concile, & procéda contre le pape Eugene IV, qui vouloit le diffoudre ou du moins le transférer. Ces deux conciles font œcuméniques. Il s'enfuit qu'on peut légitimement appeller au concile des jugements rendus par le pape, à moins que l'Eglife difperfée ne les approuve. Les conciles de Conftance & de Bafle femblent reftreindre les cas où l'on peut appeller au concile, à tout ce qui concerne la foi & la réformation de l'Eglife, & ce qui peut produire un fchifme. Le pape eft obligé de fe conformer aux canons faits par les conciles généraux. Les régles, difoit Céleftin I, doivent nous dominer; & nous ne devons point dominer les régles. Les papes promettoient autrefois folemnellement, dans la cérémonie de leur inthrônifation, d'avoir pour les conciles généraux le même refpect que pour les faints Evangiles, & de ne jamais déroger à leurs ordonnances. Les papes conféquemment ne peuvent fe difpenfer de l'obfervation des canons des conciles généraux, fans caufe légitime, hors des cas où la difpenfe eft permife, & où tout autre évêque pourroit l'accorder.

On a toujours foutenu, en France, que le pape pouvoit errer dans la foi : en effet, on ne trouve rien qui prouve cette infaillibilité, que les pontifes Romains veulent faire regarder comme un des priviléges de leur fiége. Plufieurs conciles ont revu & examiné de nouveau des chofes déja examinées par les papes, fans que ces papes l'aient trouvé mauvais. S. Cyprien

& les évêques d'Afrique rejetterent la décision du pape Etienne, qui portoit qu'il ne falloit point rebaptiser ceux qui rentroient dans le sein de l'Eglise, après avoir renoncé à leurs erreurs; & ces évêques ne furent point réputés hérétiques ni schismatiques, pendant tout le temps que cette décision ne fut pas censée confirmée par les Eglises. Cependant il n'y a jamais eu de papes qui aient soutenu des erreurs. S'il s'en est trouvé qui aient paru, pour quelques moments, favoriser des hérétiques, c'est toujours sur de faux exposés; & bientôt, mieux informés, ils ont rendu hommage à la vérité : tels furent les papes Libere & Honorius.

La France, sans disputer au pape le droit de confirmer les ordres religieux, ne reconnoit que ceux qui ont, outre l'approbation du pape, le consentement du roi & des évêques. On ne reçoit point en France les bulles de canonisation, qui viennent de Rome, qu'elles n'aient été examinées & approuvées par les évêques, & que les magistrats ne se soient assurés qu'elles ne contiennent rien de contraire aux droits du roi & aux usages du royaume.

Le pape peut reprendre les évêques, lorsqu'il s'apperçoit qu'ils causent du scandale à l'Eglise; &, quoiqu'il n'ait pas le pouvoir de les corriger par lui-même, il est autorisé à les faire coriger par ceux qui en ont le droit; mais chaque évêque a aussi la même inspection sur ses collégues, en vertu de la maxime des Peres, qui dit que l'épiscopat est un, & que tous les évêques sont chargés du même troupeau. Quoiqu'il y ait dans l'Eglise plusieurs pasteurs, on a vu plusieurs saints évêques étendre leurs soins hors de leurs diocéses, lorsque les besoins de l'Eglise le requeroient.

Nous rejettons, avec toute l'antiquité, la doctrine pernicieuse qui attribue au pape des droits chimériques sur le temporel des rois. Nous soutenons que les Souverains ne peuvent être déposés par le pape, sous quelque prétexte que ce soit; que leurs sujets ne peuvent être absous du serment de fidélité. Il est ordonné aux professeurs de théologie d'enseigner cette vérité dans leurs écoles, & défendu que personne soit admis aux degrés qu'il ne l'ait

foutenu dans fes théfes. Ces précautions font d'autant plus néceffaires, que la cour de Rome conferve toujours fes prétentions; les fait enfeigner dans les écoles par fes partifans, & les renouvelle, tous les ans, par la publication de la bulle *In cœnâ Domini.* Bien loin que le pape puiffe dépofer un Souverain, nous n'accordons pas même ce pouvoir au concile général, en qui réfide l'autorité fuprême de l'Eglife; &, pour cette raifon, nous rejettons plufieurs conciles tenus en Occident, qui ont entrepris fur la jurifdiction temporelle, & paffé les bornes de leur pouvoir. Nous penfons qu'il ne convient pas que les princes foient excommuniés, à caufe du grand danger qui en réfulte pour l'Eglife : c'eft le fentiment formel de S. Auguftin. Nous regardons comme nulles les excommunications lancées contre les princes : celles de Boniface VIII contre Philippe le Bel n'eurent aucun effet. Le parlement déclara nulle l'excommunication lancée contre Henri IV, par Grégoire XIV; ordonna prife de corps contre le nonce *Landriano*, qui en étoit le porteur; promit dix mille écus à celui qui le lui livreroit mort ou vif, & défendit à tous les fujets du roi d'aller ni d'envoyer à Rome, pour bénéfices ou difpenfes. L'Eglife de France adopta autrefois un canon du douzieme concile de Tolede, qui portoit que fi le prince recevoit un excommunié en fa grace, ou l'admettoit à fa table, les évêques & le peuple feroient auffi obligés de le recevoir en la communion de l'Eglife. Elle penfe que les magiftrats & autres officiers publics ne peuvent être excommuniés pour ce qui regarde l'exercice de leurs charges & offices; qu'un royaume ne doit pas être mis en interdit, parce que cette cenfure générale envelope l'innocent avec le coupable. Le parlement a toujours annullé de pareilles fentences.

C'eft une maxime généralement reçue parmi nous, que le pape ne peut rien commander de ce qui concerne les chofes temporelles, & qu'on n'eft point tenu d'obéir aux ordres qu'il donne dans cette matiere; ainfi le pape ne peut légitimer des bâtards pour les rendre capables de fuccéder. Tout ce qu'il peut faire, c'eft de les rendre habiles à recevoir les Ordres. Il en eft de mê-

me de la restitution contre l'infamie. On ne disputeroit pas au pape le pouvoir de faire élever aux Ordres un homme noté d'infamie ; mais il ne pourroit rendre le même homme capable de posséder quelque charge civile. Par la même raison, il ne lui seroit pas permis de remettre l'amende-honorable adjugée à un laïc contre un clerc, quand même elle auroit été prononcée par un juge ecclésiastique. Il n'a pareillement aucun pouvoir sur les testaments des citoyens, ni sur leur exécution. Il ne peut proroger le temps donné aux exécuteurs testamentaires, pour s'acquitter de leur commission. Il ne peut faire aucun changement dans les dispositions du testateur, ni convertir les legs, quand même ils seroient pieux. Cette commutation ne pourroit avoir lieu que dans le cas où il seroit impossible d'accomplir formellement la volonté du défunt; & il faudroit alors que la commutation équivalût à ce que le testateur auroit ordonné. Il faudroit en outre le consentement exprès des gens du roi. Le pape ne peut déroger à aucune de nos loix & coutumes sur les testaments & les successions, par rapport aux ecclésiastiques & aux religieux. Il ne peut accorder de dispenses à l'effet de posséder des biens contre les statuts & usages du royaume. Les Dispenses accordées à des religieux mendiants, pour posséder des immeubles, ont été déclarées nulles & abusives.

Les nonces du pape, qui, dans plusieurs pays, ont une espece de jurisdiction, n'en ont aucune en France. Lorsqu'ils ont entrepris de faire quelqu'acte d'autorité, le parlement s'y est opposé fortement. Si l'on permet aux légats, que le pape envoie extraordinairement, l'exercice d'une certaine jurisdiction concernant les choses qui sont du ressort de Rome, il faut que ces légats ne soient venus qu'à la priere, ou du moins du consentement du roi : il faut qu'ils prêtent un serment, par écrit, de n'exercer leurs fonctions qu'autant qu'il plaira au roi, & conformément aux usages de l'église Gallicane. Il faut qu'en sortant de France, ils laissent leurs registres, leurs sceaux, & les deniers provenants de leurs expéditions, pour être employés en œuvres pies. Le vice-légat du pape, à Avignon, ne pouvoit exercer

ses fonctions, hors du Comtat-Vénaissin, sur les terres de l'obéissance du roi, qu'après s'être engagé, par serment, à ne rien entreprendre sur la jurisdiction séculiere, & à ne rien faire contre les libertés de l'église Gallicane. Les comtes palatins, créés par le pape, & dont l'autorité étoit autrefois si étendue, n'exercent, en France, aucune des fonctions de leur dignité. Il en est de même des notaires apostoliques de la création du pape. Il leur est défendu d'instrumenter en France, même dans les affaires ecclésiastiques, depuis que le roi a créé lui-même, pour cet usage, des notaires apostoliques. Tout ce qui concerne les droits, prééminences & priviléges de la couronne de France, est regardé comme hors de la compétence du pape. L'autorité qu'il a sur les bénéfices, il ne la tient que du consentement du roi & de l'église Gallicane. (Pour ce qui concerne les bénéfices *voyez* les articles ANNATES, CONCORDAT, GRADUÉS, INDULT, PRAGMATIQUE-SANCTION.)

Enfin, on n'a jamais admis, en France, le droit, que les papes s'attribuent, de mettre des impositions sur le clergé. Si quelquefois ils en ont usé, ce n'a été que du consentement du roi & de la nation. On voit, dans notre histoire, que de pareilles levées ont souvent été défendues, & même que le roi a fait arrêter les sommes que les ministres du pape avoient recueillies. Voilà quelles sont les bornes que les libertés de l'église Gallicane mettent à l'autorité des papes : voyons maintenant comment elles établissent les droits des évêques.

II. Le sentiment de l'église Gallicane est que les évêques tiennent leur mission immédiatement de Jesus-Christ; qu'ils peuvent, indépendamment de tout autre, faire, chacun dans leurs diocéses, ce que le pape fait dans le sien; qu'ils sont établis par Jesus-Christ pour être les docteurs de l'église, & qu'ils sont, avec leur clergé, les juges naturels de toutes les questions concernant la Foi, qui peuvent s'élever dans leurs diocéses, & qu'ils peuvent, dans les conciles provinciaux ou nationnaux, condamner les hérésies, sans consulter les papes. Nous croyons même qu'il appartient spécialement aux évêques François de connoître des ques-

tions touchant la Foi, qui s'élevent en France : nous regarderions comme contraire à nos libertés, que le pape entreprît de les juger à Rome; &, si le cas arrivoit, les décrets du pontife ne seroient reçus qu'après avoir été examinés par les évêques. Tout ce qui concerne la discipline de chaque église est aussi du ressort des évêques, qui ne doivent pas souffrir que de pareilles questions soient portées au tribunal du pape. Ils peuvent absoudre les fideles de leurs diocéses, de tous les cas qu'il a plu au pape de se réserver sans fondement. Le pouvoir d'excommunier est aussi un des droits attachés à l'épiscopat. C'est aux évêques qu'il appartient de punir les pécheurs scandaleux qui se trouvent dans leurs diocéses. Le pape ne peut excommunier aucun de leurs diocésains, ni absoudre celui qu'ils auroient excommunié. C'est aux conciles nationnaux qu'est réservé le pouvoir de juger les évêques, de les déposer ou de les rétablir sur leurs siéges. Ces conciles doivent être composés de douze évêques; &, si la province ne peut fournir ce nombre, l'évêque accusé choisit, dans les provinces voisines, des évêques pour le rendre complet. On souffre que l'évêque condamné interjette appel au saint siége; mais on ne permet pas au pape de faire venir à Rome les parties : il faut qu'il nomme des commissaires François qui examinent l'affaire sur les lieux, & sous l'autorité du prince. Telles sont les prérogatives attachées à la dignité d'évêque; d'où l'on peut conclure que les évêques ne sont pas, comme le prétendent les Ultramontains, les simples vicaires & subdélégués du pape, mais qu'ils sont, comme lui, les successeurs des apôtres, & les chefs de l'église. Passions à ce qui concerne la jurisdiction séculiere dans les choses qui ont quelque rapport à la religion.

III. Il fut un temps où les ecclésiastiques, dans la France même, allerent bien au-delà des pouvoirs qu'on leur avoit accordés, & usurperent une partie de l'autorité séculiere. Il n'y avoit presque point d'affaires dont les officiaux des évêques ne s'attribuassent alors la connoissance, sous prétexte que la religion s'y trouvoit mêlée. On a réformé cet abus. Les juges d'église ne con-

noissent plus que des affaires purement spirituelles, telles que les sacrements, les vœux de religion, l'office divin, la discipline ecclésiastique; &, dans ces cas même, toutes les fois qu'il y a trouble de l'ordre public, les juges séculiers en connoissent. La plûpart des contestations, qui naissent au sujet du mariage, sont aussi portées à leur tribunal, parce que le mariage est un acte civil, qui a des rapports intimes avec la société. Les différends entre les ecclésiastiques sont du ressort du juge d'Eglise, lorsque les cas sont legers, ou qu'il s'agit de crimes purement ecclésiastiques, c'est-à-dire, de contraventions à la discipline; mais les crimes atroces appartiennent aux juges séculiers, qui en connoissent conjointement avec les juges d'Eglise. Les matieres bénéficiales, celles qui concernent la possession des dixmes ecclésiastiques, la quotité de la dixme au fonds, la portion congrue des curés, sont soumises aux juges séculiers. Eux seuls ont droit d'infliger des peines civiles & corporelles aux hérétiques; de connoître des crimes d'adultere, de sacrilége, d'usure, dont l'Eglise se réservoit autrefois la connoissance. Lorsque les évêques, prêtres & autres clercs violent les loix de l'Etat, & troublent l'ordre de la société, ils sont justiciables de l'autorité séculiere, & soumis aux peines décernées, en pareil cas, contre tout citoyen. Aucun ecclésiastique ne peut sortir du royaume, sans la permission du roi, sous quelque prétexte que ce soit, quand même il seroit mandé par le pape. Il ne peut aussi, sans le consentement exprès du roi, accepter aucune dignité de la cour de Rome. Aucun étranger ne peut posséder de bénéfices dans le royaume, à moins qu'il n'ait obtenu des lettres de naturalisation. Les bénéficiers étrangers, qui ont quelque portion de leurs bénéfices situés dans le royaume, sont obligés d'y établir des vicaires François, sous peine de saisie de leur temporel. En conséquence de cette régle, lorsqu'un François est nommé au cardinalat, ses bénéfices en France vaquent de droit, parce que, devenu membre d'une cour étrangere, il est reputé étranger. Les supérieurs des monasteres & communautés religieuses, situés en France, doivent aussi être François. Les ordres re-

ligieux, dont les généraux ſont à Rome, doivent être gouvernés par un vicaire général, réſident en France, & revêtu de la même autorité que le général : ainſi le portent les ordonnances.

Les princes, en qualité de Chefs de la Société, ſont les protecteurs nés de la Religion. Tout ce qui eſt extérieur dans le miniſtere eccléſiaſtique eſt ſoumis à leur autorité. Euſebe donne à Conſtantin le titre d'Evêque univerſel. Les princes n'ont pas le droit de décider les queſtions ſur la doctrine. Mais, lorſque ces queſtions excitent des diſputes funeſtes au repos de l'Etat, ils peuvent les interdire, & impoſer ſilence à leurs ſujets, juſqu'à ce qu'elles ſoient décidées. Ils peuvent en ordonner & en procurer la déciſion. Ils ont le droit de convoquer des conciles nationaux; de propoſer aux évêques aſſemblés les objets qui doivent être la matiere de leurs délibérations; de régler la forme dans laquelle ils doivent procéder, & de veiller à ce qu'ils ne s'écartent point des regles que Jeſus-Chriſt leur a preſcrites. Il leur appartient d'examiner les déciſions de ces conciles, qui ne peuvent acquérir force de loi dans leurs Etats, que de leur conſentement & de leur autorité. Tout ce qui concerne la diſcipline eccléſiaſtique eſt de leur reſſort. Si un évêque a lancé l'excommunication contre quelque citoyen, les magiſtrats ont droit d'examiner ſi l'excommunication eſt légitime, & de décider ſur l'abus, s'il y a appel. C'eſt à eux de punir les refus publics de prieres, de ſacrements & de ſépulture, faits à ceux qui n'ont pas été excommuniés juridiquement, ou qui ne ſont point hérétiques ou pécheurs publics notoirement. Les évêques, de leur autorité privée, ne peuvent décerner des monitoires, contenant menaces d'excommunication, pour cauſe purement temporelle; &, s'ils le font, ils ſont ſujets à l'animadverſion des juges ſéculiers. Nos rois ont réglé & preſcrit l'ordre de l'Office divin en pluſieurs égliſes. Ils ſont même en droit de connoître des changements que l'on fait aux prieres & aux rits qui ſont en uſage, parce que de pareils changements peuvent quelquefois altérer la paix & l'union de la ſociété. Les fêtes ne peuvent auſſi s'établir

sans l'autorité du Souverain, parce qu'elles emportent avec elles la cessation de tout travail. Les jeûnes extraordinaires ne doivent pas être ordonnés sans sa permission. Il peut en ordonner lui-même. Les prélats ont besoin de son consentement pour accorder des dispenses générales. Le parlement défendit, en 1552, la publication d'une bulle du pape, qui permettoit l'usage des œufs, du beurre & du fromage, pendant le Carême, dans les provinces ruinées par la guerre. Ce n'est qu'à la sollicitation des officiers publics que les archevêques ou évêques de France peuvent donner dispense générale de quelque partie de l'abstinence du Carême, & ordonner des prieres publiques extraordinaires, parce que les Officiers publics sont juges des besoins de la nation. Les translations de reliques, qui occasionnent ordinairement un grand concours de peuple, les pélerinages qui ont le même effet, &, en outre, donnent lieu aux sujets d'entretenir commerce avec des royaumes suspects; les indulgences, moyens dont la cupidité a souvent abusé; les confréries, associations qui peuvent intéresser l'Etat; en un mot, toutes les pratiques extérieures du culte religieux, ne peuvent avoir lieu, que du consentement & de l'aveu des chefs de la société. On a toujours reconnu le pouvoir législatif des princes dans l'Eglise. Ils l'ont exercé sans obstacle. Il n'y a aucune partie du ministere & des fonctions extérieures & publiques des ecclésiastiques sur laquelle les empereurs Romains, & les rois de France n'aient fait quelque loi. Plusieurs papes ont déclaré ouvertement qu'ils recevoient ces loix avec respect & avec soumission.

Les biens ecclésiastiques dépendent du prince & de l'état. C'est pourquoi il est défendu, en France, à toute communauté de faire aucune acquisition d'immeubles, par quelque voie que ce soit, sans une permission particuliere du prince à cet effet. Les bénéficiers ne peuvent faire couper les bois de haute futaie, dépendants de leurs bénéfices, sans la permission du prince & des officiers qu'il a commis à la conservation des bois dans le royaume; permission qui ne s'accorde que pour des raisons très-importantes, comme pour réédifier des bâ-

timents nécessaires. Si, les réparations payées, il reste quelque chose du prix de la vente, on doit porter l'excédent au thrésor royal, ou l'employer en acquisition. Les ecclésiastiques ne peuvent aliéner les biens faisant partie de leurs bénéfices, sans l'autorité du roi. Les réparations nécessaires, pour l'entretien de ces biens, regardent les magistrats qui doivent les ordonner, quand ils le jugent à propos, & décider les procès qui concernent ces réparations.

L'état ecclésiastique n'ôte pas la qualité de Citoyen. Les gens d'église, exempts d'exposer leurs vies pour la défense de la patrie, ne doivent pas s'exempter des contributions publiques; &, dans les différents besoins de l'Etat, le clergé de France a toujours contribué. En 1534, François I, se voyant menacé d'une guerre dangereuse, & faisant réflexion que le peuple & la noblesse, déja surchargés, n'étoient pas en état de fournir aux frais de l'armement public, fit une ordonnance qui portoit que le temporel de toutes les églises du royaume seroit saisi & régi par des commissaires; que le tiers des revenus des chapitres, colléges & communautés, & la moitié des biens des archevêques, évêques, abbés, prieurs & couvents, appartiendroient au roi. Le clergé, effrayé de cet arrêt, offrit de payer au roi la valeur de trois décimes, & obtint main-levée de la saisie. On ne reçoit point en France la bulle de Boniface VIII, qui défend aux princes, sous peine d'excommunication, de faire des levées sur les biens du clergé, & prononce la même peine contre les ecclésiastiques, qui contribueront volontairement. (Pour ce qui concerne le droit des régales, *voyez* l'article RÉGALE.)

Telles sont les maximes qui forment ce que nous appellons *les libertés de l'Eglise Gallicane*; maximes qui assurent à tous les membres de cette Eglise la possession paisible de tous leurs droits, & dont l'observation est de la derniere importance pour le maintien du bon ordre dans la société & du repos public de l'Etat.

LIBERTINS : secte de fanatiques, qui se répandirent dans la Hollande & dans le Brabant, en 1525. Un nommé *Quintin*, Picard de nation, & tailleur d'ha-

bits de profeſſion, étoit le chef de cette ſecte. Ses diſciples furent nommés *Libertins*, parce que les dogmes groſſiers, qu'ils publioient, paroiſſoient uniquement faits pour favoriſer ouvertement le libertinage. Ils enſeignoient, entr'autres choſes, que l'homme ne faiſoit rien de lui-même, que c'étoit Dieu qui faiſoit tout en lui; que, par conſéquent, rien n'étoit péché; que l'innocence conſiſtoit à vivre ſans remords & ſans ſcrupule, la pénitence, à ſoutenir qu'on n'avoit rien fait de mal; que l'ame périſſoit avec le corps, & autres dogmes de cette nature.

LIBITINE : déeſſe du paganiſme qui préſidoit aux funérailles. Elle avoit un temple à Rome où l'on alloit acheter tout ce qui ſervoit aux obſéques. Ceux qui débitoient cette funeſte marchandiſe s'appelloient *libitinaires*. L'argent, qu'on leur donnoit en payement, ſe nommoit *libitine*, ainſi que l'eſpece de lit ſur lequel on portoit les morts. La porte de la ville, par où paſſoit le convoi, avoit auſſi le nom de *Libitine*. Pluſieurs penſent que Libitine eſt la même que Proſerpine; &, ſi l'on conſidere les fonctions attribuées à ces deux divinités, ce ſentiment pourroit paroître aſſez probable. Plutarque en propoſe un autre beaucoup plus raffiné. Il prétend que la déeſſe Libitine n'eſt pas diſtinguée de Vénus; &, ſans s'arrêter à la preuve frivole qu'il pourroit tirer du nom de *Libitine*, le mot latin *libitum* ou *libido* ſignifiant *plaiſir*, il allégue une raiſon fort ingénieuſe de la coûtume des Romains qui attribuoient à la déeſſe des plaiſirs de ſi triſtes fonctions. Ils vouloient, dit-il, faire ſouvenir les hommes, combien le commencement de la vie eſt proche de la fin, puiſque la même déeſſe, qui nous procure la vie, préſide à notre mort.

LIGUE (*la*), autrement nommée *la ſainte Union*. C'eſt une faction des Catholiques de France pour arrêter le fanatiſme des partiſans de Calvin, déja trop formidables au roi & au royaume. L'Angleterre venoit d'éprouver le plus affreux changement dans la religion. Du vivant même de Luther, on avoit vu ſes partiſans dans la Souabe ſe refuſer à toute eſpece de gouvernement;

souffler par-tout l'esprit de révolte; attaquer, par la force des armes, l'autorité de leurs princes légitimes; se livrer aux affreux desordres qu'entraîne l'anarchie; oser tout, & tout justifier par la liberté évangelique, grossierement entendue. Malgré les édits & les arrêts, les Calvinistes étoient déja parvenus à inonder toute la France. Ils n'étoient pas moins ennemis de tout gouvernement monarchique, que les prosélytes de Luther. Ils avoient tous également conjuré la perte de la religion ancienne. La crainte d'éprouver les changements d'une partie de l'Allemagne & de l'Angleterre arma le zéle des Catholiques de France, pour s'opposer à des sectaires sans mission. Mais ce zéle ne fut rien moins qu'épuré dans les chefs de la Ligue. Les ducs de la maison de Guise ne perdirent que trop de vue les interêts de la Religion & de l'Etat, pour s'occuper de leur fortune. Ils penserent trop qu'à la faveur d'une révolution, ils deviendroient plus grands. Ils devinrent eux-mêmes les ennemis de l'Etat, par conséquent de la Religion, en feignant de s'armer pour l'un & l'autre. Tant il est vrai que la divine Providence, pour punir les peuples, permet quelquefois qu'ils soient placés entre deux fléaux également funestes & inévitables.

La France fumoit encore du sang des Calvinistes égorgés le 25 d'Août 1572, jour affreux, qui devroit être effacé de nos Annales. Cependant, malgré les horreurs de cette sanglante tragédie, le Parti protestant sembloit renaître de ses cendres. Les Calvinistes, animés par le desespoir, aussi nombreux & plus redoutables que jamais, paroissoient en état de tirer vengeance des cruautés qu'on avoit exercées contr'eux. Ils avoient des chefs habiles & puissants, entr'autres, le roi de Navarre & le prince de Condé. Ce fut pour exterminer ce parti formidable, que le Cardinal de Lorraine, étant au concile de Trente, en 1576, forma le projet d'une Ligue des Catholiques contre les Protestants. Ce projet fut approuvé par l'assemblée, dès le moment qu'il le proposa; mais il ne fut exécuté que dix ou douze ans après. Son neveu, Henri de Lorraine, duc de Guise, fut nommé chef de cette Ligue. Le roi d'Espagne y entra, dans l'espérance de profiter des troubles qu'il prévoyoit qu'elle

qu'elle exciteroit en France ; & le pape, qui la regardoit comme le plus sûr moyen d'exterminer l'héréfie, s'en déclara le protecteur. Le feigneur d'Humieres, gouverneur de Péronne, dreffa dix-huit articles, qui furent comme le formulaire de la Ligue. Ils portoient, en fubftance, qu'on n'entreprendroit rien qui fût contraire à l'obéiffance dûe au roi, (article qui fut très-mal obfervé ;) que l'on combatroit pour maintenir l'exercice de la Religion Catholique dans le royaume; que les nobles ferviroient en perfonne, ou fourniroient des gens armés en leur place; que les eccléfiaftiques & le tiers-état contribueroient aux dépenfes de la Ligue. La plûpart des feigneurs & des gentilshommes Catholiques du royaume entrerent avec joie dans un parti qui favorifoit leur humeur inquiéte & turbulente. Le roi ne tarda pas à s'appercevoir que la Ligue étoit plutôt formée contre lui que contre les Calviniftes. Malheureufement, il ne donnoit lui-même que trop de prife à fes ennemis, par fa molleffe honteufe, & plus par fes indécentes momeries, où il fembloit fe jouer de la Religion. Pour prévenir les fuites de la mauvaife volonté des Ligueurs, il voulut fe mettre à leur tête, & fe fit déclarer chef de la Ligue ; mais il fut bientôt dégoûté de cette charge. La réfiftance des Calviniftes le rebuta. Guerrier infatigable dans fa jeuneffe, il n'aimoit plus que le repos & l'oifiveté. Il ne chercha qu'à s'accommoder avec l'ennemi, & permit aux Huguenots, en 1578, le libre exercice de leur religion. Peu de temps après, il s'unit étroitement avec le roi de Navarre, afin de s'en faire un appui, fi les Ligueurs entreprenoient quelque chofe contre fon autorité. Cette union avec un prince hérétique fournit un beau prétexte à la Ligue de fe déchaîner contre le roi.

Il s'éleva, dans le même temps, une nouvelle faction dans Paris, dont le premier auteur fut un bourgeois de cette ville, nommé *la Roche-blond*. Ce fanatique, ayant affemblé un grand nombre de féditieux & de mécontents, en forma un corps dont il diftribua les chefs, au nombre de quarante, dans les feize quartiers de Paris; c'eft pourquoi cette faction fut appellée *les Seize*. Elle

se joignit à la Ligue, & la rendit encore plus redoutable. Le grand projet de ces rebelles étoit d'empêcher qu'après la mort de Henri III, qui n'avoit point d'enfans, la couronne ne tombât au roi de Navarre, à qui elle appartenoit par le droit de la naissance, mais qui étoit hérétique. Ils destinoient le thrône au cardinal de Bourbon; mais, en attendant, ils ne laissoient pas tranquille le malheureux Henri III. Ils le presserent si vivement, qu'ils le forcerent à révoquer tous les édits faits en faveur des Protestants, & à défendre l'exercice de la religion réformée. Ce nouvel édit irrita les Protestants qui prirent les armes. Sixte V excommunia leurs chefs, le roi de Navarre & le prince de Condé. Il les déclara inhabiles à succéder à quelque principauté que ce fût. Le roi de Navarre fit afficher dans Rome sa protestation à cette bulle, qu'il craignoit beaucoup moins que les armes des Ligueurs. Quelque temps après, le duc de Guise défit une puissante armée que les princes Protestants avoient envoyée au secours des huguenots. Cette victoire rendit la Ligue encore plus formidable à Henri, qui, pour lui ôter tout prétexte de l'inquiéter, porta un édit qui fut appellé *l'édit de réunion*, par lequel il excluoit de la couronne tout prince hérétique.

Cet édit, qui devoit appaiser ceux qui n'étoient entrés dans la Ligue que par un motif de religion, ne produisit aucun effet sur le duc de Guise, qui n'avoit jamais écouté que son ambition. La condescendance du roi ne servit qu'a le rendre plus fier. Enyvré des hommages & des applaudissements qu'il recevoit d'une multitude séditieuse, il insultoit ouvertement au roi. Il lui faisoit sentir en toute occasion sa foiblesse, & regnoit à Paris en monarque. Le foible Henri ne put se délivrer de la tyrannie de ce sujet insolent, qu'en le faisant assassiner lâchement aux états de Blois, avec son frere le cardinal. Cet assassinat, loin d'intimider les Ligueurs, ne fit qu'enflammer leur rage. Ils ne garderent plus de mesures. Ils arracherent à nombre de docteurs une décision qui portoit que tout François pouvoit, en sûreté de conscience, manquer à la fidélité qu'il avoit

jurée à son prince, & qu'il pouvoit prendre les armes contre lui, pour la défense de la religion catholique; décision que la Sorbonne désavoua. La plûpart des membres du parlement préférerent de renoncer à leurs charges, plutôt que d'autoriser la fureur effrénée des Ligueurs. Le duc de Mayenne, frere & successeur du duc de Guise, moins impétueux, mais plus sage & plus dangereux encore que lui, joignoit aux motifs de l'ambition ceux de la vengeance. Le roi, voyant l'orage prêt à l'accabler, se vit contraint, de nouveau, de recourir au roi de Navarre. Ce fut pour ses ennemis un nouveau prétexte pour le perdre. On ne le regardoit déja plus que comme l'ennemi de la religion. La décision de la Sorbonne, quoique désavouée, produisoit toujours son effet, & faisoit fermenter dans tous les cœurs le levain du fanatisme & de la rebellion. Un Dominicain simple & crédule, séduit par les exhortations artificieuses des Ligueurs, prenant pour des ordres du ciel les chimeres d'une imagination égarée, & envisageant dans un abominable parricide la palme du martyre, osa porter sur son roi ses mains sacriléges, & assassiner l'Oint du Seigneur, en 1589.

Le duc de Mayenne se hâta de faire proclamer roi de France le cardinal de Bourbon, tandis que le roi de Navarre se disposoit à soutenir ses droits par les armes. Henri, après avoir gagné sur les Ligueurs la célébre bataille d'Yvri, en 1590, vint mettre le siége devant la ville de Paris. Jamais le fanatisme n'a peut-être donné de scéne plus déplorable. Un peuple, aveuglé par les Ligueurs, prêtres, religieux, & laïques, s'obstine à souffrir tout ce que la guerre & la famine peuvent rassembler de plus affreux. Des milliers de citoyens, pâles, défigurés, se laissent consumer par une mort lente & douloureuse, plutôt que de reconnoître pour maître un roi qui l'est par sa naissance, & qui mérite de l'être par ses vertus; un roi qui, dans des sujets révoltés, voyant encore des enfants, cherche à leur faire passer des secours, & à soulager les maux qu'ils ont mérités par leur obstination. Qu'on se représente, au milieu de cette grande ville désolée, sur ce théatre d'horreur, une

troupe de prêtres & de moines, jouant une farce impie & sacrilége; se promenant tranquillement au milieu des spectres & des cadavres, le casque sur le froc, la cuirasse sur le scapulaire. Qu'on se figure, à la tête de cette abominable procession, un successeur des apôtres, l'évêque de Senlis, distribuant ses bénédictions aux mourants, dirigeant leurs yeux à demi-éteints sur les images de Jesus-Christ & de Marie, peintes sur la banniere qu'on porte devant lui; contribuant à entretenir ces malheureux dans la révolte jusqu'au dernier soupir, & l'on aura une juste idée des maux que peut produire un zéle aveugle & inconsidéré.

Après la mort du cardinal de Bourbon, le duc de Mayenne fit assembler les Etats, forcé par les Ligueurs, qui vouloient élire un nouveau roi. Il fit tous ses efforts pour empêcher cette élection; non qu'il voulût rendre la France à son roi légitime, mais parce qu'il voyoit que les suffrages ne seroient pas pour lui. Le roi d'Espagne demandoit la couronne pour l'infante Isabelle, sa fille, proposant de la marier à un prince François, à condition que son gendre & sa fille seroient reconnus roi & reine de France, solidairement. Le duc de Mayenne fit accepter une conférence qui se tint à Surêne, entre les Catholiques du parti de Henri, & ceux de la Ligue. L'archevêque de Bourges y fit valoir les droits du roi, & déclara qu'il n'y avoit plus de prétexte pour ne le pas reconnoître, puisque ce prince étoit résolu d'abjurer le Calvinisme. Le légat du pape fit voir alors clairement que, sous prétexte de servir la Religion, il ne servoit que l'Espagne; car il s'opposa vivement à ce que Henri IV fût reconnu roi, avant qu'il eût reçu l'absolution de Rome; & peut-être que le parti du roi d'Espagne eût prévalu, si la généreuse fermeté du parlement n'eût dérobé la France à une domination étrangere, par un arrêt, qui maintenoit la Loi Salique dans toute sa vigueur. Enfin malgré toutes les cabales de la cour d'Espagne, Henri IV fut reconnu de ses sujets, après avoir fait abjuration, au mois de Juillet 1593, entre les mains de Renaud de Beaune, archevêque de Bourges.

LILIT. Ainsi se nommoit la premiere femme d'A-

dam, selon les fables des Juifs modernes. Cette femme, disent-ils, voulant faire la maîtresse, & refusant de se soumettre à Adam, l'abandonna & s'en alla dans l'air, par un secret de magie. On la prend pour un spectre de nuit, ennemi de l'accouchement & des enfants nouveaux-nés. Plusieurs Juifs modernes, entêtés de cette superstition, ont coûtume de mettre aux quatre coins de la chambre, où la femme est en couches, de petits billets sur lesquels sont tracés les noms d'*Adam* & d'*Eve*, avec ces mots : „ Lilit, hors d'ici. "

LIMBES. 1. C'est le lieu où l'église croit que les patriarches, les prophetes & les autres saints de l'ancien testament attendoient la venue du Messie qui devoit leur ouvrir les portes du ciel. Jesus-Christ y descendit après sa mort. Il les en retira, & les conduisit avec lui en triomphe dans la gloire éternelle. On donne aussi le nom de *limbes* au lieu où l'on pense que vont les ames des enfants morts sans Baptême, qui sont exclus pour toujours de la vue de Dieu.

2. Près d'un des chemins qui conduisent à Jédo, ville capitale du Japon, on voit un lac que l'on appelle *Fakone*. Les Japonois placent dans ce lac une espece de limbe habité par tous les enfants qui sont morts avant d'être parvenus à l'âge de sept ans. Ils sont persuadés que les ames de ces enfants subissent en ce lieu divers supplices, dont elles ne peuvent être délivrées que par les libéralites des vivants, & les prieres des Bonzes. Ces prêtres imposteurs montrent hardiment l'endroit où ils prétendent que ces enfants sont tourmentés ; &, pour le faire remarquer, on y a élevé un monceau de pierres, en forme de pyramide. Sur les bords du lac, on trouve une grande multitude de petites chapelles de bois. C'est-là que les prêtres récitent le Namanda, lorsqu'ils ont été payés pour cela. Lorsqu'un dévot vient pieusement leur apporter son offrande pour le soulagement des défunts, le Bonze lui donne un certain papier sur lequel on lit les noms de plusieurs dieux & demi-dieux du pays. Le dévot, après avoir reçu humblement, & tête nue, ce divin papier, l'attache à une pierre, & le jette dans le lac, persuadé que les défunts sont soulagés

à mesure que les noms tracés sur le papier s'effacent par l'action de l'eau.

LIMENTIN : divinité des anciens payens, qui présidoit au seuil de la porte.

LIMYRE : fontaine de Lycie, célébre par les oracles qu'elle rendoit. On se rendoit sur le bord de la fontaine : on jettoit quelque nourriture aux poissons qui y étoient en grand nombre. Si les poissons mangeoient avidement ce qui leur étoit présenté, c'étoit un présage heureux ; mais s'ils refusoient de manger, & s'ils répoussoient la nourriture avec leurs queues, c'étoit un très-fâcheux augure.

LINGAM. Les Indiens donnent ce nom à une représentation infâme de leur dieu Ixora, qu'on ne peut mieux comparer qu'au Priape des anciens. On raconte différemment l'origine de ce culte honteux. On a dit, à l'article d'Ixora, que ce dieu ayant enlevé à des Bramines plusieurs belles femmes, avec lesquelles ils vivoient, ces religieux prononcerent tant de malédictions contre les parties naturelles d'Ixora, que le dieu en perdit l'usage. Ce fut à cette occasion qu'il déclara qu'il exauceroit ceux qui honoreroient ces mêmes parties que les Bramines avoient maudites ; & plusieurs prétendent que telle est l'origine de Lingam. D'autres disent qu'un jour qu'Ixora s'acquittoit avec sa femme des fonctions matrimoniales, un dévot vint lui rendre visite. C'étoit fort mal prendre son temps : aussi la porte lui fut-elle refusée. Cependant il s'obstina à vouloir entrer ; &, voyant qu'on persistoit à ne lui pas ouvrir, il s'emporta en invectives contre Ixora. Le dieu l'entendit & lui en fit des reproches ; mais le dévot lui témoigna beaucoup de regret de la faute, & lui demanda que ceux qui adoreroient Ixora sous la figure du Lingam, fussent plus favorisés que ceux qui le serviroient sous la figure humaine ; ce qui lui fut accordé. Quoi qu'il en soit, la plûpart des auteurs nous apprennent que le Lingam n'est pas seulement la représentation des parties naturelles de l'homme, comme le Priape des anciens, mais qu'on y joint encore celles de la femme, & qu'on les représente dans l'état de leur union natu-

relle. Il y a plusieurs sectes particulierement consacrées à cette honteuse divinité. Ceux qui les composent portent au col la figure du Lingam. Il y a dans le royaume de Canara certains religieux de cette secte, qui demeurent continuellement dans les pagodes, & sont absolument nuds. Lorsqu'ils vont dans les rues, ils sonnent une clochette : à ce signal, plusieurs femmes, même des plus qualifiées, & jusqu'à des reines, accourent avec empressement & touchent dévotement les parties naturelles de ces religieux, en l'honneur d'Ixora.

Quelques Indiens racontent que le membre viril d'Ixora étoit d'une grandeur si prodigieuse, qu'il touchoit à son front; que, par cette raison, ne pouvant pas avoir commerce avec sa femme, il fut obligé de le couper en douze parties, qui donnerent l'être à toutes les créatures vivantes. C'est d'après cette idée qu'ils ont déïfié les parties naturelles de ce dieu, comme le principe de la vie des hommes & des animaux; &, quand même ils n'auroient pas forgé cette histoire, ils ont pu regarder les parties de la génération comme quelque chose de divin, en voyant que tous animaux étoient produits par la conjonction des deux sexes.

Dans le royaume de Canara, & aux environs de Goa, les Indiens conduisent les nouvelles mariées dans le temple de leur Priape, & lui offrent les prémices de ces jeunes femmes, comme une offrande digne de lui.

LITANIES : 1. Dans la primitive Eglise, on donnoit ce nom aux processions. Il désigne aujourd'hui certaines prieres que l'Eglise chante ou récite en l'honneur de Dieu, de la sainte Vierge, ou des Saints. Dans le seizieme siécle, le *Kyrie eleïson* étoit appellé Litanies. On nomme encore aujourd'hui Litanies les Rogations, parce que, dans les processions que l'on fait pendant ces jours, on chante les Litanies des Saints. D'ailleurs le mot de Litanies, selon son étymologie, exprime proprement la même chose, que celui de Rogations. *Voyez* ROGATIONS.

2. On chante dans les Eglises Luthériennes celles des Litanies qui ont pour objet Dieu & Jesus-Christ. On choisit, pour les entonner, de jeunes écoliers qui sont

l'office d'enfants de chœur. La régle eſt de chanter ces Litanies, immédiatement après le ſermon, tous les mercredis & vendredis. Les Turcs, & autres Mahométans, ont auſſi des Litanies qu'ils récitent en l'honneur de leur faux prophete.

LITES : divinités payennes, filles de Jupiter, ſelon les poëtes, & dont la fonction étoit de préſenter au tribunal de leur pere les vœux & les prieres des hommes.

LITHOBOLIES : fêtes que célébroient autrefois les habitants de Trézène, pour appaiſer les manes de deux filles Crétoiſes, qu'ils avoient injuſtement lapidées.

LITURGIE. Ce mot, qui ſignifie en grec *ſacrifice*, eſt employé, dans un ſens plus ſtrict, pour déſigner le ſacrifice extérieur, pratiqué dans la Religion Chrétienne, les prieres & les régles preſcrites pour la célébration de ce ſacrifice. Dans l'Egliſe Latine, on ſe ſert communément du nom de *Meſſe*, au lieu de celui de *Liturgie*, qui eſt plus particulier à l'Egliſe Gréque.

1. Les Grecs ont quatre liturgies : la premiere compoſée par l'apôtre S. Jacques, dont on ne fait uſage que le jour de la fête de ce ſaint, qui tombe au 23 d'Octobre. La raiſon pour laquelle on ne ſe ſert pas plus fréquemment de cette liturgie, eſt qu'elle eſt extrêmement longue, & dure cinq heures. S. Baſile en fit une autre, qui n'eſt que l'abbrégé de la premiere, & qui cependant fut encore trouvée trop longue. C'eſt pourquoi, on ne l'emploie qu'à certains jours de l'année, qui ſont les vigiles de Noël & de l'Epiphanie, tous les dimanches de Carême, excepté celui des Rameaux, le Jeudi ſaint, le jour de ſaint Baſile & de l'Exaltation de la ſainte Croix. S. Chryſoſtome entreprit à ſon tour d'abbréger la liturgie de S. Baſile, & en fit une troiſieme plus commode, dont l'uſage eſt auſſi le plus fréquent & le plus ordinaire dans l'Egliſe Gréque. A la réſerve des jours que nous venons de marquer, on lit, pendant toute l'année, la liturgie de ſaint Chryſoſtome. S. Grégoire a fait auſſi un recueil de prieres pour ſervir de préparation à la Communion, que l'on joint toujours aux liturgies de S. Baſile & de S. Chryſoſtome, & qui peut paſſer pour une quatrieme

liturgie. On donne à cette derniere le nom de *présanctifiée*.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans la liturgie de S. Chrysostome, c'est la cérémonie préparatoire, qui se fait à la prothèse. C'est un petit autel, situé à gauche en entrant dans le sanctuaire, qui sert à préparer le sacrifice qu'on doit offrir sur le grand autel. Le prêtre s'y rend revêtu de ses habits sacerdotaux, & accompagné d'un diacre, qui met sur cet autel le pain & le vin avec le calice & la patène. Le prêtre prend le pain, & le perce en croix, en plusieurs endroits, avec un couteau, en récitant divers passages de l'Écriture, qui ont rapport à la passion de Notre Seigneur. Le diacre met ensuite dans le calice le vin & l'eau; puis le prêtre prend tour-à-tour plusieurs autres pains qu'il éleve en l'air, & qu'il met à côté du premier. Ces pains sont regardés comme la portion de la sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste, & de plusieurs autres Saints. Le prêtre, en élevant chaque pain, nomme le Saint auquel il est destiné. Après avoir mis à part la portion des Saints, le prêtre offre encore un certain nombre d'autres pains, d'abord pour son évêque, ensuite pour plusieurs prêtres & diacres, pour ceux qui ont fondé l'église où il célébre, en un mot, pour tous ceux qui sont recommandés au saint Sacrifice. Cette cérémonie est suivie de plusieurs prieres & encensements, dont il seroit trop long de donner le détail. On transporte ensuite les saints dons, ou les especes de la prothese, au grand autel; & cette translation se fait avec beaucoup de pompe. Les Grecs se prosternent devant ce pain qui n'est pas encore consacré, & lui rendent les mêmes hommages qu'au Corps même de Jesus-Christ. Cette dévotion a donné lieu à plusieurs accusations contr'eux; mais ce sont des hommages anticipés. Pendant qu'on transporte les saints dons, on chante l'hymne appellée *chérubique*. (*Voyez* CHÉRUBIQUE.) Nous ne croyons pas devoir nous engager dans le labirinthe des cérémonies qui composent la liturgie de S. Chrysostome. Ce détail ennuyeroit le lecteur, sans l'instruire. Ce sont de ces choses qu'on ne peut connoître qu'en les voyant pratiquer, & non pas en

les lisant dans une description. Si cependant on desiroit quelque chose de plus circonstancié sur cette matiere, on peut consulter les remarques de Habert sur le pontifical des Grecs.

2. Les Goths & les Sueves, habitants de l'Espagne, après avoir embrassé la Religion Chrétienne, se servoient d'une liturgie connue sous les différents noms d'*Officium Gothicum*, *Toletanum & Mozarabicum*, qu'on suppose avoir été compilée par Isidore, alors évêque d'Hispal ou Séville. Le concile de Tolede avoit confirmé cette liturgie : cependant on voulut les obliger à la quitter pour adopter la liturgie Romaine. Les Goths s'y opposerent vivement, & envoyerent des députés au concile de Mantoue, pour se plaindre de cette innovation. La chose ayant été examinée dans le concile, on a débité qu'on avoit réglé que le mérite des deux liturgies seroit décidé par un duel. Deux champions entrerent en lice, l'un défenseur de la liturgie des Goths, l'autre de la liturgie Romaine; mais ce dernier fut vaincu. Malgré ce désavantage, les partisans de la liturgie Romaine ne voulurent point céder, & demanderent qu'on eût recours à une autre épreuve. On choisit celle du feu, qui ne fut pas plus favorable que la premiere à la liturgie Romaine; car elle fut consumée par les flammes, tandis que la liturgie gothique se conserva saine & entiere. Ce prodige n'empêcha cependant pas qu'elle ne fut abolie.

3. Luther, qui soutenoit que la Messe n'étoit pas un sacrifice; qui appelloit le canon de la Messe, un recueil de lacunes bourbeuses, fit de grands changements dans la liturgie des Catholiques. Il conserva les introïts des dimanches, des fêtes de Noël, de Pâques & de la Pentecôte, le *Kyrie eleïson*, le *Gloria in excelsis*, la plûpart des collectes du dimanche, l'épitre, le graduel, le symbole de Nicée; mais il rejetta l'offertoire, comme une abomination. Il ordonna qu'on ne mît que du vin dans le calice; fondé sur ce que le prophete Isaïe reproche aux Juifs que leur boisson est mêlée d'eau, qu'après avoir préparé le vin & le pain le ministre récitât la Préface, & ensuite prononcât les paroles dont Jesus-Christ s'est servi

dans la Cène, & que le chœur, immédiatement après, chantât le *Sanctus* & *Benedictus qui venit;* prieres qui feroient fuivies de l'élévation du pain & du calice, & de l'oraifon dominicale. Il recommanda qu'auffi-tôt après le *Pater*, on dît le *Pax Domini*, qu'il regardoit comme une abfolution publique des péchés des communiants. Il défendit que l'on rompît l'hoftie, & que l'on en mît une portion dans le calice. Il régla que le miniftre, après s'être communié, communieroit le peuple; que, pendant la communion, on chanteroit l'*Agnus Dei;* que la communion feroit fuivie du *Quod ore fumpfimus*, & qu'au lieu de terminer la Meffe par l'*Ite Miffa eft*, on chanteroit *Benedicamus Domino* avec l'*Alleluïa* en mufique.

C'étoit ainfi que Luther fit célébrer la Meffe dans l'églife de Wittemberg; mais les autres églifes Luthériennes ont bien changé depuis leur liturgie. Elles ne fe font pas même accordées entr'elles fur ces changements; & il n'y a peut-être pas deux pays Luthériens où l'on dife la Meffe de la même maniere. C'eft le propre de l'héréfie de n'avoir point de confiftance, & de fe laiffer aller au vent de toutes fortes de doctrines.

LIVRES CANONIQUES. Pour ce qui concerne la Religion Chrétienne, *voyez* les articles BIBLE, CANONIQUES, (*livres*) & TESTAMENT (*ancien & nouveau.*)

1. Les Chinois ont des livres canoniques prefqu'auffi anciens que leur monarchie, qui contiennent la doctrine de leurs premiers philofophes, & pour lefquels ils ont un extrême refpect. Un de ces livres, qui porte pour titre *Schu-king*, nous apprend les idées que les anciens Chinois avoient de l'Être fuprême, qu'ils nommoient *Tien;* terme qui fignifie *Ciel*, ou *Seigneur du Ciel.* Le *Tien*, dit le Schu-King, eft le pere du peuple, le feul puiffant. Il connoît les chofes les plus cachées, & perce dans les plus fecrets replis du cœur humain. Il difpofe à fon gré des événements. Il aime la vertu; punit le vice, & dépouille les rois de leur autorité, lorfqu'ils en abufent. Cet Être fuprême manifefte fa colere par des prodiges & des phénomenes, afin que les hommes, avertis par ces préfages, s'efforcent de détourner les fléaux dont ils font menacés. C'eft le *Tien* qui infpire

toutes les saintes pensées. Il est la source de la bonté, de la perfection & de l'ordre. Il sçait conduire les hommes à des fins sages & justes, sans nuire à leur liberté; &, pour les récompenser comme pour les punir, il se sert ordinairement du ministere des hommes. Voilà un leger échantillon de la doctrine qui est contenue dans les anciens livres des Chinois. Ils sont appellés *livres canoniques du premier ordre*, pour les distinguer des livres des philosophes modernes, & principalement de Confucius, que l'on nomme *livres canoniques du second ordre*.

2. Les livres, qui contiennent la religion des Siamois, sont composés dans une langue qu'on appelle *Balie*, que le peuple n'entend point, & qui est la langue sçavante du pays. Il n'y a gueres que les Talapoins, ou moines de Siam, qui la sçachent. Peut-être ce langage mystérieux & inconnu contribue-t-il au respect profond que les Siamois ont pour les livres qui renferment leur doctrine. „ Ils n'osent nous expliquer leur loi, dit le „ P. Tachard, de crainte que, s'exposant à notre raillerie, nous ne commettions quelqu'irrévérence, & „ que le péché ne leur en soit imputé. Ils nous re- „ prochent souvent que la maniere ... dont nous li- „ sons les Livres sacrés, n'est pas assez respectueuse." Cependant il s'en faut bien que les livres des Siamois, qui sont si respectés, aient autant d'autorité que les nôtres; car ils sont sans date & sans nom d'auteur, & ne méritent pas plus de croyance que ces traditions, dont l'origine est inconnue. Ils sont composés de feuilles d'arbres, enfilées par un bout, sur lesquelles sont écrits des contes absurdes & extravagants. On lit, par exemple, dans un de ces livres qu'on nomme *Virak*, & qu'on attribue à Sommona-Codom lui-même, „ qu'un certain éléphant avoit trois têtes; que „ chacune de ces têtes avoit sept dents; chaque dent, „ sept étangs; chaque étang, sept fleurs; chaque fleur, „ sept feuilles; chaque feuille, sept tours; & chaque „ tour, sept autres choses, &c."

LOCUTIUS. (*Aïus-*) Quelque temps avant la prise de Rome par les Gaulois, un Plébéïen crut en-

tendre une voix, pendant la nuit, qui lui ordonnoit d'avertir les magistrats que les Gaulois approchoient. Cet homme, que Tite-Live nomme *M. Cæditius*, obéit sur le champ, & fit part aux consuls de ce qu'il avoit entendu; mais on ne fit aucune attention à son rapport, parce qu'il venoit de la part d'un homme obscur. Mais, après l'événement, lorsque, par la valeur de Camille, les Romains se virent délivrés des Gaulois, ils reconnurent que Cæditius avoit raison, & attribuerent à quelque dieu, protecteur de Rome, cet avertissement dont ils avoient si mal profité. En conséquence, ils bâtirent un temple en l'honneur de ce dieu quelconque, auquel ils donnerent le nom d'*Aïus-Locutius*, composé de deux mots latins, *aio* qui signifie *je dis*, & *loquor*, qui veut dire *je parle*.

LOI : sous ce nom général sont comprises la loi naturelle, la loi divine positive, & les loix humaines. Nous ne parlons ici que de la loi naturelle & de la loi divine.

La loi naturelle est une émanation de cette loi éternelle, qui est dans Dieu la régle primitive de toutes choses : c'est ce flambeau intérieur de la conscience, qui nous sert à discerner le bien d'avec le mal; c'est cette voix secrette qui nous avertit de ne pas commettre le crime, & qui nous le reproche après l'avoir commis : c'est ce sentiment intime qui ne nous trompe jamais, quand nous le consultons sincérement, par le secours duquel nous connoissons le juste & l'injuste, ce qui est honnête, & ce qui ne l'est pas. La loi naturelle est la premiere religion de tous les hommes. Ils apportent, en naissant, ses préceptes gravés dans leurs cœurs en caracteres ineffaçables; mais elle est bien insuffisante, tant pour éclairer l'esprit, que pour guérir & fortifier la volonté. L'homme ne peut remplir tous les devoirs qu'elle prescrit, sans les secours surnaturels de Dieu; fruits des mérites de Jesus-Christ, qui ne sont refusés à personne : c'est par leur vertu que l'homme, privé des lumieres de la révélation, peut observer la loi naturelle dans sa totalité, & par-là obtenir les secours nécessaires pour le salut. C'est le sentiment com-

mun des théologiens, que Dieu feroit plutôt un miracle, que de laisser mourir, dans l'ignorance des choses nécessaires au salut, celui qui auroit fidellement observé la loi naturelle. Corneille en est un exemple frapant dans les actes des apôtres.

Les principaux préceptes de la loi naturelle sont de croire qu'il y a un Dieu ; d'honorer son pere & sa mere ; de ne pas tuer ; de ne pas dérober ; de ne jamais rendre un faux témoignage ; en un mot, de ne pas faire aux autres ce qu'on ne voudroit pas qu'on nous fît à nous-mêmes. Ces préceptes sont d'une nécessité absolue ; & Dieu lui-même ne pourroit pas nous en dispenser, sans se contredire.

Pour ce qui regarde la loi divine, elle est contenue dans l'ancien Testament & dans le nouveau. (*Voyez* TESTAMENT.)

LOI ANCIENNE. On appelle ainsi la loi que Dieu donna à Moïse sur la montagne de Sinaï, au milieu des foudres & des éclairs, & que Moïse nous a transmise dans l'Exode, le Lévitique, les Nombres & le Deutéronome. Les prêtres lisoient au peuple cette loi, tous les sept ans, à la fête des Tabernacles ; & chaque roi des Juifs étoit obligé d'en écrire une copie de sa propre main. On trouvera dans le cours de cet ouvrage les principaux préceptes de cette loi, chacun à son article.

LOUQUO. Les Caribes nomment ainsi le premier homme. Ils le regardent comme le créateur des poissons, & sont persuadés que, trois jours après sa mort, il ressuscita, & s'eleva vers le ciel.

LUCARIES, LUCÉRIES, *ou* LUCARIENNES : fêtes que les Romains avoient coûtume de célébrer dans un bois situé entre le Tibre & le chemin appellé *Via Salaria*, la Voie Salarienne, en mémoire de ce qu'ayant été autrefois mis en déroute & poursuivis par les Gaulois, ils s'étoient retirés & cachés dans ce bois.

LUCERNAIRE. Ce mot, dans le rit Ambrosien, signifie un répons que l'on chante à Vêpres. On le prend aussi quelquefois pour les vêpres même. Le lucernaire des Grecs étoit fort long : il se disoit à soleil couchant,

lorsqu'on allumoit les cierges pour vêpres. Les prieres du lucernaire sont encore en usage à Milan.

LUCIFÉRIENS : schismatiques du quatrieme siécle. Ils étoient ainsi appellés du nom de *Lucifer*, évêque de Cagliari, en Sardaigne. Les Ariens l'avoient eu pour un de leurs plus grands adversaires. Sa haine excessive pour ces hérétiques l'avoit porté à soutenir qu'on devoit refuser de les recevoir dans l'Eglise, lors même qu'ils demandoient à y revenir. Les évêques Catholiques ne furent point de son avis. Lucifer, par une sévérité mal placée, ne voulut point s'en départir. Il se sépara d'eux, & donna ainsi lieu au schisme des Lucifériens. Ils devinrent, par la suite, hérétiques. On les accusa d'enseigner que nos ames étoient corporelles, & qu'elles étoient engendrées comme les corps.

LUCINE : divinité des anciens Romains, qui présidoit aux accouchements & à la naissance des enfants. Les Poëtes lui donnent l'épithete de *chaste*. Lucine n'est proprement qu'un surnom que l'on applique tantôt à Diane, tantôt à Junon, mais plus communément à cette derniere.

LUMINAIRE. On comprend, sous ce nom, les torches & les cierges que l'on allume dans l'église pour le service divin. Plusieurs passages des Saints Peres nous apprennent que cet usage est fort ancien. *Voyez* CIERGE.

LUNE (*la*) est un des premiers objets de l'idolâtrie des hommes. Elle a long-temps partagé leurs hommages avec le soleil. 1. Les Egyptiens l'honorerent sous le nom d'*Isis* ; les autres Orientaux, sous différents noms, tels qu'*Uranie*, *Astarté*, *Baaltide*, *Venus*, &c. Les Grecs & les Romains adorerent aussi la lune, qu'ils supposoient sœur de *Phœbus* ou du Soleil. C'étoit la même qu'ils honoroient comme déesse de la chasse, sous le nom de *Diane* ; mais la déesse de la chasse étoit supposée chaste, au lieu que la Lune a fourni matiere aux contes galants des poëtes. Ils disent qu'en faisant sa ronde dans le silence de la nuit, elle apperçut un jeune berger, nommé *Endimion*, endormi dans les campagnes de Carie, & que, charmée de sa rare beauté, elle des-

cendit auprès de lui; manége qu'elle continua depuis, toutes les nuits. *Voyez* IDOLATRIE.

2. Les habitants de Charan ou Charres, dans la Mésopotamie, donnoient à la Lune le sexe masculin, & l'adoroient sous le nom de *Lunus*. Ils étoient persuadés que c'étoit le sort de ceux qui faisoient la Lune femelle, d'être toute leur vie esclaves des femmes; qu'au contraire, ceux qui faisoient cet astre mâle conservoient toujours l'empire que la nature a donné aux hommes sur les femmes.

3. Les Péruviens regardoient la Lune comme la sœur & la femme du Soleil, & comme la mere de leurs Yncas. Ils l'appelloient *la mere universelle de toutes choses*, & avoient pour elle la plus grande vénération. Cependant ils ne lui ont jamais bâti de temple particulier, ni offert de sacrifices; & Garcilasso de Véga prétend que le respect qu'ils avoient pour cet astre, n'a jamais été jusqu'à l'idolâtrie; ce qui doit paroître surprenant, si l'on considere quels honneurs les mêmes peuples rendoient au Soleil, son époux.

4. La Lune est la divinité des Nicobarins, habitants de Java, si l'on en croit le rapport des Jésuites missionnaires.

5. Elle est regardée par les Hottentots comme une divinité, & comme l'image visible de l'Etre suprême, qu'ils ne voient pas. Ils l'appellent *Gounja*, & lui font des offrandes qui consistent dans du lait & de la viande. Ils pratiquent, en l'honneur de cet astre, des cérémonies extravagantes. Ils chantent, ils dansent, ils se roulent par terre, & passent souvent des nuits entieres dans cet exercice, en criant de toute leur force: *Mutschi asse*! c'est-à-dire, „ Je vous salue! soyez la bien-venue!" Ils répétent aussi fréquemment ces mots, *Cheraqua chari ounquâ*, qui signifient „ Accordez-nous de la pâ„ ture pour notre bétail, & du lait en abondance." *Voyez* FENTE DE LA LUNE, prétendu miracle du faux apôtre des Musulmans.

Nouvelle Lune. Les Juifs modernes célébrent comme une fête le commencement de la nouvelle lune: cependant ils n'interrompent point leurs travaux ni leurs affaires.

faires. Il n'y a que les femmes qui ne font rien ce jour-là. Le soir qui suit le renouvellement de la lune, les Juifs, dès qu'ils apperçoivent le croissant, se rassemblent pour faire une priere à Dieu, dans laquelle ils le qualifient de Créateur des planettes, & de Restaurateur de la nouvelle lune. Ils font aussi dans cette priere une commémoration de David; &, lorsqu'elle est finie, ils se saluent, avant de se séparer.

LUPERCAL : lieu de l'ancienne Rome, situé sur le mont Palatin. Il étoit particulierement consacré au culte de Pan, dieu des bergers. On le nommoit *lupercal*, parce que c'étoit dans ce lieu que les Luperques, prêtres de Pan, offroient des sacrifices à ce dieu.

LUPERCALES : fêtes qui se célébroient à Rome, en l'honneur du dieu Pan, le 15 des calendes de Mars, & dont les cérémonies étoient indécentes & licentieuses. Les prêtres du dieu, nommés *Luperques*, couroient tous nuds par la ville, armés d'un fouet de peau de bouc, dont ils frapoient tous ceux qu'ils rencontroient. Les femmes se mettoient à portée de recevoir des coups de ce fouet, parce qu'elles étoient persuadées que c'étoit un moyen sûr pour devenir fécondes. Cette fête extravagante s'est conservée à Rome, long-temps après l'établissement du Christianisme. Le pape Gélase réussit enfin à l'abolir, en 496.

On prétend que les Lupercales furent instituées en Arcadie, par le roi Evandre, long-temps avant la fondation de Rome. En effet, on les célébroit déja en Italie, dans le temps que Romulus & Rémus n'étoient encore que des bergers. Ce fut pendant qu'ils selemnisoient les lupercales, que des voleurs enleverent leurs troupeaux; & l'histoire nous apprend qu'ils coururent après les voleurs; leur ravirent leur proie, & montrerent dans cette occasion un courage au-dessus de leur condition.

LUPERQUES. C'est le nom que donnoient les Romains aux prêtres du dieu Pan. Evandre, roi d'Arcadie, les avoit institués long-temps avant la fondation de Rome. Ces prêtres n'étoient, dans leur origine, que des bergers, lesquels, à certains jours, s'assembloient

pour célébrer la fête de Pan, dieu des troupeaux & des bergers. Les luperques devinrent, dans la suite, considérables à Rome. Ils étoient divisés en trois collèges ou compagnies. On appelloit la premiere, *les Fabius*; la seconde, *les Quintilius*; & la troisieme, *les Jules*.

LUPIFERE : c'est-à-dire *porte-loup*. C'étoit autrefois un titre d'office dans l'église de Rome. L'emploi du porte-loup consistoit à porter l'étendard de cette église, sur lequel étoit tracée la figure d'un loup.

LUSTRATION : cérémonie expiatoire, par laquelle les anciens payens purifioient les victimes, avant de les immoler, & toutes les personnes qui assistoient au sacrifice. 1. Ce n'étoit pas seulement dans les sacrifices que l'on faisoit usage des lustrations : on les employoit encore en plusieurs autres circonstances. Par exemple, on faisoit des lustrations sur un enfant, neuf jours après sa naissance, si c'étoit un garçon, & huit jours, si c'étoit une fille ; & le jour auquel on pratiquoit cette cérémonie, s'appelloit *Dies lustricus*, „ jour lustral. " Lorsqu'une personne avoit contracté une souillure légale ; lorsqu'un lieu avoit été souillé par quelque impureté, l'on avoit recours aux lustrations. On employoit communément, dans ces cérémonies, le feu & une certaine eau appellée EAU LUSTRALE. *Voyez* cet article.

Les purifications appellées *februes*, que les Romains pratiquoient dans le mois de Février, étoient de véritables lustrations. *Voyez* FÉBRUES.

2. On peut regarder, comme une *lustration*, une cérémonie superstitieuse que les Grecs pratiquent à l'égard des morts. Plusieurs prêtres prennent chacun un papier qu'ils ont trempé dans l'huile sainte. Ils allument ce papier, & le font brûler sur le corps du défunt. Ils attribuent à cette pratique une si grande vertu, que plusieurs pensent qu'elle est même suffisante pour délivrer de l'enfer un pécheur déja condamné.

LUTHER, (*Martin.*) fameux hérétique Allemand, né à Isleb, dans le comté de Mansfeld, le 10 de Novembre 1483. Ses parents portoient le nom de *Lother*, qu'il changea depuis pour prendre celui de *Luther*. Ils lui firent faire ses études, qu'il finit entiere-

ment à l'âge de vingt ans, en passant maître ès arts. Il s'agissoit alors de prendre un état, & Luther fut près de deux ans incertain sur celui qu'il devoit choisir. Un accident fatal arrivé, sous ses yeux, à un de ses amis, vint enfin le décider. Il se promenoit un jour avec cet ami aux environs d'Erford, où il résidoit alors, lorsqu'un coup de foudre le réduisit en cendres à ses côtés. Cette mort singuliere toucha si sensiblement Luther, qu'il fit vœu, à l'instant, de se faire religieux: il l'accomplit bientôt après, & entra dans l'ordre des hermites de S. Augustin qui étoient à Erford. Il fut ordonné prêtre à vingt-quatre ans. Son mérite, ses bonnes mœurs, sa régularité dont il se démentit bien dans la suite, lui attirerent la confiance de ceux de son institut. On le chargea de plusieurs commissions très-importantes, dont il s'acquitta avec toute la prudence possible. Dès qu'il eut pris le bonnet de docteur, il fut fait professeur à Wittemberg, où il se fit admirer pour ses rares talents. Il haïssoit la théologie scholastique; & il se fit un plaisir de mortifier ceux qui l'étudioient. Il soutint contr'eux des theses où il les combatoit, sur le libre arbitre, sur les bonnes œuvres, sur les traditions humaines. Jusques-là cependant on ne pouvoit point lui reprocher de s'être écarté de la doctrine de l'Eglise. Il ne tarda pas long-temps à le faire: voici quelle en fut l'occasion. Le pape, Léon X, ayant besoin d'argent pour rétablir l'église de S. Pierre à Rome, fit, à cet effet, prêcher des indulgences, qu'on vendoit, ou plutôt dont on faisoit un trafic honteux. On les avoit affermées, comme on affermeroit des terres, au plus offrant; & les fermiers n'épargnoient rien pour retirer l'interêt de leur argent. Les prédicateurs, qu'ils avoient à leurs gages, exagéroient le prix de ces indulgences, jusques-là que le petit peuple, les esprits foibles & surtout les femmes s'étoient laissé persuader qu'avec ces indulgences qu'ils achetoient, ils étoient assurés de leur salut; que, dès qu'ils les avoient obtenues dans l'intention de délivrer des ames du purgatoire, leur délivrance étoit, à l'instant, aussi prompte que certaine; aussi chacun couroit-il après ces indulgences avec le dernier empressement.



[illegible] zèle de gens plus éclairés, [illegible] contre. Luther fut un [illegible] le plus. Jean Stanpiz, vicaire [illegible] en Allemagne, peut-être [illegible] contre les Dominicains [illegible] de prêcher les indulgences, privi[illegible] les Augustins, l'avoit [illegible]. Luther ne s'acquitta [illegible]. Ses discours avoient [illegible] pour le plus sçavant, [illegible] ordre, mais même [illegible] de Wittemberg. Il ne se [illegible] des indulgences : il atta[illegible] qu'il soutenoit n'être bonnes [illegible] qui voudroient s'exempter [illegible] & des fruits d'une vé[illegible] jusqu'à les dire de nulle [illegible] que les papes eussent le pouvoir [illegible] si hardis, que Luther n'avoit [illegible] que comme des doutes, & qu'il [illegible] inconteftables, ne [illegible] lui la colere & le [illegible] de Rome. Elle le menaça [illegible]. Le parti de [illegible] princes puissants, qui [illegible] reforme, s'en étoient [illegible] & les appuis. La gloire d'être [illegible] parti avoit déja chatouillé [illegible]. Il brava les foudres de Rome. [illegible] contre lui par le pape, [illegible] plus intraitable. Il se [illegible] contre l'église. Ses écrits [illegible] le nord du poison de sa doctrine. [illegible] quelques traverses. Il fut [illegible] de se cacher dans un château, [illegible] le protegeoit, l'avoit retiré : Luther [illegible], parce que ce fut-là qu'il [illegible] les écrits qu'il avoit la va[illegible] à l'Apocalypse de S. Jean. L'orgueil n'étoit pas [illegible] de cet hérésiarque ; il étoit en-

core extrêmement dissolu dans ses mœurs. Environ quatre ans après son excommunication, il avoit quitté l'habit monastique, & il osa se marier avec une religieuse qu'il avoit débauchée, & dont il eut trois enfants. A son exemple, quantité de religieux, de religieuses, de prêtres renoncerent à la continence pour se marier. Luther mourut, le 18 de Février 1546, âgé de soixante-trois ans

LUTHÉRANISME, *ou* DOCTRINE DE LUTHER. Selon cet hérétique, tout se fait par nécessité. Le libre arbitre n'est qu'une chimere. A l'en croire, la foi seule suffit pour nous sauver. Cette foi consiste à avoir une confiance entiere aux mérites de la mort du Sauveur. Avoir de la foi, c'est croire que, Jesus-Christ ayant souffert pour nos péchés, il ne nous reste plus rien à faire pour les expier; aussi soutenoit-il qu'avec cette foi, nos péchés ne nous seroient point imputés; qu'un fidele, plein de foi, ne pouvoit être damné, quand même il le voudroit; qu'il n'y avoit d'autres péchés que le manque de foi, que, dans l'état de ce péché qu'il appelle *péché mortel*, toutes nos œuvres sont des œuvres de mort, jusqu'à nos bonnes actions; qu'ainsi les vertus des philosophes payens, qui n'avoient point été éclairés du flambeau de la foi, devoient être mises au rang des vices. Il nioit l'infaillibilité des conciles, prétendant qu'ils pouvoient errer, & que leurs décisions ne pouvoient avoir force de loi. Il rejettoit la subordination, de tout temps établie entre les prêtres & les évêques, & vouloit, entr'eux, une parfaite égalité. Les Commandements de Dieu lui paroissoient absolument impossibles. Il ne regardoit les préceptes stricts de l'Evangile, que comme de simples exhortations qu'il étoit libre à chacun de suivre ou de ne point suivre; & les jeûnes de l'Eglise, l'abstinence des viandes, les vœux monastiques, le célibat des personnes consacrées à Dieu, que comme des choses nullement obligatoires, & entierement en notre disposition. Il n'admettoit que deux sacrements, le Baptême & l'Eucharistie; encore soutenoit-il que le Baptême n'efface point le péché, & que, dans l'Eucharistie, il n'y a point, après la con-

fécration, de transsubstantiation, c'est-à-dire de changement d'une substance en une autre. Il avouoit que Jesus-Christ y étoit réellement présent; mais il nioit qu'alors il ne restât plus ni de pain ni de vin. Il vouloit que les deux substances y fussent en même temps. Il n'admettoit la présence réelle que dans le moment de la communion. Il combatoit la pénitence, la confession, & sur-tout la maniere dont elle se pratique dans l'Eglise. Il rejettoit les indulgences, le purgatoire, les images, & la messe qu'il ne croyoit pas un sacrifice, ni un sacrifice propitiatoire pour nous.

LUTHÉRIENS, *ou* SECTATEURS DE LUTHER. On en distingue de plusieurs sortes; sçavoir les Luthériens relâchés, les Luthériens rigides, & les Luthéro-Zuingliens. Les Luthériens relâchés sont ceux qui n'admettent qu'une partie des dogmes de Luther, comme, par exemple, la permission de communier sous les deux especes, & celle de se marier, pour les prêtres. Mais du reste, ils se conforment assez exactement au reste de l'Eglise. Les Luthériens rigides sont, au contraire, ceux qui suivent en tout & avec le dernier scrupule, la doctrine de Luther. Les Luthériens & les Zuingliens n'étoient point du même sentiment, mais peu s'en falloit. On appelle *Luthéro-Zuingliens* ceux qui voulurent accorder ensemble ces deux sectes, & trouver un parti mitoyen pour les réunir.

LUTRIN: pupitre sur lequel on met les livres qui contiennent l'Office divin, & devant lequel les chantres se placent pour chanter les louanges de Dieu.

Fin du Tome Troisieme.







